



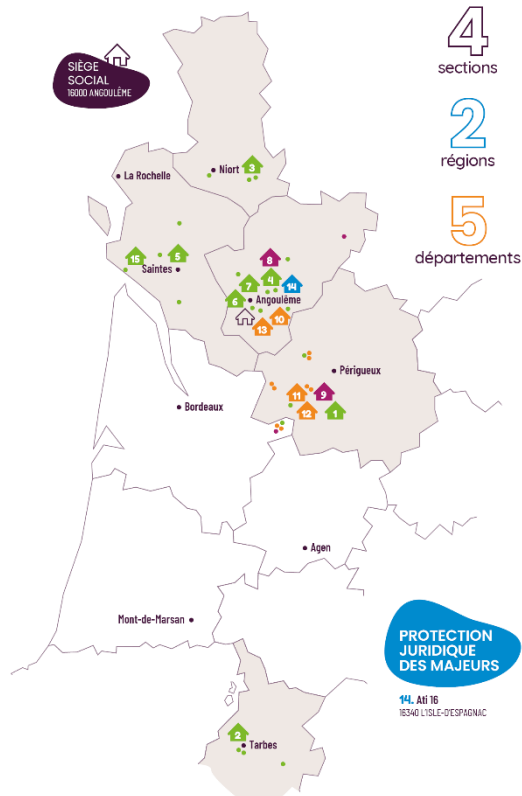
Assemblée Générale 9 Juin 2026

L'Association Père Le Bideau de 2026 est le fruit d'une longue histoire débutée en 1941. C'est peu dire que l'Association a dû et su se renouveler tout en conservant le cœur de son engagement : « Accueillir, Reconstruire ».

Forte de ses valeurs l'Association d'aujourd'hui s'inscrit dans l'Economie Sociale et solidaire et s'implique, au quotidien, pour protéger et accompagner tous ceux qui en ont besoin. La société a beaucoup évolué et les œuvres caritatives d'hier, à l'image de notre Association, se sont muées en structures professionnelles et impliquées, dans une société, qui malgré des avancées sociales majeures, continue d'exclure ou peine encore à suivre certains publics.

On peut légitimement s'interroger : sans le secteur associatif à but non lucratif, que deviendraient toutes ces personnes ? Sans l'implication du personnel, des administrateurs, de tous ces représentants engagés de la société civile, quelle serait notre société ?

Ce fragile équilibre entre l'engagement bénévole, la professionnalisation des équipes et le soutien des financements publics, se heurte aujourd'hui à un contexte économique de plus en plus contraint, mais également à une crise des vocations et à la difficulté du secteur à se montrer attractif. C'est ce qui nous amène constamment à repenser notre mode de fonctionnement et à renforcer notre capacité d'adaptation pour être force de propositions et faire perdurer nos valeurs. A chaque niveau, nous le faisons avec force et engagement.



SOCIAL MÉDICO - SOCIAL SOCIO - JUDICIAIRE

1. Maison d'Enfants Dordogne-Périgord
24300 LE FLEIX
2. Maison d'Enfants Saint-Joseph
63000 SENEAC - TARDES
3. Maisons des Deux-Sèvres
79000 NIORT
4. Maison Jean-Baptiste
16000 ROELLE-SUR-TOUVRE
5. Maison Saint-Louis de Montfort
17350 SAINT-SAVINEN
6. DITEP de Tanguenne
16000 ANGOULÊME
7. Sah 16
16000 ANGOULÊME
15. CAFIC
17600 BREUILLET
- Autres sites

FORMATION PROFESSIONNELLE

8. app Ruffec
16700 RUFFEC
9. Espace Formation Insertion Dordogne (EFID)
24600 RIBERAC
- Autres sites

EMPLOI • INSERTION

10. Aise/Emploi
16000 ANGOULÊME
11. Ai Service
Agences : 24700 MONTPON
24600 RIBERAC
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE
12. CSI
Agences : 24700 MONTPON
24600 RIBERAC
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE
13. La Mailion
16000 ANGOULÊME
- Autres sites

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Exercice 2025

A.P.L.B.
SOMMAIRE

Rapport Moral

Table des matières

<i>I – L’ASSOCIATION</i>	7
<i>II - ETABLISSEMENTS A PRIX DE JOURNÉES</i>	11
1- Maison Jean-Baptiste (Ruelle - 16)	11
2- DITEP de l’Anguienne (Angoulême - 16)	95
3- S.A.H – C.H.R.S (Angoulême - 16).....	123
4- Maisons Des Deux-Sèvres (Niort - 79).....	139
5- Maison St Louis De Montfort (St Savinien - 17).....	182
6- Maison d’Enfants Dordogne Périgord (Le Fleix - 24)	197
7- La Maison d’Enfants Saint Joseph (Tarbes - 65)	215
8- Le SAMADE (Tarbes - 65)	240
9- Le CAFIC (Le Grallet-Champagnac) (17) et le SAMIE (Saintes) (17)	250
10- ATI de La Charente (L’Isle d’Espagnac - 16)	282
<i>III- ETABLISSEMENTS ET SERVICES HORS PRIX DE JOURNÉES</i>	293
11 - Service d’Accueil et d’Hébergement (Soyaux - 16)	293
12 - SECTION FORMATION (16 et 24)	314
13 - SIAE (Charente - 16 et Dordogne - 24).....	321

ASSOCIATION PERE LE BIDEAU

Missions

(Extraites du Projet Associatif)

Fidèle à sa devise : **Accueillir, Reconstruire**, l'Association développe ses missions mises en œuvre, dans le cadre de ses responsabilités propres, par le directeur général, les directeurs, les cadres, ainsi que l'ensemble des salariés :

- Pour les enfants autour de la protection et de l'éducation des jeunes placés ou orientés par la P.J.J, l'ASE et la MDPH.
- Pour les adultes autour de l'insertion et de la formation. Avec les services partenaires de l'O.F, du SAH, de l'APP, de l'ATI, du Maillon, d'Aisd'emploi, de C3I et d'Al Service (DDCSPP – DIRECCTE ont fusionné en DDETSPP, Région-entreprises, ...).

Dans la fidélité à la devise « accueillir, reconstruire » de l'association, ces missions reposent sur trois principes fondamentaux :

- Placer la personne au cœur de son engagement
- Garantir le professionnalisme de ses actions
- Maintenir les liens de la personne avec sa famille et ses proches

Moyens d'Action (au 1^{er} juin 2025)

- Un Conseil d'Administration de 18 Membres à ce jour, y compris le Président.
- Un Siège Social à Angoulême.

- **9 Établissements ou Services à prix de journées**
 - Charente :* Pôle Social - Maison Jean-Baptiste à Ruelle sur Touvre, Angoulême et Ruffec, le PFS et le SAPMN à Angoulême
 - Le DITEP de l'Anguienne à Angoulême.
 - Service d'Accueil et d'Hébergement (SAH/CHRS) à Angoulême.
 - L'ATI 16 à L'Isle d'Espagnac
 - Deux-Sèvres :* Les Maisons des Deux-Sèvres, à Niort et Celles sur Belle.
 - Charente-Maritime :* La Maison Saint-Louis de Montfort, à Saint-Savinien, Pons et Surgères
 - Le CAFIC, à *Breuillet, Champagnac et Saintes*
 - Dordogne :* La Maison d'Enfants Dordogne-Périgord au Fleix, Ribérac et Ste Foy la Grande.
 - Hautes Pyrénées :* La Maison d'Enfants St Joseph à Séméac, Aureilhan et Lannemezan
- **9 Services hors prix de journées**
 - Charente :* Service d'Accueil et d'Hébergement (S.A.H.) à Angoulême
 - Une AI* :* AISD'EMPLOI à Angoulême
 - Une ETTI** :* Le Maillon à Angoulême

EFIC (Espace Formation Insertion Charente) à Angoulême et Ruffec

Dordogne :

Un Organisme de formation : EFID (Espace Formation Insertion Dordogne) à Ribérac

Dordogne/Gironde :

Une AI* : AI Service au Fleix, Ribérac, Mussidan, Montpon (24) et Ste Foy la Grande (33)

Une ETTI** : C 3i au Fleix, Ribérac, Mussidan, Montpon (24) et Ste Foy la Grande (33)

**AI : Association Intermédiaire*

***ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion*

RAPPORT MORAL

I – L'ASSOCIATION

1 – Réunions organisées en 2025

Nous avons programmé comme chaque année un certain nombre de Conseil d'Administration (6) et de Bureau de Section (15), qui se sont transformés en :

- ❖ 6 réunions du Conseil d'Administration,
- ❖ 13 Bureaux de section,
- ❖ Des réunions en commission : suivi des chantiers de construction, recrutement des cadres, ancienneté des salariés
- ❖ 5 réunions de directeurs (CODIR),
- ❖ 2 réunions ordinaires du CSE-C et 4 réunions de la commission santé sécurité et conditions de travail,
- ❖ Des visites d'Établissements par le C.A. : rencontres avec le personnel et les personnes accompagnées, participation à certaines réunions institutionnelles
- ❖ 1 Assemblée Générale Ordinaire le 17 juin 2025.

LES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES BUREAUX DE SECTION

Des décisions prises par le Conseil d'Administration, voici les plus importantes :

- La décision de renouveler la célébration de la fidélité des salariés de l'APLB avec en 2025 ceux qui ont plus de 25 ans d'ancienneté.
- La démission d'un des administrateurs et l'élection d'un nouveau secrétaire
- Travail sur différents projets immobiliers pour les établissements (Montfort, OF...) ; réception des travaux de la Maison des Enfants Dordogne Périgord ; division du terrain à Ribérac et donation au FDD
- Changement de nom pour Cadillac Formation qui devient EFID « Espace Formation Insertion Dordogne » et EFIC « Espace Formation Insertion Charente »
- Direction Générale : répartition des missions avec l'arrivée de la Directrice Générale Adjointe ; validation des délégations et fiche de poste
- Engagement de l'Association dans la mobilisation des 400 000 et appel à manifester auprès des salariés
- Recours pour le paiement du Ségur pour tous dans un département en raison du maintien de la posture de non-financement par ce dernier
- Recrutement des nouveaux cadres
- Cooptation de nouveaux adhérents et administrateurs
- Contractualisation d'emprunts liés aux PPI et investissements immobiliers ainsi que gestion des placements financiers.
- Validation des comptes administratifs de 2024 et préparation des assemblées générales, validation des budgets 2025.
- Validation de la transformation du dispositif PEAD en AMEO-R
- Validation des CPOM à renouveler
- Décision de la mise en place d'une soirée des donateurs ; mise en œuvre d'une deuxième édition du Livre APLB

LE PERSONNEL DU SIÈGE

Au 31/12/2025, **14** personnes composent l'équipe du siège dont **1** apprenti, pour 14 ETP, ainsi que les comptables des établissements du département de Charente.

2 - Faits Particuliers

* Récompenses aux lauréats des établissements :

Diplômes	DITEP de l'Anguienne	Maison J. Baptiste	Maisons des Deux Sèvres	MEDP	Maison St Louis de Montfort	CAFIC	Maison d'Enfants St Joseph Tarbes	TOTAL
D.E.L.F ⁽¹⁾ C.F.G ⁽²⁾	3	40	1	14	2	7	4	71
Brevet collège/DNB	2	2	1	2	6	1	4	18
C.A.P		17	2	16		2	8	45
BP (Brevet Professionnel)						1		1
BAC et BAC Pro		3	4	1		1	3	12
Titre Pro		3				1	1	5
TOTAL	5	65	8	33	8	13	20	152

(1) : Diplôme d'étude en langue française

(2) : Certificat de fin d'études générales

3 – Personnel

Nomination cadres

Siège	Saskia BERTHELON	Directrice Générale Adjointe
DITEP de l'Anguienne	Axel BEZIAU Clémentine CONDOM-CUZZI Ludivine ORY Virgine SABATIER Laure VELTEN	Chef de Service Psychologue Psychologue Cheffe de Service Cheffe de Service
Pôle Social – Maison Jean-Baptiste	Etienne POUPART- TAUSSAT Fleur RENAUD Fabienne VILLECHALANE	Directeur Psychologue Cheffe de Service
Maison St Louis de Montfort	Sébastien FOSSE Gaël GIMGEMBRE	Directeur Psychologue
Maisons des Deux Sèvres	Mathilde GUILLET	Psychologue
Maison d'Enfants Dordogne Périgord	Clara BORDES Floriane RAISON	Psychologue Psychologue
Maison d'Enfants St Joseph	Jérôme ESCOT Aude POUMEAU Sabrina VARVARA	Directeur Adjoint Psychologue Cheffe de Service

Départ cadres

DITEP	Axel BEZIAU Béatrice LEMONNIER Virginie SABATIER	Chef de Service Psychologue Cheffe de Service
Pôle Social – Maison Jean-Baptiste	David FAURE Laetitia GIRAUD Marion ROLLIN	Directeur Directrice Adjointe Psychologue
Maison St Louis de Montfort	Céline TOUSSAINT Isabelle LHERMENIER MENEAU Geoffrey MABRU Frédéric PELLAE Sandrine VALLEE	Directrice Psychologue Psychologue Chef de Service Psychologue
CAFIC	Olivier CHASSON Maïté HAURILLON	Directeur Psychologue
Maison d’Enfants Dordogne Périgord	Clara BORDES	Psychologue
Maison d’Enfants St Joseph	Laure MOUTTE Sabrina VARVARA	Psychologue Cheffe de Service

II - ETABLISSEMENTS A PRIX DE JOURNÉES

1- Maison Jean-Baptiste (Ruelle - 16)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

1.1) Présentation

Maison Jean Baptiste
Directeur Mr FAURE David jusqu'au 17/11/2025
Directeur M. POUPART-TAUSSAT Etienne depuis le 09/12/2025
Directeur Adjoint Mr SANSON Aurélien
Directrice adjointe Mme GIRAUD Laetitia jusqu'au 30/06/2025
Directeur adjoint Mr PINOT Jean-Benoît depuis le 11/08//2025
673, Rte du Gond-Pontouvre
16600 Ruelle sur Touvre
Tél : 05.45.65.63.47
Portable : 06 70 72 99 39
Fax : 05.45.65.79.50
Mail : direction@mjb16.aplb.fr

- « MECS de Fissac » - CSE/ Mr GABOULAUD
673, Route du Gond-Pontouvre-16600 Ruelle sur Touvre
- « MECS Le Pass-Âge » - CSE/ Mme DEHAIS
476 Avenue Jean Jaurès-16600 Ruelle sur Touvre
- « MECS de Ruffec » - CSE/ Mr CHERCHI / Mme VILLECHALANE depuis le 10/10/2025
21-23 ,Boulevard Verdun-16700 Ruffec
- « MECS la Coulée Verte » - CSE/ Mme TOURNADE
61, Boulevard Saint Antoine-16000 Angoulême
 - « L'Escale » - CSE/ Mr GUILLAUME
Chemin de Tous Vents - BP 41206-16000 Angoulême
 - « SAPMN » - CSE/ Mr BOIS
Chemin de Tous Vents - BP 41206-16000 Angoulême
 - « PFS » - CSE/ Mme TOURNADE
Chemin de Tous Vents - BP 41206-16000 Angoulême
 - « AEMO-R » - CSE/ Mr GUILLAUME
Chemin de Tous Vents - BP 41206- 16000 Angoulême
 - « PEAD » - CSE/ Mr GABOULAUD
673, Route du Gond-Pontouvre-16600 RUELLE
- « Transition »- CSE/ Mme DEHAIS/ Mr CHERCHI / Mme VILLECHALANE depuis le 24/11/2025
496 avenue de Navarre-16000 Angoulême
- « Pôle pédagogique » - CSE/ Mme TOURNADE
673, Route du Gond-Pontouvre-16600 Ruelle

1.2) Les Statuts Juridiques

La Maison Jean Baptiste accueille des enfants et des jeunes au titre de :

- **L'Accueil provisoire** : (art.221.1 et 222-5 du CASF). Il s'agit ici de mineurs qui ne peuvent provisoirement pas être maintenus dans leur milieu de vie habituel. Cette orientation nécessite un accord entre le département (Aide Sociale à l'Enfance) et la famille, ainsi que l'avis de l'enfant.
- **De l'article 375 du code civil** : la mesure d'assistance éducative est prise par le Juge des enfants à la requête des parents, du service ou de la personne à qui a été confié l'enfant, de l'enfant lui-même, du ministère public.
- **De l'ordonnance 45-174 du 2 février 1945** relative à l'enfance délinquante.
- **Du décret 75-96 du 18 février 1975** relatif à la protection judiciaire des jeunes majeurs.
- **La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**
- **Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (1)**
- **Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants**

1.3) Rappel du projet d'établissement

Le fonctionnement et l'organisation dans les institutions du social viennent souvent traduire de manière directe ou indirecte le soin que l'on porte aux enfants et/ou aux jeunes que l'on accompagne au quotidien.

Le bien-être des enfants accompagnés passe par une organisation et une prise en charge adaptée. Les passages à l'acte des jeunes viennent traduire le mal être et la maltraitance dans laquelle ils ont vécu ou survécu.

Nous, travailleurs sociaux, devons veiller à ne pas reproduire des modèles familiaux toxiques et nos fonctions nous imposent un cadre légal qui interdit formellement la maltraitance sous quelque forme que ce soit.

La maltraitance n'est pas un risque hypothétique et lointain mais bien un risque incontournable, consubstantiel des pratiques pour tous les professionnels au contact des personnes vulnérables, quel que soit leur métier. L'exercice de leur mission appelle donc la conscience de ce risque et la vigilance qu'elle induit.

À cet égard, il importe de souligner que le regroupement de populations vulnérables au sein d'un établissement génère de facto un risque de maltraitance supplémentaire ; la logique institutionnelle et l'éloignement de la vie « ordinaire » peuvent faciliter les rapports de domination, voire de violence, entre des professionnels en capacité de maîtriser la situation et des usagers en position de dépendance.

Ainsi, nous devons mettre en œuvre une pratique éducative adaptée bienveillante et thérapeutique aux populations que nous accueillons.

Les équipes éducatives doivent être solides, cohérentes, porteuses d'un discours commun et bienveillant. Cette posture professionnelle garantit un cadre structurant et contenant indispensable à ces jeunes et ces familles que nous accueillons.

La capacité d'accueil de l'ensemble des services de la Maison Jean Baptiste est pour l'année 2024 de 337 places. Dans le cadre d'un projet d'établissement retravaillé avec les équipes éducatives et l'équipe de cadres puis validé par le Conseil d'Administration de l'APLB en janvier 2024, l'accompagnement des enfants et jeunes majeurs se veut résolument axé vers un parcours dynamique en adéquation avec le

Projet Individualisé de chacun et ouvert vers l'extérieur prônant l'insertion sociale « hors les murs » comme vecteur commun de chaque unité.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

La Maison Jean Baptiste offre à l'enfant ou au jeune majeur une prise en charge au quotidien dans le cadre d'un hébergement collectif à travers les 4 Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Ces 4 services sont dotés de moyens matériels et humains homogènes dans le but de protéger physiquement et socialement l'enfant en lui proposant des conditions de vie répondant à ses besoins, en lui offrant des repères, un rythme de vie, un étayage et un accompagnement propice à son éveil et à la revalorisation de son image et de celle de son entourage, en favorisant, en préservant ou en recréant les liens familiaux, dans le respect de ses droits et de ceux de sa famille.

Le projet d'établissement propose :

- ▶ de ne pas oublier que la place naturelle d'un enfant est auprès de sa famille,
- ▶ de prendre en compte les responsabilités et les compétences des parents, en leur laissant une place active dans la vie de leur enfant, même si celui-ci est placé en institution.
- ▶ de construire un projet personnalisé pour chaque jeune accueilli, en alliant les droits de l'enfant et de sa famille, leurs devoirs et les contraintes de la vie en collectivité.

Ces unités, pouvant accueillir chacune 12 enfants ou adolescents, se caractérisent par un cadre stable et sécurisant ayant pour objectif d'accueillir des jeunes en difficultés afin qu'ils puissent bénéficier de l'aide nécessaire à un développement harmonieux.

Les missions premières sont de protéger les jeunes accueillis, de leur apporter un soutien éducatif et moral, en leur proposant des conditions de vie répondant à leurs besoins, en leur offrant des repères, un rythme de vie, un étayage et un accompagnement propice à leur éveil et à la revalorisation de leur image.

Nous travaillons en collaboration avec les familles des adolescents dans le respect des décisions prises par le juge des enfants. Cette collaboration permet de les mobiliser dans leurs fonctions parentales et de les soutenir le cas échéant.

L'accompagnement éducatif est orienté vers l'inscription des enfants accompagnés dans un devenir. La spécificité de chaque groupe (tranche d'âge, mixité, localisation du site, ...) doit être une dimension forte à privilégier dans l'orientation du projet personnalisé et doit sous-tendre la réflexion et les actions éducatives mises en œuvre.

L'ESCALE (Unité d'accueil Primo Arrivants)

L'Escale est un service d'accueil et d'hébergement dédié aux jeunes bénéficiant du statut de Mineur Non Accompagné (MNA, anciennement Mineur Etranger Isolé). Ce statut désigne la situation d'un mineur de nationalité étrangère présent sur le territoire français et n'étant pas accompagné d'une personne titulaire ou exerçant l'autorité parentale (Résolution du 26 juin 1997 du Conseil de L'Europe). Les mineurs bénéficiant de ce statut en France bénéficient des mêmes droits que les mineurs de nationalité française, conformément aux dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Comme prévu aux articles L111-2 et L111-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les Mineurs Non Accompagnés sont considérés comme placés en situation de danger du fait de leur isolement, et relèvent à ce titre des prestations de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'accueil de jeunes MNA par la Maison Jean Baptiste a été initié en 2015 (via les MECS) et s'est peu à peu étoffé (création d'un hébergement spécifique), jusqu'à devenir la principale structure du département de la Charente dédiée à l'accueil des MNA dits « primo-arrivants » (jeunes ne bénéficiant pas encore du statut de MNA et non encore pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance).

L'Escale est une MECS à part entière dédiée à l'accueil d'un public MNA avec une capacité de 12 places en collectif uniquement, assortie d'une possibilité d'accueil de 8 places destinées au public « primo arrivant » bénéficiant ainsi du dispositif mise à l'abri et veille sanitaire.

Malgré une capacité d'accueil totale revue à 20 places, la mission du service est restée intacte et se décline selon deux modalités :

- Concernant les jeunes primo-arrivants, mise à l'abri et veille sanitaire, dans l'attente de la procédure d'évaluation de la minorité par les services du Département,
- Une fois la minorité établie, les jeunes sont confiés à l'ASE et peuvent à ce titre bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement éducatif conforme au cadre légal et réglementaire comme n'importe quel enfant confié aux services de l'ASE et adapté à la déclinaison d'un Projet Individualisé.

Le PFS (Placement Familial Spécialisé)

L'accueil familial a lieu auprès d'assistants familiaux agréés. Le placement est continu dans le respect des droits de visites et d'hébergement des parents. La spécificité de l'accueil familial procure à l'enfant et à l'adolescent un cadre de vie privilégié et nécessaire à partir duquel il peut se développer harmonieusement et connaître une évolution. Nous devons déplorer tout de même une grande difficulté de recrutement.

Faisant face à des difficultés de recrutement et à des démissions d'assistants familiaux souhaitant travailler auprès d'autres employeurs, la capacité d'accueil du PFS a été revue à la baisse au 1^{er} janvier 2025 pour une capacité totale de 20 places à la demande du financeur.

Le SAPMN (Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel)

Les particularités du Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel (SAPMN), créé en 1982, sont l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et Jeunes Majeurs sous contrat jeune majeur-APJM, dans le cadre de la semi-autonomie et en milieu naturel, appartements en colocation principalement. Leurs insertions scolaires et/ou professionnelles, les démarches administratives, une veille sanitaire et l'accès au droit commun sont les principes fondamentaux de ces accompagnements.

Composé d'une équipe de 7 éducateurs spécialisés, d'un temps complet de psychologue, d'une maîtresse de maison, de deux surveillants de nuit et d'un chef de service éducatif, le service organise et structure l'accompagnement de 70 jeunes majeurs ou Mineurs Non Accompagnés dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle (sur habilitation publics mixte de mineurs et de jeunes majeurs de 15 à 21 ans).

Le SAPMN représente un espace transitionnel qui accompagne le jeune dans son cheminement vers l'âge adulte en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

C'est un travail de restauration, d'émergence des capacités mobilisables du jeune qui s'inscrit dans un projet évolutif et dans une temporalité appropriée.

Dans cette dynamique, tous les aspects, santé, emploi, logement, administratifs, mobilité, sont travaillés avec eux afin qu'ils puissent se projeter de façon autonome vers les dispositifs de droits communs et trouver les appuis nécessaires à la réalisation de leur projet de vie, social, familial et professionnel.

Cela inclut la restauration de la confiance en soi, l'environnement institutionnel qui va conduire le jeune à se responsabiliser et s'employer à laisser émerger sa créativité pour appréhender son projet.

L'accompagnement du service favorise ainsi le jeune dans l'exercice de rapports sociaux adaptés aux contextes dans lesquels il va se plonger.

Dans ce cadre, l'équipe éducative porte une attention à chaque jeune (réassurance, écoute, bienveillance) et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique.

L'accompagnement éducatif, social et administratif s'oriente de fait strictement sur la personne évoluant au sein de son environnement quotidien à la suite d'un bilan de sa situation individuelle, sanitaire et administrative, et de ses compétences, sociales et scolaires/professionnelles.

Selon la singularité des situations, MNA ou APJM, les enjeux de l'accompagnement éducatif sont divers, et les interactions, entre personnes accompagnées et travailleurs sociaux, à adapter.

AEMO-R

Le service AEMO-R existe depuis le 1er février 2017. Habilité au départ pour 15 mesures (15 mineurs), l'activité du service a été portée à 30 mesures en 2020 et 40 mesures en 2022.

En 2023, l'effectif a de nouveau été augmenté jusqu'à 50 mesures, puis 60 mesures en 2024.

La création du service correspond à l'intention affichée de la loi du 5 mars 2007 rénovant la Protection de l'Enfance, de diversifier l'offre des modes de prise en charge des mineurs en danger et de leurs familles afin de mieux répondre à leurs besoins, en termes de suivi éducatif, de conditions d'accueil et de prise en charge.

Les mesures mises en œuvre par le service sont ordonnées par décision judiciaire dans le cadre de l'Assistance Educative, mentionnant expressément le caractère renforcé de l'intervention, et confiées à la Direction de la Jeunesse et de la Protection de l'Enfance (SEJD). C'est ainsi la DJPE (SEJD) qui mandate le service pour l'exercice de ces mesures.

L'Action Educative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés vise à garantir la sécurité, la moralité et les conditions d'éducation du mineur concerné.

La mesure dite « renforcée » tend à prendre en compte la situation du mineur et de sa famille dans sa globalité et est fondée sur :

- La nécessité de faire cesser le danger encouru par l'enfant,
- La prévention des séparations brutales, une alternative au placement,
- Le soutien à la famille dans une situation de retour de l'enfant au domicile,
- La volonté de diminuer la durée des mesures et de limiter leur renouvellement.

Durant toute la durée de la mesure, l'adhésion, la participation et la collaboration du mineur, des détenteurs de l'autorité parentale et de son environnement familial et social sont constamment recherchés.

PEAD

Le Placement Educatif A Domicile (PEAD) est une alternative au placement « traditionnel ». Il est une réponse éducative aux difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains parents et au caractère parfois inadapté du placement « traditionnel ».

D'une capacité d'accueil initiale de 10 places en 2020, ce service a connu une montée en charge progressive au cours du CPOM en cours pour atteindre au 01.01.24 un effectif de 35 jeunes et familles suivis dans ce cadre.

Ce mode d'accompagnement éducatif a pour objectif de préserver le lien familial tout en alliant une mesure de protection judiciaire. Ainsi, l'on maintient l'enfant dans son environnement familial tout en associant les parents à la prise en charge éducative.

Le 2 octobre 2024, la Cour de cassation a confirmé la fin des pratiques actuelles du placement éducatif à domicile (PEAD) dans un arrêt qui a censuré une décision de la Cour d'Appel de Versailles. En effet, la Cour rejette la possibilité de combiner un placement au sein des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) avec un droit d'hébergement permanent chez les parents, un dispositif qu'elle juge en contradiction avec la législation actuelle.

La note d'information de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du 7 mai 2025 est venue confirmer cette volonté et présenter différentes solutions permettant de ne pas interrompre les prises en charge actuellement exécutées sous la forme de PEAD lors de leur transformation en mesure d'AEMO à moyens renforcés.

LE POLE PEDAGOGIQUE

L'équipe du Pôle Pédagogique est composée de trois intervenants s'organisant autour de plusieurs axes (scolaires, professionnels et éducatifs/citoyenneté), selon les différents projets des jeunes accueillis.

Travaillant avec tous les services de la Maison Jean Baptiste, ce Pôle s'adapte tout au long de l'année à l'évolution de la population mais aussi aux aléas économiques, sanitaires, et les nouvelles législations en vigueur, que ce soit dans le domaine de la Protection de l'Enfance, des politiques publiques ou le code du travail.

Les objectifs du Pôle pédagogique sont multiples mais peuvent se décliner par des accompagnements à court et à moyen terme :

- des obligations d'actions spécifiques sur des périodes elles-mêmes spécifiques de l'année : comme les orientations scolaires sur des temps repérés de l'année ou encore les stages.
- des actions linéaires et lissées sur toute l'année : comme les évaluations scolaires, le soutien à la scolarité, les stages de découvertes des métiers et les thématiques citoyennes (découverte des administrations, socialisation, laïcité, sexualité, rapport Homme/ Femme, ...).

Ce service nécessite : une prise d'initiative, une anticipation, une adaptabilité aux besoins, une réactivité, une autonomie et un travail d'équipe, notamment à travers une interaction entre les trois intervenants.

Force de propositions, les professionnels du Pôle pédagogique travaillent en lien avec les équipes éducatives sous l'aval des chefs de services éducatifs et de la Direction d'établissement, ainsi qu'avec nos partenaires scolaires, administratifs, professionnels et associatifs.

L'intérêt manifeste du Pôle pédagogique est de répondre aussi au projet individuel du jeune : comme la recherche adaptée d'un employeur, une scolarité, ou l'ouverture culturelle, tout en tenant compte de ses besoins particuliers ou encore de certaines obligations administratives.

TRANSITION

Le service Transition est un service d'hébergement dédié aux jeunes bénéficiant du statut de Mineurs Non Accompagnés (MNA, anciennement Mineurs Etrangers Isolés) faisant l'objet d'une mesure civile en assistance éducative ou d'une tutelle de l'état déléguée au Président du Conseil Départemental de la Charente.

Ce statut désigne la situation d'un mineur de nationalité étrangère présent sur le territoire français et n'étant pas accompagné d'une personne titulaire ou exerçant l'autorité parentale (Résolution du 26 juin 1997 du Conseil de L'Europe).

Les mineurs bénéficiant de ce statut en France jouissent des mêmes droits que les mineurs de nationalité française, conformément aux dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Comme prévu aux articles L111-2 et L111-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les Mineurs Non Accompagnés sont considérés comme placés en situation de danger du fait de leur isolement, et relèvent à ce titre des prestations d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'activité du service est en outre encadrée par les textes suivants :

- Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- Décret du 24 juin 2016 relatif à l'accueil et aux conditions d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.
- Arrêté du 28 juin 2016 relatif aux modalités de calcul de la clé de répartition des orientations des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.
- Arrêté du 23 septembre 2016 relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du comité de suivi du dispositif national.
- Arrêté du 17 novembre 2016 relatif aux modalités d'évaluation de la minorité et de l'isolement.

- Décret du 27 juin 2019 relatif à la participation forfaitaire de l'Etat à la phase de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et au comité prévu à l'article R. 221-15 du code de l'action sociale et des familles.

- Décret du 19 décembre 2019 relatif au calcul de la clé de répartition entre les départements des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

Les particularités de Transition sont l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre d'une semi-autonomie et en milieu naturel, appartements en colocation exclusivement. Leur insertion scolaire et/ou professionnelle, les démarches administratives, une veille sanitaire et l'accès au droit commun sont les principes fondamentaux de cet accompagnement.

Transition, habilitation 76 places en logements diffus MNA de 15 à 18 ans, est le service intermédiaire qui accompagne le jeune dans son cheminement entre son statut de primo-arrivant puis de Mineur Non Accompagné vers la contractualisation d'un contrat jeune majeur en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

Tous les aspects, santé, emploi, logement, administratif, mobilité, sont travaillés avec lui afin qu'il puisse se projeter de façon autonome par le biais d'un accompagnement soutenu, en tant que mineur et trouver ainsi les ressources nécessaires à la réalisation de son projet de vie sociale et professionnelle principalement.

Les démarches de régularisation administrative sont également engagées dans les premiers temps de son accueil.

Cet accompagnement vers l'apprentissage de l'autonomie implique par voie de conséquence la recherche constante de transmissions des compétences inhérentes à l'exercice de cette autonomie. Basée sur un diagnostic éducatif constant et évolutif, cette dynamique de travail repose sur les ressources identifiées de chaque jeune qu'il s'agit de développer pour le positionner en tant que sujet/acteur de son parcours.

2) L'activité de l'année et le public accueilli

FISSAC- PASS AGE- RUFFEC- COULEE VERTE

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Fissac (mixte)	12	De 7 à 13 ans		8 ETP
Pass Age (mixte)	12	De 13 à 18 ans		8 ETP
Ruffec (mixte)	12	De 13 à 18 ans	55.93	8 ETP
Coulée verte (non mixte)	12	De 13 à 18ans		8 ETP

Global MECS Fissac - Pass Age - Coulée Verte - Ruffec

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées 2025	Taux de réalisation 2025
Prévisionnel	236.57	16472	
Réel		16566	100.57 %

		<u>Population</u>	
<u>Départs</u>		<u>Admissions</u>	<u>Jeunes suivis</u>
<u>Fissac</u>	2	4	17
<u>Pass Age</u>	8	6	19
<u>Ruffec</u>	8	6	19
<u>Coulée Verte</u>	8	8	20

L'Escale : MECS/ Primo Arrivants et MNA

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont éducatif
Internat	20	De 6 à 18 ans	15.95	10 ETP

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	162.71	6863	
Réel		6810	99.23 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
144	110	158

TRANSITION

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont éducatif
Internat	76	15-18	12.79	7

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	66.24	27740	
Réel		25982	93.66%

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
26	45	90

P.F.S

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
PFS	20	De 0 à 18 ans	12.79	2 ETP (éducés) 9 Ass. Fam

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	192.13	7157	
Réel		5625	78.59 %

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
8	0	20

SAPMN

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
SAPMN Hébergement diffus	70	De 16 à 21 ans	16.37	8 ETP

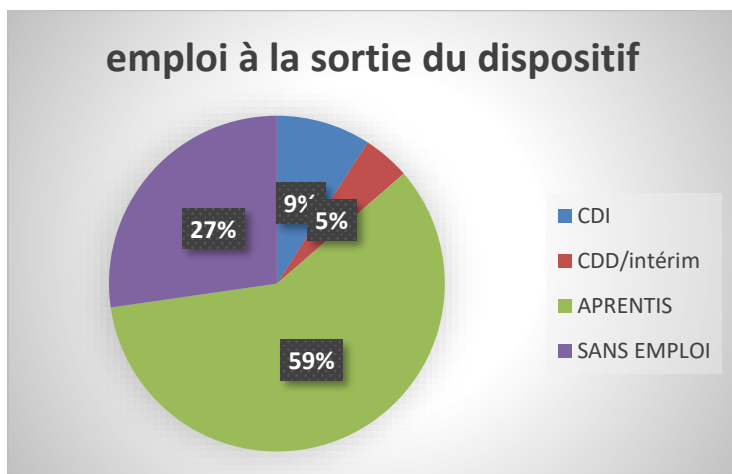
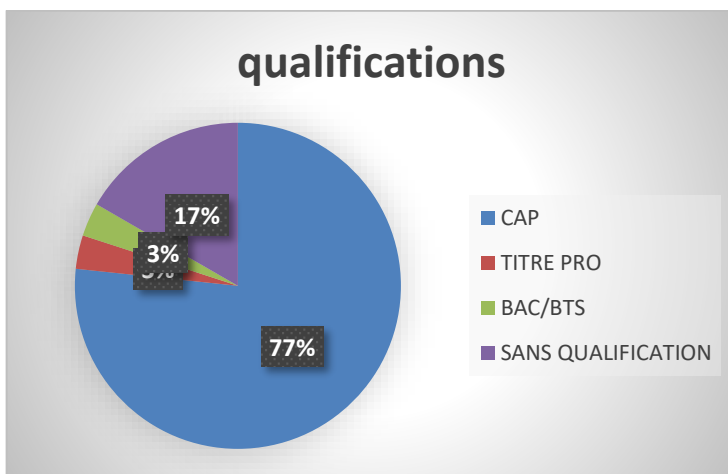
	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	65.01	24527	
Réel		25248	102.94 %

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
34	34	105

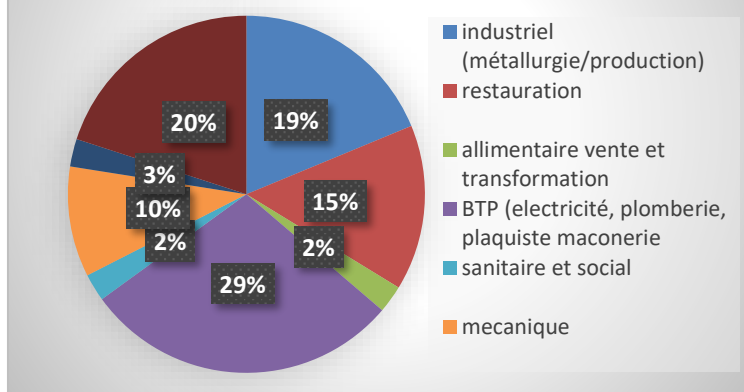
En 2025, les 100 jeunes accompagnés au SAPMN dont 14 jeunes de nationalité française, regroupe 13 Nationalités :

- France
- Afghanistan
- Bangladesh
- Cameroun
- Cote d'ivoire
- Egypte
- Guinée
- Mali
- Pakistan
- Sénégal
- Tunisie
- Burkina Fasso
- Liberia

Les jeunes migrants de Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et enfin Bangladesh sont les plus représentés.



secteurs d'emplois des jeunes au sapmn en 2025



Une grande majorité des jeunes sortent du SAPMN avec une qualification et un contrat de travail à la clé qui s'associe la plupart du temps avec un logement pérenne.

Cette année, le secteur du BTP est majoritaire devant celui de la restauration.

Notons cette année le développement des secteurs de l'industrie et de la mécanique qui étaient pourvoyeurs d'apprentissages.

AEMO-R

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Mesures AEMOR	60	De 0 à 18 ans	7.25	5

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	22.47	21900	100 %
Réel		19802	90.42 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
43	47	101

PEAD

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Mesures PEAD	35	De 0 à 18 ans	7.15	5

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	37.78	12775	100%
Réel		12440	97.38 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
16	19	52

Le Pôle pédagogique

BILAN DES EVALUATIONS SCOLAIRES 2025										
	155 jeunes suivis (orientations 1eres , réorientations et suivis d'orientations) (194 en 2024/ 130 en 2023)									
	dont 34 JEUNES évalués en 2025 (74 en 2024 ; 81 en 2023 ; 45 en 2022 ; 37 en 2021 ; 32 en 2020)									
AGE MOYEN (évals)	scolarisables (moins de 16 ans): 15/34- <u>scolarisés</u> : 18/34 (sinon Mission Loc/Apprenti/sortis)									
	15,13 ans (15,54 en 2024)									
12 NATIONALITES	Côte d'Iv,	Pakistan	Guinée	Mali	Sénégal	Algérie	Afghanistan	Arabie	Tunisie	Bangladesh
	3	1	11	5		1	1	1	2	1
		Egypte	Colombie	Gambie	Inde	France	Soudan	sierra Leone	Congo	Mauritanie
						1	1		6	
Niveau de Langue	A0 (non francophone)		6/34		environ 15% sont allophones					
moyen	A1	(CP/CE1)	11 /34		50 % niveau cycle primaire					
sur 34 jeunes évalués	A2	(cycle 3 CE2/CM)	6/34							
	B1	(début collège)	10/34		aucun n'a le niveau scolaire en rapport avec son âge					
	B2	(fin collège/lycée)	1/34							
orientations	sortis	Afpa	classe UP2A	LYCEE PRO	Lycée gal	COLLEGE gal	Breta/Miss, L	école produc	apprentis,	PAPS
directes/34	4	0	9	1	1	4	8	4	0	3
19 CAP 1ere année	Fer ensembles	cuisine	CIP	ST2S	Aide pers	menuiserie	Inst therm	Elect	Trans énergie	PAYSAGISTE
Lycees Professionnels	4	0	3	0	1	1	4	6	2	0
orientations 2025	coiffure	logist,	IMTB	Peinture	naroquinerie	Sécurité	Chaudronne	BTP	VEHICULE	vente
12 Bac Pro 1ere année	0	2	3	0	0	1	2	0	1	1

Bilan stages et apprentissages 2025

- Stages de découverte professionnelle

Métiers	Nombres de jeunes en stages	Nombres de semaines de stages	Nombres d'entreprises partenaires
Peintre/ plaquiste	11	30	9
Monteur installateur thermique	9	22	8
Chaudronnerie / soudeur	5	14	4 dont le dispositif Fer ensemble
Menuisier	2	13	3
Cuisinier	16	29	13
Carrossier	6	13	4
Boulangier	3	7	3
Electricien	14	29	8
Services à la personne	6	14	6 EPHAD
Maçon	4	8	3
Boucher	3	7	4
Mécanicien	7	12	4
Logistique	7	20	8
Couvreur	1	1	1
Vente	3	4	3
Maintenance bâtiment collectivité	6	20	3
Pâtissier	1	2	1
Sellerie	1	1	1
Sécurité	1	1	1
Total	106 Stages effectués par 96 jeunes	247 Semaines de stages	87 Entreprises

Certains jeunes ont exploré différents métiers et lieux de stage.

- Contrat d'apprentissage (Stages qui ont débouchés sur un apprentissage)

Métiers	Nombres de jeunes en apprentissage	Entreprises
Cuisinier Service	9	7
Carrossier	2	2
Maçon	2	2
Couvreur	1	1
Electricien	2	2
Peintre / plaquiste	1	1
Boucher	1 dont 1 en rupture	1
Vente	1	1
Chaudronnerie	1	1
Boulangier	2	2
Total	21 jeunes dont 1 en rupture fin 2025	22 entreprises

3) La problématique des enfants accueillis

Les jeunes accompagnés au sein des services de la Maison Jean Baptiste présentent des difficultés d'ordre social et/ou psychologique, liées à un environnement ou une situation familiale complexe. Des carences significatives sont observées au titre de l'article 375 du Code de Procédure Civile.

Depuis 2016, l'établissement accueille également des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le conseil départemental de la Charente s'est vu attribuer la tutelle de l'Etat ; puis des MNA appelés plus spécifiquement « primo arrivant » depuis la création de l'Escale en décembre 2018.

La Maison Jean Baptiste a la capacité d'accueillir des mineurs placés sous-main de justice pour lesquels une ordonnance de placement provisoire a été ordonnée par le juge des enfants dans le cadre du Code de la Justice Pénale des Mineurs.

Les problématiques sont hétérogènes et complexes pouvant prendre plusieurs formes comme :

- **Des troubles de l'attachement** : ils se caractérisent par des désordres émotionnels et comportementaux, des désordres dans les interactions sociales dus à un échec de l'attachement relatif aux besoins primaires lors de la petite enfance.
- **Des troubles de la conduite** : Ils se manifestent comme des comportements récurrents, persistants, dans lesquels l'enfant bafoue les droits d'autrui ou le principe des règles de conduite et des normes sociales.

• **Des troubles de la personnalité** : les enfants et adolescents agissent de manière non conforme aux règles, souvent en réaction à des faits de maltraitance vécus pendant l'enfance.

• **Des troubles cognitifs et/ou instrumentaux** : Difficultés d'apprentissage, déficiences intellectuelles, troubles de l'attention...

Difficultés sociales : troubles de la relation, troubles de l'identité, sentiment d'échec, répétition, conflit, agressivité, repli sur soi, passivité, difficulté à intérioriser les règles et les interdits.

• **Des troubles du comportement** : Dépression, somatisation, transgression des règles et des interdits, défaut de contrôle, conduites addictives, estime de soi...

Force est de constater qu'une majeure partie des jeunes accueillis présentent certains de ces troubles. Ceux-ci sont en lien avec leur histoire familiale, les carences éducatives et affectives vécues. Ces jeunes adoptent un comportement de défiance vis-à-vis de l'adulte ou du groupe.

Ces troubles viennent impacter directement le quotidien du jeune : sa vie relationnelle, son rapport aux autres et aux règles, sa capacité à gérer ses émotions, son parcours de vie, sa manière d'appréhender son projet d'accueil et d'accompagnement. Ils nécessitent une constante adaptation réfléchie des professionnels aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent afin de le faire devenir acteur de son développement et de son devenir.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

L'offre d'accueil en hébergement collectif au sein de la Maison Jean Baptiste se décline à travers les 4 Maisons d'Enfants à Caractère Social déployées sur le territoire Charentais :

- MECS de Fissac à Ruelle, 12 enfants, mixte, de 7 à 13 ans.
- MECS Le Pass Age à Ruelle, 12 adolescents, mixte, de 13 à 18 ans.
- MECS La Coulée verte à Angoulême, 12 adolescents, non mixte (garçons uniquement), de 13 à 18 ans.
- MECS de Ruffec, 12 adolescents, mixte, de 13 à 18 ans.

La problématique des jeunes accueillis au sein des MECS se situe dans le domaine de la Protection de l'enfance (article 375), mais également dans le cadre de l'enfance délinquante (CJPM).

Les adolescents pris en charge sont généralement issus de familles présentant d'importantes et graves difficultés en interne. La mesure de placement prononcée vient les protéger. Néanmoins, ces jeunes aux vécus douloureux sont en grandes souffrances psychologiques. Ceci peut les conduire à développer des symptômes, des troubles du caractère et de la personnalité ou à adopter des comportements venant signifier leurs souffrances.

Nous observons des jeunes avec une problématique abandonnique qui se manifeste par une quête affective tout en tenant l'autre à distance par des attitudes de repli et de rejet.

Certains vont exprimer leur désarroi face à leur situation par des conduites déviantes les amenant à devoir rendre compte à la justice pénale des mineurs.

Les carences éducatives et affectives, les maltraitements physiques et psychologiques subies les amènent à perdre confiance en eux et en l'adulte, à avoir une faible estime de soi. Cette dévalorisation exacerbée est parfois associée à des échecs scolaires.

Aussi, les MECS accueillent depuis 2016 un public de jeunes MNA (Mineur Non Accompagné) dont les problématiques sont différentes de celles des jeunes du territoire. Leurs parcours migratoires ainsi que les raisons qui les ont amenées à quitter leur pays peuvent impacter leur comportement. Cependant, l'acquisition de la langue française, l'accès à la scolarité et à l'emploi restent leur objectif premier.

La mission et le projet des MECS s'inscrit dans le cadre général de l'action sociale et médico-sociale, de missions d'intérêt général et d'utilité sociale au sens de la loi du 2 janvier 2002 et du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Occupant une place reconnue dans le dispositif départemental de prévention pour la protection de l'enfance, elles assurent en premier lieu une mission de protection, visent à la reconstruction de la personnalité et du comportement des enfants accueillis.

Pendant cette année 2025, nous avons observé plusieurs particularités concernant les enfants accueillis. En premier lieu, peu d'enfants, notamment les plus jeunes accueillis à la MECS de Fissac, n'ont pas de droit de visite avec hébergement. Les situations familiales sont tellement dégradées que le juge des enfants n'a accordé que des droits de visites, le plus souvent en un lieu neutre, mais toujours avec un encadrement ou tiers professionnels. Sur chaque site, prenant compte la singularité des projets individuels des enfants et la volonté de maintenir une scolarité classique, les temps de visite hors temps scolaire, week-end notamment, impactent le fonctionnement des hébergements collectifs (moyen humain insuffisant, dynamique de groupe, prestataire plus ou moins disponible). Cependant, l'accompagnement éducatif et l'étayage familial réalisés amènent, à moyen terme, à pouvoir préconiser auprès du magistrat et dans certains cas des possibilités d'évolution voulant une restauration progressive du lien parent(s)/ enfant(s).

Se juxtaposant à ce premier constat et à l'inverse des situations pouvant évoluer positivement, il est observé que les situations familiales n'offrant que peu de perspectives d'un retour de ces enfants dans leurs environnements naturels impliquent un parcours relativement long en institution.

Il incombe alors aux professionnels d'inculquer, de transmettre, à travers un accompagnement quotidien, des bases éducatives solides afin de se substituer à la fonction parentale et à la famille.

Dans cette seconde hypothèse, la transversalité des services de la Maison Jean Baptiste offre à l'enfant et/ ou à l'adolescent des possibilités d'accueil correspondant à ses problématiques et à ses besoins tout en gardant une appartenance, bien que symbolique, à un établissement sans rupture du lien.

Les équipes éducatives, appuyées par une psychologue, invitent progressivement les jeunes à se construire comme sujet, comme un acteur social capable de vivre avec les autres.

Dans ce cadre, la question de la vie en collectivité rythmée par un quotidien et des règles de vivre ensemble fournit un étayage essentiel à l'élaboration d'un possible vivre ensemble et d'une acquisition progressive d'autonomie en fonction du sujet.

Dans ce contexte, les professionnels exercent un rôle d'écoute, d'observation et de guidance.

Ils assurent la continuité et la cohérence de la vie du jeune.

Ils prennent une place particulière dans son univers, étant facilement sollicités pour répondre aux demandes, angoisses et problèmes de ce dernier.

Ainsi progressivement, le jeune va pouvoir reprendre confiance en l'adulte, pouvoir compter sur lui, lâcher prise avec son histoire familiale et entrer dans son récit de vie.

Les MECS du Pass' Age, la Coulée verte et Ruffec, accompagnant des adolescents accueillent des jeunes qui ont souvent des vécus différents. Agés de 13 à 18 ans, le projet s'oriente principalement vers une préparation à la vie sociale qui les attend à la majorité. Il s'agit de leur fournir les éléments de ressources nécessaires afin qu'ils puissent se projeter dans la vie citoyenne, dans le droit commun de la meilleure des manières.

Certains sont dans la continuité d'un placement qui dure et qui cible souvent des difficultés voire une impossibilité de retour dans la cellule familiale.

D'autres jeunes viennent pour un premier placement à l'adolescence traversée par un conflit familial qui se cristallise sur eux. Il s'agit pour le jeune de se servir de ce temps de placement comme un espace de distanciation avec le système familial.

Nous notons, comme les années précédentes, l'accueil d'adolescents au long vécu institutionnel présentant des troubles associés qui bénéficient d'une prise en charge de soins limitée bien en deçà de leurs besoins et laissant les équipes éducatives face à des manifestations qui se conjuguent parfois difficilement avec une prise en charge de type éducative au sein d'un collectif.

Nous faisons le constat que cette prise en charge thérapeutique et médicale fait défaut sur le territoire.

L'ESCALE

L'accueil des mineurs à L'Escale est conditionné par la présomption ou la reconnaissance de minorité et d'isolement. Concernant les jeunes dits « confiés », c'est bien l'ordonnance de placement provisoire auprès du Conseil Départemental de la Charente qui permet l'accueil et la prise en charge des jeunes.

Les jeunes primo-arrivants sont ceux qui, arrivés depuis peu sur le territoire national, sollicitent pour la première fois un accueil ; ils sont souvent orientés par les services de Police, des associations ou organismes d'Aide Sociale non habilités à prendre en charge des mineurs, ou encore des particuliers. Dans ce cas de figure, la problématique est celle de l'urgence sociale qui les place en situation de danger. Que le jeune ait ou non des documents d'identité ou d'état civil en sa possession, il est immédiatement pris en charge dans le cadre de la « mise à l'abri » : hébergement, restauration, veille sanitaire et accompagnement dans la procédure d'évaluation de minorité.

Les jeunes dits « confiés », sont ceux qui, au terme de la procédure d'évaluation, sont effectivement considérés comme mineurs et confiés sur décision du juge des enfants au service de l'Aide Sociale à l'Enfance : placement provisoire, suivi d'un placement en Assistance Educative, puis d'un placement sous tutelle d'Etat (visant à leur désigner un responsable légal en la personne du Président du Conseil Départemental par délégation).

Dès lors, les besoins des jeunes sont pris en charge au même titre que ceux des mineurs de nationalité française : hébergement, accompagnement éducatif, accompagnement à la scolarité ou à la formation, aux soins de santé, à l'accès aux droits, aux loisirs.

La condition particulière des MNA implique en outre un soutien à l'intégration (aide à l'assimilation, à la socialisation, alphabétisation ou apprentissage du français, apprentissage de la citoyenneté), ainsi qu'un accompagnement à la régularisation administrative à l'approche de la majorité.

Si les motivations des jeunes à quitter leur pays d'origine et gagner la France sont uniquement déclaratives, la majorité d'entre eux font référence à des situations familiales douloureuses (séparations conjugales, décès d'un parent, violences intra-familiales subies, contexte de misère économique).

Par ailleurs, une proportion importante de ces jeunes sont susceptibles d'avoir vécu des conditions de voyage difficiles, voire traumatisantes (séparations, violences diverses, travail forcé), impliquant bien souvent des besoins importants en termes de soutien psychologique. Ce vécu n'est pas toujours évoqué ni reconnu par les jeunes, toutefois certains stigmates en confirment la probabilité (repli sur soi, états dépressifs, anxiété voire stress post-traumatique).

TRANSITION

Le service Transition accueille des jeunes de nationalités étrangères âgés de 15 à 17 ans, évalués mineurs par les services compétents, possédant ou non des papiers d'identité ou documents d'état civil. Ils sont ainsi confiés au Conseil départemental de la Charente, Direction enfance famille, sur décision de justice ou par mesures de tutelle attribuées au Président du Conseil départemental.

La structure accueille des jeunes qui ont la capacité de vivre en semi-autonomie tout en apprenant à accepter la guidance des professionnels composant l'équipe pluridisciplinaire.

Ces jeunes sont pris en charge suivant des modalités d'accueil spécifiques dans le cadre de l'article L. 112-3 du CASF : « La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. / (...) ».

L'origine des jeunes est variable, à l'échelle nationale, majoritairement ressortissants de trois régions du monde :

- Afrique sub-saharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Gambie, Guinée Conakry, Cameroun, Mali, République Démocratique du Congo),
- Sous-continent indien (Afghanistan, Pakistan, Bangladesh)
- Maghreb (Tunisie, Algérie, Egypte).

Les jeunes Mineurs Non Accompagnés dits « confiés », sont ceux qui, au terme de la procédure d'évaluation administrative, sont considérés comme mineurs et confiés par un Magistrat pour Enfants au service de l'Aide Sociale à l'Enfance : placement provisoire, suivi d'un placement en Assistance Educative, puis d'un placement sous tutelle d'Etat visant à terme à leur désigner un responsable légal en la personne du Président du Conseil Départemental par délégation.

Dès lors, les besoins du jeune sont pris en charge au même titre que ceux des mineurs de nationalité française : hébergement, accompagnement éducatif, accompagnement à la scolarité ou à la formation, aux soins de santé. La condition particulière des MNA implique en outre un soutien à l'intégration (aide à l'assimilation, à la socialisation, à l'alphabétisation ou à l'apprentissage du français, apprentissage de la citoyenneté), ainsi qu'un accompagnement à la régularisation administrative à l'approche de la majorité.

Si les motivations des jeunes à quitter leur pays d'origine et gagner la France sont uniquement déclaratives, la majorité d'entre eux font référence à des situations familiales douloureuses et très souvent précaires (séparations conjugales, décès d'un parent, violences intra-familiales subies, contexte de misère économique). Les intentions déclarées sont presque systématiquement de pouvoir être scolarisés et apprendre un métier, de s'intégrer dans la société française.

Par ailleurs, une proportion importante de ces jeunes est susceptible d'avoir vécu des conditions de voyage difficiles, voire traumatisantes (séparations, violences diverses, travail forcé), impliquant bien souvent des besoins importants en termes de soutien psychologique.

Ce vécu n'est pas toujours évoqué ni reconnu par les jeunes. Toutefois certains stigmates en confirment la probabilité (repli sur soi, états dépressifs, anxiété voire stress post-traumatique).

SAPMN

Le SAPMN accueille deux typologies de public :

- Les jeunes étrangers, mineurs non accompagnés ayant été mis à l'abri, bénéficiant de la protection de l'ASE puis majeurs.

Eléments juridiques :

Les MNA sont pris en charge suivant des modalités d'accueil spécifiques définies par l'article L. 112-3 du CASF: « (...) / La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. / (...) ».

Ils arrivent le plus souvent, et selon leurs dires, « par le réseau ». Ils se présentent au commissariat de police d'Angoulême où y sont amenés par des membres d'associations locales. Le commissariat informe le département et oriente les jeunes vers le dispositif de mise à l'abri.

Cette mise à l'abri s'organise selon les conditions prévues au deuxième et quatrième alinéa de l'article L. 223-2. qui stipule au président du conseil départemental du lieu où se trouve une personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, la mise en place d'un accueil provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours (...).

Ces textes prévoient notamment :

- que le procureur soit « avisé immédiatement » dès le recueil provisoire de la personne concernée.
- que le procureur soit « saisi » à fin de décision de placement à l'issue de l'évaluation si celle-ci conclut à la minorité.

La mise en œuvre de la procédure d'évaluation se fait en lien avec le référentiel national. Elles sont réalisées par la cellule MNA dans les locaux de la direction de la protection de l'enfance et par le SAH de l'APLB dans un bureau indépendant au lieu d'accueil.

Pour l'évaluation des documents d'identification et d'état civil produits par les jeunes, le département fait appel à la Direction zonale de la police aux frontières (DZPAF) de Bordeaux.

Après la période de mise à l'abri assurée par le département et l'Escale, puis d'évaluation de minorité, les jeunes sont inclus dans les dispositifs de droit commun puis orientés vers le SAPMN afin de poursuivre leur processus d'intégration sociale et professionnelle.

Ce processus peut se poursuivre après leur minorité grâce à l'appui de contrats jeunes majeurs acceptés par le département à la faveur d'une mobilisation active dans leur projet d'insertion professionnelle.

Typologie des jeunes MNA et Majeurs étrangers :

Les jeunes étrangers arrivent principalement des pays des continents Africain et Asiatique. Ils partent en groupe et nous retrouvons souvent des jeunes ayant vécu dans la même zone géographique. Ce sont pour la plupart des Urbains qui ont vécu ou survécu dans les banlieues des grandes villes de leur pays d'origine. Nous faisons face désormais à une migration majoritairement économique mandatée par les familles. Les modes de migration sont variés, bateau avec une prise de risques importants et avion ou par voie terrestre.

Nous constatons en 2025 que certains jeunes rencontrent des difficultés à accepter la réalité des contraintes liées à la vie en autonomie et à se projeter en fonction de leurs moyens et de leurs perspectives d'emploi dans des logement adaptés.

Cela entraîne parfois des attitudes et des exigences inadaptées dans le rapport qu'ils entretiennent avec les travailleurs sociaux et des attitudes déconnectées de la réalité dans laquelle ils sont plongés.

Enfin les éléments géopolitiques restent prégnants pour certaines nationalités notamment sur la question du Mali mais aussi du Congo. Cela ouvre à des incertitudes quant à l'obtention des papiers et des difficultés pour le jeune à se projeter. L'équipe doit être sans cesse en veille afin d'anticiper sur les difficultés et obtenir les « sésames ».

La question de l'acquisition du titre de séjour reste un élément central de la préoccupation des jeunes. L'accompagnement à la préfecture mais aussi vers les ambassades des différentes nationalités constituent des étapes incontournables dans l'accompagnement du jeune. C'est une étape essentielle qui réclame un accompagnement au plus près et une vigilance permanente quant à l'évolution législative pour chaque pays

C'est également un moment de stress et de bascule que le professionnel va devoir gérer afin que le jeune puisse passer cette étape.

Comme chaque année l'intégration grâce au travail prend une place majoritaire dans l'accompagnement. Ce dernier reste conditionné à une maîtrise correcte du jeune de la langue Française.

Pour ce faire la plupart sont orientés vers des formations en alternance de niveau CAP en apprentissages. Nous pouvons notamment remarquer que les jeunes étrangers sortis du dispositif gardent leur emploi ou ont continué en apprentissage sur des spécialisations.

Il reste cependant une difficulté pour les jeunes qui doivent trouver un emploi après leur sortie d'apprentissage. Ces derniers passent par des contrats de travail précaire de type intérim ou CDD mais nous avons de belles réussites avec des jeunes qui décrochent aussi des CDI.

Notons également cette année 2025 cinq sorties sans projet en lien avec une délivrance « d'OQTF » pour les jeunes étrangers et de retour en famille après abandon de leur projet professionnel pour les jeunes de nationalité française.

- Les jeunes Français ayant pour majorité été accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance (foyer éducatif, familles d'accueil, mesure AEMO, PEAD...)

Ces jeunes sont accueillis dans le cadre d'une mesure APJM contractualisée avec le département de la Charente. Ce dernier s'appuie sur L'article L. 222-2 du CASF qui évoque l'aide à domicile qui peut être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés sociales.

Par ailleurs, en application de l'article L. 222-5 du même code, les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans, qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant, peuvent être pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance.

Ce soutien est assujéti à un projet d'insertion socio-professionnelle et la durée du contrat doit être adaptée aux objectifs, dans le cadre d'une dynamique de parcours et d'une responsabilisation.

L'objectif principal est d'essayer, à travers l'accompagnement proposé de fournir au jeune un espace lui permettant de s'approprier des éléments d'adaptabilité à la vie sociale de base. Ces derniers s'inscrivent dans des modalités concrètes dans lesquelles le jeune est coactif et qui permettent un lien avec les institutions de droits communs dédiés (santé, rapport à soi, hygiène de vie, emploi, logement, mobilité) :

L'aide s'accompagne du versement d'une allocation jeune majeur en 2025 de 430 euros/ mois pour les jeunes accueillis au SAPMN.

Cet accueil provisoire jeune majeur (APJM) est validé par le « référent jeunes majeurs » du département.

En 2025, nous pouvons constater que les jeunes passés par les dispositifs de protection de l'enfance et qui sont accueillis dans le cadre du SAPMN ont pour certains réussi à s'appuyer sur leur projet professionnel afin de s'émanciper et pouvoir progressivement trouver un logement en autonomie.

Nous pouvons différencier la situation de deux jeunes femmes au parcours plus fragile qui ont pour deux d'entre elles mis en échec leur parcours en retournant dans le giron familial.

Quant aux jeunes hommes, deux d'entre eux sont sortis du dispositif après avoir réussi leur projet professionnel pour l'un dans la chaudronnerie et pour l'autre dans les secteurs de la vente alimentaire.

Le travail qui s'amorce avec les jeunes peut les conduire à la fuite. Ils font le choix de quitter le dispositif. En 2025 les secteurs professionnels des jeunes sont principalement, l'aide à la personne, la vente, l'industrie et la restauration.

Notons cependant cette année des parcours de réussite de certains jeunes ayant un parcours dans les différents établissements de l'APLB qui ont su trouver au SAPMN l'appui pour continuer une trajectoire de réussite malgré des doutes et une faible estime de soi.

Cela réclame parfois du temps afin que la situation de ces jeunes se stabilise en construisant les éléments de ressources pour qu'ils puissent se projeter de façon sécurisée dans une vie sociale et professionnelle stable.

PFS

Au placement familial spécialisé, la problématique se définit au regard de l'enfant maltraité, en danger, victime de négligences, violences physiques ou psychiques ayant eu lieu ou en risque de maltraitances pouvant entraîner des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique. On constate que le service est de plus en plus sollicité en dernier recours pour des accueils d'enfants en très grandes difficultés : usure de placements successifs, situations exacerbées par des troubles du comportement ou de la personnalité.

AEMOR

La mesure AEMOR a pour origine une situation de danger encourue par le mineur. Elle peut être de différentes natures, et mentionnée par l'ordonnance de jugement ou évaluée directement par le service ou ses partenaires tout au long de la mesure :

- Manque de repères éducatifs structurants liés à des problématiques personnelles des parents.
- Non-considération de l'enfant par sa famille, allant du manque de stimulation à la maltraitance psychologique possible, carences éducatives.
- Questions relatives aux liens parents-enfants.
- Déshérence sociale ou scolaire avec risque de marginalisation.
- Contexte de séparation parentale conflictuelle nuisant à l'intérêt de l'enfant.
- Comportements, conduites inadaptées ou à risques du mineur ou de ses parents suscitant des passages à l'acte, des mises en danger, de la violence physique.
- ...

PEAD

Le PEAD concerne des mineurs pour lesquels la mesure de protection peut être assurée au domicile familial. En effet, dans certaines conditions, la séparation physique peut s'avérer être préjudiciable et/ou difficile à réaliser. Mais le danger encouru par le mineur nécessite une mesure de protection judiciaire et la mise en œuvre des moyens d'interventions éducatifs liés à un placement. Cette mesure se met en place dans le cadre d'une décision de placement prise par le juge des enfants.

Ainsi, la décision judiciaire s'appuie sur un cadre juridique précis pour mettre en œuvre une mesure de PEAD.

En effet, la décision d'un PEAD s'inscrit dans le cadre général du Droit, le juge s'appuyant sur les art.375-3 et 375-7 du code civil, dans le cadre d'un placement judiciaire.

De plus, cette mesure est favorisée dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 relative aux principes de respect des droits des usagers et de diversification des méthodes d'intervention.

Elle est la réponse à une problématique liée à l'accompagnement des sorties de placement de certains jeunes. C'est un dispositif éducatif intégrant le soutien à la famille fondé sur l'articulation entre une prise en charge par l'établissement et une action éducative dans la famille.

Le PEAD répond à divers types de situations :

- en amont d'un placement en vue de la préparation à une séparation physique, si le danger est avéré ou fortement supposé,
- en aval d'un placement pour un retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,
- en cas d'inadaptation de certains mineurs à un placement traditionnel.

Le PEAD peut être ordonné lorsque des schémas familiaux donnent à voir des difficultés diverses telles que :

- Difficultés ex-conjugales impactant la relation parents-enfant(s),
- Troubles du comportement des parents et/ou des enfants,
- Problématiques addictives des parents et/ou des enfants,
- Difficultés relationnelles parents-enfants,
- Troubles neuro développementaux des parents et/ou des enfants,
- Négligence,
- Maltraitance,
- Déscolarisation,
- Désocialisation,
- Carences éducatives, affectives,
- Déni parental quant aux difficultés/troubles des enfants.

LE POLE PEDAGOGIQUE

La problématique des jeunes accueillis sur les différents services du Pôle Social Charente se situe dans le domaine de la Protection de l'Enfance, mais également dans le cadre de l'enfance délinquante :

- Dans le domaine de la Protection de l'Enfance défini par l'article 375 du Code Civil, à savoir tous jeunes présentant des carences avérées en termes de sécurité, de moralité, d'éducation et de santé.
- Dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

La création du dispositif « Primo Arrivant - l'Escale » en décembre 2018 et du service Transition au 1^{er} juillet 2023 avec aujourd'hui un hébergement collectif et diffus en semi-autonomie, a pour vocation d'accueillir spécifiquement des Mineurs Non Accompagnés nouvellement arrivés sur le territoire dans le cadre de la Protection de l'Enfance (article 375 du Code Civil).

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

1- Accueil et évaluation du jeune

- L'accueil (documents loi 2002-2)
- Recueil d'informations/documents
- Date 1^{er} entretien référents
- RDV bilan de santé (infirmière) :
- 15 premiers jours-Entretien psychologue/jeune + DIPC/Contrat de séjour (référents)
- Au cours du 1^{er} mois-Evaluations scolaires/ projet professionnel

2- Projet individualisé du 2^{ème} mois au 6^{ème} mois

- Bilan mi- mesure (1^{ère} synthèse)
- Restitution famille/ jeunes (CSE/référents)
- Rencontre CSE/ Référents/Partenaires
- Actualisation PPI (référents)
- Rédaction bilan mi- mesure (référents/CSE)
- Lecture du bilan au jeune et à la famille

3- Synthèse et préparation à la sortie-préconisation du 6^{ème} au 10^{ème} mois

- Préparation à la sortie/préconisation continuité
- Rencontre CSE/référents/partenaires/famille
- Restitution au jeune (référents)
- Rencontre famille/CSE/Référents
- Rédaction bilan fin de mesure (référents/CSE), transmission 1 mois avant échéance
- Lecture du bilan au jeune et à la famille
- Audience

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

L'accompagnement des enfants et des adolescents au sein des MECS s'articule autour de deux dimensions qui s'imbriquent en permanence : la dimension collective et la dimension individuelle. Les enjeux de cette prise en charge sont d'accompagner un public qui n'a pas choisi de vivre ensemble et qui subit parfois le placement, mais dont la finalité est de les amener à devenir acteur de leur avenir en personnalisant leur accompagnement au regard de leur histoire de vie.

Les équipes pluridisciplinaires, harmonisées sur l'ensemble des unités de vie collective, sont composées de 8 éducateurs, 1 maîtresse de maison, 2 surveillants de nuit, d'une psychologue à temps partiel. Les actions sont coordonnées par un chef de service éducatif à travers ces deux dimensions et en veillant à un accompagnement efficient du public accueilli.

Depuis 2020, l'Association Père le Bideau et ses établissements dont fait partie la Maison Jean Baptiste a fait le choix de proposer des contrats d'apprentissage pour les fonctions d'éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. Cette volonté, issue d'une problématique d'attractivité des métiers du social et donc de recrutement pour les établissements, est venue modifier l'organisation des services.

Accompagné par un maître d'apprentissage qualifié, et fort d'une conviction que le métier s'apprend en étant au quotidien avec les enfants, la Maison Jean Baptiste a recruté entre fin 2022 et 2023 un éducateur spécialisé en contrat d'apprentissage sur chacune de ses MECS.

L'expérience du collectif permet de travailler autour de la dynamique relationnelle que met en place l'enfant ou l'adolescent. Il permet de comprendre son processus de socialisation et d'intégration. Aussi, pour apporter un cadre structurant, sécurisant, des repères, un rythme de vie, les équipes s'appuient sur des règles de vie « sociales » quotidiennes déclinées au travers d'un règlement de fonctionnement permettant le bien vivre ensemble.

○ **L'équipe éducative**

Composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs et de moniteurs adjoints d'animation dont certains en cours de Validation d'Acquis par l'Expérience (éducateur spécialisé ou moniteur éducateur) et d'un éducateur spécialisé en contrat d'apprentissage, elle intervient de 7h00 à 23 h00 auprès des adolescents 7 jours sur 7 et assure les fonctions suivantes :

- Un accompagnement au quotidien dans toutes ses dimensions et à l'apprentissage de l'autonomie
- Une suppléance familiale
- Un objet identificatoire de projection
- Une aide à la construction de liens avec l'environnement
- De soutien, d'écoute, de partage et de bienveillance
- Apporter un sentiment de sécurité
- De favoriser un climat de confiance
- De lien entre l'adolescent et sa famille
- De les accompagner à vivre avec leurs fragilités, les aider, les soutenir à développer leurs compétences, leurs possibilités.

○ **La maitresse de maison**

Présente quotidiennement sauf le week-end, elle a une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie des adolescents : entretien des locaux, élaboration et préparation des repas, gestion du linge, etc.... Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Elle contribue à l'accompagnement des adolescents dans les actes de la vie quotidienne. Sa position peut l'amener à faire preuve d'écoute, de recevoir les confidences des adolescents.

De par cet aspect de sa fonction, elle participe à tout ou partie de la réunion de service hebdomadaire afin de partager et d'échanger en équipe pluridisciplinaire autour des observations quotidiennes concernant les adolescents accompagnés au sein de l'unité de vie.

○ **Les surveillants de nuit**

Relayant les éducateurs jusqu'au lendemain matin, ils assurent des missions de sécurité des jeunes et des locaux et de surveillance au sein du service. Ils garantissent les bonnes conditions de repos des adolescents. Leur bienveillance les amène parfois à être à l'écoute des adolescents dont la nuit peut être source d'angoisse. En lien avec l'équipe éducative, ils partagent leurs observations faites durant leur temps de travail.

De par cet aspect de leur fonction, ils participent une fois par mois et selon l'organisation de leur temps de travail à la réunion de service hebdomadaire afin de partager et d'échanger en équipe pluridisciplinaire autour des observations quotidiennes concernant les adolescents accompagnés au sein de l'unité de vie.

- **La psychologue**

Présente à mi-temps, elle intervient à deux niveaux :

- Auprès des adolescents

En leur proposant des entretiens, un cadre garantissant l'expression de leur subjectivité, une écoute individualisée.

Elle peut les orienter si besoin vers un autre mode de prise en charge thérapeutique.

Elle peut rédiger des bilans psychologiques en vue des audiences ou orientations vers d'autres services.

- Auprès de l'équipe

Elle apporte une aide et un éclairage théorique, clinique sur les problématiques rencontrées par l'équipe éducative lors des réunions de service pluridisciplinaires hebdomadaires.

Les problématiques développées par ces enfants et adolescents sont le plus souvent devenues trop difficiles à réguler pour les assistants familiaux et le collectif devient le seul mode d'accompagnement possible. Nous observons que pour ces enfants, un hébergement sur un groupe restreint peut répondre à leurs besoins et problématiques.

L'internat éducatif est le lieu de la médiation éducative.

En effet, tous les moments du quotidien et les lieux de vie des enfants deviennent des supports de la relation éducative (concept de transfert). Ainsi, les repas, les activités scolaires et de loisirs, les veillées, les nuits, les levers, les toilettes sont des moments propices à la relation éducative qui va induire des changements de comportement chez l'enfant.

La Maison Jean Baptiste a organisé la prise en charge des enfants et adolescents qui lui sont confiés au travers de diverses procédures harmonisées sur les différents sites qui permettent d'uniformiser des temps clefs de l'accompagnement dans l'intérêt d'un accompagnement efficient et harmonieux de l'enfant, et dans le respect strict de ses droits, de sa personne, ainsi de sa famille.

L'accueil

Il est une étape importante dans l'accompagnement des enfants en étant le temps de la rencontre avec l'autre, ce qui permet de tester et d'évaluer le désir de l'enfant pour cet accueil, ceci afin de pouvoir mieux appréhender son arrivée sur le collectif. C'est aussi le temps de la séparation pour l'enfant, il doit quitter son lieu de vie, famille naturelle, famille d'accueil... Cette séparation n'est pas forcément bien vécue par l'enfant, d'où l'importance d'être dans une attitude bienveillance lors de cette première rencontre.

Après réception des demandes d'admission auprès de la Direction de l'établissement et avis consultatif des chefs de services éducatifs et des équipes pluridisciplinaires, une rencontre, appelée présentation de situation, avec le représentant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui fait la demande est organisée. Le chef de service éducatif et un membre de l'équipe éducative reçoivent le travailleur social au sein de la Maison Jean Baptiste pour échanger sur la situation de l'enfant, questionner le sens de cette orientation et récolter les dernières informations sur la situation familiale.

Après avoir questionné sur ce temps la pertinence, la faisabilité et l'opérationnalité du projet auprès du chef de service éducatif, la Direction de la Maison Jean Baptiste valide ou décline l'accueil à travers un retour motivé au service prescripteur.

Le chef de service éducatif organise par la suite une rencontre du jeune dans l'institution. Celle-ci se déroule en deux temps :

- la référente éducative de l'enfant, le partenaire prescripteur, le chef de service éducatif et l'enfant se rencontrent sur le futur lieu de vie. L'objectif est de recevoir l'enfant pour échanger sur la représentation qu'il peut avoir de son placement éducatif.

Il est explicité sur cet instant et avec le jeune les raisons qui l'on conduit à son orientation. Toutes les questions sur le fonctionnement et les règles de vie sont abordées. Le dossier administratif d'admission est remis, en vue d'être complété et signé.

- une visite du foyer est organisée avec une rencontre des autres jeunes du groupe. Quand cela est possible, l'enfant participe au goûter du groupe pour qu'il partage un moment agréable avec ses pairs. À la fin de cette visite, la date d'admission est fixée. La visite de l'établissement, la présentation du projet pédagogique et des règles constituent un temps important, appelé adaptation, qui permet au jeune de mieux appréhender le cadre de vie qui lui est proposé.

Le jour de son accueil, l'enfant est installé dans la chambre qu'il va occuper. Puis, une présentation des documents de la loi de 2002-2 lui est faite, livret d'accueil et règlement de fonctionnement.

Dans les premiers jours après son arrivée, le référent éducatif reprend les règles de vie du groupe lors d'un entretien. Celui-ci permet d'évaluer l'acclimatation de l'enfant à son nouvel environnement et de réexpliquer le sens des règles.

Durant le premier mois, le référent remplit le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) avec l'enfant et une rencontre avec la famille est planifiée. L'objectif de cette rencontre est de prendre connaissance des désirs de la famille. Ce temps d'échange permet à l'équipe éducative de communiquer sur l'accompagnement proposé.

Le référent

Avant l'admission, lors de la réunion d'équipe, deux référents sont nommés pour suivre la situation de l'enfant. Le choix est fait par le chef de service éducatif.

Le professionnel est nommé pour la durée de l'accueil de l'enfant sur le groupe. En effet, pour ces enfants dont le parcours s'inscrit dans une suite de ruptures, tendre à une durée continue de référence semble important.

La dimension individuelle est prise en compte dès l'accueil de l'adolescent.

Ils ont en charge l'accompagnement et la coordination du projet personnalisé individualisé du jeune en lien avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire et le chef de service éducatif :

- Centralisent l'ensemble des informations relatives au jeune
- Sont les interlocuteurs principaux pour la famille
- Participent aux réunions de synthèse
- Assurent le suivi administratif
- Rédigent les différents écrits attendus dans le parcours du jeune à partir des éléments fournis par l'ensemble de l'équipe éducative (DIPC ou contrat de séjour, PPI, rapport ou note de situation)

La notion de binôme dans la référence évite l'appropriation des situations. Pour autant l'équipe éducative dans sa globalité continue de jouer son rôle de tiers afin de permettre aux référents de conserver la distance nécessaire à travers les différentes instances de régulation telles que la réunion d'équipe, l'analyse des pratiques.

Ils ont principalement pour missions de mettre en œuvre et tenir à jour le classeur administratif de l'enfant.

En dehors de cet aspect administratif, ils ont en charge d'accompagner, de coordonner la mise en place du projet du jeune avec l'équipe pluridisciplinaire, le chef de service éducatif et la famille. Pour cela, ils centralisent, formalisent et retransmettent les informations relatives au placement du jeune.

Les référents doivent servir d'interlocuteurs privilégiés pour la famille et les partenaires internes ou externes.

Par contre, ils font partie d'une équipe éducative, ils n'ont pas l'obligation d'être l'interlocuteur privilégié de l'enfant.

Enfin, ils rédigent les rapports de fin de mesure, les notes éducatives qui sont systématiquement contresignées par le chef de service éducatif. Puis, ils assistent aux audiences avec le chef de service éducatif et rendent compte à l'équipe du déroulement des audiences et des conclusions.

Le travail avec les familles

Lors de l'accueil d'un jeune faisant suite à la présentation de la situation faite par le partenaire prescripteur, nous définissons sur quel mode d'intervention va avoir lieu le suivi de la mesure ; délégation partielle ou totale de la prise en charge.

De fait, dans le cadre de la délégation partielle, nous travaillons en lien avec un travailleur social référent de la mesure, attaché à la Maison des Solidarités dont dépend le parent. Ce dernier a une connaissance antérieure et une vision plus globale de la situation en travaillant plus particulièrement avec la famille (parents / fratrie) dans le respect de l'ordonnance de placement. De notre côté, nous accompagnons plus spécifiquement l'adolescent dans sa prise en charge et son projet personnalisé, en lien avec le Projet Pour l'Enfant décliné par le travailleur social de l'Aide Social à L'Enfance.

Dans le cas d'une délégation totale, que nous nommons Référence établissement, la mise en œuvre et le suivi du travail auprès des familles permettent de centraliser les informations liées à l'accompagnement, d'intervenir directement et de développer des espaces de travail différents. Nous sommes les interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des partenaires.

Au niveau des MECS, le lien avec la famille de l'adolescent quelle que soit la délégation définie est continu, de la présentation de la situation au départ définitif de l'enfant. En effet, la volonté affichée de la Maison Jean Baptiste est de l'impliquer autant que faire se peut dans le parcours de son enfant, dans le respect de ses choix et des dispositions de l'ordonnance de placement. L'autorité parentale est un droit fondamental et un levier dans l'accompagnement de l'enfant.

Les familles que les professionnels de la Maison Jean Baptiste rencontrent ont été reconnues en partie défaillantes et bien souvent, elles éprouvent de la méfiance envers les travailleurs sociaux qu'elles rendent responsables du placement. Aussi, l'équipe éducative se doit d'être dans une posture de neutralité et de bienveillance afin de pouvoir recevoir leur histoire et engager une relation de confiance.

L'intérêt de l'adolescent reste au centre du travail engagé avec sa famille. Les objectifs sont de faire évoluer la situation, les soutenir dans leurs compétences parentales et leur permettre de répondre de façon adaptée aux besoins de leur enfant.

Ainsi, le travail avec les familles s'élabore de 2 façons :

- Des temps formalisés

Elles sont invitées dans les premiers temps de l'accueil afin de présenter l'institution et les référents éducatifs qui auront la charge de la coordination du projet d'accompagnement. Il est évoqué avec elles la manière dont la prise en charge aura lieu à travers la mise en place du DIPC. Par la suite, tout au long du parcours de leur enfant, elles sont conviées aux réunions de synthèse pour réfléchir ensemble au projet personnalisé individualisé de leur adolescent.

En collaboration, il est mis en œuvre les conditions d'accueil définies par le juge des enfants et mis en place d'autres modalités de rencontre. Des visites à domicile sont assurées par les référents éducatifs. Ces visites permettent d'avoir une autre compréhension de la réalité familiale.

- Des temps informels

Des échanges informels ont lieu entre les parents et les éducateurs par le biais d'appels téléphoniques et/ou lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants. Des éléments concrets du quotidien sont évoqués, les parents se sentent alors impliqués et cela aide à créer du lien et instaurer la relation de confiance souhaitée.

Aussi, les rendez-vous scolaires, professionnels, médicaux sont assurés en relation avec les parents dans la mesure du possible.

Ce travail avec les familles s'opère, et partant du principe qu'un placement a un début et une fin, dès lors que cela est envisageable et dans le respect de l'ordonnance de placement, les perspectives de retour sont travaillées et objectivées. Au sein des unités, il peut être proposé une prise en charge de type séquentiel combinant des temps d'accueil en famille et des temps de retour sur le collectif. Progressivement, l'enfant réintègre le domicile familial. Le soutien et l'accompagnement visés par les professionnels tendent à favoriser la reprise progressive de ce quotidien familial où chacun retrouve sa place avec une réassurance progressive des compétences parentales soutenues par les professionnels de la Maison Jean Baptiste.

Le professionnel en MECS, un acteur du quotidien

Dans ce cadre, la question de la vie en collectivité rythmée par un quotidien composé de règles de vivre ensemble fournit un étayage essentiel à l'élaboration d'un possible vivre ensemble.

L'éducateur pour assurer ses interventions dans le quotidien s'appuie principalement sur quatre dimensions : l'espace, le temps, le groupe et la relation éducative.

- L'espace

En MECS, l'équipe est obligée de prendre en compte cette dimension. L'organisation des pièces et leurs fonctions sont des supports pour l'éducateur afin d'aider l'enfant à structurer son environnement. En effet, l'éducateur n'a pas la même attitude et ne tient pas le même discours avec un enfant, quand il est dans le réfectoire pour le repas où dans la chambre au coucher.

Les lieux ont des fonctions, il y a les espaces dédiés aux activités collectives et des lieux privatifs. Ainsi, l'éducateur peut reprendre avec ces enfants la notion d'intimité qui est souvent défaillante.

L'éducateur est aussi celui qui va accompagner l'enfant vers l'extérieur, un passage entre le dedans et le dehors.

- Le temps

Dans toutes les institutions qui accueillent des enfants dans des internats, les temps de la vie de l'enfant sont très rythmés et organisent le quotidien. La plupart des enfants qui vivent dans les foyers éducatifs sont très déstructurés dans leur organisation temporelle, ils ont besoin que l'éducateur leur donnent des repères fixes et rigoureux. Il y a deux temps fondamentaux dans notre organisation ; l'accueil et l'orientation. Une des actions de base de l'éducateur, s'est d'introduire chez les enfants une distinction dans les temps de la vie quotidienne. En effet, il y a un temps pour dormir, un temps pour jouer, un temps pour manger et un autre pour aller à l'école. Le temps est soumis à une rythmique qui permet d'organiser le quotidien avec un minimum de régularité. C'est avec cette notion que l'équipe a organisé la journée type de l'enfant qui lui est présentée dans les règles de vie du groupe.

- Le groupe

Dans l'animation d'un groupe restreint, l'équipe éducative est confrontée à plusieurs difficultés. Ainsi, elle est obligée d'animer, de réguler la participation des enfants à la vie collective, car ils n'ont pas forcément ce désir quand ils arrivent sur le groupe. Elle doit aussi agir sur les relations entre les enfants afin de garantir un cadre éducatif sécurisant. Enfin, il lui faut, au travers des supports éducatifs, définir des objectifs communs pour le groupe, ceci dans le but de contribuer à la cohésion de celui-ci. L'équipe doit prendre en compte toutes ces notions et mettre du sens dans ses actions, pour animer au mieux la vie collective.

- La relation éducative

Elle peut se définir ainsi, « la profession d'éducateur se caractérise essentiellement par la possibilité de partager des périodes de vie avec un enfant, un groupe, pour leur permettre de mieux se situer vis-à-vis d'eux-mêmes et de leur environnement. » (Capul et Lemay de l'éducation spécialisée). Le partage d'un vécu au quotidien, les modes de communication, les supports d'activités et un engagement professionnel sont les spécificités de l'action éducative. L'organisation de l'équipe s'appuie sur une animation du quotidien ; cette dimension de la vie collective est le lieu de la médiation éducative. Elle permet à l'équipe éducative de pouvoir répondre aux missions de l'institution.

Les outils du quotidien

- Les réunions de services

Elles sont hebdomadaires ; les personnes qui y participent sont les éducateurs, la maîtresse de maison, la psychologue du service, et sous l'animation du chef de service éducatif. Cette réunion se déroule en trois temps, une partie organisation du service, une autre où sont évoquées les situations des enfants du groupe, et enfin un temps où l'on valide les projets personnalisés individuels (PPI) et le contenu du plan des rapports de fin de mesure.

- La synthèse institutionnelle

Deux mois en amont de l'audience, une synthèse, avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure, est organisée. Cette dernière permet une élaboration pluridisciplinaire autour des situations, elle va orienter les propositions éducatives du rapport.

À la suite de cette synthèse, l'éducateur référent s'engage à réaliser un retour à la famille. Concomitamment à cette synthèse, en réunion de service, le référent présente ses observations et l'équipe valide le plan du rapport de fin de mesure. L'objectif est de mettre en perspective la prise en charge réalisée durant la mesure et appréhender les préconisations demandées en vue de l'audience. Cette étude de cas sert de support au futur rapport éducatif de fin de mesure, ainsi le plan de cet écrit est construit et validé par l'équipe.

- Support écrit

Le classeur de référence est fait de documents communs et lisibles pour toutes les structures : Fiches de présentation synthétique de la situation du jeune, fiche santé, fiche scolaire, document annexe rendant compte d'un rendez-vous, d'une audience etc.

Les référents centralisent dans le classeur de référence toutes les informations nécessaires à la prise en charge.

- Support numérique DIU

Dans l'objectif d'avoir un outil central et commun, le DIU participe à l'élaboration d'une base de données, consultable en réseau par toutes les personnes autorisées, permettant de se rendre compte rapidement d'une situation.

Il se veut être un outil vivant et représentatif du quotidien d'un jeune et de son évolution au cours du temps de prise en charge.

- Le Document Individuel de Prise en Charge

- Centralise, formalise et retransmet les informations relatives au placement du jeune de la rédaction à la signature, s'assure que les objectifs poursuivis ont été atteints.
- Elaborer collectivement : jeune, référent internat, chef de service éducatif, détenteur de l'autorité parentale.
- Transmission et transcription d'informations : document individuel, administratif, projet. Formalise par écrit le Projet Personnel Individuel (PPI) et le valide avec le chef de service éducatif.
- Doit veiller à faire respecter le droit de l'utilisateur.

- Le rapport de fin de mesure adressé au Juge des enfants

Le rapport de fin de mesure est l'écrit qui vient clôturer l'accompagnement de l'enfant. Il doit servir à rendre compte du travail éducatif de l'équipe et répondre aux objectifs que le juge des enfants a énoncé dans l'ordonnance de placement.

Le jour de l'audience, l'éducateur référent et le chef de service éducatif représente l'institution pour participer aux débats contradictoires avec le Juge des Enfants. Cette étape vient finaliser le travail de l'année et permet de se projeter pour la suite du placement ou de l'orientation.

- L'appartement « SAS »

Les MECS de Ruffec, du Pass Age et de la Coulée verte, accueillant des adolescents et futurs jeunes majeurs, ont la particularité de disposer d'un dispositif appelé « SAS » à proximité des lieux de vie collectifs pouvant accueillir 2 jeunes dans le cadre d'un accès à l'apprentissage de la semi-autonomie suite à l'évaluation de l'équipe éducative après un temps de prise en charge sur le collectif.

Ce dispositif est totalement repéré par les équipes éducatives et les jeunes accueillis. A ce jour, la quasi-totalité des jeunes accueillis qui sont passés par l'appartement SAS ont maintenant intégré le dispositif de l'accueil provisoire en milieu naturel dans le cadre du contrat jeune majeur.

Il faut toutefois améliorer continuellement cette forme de prise en charge en investissant ce lieu afin que les jeunes puissent avoir une prise en charge efficiente et intègrent le fait que la prise en charge continue après le collectif.

Même si la relation éducative est plus distante, facteur nécessaire à l'apprentissage de la solitude, il est primordial d'être dans l'anticipation à la préparation des projets de sortie des différents dispositifs de la Protection de l'Enfance.

En complément et de façon transversale à l'élaboration du projet individualisé ainsi qu'à la prise en charge des enfants accueillis, les MECS sont soutenues dans l'accompagnement à la scolarité et à l'insertion professionnelle et sociale par l'équipe du Pôle Pédagogique.

L'ESCALE

L'Escale bénéficie d'un agrément de capacité de 20 places au total. Le service est composé d'un hébergement collectif de 20 places (12 chambres collectives et individuelles), ainsi qu'un appartement situé à proximité de la structure, d'une capacité de 3 places, permettant un aménagement de l'accueil sous forme de « SAS », sous la forme de courts séjours en semi-autonomie afin d'expérimenter les prémices de la vie en logement indépendant et évaluer la capacité d'autonomie des jeunes avant leur orientation sur un dispositif d'hébergement diffus (Transition, SAPMN, structures partenaires)..

Au cours de l'année 2025, 109 jeunes ont fait l'objet d'un accueil à L'Escale, toutes situations confondues, portant ainsi à 158 le nombre total de jeunes accompagnés sur l'année (dont 47 déjà pris en charge par le service au 1er janvier 2025).

L'encadrement du service dans sa globalité est assuré par une équipe éducative composée comme tel :

Moniteurs/Monitrices adjoint(e)s d'animation, 10ETP depuis le 1.01.2024

1 ETP Maître(esse) de Maison

2 ETP Surveillant(e)s de Nuit

0,5 ETP Chef de service éducatif

1 Psychologue MJB en fonction des besoins repérés

L'équipe éducative intervient sur des horaires d'internat, soit des tranches horaires de 7h à 14h, 7h à 17h ou 14h à 23h. Un professionnel intervient également selon un principe de « fil rouge » en journée, sur un horaire de 8h30 à 17h30 en semaine, et 10h à 19h en période de week-end.

Le surveillant de nuit intervient quant à lui de 22h45 à 7h15.

L'équipe éducative et de surveillants de nuit intervient 365 jours/an.

Le (la) Maître(esse) de Maison intervient de 7h à 14h, du lundi au vendredi, hors jours fériés, et participe également aux réunions de service.

Un planning hebdomadaire, dit « planning d'activité de jour », est élaboré en équipe afin d'identifier les temps forts proposés par l'équipe au cours de la semaine : activités diverses, actions spécifiques, réunion des jeunes, etc. Ce planning est élaboré en semaine N-1 et affiché à destination des jeunes et des professionnels.

L'équipe éducative a également, tout au long de la journée et/ou de la soirée, la responsabilité de visiter régulièrement l'appartement SAS, s'il est occupé. Ces visites peuvent intervenir sur le temps de présence des jeunes comme sur leur temps de scolarité ou d'activité professionnelle ; elles sont l'occasion d'accompagner les jeunes ainsi accueillis dans leur accession à la semi-autonomie, réguler les écueils, s'assurer de l'adéquation du projet avec les compétences du jeune, mais également de vérifier la propreté et la sécurité des locaux, de s'informer des problèmes éventuels.

L'équipe éducative met également en place un temps de présence plus formel, si possible une fois par semaine, en soirée (18h-21h30), afin de partager un temps d'accompagnement du quotidien et de convivialité avec les jeunes ainsi hébergés (confection et prise d'un repas, par exemple).

Ces temps sont identifiés comme des Temps de Travail Personnel (TTP), sur proposition du professionnel ou sur demande du chef de service, et sont prévus en sus du planning hebdomadaire.

Par ailleurs, la prise en charge à L'Escale s'appuie sur divers services ou postes transversaux de la MJB :

- Pôle Pédagogique (Coordinatrice scolaire, Coordinateur Formation Professionnelle, Educatrice spécialisée, Educateur Technique Spécialisé) : évaluations et orientations scolaires, recherche et suivi des stages ou des formations en alternance, actions éducatives et de sensibilisation à la citoyenneté, chantiers éducatifs.
- Service Technique (Agents d'entretien) : maintenance des locaux collectifs et des logements de semi-autonomie, supervision de l'entretien des véhicules, prise en charge de jeunes en immersion.
- Infirmière : coordination du parcours de veille sanitaire, consultations à l'accueil du jeune, supervision de l'aide à la prise de traitements, suivi de soins particuliers (médicaux, psychologiques ou psychiatriques).

La procédure d'évaluation de minorité :

Cette procédure permet aux services de l'ASE d'évaluer la minorité alléguée des jeunes primo-arrivants et de se positionner, le cas échéant, sur une saisine du Parquet en vue du placement d'un jeune sous sa responsabilité. Elle consiste en l'organisation de deux entretiens d'évaluation avec le jeune, l'un par un organisme indépendant (en Charente, le Service d'Accueil et d'Hébergement, APLB Charente), l'autre par les services de la Protection de l'Enfance (Cellule MNA).

Les entretiens ont pour objet la situation familiale du jeune, les conditions du départ et de voyage, ainsi que ses motivations et son degré d'instruction, de connaissances et de maturité.

Dans l'hypothèse d'une non-reconnaissance de la minorité du jeune, celui-ci se voit notifier un refus de prise en charge et est orienté, s'il le souhaite, vers des structures de droit commun pour adultes par les services de Protection de l'Enfance.

Cette procédure d'évaluation doit être réalisée dans les 5 jours ouvrables suivant l'arrivée du jeune dans la structure. Ces délais sont parfois considérablement allongés en raison d'un afflux important de jeunes, de la nécessaire coordination entre les différents services, ou encore de l'allongement du parcours de soins du jeune, qui s'effectue en parallèle de cette procédure.

L'Escale est également régulièrement sollicitée pour l'accueil de mineurs confiés en provenance d'autres départements ; ces jeunes, dont la minorité aura été retenue dans un autre département, sont confiés au département de la Charente par le Magistrat saisi par les services de Protection de l'Enfance du département d'origine après la nécessaire interrogation de la Cellule de Répartition Nationale (ministère de l'Intérieur).

Le parcours de veille sanitaire :

L'ensemble des jeunes accueillis à l'Escale (jeunes primo-arrivants ou réorientés) fait l'objet d'un parcours d'examen de santé coordonnés par le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) ; les jeunes sont ainsi soumis à un dépistage de la Tuberculose et de diverses maladies virales liées à l'immunodéficience (IST, VIH, Hépatites) via le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD).

Par ailleurs, dès l'affiliation du jeune à l'Assurance Maladie (pour les jeunes confiés), il fait l'objet d'un examen de santé complet au Centre d'examen de santé de la CPAM.

TRANSITION

L'équipe éducative porte une attention à chaque jeune à travers une volonté concrète de réassurance, d'écoute, de bienveillance, et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique sur les questions suivantes :

- L'organisation, la gestion de leur espace de vie en appartement et en colocation.
- La responsabilisation sur la question de la mobilité.
- Le développement des liens sociaux, sportifs et culturels.
- L'organisation des apprentissages concernant la gestion du budget et de l'équilibre alimentaire.
- La responsabilisation dans les démarches administratives, budgétaires, identitaires et leur autonomie dans les rapports avec les institutions de droit commun.
- Ecoute et attentions apportées à l'aspect de la santé globale, tant du point de vue du droit que de l'appui psychologique utile pour franchir certaines étapes.

Au service Transition, cet accompagnement se fera en deux phases veillant ainsi à inscrire le jeune dans un parcours dynamique comprenant des objectifs ciblés et progressifs.

- Une première phase consécutive à l'accueil de l'enfant pour laquelle il s'agit, grâce à l'outil appartement de devenir autonome dans la gestion quotidienne : gestion du budget, courses alimentaires, préparation des repas, organisation du quotidien selon leurs activités, gestion de son linge et de son logement, expérimentation de la vie en colocation, s'investir dans un parcours scolaire et ou de formation professionnelle. Il doit appréhender et faire le lien avec son éducateur référent. Ce premier module a pour vocation l'inscription de l'adolescent dans son environnement au sein d'un service constitué de nouveaux professionnels qui doivent faire office de figure de référence. Le projet individuel est décliné, les moyens afférents mis en œuvre.
- Une seconde phase, appelée module 2, verra l'adolescent découvrir un nouvel éducateur référent sans toutefois changer de logement. Ce nouveau professionnel continuera d'asseoir les bases du 1er module que le jeune a pu acquérir précédemment et accentuera son accompagnement sur les diverses démarches administratives afin que le jeune puisse effectuer son parcours vers l'obtention d'un titre de séjour ou de la nationalité française le plus sereinement possible. Ce second module visera également à travailler la distanciation du lien éducatif et à rendre le jeune pleinement autonome en vue de sa majorité.

L'ensemble des questions et ressources relatives aux dispositifs de droits communs et aux administrations françaises seront aussi un axe fort de ce temps d'accompagnement. Il sera travaillé la fin de la prise en charge ; orientation vers d'autres services de la Maison Jean Baptiste ou établissements si volonté de contractualisation d'un contrat jeune majeur ou accès aux dispositifs de droits communs à majorité.

SAPMN

Le SAPMN accompagne 70 mineurs et jeunes majeurs en semi-autonomie. Ils sont accueillis dans des appartements, principalement en colocation (2 ou 3 personnes), à l'exception de 4 studios. Ces logements se situent à Angoulême et dans sa proche périphérie (Gond-Pontouvre, Soyaux, Ruelle/Touvre, St Yrieix, L'Isle d'Espagnac, La Couronne) afin d'être à proximité des établissements scolaires, des réseaux de transport et au cœur du bassin d'emploi de l'Angoumois.

Afin d'élargir les possibilités pour les projets scolaires et professionnels se construisant sur le secteur du Nord Charente, 3 appartements pour une capacité d'accueil de 8 places sont également en location à Ruffec.

Il est composé d'une équipe de 7 éducateurs spécialisés, d'une psychologue, d'une maîtresse de maison, de deux surveillants de nuit, d'une secrétaire et d'un chef de service éducatif.

Elle organise et structure l'accompagnement des 70 jeunes majeurs ou Mineurs non accompagnés à compter de 17 ans dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Le SAPMN représente un espace transitionnel qui accompagne le jeune dans son cheminement vers l'âge Adulte en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

C'est un travail de restauration, d'émergence des capacités mobilisables du jeune qui s'inscrit dans un projet évolutif et dans une temporalité appropriée.

Dans cette dynamique tous les aspects, santé, emploi, logement, administratifs, mobilité, sont travaillés avec eux afin qu'ils puissent se projeter de façon autonome vers les dispositifs de droit commun et trouver les appuis nécessaires à la réalisation de leur projet de vie, social, familial et professionnel. Cela inclut la restauration de la confiance en soi, l'environnement institutionnel qui va conduire le jeune à se responsabiliser et s'employer à laisser émerger sa créativité pour appréhender son projet.

L'accompagnement éducatif du service favorise ainsi le jeune dans l'exercice de rapports sociaux adaptés aux contextes dans lesquels il va se plonger.

Dans ce cadre l'équipe éducative porte une attention à chaque jeune (réassurance, écoute, bienveillance) et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique sur les questions suivantes :

Chaque personne accompagnée a un(e) référent(e) éducatif(ve) spécifique au sein de l'équipe. Cependant, n'importe quel membre de celle-ci peut à tout moment prendre le relais sur une situation, notion de suppléance.

Selon les situations demandant une stimulation et un accompagnement renforcé, la double référence est également mise en place afin d'éviter l'épuisement psychique du professionnel en relation duelle avec la personne accompagnée par le service, et ce malgré les possibilités de suppléance au sein de l'équipe.

Les usagers de ce service peuvent être orientés par les autres services du Pôle Social Charente de la Maison Jean Baptiste après validation du projet individuel par le service gardien (Conseil Départemental de la Charente/service de la Protection de l'Enfance), des services du Conseil Départemental de la Charente et/ou des établissements extérieurs.

Concernant les passages inter services au sein du Pôle social Charente de la Maison Jean Baptiste vers le SAPMN, ils sous-tendent une coordination au sein de l'équipe de cadres de la MJB pour l'élaboration, la programmation et la concrétisation de cette réorientation.

La procédure d'admission, demande initiale transmise à la Direction de l'établissement avec validation du projet par les services de la Protection de l'enfance dans les cas de réorientation en interne, comprend trois étapes :

- Une demande de la part du service, interne ou externe à la Maison Jean Baptiste, soutenue par un rapport de situation et une grille d'évaluation de l'autonomie concernant le ou la jeune candidat(e).

- Un entretien de présentation au SAPMN, en présence du ou de la jeune et de son accompagnant éducatif et/ou chef de service, le chef de service du SAPMN, l'éducateur(trice) susceptible de prendre par la suite la référence du (de la) jeune et autant que possible une psychologue.

Cette rencontre permet à la fois la présentation du jeune au service APMN, mais donne aussi l'occasion au jeune de visualiser le siège du SAPMN et de poser toutes les questions qui peuvent être source d'inquiétude.

- Après évaluation de la situation et accord, de part et d'autre, la date de l'accueil peut être fixée.

Les objectifs de la prise en charge au SAPMN :

- Offrir un hébergement, et un accueil adapté,
- Veiller au bien-être physique, moral et à la santé de la personne accueillie,
- Proposer un accompagnement, éducatif, social, administratif et psychologique, adapté,
- Conduire la personne accueillie vers une intégration professionnelle et sociale en lien avec ses capacités, son degré d'autonomie,
- L'accès aux dispositifs de droits communs dans leur ensemble (logement, santé, emploi, administration, ...) en fin d'accompagnement.

Toutefois, la mise en œuvre de ces objectifs est modulable, en fonction de la situation, des souhaits, et des possibilités de chaque jeune.

Dans un premier temps, un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) pour les mineurs, CS (Contrat de Séjour) pour les majeurs, est complété avec la personne accueillie, puis le PPI (Projet Personnalisé Individualisé) reprendra les souhaits et les objectifs de travail exprimés par la personne accueillie et détaillera les actions à mettre en place, par ordre de priorité et par qui. Ce projet personnalisé est révisé périodiquement.

Durant son parcours au SAPMN, la personne accueillie bénéficie :

- D'un hébergement,
- De protection et de sécurité,
- De moyens financiers pour répondre aux besoins premiers (alimentation, hygiène, vêture, argent de poche...)
- D'un accompagnement dans la gestion du quotidien (ménage, courses, gestion du budget, organisation du temps, transport)
- D'un accompagnement dans le suivi médical,
- D'un soutien psychologique,
- De l'accès à la scolarité, à la formation professionnelle, à l'emploi,
- D'un accompagnement dans la citoyenneté et vers l'insertion sociale,
- D'un apprentissage à réaliser les démarches administratives (carte de bus, CPAM, CAF, banque, assurance, demande de logement)
- D'un accompagnement puis d'un soutien aux démarches pour la régularisation de son séjour sur le territoire français,
- D'une orientation vers les dispositifs de droit commun (FJT, mesure de protection judiciaire, MDPH, CCAS, MDS...)

Le psychologue

- Au près des MNA, a pour mission d'évaluer l'état psychique des jeunes mineurs accueillis, de leur proposer, si besoin, un accompagnement dans une reprise ou une consolidation de leur évolution. Les problématiques rencontrées sont liées au stress post-traumatique avec des troubles du sommeil, des somatisations, de l'anxiété, des éléments dépressifs. Se rajoute l'angoisse de l'avenir et des moyens de subsistance dans cet après, de par leur sortie du dispositif autour de la majorité.

- L'accompagnement des jeunes majeurs charentais reste complexe et pertinent malgré une diminution constante des effectifs, car il répond aux besoins et souvent à la demande de ces jeunes qui s'engagent dans un processus de construction de leur identité et de leur personnalité.

La Maitresse de Maison

- Assure le suivi technique de tous les appartements (alerte les entreprises pour réparation, devis, dégâts des eaux...).

- Procède à l'aménagement et à l'ameublement des nouveaux appartements (achats du mobilier et matériel hôtelier).

- Veille à la propreté des appartements lors du changement des occupants.

- Avec les personnes accompagnées, participe à l'apprentissage de l'entretien des appartements et du linge ainsi que de la cuisine du quotidien.

- Participe à la réunion de service hebdomadaire.

Durant cette année 2025, une nouvelle psychologue à mi-temps a intégré l'équipe en cours d'année venant renforcer les possibilités de suivi. Les jeunes qui acceptent de poursuivre une prise en charge thérapeutique régulière le font à concurrence d'une fois par mois ou plus si le besoin s'en fait ressentir. Les Jeunes Français au parcours ASE acceptent plus facilement de poursuivre le travail souvent entamé dans leur établissement précédent.

Concernant les MNA certains accèdent facilement à cet espace, beaucoup du fait de la barrière de la langue ont de la peine à ce que cela prenne sens pour eux malgré parfois un parcours migratoire complexe voire violent.

Les Surveillants de nuit

- S'assurent de la présence des jeunes dans les appartements aux horaires fixés par le règlement intérieur, et de leur sécurité.
- Contribuent à l'accompagnement éducatif de par leur connaissance du service, de son règlement de fonctionnement et des situations individuelles.
- Ils sont le relai auprès des personnes accueillies qui savent qu'ils peuvent les solliciter la nuit si besoin.
- Participent par roulement selon leurs plannings respectifs à la réunion de service hebdomadaire.

La maîtresse de maison et les surveillants de nuit, de par leurs rencontres avec les jeunes, sont à même de les écouter, de recevoir leurs confidences et d'alerter s'ils repèrent un mal-être.

Pour les périodes d'emménagement de nouveaux biens immobiliers et/ou de manutention/montage de mobiliers, l'homme d'entretien du Pôle social de la Maison Jean Baptiste vient en renfort de la maîtresse de maison. Les personnes accompagnées sans activité temporairement au SAPMN ou sur d'autres services de l'établissement, l'Escale notamment, sont également mis à contribution.

La secrétaire du service remplit une fonction administrative charnière en lien avec la Direction, le chef de service éducatif et les institutions de droit commun notamment les services du département auxquels elle fournit les rapports et documents utiles à la prise en charge des jeunes confiés.

Pour réaliser ces accompagnements, le SAPMN s'appuie sur le dispositif du Contrat Jeune Majeur signé avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du département et un contrat de séjour signé avec le service du SAPMN de la Maison Jean Baptiste.

Ces éléments permettent de délimiter les frontières de cet espace et définit un contenant qui balise et oriente le projet du jeune suivant ses possibles.

Avec les jeunes à problématiques psychosociales, plus ou moins importantes, les accompagnements vers l'autonomie prennent sens avec du temps et parfois de multiples essais.

Les actions en elles-mêmes ne se suffisent pas et lorsque les situations sont complexes, les éducateurs doivent déployer leur culture clinique à travers des projets adaptés aux besoins des jeunes en simplifiant les attendus et en revenant sur du travail plus comportemental.

Dans ce cadre, l'intelligence collective et les liens avec les différents partenaires des institutions de droit commun sont essentiels.

Enfin comme chaque année l'appui du pôle pédagogique de la MJB est essentiel pour la réalisation des jeunes dans leur projet de vie social et professionnel.

L'« expérience migratoire » multiplie pour les jeunes les facteurs qui participent à la socialisation, influence les rapports sociaux qu'ils vont établir.

Pour accompagner ce mouvement, le travail réalisé par l'équipe s'appuie sur un partenariat important et une expérience acquise au fil des années qui permet aux jeunes de s'inclure dans la société d'accueil et de vivre sereinement leur processus d'acculturation.

La question de l'accompagnement à la Préfecture prend sens pour confirmer la réussite dans leur processus d'intégration.

C'est une étape essentielle qui réclame un accompagnement de grande proximité afin de choisir avec le jeune les éléments essentiels qui vont contribuer à la régularisation de sa situation.

C'est également un moment de stress et de bascule que le professionnel va devoir gérer afin que le jeune puisse passer cette étape.

Comme chaque année, l'intégration grâce au travail prend une place majoritaire dans l'accompagnement. Pour ce faire, la plupart sont orientés vers des apprentissages.

Nous pouvons notamment remarquer que les jeunes étrangers sortis du dispositif possèdent pour la grande majorité un emploi et un logement durable.

Ainsi, les éducateurs accompagnent les jeunes afin qu'ils s'adaptent à un environnement social complexe, ceci en combinant des valeurs parfois antagonistes et en s'appuyant notamment sur l'un ou l'autre des espaces symboliques à leur disposition pour se construire une vie sociale « acceptable ». Le Pôle pédagogique de la Maison Jean Baptiste contribue aux actions du SAPMN dans les domaines de l'insertion scolaire, professionnelle et de la citoyenneté.

Une coordinatrice scolaire peut intervenir dans l'inscription auprès d'établissements scolaires, si un jeune n'a pas de projet encore formalisé. Elle apporte son expertise sur le niveau scolaire du jeune et représente l'interlocutrice privilégiée auprès de l'Inspection académique, du CIO et des établissements scolaires.

Elle a, par ses partenariats, une vision des places disponibles dans les différents lieux d'apprentissage, collèges et lycées.

Un coordinateur en insertion professionnelle soutient la mise en œuvre du projet des jeunes par sa place d'interlocuteur avec les entreprises, dans la recherche et la signature des conventions de stage, dans l'évaluation de la mise en action, entre un employeur ou maître de stage potentiel, et les capacités d'un jeune.

Il peut accompagner un jeune, visiter une entreprise, réaliser des points intermédiaires pour s'assurer du bon déroulé d'un stage, être interface dans la concrétisation et la signature de contrats d'apprentissage.

Une éducatrice du pôle pédagogique est en charge des actions visant « l'accès à la citoyenneté ». Régulièrement, elle met en place auprès de certaines personnes accompagnées par le SAPMN des accompagnements scolaires individualisés, pour des jeunes en difficulté avec la langue française et par là même la compréhension des enseignements et des consignes données à l'école.

Plus ponctuellement pour l'accompagnement d'un jeune vers un dispositif de réflexion sur la parentalité, pour l'installation d'un jeune dans un appartement autonome, avec la recherche de mobilier (indication de lieu, de prix...).

Enfin, elle mène régulièrement un atelier « mobilité » auprès duquel certains jeunes ont pu emprunter des vélos pour se rendre en stage ou en apprentissage, mais où ils ont pu aussi apprendre à entretenir et réparer les vélos utilisés.

Ces temps d'accompagnement spécifiques sont déclinés entre l'éducateur référent de la situation au SAPMN et l'éducatrice du pôle pédagogique intervenant sur ce dispositif. Les observations croisées amènent une plus-value à la lecture, parfois complexe selon les pays d'origine, appartenance culturelle et codes sociaux, à l'accompagnement de ces personnes.

La secrétaire du service remplit une fonction administrative charnière en lien avec la Direction, le chef de service éducatif et les institutions de droit commun notamment les services du département auxquels elle fournit les rapports et documents utiles à la prise en charge des jeunes confiés.

PFS

Le service est composé de :

- 2 ETP éducatrices spécialisées
- 9 assistants familiaux dont 1 qui a été recruté en cours d'année.
- 0.50 ETP de psychologue
- 0.50 ETP de cheffe de service
- 1 temps partiel de secrétariat.

Au PFS, différentes étapes préalables inscrivent à la fois une référence, des repères et une structuration permettant à l'enfant et sa famille de mieux percevoir les missions du service et la prise en charge de l'enfant :

Les modalités d'admission de l'enfant au PFS

- La demande d'accueil est formulée à l'intention de la direction d'établissement par mail par l'intervenant de l'Aide Sociale à l'Enfance référent de la situation
- Le dossier est étudié pour avis consultatif par le chef de service éducatif, la psychologue et les éducatrices de l'équipe du PFS

- Une réunion de présentation de situation est programmée avec le travailleur social et l'équipe du PFS. A l'issue de la réunion seront décidées les dates du calendrier d'adaptation.
- Rencontre du jeune avec le psychologue, l'éducatrice, et le chef de service
- Le projet d'accueil de l'enfant sera présenté par l'équipe éducative du PFS à la famille d'accueil.

La mise en place de l'adaptation

- L'éducateur accompagne le jeune dans la famille d'accueil qui ne quitte pas le lieu lors de cette première rencontre primordiale.
- Un 2^{ème} accompagnement se fait sur un temps de journée, le transport est assuré par la famille d'accueil depuis le service du PFS.
- Le 3^{ème} temps de l'adaptation est celui d'une prise en charge en journée et nuitée
- A l'issue de cette phase un bilan est fait, par le jeune et la famille d'accueil auprès de l'équipe éducative du PFS

Le temps de l'accueil

- Réunion bilan avec le jeune, son référent social, la famille d'accueil et le service.
- Signature du contrat d'accueil par la famille d'accueil.

La rencontre avec la famille de l'enfant

- Dans les 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant en famille d'accueil, la rencontre se fait en deux temps, avec le chef de service éducatif pour la signature des documents institutionnels et légaux (DIPC, connaissance et réception du livret d'accueil, réception de documents administratifs, ...).
- Rencontre avec l'équipe éducative du PFS, présentation du service et des modalités de l'accompagnement de leur enfant.

La prise en charge s'organise dans la sphère de l'accueil familial mais aussi dans celle de la famille de l'enfant en veillant au réseau d'interactions entre ce dernier, sa famille et sa famille d'accueil.

Coordonné autour du suivi éducatif, scolaire et du soutien thérapeutique, le travail d'équipe s'établit aux moyens d'échanges réguliers avec les assistants familiaux : rédaction de comptes rendus hebdomadaires, rédaction du référentiel vie quotidienne (finalisation en 2025 dans le cadre du travail sur le projet individualisé), réunions d'équipes, réunions de synthèse et d'évaluation du projet personnalisé.

L'assistant familial ainsi que l'éducateur participent également aux ESS dans les écoles, aux projets personnalisés des jeunes scolarisés en institution par exemple.

Le placement familial spécialisé est un service de proximité qui tend à éviter l'isolement des familles d'accueil face à leur travail quotidien.

Les éducatrices spécialisées se rendent au domicile des assistants familiaux régulièrement en fonction des besoins. Les interventions soutiennent et renforcent la bonne évolution de l'enfant, grâce aux entretiens, conseils éducatifs, réflexion autour de la prise en charge et suivi de la mise en œuvre du projet personnalisé.

L'organisation des loisirs et activités des enfants accueillis sont mis en œuvre par les familles d'accueil avec l'aide et sous couvert de l'équipe éducative en lien avec leur projet : inscription en clubs sportifs ou associations culturelles et l'été, séjours de vacances ou centres de loisirs, moyens d'aller au contact d'autres pairs.

AEMOR

Le service est composé de 4 éducateurs spécialisés, un psychologue à temps partiel et 1 chef de service éducatif.

Le service de l'AEMO-R intervient du lundi au samedi, en soirée si nécessaire au rythme de 1 ou 2 rencontres hebdomadaires, parfois davantage en cas de besoin ou sur une période donnée.

La possibilité d'utiliser la journée du samedi pour rencontrer les parents peu disponibles en semaine du fait de contraintes professionnelles ou d'un cadre d'accueil soumis à un mode de garde alternée de leur enfant est pertinente. Ce temps permet également l'organisation d'activités ludiques, culturelles ou sportives.

Les interventions du service se déclinent sur un mode d'intervention à la fois souple et évolutif. La mesure s'exerce sous forme d'entretiens familiaux et d'entretiens individuels, au domicile ou à l'extérieur, d'accompagnements si nécessaire vers les administrations, services et dispositifs susceptibles d'accompagner la situation, de temps de coordination avec différents partenaires intervenant dans la situation du mineur. L'éducateur spécialisé interagit avec le mineur et les détenteurs de l'autorité parentale. Il soutient les compétences de chacun :

- Accompagnement à la parentalité, médiation dans les moments de crise et accompagnement dans la structuration de la vie quotidienne.
- Accompagnement dans les apprentissages, à l'autonomie à la socialisation.
- Suivi de la santé.
- Soutien, remobilisation et réinsertion sociale et scolaire.
- Stimulation des potentialités par la mise en place d'activités éducatives.

Le service est à même de soutenir l'organisation déjà existante au sein des familles mais également de préconiser divers aménagements susceptibles de faire évoluer la situation. Il est fondamental pour le service de s'appuyer sur les potentialités et les ressources du mineur et de sa famille, pour orienter l'action éducative vers des solutions ou aménagements pérennes, que les usagers seront en mesure de faire perdurer en cas d'arrêt de l'accompagnement.

En complément de ce travail d'accompagnement éducatif, l'équipe est soutenue par l'intervention d'un poste de psychologue, à mi-temps. Ce professionnel a notamment pour mission de :

- Participer aux entretiens d'admission.
- Prendre part à l'évaluation ou la réévaluation des situations familiales des mineurs accueillis, en participant aux entretiens familiaux et visites à domicile.
- Proposer des entretiens individuels à vocation diagnostique.
- Développer l'orientation des mineurs et des familles vers des lieux de soins spécifiques d'un point de vue qualitatif.
- Coconstruire des supports, notamment collectifs ou transversaux, à l'activité du service, en lien avec l'équipe éducative.

PEAD

En avril 2020, la Maison Jean Baptiste, dans le cadre du CPOM contractualisé avec le Conseil départemental de la Charente, met en place le service PEAD au sein de l'établissement, équipe composée d'un chef de service éducatif et d'un éducateur spécialisé. Onze enfants répartis dans cinq familles ont alors bénéficié d'un accompagnement éducatif à domicile.

En octobre 2020, une éducatrice vient renforcer le dispositif. Elle assure le suivi de nouvelles situations. Le service voit alors sa capacité monter à 20 mesures.

En mars 2021, arrivé d'un nouvel éducateur, en remplacement de l'éducatrice (congés maternité).

En mars 2021 également, arrivée d'une psychologue à temps partiel.

En mars 2022, retour de l'éducatrice de congé maternité et création pérenne d'un poste supplémentaire en lien avec l'extension contractualisée dans le CPOM. L'équipe est de trois éducateurs pour exercer 25 mesures.

La prise en charge dans le cadre d'un PEAD permet de :

- Protéger l'enfant dans son milieu familial en maintenant des relations quotidiennes avec ses parents.
- Redonner aux parents une place centrale dans la prise en charge éducative de leurs enfants.
- Impulser une dynamique de changement.
- Soutenir les parents dans leurs capacités à apporter des réponses éducatives adaptées aux besoins de leur enfant.

La mise en œuvre de cette mesure de protection demande une observation des compétences parentales, puis une évaluation dans le temps de la capacité de la famille à mobiliser ses compétences. Le changement du cadre d'intervention, du placement amène chez les éducateurs à une modification de leurs pratiques éducatives.

En effet, les actions éducatives s'envisagent à partir du système familial. L'éducateur du PEAD utilise plusieurs supports pour mener ses actions, tels que :

- L'observation - l'alliance éducative
- L'entretien - l'accompagnement « le faire avec »
- Le travail en réseau partenarial et familial – les conseils éducatifs.

En revanche, l'éducateur reste vigilant dans ses observations face aux difficultés familiales et à l'évaluation du danger encouru par l'enfant. Les modalités d'intervention pour cette mesure amènent une présence importante de l'éducateur au domicile familial. Ainsi, un professionnel intervient deux à trois fois par semaine afin d'assurer le suivi de la situation singulière.

En parallèle, l'institution dispose des moyens nécessaires pour assurer l'accueil et l'hébergement des enfants en cas de crise au domicile familial, période transitoire appelée « repli ».

Dans les premières visites, le service organise une rencontre avec le co-référent de la mesure dans le but de présenter aux familles l'éducateur qui prend le relais pendant les absences du référent (arrêt-maladie, vacances...). Ainsi, la famille a toujours un interlocuteur qui connaît la situation pouvant répondre à ses attentes.

Depuis 2022, l'un des premiers rendez-vous de l'éducateur dans la famille est organisé avec la psychologue du service. L'objectif est de présenter les moyens que le service peut proposer aux familles dans l'accompagnement de la mesure. Elle fait une première évaluation des besoins puis en réunion de service, il est validé s'il est nécessaire de proposer une intervention.

Dans le cadre du développement du service, l'équipe a élaboré, en lien avec la direction d'établissement, la procédure du service. Elle a pour but de définir les différentes étapes de la prise en charge des familles. Elle détaille le cheminement de la prise en charge des situations.

LE POLE PEDAGOGIQUE

La prise en charge du Pôle Pédagogique est transversale à tous les sites de la Maison Jean Baptiste. L'ambition du Pôle Pédagogique est de soutenir et de motiver les capacités de ces jeunes en favorisant leur réussite et leur épanouissement par « l'agir ». Pour cela, les intervenants vont créer et développer des outils adaptés à chacun.

Les professionnels peuvent intervenir dans un accompagnement individuel ou collectif, de façon ponctuelle ou à plus long terme.

Bien qu'ayant des champs d'interventions différents, les missions des coordinateurs sont complémentaires et restent étroitement liées. Même s'ils interviennent de façon individuelle dans leur mission, le travail d'équipe est efficient.

Pour la coordination scolaire :

Les interventions auprès des jeunes sont toujours majoritairement auprès du service de l'Escale avec le suivi et les interventions dans les écoles, les évaluations scolaires, les accompagnements au CIO et les démarches auprès de l'Inspection Académique. Cependant, certains services demandent des interventions diverses : pas d'évaluations puisqu'elles sont faites en amont mais surtout dans le cadre de la poursuite de la scolarité : le soutien, le lien avec les établissements et toute la partie positionnement et vœux d'affectations pour les lycées professionnels.

Ces interventions sont plutôt ponctuelles selon des besoins particuliers : un renvoi de l'école, une arrivée et un besoin de scolarisation, du soutien scolaire, des rencontres pour préparer et mettre en place les affectations en lycée, ou le suivi d'un positionnement en UPE2A, une organisation administrative aussi (dossiers d'inscriptions, documents à suivre et à faire signer, etc....).

Les interventions en milieu scolaire sont axées sur les classes UPE2A surtout, une demie journée par semaine y est consacrée en moyenne : soutien individualisé ou en groupe, lien avec les enseignants, suivi des inclusions découvertes de lycées, coordination avec les éducateurs référents pour les besoins administratifs ou les rencontres interprofessionnelles.

Cette année, le nombre d'évaluations scolaires est de 34, en baisse par rapport à l'année passée, due à moins d'arrivées et aussi quelques réorientations avant la finalisation des évaluations.

Les interventions diverses ont concerné 155 jeunes sur tous les services.

31 jeunes ont été orientés en lycée professionnel par le service (dont 7 qui sont partis finalement en apprentissage).

Sur ces 31 jeunes, 12 sont allés en Bac Pro, 19 en CAP.

Les autres orientations : 8 en UPE2A, 1 en seconde générale, 1 en 5ème inclusion Ulis et 4 vers l'école Fer Ensemble ; enfin, 8 vers la Mission Locale et 7 au Paps sur l'année 2025.

La possibilité de faire des vœux d'affectation pour un lycée est prioritairement réservée aux sortants de 3ème, mais nous avons pu aussi positionner quelques jeunes nouveaux arrivants de l'été et les jeunes du PAPS.

Ainsi, nous avons continué à apporter de l'aide et du soutien scolaire dans les écoles, surtout en période de préparation d'examens (CAP, CFG, DNB) et sur des temps nécessaires de remédiation ou d'adaptation à la demande des enseignants d'UP2A (comme un soutien à la lecture), cela engendrant et permettant le suivi des scolarités et un fort relationnel avec les établissements scolaires ; notamment pour les primo-arrivants ou les jeunes en difficultés scolaires ou comportementales.

Nous rencontrons toujours un certain nombre de MNA anglophones nécessitant la pratique de la langue anglaise, ce qui nécessite un accompagnement systématique auprès des professionnels amenés à les rencontrer en vue d'une possible scolarité (CIO, Mission Locale, établissements, GRETA) afin de traduire les échanges.

Les évaluations se font donc toujours en partie en anglais pour juger de leur alphabétisation ou non, de leur compréhension globale de consignes et de leur implication dans le travail demandé.

Pour les jeunes issus de la Charente, la prise en charge concerne le suivi de leur scolarité avec un soutien sur une partie de l'année et les vacances scolaires, le lien avec les équipes éducatives, pédagogiques et l'Inspection, des demandes de changements d'orientations en cours d'année ou des prises en charge hors période des orientations (liées aux arrivées en cours d'année ou à un décrochage scolaire). Nous sollicitons alors soit le CIO, soit directement les établissements scolaires, tout en maintenant un lien très fort avec les services de l'Inspection qui répondent toujours présents pour aider à travailler autour des problématiques particulières (comme l'enseignement adapté).

Pour conclure, sur 34 évalués cette année, 24 avaient 16 ans et plus, 13 ne maîtrisaient pas ou peu la langue et ont donc besoin d'un parcours particulier. La maîtrise de l'écrit est aussi souvent un problème alors que l'oral peut être maîtrisé parfois.

Jusqu'à cette fin d'année 2025, chaque jeune de la MJB a pu avoir une solution même si elle n'était pas exclusivement scolaire. Les équipes ont multiplié les démarches via la Mission Locale ou les recherches d'apprentissage.

L'apprentissage reste une valeur sûre de formation et d'expérience mais le bât blesse concernant les capacités des jeunes à obtenir leur diplôme selon leur niveau de langue et scolaire.

Pour la coordination professionnelle :

Le coordinateur professionnel intervient majoritairement auprès du public MNA. De façon générale, les jeunes sont toujours très impliqués dans leur désir de formation professionnelle et d'apprentissage. Ils n'ont cependant pas forcément conscience de la réalité de l'emploi et de leur employabilité. Leur choix est réfléchi, pensé et orienté vers des métiers qui offrent en France la possibilité d'un apprentissage (comme la plomberie, l'électricité, la chaudronnerie, la cuisine...) mais pas forcément en lien avec leurs aptitudes, leurs savoirs, leurs capacités aux apprentissages scolaires, professionnels et fonctionnement du monde du travail.

Le bâtiment (plaquiste, peintre...), la restauration, les métiers qui ne demandent pas forcément une technicité particulière, restent des valeurs sûres d'insertion sociale et professionnelle.

L'année 2025 a été une année incertaine avec de l'instabilité économique qui a généré chez les artisans plus de prudence et de réticence à s'engager auprès des jeunes. Face à des sollicitations et des demandes toujours plus croissantes, ils sélectionnent et choisissent davantage les profils des stagiaires ou des apprentis (étude des CV et des lettres de motivations). Ils sont également attentifs aux compétences dans l'expression orale et la compréhension de la langue Française.

Notons également que les patrons peuvent aussi être plus exigeants quant aux expériences professionnelles des jeunes qu'ils reçoivent (demande d'un cursus de stage, connaissance du métier...), autonomie au travail, ce qui reste handicapant pour répondre aux recherches de stages au collège 3ème découverte, stages courts...

D'autre part, il est nécessaire d'être attentif aux partenaires avec qui nous sommes en lien afin de s'assurer du bien être des jeunes et du bon fonctionnement des lieux de stages et d'apprentissages (cadre légal du travail, respect des règles de sécurité). Nous devons aussi coordonner les différentes demandes de stage et d'apprentissage pour faire en sorte de ne pas surcharger les entreprises accueillantes.

Pour le poste éducatif Socialisation, laïcité, culture...

Accompagnements individualisés :

En 2025, les accompagnements individualisés ont occupé une place importante. Les demandes des équipes éducatives sont diverses :

. l'aide aux devoirs individualisée auprès des jeunes mineurs non accompagnés mais aussi les majeurs en CAP.

. accompagnements ponctuels à des rendez-vous pour découvrir des lieux comme la CCI, des lycées, l'association Cyclofficine (réparation des vélos), des rendez-vous au CIO...

Ces accompagnements peuvent être plus structurés et hebdomadaires pour des jeunes ayant des scolarités partielles : sortie à la piscine, sorties en pleine nature (Bois Blanc, Courcôme, Réjallant...), du sport « dit quotidien » comme la marche, la cuisine avec comme objectif la lecture des recettes, mathématique avec les proportions des ingrédients... activités manuelles...

Nous pouvons aussi lors de ces temps individuels, ouvrir à la socialisation en participant à des moments de débats, activités mises en place par les médiathèques, association de quartier... en allant à Emmaüs. L'approche de la culture en utilisant les expositions de rue, celles du FRAC, du Conseil Départemental...de la mairie de Soyaux, visite du musée d'Angoulême, celui du papier... a été maintenue aussi en cette année 2025.

Ces temps peuvent être des moments d'aide à la lecture en utilisant comme support tout ce qui nous entoure, bulles des murs peints, pancartes, signalisations routières...

Cette année 2025 a vu naître de nouvelles demandes ponctuelles afin d'aider à réviser certaines matières peu de temps avant les dates d'examens comme le DELF, CFG, CAP...

Finalement, les accompagnements restent en lien avec ceux des années précédentes aussi bien dans les aides aux apprentissages scolaires, que l'aide à la mobilité, rencontre avec la culture, la socialisation... et toujours en lien avec les projets des jeunes accueillis.

Accompagnements de groupe :

Nous avons bénéficié de nouveau des cafés causerie auprès de la médiathèque l'ESCALE dans le quartier de la Grande Garenne à Angoulême. Ces moments sont souvent basés sur des jeux de société, ou des échanges autour d'un article de journal. Cette année, nous avons assisté à une soirée ciné-débat animée par UniCité. Les jeunes présents ont apprécié les courts métrages projetés et ont participé de façon active aux débats avec des habitants du quartier. Cette expérience semble intéressante et à réitérer car au-delà du soutien à l'apprentissage de la langue française, l'ouverture à l'autre, la socialisation, l'inclusion sont travaillés.

D'autre part, en collaboration avec l'équipe éducative et la psychologue de la MECS de la Coulée verte, nous avons mis en place des temps collectifs avec pour objectif de travailler différents thèmes amenés par les adolescents (addictions, rapport à soi, santé, etc..) avec comme support des sports comme le KinBall ; activité possible grâce à la convention de prêt de matériel avec le CSCS de Gond-Pontouvre et l'usage à titre gracieux du gymnase de la Ville de Ruelle et du DITEP de l'Anguienne. Un ciné débat a également été mis en place avec ce groupe.

D'autres sorties, avec la présence parfois des membres des équipes éducatives des autres services de la MJB, ont eu lieu pour aller voir des expositions lors du festival de la bande dessinée (mémorial de la Résistance, Conseil Départemental...) ou des sorties en pleine nature en utilisant les parcours sportifs comme celui de Bois Blanc...

Cette année encore des temps d'activités manuelles ont eu lieu dans certains groupes d'internat lors des vacances scolaires.

Aide aux devoirs en internat :

Nous avons continué le travail mis en place les années précédentes en intervenant une à deux fois par semaine selon les besoins pour faire de l'aide aux devoirs en groupe auprès de la MECS de Fissac accueillant les enfants les plus jeunes.

Complémentarité de l'équipe du pôle pédagogique :

Lors des congés des collègues du pôle pédagogique, il est convenu que nous puissions prendre le relais, ce qui peut nous amener à faire des bilans de stage, des accompagnements dans la recherche de stage, d'apprentissage, l'aide à la création d'un CV, lettre de motivation...des accompagnements au CIO, ou dans les collèges et lycées pour présenter les jeunes...cela est institutionnalisé et fonctionne aisément.

5) Les temps forts de l'année

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Pour l'ensemble des MECS, les temps forts de l'année sont avant tout ceux des enfants et des adolescents. Instants charnières ou rites de passage, ils sont pour les professionnels et les enfants l'occasion de partager « le vivre ensemble » inhérent au fonctionnement humaniste voulu à la Maison Jean Baptiste.

Les anniversaires :

Pour l'enfant, c'est une journée particulière, l'équipe est attentive aux dates d'anniversaires des enfants. Un gâteau est confectionné par la maitresse de maison avec des enfants, puis une petite «fête» est organisée avec l'ensemble du groupe. L'équipe sollicite l'enfant afin qu'il fasse plusieurs propositions de cadeaux et dans cette liste, un éducateur va choisir le plus approprié. Cette journée fait partie de tous ces petits moments qui rythment la vie du groupe et qui est inscrite dans le quotidien.

Les fêtes de fin d'année :

Dont Noël, sont toujours des moments de partage entre les enfants du groupe et l'équipe éducative. Cette année encore, la préparation des repas de fêtes et le plaisir de partager les plats confectionnés ensemble, restent des moments forts de la vie du service.

L'équipe porte une attention particulière aux enfants du groupe pendant cette période qui est synonyme de séparation et pouvant engendrer des difficultés complexes à appréhender chez les enfants confiés.

Le départ :

Qu'il faille ritualiser pour accompagner l'enfant et le sécuriser, car c'est le plus souvent un moment angoissant de son placement. Des temps en relation individuelle sont pris pour préparer ce départ.

L'équipe, aidée par des enfants du groupe, prépare un gâteau pour « fêter » ce moment. Ce temps est organisé autour d'un des repas qui précèdent son orientation. De plus, le référent prépare un album photos de l'enfant, celles-ci ont été prises pendant les temps forts de son accompagnement ou lors d'activités. Tous ces petits moments de la vie du groupe permettent à l'enfant de quitter son lieu de vie dans de bonnes conditions.

Les enfants que nous accueillons ont pu connaître des ruptures qui ont été traumatisantes. Les rituels organisés par l'équipe permettent de pouvoir verbaliser les appréhensions liées au départ et de soutenir l'enfant afin qu'il puisse se projeter dans un ailleurs. Ainsi, l'enfant n'est pas obligé de casser le lien éducatif avec les adultes et peut ainsi partir sereinement dans un autre lieu.

FISSAC

Durant cette année 2025, le groupe d'enfants de Fissac Centre a connu peu de mouvement dans son effectif. En effet, seuls deux jeunes ont quitté le groupe pour poursuivre leur prise en charge éducative dans l'une des Mecs de la Maison Jean-Baptiste. Ces jeunes avaient atteint la limite d'âge du groupe et le projet de celui-ci ne correspondait plus à leurs besoins.

Comme pour l'année 2024, les jeunes qui ont rejoint le groupe ont été orientés par le Centre Départemental de l'Enfance. Ainsi, cela place notre service comme l'un des maillons de l'organisation de la protection de l'enfance dans le département. La modification du groupe s'est accompagnée par un rajeunissement de celui-ci. En revanche, les deux jeunes ont une prise en charge notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui préconise une scolarité adaptée. Ainsi ces deux jeunes ne sont scolarisés que le matin ce qui modifie l'accompagnement proposé.

Cette donnée a été intégrée par l'équipe éducative, elle modifie les pratiques et demande une adaptation à ce public plus jeune, avec des troubles du comportement et qui est moins autonome dans son quotidien.

Les périodes de vacances : L'équipe se mobilise sur les périodes de vacances scolaires pour apporter aux enfants du groupe de « vraies vacances ». Plusieurs accompagnements sont proposés aux enfants, des séjours organisés par le service, des séjours individuels à thèmes, des journées en centre de loisirs et des activités proposées par l'équipe dans le cadre de l'organisation de la vie du groupe. L'objectif éducatif de ces séjours est d'observer l'enfant dans un cadre extérieur à l'institution et de créer une dynamique positive auprès du groupe. Ces temps servent aussi de lieu de socialisation pour les enfants.

Les séjours organisés par l'équipe éducative :

Pour cette année 2025, le service a organisé 3 séjours d'une semaine pour l'ensemble du groupe.

Pendant les vacances d'hiver : Le camp « découverte de la montagne » du 1^{er} au 8 mars (complexe des Oustalous) réalisé pendant les vacances d'hiver permet de faire découvrir cet environnement qui est le plus souvent inconnu par les enfants que nous accueillons. Ces temps sont des supports qui permettent à la relation éducative de s'ancrer durablement.

En juillet, le camp s'est déroulé au camping La Marmotte (Ariège) du 5 au 12 juillet.

En août, le camping le Palace à Soulac-Plage. (Gironde) du 23 au 30 août.

Au-delà de l'aspect ludique, les séjours permettent d'affirmer le lien éducatif entre les éducateurs et les enfants et d'observer les enfants sur des temps de socialisation hors institution.

Pendant cette période estivale, les enfants du groupe partent en séjour avec des organismes de vacances durant une semaine. Ils partent en individuel sur des camps à thèmes. L'objectif de ces séjours est d'utiliser l'outil « camp de vacances » pour développer l'intégration des enfants hors du groupe.

Les journées en centre de vacances sans hébergement ont pour objectif de développer une incorporation de certains enfants sur des temps de loisirs. Cette organisation permet à l'équipe d'être disponible pour cibler des actions éducatives avec certains enfants. La période des vacances scolaires permet aussi à l'équipe de proposer des sorties pédagogiques à la journée.

L'équipe éducative est sensibilisée aux actions citoyennes et à la question de l'environnement. Ainsi, les projets construits avec les enfants sont le plus souvent associés à des O.N.G ou des associations. Par, exemple, tous les ans les enfants du groupe conditionnent bénévolement, pour la mairie de Ruelle-sur-Touvre "les paniers surprises" que la commune distribue à ses anciens. En partenariat avec l'association « PotaJ'aide», le groupe de Fissac Centre a appris à cultiver un potager.

L'objectif de ce type d'action est de sensibiliser les enfants aux comportements civiques pour développer chez les enfants des notions comme le bénévolat, le lien transgénérationnel, s'inscrire dans le fonctionnement de la cité et une ouverture vers les autres. Les éducatrices qui animent ce type d'activité sont sensibles aux valeurs portées auprès des enfants et ces actions sont des supports à la relation éducative.

Les fêtes de fin d'année, dont Noël, sont toujours des moments de partage entre les enfants du groupe et l'équipe éducative. Cette année encore, la préparation des repas de fêtes et le plaisir de partager les plats confectionnés ensemble, restent des moments forts de la vie du service. L'équipe porte une attention particulière aux enfants du groupe pendant cette période qui est synonyme de séparation et pouvant engendrer des difficultés complexes à appréhender chez les enfants confiés.

PASS AGE

Cette année 2025 a été riche en événements pour les jeunes du service ; ils ont participé à des activités en lien avec des axes éducatifs diversifiés :

- Culturelle : à la demande de certains jeunes, des sorties au zoo de la Palmyre et à l'aquarium d'Univerland ont été programmées.

- Créatif : sous la proposition d'une éducatrice, la création d'un graff sur le mur du local poubelles du service a vu le jour. Dans un premier temps, un contact a été pris avec un artiste local. Après échange avec les jeunes motivés, il leur a demandé de lui soumettre des thèmes ou des images qu'ils souhaitaient dessiner. Une piste d'athlétisme, un aigle et une lune dans un environnement joyeux ont trouvé l'unanimité des participants. Grâce à cette base d'idées, des aller/retour d'ébauches ont abouti au dessin final. Lors d'une journée du mois de juillet, l'artiste est venu, et équipés de bombes de peintures, les jeunes ont enfin tagué pour réaliser la mise en couleur du mur.

. la mise en place d'un jardin d'aromatiques devant la cuisine est un projet porté par la maitresse de maison et une éducatrice. Le constat d'un espace en friche, d'environ 2m2 devant la cuisine, a donné l'envie de créer. Mettre en vie cet espace tant par des couleurs que des odeurs et pouvoir utiliser des plantes cultivées en cuisine. Certains jeunes ont participé au nettoyage et désherbage puis à la plantation des aromatiques (thym, laurier) et plantes décoratives (lavande, chèvrefeuille). Le premier rendu est déjà bien agréable en attendant d'en profiter aux beaux jours.

Le graff et le jardin d'aromatiques étant contigus, un air nouveau et agréable a vu le jour dans cet espace qui jusqu'alors était plutôt désengageant.

- A visée d'autonomisation : une journée à Bordeaux a été effectuée avec comme objectif de découvrir une ville. Avant d'utiliser les transports en commun, pour se rendre au centre-ville, les jeunes ont dû trouver l'itinéraire le plus adapté. Puis pour découvrir la ville au travers de lieux importants, autres que les boutiques, un jeu de piste a été proposé pour que chaque jeune à son tour se charge de mener jusqu'à l'endroit suivant. Pour finir, une découverte culinaire, avec les cannelés, et enfin un temps libre.

Un des objectifs fut de pouvoir proposer aux adolescents un séjour lors des vacances d'été. Cela a pu se mettre en place et au mois de juillet, un séjour de 4 jours a eu lieu à Paris. L'ensemble du groupe est parti à la découverte des lieux emblématiques de la capitale : la Tour Eiffel, une balade en bateau-mouche, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Musée Grévin, assortie d'une journée marche dans les rues de Paris. Cela a permis aux jeunes de connaître ces lieux dont ils entendent parler et qui suscitent la curiosité. Les adolescents ont aussi appris à vivre ensemble d'une manière autre que le quotidien et cela a été porteur d'échange.

COULEE VERTE

L'équipe éducative a poursuivi son implication dans l'organisation de projets et d'actions menées auprès des adolescents.

Organisation de transferts éducatifs

Des séjours éducatifs permettant aux adolescents de quitter leur quotidien et découvrir d'autres régions ont été proposés par l'équipe éducative. Ces transferts sont organisés dans la continuité de l'accompagnement éducatif et permet aux jeunes et à l'équipe de se rencontrer d'une autre manière ; dans un autre cadre « en dehors des murs de l'institution » et à travers d'autres modalités d'interactions. Ces temps sont des supports permettant d'ancrer durablement la relation éducative.

Durant les vacances d'avril 2025, le groupe est parti avec 3 éducateurs pour un séjour de 3 jours et 2 nuits à la Rochelle durant lequel ils ont pu découvrir la ville mais également se rendre à l'île d'Oléron.

Au mois de juin, dans la continuité du projet vélo qui avait été mis en œuvre en 2024, l'équipe a proposé un week-end à vélo. Avec 3 éducateurs et la psychologue du service dans une co-action psycho-éducative, ils ont suivi la Flow vélo avec un départ de la Coulée verte pour une arrivée au camping de Jarnac parcourant ainsi une cinquantaine de kms. Une sensibilisation au respect de la nature par le ramassage de déchet durant le parcours a été faite. En amont, l'équipe avait invité un jeune cinéaste pour le visionnage d'un film qu'il avait réalisé avec un groupe d'adolescents de l'école de la seconde chance, qu'il avait suivi durant leur tour de France à vélo mêlant défi sportif et sensibilisation à l'environnement. Aussi, nous avons établi un partenariat avec l'association Cyclotourisme à Angoulême qui via une convention nous a prêté des vélos pour ce week-end. En préparation de ce séjour et afin de symboliser la cohésion et l'esprit d'équipe, les adolescents ont créé un logo représentant l'événement qu'ils ont floqué sur un tee-shirt porté durant leur périple. La canicule présente, le trajet a été adapté le samedi matin, l'après-midi ayant été réservé pour une baignade à la piscine du camping. Aussi, pour encourager et valoriser l'engagement des adolescents et de l'équipe dans ce projet d'itinérance, le directeur adjoint était présent lors d'un point d'étape pour distribuer des rafraîchissements et le soir la cheffe de service a rejoint l'ensemble des coureurs pour partager la soirée et le dîner avec le repas qu'elle avait préparé pour l'ensemble du groupe.

L'été reste également un temps fort pour l'organisation de séjours éducatifs. Deux séjours d'une semaine ont été proposés par l'équipe éducative, l'un au mois de juillet dans l'île d'Oléron au camping Le Suroît à Saint Georges d'Oléron et l'autre au mois d'août à Rocamadour au camping les Cigales. Ces séjours permettent de se créer des souvenirs, de favoriser la découverte d'autres lieux en France et favoriser l'ouverture vers l'autre.

En plus de ces séjours collectifs, trois adolescents ont participé à une colonie de vacances d'une semaine leur permettant de développer leur intégration hors du groupe MECS.

Ateliers collectifs / co-action psycho-éducative.

Fin 2024 à la suite de l'atelier « le consentement et toi » organisé par l'éducatrice du Pôle pédagogique, une collaboration entre la psychologue de la Coulée Verte, l'équipe éducative et l'éducatrice du Pôle Pédagogique s'est mise en place avec pour objectifs de travailler l'expression des émotions et l'empathie avec les adolescents de la Maison d'enfants. Différents temps ont été proposés sur le premier semestre 2025 avec des supports différents. Le premier s'est déroulé autour d'un ciné débat qui a permis aux adolescents de partager leurs ressentis, leurs observations. Par la suite, les

professionnelles ont proposé deux ateliers avec le sport comme support de travail collectif et collaboratif. Des partenariats ont été établis avec le centre social du Gond-Pontouvre pour le prêt du KinBall et de la mairie de Ruelle sur Touvre pour le prêt du gymnase de la ville.

Aussi, en lien avec l'association l'Ovale de l'espoir, les adolescents et l'équipe éducative ont pu assister à un match de rugby professionnel avec le SA XV contre le stade Niçois. C'est un moment qui a été très apprécié par l'ensemble des participants jeunes et professionnels. C'est au travers d'actions comme celles-ci que se transmettent des valeurs de respect, d'esprit d'équipe et d'engagement.

RUFFEC

La fête de Noël, organisée autour du thème de Fort Boyard, a constitué un temps fort de l'année. Elle a favorisé l'émergence d'une dynamique de cohésion positive tant au sein de l'équipe éducative que dans les relations entre les jeunes, ainsi qu'entre les jeunes et les professionnels. Ce temps convivial et ludique a permis de renforcer les liens, de soutenir la participation de chacun et de créer un espace de partage propice aux échanges et à la valorisation des compétences individuelles et collectives.

Sur l'unité de Ruffec, l'atelier musique est en place dans l'ancienne salle de réunion. Cet espace permet aux jeunes d'accéder à la culture par le biais de la musique. Il permet également d'apprendre à lire une partition, respecter une rythmique et d'appréhender les différents instruments. Il doit être plus investi et inscrit dans le temps.

Séjours estivaux/ transferts éducatifs :

Décembre 2025 : Séjour d'ouverture sur le monde et à la culture, travail sur le collectif, séjour à PARIS. Le séjour à Paris a constitué une action éducative favorisant l'ouverture sur le monde et l'accès à la culture. Les jeunes ont pu découvrir la capitale à travers des visites emblématiques telles que le musée Grévin, la Tour Eiffel et une croisière en bateau mouche. Ces temps de découverte ont permis de susciter la curiosité, de favoriser l'enrichissement culturel et de soutenir l'ouverture d'esprit des jeunes. Le retour des jeunes témoigne de l'intérêt et de l'impact positif de ce séjour qui a contribué à élargir leurs repères.

L'ESCALE

L'année 2025 a été caractérisée par une diminution, au fil des mois, de l'effectif des jeunes accueillis à l'Escale. Outre une diminution drastique de l'effectif à l'occasion du glissement du parc locatif de semi-autonomie de L'Escale vers le service Transition, entre octobre 2024 et janvier 2025, le nombre d'accueils a également considérablement baissé tout au long de l'année. Le nombre de jeunes accueillis en réorientation depuis d'autres départements a également diminué, ainsi que la proportion de jeunes reconnus mineurs au terme du parcours d'évaluation.

Ainsi, si le nombre de jeunes présents au 1er janvier 2025 était de 47, toutes situations confondues, il était de 32 au 1er juillet 2025 et de 14 au 31 décembre 2025.

A ce titre, il convient de préciser que le nombre de jeunes réorientés depuis un autre département est resté important jusqu'à l'été 2025, représentant ainsi, tout au long du premier semestre, une proportion proche des 50% des jeunes accueillis.

Ces accueils, portant souvent la capacité d'hébergement de L'Escale au-delà de sa capacité d'accueil réelle, a nécessité, comme les années précédentes, l'accueil temporaire d'un certain nombre d'entre eux auprès de la Pension de Famille Chez Paulette à Angoulême.

Au cours du mois d'août 2025, quatre d'entre eux ont également été hébergés sur le domaine universitaire d'Angoulême – La Couronne, durant la fermeture annuelle de la pension.

Cette situation a pu être peu à peu solutionnée, à compter du mois de juillet 2025, par le déploiement d'un nouveau service d'accueil partenarial via le FJT Pierre Semard d'Angoulême.

Cette diminution conséquente de l'effectif a permis d'entériner plusieurs modes de fonctionnement et d'organisation différents tout au long de l'exercice 2025 :

- Simplification de la mise en œuvre de supports éducatifs récurrents au quotidien : soutien à l'alphabétisation, activités manuelles, sorties éducatives diverses,
- Diminution du nombre de jeunes suivis par référent éducatif,
- Actualisation et suivi renforcé des Projets Individualisés,
- Organisation d'un transfert éducatif à l'île d'Oléron au mois de juillet 2025 pour 17 jeunes.

TRANSITION

En ce qui concerne le versant administratif de l'accompagnement des MNA, il y a eu régulièrement au cours de l'année des réunions au sujet de l'avancée des démarches afin que chaque jeune soit en possession d'une pièce d'identité, avec une photo, de leur pays d'origine. Cela est nécessaire en vue de l'obtention d'un titre de séjour délivré par la Préfecture. De nombreux déplacements à Paris en particulier, mais aussi à Toulouse ont eu lieu pour cela.

Si ces temps sont dédiés à des démarches administratives primordiales pour leur insertion en France, ils sont aussi l'occasion d'effectuer une journée hors du département et d'améliorer leur capacité d'autonomie dans un environnement inconnu.

En fin d'année, un bilan a été effectué et pour une grande majorité des jeunes de plus de 16 ans les démarches ont abouti, ou pour le moins les rendez-vous pour la délivrance du passeport sont déjà programmés.

En terme de scolarité, en juin 2025, 42 jeunes ont passé au moins un diplôme Diplôme National du Brevet (DNB), Certificat Formation Générale (CFG), Diplôme d'Etude en Langue Française (DELF) ou pour les plus âgés le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Une soirée de remise des gratifications a eu lieu dans le courant du mois de décembre 2025 pour féliciter les 37 nouveaux diplômés. Tous les membres de l'équipe étaient présents, maitresse de maison, surveillants de nuit, éducateurs et cheffes de service.

SAPMN

Les temps forts liés spécifiquement à ce service sont l'accès au droit commun, à l'emploi et au logement des adolescents et jeunes majeurs accompagnés comme le veut le projet d'établissement de la Maison Jean Baptiste et le projet de service du SAPMN.

Commentaires :

Cette année 2025 aura vu le renouvellement d'un tiers de l'effectif.

L'expérience migratoire » multiplie pour les jeunes les facteurs qui participent à la socialisation, influence les rapports sociaux qu'ils vont établir.

Pour accompagner ce mouvement, le travail réalisé par l'équipe s'appuie sur un partenariat important et une expérience acquise au fil des années qui permet aux jeunes de s'inclure dans la société d'accueil et de vivre sereinement leur processus d'acculturation.

La question de l'accompagnement à la préfecture mais aussi vers les ambassades des différentes nationalités constituent des étapes incontournables dans l'accompagnement du jeune. C'est un moment fédérateur qui va induire la réussite dans leur processus d'intégration.

C'est une étape essentielle qui réclame un accompagnement au plus près avec lui afin de choisir avec le jeune les éléments essentiels qui vont contribuer à la régularisation de sa situation. C'est également un moment de stress et de bascule que le professionnel va devoir gérer afin que le jeune puisse passer cette étape.

Comme chaque année l'intégration grâce au travail prend une place majoritaire dans l'accompagnement. Pour ce faire la plupart des jeunes sont orientés vers des contrats d'apprentissages. Une grande majorité des jeunes sortent du SAPMN avec une qualification et un contrat de travail à la clé qui s'associe la plupart du temps avec un logement pérenne.

Cette année le secteur de la restauration est majoritaire devant le BTP qui reste un secteur d'emploi important.

Notons cette année le développement vers les secteurs de la transformation notamment dans le secteur de la Boucherie.

La durée moyenne de prise en charge reste de 17 mois avec un écart type important qui se justifie par diverses raisons : délai d'obtention du titre de séjour et difficultés pour trouver des logements dans le parc immobilier malgré une diversification des solutions trouvées. Dans ce cadre, nous constatons que certaines communautés nationales, Bangladaises et Pakistanaïses privilégient les départs en collocation.

En 2025, des contacts ont été préservés avec les acteurs de l'urgence (AFUS 16 et le service social d'OMEGA) au regard de certaines situations critiques afin qu'ils puissent être informés et nous donner les pistes éventuelles pour permettre aux jeunes en partance de trouver des pistes d'hébergement par le 115 ou autre. Enfin, le SIAO a été contacté afin d'organiser une projection vers un CHRS.

Des liens ont été conservés avec les centres sociaux des territoires où habitent les jeunes afin qu'ils soient inclus dans la dynamique de quartier et tenus au courant des moments citoyens de leur zone géographique.

Les jeunes sont encouragés à se socialiser en s'appuyant sur les clubs de sport à proximité. Cette année, nous pouvons constater que même si le football reste un sport majoritairement pratiqué, nous voyons émerger d'autres sports comme la boxe, le badminton, le basket, l'athlétisme.

Ainsi les professionnels accompagnent les jeunes afin qu'ils s'adaptent à un environnement social complexe, ceci en combinant des valeurs parfois antagonistes et en s'appuyant notamment sur l'un ou l'autre des espaces symboliques à leur disposition pour se construire une vie sociale « acceptable ».

PFS

Les périodes d'été représentent des temps forts qui requièrent une anticipation par l'organisation de relais durant les congés des assistants familiaux.

Afin de maintenir une qualité d'accueil, cette planification est parfois délicate selon les difficultés présentées par les jeunes et les capacités d'appréhension des problématiques par des assistants familiaux qui les accueilleront de façon intermittente.

Durant cette période à flux tendu, notons la bonne réactivité ainsi que l'adaptation de l'ensemble des professionnels, assistants familiaux et équipe éducative face aux situations d'urgence.

- Organisation estivale / colo Oxygène

Durant cette période et afin de permettre aux assistants familiaux de bénéficier de leur congés (un minima de 2 semaines à 3 semaines de congés pris par les assistants familiaux), les éducatrices proposent l'inscription des jeunes confiés dans des colonies de vacances.

Ces séjours sont choisis avec eux en fonction de leur envie et durant en moyenne une dizaine de jours. Lieux de socialisation et d'expériences culturelles, sportives, ces temps sont essentiels dans leur parcours et permet lorsque les enfants et adolescents confiés retrouvent leur assistant familial de partager leurs souvenirs.

Aussi, et afin de couvrir l'ensemble des congés des professionnels, la Maison Jean Baptiste organise « une colonie » en interne que nous avons appelé « Oxygène ».

En dehors de l'inscription sur des séjours extérieurs, une grande partie d'entre eux sont pris en charge par une équipe d'animation recrutée par le service.

Pour ce faire, un hébergement est prêté par le DITEP de l'Anguienne durant le temps nécessaire à l'accueil.

Une équipe de six animateurs, d'éducateurs et de deux surveillants de nuit est recrutée pour encadrer le groupe de jeunes.

Notons de nouveau que cet été 2024, l'équipe a été composée de personnes ayant eu l'occasion de travailler à la Maison Jean Baptiste lors de périodes de stage ou en apprentissage ; pour autant, nous avons malgré tout rencontré quelques difficultés à recruter les derniers membres composant l'équipe d'animation.

Dès le mois de mars 2025, nous nous sommes mis en charge du recrutement. Cette année, nous avons réuni une équipe composée par des professionnels jeunes diplômés sortant de l'école du travail social, des professionnels qualifiés ou ayant déjà travaillé en intérim à la Maison Jean Baptiste, une future apprentie intégrant en septembre la formation d'éducateur spécialisé et une MECS de la Maison Jean Baptiste, pour d'autres des reconversions professionnelles les amenant à souhaiter exercer auprès d'un public d'enfants et d'adolescents en protection de l'enfance. Cette année, en amont de la colonie Oxygène, une journée de préparation a été organisée permettant ainsi à cette équipe de se rencontrer et préparer ensemble l'accueil et l'accompagnement des enfants. Les éducatrices spécialisées du service en collaboration avec la cheffe de service restent à la coordination de cette équipe.

Ce séjour Oxygène s'est déroulé sur 3 semaines accueillant de façon continue entre 5 et 7 jeunes de 6 ans à 17ans.

- Organisation des relais

Malgré une petite équipe d'assistants familiaux due au départ de certains, nous avons pu organiser des week-ends relais mais également des relais lors des congés des assistants familiaux leur permettant de prendre du recul dans leur accompagnement et de se reposer. Ces temps de relais sont mis en place sans perdre de vue l'intérêt et le bien-être de l'enfant en privilégiant autant que possible les mêmes assistants familiaux assurant l'accueil intermittent.

- Travail avec les familles

La participation des familles est toujours de mise : elles sont invitées avec l'ensemble des partenaires concernés à toutes les évaluations du projet individualisé de leur enfant, point d'étape dans le déroulement de l'accompagnement. Elles sont régulièrement associées à l'avancée des projets et concertées par l'équipe technique du service : travail de soutien à la parentalité et mise en œuvre de leurs droits de visite et/ou d'hébergement selon les modalités indiquées par les ordonnances de placement en assistance éducative.

Les relations fraternelles sont maintenues et accompagnées autant que possible par l'organisation de rencontres par les éducatrices du service soit en interne, soit avec l'ASE. Certaines fratries peuvent se voir, malgré leur placement dans des lieux distincts (MECS, ASS FAM du département).

- Réunion de service

Des réunions ont lieu chaque trimestre avec les assistants familiaux pour travailler sur des thématiques spécifiques liées à l'accompagnement des enfants.

- Groupe d'expression sur la thématique des violences sexuelles dans le cadre familial

Enclenchant plus particulièrement à des suivis individuels tant psychologiques qu'éducatifs, nous avons réfléchi sur une nouvelle dynamique à apporter aux prises en charge en terme collectif. D'autre part, fort de constater des problématiques et des traumatismes communs de certains jeunes accueillis au sein du PFS en termes de violences intrafamiliales subies durant leur enfance ; certains ayant vécu des agressions sexuelles, d'autres vécus victime de violences conjugales ou autres ; l'équipe a souhaité réfléchir à un projet d'accompagnement impliquant une co-action psycho-éducative. Les professionnelles ont proposé un premier groupe thérapeutique avec cinq enfants âgés de 8 à 11 ans sur le thème de l'inceste encadré par une éducatrice et la psychologue du service avec le support du conte de septembre à décembre 2025. Les objectifs de cet atelier étaient :

- Une sensibilisation à l'inceste
- L'association à leur propre vécu
- L'expression des ressentis, émotions par la verbalisation et la création artistique

Cet atelier s'est déroulé en 5 séances de deux heures autour d'un temps d'échange, un temps de création et un temps calme autour de la relaxation.

Les enfants se sont saisis des supports afin d'intégrer les notions de violences sexuelles, les risques, mis en danger et possibles aides.

Ils ont pour certains mis un lien avec leur histoire, provoquant des résonances.

La dynamique du groupe a permis de libérer la parole et les résistances individuelles.

AEMO-R

L'accompagnement des familles dans le cadre des mesures AEMO à moyens renforcés n'est pas linéaire, en dépit des procédures de mise en œuvre qui s'appliquent à chaque mesure et qui visent à garantir la qualité de la prise en charge et l'équité de traitement.

En effet, le service doit s'adapter à chaque situation en fonction des besoins repérés, parfois en innovant dans ses pratiques ou les modalités de mise en œuvre, en gardant toutefois comme feuille de route les attendus de la mesure, fixés par le Magistrat au travers de l'ordonnance de jugement.

Du point de vue de l'organisation du service néanmoins, plusieurs temps forts sont à rappeler :

- L'accueil de nouveaux professionnels :

L'arrivée d'un ETP supplémentaire : le service a connu une nouvelle montée en charge de son effectif en juillet 2024, passant ainsi de la prise en charge de 50 à 60 mesures ; par voie de conséquence, le

recrutement d'un éducateur spécialisé supplémentaire a été effectif dès le mois de juillet 2024, faisant ainsi passer l'effectif de l'équipe éducative de 4 à 5 ETP.

- La Mise en œuvre de supports collectifs et transversaux à destination du public :

Le développement et la pérennisation de l'équipe de professionnels du service a permis l'instauration d'une dynamique collective de travail autour de supports éducatifs spécifiques, tels des ateliers, sorties éducatives, que nous développerons ultérieurement.

- L'expérimentation d'une organisation en « double référence » auprès de certaines familles :

Cette organisation, préparée en équipe au cas par cas, permet de répondre à des situations familiales complexes, par la nature de la composition familiale (familles nombreuses, séparations conjugales, organisation ou répartition particulière de la résidence des enfants et rythmes des droits de visite ou d'hébergement, problématiques multiples ou urgentes, etc.).

Dans ce type d'intervention, les différents intervenants se partagent la référence des enfants afin de respecter l'équité dans le nombre de mesures en charge par professionnel, mais peuvent ainsi se répartir les temps d'intervention, ou au contraire intervenir simultanément, organiser des relais plus efficaces en cas d'absence d'un professionnel, et également croiser les regards dans le cadre de l'évaluation des difficultés, des compétences des familles et des mineurs ainsi que dans l'élaboration des projets individualisés.

- Organisation d'un mini-camp au cours des vacances d'été 2025, transversal aux services AEMO-R et PEAD de la Maison Jean-Baptiste :

Ce mini-camp (2 jours et une nuitée en gîte) a concerné 3 mineurs (2 du service AEMO-R et 1 du service PEAD) accompagnés par 2 professionnelles (une par service). Le projet est né de l'accompagnement d'une éducatrice du service en direction d'un mineur dans le cadre de la mesure AEMO-R : l'objectif premier étant de proposer à ce mineur un temps de socialisation hors du domicile maternel, une démarche de construction de projet a été menée avec lui : choix d'une activité, d'un lieu, conception des modalités d'organisation et logistique, budget, et conception d'un support de présentation du projet au service (Powerpoint). Le retour de camp a donné lieu à la réalisation d'un second support graphique, sous forme de livret-souvenir pour les 3 mineurs concernés.

- Initialisation d'une démarche réflexive puis de co-construction du projet de fusion des services AEMO-R et PEAD.

Né de la remise en question par le Législateur de la notion même de Placement à Domicile (PEAD), la Maison Jean-Baptiste, en concertation avec la Direction Enfance-Famille du Département de la Charente, a travaillé sur l'opportunité de réunir ces deux services pour la mise en œuvre de mesures AEMO-R en lieu et place des mesures PEAD ordonnées jusqu'alors. Ce projet a permis de faire se rencontrer, d'une manière institutionnelle, les deux services, entre septembre et décembre 2025, afin d'évoquer les conditions de cette fusion, retenir les processus et les outils les plus pertinents nés des deux formes d'intervention, et harmoniser les pratiques. L'organisation ainsi née, qui reste à affiner, sera pleinement effective en 2026. La démarche de co-construction a notamment été l'occasion d'actualiser avec les équipes le règlement de fonctionnement du service (outil né de la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002).

PEAD

Pendant cette année 2025, le service a effectué le suivi de 35 situations.

Afin d'atteindre cet objectif, une éducatrice spécialisée à temps complet est venue renforcer l'équipe actuelle. En moyenne, un professionnel exerce le suivi de 7 jeunes. Le service PEAD est composé de cinq éducateurs(rices), d'une psychologue et d'un chef de service. Ce groupe « restreint » qui favorise les échanges, la réalisation du projet de service qui donne un but commun et la cohésion que chaque membre entretient ont permis de rapidement enclencher une dynamique positive.

L'année 2025, est marquée par des absences de longue durée pour deux éducateurs du service. Ainsi, au gré des remplacements, trois éducateurs de l'équipe ont assuré l'ensemble des mesures dédiées au service. Pour fonctionner et assurer les missions demandées, l'équipe éducative a dû privilégier les situations les plus complexes.

Nous avons dû réduire le rythme de certaines interventions afin de pouvoir intervenir dans chaque famille. Cette organisation en « mode dégradé » a obligé l'équipe éducative à rationaliser ses interventions et engendré un dépassement du volume horaire attribué aux éducateurs pour leur annualisation.

L'année 2025 a été balisée par de nombreuses actions collectives qui ont permis de réunir autour d'un support pédagogique des enfants du service. Cette action a plusieurs objectifs définis par l'équipe éducative.

Tout d'abord, ces actions permettent aux éducateurs d'observer les interactions des enfants avec des pairs hors du domicile familial, qui est leur principal champ d'intervention. C'est aussi un temps où les éducateurs observent les interactions des jeunes avec des adultes qui ne sont pas leurs référents. Ces observations orientent les actions éducatives qu'ils vont mettre en œuvre de retour dans le milieu familial.

Pour les enfants et les familles, ces actions leur permettent d'identifier qu'ils sont accompagnés par un service et de ramener une notion de "collectif" dans une mesure qui est par nature individualisée. Enfin, elles donnent corps au service, créent une identité et une spécificité propres à celui-ci.

Pendant les vacances d'été, un projet de mini camp a été réalisé par une éducatrice du Pead et une autre du service d'AEMO.R avec des enfants des deux services. L'objectif éducatif de ce séjour est d'observer l'enfant dans un cadre extérieur au domicile et de créer une dynamique positive avec un fonctionnement collectif. Ces temps servent aussi de lieu de socialisation pour les enfants. Il a permis aussi une collaboration entre les deux services qui vont être amenés à fusionner.

LE POLE PEDAGOGIQUE

Les professionnels du pôle pédagogique ont maintenu comme chaque année un soutien et un accompagnement accrus auprès des équipes éducatives et des jeunes pris en charge en lien avec leur projet individualisé. Du fait de leur réactivité dans les ajustements et la qualité des liens qu'ils entretiennent avec les différents partenaires professionnels et le réseau associatif, ils sont reconnus comme des acteurs majeurs dans le domaine scolaire et de l'insertion professionnelle et de l'accès à la citoyenneté des mineurs accueillis.

Les orientations post-3ème nécessitent toujours beaucoup d'organisation et un gros investissement sur la période de mai à juillet, avec une reprise de mi-Août à fin septembre. En amont, un fort relationnel est nécessaire avec les professeurs et les partenaires tels que le CIO, la Mission Locale et l'Inspection Académique et bien sûr les jeunes et leurs éducateurs, afin de cibler au mieux les envies mais aussi les possibilités d'orientation.

Durant l'année, les stages de découvertes 3ème, trouvés en collaboration avec le coordinateur insertion professionnelle, sont là pour guider le jeune dans son choix. S'organise également des inclusions durant l'année scolaire par petites sessions en lycée professionnels afin de découvrir les formations et les attendus (le professeur positionne avec nous et le jeune).

Enfin, toute la partie « affectation » courant juillet, et en septembre /octobre demande un suivi accru pour chercher, compléter et remettre les dossiers dans les temps (avec une organisation groupée sur les signatures à l'Ase et aussi sur les temps de remise dans les établissements qui se font de plus en plus sur rendez-vous avec vérification assez longue de chaque dossier). Cette année fut un réel travail d'équipe avec tous les éducateurs référents qui se sont chargés d'aller présenter et inscrire une partie des jeunes.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

L'article 2 de la loi du 14 mars 2016 (article L112-5 du CASF) crée un protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille.

Dans le cadre du placement, les mesures de référence établissement ainsi que les placements à domicile rentrent dans ce champ qui vise à améliorer le développement des enfants et prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. (Article D112-3 du CASF).

Cette dynamique permet un retour vertueux au domicile avec le foyer vécu comme un espace ressource et non punitif, sur lequel il est possible de s'appuyer pour projeter un retour au domicile.

Dans toutes ces situations, la Maison Jean Baptiste bénéficie de toute une palette de solutions ; hébergements (MECS), familles d'accueil (PFS), appartement SAS sur les groupes d'internat, mesures de prévention (AEMO-R), accompagnement vers le droit commun (SAPMN), qui permet de fluidifier les situations et d'éviter la cristallisation des problématiques sans rejeter l'enfant ou l'adolescent.

En 2025, les services de la Maison Jean Baptiste ont continué à penser la place naturelle de l'Enfant au sein de sa famille et au sein des dispositifs de droit commun concernant les majeurs.

Pour les mineurs, les mesures de prévention AEMOR sont pensées comme prévention, alternative au placement traditionnel, mais également comme accompagnement post placement venant ainsi sécuriser le retour au domicile, favoriser l'étayage parental permettant la continuité du développement des potentialités de l'enfant sous un regard bienveillant. Eviter la multiplicité des intervenants sociaux auprès des familles et des enfants est également un précepte fort de la dynamique institutionnelle.

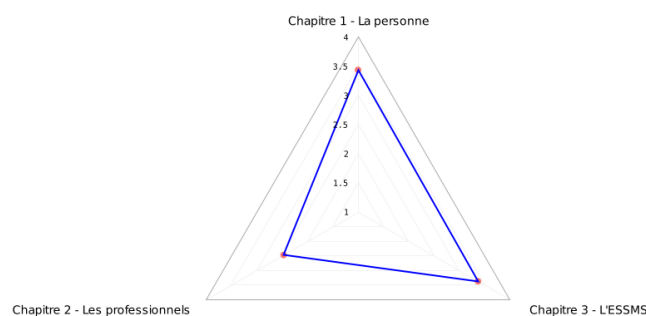
Cette année 2025, a été marquée par l'évaluation externe de la Maison Jean Baptiste à laquelle une cinquantaine de professionnels, tous métiers confondus, et une dizaine d'enfants et jeunes majeurs accompagnés ont participé à travers différentes thématiques en lien avec le cahier des charges des ESMS et recommandations de la Haute Autorité de Santé.

La démarche, en sus du cadre obligatoire et évaluatif, a permis aux professionnels de se pencher sur les pratiques et modalités d'accueil/ accompagnement en adéquation avec le cadre légal et réglementaire.

Du côté des usagers entendus, la question du respect de leur droit et de leur accès à la citoyenneté est un sujet central.

Le rapport final a été délivré en avril 2025.

Graphique général des résultats de la Maison Jean-Baptiste



- Plan d'actions des critères impératifs :

15 critères impératifs sont en dessous de la note minimale de 4 et nécessitent la mise en place d'un plan d'actions visant des améliorations. Ce dernier a été transmis aux autorités en mai 2025 et contient les critères suivants :

- ✓ 2.2.1 Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée, cotation 3, échéance transmise de réalisation septembre 2025
- ✓ 2.2.3 Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée, cotation 2.67, échéance de réalisation transmise décembre 2025
- ✓ 2.2.4 Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée, cotation 3, échéance de réalisation transmise décembre 2025
- ✓ 2.2.5 Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée, cotation obtenue 2, échéance de réalisation transmise novembre 2025
- ✓ 2.2.6 L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personnes accompagnée, cotation obtenue 2.5, échéance de réalisation transmise décembre 2025
- ✓ 2.2.7 L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée, cotation obtenue 2, échéance de réalisation transmise décembre 2025
- ✓ 3.11.1 L'ESSMS définit avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnée, cotation obtenue 2, échéance de réalisation annoncé janvier 2026
- ✓ 3.12.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations, cotation obtenue 2, échéance de réalisation annoncé novembre 2025
- ✓ 3.12.2 L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes, cotation obtenue 2.33, échéance de réalisation de l'action mars 2026
- ✓ 3.12.3 Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives, cotation obtenue 1, échéance de réalisation de l'action décembre 2025
- ✓ 3.13.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables, cotation obtenue 3, échéance de réalisation de l'action : Décembre 2025
- ✓ 3.13.2 L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes, cotation obtenue 3, échéance de réalisation annoncé Mars 2026
- ✓ 3.13.3 Les professionnels déclarent et analysent en équipent les événements indésirables et mettent en place des actions correctives, cotation obtenue 2.33, échéance de réalisation de l'action : Mars 2026
- ✓ 3.14.1 L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement, cotation obtenue 2.67, échéance de réalisation annoncé décembre 2025
- ✓ 3.14.2 L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe, cotation obtenue 1, échéance de réalisation transmise mai 2026

Depuis la transmission du plan d'actions correctives aux financeurs en mai 2025, des freins ont entravé la réalisation des critères aux échéances prévues. Ce retard est notamment lié à une instabilité certaine au niveau des membres de l'équipe de Direction en 2025, à savoir :

- Accident du travail d'un Chef de service le 26/02/2025 entraînant une absence longue qui perdure encore à ce jour. Ce poste a été remplacé par le recrutement d'une Cheffe de service à partir du 10/10/2025.
- Démission de la Directrice adjointe au 31/08/2025 entraînant le recrutement d'un nouveau Directeur Adjoint au 11/08/2025.
- Décès du Directeur le 17/11/2025 entraînant le recrutement d'un Directeur de Transition le 9/12/2025 en attendant la prise de fonction d'une Directrice recrutée à compter du 20/07/2026.

Dans ce contexte, une Commission Démarche Amélioration Continue (CDAC), composée dans l'idéal, de 15 participants volontaires représentatifs des différents métiers présents dans l'établissement (secrétaire/comptable, agent d'entretien, maitresse de maison, surveillant de nuit, éducateur/moniteur éducateur, moniteur adjoint d'animation, éducateur scolaire/éducateur technique, assistant familial, psychologue, infirmière, chef de service, directeur adjoint) devrait être mis en place au dernier trimestre 2026. Cette CDAC assurera le suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions correctives en cours en

réponse aux critères impératifs mais aussi au niveau des autres thématiques relevées en préparation de la prochaine évaluation en 2030.

Pour répondre au cadre légal sur la publication et la transparence des résultats des évaluations externes, une fiche synthétique des résultats de cette évaluation est affichée au siège de l'établissement et sur chaque service.

Le rapport d'évaluation peut être consulté sur place par la personne accompagnée et/ou son représentant légal, en présence d'un des cadres de l'établissement pour accompagner cette lecture.

La demande de consultation devra être adressée à la direction par écrit ou par mail.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Les équipes des MECS de la Maison Jean Baptiste continuent à donner du sens aux outils de la loi 2002-2 (DIPC, Contrat de séjour, PI) et tend à les réactualiser à travers l'accompagnement des enfants et des adolescents pris en charge. Le rôle et la fonction de « fil rouge » du référent éducatif est central. Dans le but d'une appropriation plus efficiente de la trame du projet Individualisé, les équipes ont participé à la réactualisation du document en étant force de proposition. Validé en réunion cadres, ce document de référence fait davantage sens auprès des professionnels.

Dans la continuité de cette volonté, les synthèses institutionnelles et la temporalité d'élaboration des écrits professionnels sont planifiés. Ainsi, la Maison Jean Baptiste utilise un outil institutionnel qui reprend la chronologie de l'accompagnement de l'enfant.

Dans cette continuité, les équipes poursuivent leur démarche de réflexion pour améliorer, requestionner les outils utilisés afin de donner davantage de sens à la réalité de leur quotidien professionnel, de celui des enfants, mais aussi à les aider dans leur rôle de référent éducatif.

FISSAC

Dans le cadre de l'évaluation externe de 2025, l'un des points d'amélioration signifiés par le rapport des intervenants a été la traçabilité des actions. Ainsi, l'association a mis en œuvre des formations pour l'ensemble des salariés sur l'utilisation du logiciel informatique de gestion du Dossier des Usagers. Cette action doit permettre aux salariés de tracer les actions éducatives et la mise en œuvre des procédures. De plus, les règles de vie du groupe ont été réactualisées afin de mettre en adéquation la configuration des pièces de vie et le fonctionnement.

Ce travail réalisé en réunion d'équipe a permis de questionner les pratiques éducatives et d'adapter l'organisation. De plus, plusieurs pièces ont des fonctions dédiées dont l'aménagement et la fonctionnalité restent à construire. Enfin, la décoration des pièces de vies et des couloirs va faire l'objet de projets portés par l'équipe et construits avec les enfants.

La mise en place, par l'institution, d'un groupe d'analyse de la pratique professionnelle permet à cette équipe de continuer, dans une instance dédiée, une réflexion sur son quotidien. Ainsi, ils ont entrepris une clarification de leurs propres implications dans le processus éducatif et ainsi amélioré la cohérence éducative de l'équipe.

COULEE VERTE

Les professionnels éducatifs ont souhaité bénéficier d'une instance réflexive à travers l'analyse des pratiques. Ils ont bénéficié de 4 séances durant l'année 2025. Elles se poursuivront en 2026.

Afin d'actualiser et d'améliorer la prise en charge à l'égard des adolescents confiés, le travail de réflexion et de mise en œuvre autour des règles de vie et du fonctionnement du site de la Coulée verte est interrogé régulièrement lors des réunions d'équipe par l'ensemble des professionnels et coordonné par la cheffe de service.

L'usage de la chambre semi-SAS au sein de la maison et l'appartement SAS dont dispose la Coulée verte a été repensé par l'équipe afin d'apporter un usage plus efficient, tant en termes de cadre que d'objectifs éducatifs et de modalités d'accompagnement. Un règlement de fonctionnement a été réfléchi et mis en place avec un contrat déclinant les objectifs de cette prise en charge.

PASS' AGE

Dans la continuité du travail entrepris l'année dernière, l'analyse des pratiques a permis aux professionnels du Pass'âge d'élaborer sur leur quotidien au travers de situations concrètes. Ces temps permettent d'aborder la prise en charge du quotidien des adolescents adossée à une réflexion collective.

Concernant les outils de la loi de 2002-2, les professionnels du Pass'âge ont la connaissance de leurs mises en pratique. Cette année, l'accent a été particulièrement mis sur le suivi des projets individualisés, afin d'être au plus près des besoins des jeunes. Une nouvelle trame travaillée en transversal de l'ensemble des services a permis de se questionner sur l'utilisation dans le quotidien de cet outil.

En fin d'année 2024, les règles de vie ont été entièrement revisitées pour que la nouvelle équipe en place puisse se les approprier. Tout au long de l'année 2025, ces règles ont été questionnées régulièrement lors des temps de réunion, souvent à la suite de demande des adolescents. Sans être modifiées, elles ont été abondées. Elles seront de nouveau au travail en 2026, afin d'être au plus près de la réalité de ce qui se vit au quotidien sur la MECS.

Une réflexion débute à propos des moyens de communications internes à l'équipe de professionnels : Par quel biais les informations passent elles ? Comment faire en sorte que l'information donnée soit comprise par tous ? Des moyens tels que la mise en place progressive du DIU, nous permettrons certainement d'y répondre.

RUFFEC

L'analyse des pratiques professionnelles continue. Cet espace est repéré et apprécié par les professionnels. Il leur permet de confronter leurs postures éducatives et d'améliorer celles-ci afin d'avoir une cohérence d'équipe.

Les temps de réunion constituent des espaces essentiels de réflexion, d'analyse des pratiques et de prise de décisions. Ils permettent une mise en commun des observations, une coordination des actions éducatives et un ajustement des accompagnements proposés aux jeunes. Ces temps sont également des espaces d'échanges éthiques et de réflexion collective, permettant d'éclairer les décisions et d'assurer la cohérence des pratiques.

L'ESCALE

A l'instar des autres services de la MJB, l'Escale tend à garantir à ses usagers une prise en charge de qualité, au travers d'une procédure d'accueil normalisée, s'appuyant sur les procédures transversales à la Maison Jean-Baptiste, la loi 2022-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et une réflexion constante des équipes en vue d'améliorer ou d'adapter les outils de prise en charge aux réalités du public accueilli.

Ainsi, chaque jeune est assuré de bénéficier des mêmes conditions d'accueil et d'accès aux droits, à la santé ou à la scolarité.

Comme évoqué précédemment, l'évolution du nombre de jeunes accueillis sur l'année 2025 a permis de mettre l'accent sur l'individualisation de l'accompagnement éducatif, avec des incidences directes sur :

- Le suivi de la scolarité,
- La cohérence des parcours en lien avec les autres services d'accueil spécifiques aux MNA (propositions de réorientation, procédures d'admission, suivi des outils de gestion, etc.),
- La continuité des actions menées en lien avec le Projet Individualisé du jeune,
- La réduction des marges d'erreur dans le suivi des allocations des jeunes (argent de Poche, allocation d'entretien),

- Le renforcement du suivi des jeunes accueillis sur le dispositif SAS,
- Continuité des démarches liées à la régularisation (expertise documentaire par la DZPAF, démarches consulaires, accompagnement au droit au séjour),
- La traçabilité des démarches et actes éducatifs

TRANSITION

Les professionnels de l'équipe éducative bénéficient toujours d'un temps d'analyse des pratiques à raison de 4 séances dans l'année. L'accroissement du nombre de professionnels éducatifs de l'équipe de Transition a modifié le groupe qui était initialement avec les professionnels du SAPMN, et sont maintenant avec ceux du Pôle Pédagogique. Cette évolution a été bénéfique pour tous et les retours des professionnels sont positifs.

La plupart des outils de la loi 2002-2 sont mis en place. Les réunions hebdomadaires sont efficaces et chacun y trouve un temps de partage, d'échange et d'élaboration autour des pratiques et des accompagnements en équipe pluridisciplinaire.

Au fil de l'année et des constats, un besoin de nouveaux outils pour un accompagnement plus approprié aux jeunes a abouti à la création de différentes fiches utilisées au sein du service et qui ont été aussi transmises aux différents services de la Maison Jean Baptiste :

- Une fiche imagée sur l'hygiène et la conservation des aliments dans les frigidaires a été créée par les maitresses de maison, afin de garder trace de ce qui est régulièrement rappelé.
- Une fiche sur le dépôt et la réception des papiers auprès du Département pour une authentification auprès des services de la DZPAF. Cela permet de tracer les documents initiaux nécessaires à l'obtention d'un papier d'identité de leur pays d'origine des jeunes passant de la MECS de L'Escale à Transition puis au SAPMN.

SAPMN

Dans son quotidien, les professionnels du SAPMN visent :

- A s'appuyer sur la devise de l'association APLB, quelle que soit l'origine des jeunes,
- A s'adapter à chaque situation en lui donnant un contenu d'action et un rythme particulier en travaillant dès l'accueil un projet personnalisé en fonction des observations et des appétences de la personne accueillie où celle-ci est pleinement actrice de son quotidien et de son parcours
- A donner du sens aux outils de la loi 2002-2 et à les appliquer. Mais surtout à les faire vivre et les mettre en œuvre à travers l'accompagnement des jeunes,
- A se rappeler, que le plus souvent le SAPMN est la dernière étape avant la réelle autonomie, l'accès aux dispositifs de droits communs : postulat de départ de tout accompagnement sur ce service avec une nécessaire confrontation à la réalité sociale, sociétale et administrative.
- A veiller aux changements administratifs, pour l'obtention des papiers : nouvelles procédures données par les ambassades, loi sur la double légalisation...
- A échanger en équipe, afin que chaque nouvelle information collectée puisse profiter à toutes les prises en charge,
- A développer le réseau partenarial, pour répondre aux besoins de chaque jeune.

Au niveau du service :

- Poursuivre les réflexions communes sur les outils du service afin de les requestionner, leur donner un sens commun le plus proche de la réalité du terrain.
- Redynamiser le partenariat et les actions de sensibilisation lors des temps de réunion de service sous l'impulsion du chef de service éducatif.
- Remettre en place des approches cliniques des situations complexes.
- Projet évacuation des encombrants : cette année dans une démarche pédagogique et éducative, nous avons sollicité les jeunes à tour de rôle afin de réaliser le débarrassage des affaires laissées

- dans les appartements par les jeunes qui ont déménagés. Cette opération opérée avec un utilitaire a permis un temps collectif et une prise de conscience pour les jeunes sur la question du recyclage.
- Réunion des jeunes : Cette année 2023 nous avons effectué en juin puis décembre une rencontre avec les jeunes du SAPMN. Ces premières expériences ont permis de donner aux jeunes les informations utiles au service, de faire des rappels devant l'équipe réunie et de tenter d'impliquer les jeunes pour aller vers une participation au collectif. Même si cela reste timide pour une première, certains jeunes ont pu s'exprimer et faire remonter des demandes telles que la question de la manière dont ils pouvaient habiter des lieux qui n'appartenait que de manière transitoire.
 - Grille d'évaluation qualitative : Avec l'appui de la conseillère technique de l'établissement, nous avons travaillé sur une grille d'évaluation qualitative permettant un travail d'observation et de mise en sens plus abouti du projet du jeune en interdépendance entre tous les professionnels de l'institution agissant auprès des jeunes, éducateurs, psychologues, maîtresse de maison et surveillant de nuit. Nous débuterons la mise en Œuvre de cette grille dès 2024.

PFS

Le service du Placement familial utilise les différents outils prévus par la loi 2002-2.

Lors de chaque accueil, une rencontre est formalisée avec l'équipe du PFS et les parents de l'enfant confié où est présenté le service à travers le livret d'accueil.

Le contrat de séjour est discuté avec l'enfant et ses parents où chacun pourra faire part de ses attentes de l'accompagnement qui va être proposé par l'équipe.

Ce premier temps d'échanges est souvent un gage de la relation de travail qui s'établira entre le service et la famille.

Dans un souci d'amélioration des outils, la trame du projet individualisé a été retravaillé en collaboration avec l'équipe du Placement familial afin qu'elle soit plus efficace.

D'autre part, après un travail commun sur une réactualisation du référentiel vie quotidienne réalisé en 2024, nous avons en 2025 souhaité poursuivre ce travail collaboratif et d'amélioration des pratiques en proposant des règles de vie communes du service du PFS en prenant en compte les vies quotidiennes et familiales propres à chaque assistant familial, les écarts d'âge dans les accueils. Ce cadre global permet aux assistants familiaux de se référer à l'institution et appartenant à un service. Et pour les jeunes, qui leur sont confiés, de s'inscrire dans cette dynamique institutionnelle ou l'assistant familial n'est pas seul à faire respecter des règles de vie. Ceci permet la mise à distance parfois des familles naturelles qui souhaiteraient exercer une influence au sein des domiciles des assistants familiaux en y imposant leurs propres règles. Ainsi un travail de réflexion de groupe réunissant 2 assistantes familiales, 1 éducatrice, la psychologue, coordonné par la cheffe de service a été mis en place. Ce document est en cours de rédaction et sera présenté en 2026 à l'ensemble de l'équipe du service. Le travail en Placement familial, étant très spécifique, amène les assistants familiaux à peu se rencontrer, ce type de travail collaboratif impliquant l'équipe pluridisciplinaire permet de développer l'esprit d'équipe et de collaboration.

La complexité parfois des prises en charges des jeunes et de leur situation familiale ont les éducatrices et la psychologue du service à mener des co-actions psycho-éducatives permettant ainsi d'allier leur technicité. En fonction des éléments observés et des analyses faites, elles interviennent conjointement soit auprès des jeunes sur une thématique bien définie, soit auprès des parents dans un soutien de leurs compétences parentales. Ainsi cette année, elles ont proposé un groupe d'expression auprès des enfants évoqué précédemment.

AEMOR

Le service AEMOR utilise les différents outils prévus par la loi 2022-2 du 2 janvier 2022 dite de Renovation de l'Action Sociale, et déployés au sein de la Maison Jean-Baptiste :

- Chaque mesure fait l'objet d'un protocole d'admission défini dans le Projet de Service ; ce protocole doit permettre à chaque famille d'anticiper et préparer sa rencontre avec le service.

- Un document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est proposé à chaque mineur et à sa famille lors de l'admission ; il détaille les droits et engagements des personnes dans la perspective de l'accompagnement par le service.
- Au cours des trois premiers mois de l'accompagnement, il est proposé pour chaque mineur la construction d'un Projet Individualisé ; il permet de détailler les attentes du mineur et de sa famille, les observations du service et les propositions d'axes de travail éducatif. L'élaboration de ce document représente un outil de mobilisation des familles autour du projet pour l'enfant ainsi qu'un support à l'évaluation de fin de mesure. Il permet de mesurer l'adéquation des attentes de chacun et des résultats obtenus.
- En cours d'accompagnement de la mesure et si nécessaire, il est proposé par le service des entretiens d'étape, en présence du référent éducatif, de la psychologue et du chef de service, ayant pour vocation de médiatiser les relations, expliciter l'action du service, remobiliser autour des objectifs de la prise en charge et de la mesure, recadrer des attitudes inadaptées, etc.
- Des entretiens psychologiques sont également proposés aux familles au cours de l'accompagnement : systématiques pour les enfants, sur demande ou évaluation du service pour les parents. Ces entretiens visent à compléter l'évaluation de la situation des mineurs accompagnés par le croisement des regards des professionnels sur une même situation familiale. Les éléments ainsi apportés favorisent, le cas échéant, l'orientation des familles vers des lieux de prise en charge complémentaires spécifiques (CMP, ITEP, SESSAD, CAMSP, Thérapie Familiale, etc.).
- Il est proposé aux familles et aux mineurs en âge de l'être, de prendre connaissance du rapport de fin de mesure transmis au Magistrat et des préconisations qui en découlent ; une lecture intégrale peut ainsi en être faite en amont de l'audience au Tribunal pour Enfants.
- La présence aux audiences est assurée par l'éducateur référent de la mesure, gage de soutien pour la famille en perspective d'une échéance qui est bien souvent source d'inquiétude ; si nécessaire, la présence du chef de service éducatif est également proposée.

Ces dispositions tendent à assurer aux familles et aux mineurs accompagnés la plus grande transparence du travail mené par le service, à les informer de notre action tout au long de la mesure, ainsi qu'à favoriser leur adhésion et leur implication.

Par ailleurs, l'extension du service permet dorénavant la mise en place de relais opérationnels lors des absences des éducateurs : chaque famille dispose d'un professionnel disponible et identifié, qui peut être interpellé lors de l'absence du référent éducatif, à l'occasion de congés par exemple.

Cette organisation promet d'être d'autant plus efficiente que le service verra son effectif de professionnels doubler dans le cadre de la fusion des services AEMO-R et PEAD.

Enfin, la réactualisation d'un règlement de fonctionnement spécifique à l'intervention en AEMO-R, finalisé en 2025, doit permettre d'améliorer l'information faite aux familles et la transparence du travail effectué tout au long de la mesure.

PEAD

Afin d'accompagner au mieux les familles, l'équipe a développé des outils organisationnels qui permettent d'assurer un suivi de qualité.

Ainsi, pour l'attribution d'une nouvelle mesure, le chef de service éducatif, l'éducateur PEAD et le référent établissement, représentant de la Direction de la Protection de l'enfance sur les situations du PEAD, se rencontrent au Conseil Départemental au sein des locaux de l'aide Sociale à l'Enfance.

Pour débiter la mesure, une première visite au domicile est organisée avec la présence de l'éducateur et de la psychologue.

Chaque semaine, des points hebdomadaires se déroulent, en vue d'élaborer autour des différentes situations. Ces temps permettent de déterminer les axes de travail, et de réfléchir sur la pratique des professionnels.

Lors des réunions de service, l'équipe élabore les Projets Individualisés des jeunes au cours des trois premiers mois à la suite de la mise en œuvre de la mesure.

En cas de besoin, des visites à domicile avec la psychologue peuvent être organisées en parallèle d'éventuels suivis parents ou enfants.

Deux mois en amont de l'audience, une synthèse, avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure est organisée. Cette dernière permet une élaboration pluridisciplinaire autour des situations.

Lors de cette synthèse, les parents sont invités afin d'échanger sur le déroulement de l'accompagnement, des propositions élaborées afin d'accompagner l'enfant et sa famille.

Puis, nous partageons l'orientation éducative du service proposée au magistrat, afin que la famille puisse être informée des préconisations.

Si la famille ne peut pas être présente lors de cette réunion, l'éducateur référent s'engage à réaliser un retour sur les objectifs de l'accompagnement et les préconisations du service quant à la suite du travail engagé.

Concomitamment à cette synthèse, l'équipe organise une étude de cas pour mettre en perspective la prise en charge réalisée durant la mesure et appréhender les préconisations demandées en vue de l'audience.

Cette étude de cas sert de support au futur rapport éducatif de fin de mesure ; ainsi le plan de cet écrit est construit et validé par l'équipe. Avant l'audience, le rapport rédigé par l'éducateur est restitué à la famille. Le jour de l'audience, l'éducateur référent représente le service et l'institution, pour participer aux débats contradictoires avec le Juge des Enfants.

Le chef de service éducatif est celui qui balise les temps forts de l'accompagnement. Ainsi, il porte les décisions et orientations institutionnelles, afin que le professionnel référent du PEAD reste celui qui assure l'accompagnement éducatif et puisse s'extraire des enjeux familiaux inhérents à une décision de justice subie.

En cas de placement, le chef de service éducatif appelle la famille pour annoncer la décision judiciaire.

En cas de renouvellement de la mesure, le chef de service éducatif rencontre la famille avec l'éducateur référent aux fins d'évoquer les nouveaux objectifs à venir et envisager la continuité de l'action.

Pendant la mesure, il est celui qui annonce à la famille la décision d'un repli. De plus, il accompagne l'éducateur référent dans l'exécution du repli, afin d'incarner auprès de la Famille la décision du service et la position institutionnelle dans l'intérêt de l'enfant.

Enfin, le service PEAD participe avec d'autres services extérieurs (AEMOR. PFS) de l'institution, a un travail d'analyse de la pratique.

Le travail entrepris pendant ces séances est apprécié par les membres de l'équipe. Ainsi, elles permettent d'élaborer une réflexion sur les pratiques professionnelles et amènent des pistes d'améliorations de l'accompagnement proposées aux familles.

Ces séances permettent de construire autour de cette dynamique une culture professionnelle commune.

LE POLE PEDAGOGIQUE

Le Pôle pédagogique participe pleinement à l'élaboration de l'ensemble des outils de la loi 2002-2. Ils participent, par leurs actions transversales sur l'ensemble des services de la Maison Jean Baptiste et à la demande des chefs des services éducatifs, aux synthèses institutionnelles en vue d'objectiver l'accompagnement pluridisciplinaire et d'élaborer ou de réactualiser le projet individualisé de l'enfant.

Ils sont toujours en quête de nouvelles entreprises, dispositifs de formation qui permettraient d'étoffer les partenariats.

Cette année et pour la première fois, les professionnels ont participé à des temps d'analyses de la pratique avec les équipes du PFS, PEAD et AEMOR.

7) Les partenaires

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Dans le cadre des lois de 2002, de 2007 renforcées par celle de 2016, « le foyer traditionnel » vise dès l'arrivée du jeune à étayer son parcours afin de tisser un réseau de ressources utiles à réduire les difficultés rencontrées, tout en l'aidant à développer ses capacités et potentialités. L'établissement ne se substitue pas à la famille, il travaille auprès de l'adolescent en relation avec elle.

Il est primordial d'apprendre aux adolescents à s'approprier et vivre un projet en les accompagnant dans les différentes étapes de leur parcours d'insertion, de réinsertion ou de soins.

En 2024, le renforcement de la « culture institutionnelle » post crise sanitaire avait pour ambition d'accompagner les jeunes à développer leurs connaissances scolaires, les capacités sociales et les compétences professionnelles de base par une remise à niveau scolaire et la mise en stage de certains au sein d'entreprises.

Dans le cadre de ces projets le pôle pédagogique apporte un étayage transversal essentiel qui permet de débiter ou d'assurer le projet du jeune qui en exprime le besoin.

L'action partenariale et de réseau est nécessaire car l'éducateur ne peut agir seul avec le jeune et doit avoir des contacts avec les acteurs institutionnels.

Dans une logique propre à toute structure ouverte et inscrite dans le lien social, les MECS cherchent à optimiser les relations et les échanges avec l'ensemble des partenaires et l'environnement extérieur.

Le partenariat correspond à l'ensemble des professionnels et institutions avec qui les équipes travaillent sous la coordination du chef de service éducatif de manière formelle, contractuelle et institutionnalisée. Les partenaires des services s'identifient selon l'âge et les projets des jeunes confiés. Ils sont multiples et représentent tous les dispositifs scolaires et professionnels, adaptés ou non, d'insertion, le secteur pédopsychiatrique, médical et médico-social, et de fait tous les acteurs de la protection de l'enfance du département pouvant soutenir l'engagement des actions mises en œuvre.

Le partenariat avec les acteurs locaux (médiathèque, mission locale, clubs sportifs...) participe à l'ouverture des jeunes sur leur environnement, facilite l'accès aux ressources de droit commun et soutien leur parcours d'insertion et d'autonomie.

Nous dégageons différents groupes de partenaires :

1/ Institutions en lien avec la protection de l'enfance

Aide Sociale à l'enfance, Maison départementale des Solidarités (MDS), SAH, UDAF...

2/ Institutions Judiciaires

Tribunal Judiciaire de secteur, les Services territoriaux éducatifs de Milieu Ouvert (STEMO) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), police, gendarmeries.

3/ Institutions Scolaires et milieu professionnel

Collèges, lycées, Maisons Familiales Rurales (MFR), Centre de Formation des apprentis (CFA), Centre d'Informations et d'orientations (CIO), Missions locales, Pôles Pédagogiques de la MJB, entreprises accueillant stagiaires ou apprentis, AFPA, Greta...

4/ Soins Médicaux / thérapeutiques / Médico-social

Cabinet médical des 3 fours, dentistes, orthodontistes, MIKADO, Centre Médicaux Psychologique (CMP), SESSAD, DITEP, Maison Départementale des Personnes-Handicapées (MDPH)..... la liste est non exhaustive.

Dans un cadre institutionnel, il est à noter que la réorganisation de l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite du départ du référent établissement a complexifié l'organisation des synthèses. En effet, nous avons eu comme interlocutrices trois inspectrices, ce qui a multiplié et complexifié les échanges.

La conséquence de cette désorganisation a été que notre institution a porté seule et à de nombreuses reprises le projet de l'enfant auprès du juge des enfants.

Encore au cours de l'année 2024, le partenariat avec les structures thérapeutiques et médicales reste compliqué.

Lorsqu'il s'agit de la médecine générale et de proximité, nous pouvons nouer un lien privilégié avec les centres de santé de proximité.

Concernant les prises en charge psychiatriques, la Maison Jean Baptiste fait face aux limites de l'institution médicale et du territoire qui ne peut pas prendre les jeunes « en crises ».

La contenance psychique est alors portée par les équipes (psychologue, chef de service éducatif, maitresse de maison, éducateurs).

Le travail en réseau procède de l'appréciation subjective, de son opportunité par rapport à une situation donnée. Il consiste à trouver collectivement une solution en s'appuyant sur les ressources du milieu. Aussi, nous sommes amenés à travailler avec différentes personnes, professionnels, associations qui nous permettent d'apporter une plus-value à l'accompagnement des jeunes : clubs sportifs, médiathèques, cabinets médicaux et professionnels de la santé.

L'ESCALE

Les partenaires de L'Escale sont les acteurs institutionnels et de droit commun intervenant dans la situation des jeunes accueillis tout au long de leur prise en charge. La structure collabore également avec plusieurs services internes à la Maison Jean Baptiste :

1/ Partenaires institutionnels

- Cellule MNA, en tant que responsable légal des jeunes confiés par délégation du Président du Conseil Départemental,
- Centre de Lutte Antituberculeuse, Centre Hospitalier d'Angoulême (CeGIDD, PASS), Maisons de Santé de la Charente, ARS
- Education Nationale (établissements scolaires, CIO)
- CFA, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers.

2/ Partenaires d'initiative locale

- Mission Locale de l'Angoumois,
- AFPA,
- CCAS d'Angoulême (aide au transport des apprentis),
- Clubs sportifs,
- Associations locales,
- Médiathèques du Grand Angoulême,
- Structures culturelles (Cinéma de la Cité, FRAC),
- etc.

3/ Collaborateurs internes

- Pôle pédagogique (évaluations scolaires, stages, chantiers éducatifs)
- SAPMN,
- MECS,
- Infirmière,
- Service technique.

PFS

Les partenaires du service de Placement Familial Spécialisé sont multiples car ils représentent l'ensemble des personnes ou services intervenant directement dans la situation du mineur et dans certaines situations de sa famille.

Ils représentent une ressource en ce sens qu'ils apportent souvent une plus ample connaissance de l'enfant, de sa famille, de son environnement et de son cadre de vie, ainsi qu'un soutien ou un relai dans les aménagements proposés au cours de l'accompagnement éducatif.

Ils sont de plusieurs types :

Les partenaires institutionnels :

- Etablissements scolaires,
- Services spécialisés du secteur social et médico-social (ITEP, IME, SESSAD, etc.),
- Services de soins spécialisés (CMP, CMPP, Hôpitaux de jour, etc.),
- Territoires d'Action Sociale (MDS, Pôle enfance, PMI),
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (UEMO),
- Services ou associations œuvrant dans la Protection de l'Enfance (AEMO, PEAD, MJIE, etc.),
- Lieux d'accueil et d'hébergement (CDE, MECS, Lieux de Vie),
- Services tutélaires, d'intervention sociale et familiale et de soutien à domicile (UDAF, ATI, ADMR, AD16, lieux de visites),
- Administrateurs ad' hoc (UDAF, Avocats mandatés pour l'enfant).
- Les lieux de visites médiatisées parents-enfants : UDAF et APLB-SAH16.

Les partenaires opérationnels :

- Associations,
- Centres de Loisirs,
- Structures de la Petite Enfance (Haltes-garderies, LAEP, etc.),
- Clubs sportifs,
- Etc.

Le travail en réseau dans le cadre de l'intervention du PFS est multiple : échange mutuel d'informations vouées à orienter et adapter la prise en charge à la singularité de chaque mineur, dans le respect de la discrétion professionnelle et la limite de l'intérêt supérieur de l'enfant, coordination et définition de stratégies éducatives communes, médiations entre familles et institutions, soutien et propositions d'aménagements spécifiques au bénéfice du mineur, etc.

Pour certaines situations, dans lesquelles interviennent un nombre important de partenaires, le service est à même d'organiser des synthèses partenariales, dans le but de construire une stratégie commune d'intervention, ou encore affiner les propositions d'orientation à envisager en fin de mesure.

TRANSITION

- Relations avec l'Aide Sociale à l'Enfance : la Cellule MNA

Le service Transition est amené à accompagner les jeunes dans leurs relations avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Par délégation du Président du Conseil Départemental, la Cellule MNA, en tant que responsable légal de ces jeunes, reste le maître d'œuvre de la prise en charge des MNA au sein du département. Ainsi, c'est elle qui coordonne les aspects réglementaires de la prise en charge (relations avec les Magistrats, les services de l'Etat, mise en œuvre de l'action publique) et est l'interlocuteur direct des organismes intervenant dans celle-ci (Sécurité Sociale, banques, etc.).

Les mineurs accueillis restent donc en lien étroit avec la Cellule MNA tout au long de leur accueil au sein du service, et sont systématiquement accompagnés dans les démarches y afférant. Ces démarches incluent notamment la conception et l'évaluation du projet individualisé de chaque jeune.

Régulièrement, chaque jeune rencontre le professionnel référent de ce service afin de faire un point d'étape concernant l'ensemble des points émaillant son parcours notamment lors des entretiens obligatoires à 17 ans dans le cadre du Projet d'Accompagnement à l'Autonomie : scolarité, emploi, santé, administratif, vie quotidienne. Il est le destinataire des différents écrits professionnels visant à objectiver le parcours de chaque jeune accompagné par le service.

Le service Transition fait partie intégrante du dispositif départemental de l'accueil des MNA au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, et œuvre par conséquent en réseau avec différents partenaires, et services de la Maison Jean Baptiste.

L'ensemble des partenaires du service est réparti en plusieurs catégories en fonction de leur proximité institutionnelle ou de leur implication dans l'accompagnement du public accueilli.

- **Partenaires institutionnels :**

Ce sont les institutions ou organismes avec lesquels la structure est en lien permanent et qui organisent ou contribuent au dispositif d'accueil des MNA :

- Conseil Départemental (Direction de la Jeunesse et de la Protection de l'Enfance, Cellule MNA) : maître d'œuvre de la prise en charge des MNA, responsable légal des jeunes accueillis,
- Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT) : faisant partie du Centre de Prévention de la Charente (CPC), il organise le dépistage de la Tuberculose et coordonne les vaccinations des jeunes accueillis,
- Centre Hospitalier d'Angoulême : via le CeGGID et la PASS, il coordonne l'accès aux soins des jeunes (dépistage des maladies à immunodéficiência humaine, visite médicale systématique et accès aux soins pour des jeunes n'ayant pas encore de protection sociale).
- Plusieurs structures sociales, médico-sociales ou publiques participent également à l'accueil de jeunes MNA confiés à l'ASE ; sur proposition du Conseil Départemental (Cellule MNA).

- **Partenaires éducatifs et pédagogiques :**

Organismes et institutions de droit commun ayant une part active dans l'accompagnement scolaire et professionnel des jeunes :

- Education Nationale : CIO, collèges, lycées, dispositifs spécifiques (UPE2A, PAPS, etc.),
- Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie (CFA),
- AFPA, Mission Locale,
- Dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi ou à la qualification, entreprises d'insertion : Cap Emploi, ACII, etc.

- **Partenaires d'initiative locale :**

Acteurs et services locaux susceptibles de faciliter la prise en charge éducative des jeunes :

- CCAS d'Angoulême,
- Clubs sportifs, associations culturelles, associations locales d'entraide,
- Equipements socio-culturels et sportifs du Grand Angoulême : médiathèques, Centres Sociaux, équipements sportifs,
- Bailleurs sociaux,

- **Services internes à la MJB :**

Œuvrant en transversalité et selon un principe de mutualisation, certains services et/ou collaborateurs de la MJB prennent une part active dans l'accompagnement des jeunes accueillis :

- Pôle Pédagogique : évaluations scolaires, accompagnement à la scolarisation, suivi des terrains de stage, ateliers de socialisation et d'éducation à la citoyenneté, chantiers éducatifs,

- Infirmière : suivi sanitaire, aide à la prise de traitements, suivi des traitements longs, etc.
- MECS, SAPMN : lieux d'accueils potentiels de jeunes confiés, en raison de leur âge ou de leur profil particulier, organisation d'évènements collectifs, etc.
- Services techniques : suivi et entretien des locaux (unité collective, appartements de semi-autonomie).

SAPMN

De nombreux partenariats sont activés afin de permettre la projection des jeunes majeurs dans le « monde normatif ».

1/ Dans le champ professionnel :

Les acteurs de l'emploi et de la formation sont proactifs :

- la Mission locale
- Mission insertion du département de Charente, ATOUT Charente EMPLOI
- Pôle emploi
- Les sociétés d'intérim
- Les employeurs parfois en relai du réseau du pôle pédagogique
- Les organismes de formation du type AFPA, la CIFOP et les lycées professionnels du département.
- Le service CAP Emploi dans le cadre de l'accompagnement des jeunes en RQTH.
- le SAMSA

2/ Dans le champ du logement :

- Les bailleurs sociaux (Logélia, NOALIS, OPH)
- Le FJT ou Charente Habitat jeune
- le GIP Charente : Un travail de partenariat élaboré avec l'APLB et le GIP est actif et le lien avec les bailleurs sociaux se solidifie chaque année.
- Le SAMSAH: services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.
- Les acteurs de l'hébergement d'urgence : Fin d'année 2022 des contacts ont été pris avec les acteurs de l'urgence au regard de certaines situations critiques qui risquent malgré les efforts de l'institution de basculer vers une désaffiliation plus importante et le passage par l'hébergement précaire.

3/ Dans le Champ de la santé :

Pour beaucoup de jeunes, la question de la santé reste un point complexe à traiter. Les jeunes ne sollicitent pas beaucoup mais la désertification médicale rend l'inclusion des jeunes dans un parcours de soins durables et coordonnés très complexe. Les partenariats engagés par la Maison Jean Baptiste permettent malgré tout de constituer un filet de sécurité à minima.

3/ Dans le Champs du culturel et du sportif :

Les jeunes sont encouragés à se socialiser en s'appuyant sur les clubs de sport à proximité. Cette année nous pouvons constater que même si le football reste un sport majoritairement pratiqué, nous voyons émerger d'autres sports comme la boxe, le badminton, le basket, l'athlétisme.

AEMOR

Les partenaires du service AEMOR sont multiples, car ils représentent l'ensemble des personnes ou services intervenant directement dans la situation du mineur et de sa famille.

Ils représentent une ressource en ce sens qu'ils apportent souvent une plus ample connaissance de l'enfant, de sa famille, de son environnement et de son cadre de vie, ainsi qu'un soutien ou un relai dans les aménagements proposés au cours de l'accompagnement éducatif.

Ils sont de plusieurs types :

1/ Partenaires institutionnels

- Etablissements scolaires,
- Services spécialisés du secteur social et médico-social (ITEP, IME, SESSAD, etc.),
- Services de soins spécialisés (CMP, CMPP, Hôpitaux de jour, etc.),
- Territoires d'Action Sociale (MDS, Pôle enfance, PMI),
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (UEMO),
- Services ou associations œuvrant dans la Protection de l'Enfance (AEMO, PEAD, MJIE, etc.),
- Lieux d'accueil et d'hébergement (CDE, MECS, Lieux de Vie),
- Services tutélaires, d'intervention sociale et familiale et de soutien à domicile (UDAF, ATI, ADMR, AD16, lieux de visites),
- Administrateurs ad' hoc (UDAF, Avocats mandatés pour l'enfant).

2/ Partenaires opérationnels ou de terrain

- Associations,
- Centres de Loisirs,
- Structures de la Petite Enfance (Haltes-garderies, LAEP, etc.),
- Clubs sportifs,
- Etc.

Le travail partenarial en AEMOR est multiforme : échanges mutuels d'informations vouées à orienter et adapter la prise en charge à la singularité de chaque mineur et de chaque famille, dans le respect de la discrétion professionnelle et la limite de l'intérêt supérieur de l'enfant, coordination et définition de stratégies éducatives communes, médiations entre familles et institutions, soutien et propositions d'aménagements spécifiques au bénéfice du mineur, etc.

Pour certaines situations, dans lesquelles interviennent un nombre important de partenaires, le service est à même d'organiser des synthèses partenariales, dans le but de construire une stratégie commune d'intervention, ou encore affiner les propositions d'orientation à envisager en fin de mesure.

PEAD

La famille est le partenaire principal de l'éducateur dans l'élaboration du projet éducatif. Le Conseil Départemental au travers de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est le partenaire qui propose à l'institution les mesures de PEAD.

Le service pour assurer sa mission est en lien avec des partenaires institutionnels divers et variés. Les professionnels du service s'adaptent aux situations familiales et viennent s'insérer dans les dispositifs des travailleurs sociaux qui accompagnent les familles et les enfants. Ils peuvent aussi être à l'initiative de l'intervention des partenaires institutionnels, selon l'évaluation que le service fera des besoins.

Dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif PEAD, l'éducateur spécialisé entretient des liens étroits avec plusieurs partenaires institutionnels incontournables dans le suivi du projet individualisé de l'enfant : les établissements scolaires (CMPP, Collèges, Mission Locale, MDPH...), les services et professionnels de santé, (CMP, Mikado, PMI, médecin généraliste.), les services dédiés aux soutiens des familles, (UDAF, Tutelle, Croix-Rouge...), les services et professionnels socio-judiciaires: (Juge des enfants, SAH, PJJ, Administrateur Adhoc...).

LE POLE PEDAGOGIQUE

Dans la continuité du travail effectué dans les premiers temps du placement, l'objectif est la réintégration des adolescents accueillis vers les dispositifs de droits communs en fonction du bilan scolaire réalisé.

Par la suite, les adolescents sont scolarisés :

- Milieu ordinaire : collèges, lycées
- Milieux adaptés : ITEP
- Dispositifs de droit commun : CASSIOPE, Mission Locale d'Insertion
- Dispositifs d'orientation préprofessionnelle : PAQUI, MFR, GRETA
- CFA, CCI : apprentissage patronal

Du fait des liens constants avec nos différents partenaires de l'éducation nationale et de l'éducation spécialisée, l'Educatrice Scolaire intègre aujourd'hui de façon régulière certains dispositifs afin d'être au plus près des besoins et nous permettre d'être réactifs en cas de réajustement nécessaire.

Ces interlocuteurs privilégiés auprès du CIO et de l'inspection académique permettent une réactivité et une adaptation efficiente dans les diverses situations rencontrées.

Il en est de même auprès des employeurs du bassin d'emploi charentais ainsi qu'auprès du tissu associatif local pour le versant insertion professionnelle et citoyenneté.

8) Les Projets en cours

Comme chaque année, l'objectif principal pour l'ensemble des services et des professionnels de la Maison Jean Baptiste est la concrétisation des actions menées l'année précédente.

Ces actions se situent sur 5 axes principaux :

- o Poursuite de la rénovation des sites pour l'ensemble des hébergements collectifs afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants confiés
- o Mise au travail du plan d'action résultant de l'évaluation externe qui s'est déroulé en février 2025
- o Poursuite du renforcement et du développement partenarial dans tous les domaines ; convaincus que l'ouverture vers l'extérieur est une nécessité afin de répondre au plus près aux problématiques et besoins des enfants accompagnés
- o Continuité des actions de sensibilisation et de développement des compétences auprès de chaque équipe par la conseillère technique de la Maison Jean Baptiste
- o Développement des accompagnements collectifs et individuels à la VAE des professionnels en poste, lien avec les écoles/instituts de formation ainsi que du recrutement des apprentis dans un contexte associatif cherchant à favoriser l'attractivité des métiers du social.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

Les écrits professionnels dont les rapports éducatifs sont toujours un axe de travail pour les équipes éducatives. Après une présentation des points à aborder dans le rapport lors d'une réunion d'équipe. L'éducateur se lance dans la rédaction du document. Puis, il y a une transmission au chef de service, plusieurs échanges sont organisés afin de finaliser l'écrit. Une fois validé par le chef de service, celui-ci le transmet à la direction qui entérine le document et le communique aux partenaires. Un rétro planning calqué sur la date de l'audience permet d'anticiper la rédaction des écrits afin que ceci soit le plus fidèle au travail éducatif accompli et à l'évolution de la vie de l'enfant.

Les salariés du service vont suivre une formation pour utiliser le Dossier Usager dans le cadre de l'accompagnement au quotidien des enfants du groupe. L'objectif étant l'amélioration de la traçabilité des actions des équipes envers les usagers.

Afin de rendre plus efficient le travail avec les familles dans le cadre des placements des enfants de MECS, une orientation sur les thèmes abordés en analyse des pratiques professionnelles a été faite dans ce sens. Les outils institutionnels tels que la rédaction du contrat de séjour et la participation des familles aux synthèses viennent border l'accompagnement éducatif. L'institution a entrepris d'uniformiser les projets individualisés dans l'ensemble des services de la Maison Jean-Baptiste. Ainsi, des temps formalisés avec la famille et les usagers vont permettre d'évaluer l'évolution de l'accompagnement éducatif.

COULEE VERTE

L'équipe éducative est toujours mobilisée pour l'organisation des transferts éducatifs qui apportent une autre dynamique dans le collectif et un partage indéniable entre les adolescents et les professionnels qui marque la relation éducative.

Les professionnels souhaitent poursuivre la mise en place de projets mobilisant les adolescents dans leur réflexion, les éclairer sur différents sujets qui les animent afin de les amener à se questionner, faire la part des choses entre le réel et le virtuel, etc.... Ces projets sont établis en fonction de ce que les professionnels observent dans la dynamique de groupe. L'adolescence étant une étape complexe à vivre et d'autant plus à l'heure actuelle où ils cherchent à se nourrir par l'intermédiaire des réseaux sociaux, il est important de pouvoir les accompagner à une meilleure compréhension de ce qui les entourent.

Ainsi, en partenariat avec le Centre Département de Santé Sexuel, l'équipe éducative va les accompagner pour un atelier de sensibilisation sur la sexualité à l'adolescence avec l'objectif de déconstruire des croyances alimentées par les réseaux sociaux, les sites internet ou à leur histoire et les sensibiliser à ce qu'ils éprouvent le respect de soi et des autres, etc...

Dans la continuité de permettre à l'équipe d'être dans une démarche de réflexion et d'amélioration de sa prise en charge auprès des adolescents, des séances d'analyse des pratiques devraient se poursuivre pour l'année 2025.

PASS' AGE

Toujours dans l'idée d'améliorer les espaces de vie, la restauration de la salle de télévision est une demande émanant de certains jeunes présents. Ils sont ouverts à mettre de leur énergie pour apporter des modifications afin de gagner du confort supplémentaire.

Un projet sur l'apprentissage de la couture va être mis en place par plusieurs professionnels de l'équipe. Celui-ci est porté dans un premier temps par un éducateur en apprentissage, puis par la maîtresse de maison et une éducatrice qui se sont greffées afin que cette activité devienne pérenne.

La réflexion sur la communication interne à l'équipe et le bien travaillé ensemble est toujours en cours.

RUFEC

L'objectif pour l'année 2026 est de poursuivre les différents ateliers et activités proposés aux jeunes accueillis. De poursuivre également les différents projets de transfert au sein de la MECS, le bénéfice éducatif étant indéniable.

L'année sera également marquée par une réhabilitation complète des locaux et d'un déménagement provisoire le temps des travaux.

L'ESCALE

En 2025, plusieurs actions collectives à finalité éducative ont été conçues et élaborées par l'équipe de L'Escale, dans un objectif global de cohésion, d'ouverture aux autres, de transmission de repères éducatifs et de sensibilisation à la santé, la citoyenneté, le vivre-ensemble :

- Atelier d'alphabétisation : pour faire face au nombre important de jeunes accueillis en 2024 et se présentant comme totalement allophones, l'équipe de L'Escale a souhaité mettre en place un module d'alphabétisation en interne ; cet atelier se déroule à L'Escale sur l'impulsion de deux éducatrices, et permet de poser des bases à l'apprentissage de la langue française, qui reste pour ces jeunes le point de départ d'un parcours d'intégration et d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Il s'agit de se familiariser avec un vocabulaire de base (animaux, couleurs, jours de la semaine, etc.), à l'aide de supports visuels, et aux rudiments de la conversation en français ; cet atelier vient en complément du travail déjà réalisé par le Pôle Pédagogique de la MJB et en soutien de la scolarité de certains jeunes.

- Ateliers divers : tout au long de l'année, l'équipe éducative tend à impliquer les jeunes accueillis par le biais de divers ateliers de petite rénovation, de décoration, d'aménagement des locaux du service : création de mobilier d'extérieur, entretien des espaces verts, décoration des locaux, etc. Ces actions visent encore une fois à responsabiliser les jeunes quant à la gestion de leur lieu de vie, à favoriser la cohésion du groupe, à créer du vécu commun entre jeunes et adultes, ainsi qu'à sensibiliser à de premiers gestes professionnels (préparation, sécurité, rangement, etc.).

- Ouverture culturelle et sensibilisation à l'art : sous l'impulsion de quelques éducateurs, un nouveau projet « Fil Rouge » a été initié, ayant vocation à proposer, tout au long de l'année et sous forme d'ateliers ou de temps forts, une sensibilisation à l'art sous toutes ses expressions : arts plastiques ou graphiques, théâtre, cinéma.

- Création d'un parc vélos : L'Escale possède, depuis quelques mois, un parc de 5 vélos destinés à être prêtés aux jeunes dans le cadre d'un stage ou d'une première expérience professionnelle, mais également à sensibiliser autour de la pratique du deux-roues (mode de déplacement économique et écologique) : évaluation des compétences, pratique récréative. Un système de prêt sous caution est ainsi mis en place, ainsi que la possibilité d'organiser des sorties à vélo par petits groupes.

TRANSITION

Dans le projet du service Transition est écrit un service en deux temps, avec un passage au cours de l'accueil. La mise en place de cet aspect s'est montrée peu probante au cours de l'année. Il s'est révélé que les éducateurs sur les deux services pratiquent le même accompagnement, car les jeunes arrivent avec des histoires de vie bien différentes et une réalité propre à chacun. Il ne peut y avoir de parcours linéaire. Fort de ce constat, un jeune nouvellement accueilli sur le service restera accompagné par le même éducateur. La réécriture du projet de service est en cours de réflexion pour l'année 2026.

Pour faire suite à la demande de la direction de la Maison Jean Baptiste, les services accompagnants des MNA et jeunes adultes étrangers ; l'Escale, Transition et le SAPMN mettent en commun leurs connaissances sur les démarches administratives particulières à chaque pays d'origine pour que les jeunes puissent obtenir leur passeport. En effet, chaque pays a des pratiques différentes, et les éducateurs doivent avoir la capacité d'orienter les jeunes vers les documents obligatoires. Pour ce faire, une « fiche passeport » par pays est en cours d'écriture. Par la suite ces fiches seront à la disposition de l'ensemble des services.

SAPMN

Cette année dans une démarche pédagogique et éducative, nous avons continué à solliciter les jeunes à tour de rôle afin de réaliser le débarras des encombrants dans les appartements. Cette opération permet un temps collectif et une prise de conscience pour les jeunes sur la question du recyclage.

En 2025, le service a réalisé à deux reprises des temps collectifs avec les jeunes du SAPMN. Nous avons alterné un moment formel de réunion et d'information avec un temps collectif autour d'un repas partagé et d'un moment sportif. Même si cela reste difficile de réunir tous les jeunes du fait de leurs obligations professionnelles, ces temps collectifs sont désormais repérés et appréciés par les jeunes qui adhèrent pleinement.

PFS

Les éducatrices ainsi que les assistants familiaux continueront à bénéficier d'un temps d'analyses des pratiques.

Aussi, les co-actions menées par la psychologue et les éducatrices vont se poursuivre car elles s'avèrent pertinentes et efficaces. A la suite du groupe d'expression proposé fin 2025 pour les enfants de 8 à 11 ans, elles vont mettre en place un nouveau groupe pour les adolescents de 12 à 14 ans autour de la thématique des violences intrafamiliales.

AEMOR

Comme évoqué précédemment, la montée en charge du service depuis 2023 favorise également les possibilités de synergie et de transversalité des intervenants au bénéfice des mineurs accompagnés. Ainsi, il est possible, à différentes échéances au cours des mesures mises en œuvre par le service, de créer des temps-forts organisés par plusieurs professionnels en direction d'un groupe de mineurs identifiés selon les problématiques qu'ils rencontrent.

Ainsi, divers temps d'activités, plus ou moins formels, sont régulièrement organisés : sorties culturelles, ludiques, sportives, parmi lesquelles on peut citer le mini-camp à Pons (17) au mois d'août 2025, ou encore une sortie « Géocaching » organisée à Angoulême au cours des congés de fin d'année, en nocturne.

Atelier « Comprends tes émotions » : cet atelier est né à la suite des observations, par l'équipe éducative, de difficultés chez certains enfants à verbaliser, identifier et réguler leurs émotions. Cet atelier a été conçu au départ en une session d'activité pour 4 enfants, au mois de février 2024, comme point d'orgue à l'atelier initié en 2023 au sein du service AEMO-R encadré par les éducateurs respectifs une stagiaire éducatrice spécialisée. Il est devenu un support récurrent dans l'action du service, sous diverses formes : réalisations graphiques, ateliers ludiques, discussions de groupe entre mineurs.

Les objectifs de l'action se déclinent comme suit :

- Être en mesure d'identifier les différentes émotions.
- Être en mesure d'associer un événement à une émotion.
- Coopérer en équipe.
- Amener le jeune à parler de lui, de son vécu, libérer la parole.
- Savoir être à l'écoute de l'autre.
- Savoir se réajuster en fonction de l'émotion ressentie (être capable de trouver des alternatives au fonctionnement problématique).
- Créer un outil collectif ayant vocation de finaliser le travail préalablement mené avec le groupe.
- Développer le vocabulaire autour des émotions.

L'activité permet généralement de créer de façon connexe des temps de convivialité entre les mineurs et les éducateurs du service (confection de repas au service, goûters).

PEAD

A la suite de la décision de la Cour de cassation du 14 février 2024, qui énonce clairement qu'une mesure de Placement Éducatif à Domicile n'est pas une mesure de placement. Elle considère qu'une mesure de P.E.A.D est une mesure d'A.E.M.O. renforcée, le mineur restant sous la responsabilité civile des parents. Le placement doit rester une exception et ne peut se mettre en place uniquement quand la mesure de protection de l'enfant l'exige.

Pour se conformer à cette décision de justice, l'institution a décidé de réunir le service PEAD et le service d'AEMO.R en un seul. Un travail autour des outils et de l'organisation de ce service a débuté. Sous la coordination des deux chefs de services, deux réunions institutionnelles ont permis de travailler sur le règlement de fonctionnement. Ce travail va s'intensifier pendant l'année 2026 afin que la réunion de ces deux services soit efficace.

L'équipe éducative a poursuivi ses actions de groupe sur l'ensemble de l'année. Ainsi, elle a balisé par de nombreuses actions collectives qui ont permis de réunir autour d'un support pédagogique des enfants du service.

Un projet de camp sur la période estivale est programmé pour l'année à venir.

LE POLE PEDAGOGIQUE

La coordinatrice scolaire et le coordinateur insertion professionnelle poursuivent l'accompagnement scolaire et professionnel.

Sur le versant éducatif, son accompagnement individuel et collectif en relation avec les professionnels des services de la Maison Jean Baptiste est efficient et montre son intérêt dans le soutien des enfants et adolescents en lien avec leur projet individualisé.

9) Ressources Humaines

A l'instar du public accueilli, un accent est apporté par l'équipe de cadres dans son ensemble à la dimension de l'accueil des nouveaux professionnels et à l'accompagnement dans une notion de parcours au sein de l'établissement par le biais du développement des compétences et de la mobilité professionnelle, interne au sein de la Maison Jean Baptiste comme inter-établissement au niveau de l'Association Père Le Bideau.

a. Formation du Personnel

Plan de formation 2025

1/ Surveillant de nuit : 2 professionnels

2/ Assistants familiaux : 1 professionnelle

3/ Maitresse de maison : 1 professionnelle

4/ Normes HACCP / hygiène alimentaire/ gaspillage alimentaire, plan de nettoyage : 8 professionnelles, ensemble des maitresses de maison de la Maison Jean Baptiste

5/ Sauveteur Secouriste au Travail (SST) : 10 professionnels, tous services et toutes fonctions confondues (reportée en 2024 du fait du prestataire)

6/ Sécurité incendie/ manipulation extincteurs/ évacuation : 24 professionnels, tous services et toutes fonctions confondues (reportée en 2024 du fait du prestataire)

7/ Formation maitre d'apprentissage/ tuteur de stage : 1 professionnelle de la Maison Jean Baptiste

8/ Accompagnement VAE : 2 professionnels, ES/ME.

Dans une démarche d'apporter et de soutenir des savoirs techniques dans les domaines de prise en charge des professionnels, la conseillère technique propose des modules de formation sur les lois du champ de la protection de l'enfance mais aussi sur les écrits professionnels.

Action de sensibilisation et/ ou d'information (« module socle ASE/ MJB » pour tous les nouveaux salariés), développement des compétences (écrits professionnels, entretiens familiaux, référence éducative) accompagnement à la VAE...sont quelques missions réalisées venant répondre à cette volonté associative.

Les professionnels de la Maison Jean Baptiste ont pu bénéficier de différentes conférences les sensibilisant à certaines thématiques afin d'enrichir leur réflexion et savoir-faire. Cette année 2025, les sujets abordés étaient :

- Attachement et pratique professionnelle
- Une sensibilisation sur les addictions animée par Addictions France
- L'accompagnement éducatif : principe et mise en œuvre opérationnelle
- Vivre avec les troubles du comportement.

Enfin, si nécessaire, un soutien psychologique ponctuel peut être proposé par l'institution aux salariés, leur permettant de les aider à gérer le stress, l'anxiété ou malaise lié à des événements vécus dans le cadre de leur accompagnement ou confrontation sur leur terrain professionnel, en lien parfois avec des événements indésirables.

Comme chaque année, les assistants familiaux du PFS n'ayant pas reçu leur formation des 240 heures obligatoires bénéficient d'une formation qualifiante au DEAF. Une assistante familiale a intégré la formation en septembre 2025. Elle est engagée dans cette dernière pour obtenir le diplôme en fin d'année 2026.

b. Les mouvements de personnel

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Cette année 2025 :

Au sein de la Coulée verte, durant trois années, nous avons accueilli en CDD une apprentie en formation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé. Fin juin 2025, elle a obtenu brillamment son DEES. Depuis septembre 2025, une apprentie en 1ère année du DEES a intégré l'équipe de la Coulée verte et bénéficie d'un suivi par un maître d'apprentissage, qui fait partie également de l'équipe permettant ainsi un accompagnement de proximité. Ce travail d'accompagnement s'opère en collaboration avec la cheffe de service de l'unité.

D'autre part, dans le cadre de la mobilité interne, un éducateur spécialisé a intégré un autre service au sein de la Maison Jean Baptiste lui permettant ainsi de pouvoir acquérir d'autres savoirs faire et d'évoluer dans son expérience professionnelle.

L'équipe de Fissac, 2025 contrairement à l'année 2024 a été marquée par un bouleversement de l'équipe éducative. En effet, en quelques mois quatre éducateurs sont partis du service. Ce qui représente la moitié de l'équipe éducative. L'ensemble de ces événements a bouleversé la stabilité et la fonctionnalité de cette équipe. Ces changements ont entraîné des répercussions sur la dynamique de l'équipe et le suivi des projets des enfants du groupe. De plus, le groupe d'enfants a été affecté, car l'équipe n'a pas pu préparer la séparation autour de rites pour le départ de certains éducateurs.

Pour pallier les départs, plusieurs professionnelles sont venues compléter l'équipe éducative. Pour faciliter leur intégration, en réunion de service, nous avons repris le règlement de fonctionnement et l'organisation d'une journée type.

L'apprentie qui avait été recrutée en 2024, a choisi de poursuivre son apprentissage dans une autre institution. Depuis plusieurs années, le service a pu compter dans son effectif d'encadrement une salariée en formation bénéficiant de ce type d'accompagnement.

L'accueil d'apprentie au sein de la Maison Jean Baptiste est l'une des réponses au problème de recrutement de professionnel diplômé. L'apprentissage a l'avantage de former des éducateurs qui vont pouvoir être opérationnels rapidement dans les services. De plus, ils seront sensibilisés aux procédures et à la culture institutionnelle.

Au Pass Age, une démarche au sein de l'établissement vers une meilleure qualification des personnels est mise en œuvre. Durant l'année 2025, un professionnel était dans un parcours de VAE du diplôme d'éducateur spécialisé, qu'il a obtenu.

L'année 2025 a été synonyme de nombreux changements au sein de l'équipe du Pass'âge :

- Fin de contrat pour un éducateur
- Fin de contrat pour la maitresse de maison
- Recrutement de 2 éducateurs et d'une maitresse de maison
- Accompagnement d'un apprenti élève éducateur spécialisé, depuis le mois de novembre
- A cela vient s'ajouter 4 périodes d'arrêt long pour maladie.

A Ruffec, arrivée d'une cheffe de service en octobre 2025 et d'une éducatrice dans le cadre de la mobilité interne.

Recrutement d'un professionnel éducatif en CDI à la suite d'une période en tant intérimaire.

L'ESCALE

Les salariés de l'Escale bénéficient de l'ensemble des actions de formation organisées par la MJB, parmi lesquelles :

- Formations obligatoires : Incendie, Sauveteur Secouriste du Travail, Formation des Surveillants de Nuit, mise à jour HACCP pour les Maîtresses de Maison,
- Sensibilisation aux missions de Protection de l'Enfance
- Analyse des Pratiques,
- Formations à la demande du salarié (VAE par exemple)
- Diverses formations ou séminaires sur le thème de la Protection de l'Enfance, de l'Accompagnement Educatif, des problématiques propres au public accueilli, etc.

Comme l'ensemble des personnels affectés à des postes éducatifs au sein de la Maison Jean-Baptiste, les éducateurs du service font l'objet d'une clause de mobilité, permettant notamment à chaque salarié d'envisager une certaine forme d'évolution professionnelle au sein même de l'établissement.

L'équipe de moniteurs-adjoint d'animation titulaires à L'Escale (10 ETP), est au complet depuis décembre 2022. Au mois de juin 2025, une salariée de L'Escale a ainsi rejoint le service Transition, dans le cadre d'une demande de mobilité à l'initiative du salarié. Cette mobilité étant actée, le poste vacant de cette professionnelle a été pourvu au mois de décembre 2025.

En 2025 et en projection de l'année 2026, les équipes de la Maison Jean Baptiste ont bénéficié d'une formation interne à l'utilisation du logiciel du Dossier Individuel Usager ; l'objectif est de généraliser l'utilisation de cette application pour les transmissions liées au projet individualisé du jeune, dans un double objectif de traçabilité et de portabilité des informations le concernant, ainsi qu'en respect des réglementations en vigueur (Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles).

TRANSITION

Au cours de cette année, 4 professionnels étaient en cours de VAE, 3 ES et 1 ME.

Le professionnel présentant le diplôme de moniteur éducateur a été reçu. Les 3 autres continuent leurs parcours.

2 professionnels ont souhaité profiter d'une mobilité interne et ont été remplacés par 2 autres professionnels, eux aussi en mobilité interne.

SAPMN

2025 aura vu le départ et le recrutement d'un éducateur dans le service ainsi que l'arrivée d'une nouvelle psychologue.

Depuis ces deux dernières années, l'équipe évolue à l'instar d'une stabilité marquée pendant de nombreuses années. Cela induit progressivement des évolutions dans la dynamique d'équipe qui permet d'intégrer les nouveaux professionnels en prenant en compte leur spécificité mise en œuvre au service des usagers. L'année 2025 aura également été ponctuée d'absences qui ont conduit le reste de l'équipe à des relais plus fréquents.

Malgré ces circonstances, l'équipe a pu faire face et assure pleinement la mise en œuvre du projet de service.

PFS

2 assistants familiaux ont démissionné cette année pour travailler au département. Nous avons néanmoins recruté 1 assistant familial qui a obtenu son agrément en début d'année 2025. L'équipe d'assistants familiaux est au nombre de 9 au sein du PFS pour 13 agréments.

AEMOR

Comme l'ensemble des personnels affectés à des postes éducatifs au sein de la Maison Jean-Baptiste, les éducateurs du service font l'objet d'une clause de mobilité, permettant notamment à chaque salarié d'envisager une certaine forme d'évolution professionnelle au sein même de l'établissement.

Au cours de l'année 2025, aucun mouvement en interne n'a été comptabilisé ; deux salariés ont toutefois quitté le service pour d'autres opportunités professionnelles.

PEAD

Le service PEAD est composé de cinq éducateurs(rices), d'une psychologue et d'un chef de service. Ce groupe « restreint » favorise les échanges, la mise en œuvre du projet de service donnant un but commun. La cohésion d'équipe dans ce cadre de travail, avec des professionnels pérennes permet d'enclencher une dynamique positive.

Le recrutement d'une nouvelle éducatrice a modifié la dynamique de l'équipe en intégrant du renouveau. Ainsi, son dynamisme et sa technicité ont amené un profil différent apportant une identité spécifique au service à travers le déploiement des compétences de chacun au service de la réalisation des missions confiées.

c. Les stagiaires

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

Le service de Fissac accueille au sein de son équipe une apprentie qui suit la formation « d'éducatrice spécialisée », depuis septembre 2023 et qui a souhaité mettre fin à son contrat d'apprentissage en cours d'année.

Une stagiaire a également été accueillie durant l'année.

COULEE VERTE

L'équipe de la Coulée verte a accueilli deux stagiaires en formation d'éducatrice spécialisée en cette année 2025 ; l'une était en 1ère année de formation continue à l'IRFS à LIMOGES sur une période de 8 semaines. La deuxième était en 2ème année d'apprentissage à l'école du travail social de BERGERAC durant une période de 8 semaines également... Tout comme la présence d'une apprentie dans l'équipe, l'accueil d'un stagiaire apporte une réciprocité dans les échanges. L'équipe est dans une transmission de savoirs faire, savoirs être professionnels. Quant au stagiaire, par son questionnement, ses observations, il amène l'équipe à maintenir un état de réflexion sur le sens de l'accompagnement, de sa pratique.

PASS' AGE

Lors de cette année, nous avons accueillis une stagiaire en formation d'éducateur spécialisé, en deuxième année et pour 8 semaines, venant de POLARIS formation à Limoges. La présence de stagiaire est autant bénéfique pour l'équipe que pour lui. En effet, si l'équipe apporte un soutien pratique

dans son savoir être et faire professionnel, le stagiaire pose des questions pour comprendre. Cela demande des réponses et permet de réfléchir sur le sens de la pratique.

TRANSITION

Pour une première fois, le service a permis à une stagiaire éducatrice spécialisée en 2^{ème} année de réaliser un stage de 8 semaines.

L'ESCALE

La MECS de L'Escale peut accueillir des stagiaires dans le cadre de divers projets ou formations. En 2025, le service a accueilli une stagiaire en formation AES, aux mois de mai et juin 2025.

AEMOR

Le service AEMOR est habilité à accueillir des stagiaires en formation au D.E.E.S. L'intérêt du service pour ce type d'accueil se résume en 3 points :

- Concourir à la formation de futurs professionnels,
- Construire et renforcer l'identité et la connaissance du service sur un territoire
- Réinterroger ses pratiques et s'auto-évaluer.

En 2025 toutefois, le service n'a pas accueilli de stagiaire.

PEAD

L'accueil de stagiaires en formation d'éducateur correspond à un désir de transmission des membres de l'équipe compte tenu des spécificités de l'action éducative en placement éducatif à domicile.

Elle permet, au travers des échanges et des questionnements du stagiaire, à l'équipe éducative de réinterroger son fonctionnement et sa pratique.

Cette dynamique donne à l'équipe éducative du sens à ses actions éducatives et souscrit à une démarche d'amélioration du service rendu aux usagers.

10) Les faits marquants de l'année

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

PASS' AGE

Les nouvelles arrivées des professionnels ont eu lieu dans plusieurs temps distincts au cours de l'année. Cela a permis de la continuité dans le travail du quotidien et n'a pas éprouvé la stabilité de l'équipe.

FISSAC

Les changements, qui ont modifié la structure et l'équilibre de l'équipe éducative, ont ralenti la mise en œuvre des projets d'aménagement de certaines pièces d'activité. Le groupe a vécu sa première année dans les nouveaux locaux.

La fonctionnalité de ce nouvel outil donne un élan dans l'accompagnement éducatif. Les chambres individuelles avec douches permettent aux enfants d'être hébergés dans des locaux dans lesquels leur intimité peut être préservée. La fonctionnalité des pièces de vie permet de moduler l'action éducative et de réguler la dynamique du groupe.

Cette année 2025, l'équipe s'est mobilisée pour que le groupe puisse partir en camp pendant une semaine sur les deux mois d'été. L'équipe éducative est sensibilisée au bienfait des camps dans un accompagnement éducatif et, met en avant les bénéfices pour les enfants de « passer de vraies vacances ! ».

Le lapin qui est arrivé comme un cadeau pour les enfants au Noël 2024 est pris en charge par les enfants du groupe. L'animal a été installé dans une pièce inoccupée du bâtiment principal pendant les périodes de froid de l'hiver. De plus, un clapier installé dans le parc lui permet d'évoluer en toute sécurité. Les soins apportés à l'animal sont planifiés et organisés avec les enfants. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie des enfants accueillis.

RUFFEC

Deux professionnels sont en arrêt de travail avec l'intervention de professionnels en intérim qui sont impliqués dans la vie du service.

Le décès du Directeur a été un événement marquant pour l'équipe nécessitant un accompagnement collectif.

L'ESCALE

Le principal fait marquant de l'année 2024 reste la transformation du service pour répondre à son nouvel agrément MECS, et sa nouvelle capacité d'accueil (20 mineurs). Rappelons qu'en dépit de cette diminution de la capacité d'accueil du service, son encadrement a été renforcé et pérennisé, permettant ainsi une qualité accrue de l'accompagnement proposé, plus individualisé et recentré sur un public plus jeune, sur une durée moyenne de séjour plus courte.

Cette évolution de la prise en charge s'inscrit dans l'offre globale d'accueil des MNA proposée par la Maison Jean-Baptiste, et place L'Escale comme le premier maillon de cette offre d'accueil ; ainsi le service de L'Escale reste le premier lieu d'accueil des MNA à l'échelle du département, via l'accueil des jeunes primo-arrivants ; de par son agrément MECS et sa capacité d'accueil spécifique (12+8 places), il permet également d'accueillir les jeunes MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (évalués en Charente ou par d'autres départements), et ainsi poser les bases de leur parcours au sein des services de l'Aide Sociale à l'Enfance : accès au soin, évaluation scolaire, accès à la scolarité ou à la formation professionnelle, soutien à l'intégration, accès aux sports, à la culture, construction d'un projet global d'intégration et d'insertion socio-professionnelle.

Les jeunes ainsi accueillis sont ensuite voués à être orientés vers des dispositifs de semi-autonomie, une fois ces premières bases acquises.

PFS

Comme chaque année afin de privilégier la prise de congés estivaux des assistants familiaux, un accompagnement complémentaire aux relais habituels et séjours de vacances extérieurs à l'institution a été reconduit pendant 3 semaines. Six animateurs ont été recrutés pour encadrer les enfants durant les congés de leur accueillant familial dans les locaux mis à disposition par le DITEP de l'Anguienne. Ce fonctionnement expérimental depuis 2020 se pérennise. Cela a permis d'asseoir et d'affiner en 2025 une organisation palliant les absences des assistants familiaux. La coordination a été assurée quotidiennement par l'équipe éducative du placement familial.

L'équipe d'assistant familial s'est vue amputée à nouveau de deux professionnels qui ont fait le choix de travailler pour un autre employeur et/ou de bénéficier d'autres profils d'accueils correspondant à leur orientation professionnelle (enfant en bas âge).

Bien que nous soyons reconnus à travers un accompagnement éducatif de qualité qui est mené par les différents professionnels du service, le service est confronté à la concurrence dans une démarche ne correspondant pas parfois aux valeurs associatives véhiculées.

PEAD

L'année 2025 devait être une année de stabilisation de l'équipe, mais les absences prolongées de deux membres ont modifié la dynamique de celle-ci.

Ainsi, l'équipe a fonctionné avec plusieurs remplaçants, ce qui a amené les titulaires à accompagner leurs collègues dans la mise en œuvre si particulière d'une mesure PEAD. Lors de la réunion de service, une attention particulière est accordée aux nouveaux intervenants dans le service, afin qu'ils appréhendent au mieux leurs missions.

Puis, en fin d'année, l'un des éducateurs qui a participé à l'extension et à la structuration du service a demandé une mobilité interne afin de faire évoluer son projet professionnel. Enfin, comme évoqué précédemment, cette année 2025 a été marquée par l'officialisation de la fusion du service PEAD et du service d'AEMO.R qui va doubler son effectif éducatif avec une équipe de 10 éducateurs.

TRANSITION

Au 31 décembre 2025, 15 jeunes accueillis sont majeurs. L'ensemble des éducateurs a dû travailler avec ces nouvelles données. En effet, les démarches administratives sont différentes et certaines doivent être menées avant leur majorité, comme la demande de contrat jeune majeur ou le dépôt en Préfecture de la demande de titre de séjour. Pour la première fois, un jeune est sorti du service vers un logement en Foyer de Jeunes Travailleurs.

A la suite du constat de la difficulté des jeunes à gérer la conservation des aliments et la propreté des cuisines, l'infirmière et les maitresses de maison ont imposées à l'ensemble des jeunes une intervention dans les appartements durant les mois d'été. D'être dans leur environnement a permis à certains de se saisir des recommandations des professionnelles. Toutefois cette action pourra se renouveler lors de prochaines vacances.

Nous avons continué à travailler pour l'amélioration de l'accueil des jeunes. L'équipe de professionnels s'étant étoffé, nous avons créé des outils communs pour le suivi des jeunes, aussi bien dans la gestion du quotidien, comme le tableau de suivi des passages dans les appartements, que dans le suivi de la scolarité, avec des tableaux spécifiques en fonction des événements (rentrée scolaire, inscription aux examens...).

Par leurs connaissances des démarches administratives pour l'acquisition des papiers d'identité des pays d'origine, des professionnels d'autres services de la Maison Jean Baptiste, notamment des MECS, ont demandé à être conseillés par ceux du service Transition.

Il est à noter que pendant une grande partie de l'année, un seul chef de service était présent. L'équipe pluriprofessionnelle a été bienveillante et soutien mutuel pour que le travail du quotidien auprès des adolescents continu d'être efficient.

SAPMN

L'évaluation externe de l'établissement est venue marquer l'année 2025 en conduisant tous les acteurs institutionnels et les jeunes du SAPMN à se pencher sur les pratiques et sur les modalités d'accueil pour vérifier à la fois le respect de la loi et des valeurs défendues par l'association APLB.

Les retours des jeunes interviewés pour cette occasion étaient globalement satisfaisants.

Certains notamment les jeunes étrangers, ont pu pointer pour certains la question du respect de leurs droits et de leur accès à la citoyenneté. Cela nous a conduit à une réflexion sur la question de l'accueil et de la question de contractualisation avec des jeunes qui suivis depuis leur adolescence pouvaient avoir des difficultés à entrer dans un statut de jeune majeur qui les engage de façon plus responsable.

Poste d'infirmière Diplômée d'Etat (IDE)

Financé depuis 2023 à hauteur d'un temps plein sur demande de l'établissement afin de répondre aux problématiques de santé spécifiques et en pluridisciplinarité avec les autres professionnelles, la professionnelle arrivée sur le poste en juillet 2023 est sous la responsabilité de l'équipe de cadres. Dans un secteur d'activité où il est nécessaire de rappeler qu'en institution, l'automédication n'est pas autorisée par la loi (aucun traitement ne peut être administré sans prescription médicale (huiles essentielles, homéopathie...), l'IDE est venue sécuriser le suivi des diverses pathologies et la prise des thérapeutiques associés.

Même si ses missions sont principalement orientées vers l'accompagnement du public Mineurs Non Accompagnés de par l'activité importante des services dédiés, celles-ci sont transversales à l'ensemble des services de par les compétences professionnelles mobilisées et adaptables selon les particularités du public (âge, sexe, nationalité, ...) :

- Tenir à jour les différents dossiers de soins (numériser les documents santé, vérifier les dates de fin de CSS pour en refaire la demande, tenir à jour les DU, tri et rangement des dossiers de soin de tous les jeunes du service de Transition...),
- Avoir un suivi médical des jeunes,
- Accompagner le jeune lors des visites chez les spécialistes tels que le médecin infectieux ou IPA psy (suivi HIV, Hépatite B, maladie psychiatrique...), lien avec le CCHS (Mikado et Maison des Ado) ou autre pour faire le suivi des prescriptions médicamenteuses lorsque celles-ci ne sont plus renouvelables,
- Accompagner les jeunes filles dans leur choix de contraception, de poursuite de grossesse (2 jeunes filles) ou d'IVG (3 jeunes filles) RDV sage-femme, écho, conseillère familiale, anesthésiste et post intervention,
- Accompagnement de certains jeunes auprès des chirurgiens orthopédiste ou viscérale, anesthésiste. Organisation pour faire signer les feuilles d'autorisation d'hospitalisation et d'opération. Signaler lorsqu'il y a un retour sur MECS à envisager. Passage à la MECS le lendemain de l'intervention pour faire le suivi et évaluer la possibilité de retourner en appartement. Organisation de passage IDEL si des soins sont à faire tous les jours.
- Lien hebdomadaire avec les pharmacies partenaires pour la bonne continuité des piluliers.
- Accompagnement des usagers au bureau ou à l'appartement pour faire le point sur les traitements mis en place (comment les prendre, ne pas faire d'oubli, de rapporter les piluliers une fois par semaine, traitement fini ou pas afin de récupérer le nouveau pilulier).
- Retirer régulièrement les traitements qui ne sont plus utilisés ou à péremption (pas de traitements retrouvés sans prescription).
- Lors des accompagnements des jeunes à leur RDV médicaux, travail sur leur autonomie lors de l'arrivée à l'hôpital (les papiers nécessaires, comment se présenter, le lieu de l'examen...)
- Faire le lien auprès des équipes par rapport au suivi des jeunes, donner des explications par rapport à certains traitements et leurs surveillances.
- Tenir à jour et compléter les malles de secours, notamment pour les départs en séjours éducatifs.
- Pouvoir mettre en place la promotion à la santé dans les différents MECS avec l'équipe éducative selon les besoins perçus (consentement, violences, contraceptions, IST, hygiène alimentaire, hygiène de vie...).
- Spécifiquement pour les primo arrivants et les MNA :
 - Entretien IDE pour les primo-arrivants avec accompagnement au CLAT, CeGIDD en systématique (vaccin, tubercules, radio pulmonaire et prélèvement IST)
 - Suivi des résultats de prélèvements IST, CR de radio pulmonaire, lecture du tubertest et poursuite de la vaccination à l'hôpital.
 - Si les jeunes sont confiés, assurer la poursuite des vaccins
 - A réception de la première CSS pour les MNA, planification des soins à programmer en fonction des besoins repérés lors de l'entretien IDE
 - Intervention en juillet dans les appartements de Transition avec les maitresses de maison pour rappeler les règles d'hygiènes alimentaires et les risques sanitaires encourus.

Pour l'année 2025, 2 jeunes du SAPMN ont été mis sous traitement contre l'Hépatite B. Pas de VIH décelé en 2025.

Les fonctions « support » administratifs / comptabilité / services généraux

Dotée d'une équipe conséquente, la Maison Jean Baptiste a structuré au fil des années le suivi administratif, financier et matériel de l'ensemble de l'établissement :

- 4 secrétaires ; autonomes dans leur travail selon l'organisation et l'affiliation aux services dédiés, elles sont complémentaires et veillent à la continuité du service selon leurs absences. Elles assurent :
 - o l'accueil (physique, téléphonique, mail)
 - o le suivi du courrier entrant/ sortant
 - o l'ouverture et la clôture du dossier usager en suivant l'activité mensuelle de chaque service
 - o la mise en forme et l'envoi des écrits professionnels
 - o le suivi RH (contrat, suivi des absences, rdv médecine du travail, volet formation des professionnels, ...)
 - o le suivi des dossiers de sinistre auprès des assurances.

- 2 comptables ; leurs missions spécifiques
 - o Le suivi comptable de l'activité et de la facturation dans le cadre du CPOM
 - o Le suivi financier des achats et leurs répartitions
 - o Les bilans financiers au 30.06 et au 31.12 ainsi que la présentation aux Commissaires aux Comptes.

- 3 agents techniques ; intervenant sur l'ensemble des services, plus principalement au niveau des appartements Transition/ SAPMN et des MECS (collectif + SAS), ils ont en charge :
 - o La réalisation et/ ou le suivi des travaux en relation avec les entreprises partenaires
 - o Le suivi des véhicules du parc automobile
 - o Les suivi des organes de sécurité en lien avec les prestataires conventionnés dédiés
 - o L'accompagnement des mineurs dans le cadre de mesure de réparation ou de stage de découverte professionnelle.

11) Conclusion et perspectives

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

L'année 2026 doit être une année de construction de projets, afin d'investir pleinement certaines pièces comme la salle « temps calme » et la pièce de vie dans les nouveaux locaux.

De plus, en début d'année, l'institution a été soumise à une évaluation externe. La traçabilité des actions éducatives et de l'accompagnement doit être améliorée. En réponse, l'institution a organisé la formation de l'ensemble des salariés autour de l'utilisation du Dossier des Usagers. Ainsi, en 2026, les équipes de la Maison Jean-Baptiste auront suivi le cursus de formation.

Sous l'impulsion de la direction, un travail autour du lien avec les familles a débuté au travers de « l'analyse des pratiques ». La mise en œuvre de la nouvelle trame institutionnelle des projets individualisés a été formalisée. Elle permet de rencontrer les parents des enfants confiés pour construire les objectifs de l'accompagnement. Ainsi, l'enfant, la famille et l'équipe éducative s'articulent autour du projet de l'enfant dans le respect des objectifs fixés par l'ordonnance du juge des enfants.

Le projet camp montagne, qui est l'un des moments forts du début d'année dans l'accompagnement éducatif, est programmé pour les vacances d'hiver.

Enfin, l'année 2026 doit être une année de stabilisation de l'équipe éducative pour permettre un accompagnement efficient auprès des enfants qui nous sont confiés. Un travail managérial de proximité doit être mis en œuvre pour redonner une dynamique positive à cette équipe. L'objectif étant de garder la qualité de la prise en charge des enfants qui nous sont confiés.

PASS AGE

Les projets de l'année 2026 seront dans la continuité de ceux de 2025 ; un séjour durant l'été et un weekend de découverte de la navigation à voile.

Tous les lundis soir a lieu la réunion des jeunes du service, est bien souvent, peu de choses en sont retirées. Cette instance importante pour la prise en compte de la parole des adolescents sera à penser pour que des sujets qui soient leur actualité vienne à être échangé et débattus ensemble. Un travail en ce sens sera proposé à l'équipe éducative.

Plusieurs projets de sorties pour l'ensemble du groupe sont en cours de réflexion, notamment un séjour pour l'été 2026. Le rajeunissement du groupe d'adolescent sera aussi source de changement et de modification dans les habitudes de fonctionnement.

COULEE VERTE

La situation géographique (proximité du centre-ville) et les outils dont nous disposons au sein du service ; chambre semi-SAS, appartement SAS nous permet de réaliser un travail d'apprentissage de l'autonomie, qui de fait, prend une autre dimension ; le faire avec pour que progressivement il puisse faire sans ; vivre le quotidien en collectivité et le répéter jusqu'à expérimenter une forme d'indépendance, la gestion seul de ce quotidien et l'intégration sociale. Il ne faut pas oublier que l'adolescent est acteur de son projet et que nous ne pouvons pas faire sans lui. Afin d'être au plus près de la réalité du parcours de chaque adolescent, l'équipe pluridisciplinaire est en constante réflexion dans les projets permettant ce travail d'accompagnement.

En 2025, les séjours de vacances, des projets sportifs et créatifs, des actions en collaboration avec des partenaires vont continuer à être proposés par l'équipe éducative dans le but de les accompagner au plus près dans leurs difficultés, de les sensibiliser, les faire évoluer.

Le travail en lien avec les familles reste un axe essentiel que l'équipe pluridisciplinaire poursuit. L'intérêt de l'adolescent reste au centre ce qui est engagé avec sa famille. Dans le respect de l'ordonnance de placement, les objectifs sont de faire évoluer la situation et de les soutenir dans leurs compétences parentales autant que faire se peut.

RUFFEC

Les perspectives à venir s'inscrivent dans une dynamique de consolidation et d'amélioration continue des pratiques. Elles portent notamment sur la mise en place et la structuration des temps de synthèse, la mise à jour des outils de la loi du 2 janvier 2002 ainsi que le renforcement du travail éducatif du quotidien et de la dynamique de groupe.

Une attention particulière sera portée au développement du travail avec les familles, dans une logique de co-construction et de soutien à la parentalité dans l'intérêt du projet des jeunes.

L'ESCALE

Les évolutions connues par le service au cours des années précédentes mettent en évidence des besoins constants dans l'accueil des populations issues des flux migratoires, avec des besoins parfois changeants mais toujours aussi conséquents.

Ainsi, le bilan de l'année écoulée laisse entrevoir de nouvelles pistes de réflexion :

- La poursuite de la mise en œuvre de projets ponctuels alliant objectifs pédagogiques et actions de responsabilisation pour nos jeunes (chantiers éducatifs de rénovation des logements, actions de sensibilisation au développement durable, à la citoyenneté, ouverture culturelle, etc.).
- Soutien technique des professionnels, poursuite des actions initiées en 2024 et 2025 (réflexion autour du rôle de référent, réflexion sur les écrits, analyse de la pratique, recentrage de l'accompagnement autour des besoins spécifiques d'un public rajeuni et du projet individualisé du jeune)...

L'Escale est un service qui, à nouveau en 2025, a su s'adapter et se transformer pour s'adapter à deux paramètres :

- La typologie de son public cible, qui évolue en fonction de facteurs extrinsèques à nos services (situations géopolitiques, situation globale d'accueil des Mineurs Non Accompagnés sur le territoire national)
- des exigences accrues en termes de traçabilité et de transparence de l'action éducative, dans une visée toujours plus individualisée et qualitative des prestations proposées.

Ainsi, la MECS de L'Escale s'inscrit de nouveau pleinement dans le projet associatif de l'APLB, le schéma de Protection de l'Enfance du département de la Charente, tout autant que dans son époque et son actualité, en réponse à un contexte en perpétuelle évolution.

PFS

Le service de placement familial spécialisé favorise des pratiques de qualité mais reste confronté à la difficulté de recrutement des assistants familiaux. Afin de maintenir ce mode de prise en charge, une réflexion doit s'engager pour permettre la viabilité de ce service, notamment en continuant de proposer des alternatives innovantes, soutenantes et transversales à d'autres types d'accompagnements. La proximité de l'équipe technique à l'égard des enfants pris en charge est un atout majeur dans l'accompagnement et le soutien des accueillants familiaux et nous nous devons de soutenir et valoriser cela.

En revanche, le service à taille humaine, que nous représentons, ce qui est une force, a l'inconvénient également d'avoir une petite équipe d'assistants familiaux répartie sur tout le département ne permettant pas toujours de pouvoir permettre leurs prises de congés à n'importe quel moment de l'année, bien que nous essayions dans l'intérêt de l'enfant de trouver les meilleures solutions. Aussi, la réalité du manque de recrutement de ces professionnels de l'enfance impacte grandement les possibilités d'accueils.

Le travail psycho-éducatif mis en place au travers des différentes co-actions va se poursuivre et se développer rendant efficient l'accompagnement auprès des enfants et de leurs parents. Un groupe d'expression sur la thématique des violences intrafamiliales sera proposé aux adolescents du PFS.

TRANSITION

Lors de l'année 2026, nous finaliserons la mise en place de l'ensemble des outils de la loi 2002-2, et notamment la mise en place du Projet Individuel et dans sa continuité la synthèse sera réalisée en partenariat avec la cellule MNA du Département ; des dates sont d'ores et déjà programmées pour le premier trimestre 2026. Ces premières réunions serviront de point de départ pour un suivi au plus près des projets du jeune.

Les feuilles de route mensuelles et annuelles sont en cours d'écriture, ainsi que les échéances à suivre dans le cadre de l'accompagnement sur la durée par le service Transition. Elles serviront d'appui pour les professionnels en place, et seront une base de travail pour les nouveaux professionnels intégrant l'équipe.

SAPMN

L'accompagnement éducatif au SAPMN a pour objectif de fournir les éléments de résilience utile au jeune qui lui permettent de sortir du dispositif de la protection de l'enfance avec les outils utiles pour continuer à se socialiser et faire citoyenneté et continuer une vie sociale et professionnelle.

Pour Claude Dubar () la clé du processus de construction d'une "identité sociale" serait liée aux mouvements d'ajustements permanents que l'individu opère afin de se rapprocher d'une "identité virtuelle" confrontée en permanence à une réalité, une histoire, une appartenance : "l'identité sociale [...] est construite par chaque génération sur la base des catégories et des positions héritées de la génération précédente mais aussi à travers les stratégies identitaires déployées dans les institutions et qu'ils contribuent à transformer réellement. Cette construction identitaire prend une importance particulière dans le champ du travail et de la formation qui a acquis une forte légitimité pour la reconnaissance de l'identité sociale et l'attribution des statuts sociaux."

Les processus de socialisation se sont grandement complexifiés pour les personnes en difficultés sociales que nous accueillons au SAPMN et qui doivent faire évoluer sans cesse leur rapport "aux autres significatifs" définis par Berger et Luckman () afin de construire leur identité sociale.

Dans cette dynamique nous avons pu vérifier en 2025 que le travail reste un support privilégié d'inscription dans notre société qui légitime et ouvre au réseau de socialité essentiel dans la construction d'un projet de vie.

Au regard des éléments d'aide pour les contrats d'apprentissage et de la difficultés croissante pour la question du logement l'année 2026 va devoir être consacré à étendre nos possibilités et réseau dans ces deux domaines afin de garantir une certaine fluidité dans les perspectives que nous pouvons permettre aux jeunes majeurs que le SAPMN accompagne.

Enfin au regard de l'expérience du service concernant l'accompagnement de jeunes étrangers mais aussi plus généralement de l'APLB, nous souhaitons engager en 2026 une réflexion sur la question de l'accompagnement éducatif des jeunes étrangers pour une intégration réussie dans notre société.

AEMOR

L'évolution constante du service AEMOR depuis sa création témoigne de la pertinence du dispositif en lui-même en tant que réponse aux besoins des familles et au regard des mutations des problèmes et des rapports sociaux.

Elle traduit également une certaine reconnaissance à l'échelle du territoire d'une qualité du service rendu ; le service est aujourd'hui bien identifié dans le maillage partenarial et reconnu pour sa spécificité.

En conséquence, sa montée en charge permet aujourd'hui d'envisager de nouvelles méthodes et organisations de travail, d'expérimenter différents outils et procédures, dans une démarche d'amélioration continue, au service des mineurs et de leurs familles.

La fusion programmée des services AEMO-R et PEAD s'inscrira dans cette même dynamique d'évolution et de développement ; elle devrait notamment permettre davantage de souplesse et d'adaptabilité dans la mise en œuvre des mesures, de synergie dans la prise en compte des problématiques particulières rencontrées par les familles accueillies, et de possibilités de créativité dans les réponses apportées par les professionnels ; l'investissement de nouveaux locaux, répondant à cette transformation des deux services, devrait en outre permettre de favoriser cette transversalité et les modalités de prise en charge des familles.

PEAD

L'année 2026, va être une année d'adaptation pour les membres de l'équipe qui vont s'intégrer au service d'AEMO.R. Cette adaptation va être facilitée par un travail sur la mise en œuvre des procédures institutionnelles qui vont être le cadre qui doit nous permettre de réaliser les projets et les missions du service d'AEMO.R. Cette fusion des deux équipes va être facilitée par un changement de local pour les deux équipes. En effet, pour accueillir un service d'une dizaine de personnes, il fallait des locaux adaptés pour réaliser les missions que les services du département vont nous confier. Les membres de l'équipe ont le désir de développer l'organisation d'un séjour éducatif et de poursuivre les actions collectives. Ces temps vont rythmer la vie du service durant cette année.

De plus, le travail sur les écrits professionnels, la qualité des rapports éducatifs doivent rester un indicateur important de l'implication du service dans ses missions. Ils sont aussi le reflet de la qualité du travail de l'équipe et vont servir à rendre compte aux partenaires institutionnels de l'implication du service dans les missions qui lui sont attribuées.

LE POLE PEDAGOGIQUE

Nous avons remarqué que de plus en plus de jeunes se préoccupent de leur situation financière et administrative au détriment d'un avenir professionnel choisi. Ils sont dans une urgence financière qui peut expliquer ce comportement.

D'autres jeunes au contraire auront plus de revendications quant aux conditions de travail, à l'éloignement des lieux de stages, lieux professionnels, ce qui peut paraître légitime puisqu'ils ont accès au droit commun. Il est donc très important de préparer les jeunes au mieux aux règles de vie en situation professionnelle mais aussi scolaire afin d'éviter des ruptures d'orientation en lien avec l'incompréhension des différents milieux.

D'un point de vue scolaire, nous avons rencontré différentes problématiques générant des difficultés d'orientation ;

Le module d'alphabétisation pour les plus de 16 ans, n'a toujours pas été reconduit. Aucun autre dispositif ne le remplace.

Le niveau scolaire et souvent l'âge de l'obligation scolaire déjà dépassés des MNA accueillis, compliquent leur insertion et beaucoup souhaitent aller au plus vite vers l'apprentissage alors qu'ils ne maîtrisent pas la langue (ou si peu) et cela complique l'obtention d'un diplôme ou l'intégration réelle dans le milieu professionnel sans un suivi FLE conséquent nécessaire et compliqué à mettre en place. Aussi, faute de places en UPE2A et en 3^e générale, les directives en termes d'affectations sont strictement appliquées à l'âge maximum de 16 ans (révolus). Ainsi, à 16 ans 2, 4 ou 5 mois, certains se sont vus refuser pour une entrée au collège (malgré un niveau moyen mais correct). Nous avons pu avoir une dérogation pour 2 jeunes sur l'année.

Certains collèges acceptent aussi de garder une année supplémentaire un jeune de plus de 16 ans déjà scolarisé chez eux dont le niveau scolaire le nécessite car trop faible pour préparer un CAP. Il a été question de 2 jeunes cette année.

L'entrée au Paps est toujours restreinte par une obligation de niveau scolaire minimum de cycle 3 (CM2) et une priorité aux élèves en décrochage scolaire. De ce fait, quelques places seulement nous sont accordées pour les MNA.

Au niveau de la Maison Jean-Baptiste

L'année 2025 a également été marquée à la Maison Jean Baptiste par la continuité des projets en cours et des projections pour l'année 2026.

- Grand chantier entrepris en 2019, la rénovation des sites d'hébergement collectif avec la réintégration des locaux historiques du Logis de Fissac et la projection de la rénovation du dernier site de la MECS de Ruffec
- Rentrée sociale MJB et SAH de septembre 2025 en présence d'environ 80 professionnels et en présence de membres du conseil d'administration de l'APLB
- Au niveau financier et répondant à une inflation généralisée, la contractualisation d'un nouveau CPOM 2026-2028 après un travail préparatoire en 2025 notamment sur les fiches actions.
- Dans une démarche participative et suite à l'évaluation externe de février 2025, mise en place des COPIL thématique « Evaluation Externe »
- En 2024, La Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 2 octobre 2024, a mis fin à la mesure du placement éducatif à domicile (PEAD). Cette décision vient confirmer un précédent avis du 14 février 2024, selon lequel le PEAD doit être requalifié en mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée ou intensifiée. Ce changement marque un tournant dans les modalités de prise en charge des enfants en danger, remettant en question l'utilisation du PEAD par les départements et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette transformation sera à l'actualité du 1^{er} trimestre 2026.

- Confronté à un changement de Direction en novembre 2025 et avec la mise en place d'une Direction de Transition depuis décembre 2025 jusqu'en août 2026, la Maison Jean Baptiste va connaître en 2026 une réorganisation pensée et accompagnée tout en gardant son identité et ses valeurs d'acteur prépondérant sur le territoire en matière de Protection de l'enfance spécifiquement, de cohésion sociale au sens large.

L'essence même du projet associatif repose sur des valeurs humanistes, une volonté de cohésion sociale, un principe de respect et d'humilité vis-à-vis des publics accueillis, de leurs familles, de leurs origines.

Les démarches d'amélioration continue, entreprises par les chefs de services éducatifs et leurs équipes au sein de chaque service, les instances de régulation, les apports méthodologiques au travers des formations/ actions de sensibilisation sont des éléments aujourd'hui indispensables à l'adéquation opérationnelle de ces valeurs avec la priorité du terrain : l'accompagnement des enfants en premier lieu, mais également des familles.

La Maison Jean Baptiste, à travers la mise en œuvre des moyens humains et matériels, se veut véhiculer ces mêmes préceptes en étant toujours au plus près d'une société constamment en évolution, en mouvement, où les besoins des enfants, des adolescents, de leurs familles, et des jeunes majeurs doivent rester au centre des préoccupations des professionnels du social.

Il s'agit de pouvoir offrir un accompagnement adapté répondant au cadre législatif en vigueur et en s'inscrivant au sein de la réalité d'un territoire.

Encore à l'heure actuelle, la question du sens donné aux actions menées et à penser doit rester essentielle dans nos préoccupations en lien avec l'exercice de nos missions.

2- DITEP de l'Anguienne (Angoulême - 16)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

Le Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (DITEP) de l'Anguienne, comprenant les services du SESSAD et de l'ITEP se décline en 4 composantes relatives au décret du 6 janvier 2005 : Thérapeutique, Educatif, Pédagogique et Institutionnelle (l'institution réalisant le lien entre les 3 autres composantes).

Il est important de rappeler que l'appellation DITEP fait « clairement référence au processus de soins, à la prise de conscience par l'usager et sa famille de sa propre problématique comme objectif à engager avec la structure » (extrait de : le « Dispositif ITEP » - pour un parcours de soins et d'accompagnement personnalisé – UNIOPPS et Aire 2001)

La mission réglementaire principale des DITEP « n'est donc ni de socialiser, ni d'éduquer, ni d'instruire, ni de « thérapéutiser », mais bien d'amener un enfant, un adolescent ou un jeune adulte à modifier son système de défense intrapsychique non en le rééduquant mais en l'accompagnant vers le travail d'élaboration psychique qui lui fait défaut. » (Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 – art 1 JORF 8 janvier 2005.

Le DITEP de l'Anguienne est habilité à recevoir 56 jeunes (garçons et filles) âgé(e)s de 10 à 20 ans (3 – 21 ans pour le service ambulatoire SESSAD. L'admission fait suite à une notification prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH : orientation DITEP, entrées possibles en ambulatoire semi internat ou internat.

La prise en charge des jeunes se déroule du lundi matin au vendredi midi à l'ITEP, du lundi matin au vendredi après-midi au SESSAD.

Pour la partie ITEP, les jeunes sont répartis sur trois pavillons : Zéphyr, Autan et Alizé.

Le DITEP a réalisé en 2025 :

- Sur le semi-internat et l'internat (service ITEP) : 5 884 journées.
- Sur l'ambulatoire (SESSAD) : 2 919 séances.

Vers la mise en place du DITEP

Le terme « Dispositif ITEP » (DITEP) caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Le fonctionnement en DITEP est défini dans le décret n°2017-620 du 24 Avril 2017. Dans ce cadre un travail a eu lieu avec l'ARS en décembre 2017 pour passer d'une tarification journalière à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

A ce jour, nous bénéficions d'une dotation globale. Un CPOM a été signé courant 2023 avec l'ARS.

Un travail collaboratif avec les différents partenaires (ARS, MDPH, Education Nationale, ASE...) fut nécessaire pour établir une convention de fonctionnement en DITEP. A ce jour, la convention a été signée par les différents partenaires en juin 2021.

Une réflexion et un travail se poursuit autour de la pérennisation du fonctionnement en dispositif ITEP depuis 2018 au sein des 2 services ITEP et SESSAD. Réfléchir l'ITEP SESSAD sous forme de dispositif, tout en se basant sur les formes organisationnelles repérées, dépasse la logique des établissements et services dédiés, pour offrir, seul ou en coopération une diversité d'intervention modulables intra et extra muros, et adaptables à ce que les jeunes sont en capacité de pouvoir « supporter » et répondant à une logique de parcours.

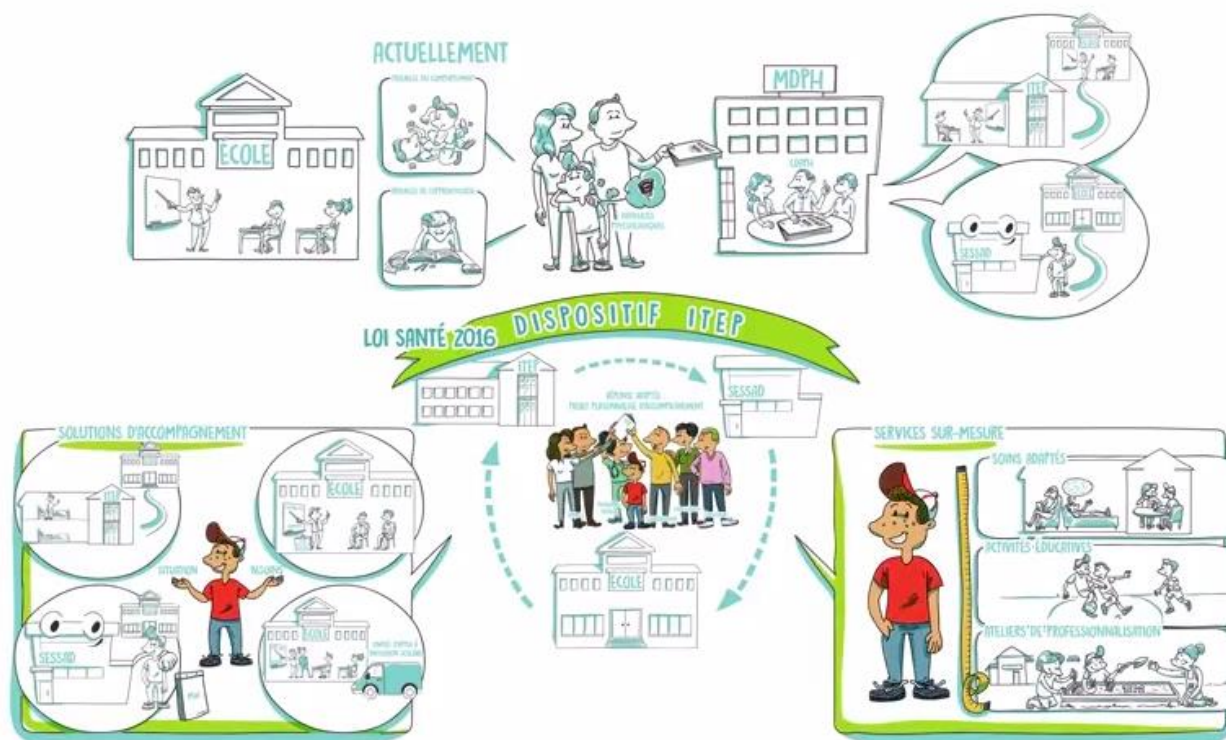
L'encadrement du DITEP a un rôle clé d'accompagner les changements de pratiques pour les professionnels.

Un travail d'écriture du Projet d'Etablissement du DITEP de l'Anguienne, regroupant l'ITEP et le SESSAD, en favorisant la participation de l'ensemble des salariés, des usagers, des familles et des différents partenaires, orienté vers la mise en place pérenne en DITEP, fut finalisé fin 2024, avec un nouveau Projet d'Etablissement 2025-2029.

Avec le dispositif, le jeune est orienté vers le DITEP proposant la totalité des modalités disponibles (internat, semi- internat, SESSAD ou ambulatoire). Il va être suivi par un coordinateur, c'est-à-dire un référent qui va être le garant de la mise en œuvre de son Projet personnalisé d'accompagnement (PPA). Ce projet est élaboré par la famille et les différents professionnels qui interviennent auprès du jeune (éducateurs, enseignants, personnels para médicaux).

Le dispositif en quelques mots

- Un changement structurel et culturel
- Accompagner le jeune dans son parcours de soin personnalisé dans et hors des murs de l'ITEP
- Une réponse clinique répondant à des besoins spécifiques
- L'interdisciplinarité et la transversalité
- Sortir de la logique de place
- À partir du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- La continuité du cadre d'accompagnement



2) L'activité de l'année et le public accueilli

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte et Demi-Pension (service ITEP)	30 places	10 à 20 ans (l'accueil avant 12 ans reste exceptionnel)	35.87 ETP pour l'ensemble du DITEP	21.50 ETP pour l'ensemble du DITEP
Ambulatoire (SESSAD)	29 places (26 jusqu'au 14/09/2025)	3 à 21 ans		

	Dotation Globale	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel			
ITEP	1 956 433 euros	5 700 journées	
SESSAD	551 485 euros	3 120 séances	
TOTAL	2 507 918 euros		
Réel			
ITEP	2 490 748.27 euros	5 884 journées	103.22%
SESSAD		2 919 séances	93.55%

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis en 2025 = file active
ITEP : 9	ITEP : 10	ITEP : 41
SESSAD : 9	SESSAD : 10	SESSAD : 34
TOTAL : 18	TOTAL : 20	TOTAL : 75

Les taux de file active (= nombre de personnes dans la file active / nombre de places autorisées et financées) sont les suivants :

- ITEP : $41 / 30 = 1,36$
- SESSAD : $34 / 29 = 1,17$
- TOTAL DITEP : $75 / 59 = 1,27$

Constat d'un peu moins de mouvements en 2025 par rapport à 2024.

Pour rappel parmi les jeunes accueillis au 31/12/2025 :

Age moyen	5 plus jeunes	5 plus âgés	Garçons	Filles	Ancienneté moyenne	Ancienneté 5 plus nouveaux	Ancienneté 5 plus âgés
13,4 ans	7,2 ans	17 ans	50	5	1,7 ans	0,2 ans	5,7 ans

Parmi les jeunes accueillis au 31/12/2025 :

Age moyen	5 plus jeunes	5 plus âgés	Garçons	Filles	Ancienneté moyenne	Ancienneté 5 plus nouveaux	Ancienneté 5 plus âgés
13,56 ans	8,6 ans	17 ans	48	7	1,51 ans	0,08 ans	4.02 ans

Pas de changement dans l'âge moyen des jeunes et dans l'âge des 5 plus âgés, mais rajeunissement sur l'âge des 5 plus jeunes.

Les 5 plus âgés sont tous accueillis au sein du service ITEP, majoritairement en internat.

Parmi les 5 filles, 2 sont accueillies en ambulatoire, 3 sont accueillis au service ITEP dont 2 en internat séquentiel.

3) La problématique des enfants accueillis au sein du DITEP

Selon l'article D.312-59-1 du code de l'action sociale et des familles, « Les (Dispositifs) Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents, jeunes adultes, se trouvent malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement spécialisé ».

Comme défini dans les textes de loi, les difficultés psychologiques des enfants ou adolescents constituent le premier élément d'orientation vers le DITEP. Leur intensité et leur caractère durable en font un des éléments essentiels. Leurs manifestations perturbent la scolarisation et la socialisation. Elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait et ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importants qui perdurent. Le terme « trouble du comportement » est un terme général, recouvrant des manifestations cliniques hétérogènes. Les caractéristiques de ces jeunes impliquent d'importantes manifestations de la conduite qui se déclinent principalement par des comportements déviants, violents, inadaptés, difficiles, sans limites, impulsifs ou mutiques...une passivité scolaire ou inhibition à « produire », un échec et désintérêt scolaire important, une incapacité à s'intégrer dans le monde « ordinaire ». Aujourd'hui on parle de « troubles psychiques ». Les jeunes sont ainsi engagés dans des processus complexes d'interactions entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement. Ils sont alors en situation ou en risque de rupture familiale, scolaire ou sociale.

Les caractéristiques principales de ces jeunes se définissent entre autres de la manière suivante :

- Leurs potentialités sont préservées ainsi que leurs capacités de réflexions, de rebond, de récupération rapide, d'adaptabilité et leurs capacités à détecter les failles, les limites et résistances des institutions.
- Leur contrôle difficile des émotions s'exprime par des manifestations pulsionnelles avec somatisation et des agirs ce qui n'exclut pas une combinaison de sentiments, de jubilation et de désarroi
- Ils ont très souvent une faible estime d'eux-mêmes : le moindre échec ou remise en question sont vécus comme insupportables car cela fragilise l'image de toute puissance et d'assurance que ces jeunes tentent de se donner.
- Leur détresse existentielle et leur forte quête affective se manifestent par des attitudes de rupture, de défiance, alternant des comportements de régression et de défi, des demandes contradictoires ou paradoxales
- Leur mode relationnel où l'affrontement défensif domine (tentative de dominer, réduire, nier l'autre, instrumentaliser les plus faibles)
- Leur mode relationnel où le repli défensif est privilégié (l'autre étant vécu sur un mode intrusif, un sentiment d'emprise insupportable les conduit au retrait, au passage à l'acte...)
- Ils ont des difficultés dans la représentation du temps, le jeune ne percevant essentiellement que l'instant présent
- Ils sont intolérants à la frustration et recherchent insatiablement du plaisir immédiat pouvant générer colère, violence, intimidations, transgressions, instabilité, obsessions, mutisme, repli, somatisation.

4) L'organisation de l'accompagnement au sein de l'établissement

Selon les besoins des jeunes accueillis les activités proposées au sein du DITEP peuvent être au bénéfice de jeunes du service SESSAD et du service ITEP, sans distinction d'appartenance à tel ou tel service. Ainsi par exemple des activités ou temps d'accompagnement, tels que les activités sportives, l'accompagnement insertion professionnelle ou encore l'internat, historiquement proposées au sein du service ITEP, concernent toujours majoritairement des jeunes accueillis en semi-internat/demi-pension ou en internat, mais des jeunes du SESSAD à partir de 10-12 ans peuvent aussi en bénéficier si cela correspond à leurs besoins, demandes et plages horaires disponibles au regard de leur inclusion plus importante en école, collège ou lycée.

Sont présentés ci-dessous :

- Des activités communes aux services ITEP et SESSAD
- Des activités spécifiques au service ITEP
- Des activités spécifiques au service SESSAD

Mais bien sûr ces activités spécifiques ne sont en rien réservés à tel ou tel service, le constat est qu'il accueille quasiment exclusivement les jeunes de tel ou tel service, même si par exemple l'internat et l'organisation des pavillons d'hébergement présenté au sein des activités spécifiques au service ITEP accueille plusieurs jeunes accueillis au service SESSAD – ambulatoire.

4.1 Les activités communes et ateliers communs aux services ITEP et SESSAD

4.1.1 Activités d'Education Physique et Sportive (EPS)

Au sein de l'établissement du DITEP, les activités EPS restent variées, en réponse aux capacités/appétences des jeunes. La programmation fut la suivante :

Lundi :

Il y a un atelier marche le matin. Il s'agit de partir en randonnée sur des chemins et autres lieux à la découverte.

Lundi après-midi :

Atelier Piscine l'après-midi. Trois groupes de niveau sont constitués (un par trimestre/10 séances). Le premier groupe comprend des jeunes non-nageurs ou débutants. Le deuxième groupe est constitué de jeunes dont le niveau est intermédiaire. Dans le troisième groupe nous trouvons normalement les « meilleurs » nageurs.

Chaque trimestre les séances se divisent en deux ou trois parties :

- Jeux
- Découverte aquatique/apaisement
- Apprentissages/perfectionnement

Le groupe est constitué de quatre jeunes, en fonction de la problématique des jeunes.

NB : l'activité piscine s'est mise en pause fin 2025 suite à l'absence prolongée du professeur de sport diplômé en piscine.

Mardi matin :

Atelier pêche, activité assurée par le professeur de sport du DITEP et une éducatrice spécialisée du SESSAD.

Mardi après –midi :

Activité équestre assurée par le professeur de sport du DITEP et une éducatrice spécialisée du SESSAD.

Mercredi matin :

Activité marche et motricité.

Jeudi matin :

Des activités jeux de ballons sont proposées avec des groupes de niveaux afin de s'adapter à tous les jeunes.

Jeudi après-midi :

Nous partons sur l'activité tennis de table au TTGF (club local, évoluant à un bon niveau).

Les deux entraîneurs du club alternent pour nous donner les meilleurs conseils et nous proposer des séances toujours variées, novatrices et adaptées aux compétences et problématiques de chacun.

Ce changement de créneau passant du lundi matin au jeudi après-midi fut décidé afin de permettre à l'IME voisin de se retrouver avec nous et ainsi de favoriser l'émulation entre les jeunes.

Vendredi matin :

Activité VTT sportif. Quatre jeunes se voient proposer des parcours alternant distances plus ou moins longues sur des terrains plus ou moins accidentés.

L'idée est de trouver le bon compromis permettant de satisfaire chacun. C'est-à-dire permettre à certains le dépassement de soi tout en régulant assez pour ne pas aller au-delà des capacités de l'un d'entre eux. Des apports techniques sont vu régulièrement permettant à chacun de progresser individuellement.

NB : l'activité VTT s'est mise en pause fin 2025 suite à l'absence prolongée du professeur de sport diplômé en VTT.

4.1.2 L'accompagnement Insertion Professionnelle :

Etymologiquement, l'insertion signifie l'introduction d'un jeune dans une activité professionnelle en gardant, en conservant, sa ou ses particularités, mettre du sens dans les démarches et de la volonté sociale. C'est aussi établir des liens sociaux en dehors du cadre institutionnel, c'est intégrer un jeune au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et des règles du système dans un environnement social, c'est un « concept structurel ».

L'insertion professionnelle concerne la conception, la gestion, la mise en œuvre, le suivi dans l'accompagnement des jeunes.

L'activité d'analyse des besoins, des attentes, enclencher une démarche d'aide pour rendre la personne actrice de son projet.

Nous devons prendre en considération les limites et les points d'appui en vue de mettre en place des dynamiques d'insertion.

Le travail consiste aussi à évaluer les écarts entre l'envie du jeune et la réalité afin de proposer différentes démarches en adéquation avec les aspirations et les possibilités de chacun.

L'insertion professionnelle c'est aussi faire face aux obstacles et aux préjugés.

L'insertion professionnelle est ouverte à tous les jeunes du DITEP, du SESSAD et de l'ITEP, quel que soit leur âge.

Sur l'année 2025 :

- 17 jeunes ont été suivi par ce dispositif.
- 3 jeunes ont commencé un CAP en apprentissage ; un seul poursuit sa formation.
- 1 jeune a intégré le dispositif CAP Insertion.
- 1 jeune a été inscrit à la Mission Locale et dans les maisons d'intérim.

Un nouvel objectif 2025 fut de participer au Duoday en cherchant des entreprise partenaires en fonction des difficultés des jeunes accueillis en DITEP.

Les entreprises qui accueillent les jeunes sont diversifiées. La durée des stages varie en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités.

Nous travaillons également avec les CFA, collèges, lycées, MFR, chambre des métiers et la CCI.

L'insertion professionnelle est un moyen de voir comment le jeune s'étaye sur son environnement.

Les objectifs de l'insertion professionnelle sont conseiller ; guider le jeune pour les recherches de stage, de formation et orientations scolaires et professionnelles. C'est aussi apprendre, s'enrichir à travers ce dispositif. Enfin, elle inclue l'aide à la préparation des entretiens, la rédaction des CV et lettres de motivation.

4.1.3 Activités Pédagogiques et Ateliers thématiques

Durant les temps de formation, les jeunes sont aussi positionnés sur différentes activités et ateliers selon leur projet personnalisé.

- **Activité Escalade**

L'atelier escalade du mercredi après-midi est encadré par 2 éducateurs qui accompagnent 4 jeunes sur des falaises, et des structures artificielles d'escalade. Cette activité donne lieu à des participations à des compétitions en sport adapté et des séjours aventures (Via Ferrata et Canyoning).

L'activité escalade le mardi après-midi est encadrée par un éducateur d'hébergement et un professeur de sport. L'activité a pour objectif de travailler les notions de temps, d'espace, l'observation, l'intégration, l'imagination, la créativité, la dextérité, l'adaptation, le respect des règles, des consignes, la capacité relationnelle, la force et la résistance physique afin de pouvoir évaluer par un temps d'échange les difficultés et les réussites de chacun ce qui permettra d'expliquer de réhabiliter et de réajuster.

NB : suite au départ courant 2025 des 2 éducateurs diplômés, l'escalade se réalise désormais plutôt en salle et non au sein de notre gymnase.

- **Atelier In Vivo** : aider les jeunes à mieux gérer leur stress

L'ITEP s'est engagé dans le projet « IN VIVO », programme expérimental canadien de recherche visant au développement de compétences par l'entraînement à l'inoculation au stress. Ce programme est en lien avec un enseignant chercheur de l'Université du Québec que les professionnels ont rencontré lors des journées de formation de l'AIRE à Tours.

Depuis, les 2 professionnels qui encadrent l'atelier escalade ont pu bénéficier de plusieurs jours de formation dont une semaine au Canada en mai 2018 afin d'être accrédités pour dispenser des formations sur ce programme spécifique.

Un cycle se déroule sur 10 séances au rythme d'une séance par semaine. Chaque séance a des objectifs définis et se découpe avec une partie théorique et une partie pratique d'entraînement sur différents modules.

Nous avons 3 modules :

- le mur d'escalade, le labyrinthe et le trampoline.

Ces trois modules permettent de mettre au travail des compétences différentes et de travailler la gestion du stress. Le but de l'entraînement sur module est de mettre en pratique l'apport théorique en inoculant volontairement du stress pour mettre les jeunes en situation. Ils vont ensuite pouvoir développer des stratégies d'adaptation afin d'acquérir de nouvelles compétences.

Chaque jeune va alors apprendre à s'autoévaluer avec l'aide de supports qui sont la grille du SPIN et l'échelle de stress. Nous demandons également aux jeunes de s'observer entre eux et de pouvoir nommer les signes de stress qu'ils repèrent chez l'autre. Cela permet de leur apprendre à mettre des mots sur leurs ressentis et leurs émotions.

Les objectifs du programme In Vivo :

- Approfondir les connaissances sur le stress
- Améliorer l'autorégulation en situation de stress
- Acquérir des techniques permettant de gérer efficacement le stress
- Développer l'utilisation de stratégies d'adaptation efficaces.

- **Le Crossfit**

Atelier mis en place et encadré par notre apprentie ME. Une séance de Crossfit, une fois par mois en partenariat avec la salle « Crossfit Nightwing » assurée par un coach sportif diplômé. Un groupe de 6 jeunes, accompagnés de 2 éducateurs.

Les objectifs sont :

- Gagner en estime de soi
- S'intégrer à un groupe et se montrer bienveillant avec ses pairs
- Se rendre compte de ses capacités physiques et psychiques
- Sentir et contrôler son corps sur des mouvements fonctionnels
- Prendre soin de soi.

- **La médiation animale**

La Médiation Animale a émergé au sein du DITEP suite à la formation d'une professionnelle du SESSAD.

Lors de la Médiation Canine, les objectifs suivants sont travaillés :

- ajustement de la posture du jeune face à l'animal et de la distance entre les deux
- respect de l'autre et de son espace
- cohérence des consignes verbales

- ajustement du langage corporel
- se laisser surprendre
- reconnaître et gérer son stress
- privilégier la coopération plutôt que la domination
- respect du cadre et des règles
- évoluer et s'apaiser dans un cadre rassurant et sécurisant
- mettre des mots et laisser émerger les émotions

Nous avons le privilège d'accueillir au sein de l'Anguienne une petite chienne nommée « Jade », dont le maître est la professionnelle formée du SESSAD, et qui est choisie pour ses compétences en médiation animale. Plusieurs jeunes bénéficient de temps d'apaisement auprès d'elle, répondant à leurs besoins du moment.

Trois jeunes du SESSAD bénéficient de cet accompagnement en Médiation Canine de façon régulière.

La Médiation Equine est une relation d'aide à visée préventive ou thérapeutique, dans laquelle un professionnel qualifié introduit un ou plusieurs animaux soigneusement sélectionnés, dans sa relation avec le ou les participant(s).

L'intervenant en médiation animale facilite la relation triadique (Recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle de l'homme et l'animal dans un cadre défini, que ce soit, dans les domaines éducatif, thérapeutique, social.). Son rôle est de favoriser des interactions ajustées, porteuses de sens et de bien-être pour les participants.

Quatre jeunes du DITEP dont deux du SESSAD ont bénéficié de cet accompagnement sur 10 séances.

- **L'atelier jardinage** : mis en place par une éducatrice du groupe et l'éducateur d'atelier, 1h00 par semaine avec 2 jeunes afin de leur apporter des connaissances en plantation ainsi que de partager du temps à l'extérieur grâce à la visite de serres, plantation autour des pavillons des jeunes, de fleurs ainsi que de légumes.

- **Atelier Addiction France**

À la suite de la formation avec l'association Addictions France en août 2024, nous avons constaté et fait le lien avec d'éventuels problèmes/addictions de nos jeunes accueillis (dépendance affective, addictions aux écrans ou aux substances). Les jeunes accueillis peuvent être touchés directement par ces problématiques ou y être confrontés au sein de leur entourage (alcool, cannabis, médicaments). Ce projet a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux dangers liés à leurs dépendances et de faire de la prévention.

Le public/organisation :

Deux éducateurs et une professionnelle extérieure ont œuvré pour la mise en place de ce projet. L'idée, est de partir sur un groupe de 6 jeunes qui sera le même tout au long du projet qui se déroulera sur 10 séances, les mercredis de 14h à 15h.

5 jeunes ont participé.

Les objectifs :

- Offrir un espace d'échange privilégié
- Travailler sur la dynamique de groupe/travailler en binôme et respecter la parole de l'autre
- Discuter et échanger autour de leur consommation, prendre conscience de leurs difficultés
- Travailler sur la dépendance affective.

Théâtre d'Angoulême :

6 sorties culturelles ont eu lieu au théâtre ce qui permet également d'échanger, de discuter sur leurs visions, leurs ressentis à la fin du spectacle.

4.1.4 Les camps, les transferts, les activités et séjours extérieurs :

Séjours :

Ces séjours se sont situés dans la continuité de l'accompagnement éducatif du DITEP. A ce titre, ils ont fait l'objet d'une préparation avec les jeunes et leurs parents. Ils sont l'occasion de créer une rupture dans un mode de relation établie. En permettant une approche différente, ils sont de nature à faire évoluer le travail pluridisciplinaire du DITEP.

Au cours de l'année 2025, les transferts ont été organisés pour l'ensemble des jeunes accueillis et au moins un séjour a été proposé aux 30 jeunes du service ITEP.

Chaque transfert a des objectifs de travail multiples à destination du public accueilli :

A titre d'exemples :

1 séjour à Bagnère de Luchon du 24 au 27 février 2025. nes et 2 adultes (Alizé/Zéphyr)

1 séjour à la Tranche sur Mer du 15 au 18 juillet 2025 4 jeunes et 2 adultes (Alizé/ Zéphyr)

En juillet 2025, un camp a été organisé avec 3 jeunes du Sessad à Fourras durant 4 jours et encadré par 2 éducateurs. Les jeunes ont pu bénéficier d'activité comme la voile, un Escape Game et une activité de réalité virtuelle. C'était l'occasion aussi de partager un moment ludique avec des garçons suivi toute l'année le plus souvent en individuel et de créer un lien avec eux, autre que la relation habituelle.

Semaines d'activités :

Pendant les périodes de semaines d'activités, c'est-à-dire chaque première semaine des vacances scolaires où le DITEP est ouvert, nous avons organisé différentes activités proposées lors des vacances scolaires : repas extérieur, médiathèque, piscine, baignade à l'extérieur, terra aventura, vélo rail, accrobranche...

Ces sorties sont préparées en amont avec les jeunes et ont pour objectif de respecter les potentialités ; les envies de chacun en incluant une dynamique de groupe.

Repas de Noel :

A l'occasion des fêtes de Noël, nous organisons un repas le midi sur le pavillon avec la participation des jeunes pour la décoration du pavillon et le repas. Nous leur remettons leurs cadeaux en présence de leurs invités (Directeur, Chef de service, Professeurs). Le repas de Noël se fait dans le respect des traditions à travers une notion d'échanges ; de partage afin que ce temps soit aussi festif.

4.1.5 Le Pôle Thérapeutique

Il est important de signaler l'absence de médecin psychiatre et de médecin généraliste sur ce pôle. Afin de pallier ce manquement une convention avec le secteur pédopsychiatrique de Camille Claudel a été signée pour répondre au mieux aux difficultés du public accueilli. Cependant ce partenariat ne résout pas le problème de la responsabilité et de la coordination du projet de soin de l'établissement.

A l'heure actuelle, le pôle thérapeutique du DITEP est composé :

- d'une infirmière à 0.60 ETP,
- d'une psychomotricienne à temps plein + 0,10 ETP depuis février 2026 lié à la création de 3 places au SESSAD.
- de 4 psychologues, tout à temps partiels (de 0,30 à 0.60 ETP), dont 2 sur le service ITEP et 2 sur le service SESSAD

Aujourd'hui, il nous semble que ce pôle soit particulièrement mal doté par rapport aux besoins grandissants du public accueilli. En effet, il est par exemple fréquent que les préconisations de suivi psychomoteur ne puissent être mises en œuvre faute de place. Ces différentes difficultés ont été soulignées à l'ARS dans le cadre d'un travail sur le passage en CPOM.

4.1.5.1 Le suivi infirmier

Une Infirmière à temps partiel 60% est présente le mardi, le jeudi et le vendredi toute la journée.

ACTIVITE MEDICALE

- Consultations avec les Médecins généralistes : du fait de l'absence de médecin généraliste dans l'institution nous sommes en lien et nous faisons appel à différents médecins et également aux médecins traitants des jeunes pour le suivi de ceux-ci. Ces consultations ont pour objet maladies et pathologies, certificats médicaux, vaccins...
- Soins à l'Infirmierie : 172 soins ont lieu, répartis entre soins pour plaies, contusions, brûlures, traumatismes, mais aussi prise de médicaments pour différents symptômes et pathologies, « entretiens » pour écoute.
Les visites à l'infirmierie sont souvent accompagnées d'un temps d'écoute et d'entretien avec le jeune ainsi que de conseils en matière de prévention.

Autres Activités

- Traitements médicamenteux : les traitements sont préparés par l'infirmière ou les pharmacies et sont mis dans des piluliers. Elle les distribue dans les différents pavillons chaque lundi. Il y a eu une moyenne de 10 piluliers en service par semaine sur l'année. En septembre 2023 nous avons réactualisé la « procédure pour le traitement médicamenteux / sécurisation du circuit du médicament » (en lien avec l'arrêté du 6 avril 2011) avec réflexion sur une meilleure traçabilité de la distribution des médicaments et de leur circuit ce qui implique un émargement sur un cahier des éducateurs lorsqu'ils donnent les traitements.
- Rendez-vous et consultations à l'extérieur : psychiatre, dentiste, ophtalmologue, ORL, dermatologue, orthodontiste, chirurgien, radiographie, podologue, opticien, orthoptiste, bilan de santé : 33 en 2025. Il est à constater qu'il est de plus en plus difficile aujourd'hui d'obtenir des rendez-vous rapidement étant donné la « désertification » médicale.
- Gestion des médicaments, du matériel de soins et des trousse à pharmacie : l'infirmière prépare les commandes puis les fait viser par la direction et va ensuite les chercher elle-même à la pharmacie des Essarts à Angoulême ou chez VITALEA MEDICAL. Pour les trousse à pharmacie (10 en ce moment) l'infirmière les vérifie régulièrement et les éducateurs lui signalent quand il faut réapprovisionner leur contenu. Il est à noter qu'en dehors de la présence de l'infirmière et du fait de l'absence d'un médecin référent de l'établissement, et notamment le soir et la nuit, les éducateurs appellent le centre 15 pour un avis médical et avoir leur aval afin de pouvoir donner certains médicaments (Paracétamol, Spasfon, Smecta) qui sont dans les trousse à pharmacie.
- Gestion des dossiers médicaux, tenue du registre d'infirmierie.
- Liaisons extérieures : l'infirmière est amenée à contacter les différents organismes de prévention, de soins ainsi que divers professionnels (infirmières des établissements scolaires et médico-sociaux, éducateurs, travailleurs sociaux, médecins, etc...) dans le cadre de recueil de renseignements médicaux concernant les jeunes ou pour des informations. Liens également avec le service médical du CDE (centre départemental de l'enfance), le centre de Prévention de la Charente, ainsi que le Centre Hospitalier de Girac.

A souligner que cette année 2025 la file active de l'infirmierie et le nombre de jeunes pris en charge ont considérablement augmentés. Cette augmentation est due au comportement des jeunes et à leurs troubles qui s'expriment de plus en plus par des incidents, des actes de violence entre jeunes et contre les professionnels (bagarres entre eux, instabilité motrice et intolérance à la frustration) ce qui engendre des blessures et des soins.

4.1.5.2 Le suivi Psychomoteur

4.1.5.3

La psychomotricienne intervient à temps plein (100 %) sur l'ensemble du DITEP (ITEP/SESSAD). Son intervention se répartit entre les accompagnements individuels, les ateliers de groupes, les temps de réunions interdisciplinaire, les réunions d'accueils et les réunions de PPA (projets personnalisés d'accompagnement) avec les familles.

Une augmentation de l'effectif des jeunes du Sessad, avec 3 places en plus, a eu lieu en septembre 2025. Une augmentation du temps sur le poste de psychomotricien a été alloué, à hauteur de 10%.

➤ Organisation de l'accompagnement

La psychomotricité a pour enjeux majeurs, au sein de l'institution, de favoriser un apaisement corporel et relationnel, encourager le jeune à exprimer son monde interne au travers de mise en situation corporelle et motrice et l'aider à se construire une image positive de lui-même. Le maternage, le portage et l'accueil des émotions font partie intégrante des accompagnements afin d'aider le jeune à se construire et transformer la mise en acte en une mise en mots.

Chaque jeune accueilli au DITEP passe un bilan psychomoteur. Un bilan correspond à 2h/3h de passation. Le bilan se fait en deux/trois rencontres d'une heure chacune. (Cotation et rédaction du bilan : 2h30). A l'issue des bilans psychomoteurs, une indication ou une absence d'indication est posée quant à la mise en place d'un accompagnement en psychomotricité.

Les conclusions du bilan ainsi que le projet thérapeutique en psychomotricité, sont transmises à la famille lors du projet personnalisé du jeune ou lors d'entretiens familiaux. L'accompagnement est alors préconisé en individuel, ou en groupe, avec médiation spécifique ou non (relaxation, balnéothérapie, conte, jeux, création....)

Un bilan d'évolution et des synthèses d'accompagnements sont régulièrement programmés afin d'évaluer les progrès et/ou de réajuster les objectifs de l'accompagnement (maintien, modification de la fréquence des rencontres ou arrêt de la préconisation). La psychomotricienne participe ainsi à chacune des réunions de suivis de projet ou de préparation de projet avec les équipes des deux services.

La psychomotricienne est également amenée à participer à certaines réunions avec les différents partenaires (Service de pédopsychiatrie, MDS, SEJD, ESS collège ou école, CRA, CMP,.....). La psychomotricienne est amenée à participer à certains camps et journées à thèmes organisés durant les vacances d'été ou lors des petites vacances.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOMOTEUR DITEP 2025	ITEP (ACCUEIL DE JOUR et INTERNAT)	SESSAD (AMBULATOIRE)
Bilan psychomoteur réalisé	5 bilans	6 bilans
Accompagnement individuel	20 jeunes accompagnés	18 jeunes accompagnés
Accompagnement groupal	8 jeunes ont participé à 4 ateliers (Tous en scène, Relaxation, Balnéo, Ma vie d'ado)	12 jeunes ont participé à 3 ateliers (conte, Ma vie d'ado, balnéothérapie, Tous en scène)

ATELIERS MENÉS EN COANIMATION SUR LE DITEP

- Poursuite des ateliers Balnéothérapie, Ma vie d'ado (ancien AVAS), Tous en scène et Conte.
- Organisation d'un séjour thérapeutique au Futuroscope

Ce camp s'est adressé à 5 jeunes plutôt autonomes dans le quotidien ; en effet les professionnelles engagées dans ce projet – une psychomotricienne et deux psychologues - travaillent plutôt avec des positionnements distanciés de l'éducatif. Ce fut donc l'occasion de vivre une expérience culturelle, de partager des émotions, des sensations, d'aller vers l'inconnu.

- Remise en place d'un atelier Relaxation à destination d'un binôme de jeunes de l'ITEP.

L'atelier est mené en coanimation avec la psychomotricienne et une enseignante de l'UE. Il se déroule dans la salle de psychomotricité durant une heure.

Grâce à une attention portée au corps et aux tensions qui le traverse, la relaxation permet d'amener le sujet vers cette distinction entre sensation, émotion et représentation, régulée dans la relation à l'autre. Par un relâchement des tensions corporelles, la relaxation réinstalle une relation de contenance qui faisait défaut, où le sujet peut se mettre à l'écoute de son corps, en prendre conscience, percevoir ses résistances et variations toniques dans un climat de confiance, de stimulation et d'apaisement. Les perceptions du corps sont renforcées, les enveloppes consolidées. On observe alors une diminution de l'agressivité et de l'angoisse, une amélioration de l'écoute, de la concentration et l'accès à un mieux-être.

L'atelier a pour objectifs thérapeutiques :

- Renforcer la conscience corporelle et le sentiment de contenance
- Améliorer l'image de soi
- Favoriser les sensations de bien-être et d'apaisement
- Accéder à la détente, au lâcher prise, et à la diminution des tensions
- Soutenir la verbalisation et l'expression des émotions
- Encourager la bienveillance et le respect de soi et des autres.

Les projets à venir

- Recrutement d'une nouvelle psychomotricienne depuis février 2026 à hauteur de 10% sur le service du Sessad.
- La psychomotricienne à temps plein a fait une demande de formation sur le psycho traumatisme et les outils de régulation émotionnelle
- Transfert « Randonnée avec des ânes » avec 4 jeunes du SESSAD, coanimé par une psychologue et une psychomotricienne.
- Mise en place d'un atelier Aviron à destination des jeunes du DITEP, coanimé par un coach sportif du club d'Aviron d'Angoulême, un éducateur du Sessad, une psychomotricienne, et une stagiaire ES. Profils variés : difficultés d'attention, d'organisation motrice, troubles de la régulation tonico-émotionnelle, besoins en valorisation et renforcement de l'estime de soi.

L'aviron constitue une médiation particulièrement riche sur le plan psychocorporel. Sa pratique mobilise à la fois le corps, le rapport à l'effort, l'ajustement relationnel et l'expérience émotionnelle. Dans un bateau, chacun doit trouver le même rythme que les autres. Cela aide les jeunes à écouter, s'ajuster et coopérer pour avancer ensemble. Ramer, c'est alterner entre pousser, tirer et relâcher. Cette dynamique apprend à gérer son énergie, à se concentrer puis à se détendre.

L'aviron demande de l'effort sur la durée. Les jeunes découvrent qu'en persévérant malgré la fatigue, ils peuvent réussir et en être fiers. Un bateau n'avance bien que si tout le monde rame ensemble. Cela oblige à compter sur les autres et à se laisser porter, ce qui renforce la confiance mutuelle.

Particularité de l'aviron : on progresse vers l'avant en regardant derrière soi. Cela symbolise l'idée que même avec son histoire et son passé, on peut avancer. L'eau est un milieu qui peut être à la fois rassurant et déstabilisant. Ramer, c'est apprendre à garder son équilibre dans un environnement mouvant, un bel apprentissage pour gérer ses émotions. L'aviron est une discipline exigeante et peu commune. En réussissant à ramer, les jeunes prennent confiance en eux et peuvent changer le regard qu'ils portent sur leurs capacités.

Ainsi, l'aviron se révèle un support thérapeutique pertinent en psychomotricité, mobilisant des dimensions corporelles, relationnelles et symboliques au service du développement du jeune.

4.1.5.4 Le suivi Psychologique

Ces professionnelles soutiennent l'expression des adolescents et leur élaboration psychique, notamment à l'occasion d'entretiens mais aussi à travers différents supports ou ateliers proposés. Elles adaptent le cadre et le lieu des séances en fonction des potentialités du jeune.

Les entretiens ont plusieurs objectifs :

- recueillir des éléments cliniques permettant une meilleure compréhension de chaque jeune, une analyse fine de sa problématique, notamment lors de l'admission. Ces informations permettent par la suite d'alimenter la réflexion institutionnelle concernant le jeune et son projet ;

- assurer un suivi régulier (hebdomadaire, bimensuel voire mensuel) au travers d'entretiens à visée thérapeutique dont l'orientation est déterminée par la nature de la demande initiale et les besoins repérés. Les éducateurs référents des jeunes peuvent, au besoin être associés directement à ce travail ;

En fonction des besoins du jeune, la psychologue peut proposer pour l'accompagnement du jeune et/ou de sa famille :

- Un travail thérapeutique individuel régulier par l'intermédiaire
 - > Du jeu, dessin, peinture, livre (espace de créativité)
 - > De la parole (espace de symbolisation et de subjectivation)
 - > Du transfert (espace relationnel singulier dans lequel viennent se rejouer et se dépasser les traumatismes réels ou imaginaires).
- Des entretiens psychologiques ponctuels ou périodiques à visée de soutien et de réassurance.
- Des entretiens parentaux ou familiaux.

- répondre à une situation particulière ou à un évènement de vie à l'occasion de demandes ponctuelles émanant du jeune lui-même ou de l'équipe. Dans cette optique, cela vient soutenir l'action éducative et les accompagnements.

Une observation clinique est proposée en début d'accompagnement. Un bilan psychologique peut avoir lieu en cours de parcours, quand il s'agit d'évaluer l'évolution d'un usager et en particulier lorsqu'un questionnement intervient quant à sa réorientation.

Par ailleurs, les psychologues participent à l'animation ou la coanimation d'ateliers thérapeutiques proposés aux jeunes. En partant de leur centre d'intérêt et de leurs capacités, ces temps collectifs permettent de soutenir l'expression et de repérer les registres d'interactions.

Les familles (d'origine, recomposées ou non, mais aussi les familles d'accueil) sont associées au projet de soin proposé à leur enfant ou participent plus directement à la démarche, au travers d'entretiens réguliers.

Les parents et l'enfant accueilli sont associés directement à l'élaboration du projet personnalisé du jeune, c'est l'occasion pour les différents référents de l'enfant de transmettre leurs observations et leurs propositions d'accompagnement.

Des temps de prise en charge « hors du bureau » peuvent être effectués afin de s'adapter aux possibilités de rencontre du jeune : des séances « marche thérapeutique », ping-pong, jeux vidéos, cuisine, ou des temps d'observation en classe ont pu être menées.

Le DITEP de l'Anguienne axe son projet institutionnel vers toujours plus d'interdisciplinarité. Dans cette perspective les professionnels sont amenés à penser des pratiques communes.

Dimension institutionnelle du soin :

Les psychologues participent à la vie institutionnelle et à la mise en pensée de l'institution via les divers espaces que sont :

- Les réunions cliniques d'équipe pluridisciplinaires hebdomadaires,
- Les réunions de veille institutionnelle et climat social trimestrielles pluridisciplinaires,
- Les réunions avec les partenaires difficilement dénombrables sauf à retenir la régularité des rencontres des pôles thérapeutiques inter-DITEP,
- Les réunions interdisciplinaires du pôle thérapeutique du DITEP,
- La participation à des événements organisés par des acteurs du territoire portant sur la clinique des jeunes que nous accueillons (par exemple la journée débat « vivre avec les troubles du comportement » organisée par le Département La Charente).

Ces espaces sont l'occasion de penser les jeunes, les accompagnements mais aussi les pratiques de l'institution afin de les faire évoluer. Des réflexions ont été menées sur l'admission et l'accueil, le bilan à l'ITEP, les réunions de PPA, par exemple.

Le travail de collaboration à l'interne entre les psychologues et les autres professionnels a comme objectifs d'élaborer en équipe pluridisciplinaire la problématique des jeunes et de déterminer, en les associant, mais aussi en associant leurs familles, un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui se veut évolutif et compatible avec leur handicap psychique.

Le temps de psychologue s'avère trop restreint pour répondre à tous les besoins des jeunes et de leurs familles :

- Entretiens trop espacés dans le temps.
- Ateliers thérapeutiques en nombre restreint.
- Supports spécifiques ne pouvant être proposés (ex : médiation animale).
- Echanges avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Entretiens familiaux.

Voici quelques d'**ateliers thérapeutiques** proposés aux jeunes :

Vidéo débat est né en avril 2018 et perdure encore aujourd'hui.

Visionner un film, un court ou un long métrage ... échanger en groupe pendant et après coup, permet de vivre des ressentis, d'exprimer des émotions, et pourquoi pas, d'extérioriser là encore, des angoisses ou autres tensions internes.

Ce nouvel atelier a été coconstruit par une psychologue et une éducatrice et proposé à un groupe de 4 jeunes maximums.

Vidéo/débat : 9 films, 20 jeunes ont participé.

Atelier conte : une psychologue et la psychomotricienne ont construit un atelier groupe conte thérapeutique pour les enfants de 3 à 9 ans, présentant des difficultés de maturité psychoaffective, d'instabilité psychomotrice, d'abstraction et de symbolisation, de retard de langage oral ou écrit, de retard dans l'organisation graphique, des difficultés temporo-spatiales, de séparation, des difficultés relationnelles (inhibition ou des enfants exprimant une fantasmagorie pulsionnelle), des angoisses corporelles etc.

Cet atelier se veut ouvert, c'est-à-dire que des arrivées et des départs d'enfants sont possibles tout au long de l'année. 4 jeunes de 7 à 9 ans ont bénéficié de cet atelier en 2025.

Le groupe thérapeutique « ma vie d'ado » dont les objectifs sont, à travers un espace de parole, d'échange et d'écoute de 1) comprendre la traversée adolescente ; 2) aider à mieux appréhender la connaissance du corps et de ses limites, des aspects émotionnels et relationnels intervenant dans la sexualité et l'intersubjectivité ; 3) discerner les relations amicales, affectives, familiales, scolaires et professionnelles ; 4) apprendre à différencier les différents types de relations pour être à bonne distance et juste place ; 5) soutenir les réflexions autour des notions de consentement et d'intimité ; 6) aborder les éléments psychosociaux liés à la sexualité (le cadre de la loi, les réseaux sociaux, la pornographie, différence amour/sexualité, l'orientation sexuelle, les représentations sociétales ...).

Ce groupe thérapeutique se veut ouvert, c'est-à-dire que des arrivées et des départs de jeunes sont possibles tout au long de l'année, mais ce groupe prévoyant une évolution thématique et d'élaboration à mesure des séances, toute inclusion ou départ est à considérer en regard de la dynamique du groupe. 4 jeunes de 14 à 16 ans ont bénéficié de cet atelier en 2025.

Des **accompagnements élargis à la famille**, au-delà de la période d'observation : ceux-ci peuvent consister soit en des consultations parentales ou familiales ; soit en des entretiens structurés de type PEHP et guidance parentale mêlant la psychoéducation, l'apport d'outils d'application concrète et l'élaboration psychique à but psychothérapeutique. La finalité de toutes ces modalités étant d'aider le jeune en souffrance en ayant une action sur son environnement, son système familial, les propres souffrances des parents et les modèles éducatifs des parents.

Période de vacances scolaires : Les psychologues du SESSAD en lien avec d'autres professionnels (éducateurs, psychomotricienne) proposent des temps de sorties et de transferts / séjours visant à maintenir la continuité de l'accompagnement, à soutenir la régulation émotionnelle, la socialisation et l'autonomie des jeunes accompagnés. Ces temps hors les murs permettent aux psychologues d'observer et d'étayer le fonctionnement psychique des enfants et des adolescents en situation, de favoriser la généralisation des acquis et de soutenir la mentalisation et l'ajustement de leur comportements.

Sorties : Théâtre de marionnettes, Escape Game, Vallée des singes, Ferme pédagogique, accrobranche ...

4.2 Les activités et ateliers spécifiques au service ITEP

Ces activités et ateliers concernent prioritairement les jeunes accueillis en ITEP, mais les jeunes du SESSAD peuvent bénéficier que très ponctuellement de ces activités.

4.2.1 Pole Pédagogique : Les Classes

Organisation des classes

Répartition des élèves en 3 classes : les élèves sont regroupés selon leur pavillon.

Les trois enseignantes sont référentes d'un pavillon afin que cela soit le plus repérant possible pour les jeunes accueillis.

Chaque élève est rattaché à un enseignant référent, en charge de s'assurer de son accompagnement personnalisé.

L'emploi du temps de la semaine se déroule suivant les horaires suivants :

	Matin		Après-midi	
Lundi	10h00 – 10h50	11h00 – 11h50	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Mardi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Mercredi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45		
Jeudi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Vendredi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45		

Une réunion entre enseignants, éducateurs techniques, psychologues et chefs de service est organisée les lundis matin de 8h30 à 9h30 afin d'organiser l'emploi du temps pour la semaine pour chaque jeune. Des temps de préparation, de coordination et d'organisation sont donc accordés aux enseignantes les mardis, mercredis et vendredis matin de 9h à 9h30. Les lundis (9h30 – 10h) et jeudis matin (9h – 9h30) sont dédiés à un co-accueil sur les pavillons.

Effectifs des classes

Sur l'année 2025, 15 élèves qui ont été ou sont inscrits à l'ITEP étaient en inclusion scolaire en milieu ordinaire (en baisse par rapport à 2024). Ils sont répartis dans les collèges et lycées d'Angoulême ou proche périphérie, de la 6ème au CAP, mais aussi dans des centres de formation tels que les MFR ou lycées professionnels. L'objectif de ces inclusions étant de valoriser leur potentiel d'apprentissage, de se réconcilier avec l'école et de vérifier leur capacité d'adaptation en milieu ordinaire.

Suivant leur temps de scolarité extérieure, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique mené par les enseignantes sur l'Unité d'Enseignement Interne. Cet accompagnement sert de soutien pour les cours suivis en milieu scolaire ordinaire et pour travailler les matières manquantes dans leur temps d'inclusion. Cet accompagnement est bénéfique pour certains qui mettent à profit ce temps de soutien pour augmenter leur temps de scolarité extérieure. Pour d'autres, ce temps représente un lieu de décompression nécessaire où nous leur proposons différents supports afin de leur permettre de travailler leurs difficultés. Les jeunes présents à temps complet sur l'Unité d'Enseignement de l'ITEP ont un emploi du temps adapté avec, suivant leur projet personnalisé, des temps de classe, d'activités physiques et sportives, d'atelier, de stage, d'activités à visée soignante et pour les plus âgés (15/18ans) une participation au SIVA. L'accompagnement pédagogique vise alors la consolidation et le maintien des connaissances, ainsi qu'une notion de préprofessionnalisation dans le cadre de mise en stage de découverte du monde professionnel.

Nous avons fait le constat les années précédentes de la difficulté à avoir accès à des places en inclusion en classe d'enseignement adapté (EGPA). Ce constat est toujours d'actualité pour l'année en cours, mais nous remarquons que les inclusions en milieu ordinaire (classes enseignement général) sont elles aussi impactées. Les orientations post sixième sont difficiles. L'IEN ASH doit être sollicité régulièrement afin de pouvoir débloquer certaines situations qui aboutissent souvent par un rejet de la future orientation du jeune.

Nous nous apercevons que ces non-inclusions sont un frein dans la progression des jeunes et du respect des PPA.

Passage d'examen

- 6 élèves ont été inscrits au CFG, 4 ont été admis, 2 ne se sont pas présentés.
- Les épreuves de l'ASSR1 et ASSR2 ont été préparées et organisées au sein de l'ITEP.

Supports et sorties pédagogiques

- Depuis 6 ans, nous organisons les épreuves d'ASSR 1 et ASSR 2 au sein de l'ITEP. Les enseignantes en coordination avec l'équipe de direction ont à leur charge la préparation et l'organisation des épreuves. Dans ce sens, nous ne dépendons pas d'autres établissements pour cet examen. Un aménagement des épreuves peut être fait suivant les jeunes inscrits. Les épreuves sont demandées depuis une plateforme dédiée. Cette plateforme a été modifiée l'année précédente et facilite nettement l'organisation des épreuves et la transmission des résultats. Les enseignantes n'ont plus à remplir les diplômes individuellement, la plateforme permet un publipostage en ligne.
- Dans le cadre du Festival de la BD, le RIMA a ouvert ses portes. Des jeunes ont participé aux activités proposées par les militaires.
- De multiples sorties ont été organisées tout au long de l'année, répondant aux différents projets mis en place par les équipes.

Temps de récréation / salle calme

Nous avons commencé une réflexion sur les temps de récréation. En effet, seule l'activité ping-pong était accessible pendant ce temps. Depuis deux paniers de basket ont été achetés et un a déjà été installé ainsi qu'un filet de volley-ball, permettant une diversification des activités proposées aux jeunes. Malheureusement, dû à la configuration de la cour de récréation de l'UE, les ballons finissent bien souvent sur les toits des bâtiments de l'UE. De plus, nous avons aménagé une salle vacante en salle « calme », permettant aux jeunes qui le souhaitent (maximum 3 jeunes) de rester dans un environnement calme pendant ce temps de récréation.

Equipement des classes

Depuis plusieurs années, nous faisons régulièrement la demande d'équiper les salles de classes de rétroprojecteurs. Cette demande a pu se concrétiser en 2025 et les trois classes possèdent maintenant un rétroprojecteur permettant l'utilisation de nombreux supports pédagogiques pendant les heures de classe.

Changement de pavillon et projet de classe

A partir de la rentrée de septembre 2025, les projets de pavillon ont été revus. De ce fait, les projets et orientation de classes du DITEP ont dû eux aussi évoluer. Une classe est actuellement dédiée à l'accueil des jeunes ayant un projet plus professionnel, les deux autres classes continuent à accueillir les jeunes de manière générique (scolarisés, déscolarisés, etc...).

Décloisonnement

En 2025, le projet de decloisonnement des classes avait été évoqué. A la rentrée de septembre, il a pu se mettre en place. Chacune des enseignantes a défini un thème de travail (informatique, jeux pédagogiques, civilisation). Les élèves ont été réparti suivant leur besoin. Chacun y trouve son compte, cela permet aux jeunes de changer d'enseignante comme ils le feraient au collège. Les regards des enseignants se croisent sur chacun des accompagnements afin d'apporter de nouveaux éléments.

Aménagement emploi du temps des jeunes

Des créneaux de sports ont été ajoutés à l'emploi du temps, ce qui a permis de diminuer les effectifs des classes. Ainsi chaque jeune bénéficie d'au moins un créneau de sport par semaine.

Transfert paris

Quatre jeunes sont allés à Paris avec une enseignante et une éducatrice afin de découvrir la capitale. Les jeunes ont arpenté les rues parisiennes, découvert le métro afin de découvrir la ville. Un second transfert en 2026 est déjà organisé.

Cross ITEP de Guron

En 2025, L'ITEP de l'Anguienne est allé à l'ITEP de Guron afin de participer au cross organisé par

l'établissement. Un moment convivial où plusieurs établissements se sont retrouvés. L'ITEP de l'Anguienne est reparti avec une coupe.

Spectacle de fin d'année

Un spectacle a été organisé, avec les jeunes du DITEP, c'est un moment important pour eux qu'ils préparent en amont sur l'année. Tout le personnel ainsi que les parents sont conviés au spectacle suivi d'un pot organisé à la suite.

Projets prévus sur 2026

- La grande dictée du DITEP
- Participation à « la semaine de la presse et des médias dans l'Ecole » afin de sensibiliser les jeunes aux médias qui les entourent et aux risques.
- Nous aimerions mettre en place un projet de fresque pour le mur extérieur face à la cour de l'UE ainsi que dans le couloir desservant les classes afin d'égayer le bâtiment.
- Formation diplômante aux premiers secours pour les jeunes.
- Deuxième transfert à Paris.

Demands

- Avec des objectifs de classe de plus en plus nombreux, la salle informatique manque de postes, deux PC supplémentaires seraient les bienvenus. Seulement trois fonctionnent actuellement.
- Nous avons fait part d'un besoin de repeindre les classes, la peinture actuelle datant de la construction des bâtiments, elle commence à s'écailler et possède de nombreuses traces.
- Les finitions concernant l'installation du hublot dans la classe de Nathalie n'ont jamais été terminées.

Difficultés rencontrées

- Inclusions scolaires : Comme nommé précédemment, nous avons de plus en plus de difficulté à avoir accès à des inclusions scolaires dans les milieux adaptés et ordinaires. Cela est un frein dans la progression des jeunes et les objectifs de leur PPA.
- Les effectifs des classes sont très élevés dans deux classes et amènent de nombreuses difficultés (travail de classe et accompagnement ...)
- Les changements récurrents de personnels ont amené une certaine instabilité se faisant ressentir dans l'accompagnement des jeunes et dans la coordination des équipes.

4.2.2 Pole Pédagogique : Accompagnement préprofessionnel

4.2.2.1 L'Atelier interne à l'Unité d'Enseignement

Un atelier animé par un éducateur technique spécialisé regroupe 4 domaines d'activités techniques : espaces verts, vélo, menuiserie et poterie.

Ces activités permettent aux jeunes de découvrir divers champs professionnels, mais aussi d'acquérir des compétences manuelles ainsi que les savoir-être nécessaires à une future intégration dans un domaine professionnel.

Presque tous les élèves de l'ITEP (qu'ils soient en inclusion ou non) sont concernés par ces activités atelier, mais selon les projets personnalisés, certains élèves fréquentent plus l'atelier que d'autres. Des jeunes du SESSAD y participent aussi ponctuellement.

Pour les élèves plutôt orientés vers l'inclusion en collège traditionnel (déjà en inclusion ou avec de grandes chances d'y aller), les activités atelier ont plus une résonance "cours de technologie" : il s'agit de leur proposer un environnement de travail alternatif par rapport à celui de la classe (tout en y retravaillant les notions abordées en classe, notamment en mathématiques et sciences).

Pour les élèves plus en difficulté scolaire et pour qui l'espoir d'une inclusion en milieu ordinaire est moindre, l'atelier représente plus un espace de préprofessionnalisation où les jeunes y apprendront les automatismes professionnels (tenue de travail, ponctualité, respect des consignes de travail, respect des règles de sécurité...). L'important est de consolider leurs acquis scolaires mais aussi, pour ces jeunes aux parcours scolaires douloureux, il convient de leur redonner confiance afin de les rassurer et leur donner la possibilité d'accéder au monde du travail plus sereinement (ces jeunes cherchent avant tout des réponses sur leur avenir professionnel).

Activité menuiserie : activité ayant du succès et fonctionnant très bien autant pour la réalisation de nichoirs à oiseaux, pour la gravure sur bois, pour la réalisation de sculptures, pour la fabrication de caisses à savon, ou encore pour la rénovation de meubles (donnés par la suite à différentes associations comme les Restos du Cœur ou Emmaüs).

Activité poterie : atelier existant depuis mai 2017 en collaboration entre une éducatrice et l'éducateur technique. Celui-ci a suivi une formation en poterie, ce qui a permis de mieux appréhender et ainsi mieux transmettre aux jeunes des techniques de potier professionnel. Il s'agit là de toucher et malaxer la matière, de créer des objets et de pouvoir repartir chez soi avec son travail fini. La poterie est une source d'apaisement pour les jeunes, tout en canalisant leur énergie, en travaillant leur patience (3 semaines pour passer de la boule d'argile à l'objet finalisé) et leur motricité fine. Différentes techniques sont abordées dans le cadre de la réalisation de bols et de vases. Hormis le four, les élèves utilisent tout le matériel nécessaire à la réalisation du travail (sans contrainte d'âge).

Atelier espaces verts :

Cet atelier permet aux jeunes de découvrir l'entretien des différents espaces et de se familiariser avec les outils.

4.2.2.2 Le Service d'Insertion à la Vie Active : SIVA

Atelier sur un site extérieur à l'Unité d'Enseignement

Le SIVA, animé par deux éducateurs techniques, constitue un terrain d'apprentissage régulier pour les élèves.

Cet atelier permet une première approche adaptée du monde professionnel par le biais de fabrications diverses, notamment axées sur l'utilisation du bois.

L'évaluation hebdomadaire des jeunes sur des items reprenant savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à une insertion professionnelle, permettent aux jeunes d'appréhender et de travailler leurs difficultés, afin de s'orienter ensuite vers des stages extérieurs et ainsi mieux se projeter sur le chemin à parcourir.

En 2025, 13 jeunes de l'ITEP de plus de 15 ans ont bénéficié du SIVA de manière plus ou moins importante suivant leur projet professionnel.

Nous avons aussi instauré un partenariat avec l'atelier de l'Unité d'Enseignement de l'ITEP, afin que les jeunes de moins de 15 ans (qui ne viennent pas au SIVA), puissent intervenir sur des réparations « faciles » sur certains abribus. Le résultat a été très satisfaisant, et a permis la création d'une « passerelle » de communication entre les 2 ateliers, avec pour but une meilleure intégration des jeunes qui viendront au SIVA.

Les points communs récurrents de ces jeunes sont qu'ils n'ont pas ou peu accès à l'inclusion scolaire, et que leur projet reste souvent peu investi et flou à leurs yeux.

Certains vont donc pouvoir commencer à intégrer des stages professionnels dans les domaines de leur choix (espaces verts, déchetterie...), et d'autres, de plus en plus nombreux à en présenter le « profil », vont tenter des stages en ESAT et EA (Entreprise Adaptée).

• **Principales réalisations effectuées en 2025 :**

- Fabrication et installation de 6 abribus pour le Grand Angoulême.
- Réparations de 12 abribus du Grand Angoulême principalement sur les communes d'Asnière sur Nouère, Garat et Mouthiers cette année.
- Entretien d'environ 50 abribus répartis sur le territoire du Grand Angoulême.

Conclusion :

Le marché passé avec la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, concernant la fabrication d'abribus, mais aussi les réparations et les entretiens du parc d'abribus existant, représente une chance pour le SIVA, dans le sens où cette production demeure d'une part un excellent support de travail et d'apprentissage pour les jeunes accueillis, mais permettra d'autre part à l'atelier de fonctionner économiquement....

4.2.3 Pôle Educatif : fonctionnement des pavillons d'hébergement

Chaque pavillon / groupe accueille 10 jeunes de 11 à 20 ans. Pour assurer l'accueil des jeunes du lundi 8h00 au vendredi 12h00 en continu, il y a 3,5 Equivalents Temps Plein de personnel éducatif (diplômés Educateur Spécialisé ES ou Moniteur Educateur ME) et 1 Maitresse de Maison par pavillon.

2 surveillants de nuit accompagnant l'ensemble des internes sur les 3 pavillons complètent l'équipe.

Chacun des 3 pavillons, qui ont le nom d'un vent (l'ITEP ayant pour adresse le Chemin de Tous Vents) a ses spécificités.

Depuis la rentrée de septembre 2025 :

- Alizé et Autan accompagnent chacun 10 jeunes, pour accueillir, évaluer et stabiliser, plutôt de 11 à 15 ans,
- Zéphyr accompagnant 10 jeunes, pour favoriser l'inclusion, l'ouverture et le parcours externalisés de ces jeunes de 14 – 20 ans.

Fonctionnement des pavillons :

Chaque groupe a comme indiqué plus haut un référent scolaire attribué ce qui permet une représentation plus claire pour les jeunes au sein de la structure. La dynamique est différente car elle oblige la prise en compte de tous dans leur fragilité, leur problématique et une vigilance particulière dans leurs interactions obligeant les plus grands à canaliser leur humeur et les plus jeunes à refreiner leurs attitudes de « petits ».

Elle dynamise aussi autour des inclusions scolaires, stages, SIVA car chacun a un regard sur l'autre et cela permet une motivation supplémentaire à accéder à ce que l'autre a.

Si chaque pavillon compte 3,5 éducateurs pour assurer l'accompagnement de 10 jeunes (internes et demi-pensionnaires), chaque éducateur a la référence éducative en moyenne de trois jeunes. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place du projet personnalisé du jeune, le rôle de l'éducateur référent est central, non seulement par la relation qu'il établit avec le jeune mais aussi avec l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de la situation du jeune accueilli.

Le travail avec les familles se fait par le biais des appels téléphoniques, de la signature du projet personnalisé de leur enfant et en entretien avec la psychologue. Des rencontres avec les familles peuvent également avoir lieu à l'ITEP à la demande de cette dernière ou de l'établissement.

Ces différents entretiens avec les familles permettent de proposer un accompagnement dans sa globalité, de faire du lien et de les impliquer en tant qu'acteur à part entière. Cela permet également d'avoir une vision complète sur l'environnement du jeune et les dysfonctionnements qui peuvent survenir.

Nous remarquons que ce travail de partenariat est primordial mais aussi croissant. En effet ces jeunes aux problématiques multiples doivent nous amener à mieux travailler ensemble pour construire l'accompagnement en termes de parcours et non de rupture.

Les partenaires privilégiés de l'éducateur sont le jeune, sa famille, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Education Nationale, les services de Pédopsychiatrie de Camille Claudel, l'Aide Sociale à l'Enfance.

En outre, l'accompagnement éducatif au sein d'un collectif, s'efforce de s'adapter au plus près des problématiques des jeunes et de leurs troubles psychiques et s'appuie sur de multiples supports d'activités.

L'accompagnement éducatif prend notamment appui sur la vie quotidienne et sur des ateliers-activités (le mercredi après-midi ou après le goûter) afin d'aider le jeune à grandir et vivre en collectivité.

Des repères sur le « vivre ensemble » sont intégrés petit à petit. Cet accompagnement travaille aussi sur des repères de temps dans la journée et dans la semaine. Plus les usagers sont jeunes, plus

l'accompagnement éducatif s'appuie sur de la ritualisation. En grandissant, le travail sur la gestion autonome de son temps et de ses déplacements va prendre plus de place.

L'accompagnement éducatif s'articule également autour de la notion de socialisation et les relations à autrui dans le cadre d'un collectif de pré-adolescents, d'adolescents ou de jeunes adultes. L'apprentissage et la prise en compte de soi-même, l'ouverture vers l'extérieur, le soutien des potentialités intellectuelles, la sensibilisation et l'accès à la culture, le soutien scolaire et la découverte professionnelle sont les fondements des objectifs éducatifs.

Organisation des réunions :

- Réunions pluridisciplinaires : Ces réunions le vendredi après-midi se déroulent en fonction d'un ordre du jour où les situations des jeunes sont évoquées avec une approche pluridisciplinaire. La dynamique et la cohésion de chaque service est prise en compte.
- Réunion de projet Personnalisé : Cette réunion, qui a généralement lieu en fin de journée le lundi ou le mardi, est l'occasion de construire avec les parents et le jeune un projet personnel avec des objectifs et des moyens.
- Réunion d'organisation : Tous les vendredis, chaque équipe pavillon a une réunion, un temps entre éducateurs. Un temps d'échanges basé sur l'organisationnel.
- Réunions des jeunes : La réunion des jeunes a lieu chaque semaine. Ces réunions sont riches en informations sur la façon dont est exercé l'apprentissage formel et informel de la citoyenneté (droit et devoirs, vivre ensemble, intégration de la loi...). C'est un temps d'écoute, de partage d'idées. Ces réunions offrent aussi à chacun une autre manière de s'exprimer, de donner ses idées en prenant en compte la dimension du groupe à travers le respect.
- Analyse de la pratique : Chaque équipe pluridisciplinaire participe à l'analyse de la pratique une fois par mois sur un temps de 2 heures.

4.2.4 Pôle Educatif : autres activités proposées

L'accompagnement éducatif s'appuie aussi sur les moyens suivants :

- L'activité culturelle

En 2025, L'ITEP de l'ANGUIENNE a poursuivi son ouverture culturelle par le biais de sorties régulières au Théâtre d'Angoulême.

Ce projet est mis en place par deux éducatrices et soutenu dans sa réalisation par l'ensemble des professionnels des hébergements et de l'unité d'enseignement.

L'objectif étant de permettre à chacun d'accéder à la pensée, l'imaginaire mais aussi d'intégrer la vie culturelle de la cité et de se faire plaisir.

- Des activités ponctuelles de soirée variées

Des activités de soirée diverses et variées, tels que l'atelier mosaïque pour travailler sur la concentration, la dextérité, l'imagination et la créativité, ou encore le sport moment récréatif et convivial. La soirée du jeudi est régulièrement consacrée à un film choisi en amont.

- L'activité balnéothérapie

L'activité balnéothérapie (2 jeunes) avec une éducatrice et la psychomotricienne du DITEP a lieu les mardis matins de 10h30 à 12h15. Les objectifs de l'atelier sont :

- Découverte et exploration de son corps dans l'eau
- Encourager le mouvement, l'expression et la relation (jeux d'intégration)
- Favoriser les ressentis de portage et de maternage
- Apaiser les angoisses corporelles
- Soutenir l'intégration des limites.

- Atelier Je d'écriture

Cet atelier a pour but de promouvoir l'expression en passant par l'écrit au travers d'une multitude de jeux et d'exercices qui amènent les participants à jouer avec les mots pour exprimer leurs maux. L'un des objectifs sous-jacents est de rendre l'écriture accessible et ludique alors que celle-ci est souvent vécue comme une contrainte en lien avec le monde scolaire tout en développant la créativité et l'imaginaire.

3 jeunes ont bénéficié de cet espace en 2025.

- La Médiation autour du jeu

Ludothèque : atelier hebdomadaire à visée soignante, regroupant des jeunes d'ITEP et du SESSAD. Utilisation du support du jeu de société à des fins pédagogiques (lecture, calcul, sens de la déduction, tactique) et éducatif (respect de l'autre, des règles, acceptation de la frustration, de perdre). Le groupe est constitué de 2 jeunes de l'ITEP et 2 du SESSAD.

Les jeux de société restent un support important pour apprendre le vivre ensemble. Sur le pavillon de l'Autan tous les mardis soir, la soirée s'organise autour d'un jeu. C'est un temps ludique qui a pour but l'échange, la solidarité et où le côté convivial doit prendre du sens.

Le jeu dans l'accompagnement individuel : permet de soutenir la relation éducative, intègre les limites, les règles, fait appel à des stratégies, apprend à gérer la frustration et met en avant les capacités cognitives. Support pour travailler les difficultés du jeune de façon indirecte (lecture, écriture, développer l'imaginaire...)

Le jeu comme support d'intégration sociale dans un groupe : Intégré dans un groupe classe, dans le quotidien du jeune, le jeu permet de travailler sur la communication entre les joueurs, sur le positionnement, le respect, l'écoute, l'entraide. Permet au jeune d'être valorisé et reconnu par ses pairs.

A vos jeux : A la rentrée de septembre, l'atelier « A vos jeux » a remplacé la ludothèque et se compose de 3 jeunes du Sessad. Les objectifs de travail restent les mêmes avec un travail autour de l'acceptation de perdre, le partage, la relation aux autres et la prise en compte de l'autre.

- Projet partenarial « DEMAIN EN MAINS » :

Le projet « DEMAIN EN MAINS » est un partenariat entre l'ITEP de Douzat et l'ITEP de l'Anguienne visant à faciliter la transition des jeunes d'un établissement à l'autre grâce à un système de tutorat entre pairs.

- 1 Objectifs :

- . Objectif commun : assurer une continuité dans le parcours des jeunes.
- . Pour Douzat : découvrir le nouvel établissement, réduire les appréhensions.
- . Pour l'Anguienne : valoriser les jeunes en leur confiant un rôle de tuteur.

- 2 Public et encadrement :

- . Participants : 2 enfants de Douzat + jeunes tuteurs de l'Anguienne.
- . Encadrement : professionnels des deux ITEP.
- . Fréquence : un jeudi sur deux, 13h45 – 15h30.
- . Durée : année scolaire.

- 3 Déroulement des séances :

- . Visite de l'établissement et jeu de piste
- . Rencontre des professionnels
- . Expression des représentations, craintes et attentes
- . Immersion en classe
- . Repas partagé
- . Activité collective
- . Bilan et moment convivial

- 4 Evaluation :

Entre chaque séance : préparation ou retour avec les jeunes (supports, questions, échanges), ajustements selon les besoins, suivi des évolutions comportementales et relationnelles. L'évaluation continue permet d'adapter le projet et d'envisager sa reconduction.

5 Conclusion :

Le projet « DEMAIN EN MAINS » permet de créer un lien entre les deux ITEP et d'accompagner les jeunes dans leur transition de manière progressive et rassurante. Les séances favorisent la découverte, l'échange et la participation active, tout en donnant aux jeunes tuteurs un rôle favorisant. Ce partenariat permet de renforcer la cohérence entre les équipes et facilite l'intégration des futurs arrivants, en rendant le changement d'établissement plus clair, plus concret et mieux préparé. Le retour des jeunes et les observations des professionnels montrent l'intérêt de poursuivre ce projet.

Sorties et activités :

Durant les vacances scolaires (bassins des lumières, accrobranches à Chasseneuil, cinéma, piscine Gardes le Pontaroux, baignades Vindelle, Vars, plan de d'eau de St Yrieix.

4.3 Les activités et ateliers spécifiques au service ambulatoire SESSAD

4.3.1 Le fonctionnement général du SESSAD

L'année 2025 au SESSAD a privilégié en grande majorité les accompagnements individuels des jeunes à travers :

- la recherche de stages et une professionnalisation pour deux jeunes en MFR et à l'E2C tout en maintenant du lien avec les établissements de formation respectifs
- des séances où étaient travaillées l'émergence de la parole et la mise en mot des émotions.
- des interventions dans les écoles pour apaiser le climat entre le jeune et le groupe classe et soutenir le professionnel pédagogique face à la problématique du jeune.
- les liens avec les différents partenaires
- un lien régulier avec les familles

La priorité de ces actions a pour objectif de maintenir le jeune dans un système scolaire ordinaire autant que faire se peut et accompagner l'utilisateur dans son épanouissement personnel.

4.3.2 Les activités proposées

Pour soutenir les actions individuelles du SESSAD, des ateliers ont été proposés à différents jeunes comme :

- Atelier « Interactions Sociales »

Cet atelier aide les jeunes à se construire au travers de deux pôles : le premier est l'acceptation et la valorisation du contact corporel et le deuxième est la construction des concepts de règle et de loi.

A la fois sujet et objet de l'action, l'enfant devient le vecteur de nouveaux rapports de communication par lesquels chacun retrouve la maîtrise du dialogue corporel qu'il établit avec l'autre. L'enfant va ainsi progresser dans la relation à son propre corps et dans l'acceptation de l'autre. Chaque jeu est régi par un ensemble de règles spécifiques qui le définissent et soumis à trois principes communs et intangibles : respecter son adversaire et ne pas lui faire mal, respecter les règles du jeu et accepter les décisions de l'arbitre. A travers les jeux d'opposition, c'est la relation de l'enfant à la loi qui se construit sur l'idée que la règle crée le jeu et garantit le fonctionnement du jeu. Les jeux d'opposition sont des activités d'affrontement inter individuel (conquêtes et/ou défenses d'objets, de territoires, créations de déséquilibres, de chutes, et d'immobilisations), arbitrées, sur un espace limité et une surface adaptée. A travers cet atelier, des objectifs étapes sont travaillés et ils sont regroupés en trois domaines. Le domaine affectif, cognitif et moteur.

Au sein du SESSAD, cet atelier est proposé aux plus jeunes du service, scolarisés en primaire pour permettre une hétérogénéité dans le groupe de pairs. Sur l'année 2025, 4 jeunes (garçons et filles) ont pu en bénéficier tout au long de l'année à un rythme hebdomadaire.

- Atelier nature/poney

Sur l'année 2025, trois jeunes ont participé à un atelier nature/poney alliant la relation à l'animal et la découverte d'éléments insolites dans la nature de façon hebdomadaire. L'objectif de ces séances était de développer et prendre conscience des différents sens : développer l'observation des couleurs et des éléments, apprendre à toucher les éléments et faire part de son ressenti, reconnaître des odeurs et reconnaître les différents bruits émanant de la nature.

Le travail de la relation à l'autre était bien présent avec l'obligation pour chacun de respecter l'espace de l'autre et surtout son ressenti. A cette découverte nature, l'éducatrice du SESSAD a utilisé le poney comme médiateur dans cette découverte et réceptacle de toutes les émotions.

- Atelier jardin au SESSAD

Sur l'année 2025, deux jeunes ont participé à l'atelier jardin avec pour objectif de remettre en état un lieu utilisé par d'autres jeunes les années précédentes et y faire pousser des légumes selon les envies des jeunes. Cet atelier avait lieu le mardi matin avec des jeunes qui ont découvert la nature et travaillé l'attente pour récolter le fruit de leur travail. La gestion de la frustration, le partage des émotions, l'éveil des sens sont autant d'objectifs qui ont été travaillés avec l'aide de ce support sur toute l'année scolaire.

5) Les temps forts de l'année

Comme chaque année, nous accueillons beaucoup de nouveaux jeunes à la rentrée scolaire, les journées de rentrée scolaire furent constituées de nombreux jeux permettant aux jeunes et aux professionnels de faire connaissance.

Comme chaque année, 3 réunions institutionnelles, regroupant l'ensemble des professionnels du DITEP, ont eu lieu, notamment pour faire le point avec l'ensemble des professionnels sur l'année écoulée et préparer la rentrée suivante.

Repas de Noël :

Les festivités furent constituées autour de trois repas de Noël organisés dans chacun des pavillons de l'ITEP, avec la participation des jeunes (dont parfois ceux du SESSAD accueillis en internat selon leur emploi du temps collège) pour la décoration du pavillon et le repas, en présence de leurs invités (directeur, chef de service, enseignants).

Il y a eu de nombreuses participations à des journées « spéciales » sur une activité spécifique, qui sont parfois la finalité de certains projets à l'année, par exemple :

- Championnats départemental et régional tennis de table
- Journées découverte du rugby à Cognac
- Camp pêche à Oléron.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Dans le cadre de la mise en place du DITEP, la réécriture du Projet d'Etablissement, commun à l'ITEP et au SESSAD, sans faire disparaître les spécificités de chaque service, a été finalisée fin 2024, autour principalement de la mise en place du DITEP : relecture de la mise en place à ce jour, harmonisation et définition des priorités pour les 5 ans à venir.

Un plan d'action à cinq ans fut réalisé, avec définition de 26 actions à mener sur ces 5 ans. Pour contrôler l'avancement et la réalisation des actions, un planning par année a été mis en place et le COPIL qualité aura en charge de suivre son avancement.

L'année 2025 fut donc le lancement du plan d'action, avec un premier point d'étape réalisé en novembre 2025 par le COPIL qualité et communiqué à l'ensemble des professionnels en réunion institutionnelle en décembre 2025.

A titre d'exemple, la réorganisation des 3 pavillons de septembre 2025 est une action menée en 2025.

La réflexion Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) est à poursuivre, vu que c'est un chaînon manquant pour le bon accompagnement des jeunes.

L'évaluation externe du DITEP de l'Anguienne selon le référentiel HAS a été réalisée du 23 au 25 mars 2026 par Réalités et Projets Consultants, dont le siège est domicilié 31 rue d'Armagnac à Bordeaux (33800), organisme évaluateur accrédité par le COFRAC.

Le Rapport ne nous sera adressé que dans les prochaines semaines. Les éléments attendus sur le suivi des résultats de cette évaluation externe seront donc intégrés dans le rapport d'activité qui sera transmis en 2027 pour l'année 2026.

7) Les partenaires

Le DITEP engagé dans une démarche partenariale de qualité.

En tant que signataire de la convention DITEP de la Charente, le DITEP s'engage à travailler en partenariat étroit avec les acteurs de la prise en charge des enfants et notamment :

- La MDPH ;
- Les services de l'Education Nationale ;
- Les autres ESMS du territoire ;
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse.

De manière générale, chaque professionnel du DITEP a la possibilité d'être acteur et de susciter le partenariat avec des acteurs identifiés comme essentiels dans le cadre du projet des jeunes. Les modalités de partenariat sont plurielles. La présentation suivante a pour vocation à synthétiser, sans être totalement exhaustif les différents partenariats mobilisés dans le cadre des parcours des jeunes :

Education Nationale

- Etablissements scolaires dans le cadre des inclusions des jeunes accueillis
- Référents de secteurs pour le suivi des situations
- Inspecteur de l'Education Nationale dans le cadre de la Mission Ecole Inclusive

Partenariats éducatifs et thérapeutiques

- Centres de loisirs
- Activités physiques et sportives
- Médiations thérapeutiques
- Acteurs de la culture (théâtre, médiathèques, etc.)

Partenariats dans le domaine de la santé

- Professionnels libéraux (infirmiers, orthophonistes)
- CMP et HJ pédopsychiatriques du Centre Hospitalier Camille Claudel

Partenariats sociaux et médico-sociaux

- MDPH
- MDS
- Services de l'Aide Sociale à l'Enfance (CDE, MECS, familles d'accueil, travailleurs sociaux, etc.)
- Services de la PJJ
- DITEP du département
- IME, SESSAD "DYS", SESSAD TCC

Partenariats pour l'insertion professionnelle

- Entreprises, artisans
- Centres de formation professionnelle

A titre d'exemple, des conventions sont signées régulièrement :

- Une convention avec le club angoumois de tennis de table TTGF permettant à 2 jeunes de participer au Championnat de France Sport Adapté ;
- Une convention avec une orthophoniste libérale.

8) Les projets en cours

- Suivi et mise en place des actions prévues au projet d'établissement
- Poursuivre la recherche de faire participer encore et toujours plus les jeunes et leurs familles dans la vie de l'établissement, via la CVS notamment.
- Au travers des échanges que nous avons avec d'autres DITEP en France lors des journées de l'Association des DITEP et de leurs Réseaux (AIRE), nous constatons que nous avons bien avancé dans le fonctionnement en DITEP. Nous devons à travers la réécriture du projet d'établissement poursuivre sa mise en place, en se basant sur les formes organisationnelles repérées, dépassant la logique des établissements et services dédiés.

9) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement

a. **Formation du Personnel en 2025**, ensemble du DITEP :

- Formation destinée à l'ensemble des professionnels sur l'utilisation des extincteurs et intervention - incendie : 2 groupes de 11 personnes : professionnels non formés en 2023 et 2024,
- Recyclage Habilitation électrique BS BE recyclage pour l'agent de maintenance,
- Poursuite de l'analyse des pratiques professionnelles pour l'ensemble des professionnels (sauf services généraux),
- Bienveillance et approche des conduites violentes pour l'ensemble des professionnels,
- Formation Tuteur : 1 professionnel formé.

b. **Les mouvements de personnel :**

Mobilité effectuée en lien avec les départs et arrivées de professionnels.

Réorganisation importante de l'accueil des jeunes sur les 3 pavillons du service ITEP, ayant entraîné un changement de pavillons pour certains professionnels et certains jeunes début septembre 2025.

c. **Les stagiaires et apprentis**

Nous avons accueilli de nombreux stagiaires dont 2 rémunérées.

Depuis septembre 2022, nous accueillons 3 apprenties en formation ES ou ME et 2 depuis septembre 2025.

d. **Absences du personnel :**

Hors formations et congés payés.

Nombreux mouvements de chefs de service et de psychologues en 2025.

Titularisation d'une personne en intérim d'insertion en tant que maîtresse de maison à temps partiel.

Remplacement sur l'ensemble de l'année 2024 à temps partiel d'un chef de service éducatif par une personne en CDD.

26 accidents du travail, dont 8 avec arrêt.

179 jours d'arrêts pour accident du travail, 7 salariés concernés, sont recensés. Au regard du public accueilli, nous regrettons d'avoir comme chaque année de nombreux accidents du travail liés directement au profil des jeunes accueillis, en particulier violence physique sur professionnel, heureusement peu conduisent à des arrêts pour accidents du travail.

10) Les faits marquants de l'année

Mise en fonctionnement du projet d'établissement 2025 – 2029.

Nombreux mouvements de chefs de service en 2025 qui ont suscité inquiétude auprès des jeunes et professionnels.

L'année 2025 fut la troisième année de mise en place opérationnelle du CPOM.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Au fil des années la prise en charge des jeunes accueillis au sein de l'ITEP évolue car ceux-ci présentent de plus en plus de problématiques, de troubles « psychiatriques » et du comportement et surtout que la violence devient de plus en plus un fait quotidien et récurrent. L'encadrement de l'établissement, directeur et chefs de service éducatifs, devra porter une attention particulière à l'accompagnement des changements de pratiques pour les professionnels. En effet, la mise en place du DITEP implique de nouvelles pratiques, de former les acteurs, de leur donner du temps pour apprendre à travailler autrement, à s'organiser collectivement.

A titre d'exemple, le rôle d'infirmière a changé nécessitant une posture différente lorsqu'elle prend en charge un jeune avec notamment plus de « pédagogie » et de « psychologie » pour une meilleure approche et pour créer également une relation de confiance avec le jeune, et ainsi lui apporter la meilleure réponse en matière de santé.

L'établissement devra mettre en place et suivre les actions prévues en 2026 au projet d'établissement, ainsi que celles résultant de l'évaluation prévue en mars 2026

La poursuite du travail partenariat du DITEP et de la mise en place effective d'une Unité d'Enseignement Externalisée, doit se poursuivre.

La recherche du sens de notre travail et de notre action auprès des jeunes, et la Qualité de Vie au Travail pour les professionnels restent essentielles pour l'encadrement.

3- S.A.H – C.H.R.S (Angoulême - 16)

1) Présentation de l'établissement

Le SAH, établissement de l'Association du Père Le BIDEAU, rattaché à la Direction de la Maison Jean-Baptiste, s'appuie sur les valeurs de l'association (laïcité, respect des opinions et des convictions personnelles) pour accueillir un public le plus souvent en situation de précarité matérielle, d'isolement familial et social.

Le SAH est habilité et conventionné d'une part, par le ministère de la justice et d'autre part, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

C'est à travers son CHRS, dénommé KERGO, que naît en 1982 le SAH. Ce CHRS, Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale, est doté de 17 places exclusivement dédiées à l'accueil des sortants de prison longues peines.

Au fil des ans, le SAH s'étoffera par la mise en œuvre de différentes missions socio-judiciaires au civil et au pénal, missions arrivées aujourd'hui au nombre de 14.

Depuis le milieu d'année 2016, le Conseil Départemental mandate le SAH pour deux autres missions : la mise en œuvre des visites médiatisées ordonnées par le Juge des Enfants et l'évaluation de la minorité et de l'isolement des migrants non accompagnés arrivés sur le territoire.

Depuis 2017 une convention a été signée entre le SPIP et le SAH pour accompagner des détenus dans le cadre d'un aménagement de peine.

Par convention signée en novembre 2020, le SAH possède un espace de rencontre qui permet d'assurer le droit et le devoir de relation parents/enfants, mesures ordonnées par le juge aux affaires familiales.

Depuis 2021, le SAH représente l'antenne locale de la Charente du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violence Conjugale (CPCA) Nord Nouvelle Aquitaine dont l'ARSL (Association de Réinsertion Sociale du Limousin) à Limoges est le porteur national.

Depuis janvier 2023, les bureaux du SAH se situent au 40 chemin de la Jaufertie à Soyaux (16).

Le SAH possède également deux salles à proximité des anciens locaux à Angoulême et une à Ruffec permettant d'effectuer des rencontres parents-enfants, ainsi qu'une maison dédiée à l'accueil des auteurs de violences conjugales évincés du domicile, à la suite d'une décision judiciaire.

Nom : **S.A.H. Service Accueil et Hébergement**

Date de Création : 1982

N° Siret : 775563 190 00484

Adresse : 40 chemin de la Jaufertie
16800 SOYAUX

Coordonnées : ☎ 05.45.92.92.01.
06 70 72 99 39 / 06 40 38 05 23

✉ direction@mjb16.aplb.fr

✉ directionadj2@mjb16.aplb.fr

Son équipe de 13 salariés (encadrement, travailleurs sociaux, psychologue, secrétariat), accueille et accompagne, les personnes seules après et/ou pendant leur temps d'incarcération, dans le cadre des procédures judiciaires avant jugement (présentenciel), à l'occasion d'alternative aux poursuites, lors de démarches volontaires ou bien encore dans le cadre d'une prise en charge relationnelle du lien parent/enfant.

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Soumis à une contrainte judiciaire ou non, les accompagnements sont basés sur la mise en place d'une relation de confiance et de la prise en compte de la parole de l'autre, premier outil d'interaction. C'est en s'appuyant sur cette relation que les projets des personnes se construisent et se mettent en œuvre.

Les termes clés de ces missions sont :

- ✓ **Accueillir** en toute neutralité quelle que soit la situation présente ou passée de la personne.
- ✓ **Héberger** si nécessaire pour un temps pour donner à la personne un lieu de transition avant sa prise d'autonomie.
- ✓ **Accompagner** la personne dans ses démarches d'insertion, mais aussi dans une réflexion autour des actes posés.
- ✓ **Restaurer** la confiance en soi, la citoyenneté de la personne, mais aussi les relations familiales dans un cadre protégé

Présentation des Missions du S.A.H

	Mesures judiciaires pénales	Mesures judiciaires Civiles	Protection de l'enfance	Hébergement
Autorité Financière	Ministère de la justice	CAF, DDETSPP, CD, MSA, ministère de la Justice	Conseil Départemental de la Charente	DDETSPP DISP
Autorité mandante	Procureur de la République et Parquet, Juge des Libertés et de la Détention, Juge d'Instruction	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants (VM)	Juge d'Application des Peines
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Enquête sociale rapide dans le cadre de la permanence d'orientation pénale du Parquet <ul style="list-style-type: none"> ☛ Médiation pénale ☛ Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ☛ Enquête de personnalité dans le cadre de procédures criminelles <ul style="list-style-type: none"> ☛ Contrôles judiciaires socio-éducatifs présentenciels pour les auteurs de violences conjugales et autres types d'infractions. <p>Dans ce cadre, un hébergement collectif de 3 places permet d'accueillir des personnes soumises à la mesure de CJSE avec hébergement « le Pas Lié » à la suite d'une éviction ordonnée par le magistrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Mesures alternatives aux poursuites, classement sous conditions avec orientation vers une structure sanitaire, sociale ou de soins dans le cadre du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Espace de rencontre en lieu neutre permettant d'assurer les droits et devoirs des relations familiales du parent non hébergeant avec son/ses enfants(s). ☛ Enquête sociale ☛ Audition de l'enfant ☛ Expertise psychologique 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Evaluation de l'âge, de la minorité et de l'isolement des personnes arrivants sur le territoire français et se déclarant mineures. ☛ Visites médiatisées entre un/des parent(s) et leur(s) enfants dans un cadre judiciairisé 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Accompagnement social global et individuel des personnes sortantes d'établissement pénitentiaire priorisant les personnes soumises à une longue peine. 17 places ☛ Accompagnement socio-judiciaire permettant d'éviter ou de raccourcir la détention (Placement Extérieur).

Dans le cadre du CPCA (financement par subvention) nous accompagnons des personnes à risque de violences situationnelles au sein du couple, soit à la demande spontanée de la personne soit orientée par un partenaire.
Une mesure préventive dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et complémentaires aux mesures judiciaires.

A la lecture de ce tableau, nous constatons qu'à ce jour les activités s'organisent en plusieurs pôles sur le plan des activités et/ou des financements.

2) LE CHRS KERGO

L'activité de l'année et le public accueilli.

Les notions d'exclusion et de marginalisation sont des sujets de société souvent évoqués, alors que les personnes sortantes de détention ou sous-main de justice sont trop peu citées dans cette catégorie de public. Après avoir effectué leur peine ou pendant le déroulement de celle-ci, même s'il ne s'agit pas d'une privation de liberté, les personnes concernées vivent le plus souvent en marge de notre société.

Après une incarcération, une personne a perdu ses repères, son emploi, ses liens familiaux et /ou amicaux. C'est par un travail socio-éducatif de restauration et de réinsertion que l'accompagnement en **CHRS** prend forme.

En effet, l'enfermement provoque une coupure avec le reste du monde, une société qui n'a de cesse d'évoluer, particulièrement pour les personnes soumises à une longue incarcération, spécificité de notre structure corroborée par notre projet social.

Le nombre d'accueil varie en fonction des problématiques des personnes accueillies.

En général, les personnes accueillies peuvent retrouver un logement autonome dans un délai de 9 à 12 mois. Si précédemment, nous nous confrontons aux problématiques des jeunes majeurs, en rupture familiale, sans ressource ni droit au RSA, force est de constater que le public accueilli se fait plus âgé. Constat évoqué, les années précédentes.

En outre les jeunes, sont souvent soumis à des peines plus courtes, aménagées de manière à ne pas provoquer de désinsertion (bien entendu cela en fonction de la nature de l'infraction commise).

Le public âgé, quant à lui, est moins autonome au quotidien et la perspective de réinvestir une vie sociale normative demeure plus complexe. De ce fait, la question des projets, de leur émergence, de l'autonomie, peut parfois se faire dans une temporalité plus importante.

A cela s'ajoute la dégradation de l'état de santé des personnes qui se tournent vers notre CHRS, un constat qui ne cesse de se réitérer d'années en années.

Pareillement, le parc locatif tend à se rarifier sur la commune angoumoisine. Une question toujours en tension concernant toutes les demandes liées au logement social et au droit commun. Elle l'est d'autant plus pour des personnes sortantes de prisons aux multiples représentations sociales au regard des bailleurs sociaux ou privés.

A cela s'ajoutent les faibles ressources des personnes que nous accueillons et l'absence de garants.

Nos modalités d'accueil se sont modifiées avec la globalisation nationale des CHRS et l'uniformisation des pratiques des acteurs du secteur de l'Accueil, de l'hébergement, de l'insertion et du logement.

Le service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) travaille en collaboration avec les services de l'Etat, les acteurs opérationnels (CHRS du départements).

La reconfiguration des SIAO depuis 2022 nécessite la participation de tous ces acteurs aux commissions partenariales d'orientation (CPO) afin de faire baisser les situations de précarité et de mieux coordonner/ recenser les places disponibles pour assurer un suivi des personnes, la permanence du 115 ainsi qu'un observatoire de veille sociale.

Toutes les demandes passent désormais par le SIAO et sont orientées en commission partenariale d'orientation tous les 15 jours.

Deux logiques se croisent : celle inhérente au projet social du SAH qui permettait à des personnes sous-main de justice d'exercer une permission permettant une évaluation eu égard à une demande de CHRS sortant de prison. Pour autant, la case évaluation qu'offrait la permission ne peut plus être comptabilisée dans le nombre de personnes accueillies au sein de notre CHRS.

Les personnes doivent maintenant passer par cette plateforme de droit commun des personnes sans domicile. Par la suite, le SAH, pourvoit aux évaluations de ces personnes sur orientation de la commission.

En outre, le projet social met en exergue la priorité des personnes accueillies à la suite d'une longue peine et ce cadre reste maintenue par cette spécificité.

Par conséquent, avec l'absence de quantification, liée à la permission, le SAH aujourd'hui possède 9 logements dédiées au CHRS, offrant une totalité de 11 places d'accueil, au lieu des 17 prévues initialement. Si l'objectif en 2024 était la montée en charge des places (14 places en accord avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), des échanges avec les services de l'Etat soutenant une réalité locale, il est aujourd'hui demandé de pourvoir aussi, même en pourcentage restreint, à l'accueil de sortant de détention de la Maison d'arrêt d'Angoulême, détenu dont les peine sont inférieurs à trois ans.

Une logique départementale qui s'entrechoque à un projet social.

La permission reste possible mais à moindre fréquence. Les personnes étant sous écrou, son financement ne relève plus de la DDETSPP (solidarité).

Concernant les évaluations SIAO, ces dernières sont réalisées dans un laps de temps circonscrits par la régulation des listes d'attente. Ainsi, deux professionnelles rencontrent la personne afin d'évaluer la pertinence d'une éventuelle admission. Cela, en fonction de son projet et de l'adéquation à notre type de CHRS. L'entretien s'effectue en présentiel majoritairement ou en visioconférence, soit majoritairement en présentiel en maison d'arrêt ou dans nos locaux. Lorsqu'il s'agit d'une demande d'évaluation d'un sortant de prison, nous privilégions toujours la réalisation d'une permission.

Auparavant, les accueils en CHRS se déclinaient ainsi : le CPIP (conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation) prend contact avec le service, une permission est organisée, puis l'accueil de la personne se fait à sa sortie de détention. Dorénavant, avec le recours systématique à la plateforme du SIAO, des

personnes ayant connues un parcours carcéral révolu depuis quelques mois nous sont aussi parfois orientées.

A l'issue, une note d'évaluation sociale est transmise à la hiérarchie du CHRS et envoyée en retour au SIAO. Puis, l'inscription du refus/acceptation motivé s'effectue sur une plateforme informatique nationale le Système d'Information SIAO (SI SIAO).

En 2025, nous avons été destinataires de 14 demandes d'évaluation de la part du SIAO. Elles ont donné lieu à 5 accueils, 2 supplémentaires étant programmées en 2026. 1 demande a été refusée. 5 n'ont pas pu être réalisées (deux personnes ont été réincarcérées entre temps, 1 n'a pas donné suite à nos sollicitations, 1 n'a pas pu être contactée et ne s'est pas manifestée en retour, 1 a refusé l'orientation auprès de notre CHRS).

Une personne avait été acceptée après évaluation, mais c'est finalement sous l'égide d'un placement extérieur que nous l'avons accueillie, sa situation carcérale ayant permis cet aménagement de peines. Pareillement, 3 personnes accueillies au sein de notre structure dans le cadre d'un placement extérieur ont pu intégrer notre CHRS, après une orientation vers le SIAO.

Un moyen de pouvoir poursuivre avec eux l'accompagnement sans la contrainte judiciaire.

En 2024, nous avons instauré une participation financière locative à hauteur de 10 % des ressources (aujourd'hui réévaluée à 15 %) dues par les personnes hébergées, conformément au code de l'action sociale et des familles L 345-1-Article 1- Décret n° 2001-576 du 3 juillet 2001, relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Parallèlement, dans l'idée de co-financement, nous avons évalué la possibilité de mettre en place pour les hébergés l'aide au logement, à l'aide du soutien technique des professionnels de la CAF.

Cependant, la singularité de notre CHRS (pas de conventions avec le parc locatif public par exemple) impactait de manière trop invalidante la situation socio-économique des personnes prises en charge (elles auraient à régler une part trop importante par rapport à leurs minimas sociaux ou leur modeste salaire).

La problématique des personnes accompagnées au sein de l'établissement

La différence des problématiques nous conduit à adapter nos interventions et à personnaliser chaque accompagnement.

Cette année, 14 personnes ont bénéficié d'une prise en charge au sein du CHRS dont 8 nouvelles admissions (5 nouvelles personnes et 3 précédemment sous mesure de placement extérieur au sein de notre structure. 6 personnes ont quitté notre CHRS dont 1 rentrée en 2025, là où 2 autres personnes présentes en 2024 ont poursuivi leur accompagnement).

La permission permet d'aider les personnes à prendre la décision d'accepter, avec un projet précis, d'intégrer le dispositif CHRS mais aussi pour notre service d'évaluer la cohérence et la faisabilité du projet de la personne.

Les permissionnaires, par définition, ne viennent que sur des temps courts au CHRS et dorénavant seulement une fois.

Si autrefois les objectifs des permissions étaient variés et étudiés en amont avec les partenaires (sortir quelques jours s'il y a une hospitalisation longue en incarcération, redécouvrir la réalité du monde extérieur, reconstruire des liens avec des enfants mineurs, plus largement de la famille, avoir un premier contact avec des organismes d'insertion professionnelle, préparer un projet de sortie définitive...), les nouvelles modalités imposées par le recours systématiques à la plateforme du SIAO modifie ces derniers.

En effet, les permissions s'axent principalement sur l'évaluation, d'un côté comme de l'autre, de la pertinence et de la faisabilité d'un accueil, la construction de tout autre projet se voyant contraint à l'attente de l'intégration éventuelle au sein du CHRS.

Aujourd'hui, comme précédemment expliqué, les personnes permissionnaires doivent procéder à une demande SIAO avec un imprimé unique et un rapport social du SPIP de façon à être présenté en CPO.

Souvent en rupture familiale, et bénéficiant d'une interdiction de rejoindre leur région d'origine (lieu de commissions des faits), les sortants se retrouvent confrontés à construire un projet de vie à plus ou moins long terme dans une région qu'ils ne connaissent pas. Ils peuvent également se heurter parfois à l'inadaptation des projets qu'ils avaient construit et la réalité de la vie à l'extérieur.

C'est au cours de leur permission qu'ils peuvent réajuster leurs projets, découvrir un nouveau lieu de vie et penser un avenir.

Ainsi, l'accueil dans notre CHRS est indissociable de l'accompagnement proposé et traduit dans nos outils institutionnels en lien avec la loi-2002-2.

Notre intervention s'inscrit dans une temporalité modulable variant avec l'évaluation des capacités de la personne qui se veulent progressive. Toutefois, nous fixons une durée maximale, en accord avec la personne.

De plus, le contrat de séjour permet une évaluation du projet de sortie afin que les objectifs puissent être ajuster pour favoriser la sortie du CHRS.

Comme chaque année, en dehors de certains freins inhérents aux personnalités du public accueilli, la tension des places disponibles, en logement social ou dans le parc privé, a inexorablement impacté l'accès à l'autonomie de logement (par public ou privé).

Ce public reste en difficulté pour trouver un logement, comme d'autres certes, cependant pour eux, après une peine de 10, 20, 30 ans, les personnes se retrouvent avec une absence de justificatifs sur ces périodes (quittance, bail, salaires, garants...) qui les amènent à expliquer les motifs de ce manque, à savoir, une incarcération.

La défiance, en lien avec le passé carcéral et les projections associées des bailleurs est une adversité supplémentaire.

De même, l'établissement éprouve des difficultés à trouver des logements afin d'y héberger ces personnes pour les mêmes raisons que cités ci-dessus.

Ainsi, quand les personnes hébergées ont trouvé un logement autonome, nous poursuivons l'accompagnement jusqu'à la consolidation des projets, étape indissociable de la fin de prise en charge.

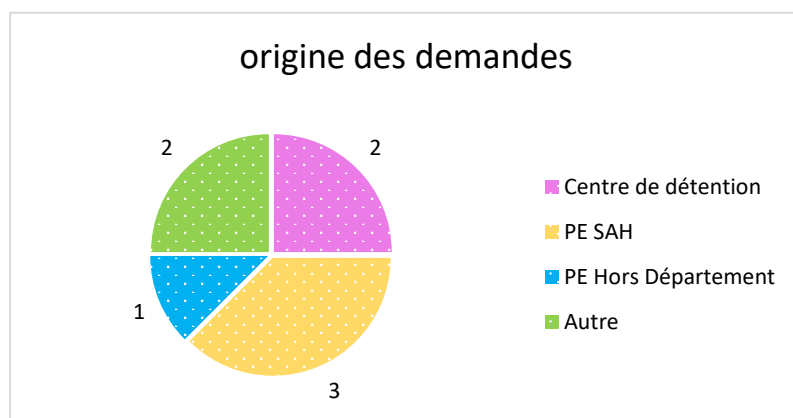
Les moyens humains : 2.34 ETP (0.02 Directeur, 0.02 Directeur adjoint, 0.30 CSE, 0.20 Secrétaire, 1.8 Educ.Spé.

3) LES PRISES EN CHARGE CHRS COMMENCEES EN 2025

a) Sexe

Les 8 admissions réalisées sur 2025 concernent des hommes.

b) Origine des demandes

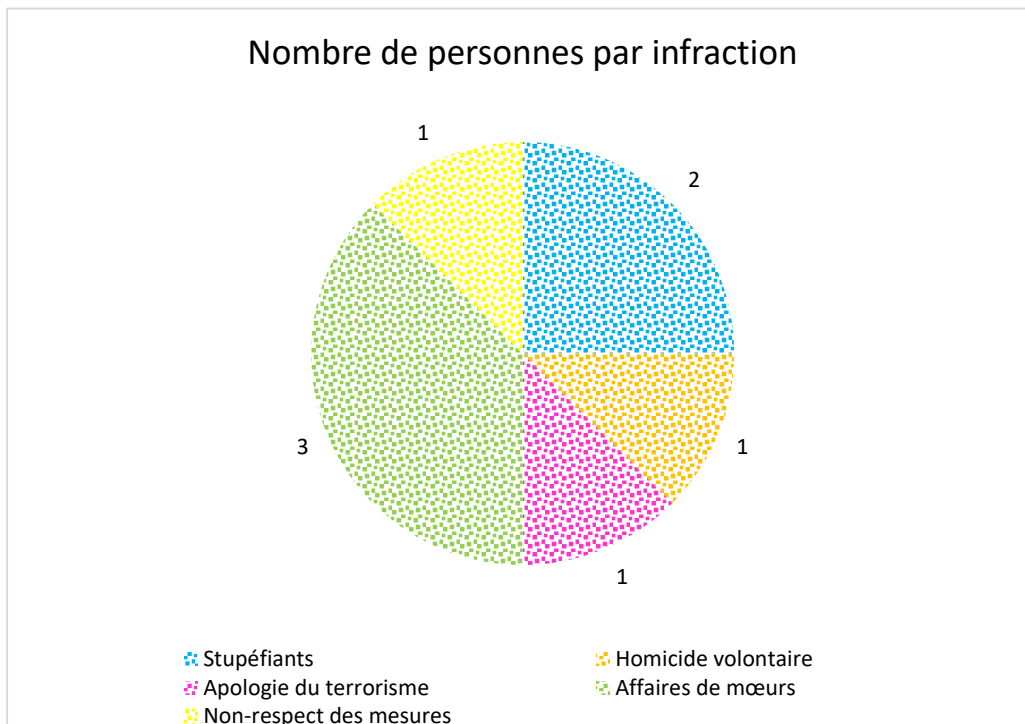


- 2 venaient des Centres de Détention de la région
- 1 était SDF, et venait d'effectuer précédemment une peine de détention.
- 3 venaient d'effectuer une peine de placement extérieur au sein du SAH
- 1 venait d'effectuer une peine de placement extérieur dans une structure hors département.
- 1 relevait d'une orientation de l'Etat.

c) Nature de l'infraction

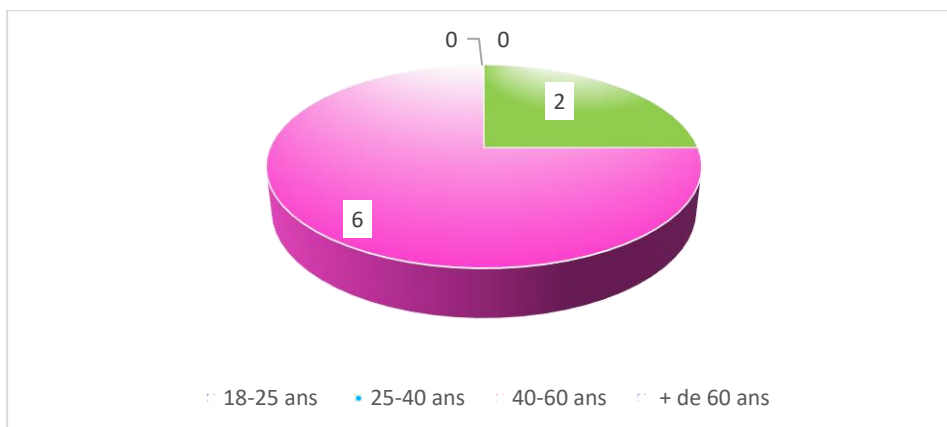
Sur les 8 personnes admises :

- **2** étaient impliquées dans des affaires de stupéfiants.
- **1** pour homicide volontaire
- **1** pour apologie du terrorisme
- **3** pour des affaires de mœurs, dont **1** dans le cadre de violence conjugale.
- **1** pour non-respect des mesures de son contrôle judiciaire



d) Age

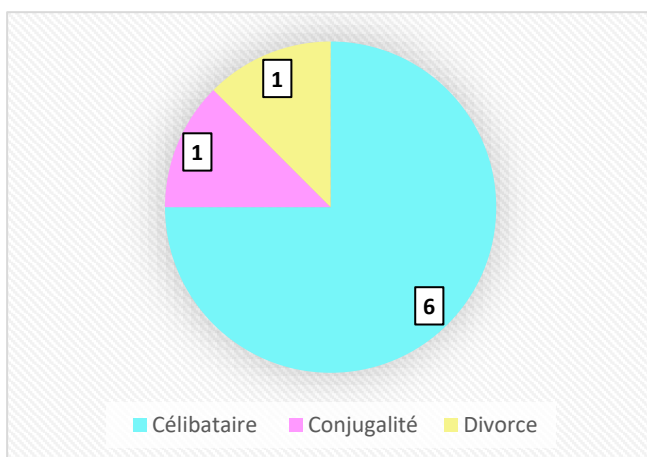
- De 18 à 25 ans : **0**
- De 25 à 40 ans : **2**
- De 40 à 60 ans : **6**
- + 60 ans : **0**



e) Situation de famille

Sur les 8 personnes accueillies en 2025 :

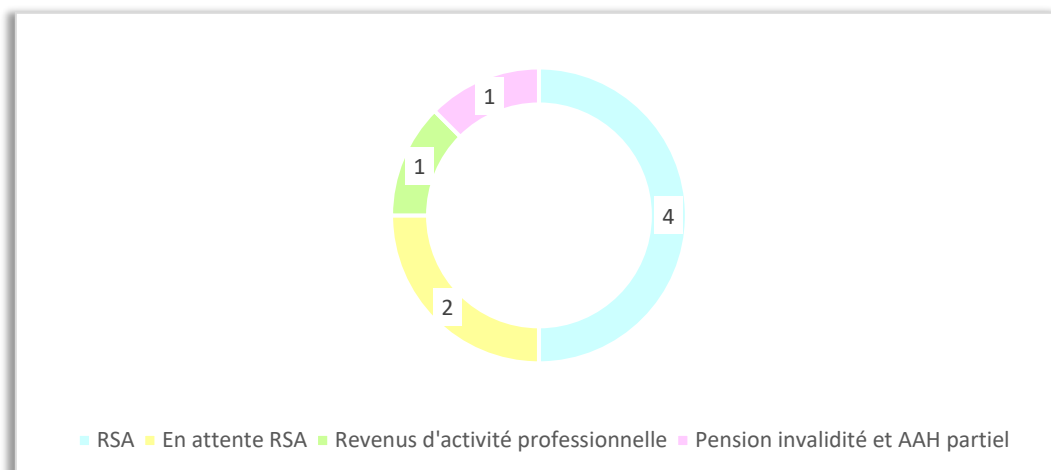
- **6** étaient célibataires
- **1** était en couple
- **1** était en cours de divorce



f) Ressources

A leur admission, sur les 8 personnes :

- **1** bénéficiait d'une pension d'invalidité et de l'AAH partiel.
- **1** bénéficiaient d'un revenu d'activité professionnelle
- **4** bénéficiaient du RSA
- **2** attendaient la mise en place du RSA



En 2025, trois des personnes que nous avons accompagnées ont manifesté très rapidement une autonomie dans ce champ, là où une personne a vu la réalisation d'une formation qualifiante interrompue du fait de problème de santé soudains et conséquents. Pour deux autres personnes accueillies, l'insertion professionnelle n'a pas été la première problématique à mettre au travail. Enfin, la dernière personne ayant intégré notre CHRS est arrivée fin novembre. Tout l'accompagnement est encore en construction.

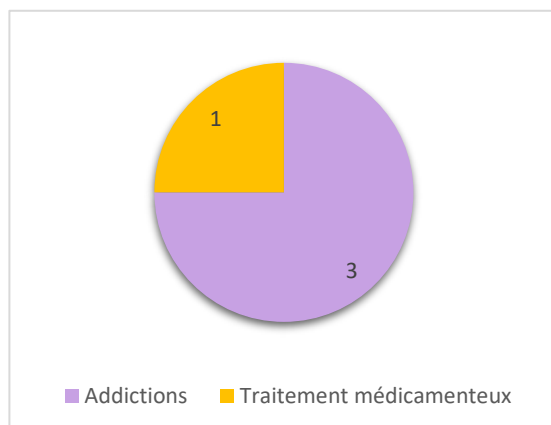
Notre partenariat avec les organismes œuvrant dans ce domaine continu d'être efficient.

Pour les personnes retraitées ou en situation de handicap, nous recherchons des activités bénévoles ou de loisirs en fonction de leur appétence, pour que l'insertion sociale prenne le pas sur l'isolement et redynamise le parcours de vie.

g) Problématiques Associées

Sur les 8 personnes accueillies :

- **3** présentaient une addiction (alcool et/ou stupéfiant) et **1** bénéficiait d'un traitement inhibiteur.



L'incarcération ne résout pas toujours les problèmes d'addiction et peuvent parfois être majorée à la sortie. C'est pourquoi, avant même d'aborder la question de l'insertion professionnelle, il est indispensable de consolider la prise en charge dans le domaine du soin. Il est constaté une plus grande difficulté d'accès aux soins au regard de la disponibilité des médecins et des difficultés auxquelles sont confrontés les politiques de santé.

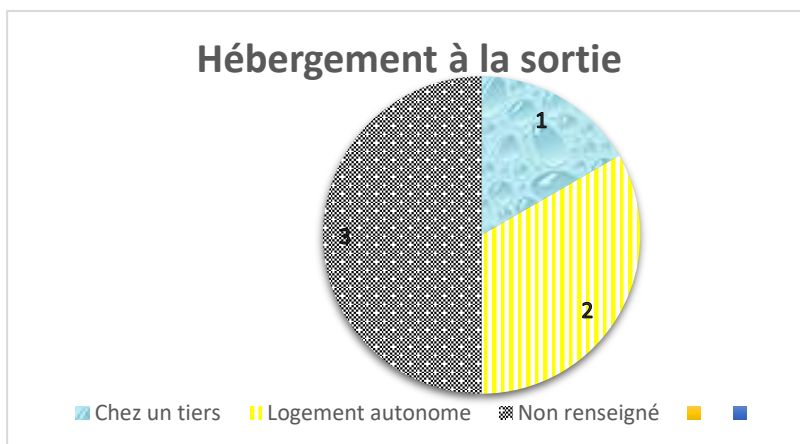
4) LES PRISES EN CHARGE CHRS TERMINEES EN 2025

6 personnes sont sorties de notre dispositif en 2025.

a) **Sexe**

- 6 hommes

b) **Hébergement**



Sur les 6 personnes sortantes en 2025 :

- 1 a été hébergée chez un tiers
- 2 ont accédé à leur logement.
- 3 ont quitté le CHRS sans renseigner leur lieu d'accueil.

La durée moyenne de prise en charge pour les personnes sorties en 2025 est de 21 mois.

Au-delà de certaines injonctions judiciaires, la faiblesse des revenus et l'absence de garants représentent des freins non négligeables pour accéder à l'autonomie de logement.

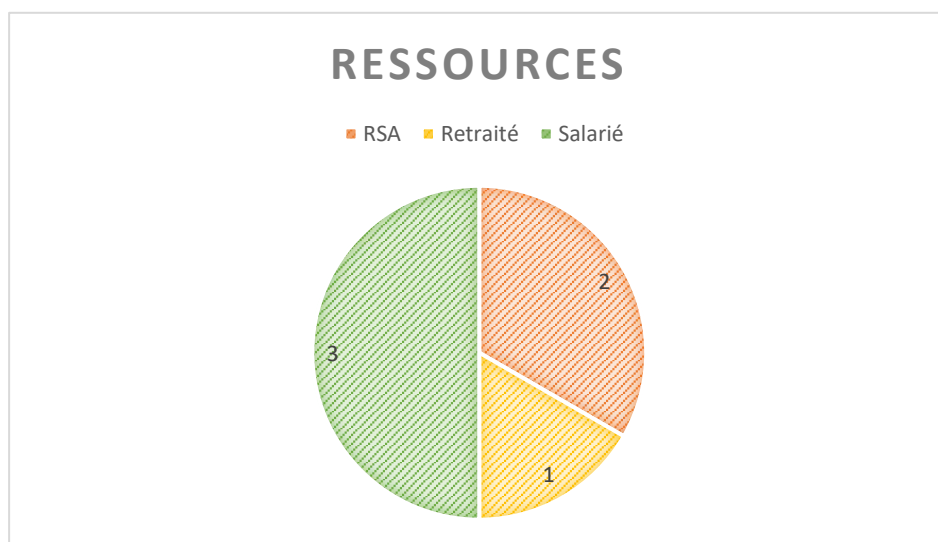
De plus, le nombre de logements individuels sur la commune angoumoisine ne semble pas en corrélation avec les demandes.

c) Activités

3 étaient en activité professionnelle

1 bénéficiait du statut de retraité

2 percevaient le RSA



Si généralement la majorité des personnes quittant notre CHRS perçoit le RSA en lien avec la désinsertion longue et caractéristique de ce public, en 2025, la majorité des sortants était en situation d'emploi. L'accompagnement consiste à amener les personnes vers un retour à l'activité, de manière adaptée (chantiers d'insertion, formation ...) pour aller vers un projet d'emploi, parfois à temps partiel, en durée limitée afin de favoriser chez les personnes un sentiment d'utilité, de réussite plutôt qu'un sentiment d'échec en les accompagnant vers un CDI pour lequel ils pourraient rompre le contrat ou se sentir trop éloigné des exigences du milieu professionnel ordinaire.

Pour les trois personnes en emploi, leur capacité d'insertion n'a pas nécessité un accompagnement soutenu de la part de l'équipe éducative.

d) Problématiques Associées

Sur les 6 personnes dont la prise en charge s'est terminée en 2025 :

- **2** présentaient encore une addiction à l'alcool ou aux stupéfiants et **1** personne présentait des troubles psychologiques.

Notre partenariat avec les acteurs de la santé mentale favorise un accès vers une prise en charge adaptée bien que les attentes, avant le premier rendez-vous, soient plus ou moins longues, en lien avec la charge de la file active de la santé mentale.

Parallèlement, les personnes accueillies rencontrent de véritables difficultés à pouvoir intégrer la patientèle d'un médecin traitant, ce qui complexifie la prise en charge médicale de premier niveau. C'est une problématique qui est encore très prégnante dans le cadre des prises en charge en 2025.

5) POINT SUR LA LOI 2002-2

A ce jour, les outils de la loi 2002-2 sont finalisés et formalisés pour chaque usager.

Leur mise en œuvre est assurée par les professionnels. Cependant, il est nécessaire de s'assurer régulièrement de leur utilisation et de leur actualisation en lien avec la réglementation en vigueur.

C'est à travers l'usage et la pratique professionnelle quotidienne que nous pouvons évaluer la pertinence ou la nécessité de révision de ces outils.

Ces outils sont utilisés pour les accueils, dans le cadre de tous les hébergements (CHRS, Placement Extérieur, évictions dans le cadre des contrôles socio-judiciaires CPCA), singularisés à chaque type de prise en charge.

Ils permettent non seulement de s'assurer du cadre de l'accompagnement, mais également de formaliser le projet personnalisé, de permettre à la personne concernée d'avoir un regard sur ce qu'elle met à l'œuvre elle-même et d'évaluer régulièrement les carences éventuelles.

Liste des outils confondus :

- Le livret d'accueil.
- Le contrat de séjour.
- Le projet personnalisé.
- Le règlement de fonctionnement.
- La chartre des droits et des libertés.
- Enquête de satisfaction.
- Tableau quantitatifs permettant l'extraction et l'analyse de résultats, les comparatifs annuels et leur évolution et la synthèse des données.
- La participation financière locative.

6) LES PARTENAIRES

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Les différentes actions du SAH ne pourraient pas se réaliser sans l'appui d'un réseau partenarial divers.

Avec le réseau de sensibilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, piloté par la DDFE, nous participons aux journées de sensibilisation destinées aux acteurs locaux de santé, associations et communautés éducatives, entre autres.

Le SAH est un partenaire incontournable de la cellule de veille des violences intrafamiliales et du comité de pilotage des bracelets anti-rapprochement qui se réunit, une fois par trimestre, sous l'égide du parquet de la juridiction d'Angoulême. L'objectif est d'assurer un suivi des victimes et des auteurs, de prendre en compte la situation des enfants, de réunir dans une même instance tous les partenaires liés à cette problématique et de coordonner les actions de chacun.

Les partenaires financiers sont assez nombreux du fait de la diversité des missions socio-judiciaires et d'hébergement : soit la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations) ou la Justice, plus particulièrement le Tribunal Judiciaire d'Angoulême, ainsi que la Cour d'Appel de Bordeaux.

D'autres partenaires opérationnels œuvrant dans le champ du social tels que : le Conseil Départemental, le CCAS, les MDS, les Mairies... Le domaine de la santé à travers le CMP Judiciaire, le CSAPA (CHCC) Addictions France. L'emploi / Formation France travail, les missions locales, les entreprises d'insertion, AFPA, Charente intérim... et enfin les services de justice et auxiliaire : le SPIP, France Victime 16, Maison Pour les Familles, les Gendarmeries, les Commissariats, Délégué du Procureur, les centres de détention. Et d'autres tissus associatifs tels que L'AFUS 16, la fédération Citoyens et Justice, la fédération des acteurs de solidarités...

Les réunions trimestrielles entre les responsables des établissements du sud-ouest adhérents à « citoyens et justice » permettent d'évoquer les missions communes, l'interprétation et/ou la mise en œuvre des textes, les relations avec la magistrature, les formations proposées ou les idées portées auprès du ministère par citoyens et justice, les difficultés de gestion rencontrées et de participer au plaidoyer national des associations socio-judiciaires.

7) LES PROJETS EN COURS

- La question de l'accès aux soins pour les personnes accueillies reste toujours d'actualité.
- La généralisation des évaluations via le SIAO a conduit à une professionnalisation de nos admissions, contextualisant les éléments de motivation de la personne face à une dynamique de réinsertion.
- Depuis les dernières années, avec les mouvances des politiques, l'évolution de la société et l'adaptation nécessaire aux changements de profils des personnes prises en charge au titre de l'hébergement, il apparaît que le fonctionnement de notre CHRS et notre projet social ne sont plus en parfaite corrélation avec les besoins, notamment du territoire charentais. L'année 2025 a été une année charnière pour repenser notre travail, nos accueils, en se confrontant à un public différent, des personnes sortantes de plus courtes peines, qui demandent un accompagnement différent.

Des ajustements entre la demande de l'Etat, financeur, sur la manière de composer notre CHRS en lien avec le paysage territorial et la volonté institutionnelle de conserver l'idéologie ayant concouru à l'émergence de ce CHRS et qui en fait sa spécificité, tout en s'adaptant à des modifications inévitables, donnera lieu début 2026 à un nouveau tournant, quel qu'il soit, dans l'histoire de cette structure.

- La préparation de l'évaluation externe : la poursuite de l'uniformisation des outils institutionnels, leur mise en œuvre et leurs modifications en lien avec les réglementations en vigueur.

8) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2025 aura été, pour le CHRS KERGO, une année de questionnements, de doutes, de réajustements, de réflexion, oscillant entre des savoir-faire qui ont fait leur preuve sur de nombreuses années et des demandes nouvelles tant en termes de besoins pour les personnes au titre de l'hébergement que des directives émanant de l'état.

Un juste milieu difficile à trouver tant sur le plan éthique, financier, matériel qu'humain.

Un réajustement qui impactera aussi notre prise en charge, en miroir, dans le cadre des personnes accueillies en placement extérieur.

Aussi, si un accord est trouvé entre l'Etat et l'association en ce début 2026, un véritable tournant sera à opérer dans notre fonctionnement, notre parc locatif, nos accueils dans le cadre d'une signature d'un CPOM à venir. Un moyen de repenser notre travail, de l'ajuster, de l'améliorer.

Mais c'est sans conteste avec les compétences développées au fil des ans, la volonté de promouvoir la spécificité de ce CHRS, une équipe professionnelle dynamique et une équipe de direction engagée que nous le ferons.

Parallèlement, la perspective de l'évaluation externe, va aussi conditionner un travail de réorganisation, réappropriation des différents outils et de notre fonctionnement, un moyen de mettre en mouvement notre professionnalisme.

De toute évidence, aujourd'hui encore, de par son accueil exclusif des sortants de détention et la prise en charge adaptée qui y est associée, le CHRS KERGO a encore toute sa place dans la cartographie territoriale auprès des autres acteurs du AHI.

4- Maisons Des Deux-Sèvres (Niort - 79)

1) Présentation

« Les Maisons des Deux-Sèvres » est un établissement dont le siège social est situé à Niort et comprenant quatre services :

- La Maison des Enfants qui accueille des enfants âgés de 6 à 16 ans (10 places)
- Le Placement familial qui accueille des enfants âgés de 6 à 16 ans (15 places)
- La Maison St-Jérôme qui accueille des adolescents âgés de 14 à 18 ans (9 places)
- L'AEMO-RH (ancien PEAD) qui accueille des enfants âgés de 0 à 18 ans (25 places)
- La Chaumière qui accueille des enfants âgés de 12 à 16 ans (5 places)
- L'APMN qui accompagne des jeunes âgés de 16 à 21 ans (15 places).

Nos principales missions sont :

- Accueillir des enfants âgés de 0 à 18 ans, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre de l'accueil provisoire (art 221.1 et 222.5 du CASF) et de l'art 375 et suivant le code civil concernant l'assistance éducative.
- Offrir aux enfants accueillis un cadre sécurisant et structurant basé sur la confiance et à l'écoute à travers la relation éducative.
- Protéger et aider les enfants à découvrir leurs propres potentialités dans le cadre d'une démarche d'autonomisation individualisée.
- Favoriser le lien familial et soutenir les parents dans leurs pratiques éducatives.
- Proposer et/ou maintenir un travail d'accompagnement psychologique avec la psychologue de nos services, ou à l'aide d'un centre thérapeutique extérieur.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	24	6-18	27.90	16
PEAD	25	0-18	7.75	5
SAF	15	4-18	13.75	2 + 10 ass fam
APMN	15	16-21	11.75	6

Prix de journée	Prix de revient	Nombre de journées prévues	Nombre de journées réalisées	Taux de réalisation activité
Internat : 193,00 €	Internat : 208.82 €	Internat : 8760	Internat : 8166	93.21%
PEAD : 67,00 €	PEAD : 66,90 €	PEAD : 9125	PEAD : 7695	84.32%
APMN : 129,00 €	APMN : 175,04 €	APMN : 5475	APMN : 4107	75.01%
PFS : 161,00 €	PFS : 195,08 €	PFS : 5475	PFS : 4966	90.70%

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
22	46	101

3) La problématique des personnes accompagnées

L'année 2025 confirme une évolution marquée des profils des enfants et adolescents accompagnés au sein des MD2S, caractérisée par une complexification des situations sur les plans éducatif, psychique et relationnel. Les jeunes présentent fréquemment des troubles du comportement, des difficultés de régulation émotionnelle, des manifestations anxieuses ou oppositionnelles, parfois associés à des troubles neurodéveloppementaux ou à des parcours de vie marqués par des ruptures, des carences précoces et des expériences traumatiques.

Ces éléments impactent fortement les capacités d'adaptation des jeunes dans les différents espaces de socialisation (famille, école, collectivité), avec des difficultés à investir les apprentissages, à s'inscrire dans une temporalité stable et à intégrer les limites. Les passages à l'acte, les conduites de rupture (fugues, refus de cadre, déscolarisation) ou encore les relations conflictuelles peuvent être compris comme des modalités d'expression de souffrances psychiques importantes, nécessitant des réponses éducatives et cliniques ajustées.

Sur le plan familial, les situations accompagnées mettent en évidence des fragilités dans l'exercice de la parentalité, souvent en lien avec des problématiques personnelles (psychiques, sociales, économiques) venant altérer les capacités de contenance, de sécurisation et de mise en cadre. Les relations intrafamiliales sont fréquemment marquées par des tensions, des ambivalences, voire des inversions de rôles, rendant difficile pour l'enfant l'identification de repères stables et structurants.

Dans ce contexte, les dispositifs des MD2S, qu'ils relèvent de l'internat, du Service d'Accueil Familial, de l'APMN ou de l'AEMO Renforcée avec Hébergement (AEMO-RH), sont confrontés à des situations nécessitant une forte articulation entre les dimensions éducatives, thérapeutiques et partenariales.

Par ailleurs, certaines situations se caractérisent par une instabilité des lieux de vie, avec des accueils chez des tiers ou des configurations familiales complexes. Ces contextes peuvent générer des difficultés supplémentaires dans la construction des repères identificatoires de l'enfant, ainsi qu'une confusion des places et des rôles des adultes. Ils nécessitent une vigilance accrue des professionnels quant à la cohérence des interventions et à la lisibilité du cadre proposé.

L'ensemble de ces constats souligne la nécessité d'un accompagnement individualisé, inscrit dans une approche clinique partagée, permettant de prendre en compte la singularité de chaque situation. Il implique également un travail soutenu autour du lien, de la continuité de la relation éducative et de la coordination avec les partenaires, afin de contenir les effets de rupture et de favoriser des parcours plus sécurisés et structurants pour les jeunes accompagnés.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

La Maison des Enfants

La Maison des Enfants est un lieu dédié à l'accueil d'enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du département, dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire.

La tranche d'âge retenue s'étend de 6 à 16 ans.

La maison se situe dans le bourg de Celles sur Belle, petite ville classée « cité de caractère ».
Toutes les commodités sont présentes afin de pouvoir accompagner les enfants dans leur quotidien et dans le respect du cadre établi.

Les enfants sont pris en charge au quotidien, 365 jours par an.

Les jeunes accueillis à la Maison des enfants présentent des carences affectives et éducatives auxquelles s'ajoutent, pour certains, des troubles comportementaux et/ou déficience intellectuelle (3 dossiers MPDH, 2 dossiers MPDH en cours, 3 suivi CMP, 1 suivi équipe mobile UPA).

Les entrées et sorties en 2025 :

Aucune.

Moyenne du temps d'accueil

- K : 2 ans et 2 mois,
- L : 2 ans et 2 mois,
- T : 5 ans et 4 mois,
- L : 5 ans et 2 mois,
- M : 4 ans et 7 mois,
- N : 1 ans et 2 mois,
- C : 3 ans et 7 mois,
- M : 3 ans et 7 mois,
- D : 3 ans,
- L : 4 ans et 1 mois.

De quel secteur géographique viennent les enfants ?

Les enfants sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Deux-Sèvres. Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) ont été créées à l'été 2025 afin de réorienter l'action sociale des départements à la suite du constat d'un manque de lien entre les services : elles sont au nombre de 5 dans les Deux-Sèvres.

Les MDS se dotent de plusieurs services : emploi et accompagnement social, droits – autonomie et accueil, pôle enfance (fusion ASE/PMI).

Le Pôle Enfance se veut être cohérent, sous la responsabilité d'une seule et même personne : la MDS du Mellois - Haut Val de Sèvre, dont dépendent désormais les MD2S, se dote de 4 instructrices, 7 travailleurs sociaux, 3 référents établissement (qui remplacent les coordinateurs techniques territoriaux), 2 psychologues, 1 stagiaire, sous l'égide du Responsable du Pôle adjoint.

Rôle et objectifs des référents établissements :

Maintenir le lien avec le service gardien, suivre les parcours d'enfants au plus près. Mme MAUQUET, référente des MD2S, est désormais l'interlocutrice privilégiée de l'établissement, ce qui sous-entend plus de communication, une vigilance accrue concernant les situations, ainsi qu'un meilleur accompagnement des besoins (handicap).

Le quotidien des enfants

L'organisation des journées correspond aux besoins des enfants en lien avec leur scolarité, les activités sportives, les visites avec les parents. Le matin, les réveils sont échelonnés de 6h30 à 8h. Les réveils avant 7h sont encadrés par les surveillants de nuit (depuis la rentrée scolaire de septembre 2025, 5 jeunes se lèvent avant 7h).

À la rentrée scolaire 2025, les professionnels ont accompagné les enfants aux journées portes ouvertes d'associations, ce qui leur a permis de tester et de se projeter sur une activité sportive pour l'année à venir.

Une journée type sur la Maison des enfants :

- Prise de poste de l'éducateur et de la maitresse de maison : 7h,
- Départ de la surveillante de nuit entre 7h15 et 7h30,
- Lever des enfants entre 6h30 et 8h en fonction de leur scolarité,
- Départ pour l'école et accompagnement selon le besoin et l'âge de l'enfant,
- Prise en charge des enfants bénéficiant d'aménagement scolaire,
- Repas en présence des enfants sur site et ceux qui ne mangent pas à la cantine,
- Retour des enfants sur la MDE entre 15h00 et 17h15,
- Goûter,
- Devoirs,
- Douche et temps libre,
- Repas à partir de 19h00,
- Temps calme/ tv / jeux,
- Coucher entre 20h15 et 21h selon l'âge et les besoins des enfants,
- Arrivée du ou de la surveillante de nuit à 21h45,
- Départ des éducateurs entre 22h00 et 22h30.

Depuis deux ans, le déroulé des journées est souvent perturbé par les réadaptations de planning afin d'assurer une présence quotidienne sur la Maison (garde des enfants malades et/ou en aménagement scolaire).

Cela demande à l'éducateur de réorganiser son temps de travail, et notamment de trouver de la disponibilité pour les écrits professionnels, les démarches administratives en lien avec les besoins des enfants, ce en dehors de leur prise en charge.

Scolarité

Les lieux de scolarité des enfants accueillis à la Maison des enfants sont multiples et diversifiés selon les besoins de chacun. Certains enfants sont orientés en milieu spécialisé. Ce phénomène rend la prise en charge plus complexe au quotidien, multipliant les accompagnements.

Sur l'année 2025, les enfants ont fréquenté différents lieux scolaires, de l'Education Nationale à l'éducation spécialisée :

- **Ecole primaire CELLES-SUR-BELLE** : 1 accompagnement à pied ou en voiture par l'éducateur ou la Maitresse de maison.
- **Ecole primaire BEAUSSAIS** : 1 accompagnement en voiture par l'éducateur ou la Maitresse de maison.
- **Ecole primaire MELLE** : 1 accompagnement en voiture.
- **Collège CELLES** : 4 trajets en autonomie par les collégiens ou accompagnement en voiture.
- **Collège MELLE** : 2 trajets en autonomie à pied jusqu'à l'arrêt de bus.
- **Collège BRIOUX UEE IME** : 1 transport taxi de l'IME de MELLE.

Partenaires de la Maison des Enfants

- Collège de Celles sur Belle : lien régulier avec la CPE (téléphone, mail ou rencontres) et rencontres avec les professeurs.
- IME dispositif UEE.
- IME dispositif DAME (collège de Brioux-sur-Boutonne) : points avec les éducateurs référents.
- Collège de Melle : échanges par mails, rencontres.
- Ecole de Beaussais : rencontres, échanges par mail, téléphone, via la plateforme Educartable.
- Ecole de Celles sur Belle : contacts téléphoniques, échanges ponctuels.

- L'équipe mobile : points, invitations à certaines réunions d'équipe.

L'équipe éducative

L'équipe éducative se compose d'un mi-temps de Cheffe de service, un mi-temps de Psychologue, 8 temps plein éducatifs, 1 coordinatrice MDE/SAF à 0.25 ETP, 2 Maitresses de maison, un contrat d'apprentissage d'éducatrice spécialisée, et 3 surveillants de nuit à 2.5 ETP.

Une réunion hebdomadaire se déroule le mardi de 13h30 à 16h30 en présence de l'équipe pluridisciplinaire. Ce temps de travail est essentiel pour garantir le bon fonctionnement du service ainsi que l'accompagnement des enfants accueillis.

Lien de l'équipe éducative avec les enfants et leurs familles :

- L'équipe éducative propose un accompagnement global de l'enfant. Ainsi, le travail auprès des familles est un axe essentiel à développer pour faire évoluer la situation de l'enfant. Il doit prendre appui et se décliner tel que stipulé dans le jugement en assistance éducative décidé par le Juge des Enfants ou le contrat d'accueil administratif signé entre le Département et les parents.

Ainsi, les professionnels sont responsables de l'organisation et des modalités de rencontres des enfants avec leur parents, fratrie et /ou famille élargie.

- L'intervention de la psychologue est essentiellement centrée autour du travail avec les familles, à travers des entretiens familiaux, des visites médiatisées mais également auprès de l'équipe pluridisciplinaire à travers son expertise technique.

Sur la MDE, **la psychologue** intervient à 0,50 ETP.

Sur l'année 2025, la psychologue a effectué 34 visites. Celles-ci ont pu être médiatisées ou encadrées et se sont déroulées au sein d'une AMS ou dans les bureaux du siège à Niort.

La psychologue rencontre régulièrement les parents, parfois en présence de l'éducateur référent de l'enfant afin de travailler l'histoire familiale, les raisons du placement et la place de chacun : des entretiens ont lieu tous les 15 jours, en individuel.

Certains enfants bénéficient d'une prise en charge à l'extérieur (CMPEA). La psychologue est alors en lien avec les professionnels de soin (psychologue, pédopsychiatre, ergothérapeute) afin d'harmoniser les différentes prises en charge. Elle sollicite également l'équipe mobile dans les situations où l'accompagnement de l'adolescent devient difficile pour les équipes.

La psychologue est présente aux réunions de service tous les 15 jours et participe à l'élaboration des PPA ; elle est également présente aux bilans ASE.

Une stagiaire en Master 1 effectue son stage à ses côtés depuis octobre 2025 et poursuit son immersion jusqu'au mois d'avril 2026.

- Les visites encadrées et semi-encadrées sont réalisées par les éducateurs et se déroulent dans les mêmes locaux, mais également à l'extérieur autour d'activités. Quelques visites peuvent s'organiser au domicile des familles. Le volume de ces visites et rendez-vous n'est pas négligeable et occupe une part importante dans le travail de l'équipe éducative, mais également dans l'agenda de l'enfant.

Les écrits professionnels

En 2025, **40 écrits** ont été produits. À chaque échéance du placement, un rapport d'évolution est rédigé par le référent éducatif de l'enfant à destination de l'Aide sociale à l'enfance et du Juge des enfants lorsque la situation de placement est judiciaire.

Chaque événement, pouvant avoir un intérêt ou un impact sur la bonne évolution de l'enfant et de sa famille, doit être relayé également sous la forme d'une note d'information.

Ainsi l'ASE et /ou le Juge des enfants doit(vent) redéfinir les objectifs de travail en lien avec la famille et l'enfant ou les modalités de rencontre (visites/hébergements).

Les calendriers sont également produits par le référent et communiqués en suivant à l'ASE et aux parents.

Les projets personnalisés des enfants

Dans le cadre de la démarche qualité, la trame du Projet individualisé d'accompagnement a évolué de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant. Ce document est le résultat d'un travail construit avec les équipes éducatives.

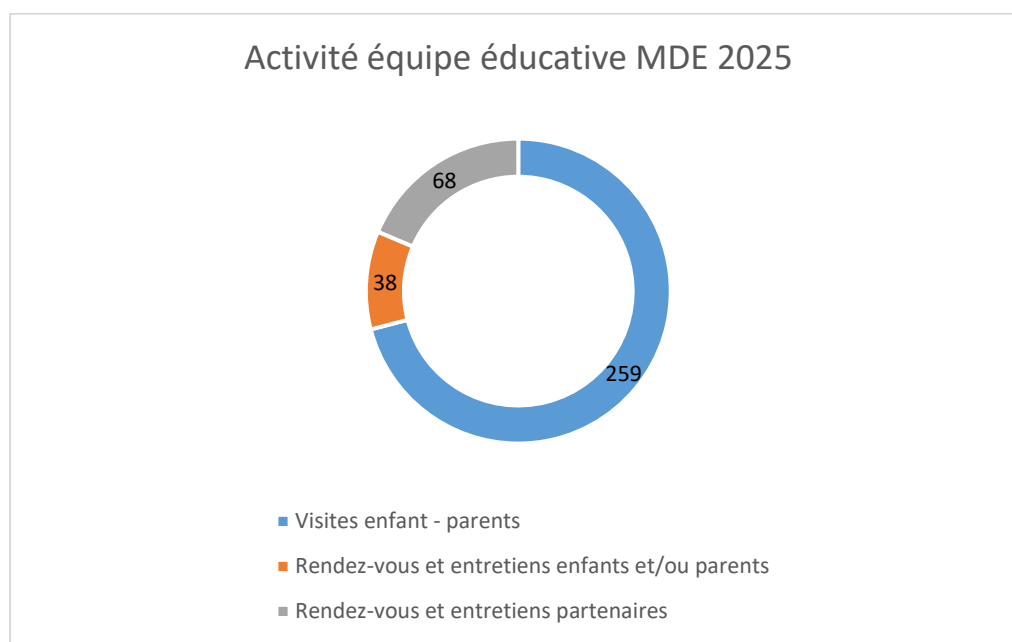
Les éducateurs référents sont responsables de l'élaboration du projet et doivent le construire en collaboration avec la famille et l'enfant. Ce travail doit se dérouler de manière à rendre l'enfant acteur de son projet au même titre que les détenteurs de l'autorité parentale. Une fois finalisé, il est co-signé par la famille, l'enfant, l'éducateur référent, et la Cheffe de service.

Chaque année, à l'échéance du placement de l'enfant, le projet doit faire l'objet d'une évaluation afin de le repenser et de réadapter les objectifs en lien avec les besoins de l'enfant et de sa famille.

En 2025, 10 PPA (élaboration ou actualisation) ont été réalisés.

Entretiens familiaux et visites parents / enfants menés par l'équipe éducative Année 2025

➤ **8 éducateurs / éducatrices - 1 apprentie ES - 1 stagiaire ES**



Le Service d'Accueil Familial

Le service du placement familial est un service éducatif à part entière depuis le 1^{er} février 2020, dédié à l'accompagnement des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre de placement administratif ou judiciaire, au sein d'une famille d'accueil.

Les bureaux éducatifs sont situés dans les locaux de la Maison des Enfants à Celles-sur-Belle.

Une salle de visite est aménagée et mutualisée entre la Maison des Enfants et le service du Placement Familial.

Les professionnels sont amenés à se déplacer selon les lieux de visites et rencontrent de manière régulière les enfants au domicile de leurs assistants familiaux.
La capacité d'accueil du service est de 15 enfants et adolescents.

Les entrées et sorties en 2025

➤ **Entrées : 3**

Sur l'année 2025, le service d'Accueil Familial a accueilli majoritairement 13 enfants pour arriver à 15 enfants en décembre 2025.

Ce chiffre s'explique à différents niveaux : durant l'été, 3 assistants familiaux ont quitté le service pour diverses raisons (retraite, reconversion professionnelle...).

Deux nouvelles Assistantes Familiales nous ont rejoint en juillet et décembre 2025.

Conformément à la législation, le service a organisé la mise en place de la formation d'une durée non plus des 60h, mais des 100h.

En parallèle il était important d'identifier les personnes nouvellement arrivées dans la profession et correspondantes aux situations des enfants en attente de nouveaux lieux d'accueils.

De fait, l'intégration et l'accompagnement de ces nouveaux salariés sont indispensables et primordiales ; il nous appartient d'organiser du temps pour cela.

19 enfants ont été pris en charge, comme en 2024 : 8 garçons et 11 filles avec une moyenne d'âge comprise entre 20 mois et 16 ans.

➤ **Sorties : 3**

Cette année, le Service d'Accueil Familial s'est évertué à privilégier les rapprochements de fratrie. Ainsi, deux enfants ont été accueillis chez la même assistante familiale et ont pu retrouver un lien avec leur grande sœur accueillie au sein de la Maison des Enfants qu'ils n'avaient pas vu depuis un an.

Les différents services des Maisons des Deux Sèvres se donnent les moyens de travailler en interne des projets selon les besoins et les intérêts des enfants. Ainsi, le lien entre les équipes pluridisciplinaires et la connaissance des situations des enfants et des missions de chacun demeurent primordiaux et un point fort des Maisons des Deux Sèvres.

De quel secteur géographique viennent les enfants ?

L'année 2025 a également été marqué par des changements et des transformations de l'organisation du service ASE. Ainsi les AMS, Antennes Médico-Sociales, sont devenus des MDS : Maisons des Solidarités.

Les enfants ne sont plus suivis par l'ASE en fonction du lieu de domiciliation de leurs parents, le Département ayant fait le choix de regrouper les situations des enfants en fonction des établissements à qui ils sont confiés et qui les accompagnent.

Ainsi, des référentes établissements sont affiliées à chacune des associations ayant des MECS dans les Deux- Sèvres.

L'organisation en interne demeure la même.

L'équipe éducative pluridisciplinaire :

L'équipe éducative se compose d'un mi-temps de Cheffe de service, un mi-temps de psychologue, 1,75 temps éducatif dont un Educateur et une Coordinatrice intervenant également à 0.25 ETP sur la Maison Des Enfants.

Comme tous les services des Maisons des Deux-Sèvres, les éducateurs et la psychologue organisent et assurent les visites entre les enfants et leurs familles telles que nommées par le Juge des Enfants dans l'ordonnance de placement ou dans le contrat d'accueil. Toutes ces visites se déroulent

dans nos bureaux à Niort, à Celles sur Belle, dans les AMS, et parfois au domicile des familles suivant le projet de l'enfant.

➤ **Les assistants familiaux**

En décembre 2025, 10 assistants familiaux composent l'équipe du SAF des MD2S et accueillent au sein de leur domicile les enfants confiés. Seules 4 Assistantes Familiales ne possèdent qu'une place dédiée aux enfants de l'établissement, mais elles accueillent également d'autres enfants confiés directement par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants sont pris en charge quotidiennement, 365 jours/an.

Cette année a été marquée par le départ de 3 assistants familiaux, portant le nombre de 14 à 11 assistants familiaux.

➤ **Les éducateurs**

303 visites médiatisées, encadrées ou semi-encadrées ont été réalisées sur l'année 2025 contre 266 en 2024.

205 rendez-vous ont été assurés par l'équipe (rdv parents, bilans, concertations, audiences Juge des Enfants, rendez-vous médicaux...).

Le nombre de visites à organiser et à encadrer est en nette progression. Les visites concernant les jeunes enfants sont, de manière générale, plus nombreuses.

Concernant les fratries, les éducateurs encadrent les visites tour à tour, l'observation n'en est que plus riche puisque cela permet de croiser les regards. Cela concerne deux fratries de 3 et 2 fois 2 enfants, mais également deux enfants dont les sœurs sont accueillies sur la Maison des Enfants.

Il n'y a cependant que très peu d'évolution des droits d'hébergement qui ont tendance à être restreints et revus à la baisse.

Afin de protéger l'enfant et de permettre le maintien du lien, des visites encadrées, voire médiatisées, sont préconisées en guise d'alternative.

Les objectifs de travail mis en place durant ces temps de rencontres constituent la base du soutien à la parentalité : les professionnels s'adaptent et prennent en compte les difficultés des parents à rentrer en relation avec leur enfant, mais également le positionnement des enfants vis-à-vis de leurs parents.

Les éducateurs rencontrent régulièrement les enfants dont ils ont la référence, seuls ou en présence de l'assistant familial. Ils abordent le projet de l'enfant, son quotidien, sa scolarité, ses relations familiales. Les rendez-vous médicaux peuvent être assurés par les assistants familiaux, les éducateurs et/ou les parents.

La scolarité est accompagnée par l'éducateur en lien avec l'assistant familial et la famille. L'aide aux devoirs est assurée par l'assistant familial ou l'école, lorsque cela est possible et/ou nécessaire.

L'équipe éducative participe au temps de bilan prévu par l'Aide Sociale à l'Enfance en vue d'une audience, ou à des concertations lorsque la situation de l'enfant change et qu'il est nécessaire de repenser son projet.

➤ **La psychologue** intervient à 0,50 ETP. Sur l'année 2025, elle a effectué 76 visites médiatisées parents/enfants en respectant les jugements du Juge des Enfants. Ces visites se déroulent souvent dans les bureaux de Niort et peuvent être organisées autour d'un goûter, ou d'un repas à la demande des parents. Des entretiens familiaux sont également fixés et se déroulent en présence de l'éducateur référent en lieu neutre ou au domicile des parents afin d'observer les conditions d'accueil.

De nombreuses rencontres ont lieu avec les partenaires extérieurs (IME, écoles, CMPEA, professionnels en libéral...) afin d'échanger autour de la situation de l'enfant et harmoniser les prises en charge.

Cette année, la psychologue a accompagné un adolescent pour une expertise psychologique auprès d'une psychologue dans la Vienne.

Elle participe aux journées régionales (Mansle) et nationales de l'ANPF. Une journée autour du thème « Les relais » doit se dérouler au mois de novembre 2026 à Angoulême.

Les 5 journées d'analyse de la pratique avec Brigitte COURREE sont toujours des temps très appréciés par tous. La psychologue et les 2 éducateurs y sont présents sur 2 demi-journées.

La participation aux réunions d'équipe permet un temps d'échange autour des situations et la construction des PPA. De plus, face à plusieurs départs d'assistants familiaux, la psychologue et la Cheffe de service sont allées rencontrer différentes personnes souhaitant intégrer le service. En cas de

recrutement, des temps de rencontre sont organisés entre la psychologue et ce nouveau professionnel dans le cadre du stage des 100 heures.

La scolarité / Projet professionnel :

L'équipe éducative accompagne la scolarité des enfants confiés de manière adaptée et selon leurs besoins.

Ainsi, sur l'année 2025, les enfants, selon leur âge et niveau, ont fréquenté différents établissements de l'Education Nationale mais également médico- sociaux. Ils se répartissent comme suit au 31 décembre 2025 :

	SEPTEMBRE 2025
Moins de 3 ans	1
Maternelle	4
Primaire	4
Collège	2
Collège : ULIS et SEGPA	1
Lycée	0
Lycée Pro	2
MFR	0
IME	0
ITEP	1
U.E.A.J	0
APPRENTISSAGE	0
A.F.P.A	0
Salarié	0

Les projets personnalisés des enfants

Dans le cadre de la démarche qualité, la trame du Projet individualisé d'accompagnement a évolué de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant. Ce document est le résultat d'un travail construit avec les équipes éducatives.

Les éducateurs référents sont responsables de l'élaboration du projet et doivent le construire en collaboration avec la famille et l'enfant. Ce travail doit se dérouler de manière à rendre l'enfant acteur de son projet au même titre que les détenteurs de l'autorité parentale.

Une fois finalisé, il est co-signé par la famille, l'enfant, l'éducateur référent, la psychologue et la cheffe de service.

Chaque année, à l'échéance du placement de l'enfant, le projet doit faire l'objet d'une évaluation afin de le repenser et de réadapter les objectifs en lien avec les besoins de l'enfant et de sa famille.

Les écrits professionnels :

71 écrits ont été produits sur l'année 2025.

A chaque échéance du placement un rapport d'évolution est rédigé par le référent éducatif de l'enfant à destination de l'Aide sociale à l'enfance et du Juge des enfants lorsque la situation de placement est judiciaire.

Chaque évènement pouvant avoir un intérêt ou un impact sur la bonne évolution de l'enfant et de sa famille doit être relayé également sous la forme d'une note d'information.

Ainsi l'ASE et /ou le Juge des enfants doit(vent) redéfinir les objectifs de travail en lien avec la famille et l'enfant ou les modalités de rencontre (visites / hébergements).

La Maison Saint-Jérôme

La Maison Saint-Jérôme (MSJ) dispose d'une capacité d'accueil de 9 jeunes, filles et garçons de 14 à 18 ans qui sont accueillis dans le cadre d'un contrat administratif ou d'une mesure judiciaire (mesure d'assistance éducative prononcée par un Juge pour Enfants).

La Maison St-Jérôme est située à Niort, 39 rue de la Blauderie, maison achetée par l'APLB en 2004 et ouverte 365 jours par an, 24h/24. Cette grande maison de type familial de 400 m2 bénéficie d'un parc extérieur arboré proposant un cadre agréable.

La Maison St-Jérôme est implantée dans un quartier résidentiel au nord-est de Niort, à un quart d'heure à pied du centre-ville ; elle est bien desservie par les transports en commun (gratuits) et bénéficie d'un environnement favorisant l'insertion (écoles, commerces de proximité).

Cette situation géographique permet de favoriser la prise d'autonomie par les jeunes accueillis.

L'aménagement de la Maison St-Jérôme offre un cadre sécurisant avec des espaces de vie collectifs et des espaces privés distincts. Les chambres sont individuelles.

La Maison Saint-Jérôme accueille des adolescents, filles et garçons aux profils hétérogènes et / ou complexes pouvant prendre plusieurs formes telles que :

- Des troubles de l'attachement se caractérisant par des désordres émotionnels et comportementaux, des désordres dans les interactions sociales dus à un échec d'attachement relatif aux besoins primaires lors de la petite enfance.
- Des troubles de la conduite, qui se manifestent comme des comportements récurrents, persistants, dans lesquels l'enfant bafoue les droits d'autrui ou le principe des règles de conduite et des normes sociales.
- Des troubles de la personnalité : les adolescents agissent de manière non conforme aux règles, souvent en réaction à des faits de maltraitance vécus pendant l'enfance.

Ces enfants adoptent un comportement déviant vis-à-vis de l'adulte ou du groupe.

Les conséquences de ces troubles sont de plusieurs ordres :

- Cognitif et/ ou comportemental : difficultés d'apprentissage, déficiences intellectuelles, troubles de l'attention...
- Social : troubles de la relation, troubles de l'identité, sentiment d'échec, répétition, conflit, agressivité, repli sur soi, passivité...
- Comportemental : dépression, somatisation, difficulté à intérioriser les règles et les interdits, défaut de contrôle, conduites addictives...

Ces troubles viennent impacter directement le quotidien de l'adolescent, sa vie relationnelle et en collectivité, sa capacité à gérer ses émotions, son vécu, son histoire familiale, son trajet de vie, ou encore sa manière d'appréhender son projet d'accueil et d'accompagnement à la Maison Saint-Jérôme.

Les jeunes accueillis sont dans une situation de crise, de rejet et de conflit, voire de marginalisation familiale, sociale et culturelle.

Le placement est parfois vécu par les adolescents comme un évènement violent qui vient réveiller des blessures passées faites de séparation, d'abandon.

Marqués par des carences affectives et éducatives, ces jeunes sont souvent dans l'impossibilité d'exprimer leur désarroi vécu au sein de leur environnement.

Souvent, les passages à l'acte se substituent aux mots.

Leur placement est parfois synonyme d'exclusion et de rupture avec leurs liens sociaux habituels.

Admissions et départs

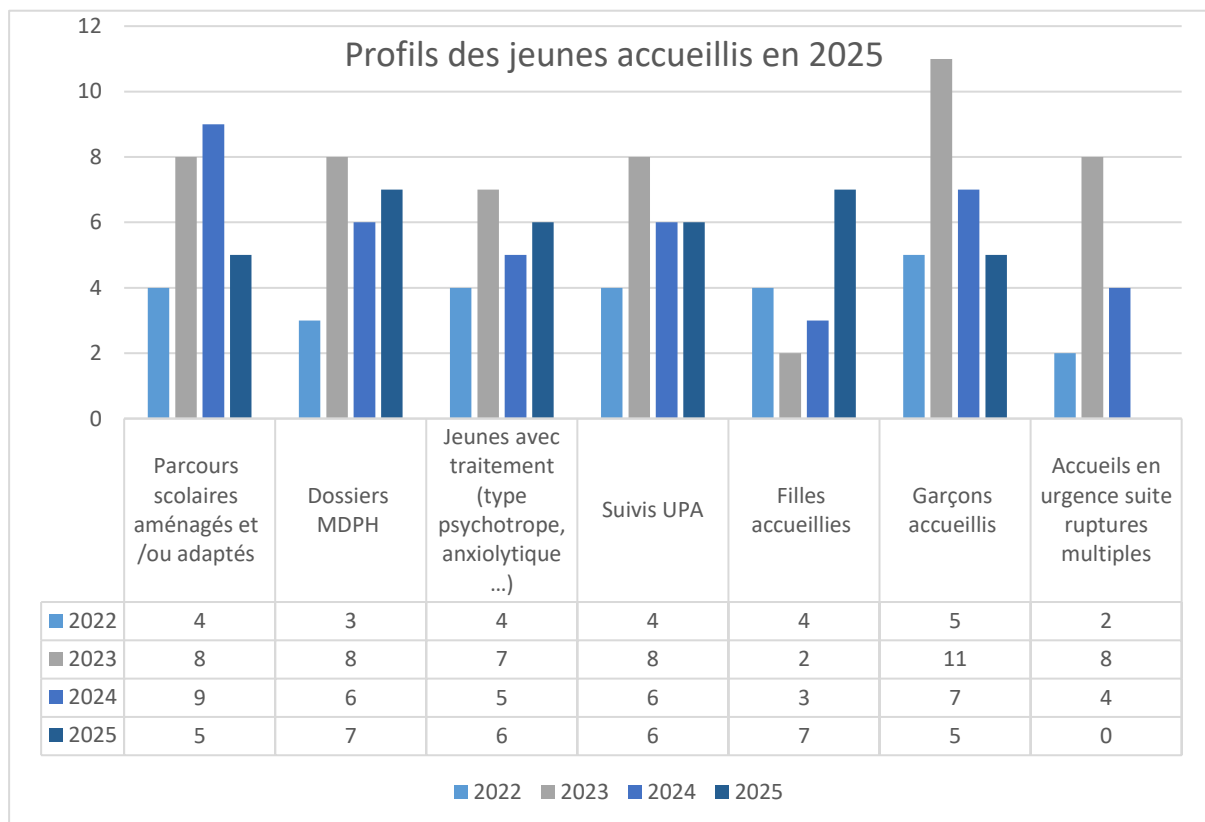
5 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2025 contre 10 en 2024.

4 jeunes ont quitté la Maison Saint-Jérôme en 2025 contre 13 en 2024.

Moyenne du temps d'accueil

- A : 2 ans et 9 mois
- M : 9 ans et 2 mois
- L : 2 ans et 10 mois
- A : 11 mois
- I : 10 mois
- H : 2 mois
- L : 2 mois
- C : 9 ans et 2 mois
- R : 1 an et 4 mois (sortie en 2025)
- M : 10 mois (sortie en 2025)
- J : 1 an et 5 mois (sortie en 2025)

Profils des jeunes accueillis



Scolarité/ projets professionnels

Les établissements scolaires et/ou centres de formation fréquentés par les jeunes accueillis à la Maison Saint-Jérôme en 2025 sont les suivants :

- Collège Pierre et Marie Curie
- IME de Niort
- IME de Vilaine
- Lycée Thomas Jean-Main
- Lycée Jean-François Cail
- ITEP (service PAS)
- MFR de Secondigny
- CFA-CMA de Niort (Dispositif PARI)
- Mission Locale 79
- Collège Louis de Fontanes
- Collège du Pinier à Melle

Les jeunes de la Maison Saint-Jérôme se rendent sur leurs lieux scolaires et de formation dans la majorité des cas en autonomie et selon leurs emplois du temps respectifs. À leur arrivée sur le service, ils sont accompagnés afin de pouvoir rapidement emprunter le réseau de bus TAN de Niort.

Organisation du service

La Maison Saint-Jérôme fonctionne de la manière suivante :

Des réunions hebdomadaires, tous les mardis de 13h à 17h, sont fixées pour planifier et organiser la prise en charge des jeunes accueillis. Elles permettent également, avec l'apport de la psychologue du service, une réflexion et une analyse autour de chaque situation.

La première partie est dédiée au fonctionnement (point technique) et à la coordination (ajustement du planning en lien avec l'actualité du service).

Le second temps est consacré aux situations des jeunes dans la globalité ou sur un aspect précis de l'accompagnement.

En 2025, 10 réunions PPA (élaboration ou actualisation) ont été réalisées. Ces PPA sont élaborés en dehors de réunions hebdomadaires, en équipe pluridisciplinaire après recueil des grilles d'observation de tous les professionnels.

Les concertations avec l'ASE (bilans, point de situation) ont nettement diminué : 1 commission-relais, 1 bilan ASE ainsi qu'une audience ont eu lieu courant 2025, soit 3 rencontres dans le cadre de l'assistance éducative.

Journée type en période scolaire :

- Réveil, petit déjeuner, départs échelonnés (collège, lycée, stage, terrain d'apprentissage...),
- Pour les jeunes déscolarisés : lever à 8h, petit déjeuner 8h30, déjeuner 12h30,
- 16h45/17h15 : goûter,
- Entre 17h et 19h : aide aux devoirs, douche, détente et sorties autorisées en fonction du projet (sauf mercredi, sorties plus longues autorisées, entre 14h et 19h),
- 19h30 : dîner (services effectués à tour de rôle par les jeunes selon un planning établi),
- Après repas : activités proposées (ex : jeux de société, télévision ou loisirs libres),
- 21h45 : chaque jeune est dans sa chambre, portable rendu (possibilité de le garder pour les 17 ans et plus en fonction du projet).

Journée type Week end et vacances

- Réveil tardif possible (présence au repas du midi demandée),
- Petit déjeuner de 8h à 10h30,

- De 10h30 à 11h, encas possible,
- Télévision autorisée la matinée,
- Déjeuner à 12h30,
- Sorties autorisées entre 14h et 19h ou activité avec les éducateurs/ sorties de groupe,
- Dîner à 20h30,
- Coucher à 22h45.

Un Conseil des jeunes est mis en place une fois tous les quinze jours. Celui-ci est investi et permet de libérer la parole, proposer des activités, planifier les vacances.

Cette instance est intégrée par tous, elle est riche en réflexions : les jeunes y sont force de propositions et leurs projets peuvent ainsi devenir concrets, dans la mesure du possible. Un éducateur centralise et organise ce Conseil.

L'équipe éducative doit en permanence réajuster son accompagnement et organiser les temps où les jeunes sont présents (notamment dû à la déscolarisation, les emplois du temps aménagés...). Les jeunes nécessitent un accompagnement individualisé étant donné leurs troubles multiples. Le collectif peut alors mettre à mal ces jeunes qui ne peuvent pas être continuellement en relation duelle. Les activités de groupe et les repas peuvent s'avérer difficiles et anxiogènes pour certains.

Travail avec les familles

La Maison St-Jérôme propose des entretiens qui se veulent réguliers avec les familles afin de créer du lien et permettre à ces dernières de reprendre une place auprès de leurs enfants. Une visite de la structure est systématiquement proposée, et ce dès l'accueil, puis s'ensuivent des entretiens réguliers. Ceux-ci sont indispensables pour la cohérence entre l'équipe éducative et les familles.

Les liens parents/enfants sont travaillés sous diverses formes, en fonction des jugements.

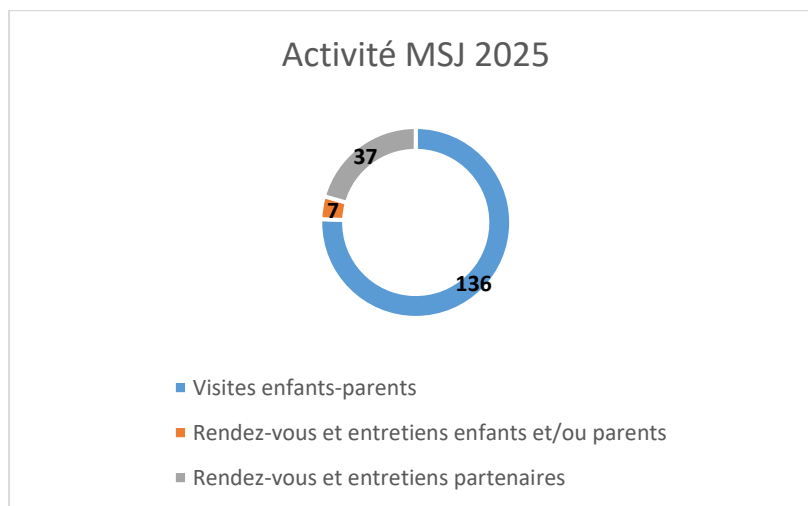
En 2025, nous comptons 13 visites médiatisées et 2 appels médiatisés avec la psychologue ainsi que 40 visites libres, 52 visites encadrées ou entretiens menés par les éducateurs (contre 38 en 2024).

Au-delà du respect des ordonnances et des DVH, l'équipe éducative s'efforce de mettre du sens à divers visites entre les jeunes et leurs familles et rencontre régulièrement ces dernières.

Des activités supports ou des sorties sont proposées en présence d'un professionnel, l'objectif étant de restaurer ou maintenir le lien de manière ludique et adaptée et d'instaurer une relation de confiance entre les familles et les professionnels.

En 2025, le projet AMAPPE a été poursuivi : trois familles de la Maison St-Jérôme ont pu continuer de participer aux Ateliers à médiation arts plastiques proposés par les MD2S. Les retours sont positifs et bénéfiques à la relation.

Activité de l'équipe éducative en 2025



Le quotidien des jeunes

L'organisation des journées correspond aux besoins des jeunes en lien avec leur scolarité, activités sportives et visites avec leurs parents. Le matin les réveils sont échelonnés entre 6h00 et 8h. Les réveils avant 7h sont encadrés par les surveillants de nuit.

Le coucher à lieu entre 21h30 et 22h30 selon la période (scolaire ou vacances).

Entre temps, les jeunes vaquent à leurs occupations respectives et se rendent sur leurs lieux de stages ; apprentissage, collège, lycée... En 2025, un jeune était déscolarisé (malgré une inscription administrative dans un collège).

Les retours sur le service sont échelonnés entre 15h30 et 18h30 selon leurs plannings respectifs. Ils sont invités à faire leurs devoirs, l'équipe éducative les vérifie (et possède les codes Pronote des jeunes).

La journée s'achève avec une douche avant le dîner qui débute à 19h30. Chaque jour, un jeune participe à l'élaboration du repas ainsi qu'au service (mettre la table, remplir les pichets, cuisine). Le rangement et nettoyage de la cuisine et du sol se fait tous les soirs, tous les jeunes s'attribuent une mission. L'équipe éducative veille à ce que ces missions tournent régulièrement.

Au déjeuner, les jeunes rendent leur téléphone aux éducateurs à 11h45, ainsi qu'au dîner à 18h45. Ils peuvent le récupérer quand tout est propre. Cette règle participe à leur implication sur les temps du repas.

Le mercredi, les jeunes nettoient et rangent leurs chambres avant de pouvoir sortir. La maitresse de maison est présente sur ce temps.

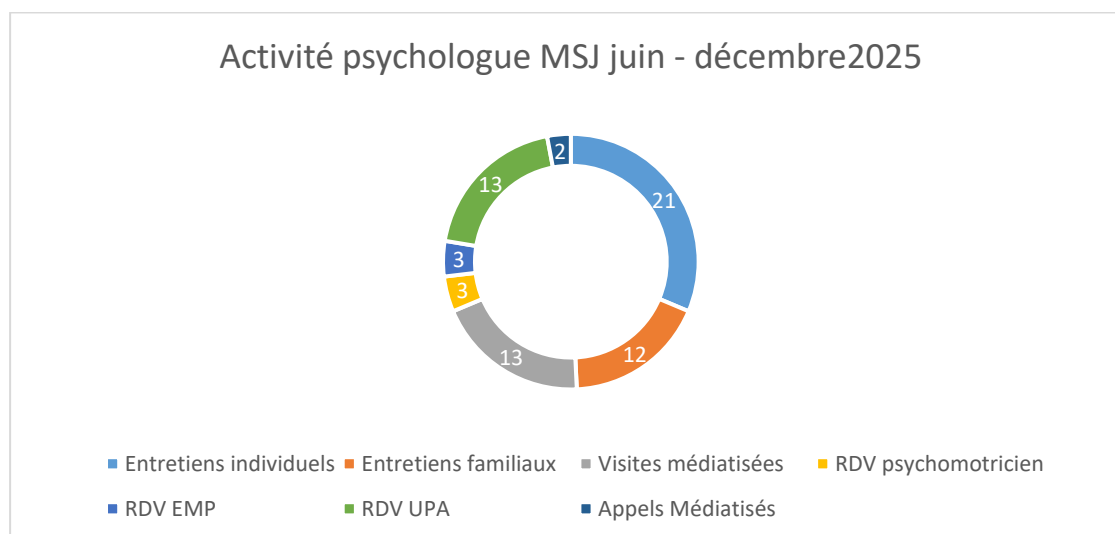
Les sorties libres sont possibles de 14h à 19h les mercredis, samedis et dimanches. En dehors de ces temps, ils peuvent faire des demandes exceptionnelles en amont ; elles sont étudiées en réunion le lundi suivant.

Les journées sont rythmées par des activités et/ou rendez-vous divers et variés : médicaux, scolaire, familiaux, loisirs...

Les week-ends et pendant les vacances scolaires, l'organisation des repas est maintenue comme en période scolaire. Des activités sont proposées tous les jours : elles ne sont pas systématiquement payantes. Il est nécessaire d'inculquer aux jeunes accueillis la valeur de l'argent.

Le coucher a lieu à 21h30 en semaine en période scolaire et à 22h30 les week-ends et pendant les vacances.

Activité de la psychologue du service en 2025



Projets en cours

Projet bien chez soi
Projet Beeb's by Kiabi

Partenaires de la Maison Saint-Jérôme

- Collège Pierre et Marie Curie
- IME de Niort
- IME de Vilaine
- Lycée Thomas Jean-Main
- Lycée Jean-François Cail
- ITEP (service PAS)
- MFR de Secondigny
- Mission Locale 79
- CFA-CMA de Niort (Dispositif PARI)
- Collège Louis de Fontanes
- Collège du Pinier à Melle
- EMDP
- MDPH
- UPA
- Hôpital de Niort
- Médecins généralistes et spécialistes.

Le Service PEAD – AEMO- RH

Le PEAD est un service dédié, depuis le printemps 2018, au suivi des enfants à partir du domicile de leur parent dans le cadre d'une mesure éducative ordonnée par le Juge des Enfants, le département ne souhaitant plus que cette mesure s'exerce dans un cadre administratif.

Concernant les MD2S, 25 situations de mineurs sont accompagnées.

L'année 2025 a été marquée par des changements notoires, mettant en question et réflexion ce service dédié et ses modalités.

Il est avant tout primordial de rappeler dans quel contexte et pour quels besoins cette mesure a pu être opérante :

« Les difficultés éducatives auxquelles peuvent être confrontées certaines familles et le caractère parfois inadapté du placement traditionnel ont nécessité la recherche d'une nouvelle forme de prise en charge à partir de ces critères : des difficultés éducatives pour certaines familles : certains parents, confrontés à des difficultés personnelles, ne sont pas en mesure d'assumer seuls leur fonction parentale et de faire face à des problématiques d'enfant qui peuvent les dépasser.

Les mesures de P.E.A.D. sont ordonnées par le Juge des Enfants en amont d'un placement, de manière préventive afin de maintenir l'enfant dans son environnement familial, de préserver les liens existants et de garantir par un regard régulier et pluridisciplinaire, les intérêts de l'enfant confié (sécurité, scolarité, santé, épanouissement psychologique...). Dans certaines situations, le P.E.A.D. vient consolider le retour du jeune dans sa famille après un placement en institution.

Dans un Placement Educatif A Domicile, le domicile n'est pas obligatoirement celui des parents. Les problématiques sont différentes d'une mesure à l'autre mais bien souvent, on observe une relation compliquée entre enfants et parents et la difficulté pour ces derniers à poser un cadre sécurisant. La domiciliation du placement n'est pas nécessairement chez le père ou la mère de l'enfant. Ces situations particulières rendent plus complexe le suivi. Le rôle et la place de chacun nous semblent plus difficiles à identifier pour l'enfant. Les adultes eux-mêmes peuvent être dans cette confusion. »

(Extrait du Rapport d'activité 2024)

Le 02 octobre 2024, la Cour de Cassation décide l'arrêt de cette mesure, le terme « Placement » étant perçu comme allant à l'encontre du fait que les enfants soient toujours accueillis au domicile de leur parents, et de ce que prévoit la loi notamment au travers des articles 375, 375-3 et 375-7 du Code Civil. Les Juges des Enfants des Deux- Sèvres ont décidé de ne plus ordonner de PEAD, mais de prolonger autant que faire se peut, les situations des enfants et des familles ayant besoin de cet accompagnement renforcé.

En novembre 2024, la Directrice Enfance et Famille rencontre les directeurs des établissements concernés par l'arrêt de cette mesure afin d'évoquer une transformation en Aide Educative en Milieu Ouvert Renforcée avec Hébergement (AEMO-RH).

Un référentiel AEMO-RH est adressé au département en **début d'année 2025**, fruit du travail des établissements en corrélation avec les Juges des Enfants et leurs attentes concernant les modalités d'exercice de cette nouvelle mesure.

Les Juges des Enfants ont pu saluer le travail effectué par les équipes PEAD et insister auprès du Département pour que les services puissent se transformer et continuer à suivre les situations d'enfants et de leurs familles concernées par les mesures AEMO-RH, argumentant cela par les compétences, expériences et expertises développées depuis un certain nombre d'années par les professionnels.

La transformation du service et l'habilitation d'exercer dans le cadre de cette mesure ont été accordées par le Département de manière transitoire, dans l'attente de la diffusion d'un appel à projet prévu au premier semestre 2026, auquel les établissements devront candidater.

Si notre candidature est retenue, nous pourrions bénéficier de l'habilitation PJJ indispensable à l'exercice de la mesure AEMO-RH.

Une réorganisation du service sera nécessaire, notamment au niveau des procédures puisque les enfants ne seront plus suivis par l'ASE.

Lors de la décision d'une mesure d'AEMO-RH, le Juge des Enfants sollicitera le service compétent d'un point de vue géographique.

Au-delà de l'accompagnement éducatif, le service devra organiser les bilans à échéance, inviter les partenaires et rendre compte de l'évolution directement auprès du Juge des Enfants.

Entrées et sorties 2025

Cet entre-deux a eu un impact sur le nombre de situations d'enfants et adolescents accompagnés par le service.

Les Juges des Enfants ont renouvelé certaines mesures suivies dans le cadre du PEAD, mais n'ont pu ordonner de nouvelles mesures AEMO-RH qu'à compter de l'été 2025 en lien avec l'habilitation PJJ transitoire accordée par le Conseil Départemental.

➤ **Les sorties : 11**

- TDC + AEMOI : 3
- AEMOI : 1
- AEMO : 1
- Main levée du PEAD : 3
- Placements : 2 (1 en juillet non exécuté et 1 en décembre non exécuté)
- APMN : 1

➤ **Les entrées : 12**

À partir de l'été 2025, la situation du service a changé, le SDA a commencé à nous adresser de nouvelles situations d'enfants et de leurs familles à accompagner dans le cadre de mesures AEMO-RH, déclinées de cette manière :

- Main levée de Placement Judiciaire : 5 mineurs dont 3 orientations en interne (La Chaumière et le SAF). Les deux autres enfants ont rejoint leur fratrie déjà suivie par notre service.
- Main levée TDC et AMOI suivies par l'ADSPJ : 4
- MJIE : UEMO : 2
- ASE : Placement non exécuté (1 refus du jeune et de la famille)

Les différents services des Maisons des Deux Sèvres se donnent les moyens de travailler en interne des orientations et projets selon les besoins des enfants et dans leur intérêt. Ainsi, le lien entre les équipes pluridisciplinaires et la connaissance des missions de chacun restent primordiaux et se révèlent être un point fort des Maisons des Deux Sèvres.

Le service travaille en étroite collaboration avec le Service d'Accueil Familial et la Maison des Enfants, afin de favoriser les liens entre les fratries accueillies et permettre une mutualisation des interventions auprès des familles.

De quel secteur géographique viennent les enfants ?

L'année 2025 a été marquée par des changements et transformation de l'organisation du service ASE. Ainsi les AMS, Antennes Médico-Sociales, sont devenues des MDS : Maisons des Solidarités.

Les enfants ne sont plus suivis par l'ASE en fonction du lieu de domiciliation de leurs parents, le Département ayant fait le choix de regrouper les situations des enfants en fonction des établissements à qui ces derniers sont confiés et qui les accompagnent.

Ainsi, des référentes établissements sont affiliées à chacune des associations ayant des MECS dans les Deux-Sèvres.

L'organisation en interne demeure la même ; cependant, la complexité de cette dernière ainsi que sa mise en place ne permettent pas de s'appliquer aux mesures AEMO-RH. Même si l'habilitation est transitoire et que les situations sont confiées à l'ASE, il a été convenu que le service fonctionne de manière autonome : seule l'ASE communique avec le Juge des Enfants et lui envoie les rapports et notes de situations.

La scolarité / projet professionnel des jeunes du service

Age	Septembre 2025
Moins de 3 ans	1
Maternelle	3
Primaire	7
Collège	1
Collège : ULIS et SEGPA	1
Lycée	0
Lycée Pro	2
MFR	1
IME	1
ITEP	1
U.E.A.J	0
APPRENTISSAGE	1
A.F.P.A	0
Salarié	1
TOTAL	20

L'équipe éducative

L'équipe éducative se compose d'un mi-temps de Cheffe de service, un mi-temps de Psychologue et 3 temps pleins d'éducatrices.

L'équipe éducative se réunit une fois par semaine les lundis matin pour échanger sur l'organisation du service et pour évoquer les situations des enfants et de leurs familles.

Les éducatrices ainsi que la psychologue bénéficient de temps d'Analyse des Pratiques Professionnelles à raison de 5 à 6 séances l'année.

➤ Les éducatrices

Les éducatrices suivent en moyenne 8 situations d'enfants chacune avec des co-références, afin que, lors des vacances scolaires, une continuité de service s'exerce dans le suivi des enfants.

Les professionnelles interviennent au domicile des parents mais peuvent également rencontrer les enfants seuls et sur l'extérieur.

Elles organisent leur planning en fonction des rendez-vous posés et essaient dans la limite du possible de respecter les disponibilités des parents et la scolarité des enfants. Ainsi, les rencontres peuvent se faire entre midi et deux, le soir après l'école et le mercredi après-midi. Sur les autres temps de la journée, les éducatrices peuvent être amenées à rencontrer les parents en individuel ou les conduire à différents rendez-vous auprès des partenaires afin de faire du lien.

Ceci traduit la volonté affirmée du service d'être présent dans le quotidien des familles afin d'en comprendre leurs fonctionnements, d'identifier les problématiques et de proposer un accompagnement adapté.

Sur l'année 2025, nous avons poursuivi l'intensification de la fréquence des rencontres avec les parents ainsi que celles avec les enfants. Nous avons utilisé des supports divers et variés (repas partagés, activités de plein air, médiathèque, ateliers cuisine et pâtisserie...).

Entretiens familiaux et visites parents / enfants menés par l'équipe éducative Année 2025

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Visites à domicile (V.A.D)	192	547	657	637	640	623
Visites encadrées (V.E)	108	113	114	98	83	22
Visites médiatisées (V.M)	52	56	8	23	13	6
Rencontres parents (au domicile ou dans nos bureaux)	55	76	119	101	112	174
Rencontres enfants (au domicile, dans nos bureaux, ou en extérieur)	80	172	299	250	278	307
Rencontres partenaires (U.P.A, écoles, U.E.A.J, mission locale, C.C.A.S, clubs de sport, police, gendarmerie...)	48	86	106	97	103	102
Rencontres parents et/ou enfants + chef de service (Admission, présentation P.I.A, recadrage ordonnance...)	28	34	36	23	31	45
Rencontres Antennes Médico-Sociales (commission relais, admissions, bilans, concertations...)	49	57	68	31	45	8

➤ La psychologue

Celle-ci est présente sur le service de Placement Educatif A Domicile, à raison d'un mi-temps. Elle rencontre chaque enfant/adolescent ainsi que sa famille dans les jours suivants l'admission. Parmi l'ensemble des jeunes accueillis en 2025, tous ont accepté de venir à la première rencontre individuelle avec la psychologue.

Certains jeunes sont également suivis sur l'extérieur (UPA, CMPEA etc.). Pour ces derniers, la psychologue ne propose que des rencontres ponctuelles et non un suivi régulier afin de ne pas interférer avec le suivi existant. Néanmoins, le lien avec les partenaires dans ces suivis est également à prendre en compte, nécessitant disponibilité, contacts téléphoniques réguliers et déplacements.

La psychologue effectue également les visites médiatisées ou entretiens familiaux seule et/ou en co-intervention avec un éducateur. Ces visites donnent lieu à des écrits joints aux rapports éducatifs et transmis au Juge des Enfants à chaque fin de mesure.

Elle réalise des entretiens familiaux en lieu neutre, et peut aussi voir les enfants/adolescents en entretien individuel afin d'évaluer la nécessité ou non d'orienter ces derniers vers une structure de soins.

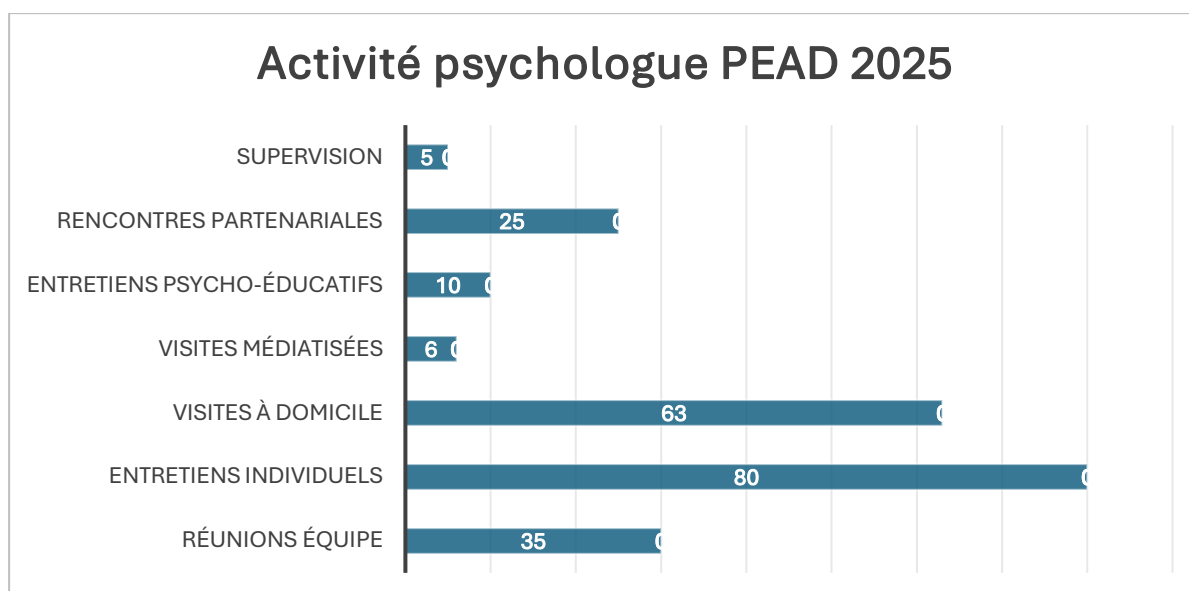
En 2025, la psychologue a accueilli une stagiaire sur un volume horaire de 108 heures. Au niveau institutionnel, la psychologue participe aux réunions d'équipes hebdomadaires où elle apporte un regard spécifique et son analyse concernant la problématique des jeunes. Elle est également présente et apporte un regard clinique lors des réunions concernant le Projet Individualisé d'Accompagnement.

Elle se joint, aux côtés de la Cheffe de service et des éducateurs, aux commissions d'admission des jeunes qui ont lieu dans les AMS ainsi qu'aux différentes rencontres avec les partenaires (UPA, AMS...).

Afin d'enrichir sa réflexion quant à la clinique de l'adolescent et à l'évolution de cette population, elle participe également à des rencontres trimestrielles entre psychologues des Deux-Sèvres.

Chaque situation nécessite des échanges réguliers avec les éducateurs référents des situations, des temps d'écrits, des rencontres partenariales, ainsi que des temps de réunions pluridisciplinaires afin de mettre en place les Projets Individualisés d'Accompagnement et d'évoquer les différentes problématiques familiales et individuelles.

Compte tenu du mi-temps, le nombre de situations impacte nécessairement la qualité des suivis en cours, la contraignant à prioriser certaines situations « plus urgentes » que d'autres, ceci empêchant un suivi régulier et/ou hebdomadaire des enfants/adolescents.



Les projets personnalisés des enfants

Dans le cadre de la démarche qualité, la trame du Projet Individualisé d'Accompagnement a évolué de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant. Ce document est le résultat d'un travail construit avec les équipes éducatives.

Les éducateurs référents sont responsables de l'élaboration du projet et doivent le construire en collaboration avec la famille et l'enfant. Ce travail doit se dérouler de manière à rendre l'enfant acteur de son projet au même titre que les détenteurs de l'autorité parentale.

Une fois finalisé, il est co-signé par la famille, l'enfant, l'éducateur référent, la psychologue et la Cheffe de service.

Chaque année, à l'échéance du placement de l'enfant, le projet doit faire l'objet d'une évaluation afin de le repenser et de réadapter les objectifs en lien avec les besoins de l'enfant et de sa famille.

Les écrits professionnels

À chaque échéance du placement, un rapport d'évolution est rédigé par le référent éducatif de l'enfant à destination de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Juge des Enfants lorsque la situation de placement est judiciaire.

Chaque événement pouvant avoir un intérêt ou un impact sur la bonne évolution de l'enfant et de sa famille doit être relayé également sous la forme d'une note d'information.

Le DIU, Dossier Individuel de l'Usager, doit être régulièrement alimenté des comptes-rendus de visites, mais également de tout écrit à destination des partenaires, de l'ASE, du Juge des Enfants.

Cette traçabilité est essentielle afin de pouvoir évaluer de manière factuelle l'évolution de la situation des enfants et de leurs familles

La Chaumière – APMN

La Chaumière a ouvert le 15 décembre 2024 ; c'est un petit collectif accueillant 5 jeunes âgés entre 12 et 17 ans, tous scolarisés.

Il leur est proposé :

- Une chambre individuelle et une salle de bain/WC pour 2.
- Un accompagnement éducatif personnalisé
- Un suivi psychologique
- Des activités extrascolaires sportives, théâtre, sorties, séjours en périodes de vacances scolaires.
- Une astreinte éducative est assurée la nuit, les week-ends ainsi que les jours fériés par un chef de service. Il peut intervenir par téléphone ou se déplacer au domicile du jeune si cela s'avère nécessaire. Cette organisation garantit la continuité du service et maintient un cadre sécurisant pour les jeunes et leurs familles.

La Chaumière déménage en hyper centre de Niort le 1er septembre 2025.

Le service APMN permet de travailler l'accès à l'autonomie de jeunes âgés entre 17 et 21 ans en anticipation de la fin de leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou le Service d'Accompagnement Jeunes (SAJ).

Ce dispositif prépare les jeunes à intégrer de manière alternative et progressive une vie autonome dans des appartements diffus, seuls ou en colocation.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement, de s'inscrire dans un projet de vie adapté et personnalisé.

La situation des jeunes y est appréhendée dans sa globalité. Les professionnels mobilisent leurs compétences afin de soutenir les processus d'autonomisation, d'insertion sociale et professionnelle. Afin d'optimiser leur chance de réussite, nous développons un réseau partenarial permettant de travailler 6 axes :

- L'hébergement la vie quotidienne,
- La formation et l'insertion professionnelle,
- Les démarches administratives,
- La gestion du budget,
- La santé et les soins,
- La vie sociale et les relations familiales.

Le service APMN des MD2S a un agrément de 15 places. Depuis le 15 décembre 2024, nous avons développé le parc de nos logements. À ce jour, l'association est locataire de 16 appartements, dont 2 permettent la colocation de deux jeunes. Ils sont tous occupés.

Le public accueilli au sein du service APMN

Le service APMN répond à des demandes d'accueil pour des jeunes fragilisés par un vécu de solitude, une absence de liens structurants. Nombre d'entre eux ont un parcours fait de ruptures familiales, de décrochages progressifs avec leur environnement. Certains, en échec scolaire depuis plusieurs années, ont quitté le système scolaire avant l'âge obligatoire.

Peu armés face à l'emploi, dans des cursus de formation plus ou moins suivis, beaucoup d'entre eux se retrouvent sur une trajectoire bloquée.

Ces jeunes se révèlent porteurs d'une histoire personnelle chargée d'événements douloureux voire traumatiques (maltraitance physique et /ou psychologique, climat incestueux, inceste...) qui génèrent une souffrance psychique.

Les difficultés qu'ils présentent dans leurs relations personnelles, le développement de leur personnalité et leur insertion sociale, se traduisent pour la plupart des jeunes accueillis par :

- Une vulnérabilité, une immaturité affective, un manque de confiance en soi et dans les autres, une difficulté à se projeter dans l'avenir, d'émettre des désirs ;

- Un sentiment de frustration ou de réussite difficilement supporté, un manque de repères, de points d'appui. Le rapport à la loi peut être faussé. Ils ont un désir d'identification et recherchent une relation qui les sécurise et leur signifie leur propre existence ;

- Une recherche de la confrontation à des limites posées par des adultes, mais également de reconnaissance ;

- Une image d'eux même souvent altérée, des troubles de la relation, un déficit de socialisation, une fragilité psychologique liée à un vécu de violences... qui rendent difficile, pour chacun d'entre eux, le « passage » vers la vie adulte ;

- Des attitudes de repli sur soi dans son lieu de vie (studio), ou « d'envahissement » par un « extérieur », des difficultés à poursuivre des démarches engagées à leur arrivée, des troubles du sommeil, des comportements de fuite dans la prise d'alcool ou de produits psychotropes, des comportements de mise en danger... qui existent avec plus ou moins d'acuité chez certains des jeunes majeurs ou mineurs accueillis ;

- Les jeunes accueillis ont des rendez-vous médicaux importants (kiné, orthodontie, ophtalmologue, spécialistes divers ...). Il est constaté que peu d'entre eux arrivent avec un suivi santé à jour. En plus de ceux-ci, les consultations pour maladie au quotidien s'avèrent importantes (entre 6 et 10 rendez-vous mensuels). Les jeunes accueillis somatisent leur mal-être au quotidien. Le soin prend une place importante.

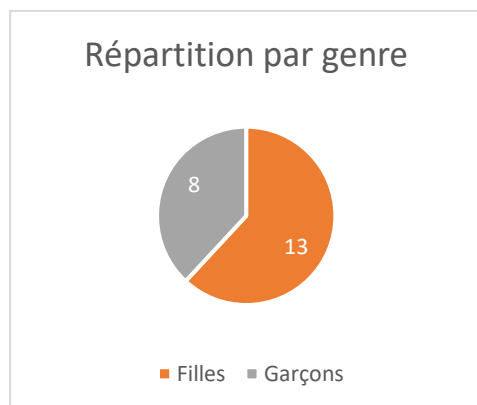
À partir de ces données, le service APMN conçoit ses offres de services (ou actions) en réponse aux difficultés mais également aux potentialités des adolescents. En effet, malgré leurs fragilités, la plupart des jeunes accueillis dans le service ont une capacité de résilience et d'adaptation importante. Ils apprécient d'avoir un lieu à eux à partir duquel ils pourront tenter de construire un projet.

L'éloignement de leurs familles permet à certains d'entre eux de repenser et retisser des liens différents avec leurs proches, ou de pouvoir s'en distancier, se différencier pour enfin penser à construire leur vie de jeune adulte.

Profils des jeunes accueillis au sein du service APMN

Au cours de l'année 2025, **21 jeunes ont été admis au sein du service APMN**, tandis que **4 jeunes ont quitté le dispositif** au cours de la même période.

Les jeunes accompagnés sont âgés de 16 ans et demi à 20 ans et demi, ce qui correspond au public cible du service orienté.



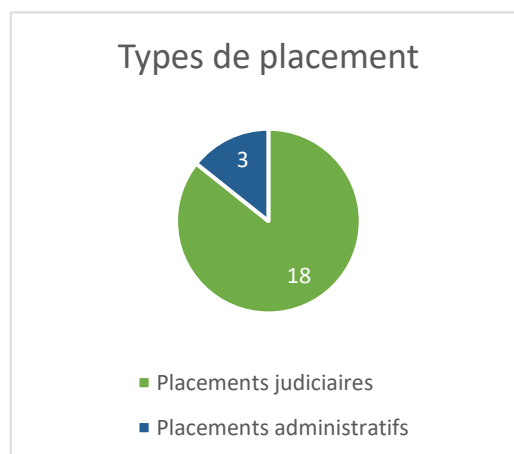
La population accompagnée est majoritairement féminine, avec 13 filles, soit 62 % des jeunes suivis, contre 8 garçons (38 %).

Cette répartition illustre une présence plus importante de jeunes filles dans les orientations vers le service au cours de l'année 2025.

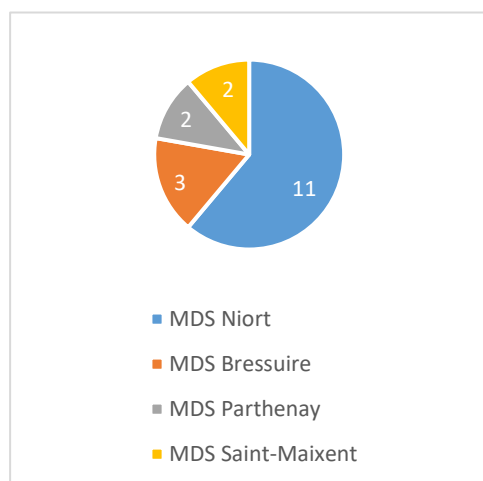
Type de placement

La très grande majorité des jeunes accompagnés dans le service relève d'un **placement judiciaire**, représentant **86 % des situations**.

Les **placements administratifs**, décidés avec l'accord des responsables légaux et de l'autorité administrative, représentent **14 % des accompagnements**.



Provenance géographique des orientations APMN



Jusqu'à l'été 2025, les orientations proviennent principalement des **Maisons Départementales des Solidarités (MDS)** du territoire.

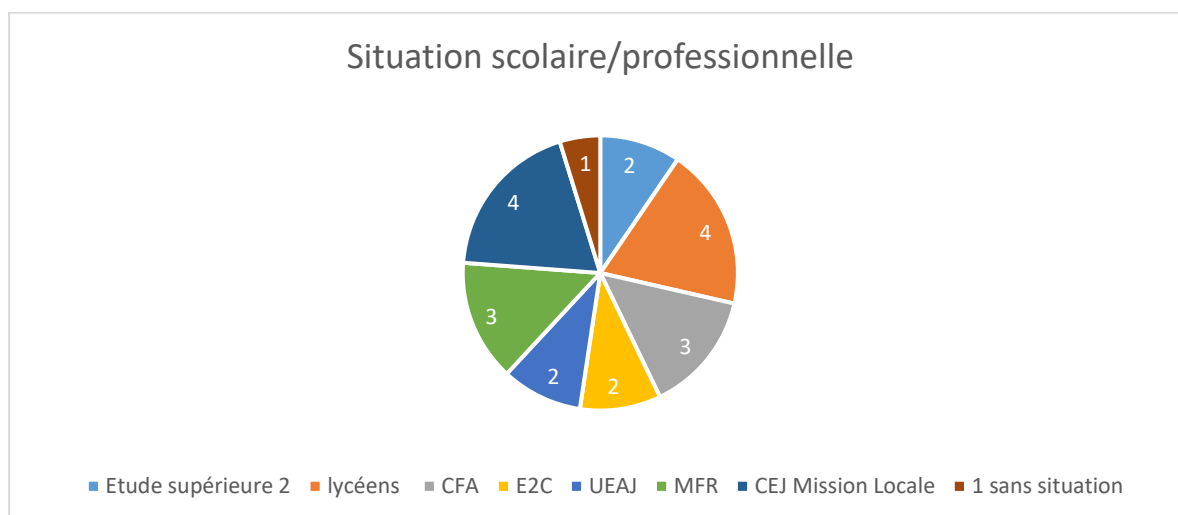
À partir de septembre 2025, la **MDS du Mellois – Haut Val de Sèvre** constitue la principale source d'orientation vers le service.

Situation scolaire, professionnelle ou de formation

Les situations des jeunes accompagnés sont **diversifiées**, reflétant des parcours d'insertion variés.

Une partie des jeunes est **encore engagée dans un parcours scolaire ou universitaire**, tandis que d'autres sont **inscrits dans des dispositifs de formation professionnelle ou d'insertion**.

On observe notamment la présence de jeunes accompagnés par **la Mission Locale** dans le cadre du CEJ, ainsi que des parcours en **CFA** ou en **MFR**, favorisant l'accès à la qualification et à l'emploi.



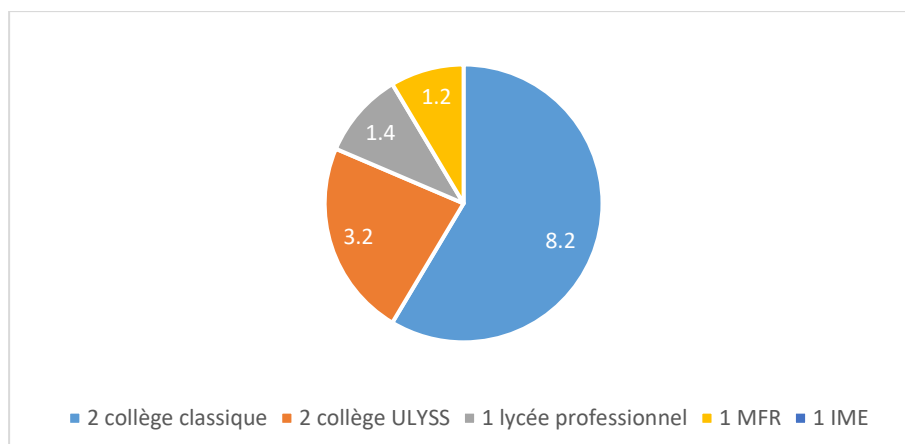
Profils des jeunes accueillis à la Chaumière

Au cours de l'année 2025, **7 jeunes ont été admis au sein du service La Chaumière** (3 filles et 4 garçons), tandis que **2 jeunes ont quitté le dispositif** au cours de la même période.

Les jeunes accompagnés sont âgés de 12 ans et demi à 17 ans et demi, ce qui correspond au public cible du service.

Scolarité

Tel que le veut le projet de service, tous les jeunes sont scolarisés. Deux d'entre eux ne l'étaient pas à leur arrivée, mais en accord avec leurs représentants légaux, ils ont pu intégrer un cursus scolaire adapté.



Provenance géographique des orientations vers La Chaumière

La **MDS du Mellois – Haut Val de Sèvre** constitue la principale source d'orientation vers le service, représentant **plus de la moitié des situations accompagnées**.

L'équipe pluridisciplinaire des services La Chaumière – l'APMN

Elle se compose de :

- 1 Cheffe de Service
- 1 Psychologue à temps partiel (0.5 ETP)
- 5 Educateurs spécialisés
- 1 Maîtresse de maison
- 3 Surveillants de nuit (2.5 ETP)

Tous les professionnels éducatifs (éducateurs, maîtresse de maison, psychologue...), exercent donc leurs missions aussi bien à l'internat La Chaumière qu'en APMN.

Le projet est basé sur la cohérence de l'action éducative et nécessite une communication de qualité entre les intervenants afin d'assurer la continuité du service.

Comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Fonctionnement du service APMN – La Chaumière

Le fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 jours/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au dimanche et les astreintes prennent le relais.

Cinq jeunes évoluent collectivement au sein de la Chaumière. Certains rejoignent leurs familles les week-ends et durant les vacances scolaires, les autres restent accueillis.

La Chaumière dispose également de bureaux et constitue un lieu-repère pour les jeunes en semi-autonomie vivant en logements diffus : ils peuvent s'y rendre pour rencontrer les éducateurs ou la psychologue, répondre à un besoin, ou partager un moment convivial (goûter, repas, activités...).

Dans le cadre de l'accompagnement individualisé, les éducateurs et la psychologue rencontrent les parents, soit dans les bureaux, soit à leur domicile.

Des rendez-vous sont également proposés aux jeunes afin de les accompagner dans l'élaboration de leur projet, de les écouter et de répondre à leurs besoins. La fréquence de ces rencontres varie en fonction des situations et peut évoluer au cours de la prise en charge.

Des visites, programmées ou inopinées, sont réalisées dans les appartements du service APMN. Leur fréquence est adaptée en fonction du profil et de la situation de chaque jeune.

Missions croisées : psychologue et éducateurs

Rôle / Missions	APMN	LA CHAUMIERE
Psychologue	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels pour comprendre les parcours de vie et les comportements. - Repérage des facteurs de risque et des troubles émotionnels. - Soutien psychologique pour la gestion des émotions et la construction identitaire. - Travail avec la famille pour améliorer la communication et la relation. - Collaboration avec le réseau éducatif, social, scolaire, médical. <ul style="list-style-type: none"> - Prévention et protection face aux situations à risque. - Rédaction de notes, bilans, rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels avec les jeunes placés. <ul style="list-style-type: none"> - Bilans psychologiques et analyses comportementales. - Soutien psychologique et groupes de parole. <ul style="list-style-type: none"> - Travail avec les familles et médiation si possible. - Apport clinique à l'équipe éducative. - Gestion de crises et situations complexes. <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de notes, bilans et rapports institutionnels.
Éducateur	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du jeune dans son milieu naturel (domicile, école, travail). - Accompagnement vers l'autonomie : budget, démarches, hygiène, emploi du temps. <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des compétences sociales et relationnelles. - Favoriser la responsabilisation et la résolution de conflits. <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec les familles, psychologue, assistants sociaux, écoles, missions locales. - Détection des risques et intervention rapide. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement au sein de la structure (activités, routines, vie collective). - Accompagnement vers l'autonomie progressive (stages, formation, sorties préparatoires). <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la socialisation et à la communication entre jeunes. - Gestion des conflits et prévention des comportements à risque. - Coordination avec la psychologue, les travailleurs sociaux, les partenaires scolaires et professionnels. - Suivi administratif et comptes- rendus éducatifs.
Objectifs spécifiques 16-21 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale/professionnelle. - Soutien à la prise de décision et projet de vie adulte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer la sortie et l'autonomie du jeune hors structure. - Développement des compétences relationnelles, sociales et professionnelles.

Une journée type du mercredi racontée par un jeune accueilli à la Chaumière

« Le mercredi, on se réveille un peu plus tard parce qu'on a pas école le matin. Les éducateurs passent dans les chambres pour nous dire de nous lever. Des fois on a un peu de mal à sortir du lit, mais au bout d'un moment on finit par se lever.

Ensuite on va prendre le petit-déjeuner tous ensemble dans la cuisine. On mange des céréales, des tartines ou du lait. C'est un moment où on discute entre nous et avec les éducateurs. L'ambiance est souvent assez détendue.

Après le petit-déjeuner, on retourne dans nos chambres pour se laver, s'habiller, ranger et faire notre lit. Les éducateurs passent pour vérifier que tout est fait.

Dans la matinée, on fait souvent des activités quand on a pas cours. Par exemple, faire des jeux de société, dessiner ou faire des activités créatives. Parfois on sort avec les éducateurs, par exemple au parc ou pour faire une balade.

Vers midi, certains jeunes aident à mettre la table. Ensuite on mange tous ensemble avec les éducateurs. C'est un moment convivial où on parle de notre matinée ou de ce qu'on va faire l'après-midi.

*Après le repas, il y a un temps calme. Certains vont dans leur chambre pour se reposer, écouter de la musique ou rester un peu tranquilles.
L'après-midi, on fait souvent d'autres activités. Parfois on sort à l'extérieur, on fait du sport ou des ateliers. D'autres fois on a du temps libre pour jouer, discuter ou se poser.
Vers 16h30, on prend le goûter tous ensemble. C'est souvent un moment sympa où on peut discuter et rigoler.
Ensuite on aide la maitresse de maison à nettoyer notre chambre et la salle de bain.
Et puis il y a les devoirs.
Avant le dîner, certains jeunes participent aux petites tâches du quotidien comme mettre la table ou aider à faire à manger.
Le soir, on mange tous ensemble avec les éducateurs.
Après le repas, on a un moment plus calme : on peut regarder la télévision, jouer à des jeux ou discuter.
Ensuite on va prendre notre douche et on se prépare pour aller dormir.
Les éducateurs passent dans les chambres pour vérifier que tout va bien avant la nuit ».*

Témoignage de C. accueillie en APMN

Entre la solitude et les visites des éducateurs, elle a dû apprendre à gérer cette nouvelle liberté avant le grand saut vers l'indépendance.

*« À 16 ans déjà, j'étais dans un foyer, et je me sentais prête pour de la semi-autonomie. J'en ai parlé avec mon éducatrice référente et elle a cherché des structures. La semi-autonomie, c'est quand on habite seule dans un appartement, mais qu'on est toujours suivi par les éducateurs. On doit les voir une fois par semaine, on est suivi par une psychologue et les éducateurs ont le droit de venir vérifier l'appartement quand ils veulent. Le ménage doit toujours être fait et on n'a pas le droit d'héberger des gens la nuit. À part ça, c'est comme un appart normal.
C'est mon éducatrice qui a fait les démarches, et ça a pris à peu près un mois. J'étais contente de l'appartement et grave fière de moi, parce que c'était mon rêve d'être une femme indépendante.
Quand je finis ma formation, le soir, je cours vite pour être chez moi. J'aime trop y être, c'est mon monde, mon petit sanctuaire. C'est un studio, plutôt grand. À l'entrée, t'as directement la chambre. Au bout, un petit couloir avec les toilettes et la douche. Et, au milieu, la cuisine. Quand je suis arrivée, il y avait déjà des meubles, mais j'ai acheté des petites décorations.
La solitude m'a mis une baffé.
La première nuit, ça s'est mal passé. Je me suis dit : « Il y a quelques heures, j'habitais encore avec beaucoup de personnes et, là, je suis seule. Quand je rentre, je dois me faire à manger, tout ça... » J'ai commencé à réfléchir à tout ça et je n'ai pas dormi. C'était de l'excitation, de l'adrénaline, j'avais hâte et en même temps j'avais peur.
J'ai pas eu de galères niveau courses, je savais déjà faire à manger et gérer mon budget. La vie quotidienne ça allait, je faisais ma petite vie. Mais quand t'arrives chez toi à 18 heures et que tu dois te faire à manger, t'as la flemme. La flemme te rattrape beaucoup trop vite quand t'habites seule. Genre la vaisselle !
Et la solitude m'a rattrapée trop vite. Je ne m'y attendais pas, elle m'a mis une baffé. Maintenant j'aime ça, mais avant j'en avais horreur. Quand t'as des problèmes, tu le ressens encore plus. Dans ces moments-là, tu te dis : « Merde, j'ai soi-disant plein de copines, mais là je suis seule quoi. »
Les éducateurs débarquent sans prévenir et venaient tout le temps.
Au début j'étais saoulée et en colère mais je me suis dit : « C'est comme ça que ça se passe, je dois accepter c'est tout. ». Et puis je reconnais qu'au bout du compte ça me rassurait de les voir les éducateurs... ».*

Liens de l'équipe éducative avec les jeunes et leurs familles

Considérant qu'un jeune, même majeur, est lié à sa famille, l'accompagnement proposé par le service APMN est attentif à cet environnement.

Les éducateurs du service, accueillant principalement des jeunes majeurs, ont peu de lien avec les familles. Les rencontres ou les contacts avec les responsables légaux sont plus fréquents en ce qui concerne les mineurs : un lien peut s'établir avec l'équipe éducative.

Une rencontre est proposée à la famille, à la demande du jeune majeur ou si l'équipe estime qu'elle est importante pour son accompagnement. Celle-ci peut évoluer, si besoin, vers des rencontres ou des contacts réguliers.

Pour les mineurs, les parents sont invités à accompagner leur enfant le premier jour. En effet, l'adhésion des familles est souhaitable, le service étant amené à les solliciter fréquemment pour la signature des documents administratifs, entre autres, et parce qu'elles sont détentrices de l'autorité parentale.

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection dont bénéficie le jeune accueilli, la famille est associée au projet d'accompagnement. Ce lien se concrétise :

- Au travers des rencontres et entretiens avec les professionnels,
- Au moment de la présentation et de la discussion sur le projet d'accompagnement personnalisé, où sont présents la famille, le jeune, l'éducateur référent et la Cheffe de service.

Les Projets Personnalisés d'Accompagnement

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) formalise les objectifs, les actions et les moyens mis en place pour répondre aux besoins des jeunes accueillis.

Le PPA vise plusieurs objectifs :

- Individualiser l'accompagnement en fonction de la situation du jeune
- Structurer les actions éducatives mises en place
- Favoriser le développement et l'autonomie du jeune
- Coordonner les interventions des différents professionnels
- Donner une place active au jeune et à sa famille dans le projet

Le PPA identifie :

- les professionnels référents (éducateurs, travailleurs sociaux)
- les institutions partenaires
- le rôle de chacun dans l'accompagnement

Le PPA est travaillé lors d'instances réunissant les différents acteurs, idéalement 2 à 3 mois après l'admission du jeune. Il devra être évalué chaque année.

Les principales actions menées : rencontres et écrits

VISITES ET RENCONTRES	2025
Visite à domicile (V.A.D)	192
Visite encadrée (V.E)	108
Visite médiatisée (V.M)	52
Rencontre parents (au domicile ou dans nos bureaux)	55
Rencontre enfant (au domicile, dans nos bureaux, ou en extérieur)	80

Rencontre partenaire (U.P.A, écoles, U.E.A.J, mission locale, C.C.A.S, clubs de sport, police, gendarmerie...)	48
Rencontre parents et/ou enfants + chef de service (admission, présentation P.I.A, recadrage ordonnance...)	28
Rencontre Antennes Médico-Sociales (commission relais, admissions, bilans, concertations...)	49
Audience au tribunal (assistance éducative, pénal et cours d'appel de Poitiers)	12
TOTAL	624

ECRITS PROFESSIONNELS	2025
Rapport d'évolution	25
Note d'information et note d'incident	42
Information Préoccupante	2
Compte-rendu de visite : DIU	165
Transmission narrative : DIU	53
TOTAL	287

Les partenaires

Que cela soit au sein d'une MECS ou d'un service APMN, le partenariat vient enrichir l'accompagnement éducatif par l'articulation des différentes ressources internes et externes au service. Les professionnels ne peuvent développer seuls les conditions d'une dynamique de développement personnel et de changement. L'accompagnement des jeunes accueillis amène le service à être en lien avec différents acteurs et à s'inscrire dans un maillage territorial en lien avec divers partenaires, dont :

- Les services sociaux et médico-sociaux,
- Les établissements scolaires ou spécialisés,
- Les CMP ou CMPP,
- Les services hospitaliers ou de soins spécialisés,
- Les lieux d'accueil pour enfants, les centres de loisirs,
- Les services de prestations tutélares.

(La liste n'est pas exhaustive)

➤ *Zoom sur le partenariat en APMN*

La dynamique partenariale s'envisage autour de 6 axes majeurs :

- L'hébergement et la vie quotidienne,
- La formation et l'insertion professionnelle,
- Les démarches administratives,
- La gestion du budget,
- La santé et les soins,
- La vie sociale et les relations familiales.

Le partenariat, dans le cadre du contrat jeune majeur (CJM), repose sur une **coopération entre le Conseil départemental, les acteurs de l'insertion et du logement, les établissements** afin de sécuriser le passage à l'âge adulte des jeunes sortant de la protection de l'enfance.

Le Conseil Départemental, via le **Service Accompagnement Jeunes (SAJ)**, est l'acteur principal qui finance et décide de l'attribution du contrat jeune majeur. Le référent du SAJ et le référent éducatif travaillent de concert afin de favoriser un accompagnement personnalisé à chaque jeune. Des rencontres, des rendez-vous de cadrage, des bilans mi-mesure et fin de mesure sont programmés.

Les référents SAJ interviennent en réunion d'équipe tous les deux à trois mois afin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et les situations des jeunes majeurs.

4) Les temps forts de l'année

Les enfants de la MDE sont partis en séjour tous ensemble à Guérande au mois d'avril pour les vacances de Pâques dans un camping, puis en séjour au Pays-Basque en juillet. Un mini séjour en juillet a également eu lieu à Noirmoutier. Fin d'année, des mini- séjours ont eu lieu pour certains jeunes lors de week-ends.

Une fête de Noël a été organisée avec la venue d'un prestataire extérieur qui a proposé un spectacle aux jeunes.

En parallèle, tout au long de l'année, les enfants profitent de sorties comme : cinéma, patinoire, piscine, ou activités organisées (sorties à la ferme, sortie de chiens traineau, Futuroscope, nettoyage écocitoyen des déchets de la plage en Charente Maritime, atelier Fresque du climat).

Les jeunes accueillis sur la Maison Saint-Jérôme ont bénéficié de plusieurs transferts organisés par les éducateurs en 2025 :

- Le premier a eu lieu au mois de février en Bretagne, auquel ont participé 3 jeunes de la MSJ et 1 jeune de la MDE.
- Le second s'est déroulé dans les Pyrénées pour tous les jeunes de la MSJ au mois de juillet.
- Un troisième, encore avec tous les jeunes de la MSJ, a eu lieu au mois d'août en Auvergne.
- Un dernier transfert de 2 jours s'est déroulé dans le Marais Poitevin en juillet : y ont participé 2 jeunes de la MSJ.

De plus, les Maisons des Deux-Sèvres ont organisé au mois de juillet le Challenge APLB auquel ont participé 2 jeunes de la Maison Saint Jérôme.

2 jeunes accueillies ont été diplômées : un événement autour de la remise des diplômes a été organisé à cette occasion, conviant tous les lauréats de l'année 2025 à un pot de l'amitié dans les bureaux des MD2S, en présence de leurs familles.

Acquisition d'un terrain dans le Marais Poitevin (Arçais).

Une fête de Noël a été organisée le 15 décembre 2025 au sein de la Maison Saint-Jérôme.

D'autres activités ont été organisées ponctuellement dans l'année, notamment les week-ends et pendant les vacances scolaires : patinoire, cinéma, escalade, Futuroscope, O'Gliss parc, visite d'élevages, stand-up...

À la Chaumière-APMN, beaucoup d'initiatives, d'activités et de sorties ont d'ores et déjà été mises en œuvre lors de cette première année d'existence :

Sorties :

- Escape Game,
- Futuroscope,
- Promenade à cheval,
- Cinéma,
- Patinoire,
- Journée plage

Activités – ateliers :

- Ateliers fabrication de savons,
- Ateliers fabrication de produits cosmétiques et de produits d'entretien,
- Ateliers fabrication éléments de décoration,
- Ateliers mandala,
- Ateliers couture.

Séjour à Soustons, dans les Landes (40) :

4 jeunes de la Chaumière, 2 jeunes en APMN encadrés par deux éducateurs.

- Hébergement au camping Nature Aerial
- Visites du patrimoine des villes de Soustons, Bayonne et Saint Sébastien en Espagne
- Randonnée pédestre Vieux Bouau
- Visite du marché de Saint Jean de Luz
- Plage, piscine, parc aquatique

Déménagement de la Chaumière : le 1^{er} septembre 2025.

Crémaillère de la chaumière : le 28 octobre 2025.

Le PEAD-AEMO-RH a quant à lui connu une réorganisation notable comme évoqué plus haut :

- Transition entre la mesure PEAD et la mesure AEMO-RH,
- Départ d'une éducatrice spécialisée fin février 2025,
- Arrivée d'une éducatrice spécialisée en avril 2025, mobilité interne,
- Réorganisation de l'ASE : Création des postes de Référents établissement.

5) Point sur la démarche d'amélioration continue

Concernant le travail sur la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein des différents services, il s'est mis en œuvre en 2025 comme suit :

- La finalisation du travail d'élaboration des projets de service initié en 2022, qui a abouti à 9 rencontres collectives pluridisciplinaires, mobilisant plus de 40 professionnels,
- La mise en œuvre du Projet d'Établissement réécrit en 2023, fruit de 18 réunions impliquant 34 professionnels,
- La préparation et le suivi des actions issues de l'Évaluation Externe.

Au cours de l'année 2025, les Maisons des Deux-Sèvres ont poursuivi avec détermination leur démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services. Cette dynamique s'inscrit dans notre engagement constant à offrir aux enfants et aux jeunes accueillis, ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement structurant et bienveillant, garantissant des conditions de vie et d'épanouissement optimales.

La première étape essentielle de cette démarche a été de poursuivre l'analyse des besoins et des attentes des jeunes et de leurs familles. Le recueil de ces attentes s'est poursuivi tout au long de l'année, avec une implication renforcée des professionnels et des parties prenantes.

Sur la base des axes d'amélioration identifiés, notamment à travers la mise en œuvre du Projet d'Établissement et les recommandations de l'Évaluation Externe, des actions spécifiques ont été poursuivies et adaptées afin de répondre efficacement et durablement aux besoins des jeunes et des familles. Ces actions concernent l'organisation des activités éducatives, l'encadrement du personnel, la gestion des ressources matérielles et humaines, ainsi que la communication avec les familles et les partenaires institutionnels.

Conscients que la qualité des services repose sur l'engagement et les compétences des équipes, la formation continue a été renforcée. Des sessions régulières de formation ont été proposées aux professionnels pour approfondir leurs compétences techniques et relationnelles, tout en les sensibilisant aux enjeux de la bientraitance et de l'amélioration continue. En effet, la bientraitance constitue un principe fondamental de l'accompagnement éducatif au sein de notre MECS. En 2025, nous avons poursuivi nos efforts afin de garantir aux enfants et aux jeunes confiés un cadre sécurisant, respectueux et bienveillant, favorisant leur épanouissement personnel et leur autonomie.

L'ensemble des professionnels des Maisons des Deux-Sèvres est sensibilisé et formé aux principes de la bientraitance, à travers des échanges réguliers en équipe, des formations spécifiques et un accompagnement managérial axé sur la qualité de la relation éducative. Chaque professionnel est invité à adopter une posture réflexive et à questionner ses pratiques afin de prévenir toute forme de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique ou institutionnelle.

L'évaluation des actions mises en place constitue un pilier essentiel de notre démarche d'amélioration continue. Une attention particulière a été portée à l'ancrage d'une culture du changement au sein des équipes, favorisant l'écoute, l'adaptation et l'innovation dans les pratiques professionnelles.

En 2025, les Maisons des Deux-Sèvres ont poursuivi le travail du comité de suivi du Projet d'Établissement et de l'Évaluation Externe. Ce comité, qui s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année, a permis un travail approfondi sur les fiches actions du Projet d'Établissement. Grâce à cette mobilisation, la quasi-totalité du plan d'actions défini suite à l'Évaluation Externe a été mise en œuvre, témoignant d'un engagement collectif fort dans la dynamique d'amélioration continue.

En conclusion, les Maisons des Deux-Sèvres continuent d'inscrire leur action dans une logique d'amélioration continue, avec pour objectif principal de garantir un accompagnement de qualité, respectueux et bienveillant. L'engagement pris en 2023 pour structurer un suivi rigoureux des actions s'est poursuivi également en 2025, renforçant ainsi notre capacité à répondre aux attentes des jeunes et des familles. Nous restons déterminés à poursuivre cette démarche dans les années à venir afin de garantir un accompagnement toujours plus adapté et efficient.

Ci-après le plan d'actions issu des résultats de l'évaluation :

Plan d'actions en lien avec le rapport final d'évaluation externe

Priorités :

1. Définir un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence (Critère 3.11.1) :

- Impliquer les professionnels dans l'élaboration du plan.
- Sensibiliser les professionnels au protocole relatif à la maltraitance et à la violence.
- Mettre en place des sessions de formation pour assurer la compréhension et l'application du protocole.

2. Améliorer la traçabilité des plaintes et réclamations pour une analyse institutionnelle (Critère 3.12.1) :

- Mettre en place un système de traçabilité centralisé pour enregistrer toutes les plaintes et réclamations.
- Élaborer des fiches d'incident ou de note de situations pour documenter les actions correctrices prises.
- Former le personnel sur l'utilisation et la mise à jour du système de traçabilité.

- 3. Formaliser la communication sur le traitement des plaintes et réclamations (Critère 3.12.2) :**
- Établir un processus formel de communication interne et externe sur le traitement des plaintes.
 - Mettre en place un système de traçabilité pour documenter la communication du traitement des plaintes.
- 4. Développer une procédure de recueil et de traitement des événements indésirables (Critère 3.13.1) :**
- Définir clairement les événements indésirables et les événements graves.
 - Élaborer une procédure de recueil et de traitement adaptée.
 - Former les professionnels sur la classification des événements et l'utilisation de la procédure.
- 5. Formaliser le plan de gestion de crise et améliorer la communication (Critère 3.14.2) :**
- Réviser et formaliser le plan de gestion de crise.
 - Mettre en place une procédure de communication interne et externe adaptée.
 - Former le personnel sur l'application du plan de gestion de crise et la communication associée.

Actions transversales :

- Établir un comité dédié à la réflexion sur la bientraitance et l'éthique.
- Formaliser une définition institutionnelle de la bientraitance et de l'éthique.
- Créer un espace de réflexion institutionnelle formel sur la bientraitance et l'éthique.
- Systématiser la formalisation des transmissions d'informations après des formations et des espaces de réflexion.
- Renforcer l'implication des jeunes dans les réflexions institutionnelles au-delà du quotidien.

Ce plan d'actions vise à aborder les problématiques prioritaires tout en intégrant des actions transversales pour renforcer la qualité générale de l'accompagnement au sein des Maisons des Deux-Sèvres.

En 2025, comme il est indiqué dans le document ci-après de suivi de l'Evaluation Externe, tous les critères impératifs ont vu leurs actions correspondantes mises à jour et la majeure partie des actions a été réalisée et mise en conformité.

En 2025, le comité de suivi des EE s'est réuni en janvier, mai, septembre et novembre. Lors de ces regroupements, réflexion a été faite quant à la manière de faire participer les familles et les jeunes en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement mis en place par les Maisons des Deux-Sèvres : un questionnaire de satisfaction a été travaillé dans ce sens. Il se décline par service et sera distribué aux parents d'une part, et aux jeunes accueillis d'autre part, selon un calendrier et des modalités établis par le comité de suivi.

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL 2023 / 2027

PRESENTATION PAR THEMATIQUE

Thématique : Bienveillance et éthique

OBJECTIF 2.1	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques	Critère 2.1.1 Critère 2.1.2 Critère 2.1.3 Critère 2.1.4	Absence d'une définition formalisée de la bienveillance et de l'éthique au sein de l'établissement	2 maîtresses de maison 11 éducateurs 2 psychologues 3 surveillants de nuit 6 assistants familiaux 2 Cheffes de service	-
L'ESMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance	Critère 3.1.2 Critère 3.1.3 Critère 3.1.4	Absence d'espace de réflexion institutionnelle formalisé sur cette thématique	2 maîtresses de maison 11 éducateurs 2 psychologues 3 surveillants de nuit 6 assistants familiaux 2 Cheffes de service	2 maîtresses de maison 11 éducateurs 2 psychologues 3 surveillants de nuit 6 assistants familiaux 2 Cheffes de service

Thématique : Droits de la personne accompagnée

OBJECTIF 1.2	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	Critère 1.2.6 Critère 1.2.7	Systematiser la formalisation des transmissions d'informations faisant suite à des formations, des espaces de réflexion pour qu'elle devienne une ressource institutionnelle	Chef de service et éducateur référent. A l'admission, lors du recueil de ses attentes du PPA. 1 à 2 fois par an. Présentation du livret d'accueil.	Livret d'accueil et DIPC dans le DIU

Thématique : Expression et participation de la personne

OBJECTIF 1.5	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
La personne accompagnée est actrice des instances collectives	Critère 1.5.3	Veiller à ce que le CVS implique les jeunes dans les réflexions institutionnelles au-delà	Chef de service et équipe éducative sur chaque service. Réunion 2 fois par mois par internet.	Compte-Rendu réunion jeunes sur MSJ, MDE et LAC

ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.		du quotidien. Formaliser et tracer les réclamations et les plaintes des jeunes et les actions correctrices mises en place. Analyser ces réclamations et plaintes pour nourrir la réflexion institutionnelle	Un CVS a été mis en place en 2022 cependant les mouvements de jeunes rendent inopérants ce mode de consultation. Nous avons opté pour des réunions par service.	
Thématique : Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement				
OBJECTIF 1.10	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	Critère 1.10.6	Veiller à ce que l'évaluation du projet personnalisé soit réalisée au minimum une fois par an et autant que nécessaire car il a été constaté des écarts de pratiques	Chef de service et éducateur(s) référent(s). À l'admission : recueil des attentes quant au PPA. Révision 1 à 2 fois par an. À terme, le DIU rappellera les échéances annuelles.	Contenus des PPA
Thématique : Accompagnement à la santé				
OBJECTIF 1.14	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	Critère 1.14.2	Une prévention à l'éducation à la santé à généraliser à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement	S'appuyer sur les interventions en lien avec les partenaires : réflexion nécessaire sur la forme que cela prendrait	-
OBJECTIF 1.15	Critères concernés			
La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	Critère 1.15.5			
OBJECTIF 1.16	Critères concernés			
La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	Critère 1.16.2			
Thématique : Politique Ressources Humaines				
OBJECTIF 3.8	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation

L'ESMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement	Critère 3.8.1 Critère 3.8.2 Critère 3.8.3	Absence de formalisation de la politique de RH et QVT	Directeur 2025 Formalisation via un écrit de la politique RH et QVT des MD2S.	Questionnaires de satisfaction à destination des familles (un par service : 1 pour les parents, 1 pour les jeunes)
OBJECTIF 3.9	Critères concernés			
L'ESMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail	Critère 3.9.1		Politique de formation des MD2S	

Thématique : Démarche qualité et gestion des risques				
OBJECTIF 3.11	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence	Critère 3.11.1 <i>Critère impératif</i>	Le protocole relatif à la maltraitance et à la violence est méconnu des professionnels.	12/2023 Impliquer les professionnels dans l'élaboration du plan. Sensibiliser les professionnels au protocole relatif à la maltraitance et à la violence. Mettre en place des sessions de formation pour assurer la compréhension et l'application	ODJ de la réunion institutionnelle du 19/11/24 puis CR réunion institutionnelle
OBJECTIF 3.12	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation

L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations	<p>Critère 3.12.1 <i>Critère impératif</i></p> <p>Critère 3.12.2 <i>Critère impératif</i></p>	Absence d'analyse des plaintes et réclamations pour nourrir l'amélioration des pratiques institutionnelles	<p>12/2023</p> <p>Mettre en place un système de traçabilité centralisé pour enregistrer toutes les plaintes et réclamations. Élaborer des fiches d'incident ou de note de situations pour documenter les actions correctrices prises.</p> <p>Former le personnel sur l'utilisation et la mise à jour du système de traçabilité.</p> <p>Établir un processus formel de communication interne et externe sur le traitement des plaintes.</p> <p>Mettre en place un système de traçabilité pour documenter la communication du traitement des plaintes.</p>	<p>ODJ et CR de la réunion institutionnelle du 19/11/24</p> <p>Classeur « Recueil et traitement des plaintes et des réclamations » disponible au secrétariat</p>
OBJECTIF 3.13	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables	<p>Critère 3.13.1 <i>Critère impératif</i></p> <p>Critère 3.13.2</p>	<p>Pas de différenciation des outils de recueil entre réclamations, EI, EIG et maltraitance</p> <p>Aucun critère partagé d'appréciation des EI et EIG</p>	<p>12/2023</p> <p>Définir clairement les événements indésirables et les événements graves. Élaborer une procédure de recueil et de traitement adaptée.</p> <p>Former les professionnels sur la classification des événements et l'utilisation de la procédure.</p>	<p>ODJ et CR de la réunion institutionnelle du 19/11/24</p>
OBJECTIF 3.14	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation

L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe	Critère 3.14.2 <i>Critère impératif</i>	Le plan de gestion de crise est insuffisamment formalisé	<p>12/2023</p> <p>Réviser et formaliser le plan de gestion de crise.</p> <p>Mettre en place une procédure de communication interne et externe adaptée.</p> <p>Former le personnel sur l'application du plan de gestion de crise et la communication associée.</p>	ODJ et CR de la réunion institutionnelle du 19/11/24
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

6) Les partenaires

La nature même de notre activité nous impose de développer une relation partenariale de qualité avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Nos interlocuteurs principaux sont les Antennes Médico-Sociales. La relation de confiance qui doit s'installer permet de pérenniser l'activité du service. En effet, les fonds de dossiers que nous recevons en amont des admissions nous sont transmis par les chefs de bureaux ou par les coordinateurs techniques territoriaux des Antennes Médico-Sociales. Le suivi des situations s'effectue en lien étroit avec les bureaux de l'A.S.E. Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a centralisé les demandes d'admissions adressées aux établissements par le biais du S.D.A. Ce service devient notre interlocuteur privilégié en ce qui concerne les admissions et les demandes de réorientation.

Les établissements scolaires (Education Nationale) ainsi que les établissements spécialisés (I.T.E.P., I.M.E.) sont également des partenaires avec lesquels il est important de maintenir, voire de développer les liens. Dans chaque projet individualisé de jeunes, le projet scolaire ou préprofessionnel est prépondérant. Nous communiquons de façon permanente avec ces établissements (rencontres avec les professeurs, participation à des équipes éducatives...).

Bien souvent, parmi les demandes des Juges pour Enfants, et dans le cadre d'ordonnances, le maintien de la scolarité voire la reprise de scolarité est un des enjeux majeurs du placement.

Les clubs sportifs, les associations et Centres Culturels et Sociaux favorisent l'intégration des jeunes accueillis. La Mission Locale est également sollicitée pour affiner les projets de certains jeunes. Les résidences Habitat Jeunes et de manière générale, les bailleurs sociaux, nous permettent d'envisager les suivis extérieurs dans de bonnes conditions avec des perspectives de logements autonomes à l'approche de la majorité et de la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Concernant les soins, les jeunes bénéficient d'un suivi médical avec le praticien de leur choix. Il est important que le référent éducatif du jeune soit en contact avec le médecin traitant. Nous travaillons également avec l'Unité Psychiatrique pour Adolescents au regard des troubles dont souffrent certains jeunes.

Dans d'autres registres, nous développons du partenariat avec le commissariat de police, la gendarmerie, la préfecture, les commerçants et entrepreneurs locaux (recherche de stages ou de terrains d'apprentissage).

7) Les projets en cours

Mise en place d'évaluations en neuropsychologie

Dans le cadre du renforcement de la qualité des accompagnements et de l'adaptation des réponses aux besoins spécifiques des jeunes accueillis, l'établissement a engagé la mise en place d'évaluations et de bilans en neuropsychologie, portés par la récente arrivée d'une psychologue spécialisée dans ce domaine.

Ce projet vise à mieux appréhender le fonctionnement cognitif, attentionnel et émotionnel des jeunes, en particulier pour ceux présentant des troubles complexes ou des difficultés persistantes dans les apprentissages et la régulation du comportement. Les bilans réalisés permettront d'apporter un éclairage complémentaire aux observations éducatives et cliniques déjà existantes, en affinant la compréhension des besoins et des ressources de chaque jeune.

Cette démarche a pour objectif de soutenir l'élaboration de Projets Personnalisés d'Accompagnement plus ajustés, en proposant des préconisations concrètes à destination des équipes éducatives, des partenaires scolaires et des familles. Elle contribue également à mieux orienter certaines situations vers des dispositifs spécialisés lorsque cela s'avère nécessaire, notamment dans le cadre de notifications MDPH.

Au-delà des évaluations individuelles, l'intervention de la psychologue spécialisée en neuropsychologie participe à une dynamique de montée en compétences des équipes, à travers des temps d'échanges, de sensibilisation et d'appui technique autour des troubles neurodéveloppementaux.

Ce projet, actuellement en cours de déploiement, constitue un levier important pour renforcer l'individualisation des accompagnements et mieux répondre à l'évolution des profils des jeunes accueillis au sein des MD2S.

8) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement

a. La formation du personnel

Etablissement Maisons des Deux-Sèvres

- Formation SST
- Formation DIU
- Ateliers d'Analyse de la Pratique Professionnelle : suite à la suspension des interventions à la mi- 2024, un nouveau cahier des charges a été élaboré et validé ; la reprise des ateliers a pu avoir lieu début 2025 avec une nouvelle intervenante. En tout, 9 séances ont été organisées pour l'ensemble des professionnels des MD2S (internats, SAF, APMN et AEMO-RH)

APMN – LAC

- Formation Surveillants de nuits : 3 professionnels
- Formation Maitresse de Maison : 1 professionnel
- Formation SST : 2 professionnels
- Formation de tuteur d'agents en formation : 3 professionnels

MSJ

Deux éducateurs ont obtenu leur diplôme d'Educateur spécialisé en VAE fin 2025.

b. Les mouvements de personnel

➤ Les arrivées :

Ingrid FOUGERE, Assistante Maternelle
Vincent BOUYER, Surveillant de nuit
Océane DESCHAMPS, Educatrice spécialisée
Mathilde GUILLET, Psychologue
Jessica RAMANANKATSOINA, Secrétaire
Barbara RIBEIRO DA SILVA, Monitrice Educatrice
Lydia GERALD, Assistante Familiale
Djamal M'COLO, Educateur Spécialisé.

➤ Les départs :

Isabelle GERVAIS, Assistante familiale
Laurent PACOT, Assistant familial
Isabelle GIROIRE, Maîtresse de Maison (retraite)
Sylvie HRZIC, Assistante Familiale,
Julien CAQUINEAU, Educateur Spécialisé,
Elise BERTAUD, Educatrice Spécialisée.

➤ Remplacement de congé de maternité de :

Tiphaine LIMOUZIN, Educatrice Spécialisée, par Dimitri NOUATCHI - arrivé en août 2025,
Justine CHARRIER, Maîtresse de Maison, par Marlène EUGENE - arrivée en septembre 2025.

c. Les stagiaires

- 4 stagiaires gratifiés à la MSJ, à la MDE et à la Chaumière,
- 1 stagiaire psychologue à la MDE d'octobre 2025 à avril 2026,
- 1 stagiaire éducatrice spécialisée 2^{ème} année à l'APMN- La Chaumière (septembre 2025 à juin 2026).

d. Suivi DUERP

Le DUERP a été révisé avec les élus du CSE des MD2S en novembre 2025. Cette révision n'a pas apporté de modifications substantielles.

e. Démarche RSE

À ce jour, les MD2S ne dispose pas d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) formalisée et structurée. Néanmoins, un certain nombre de pratiques et d'orientations s'inscrivent déjà, de manière transversale, dans les principes portés par la RSE.

Au quotidien, les équipes veillent à intégrer des préoccupations sociales, éducatives et environnementales dans leurs actions. Cela se traduit notamment par une attention portée aux conditions d'accueil des jeunes, à la qualité de vie au travail des professionnels, ainsi qu'à la gestion des ressources matérielles. Des initiatives, parfois ponctuelles, participent également à sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux (tri des déchets, gestion de l'énergie, entretien des espaces de vie), tout en les associant à leur cadre de vie.

Sur le plan des ressources humaines, l'établissement s'attache à développer une politique favorisant la stabilité des équipes, l'accompagnement des professionnels et la reconnaissance de leur engagement, dans un contexte de tensions croissantes sur les recrutements.

Par ailleurs, les MD2S inscrivent leur action dans une logique partenariale forte, contribuant à la dynamique du territoire et à la complémentarité des réponses apportées aux publics accompagnés.

Ces différents éléments constituent des bases sur lesquelles pourra s'appuyer une réflexion plus globale visant à structurer, à moyen terme, une démarche RSE plus formalisée. Celle-ci pourrait permettre de renforcer la lisibilité des engagements de l'établissement, de valoriser les actions déjà existantes et d'inscrire davantage encore les MD2S dans une dynamique de développement durable et responsable.

9) Les faits marquants de l'année

La Maison Saint-Jérôme

Dans une dynamique de valorisation des jeunes et de leur implication dans la vie collective, plusieurs travaux d'embellissement ont été réalisés au sein de la MSJ au cours de l'année 2025.

Accompagnés par les professionnels, les jeunes se sont mobilisés autour de chantiers concrets visant à améliorer leur cadre de vie. Parmi les réalisations marquantes, la réfection des peintures dans les escaliers a constitué un premier chantier structurant. Les jeunes ont participé à l'ensemble des étapes : préparation des supports, protection des espaces, application des couches de peinture et finitions. Ce travail a permis non seulement de redonner un aspect plus accueillant et soigné à cet espace de circulation, mais également de sensibiliser les jeunes aux exigences liées à un travail de qualité.

Dans la continuité, la salle à manger a également fait l'objet d'un travail de rénovation. Les jeunes ont contribué à la remise en peinture des murs, participant ainsi à la transformation de ce lieu central de la vie quotidienne. Ce projet a favorisé les échanges, la coopération et le développement de compétences techniques, tout en renforçant le sentiment d'appropriation des lieux.

Au-delà de l'aspect matériel, ces chantiers éducatifs ont constitué de véritables supports d'apprentissage. Ils ont permis de travailler la persévérance, le respect des consignes, le travail en équipe et la valorisation des efforts fournis. Les jeunes ont pu constater concrètement le résultat de leur investissement, renforçant ainsi l'estime de soi et le sentiment d'utilité.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le projet éducatif des MD2S, en favorisant l'implication des jeunes dans leur environnement et en développant leur capacité à agir de manière constructive sur leur cadre de vie.

Incendie

L'année 2025 a également été marquée par un événement particulièrement marquant pour la Maison Saint-Jérôme, avec l'incendie survenu le 1^{er} septembre 2025. Cet événement a profondément impacté tant les jeunes accueillis que les professionnels de l'établissement.

Au-delà des dégâts matériels, cet incendie a généré un bouleversement important dans le quotidien des enfants. La perte soudaine de leur lieu de vie et des repères associés a suscité des réactions émotionnelles fortes : inquiétude, insécurité, incompréhension, voire angoisse. Pour certains jeunes, cet événement a nécessité une vigilance accrue de la part des équipes éducatives.

Dans l'urgence, des solutions de relogement ont dû être mises en place. Les jeunes ont été temporairement accueillis sur d'autres sites, impliquant des réorganisations rapides et parfois complexes. Ces changements ont engendré des ruptures dans les dynamiques de groupe et dans les accompagnements éducatifs en cours.

Certains jeunes ont quitté définitivement la structure dans ce contexte, mettant en lumière la fragilité des parcours et l'impact de tels événements sur la continuité de la prise en charge.

Pour les professionnels, cet incendie a également constitué une épreuve significative. Ils ont dû faire face à une gestion de crise immédiate, assurer la sécurité des jeunes, organiser les relogements dans l'urgence, tout en contenant leurs propres émotions. L'évènement a généré une fatigue importante, liée à l'intensité de la mobilisation, mais aussi à la nécessité de maintenir une continuité éducative dans un contexte fortement dégradé.

Malgré ces difficultés, les équipes ont fait preuve d'un engagement remarquable, démontrant leur capacité d'adaptation et leur sens des responsabilités. La solidarité interne, ainsi que le soutien des partenaires, ont permis de faire face collectivement à cette situation exceptionnelle.

Cet évènement a néanmoins laissé des traces durables, tant sur le plan organisationnel qu'humain. Il a conduit l'établissement à engager une réflexion approfondie sur la gestion des situations de crise, la sécurisation des locaux, ainsi que l'accompagnement post-traumatique des jeunes et des professionnels.

Fugues

Depuis l'été 2025, la Maison Saint-Jérôme est confrontée à la situation préoccupante de deux jeunes engagés dans des fugues longues et répétées, venant fragiliser leur accompagnement et mobiliser fortement les équipes éducatives.

Ces situations, particulièrement inquiétantes au regard des risques encourus (rupture de suivi, exposition à des dangers, isolement), ont nécessité une adaptation constante des pratiques professionnelles. Face à ces absences prolongées, les équipes ont fait le choix de maintenir un lien actif et régulier avec les jeunes, dans une logique de « fil rouge », afin d'éviter toute rupture totale de la relation éducative.

Les professionnels se sont ainsi mobilisés pour garantir, autant que possible, des solutions d'hébergement ponctuelles lorsque les jeunes acceptaient de se poser temporairement, ainsi qu'une présence rassurante et non jugeant. Les prises de contact (téléphoniques, réseaux sociaux, relais partenariaux) ont été maintenues de manière continue, avec pour objectif de préserver un espace de confiance et de permettre aux jeunes de revenir vers les adultes à leur rythme.

Ce travail de lien, souvent discret et inscrit dans la durée, mobilise fortement les équipes, tant sur le plan organisationnel qu'émotionnel. Il suppose une grande disponibilité, une capacité à travailler dans l'incertitude, ainsi qu'une posture éducative ajustée, conciliant cadre, protection et maintien de la relation.

Ces situations ont également nécessité un travail partenarial renforcé, notamment avec les services de Protection de l'enfance, les forces de l'ordre et les acteurs de santé, afin de sécuriser au maximum les parcours et d'évaluer les risques encourus.

Malgré la complexité de ces situations, les professionnels restent pleinement engagés pour maintenir une présence constante et contenante, considérant que la persistance du lien constitue un levier essentiel pour permettre, à terme, une réinscription des jeunes dans un accompagnement plus stabilisé.

10) Les perspectives et projets à venir, conclusion

La mise en œuvre du CPOM constituera un levier structurant pour les années à venir, en permettant d'évaluer de manière fine, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'activité de l'ensemble des services des MD2S. Cet outil de pilotage devra soutenir une analyse partagée des pratiques et des organisations, au service d'une amélioration continue de la qualité des accompagnements.

Une réflexion approfondie devra être engagée concernant la modalité « internat ». À ce jour, les 24 places sont réparties sur trois sites distincts, ce qui interroge à la fois l'efficacité organisationnelle et les conditions d'accueil proposées. Dans ce cadre, une réorganisation devra être envisagée afin d'optimiser les coûts de fonctionnement, tout en garantissant une qualité d'accompagnement adaptée aux besoins des jeunes. Cette réflexion devra également intégrer la question des locaux, notamment celle de la MDE de Celles, dont la vétusté et les limites fonctionnelles (en particulier l'absence de chambres individuelles pour tous les jeunes) ne permettent plus de répondre pleinement aux exigences actuelles.

Par ailleurs, l'évolution des profils des jeunes accueillis constitue un enjeu majeur. L'augmentation des situations présentant des troubles importants, notamment pour des jeunes disposant d'orientations MDPH vers des dispositifs de type ITEP ou IME, vient questionner le fonctionnement des internats « classiques ». Ces accompagnements, souvent plus complexes, génèrent une augmentation des événements indésirables et nécessitent une adaptation des réponses éducatives, impliquant notamment un renforcement des moyens humains et une réflexion sur des modalités d'accompagnement plus spécifiques.

Dans une logique de modernisation et de structuration des pratiques, le développement des outils de communication et d'information se poursuivra (DIU, APLB, équipements informatiques). Ces outils contribuent à améliorer la traçabilité, la circulation de l'information et la coordination entre les professionnels. De la même manière, la formalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) s'inscrit désormais comme un repère central dans les pratiques professionnelles, garantissant une meilleure lisibilité des parcours et une individualisation renforcée des accompagnements.

L'activité des dispositifs des MD2S demeure en adéquation avec les besoins identifiés par le financeur, qui reste le principal prescripteur des orientations. Dans ce cadre, l'établissement devra continuer à s'inscrire dans une dynamique de réponse adaptée, tout en ayant la capacité d'anticiper les évolutions des besoins du territoire.

Les difficultés de recrutement, qui tendent à s'accroître, constituent un point de vigilance majeur. Elles conduisent régulièrement à une mobilisation accrue des professionnels en poste, avec un recours aux heures complémentaires et supplémentaires, pouvant impacter les organisations et les conditions de travail. Cette situation appelle à poursuivre une politique RH volontariste, visant à fidéliser les équipes et à renforcer l'attractivité des métiers.

Enfin, les MD2S entendent maintenir et développer leur capacité de proposition auprès du Conseil Départemental, en poursuivant une dynamique d'innovation dans les modalités d'accompagnement. Cela se traduira par la formulation de nouvelles réponses aux besoins émergents, ainsi que par une participation active aux appels à projets, afin de continuer à adapter l'offre de service aux réalités du terrain et aux attentes des publics accompagnés.

Conclusion

L'année 2025 a confirmé l'engagement constant des MD2S dans l'accompagnement des enfants, adolescents et familles qui lui sont confiés. Elle a également mis en lumière la capacité de l'ensemble des équipes à faire face à des situations particulièrement éprouvantes, en conjuguant exigence professionnelle, adaptabilité et cohérence institutionnelle.

Cette année a été marquée par des événements significatifs, notamment l'incendie survenu à la MSJ en septembre, ainsi que par des situations éducatives complexes, telles que les fugues prolongées de certains jeunes.

Ces épisodes ont mis à l'épreuve l'organisation et les professionnels, tout en révélant leur forte mobilisation, leur réactivité et leur capacité à maintenir le lien éducatif dans des contextes fortement dégradés.

Dans le même temps, les MD2S ont poursuivi leurs dynamiques de transformation. Les évolutions réglementaires, les attentes des partenaires et les réalités de terrain nous conduisent à repenser nos modalités d'intervention. Le PEAD s'inscrit désormais dans une évolution vers une AEMO Renforcée avec Hébergement (AEMO-RH), visant à proposer des réponses plus souples et mieux adaptées aux besoins des enfants et des familles. Le Service d'Accueil Familial (SAF) est également engagé dans une réflexion visant à ajuster ses modalités de fonctionnement, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis tout en tenant compte des contraintes des assistants familiaux. Par ailleurs, les internats poursuivent leur évolution afin de mieux s'adapter aux profils des jeunes, de renforcer l'individualisation des accompagnements et d'améliorer les articulations avec les autres dispositifs.

Ces dynamiques témoignent d'une volonté affirmée de faire évoluer l'offre de service pour garantir des réponses éducatives pertinentes, lisibles et efficaces. Elles s'inscrivent dans un contexte exigeant, qui nécessite à la fois rigueur, innovation et engagement collectif.

L'année à venir devra permettre de consolider ces orientations, en s'appuyant sur les enseignements tirés des événements de 2025, en renforçant les organisations et en poursuivant la mobilisation des équipes. Il s'agira de conforter un projet institutionnel ambitieux, cohérent et pleinement centré sur les besoins des enfants et des familles accompagnés.

5- Maison St Louis De Montfort (St Savinien - 17)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

La Maison Saint Louis de Montfort est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) autorisée et habilitée pour accueillir des enfants âgés de 6 à 16 ans, garçons et filles, au titre de la protection de l'enfance (art 375 du CC).

Notre activité est organisée selon différentes modalités d'accompagnements et sur différents sites de la Charente Maritime, à savoir :

- A Saint-Savinien : le siège administratif, l'Unité Pédagogique et d'Enseignement et 4 internats
- A Pons : un internat
- A Surgères : un internat
- A Gémozac : un bureau pour une partie du service PEAD
- A Marennes : un bureau pour le service d'AED.
-

Le siège administratif situé place de l'Eglise à Saint-Savinien regroupe différents services :

- **La direction** : direction, économe, chefs de services et coordonnateur pédagogique
- **Le service administratif** : secrétariat, ressources humaines, comptabilité gestion
- **Le service soins** : psychologues, infirmière et psychomotricienne
- **Le service Placement Educatif à Domicile** : pour une partie du service PEAD-AED
- **Le Service Auprès des Familles (SAF)** : constitué de 3 éducateurs, chacun est rattaché à une Unité de Vie constituée de deux maisons et manager par un chef de service gérant l'UV
- **L'Unité Pédagogique d'Enseignement (UPE)** : cinq enseignants spécialisés, un éducateur technique, un éducateur sportif
- **Les services généraux** : deux cuisiniers, deux agents d'entretien, une lingère et un agent de service intérieur polyvalent (entretien des locaux, soutien en cuisine et à la lingerie).

Les éléments clés du **projet d'établissement** (2023/2027 validé par le CA le 28 février 2023) sont fondés, d'une part, sur les valeurs de l'association APLB qui porte la gestion de cet établissement, ainsi que sur la réponse aux besoins définie par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Ces besoins sont référencés à la fois dans le Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance 2025/2029 et dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) valide sur la même période à savoir :

- Améliorer la qualité de la prise en charge, garantir son adaptation à l'évolution des besoins et contribuer à une meilleure couverture départementale
- Rechercher l'efficacité des fonctionnements en assurant l'équilibre budgétaire
- Contribuer à la mise en œuvre des actions définies par le schéma départemental.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	70 places	De 6 à 16 ans	111.34	68.33
PEAD	29 places puis 34	De 3 à 16 ans	7.08	5.80
AED	25 mesures	De 1 à 18 ans	1.19	1.00

	Prix de journée	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	Internat : 242.4 5€	Internat : 24 272	
	PEAD : 45,97 €	PEAD : 11 362	
	AED : 9.13 €	AED : 8 669	
Réel	Internat : 218.96 €	Internat : 25 693	Internat : 105.85 %
	PEAD : 42.20 €	PEAD : 11 754	PEAD : 103.45 %
	AED : 18.64 €	AED : 4 252	AED : 49.05 %

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
27	47	153

3) La problématique des personnes accompagnées au sein de l'établissement

Les enfants qui nous sont confiés par l'ASE dans le cadre d'un placement à l'internat ou d'une mesure d'accompagnement au domicile (PEAD / AED) présentent des caractéristiques communes. D'une manière globale, ces enfants ont été victimes de violence (physique, psychologique, sexuelle) provoquant des psycho traumatismes dans un contexte familial très souvent conflictuel. Les conséquences de ces psycho traumatismes sont variées et s'expriment sous différentes formes : des passages à l'acte parfois violents, des difficultés dans les apprentissages scolaires, des troubles du comportements, des symptômes dépressifs, etc.

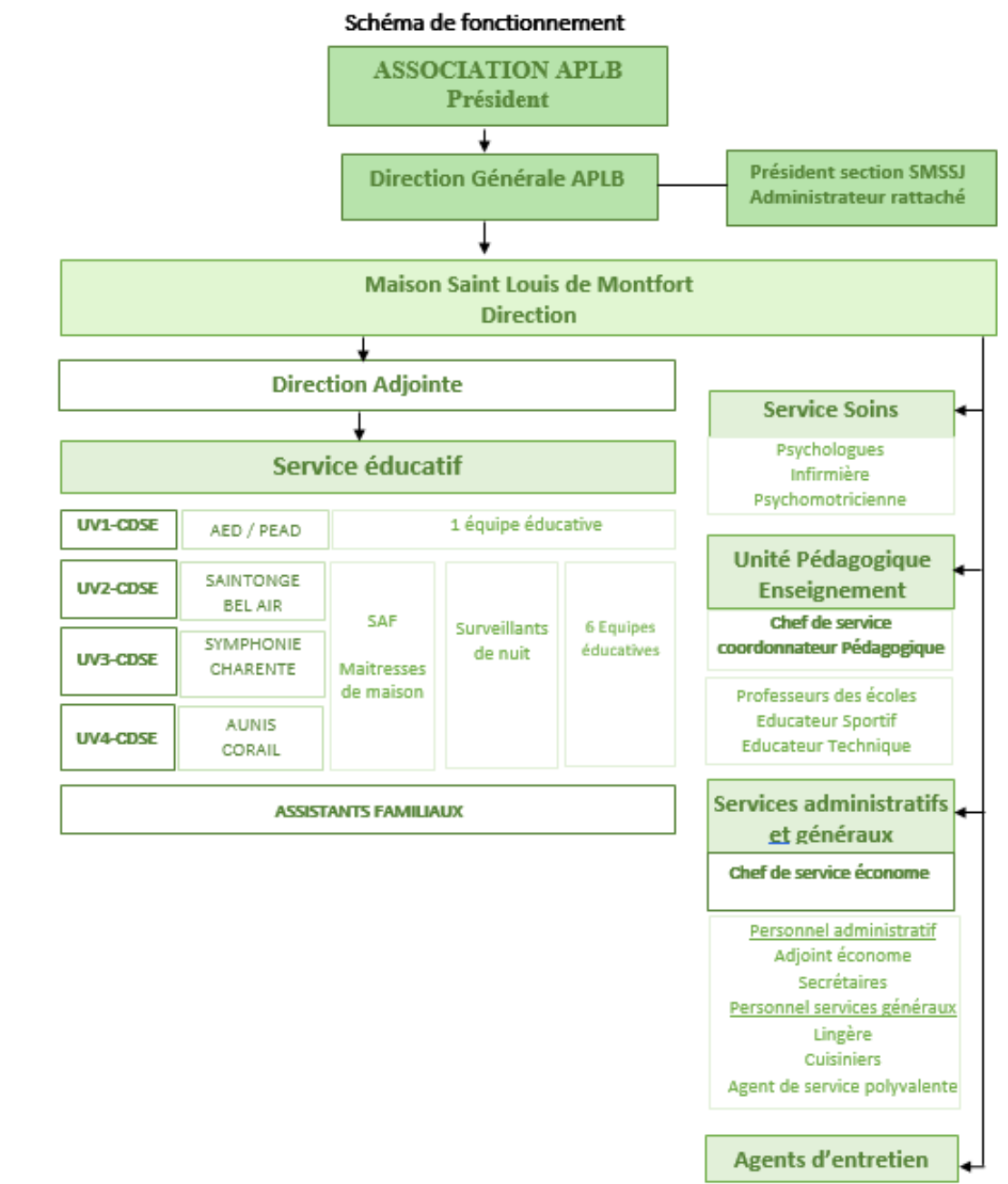
Il est à noter par ailleurs que nous avons observé une modification substantielle du profil des enfants accueillis, le nombre d'entre eux ayant une notification MDPH (ULIS, ITEP, IME, etc.) ou ayant besoin d'une prise en charge spécialisée (suivis en pédopsychiatrie, orthophonie, psychomotricité) n'a cessé d'augmenter.

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, La Maison Saint Louis de Montfort a fait le choix de diversifier les outils thérapeutiques : approche comportementaliste, systémique, psychocorporelle et autres approches déclinant des découvertes actuelles dans le champ des neurosciences.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'ensemble du fonctionnement institutionnel et de la prise en charge des enfants s'effectue sous la responsabilité de la direction. La gestion et l'animation du service éducatif réparties en 4 UV (unités de vie) avec 4 chefs de service est en partie délégué à la directrice adjointe :

- UV 1 : service accompagnement éducatif à domicile (PEAD-AED)
- UV 2 : 2 internats : maison Saintonge et maison Bel Air à Saint-Savinien
- UV 3 : 2 internats : maison Charente à Saint-Savinien et maison Symphonie à Pons
- UV 4 : 2 internats : maison Corail à Saint-Savinien et maison Aunis à Surgères.



L'INTERNAT (UV2, UV3, UV4)

En 2025, l'internat est toujours agréé pour accueillir 70 enfants âgés de 6 à 16 ans, garçons et filles placés dans le cadre de mesures judiciaires civiles ou administratives. Une dérogation pour l'âge est possible et signée avec l'ASE dans le cadre d'accueil de fratries (- de 6 ans) et de projet particulier d'insertion sociale et professionnelle à accompagner (+ de 16 ans).

Les enfants sont répartis sur 6 maisons qui accueillent chacune jusqu'à 12 enfants auxquelles s'ajoutent 1 à 2 « lits » de repli PEAD. Nous maintenons le choix de groupes verticaux (6-16 ans) et mixtes (garçons et filles).

Les professionnels de l'internat assurent la gestion du quotidien de l'enfant : scolarité, santé, vie sociale, etc. Ils accomplissent l'ensemble des actes usuels et recherchent le consentement des parents et/ou représentants légaux pour les actes non usuels. Les professionnels accompagnent les enfants en fonction de leur âge, de leurs difficultés et du projet pour l'enfant coconstruit avec les parents et/ou représentants légaux et les délégations territoriales de l'ASE garantes de la mesure de protection.

Depuis plusieurs années et encore en 2025, les droits de visites ont notablement augmenté du fait de la baisse des droits d'hébergement ou l'absence des deux d'où une présence importante de la quasi-totalité des enfants. Ces droits répartis sur les mercredis et les samedis mobilisent énormément les professionnels pour assurer des transports vers les lieux d'exercice de ces visites : directions territoriales, espaces rencontres spécialisés, familles. De plus, nous sommes amenés à encadrer aussi des visites dans l'établissement et nous utilisons deux espaces dédiés :

- « L'espace rencontre » : une grande pièce aménagée avec possibilité de cuisiner pour les familles, jouer, échanger dans un environnement de type familial.
- Depuis l'été 2024 en complément, « un bureau d'accueil » : plus petit, avec canapé, fauteuils, table basse, jeux, livres.

Par ailleurs, le Service Auprès des Familles (SAF), avec 3 éducateurs (1 par UV) ont pour missions de garantir le lien entre l'enfant, la fratrie et la famille élargie ainsi que la mise en œuvre des droits de visites et d'hébergement qui vient soutenir le travail d'accompagnement à la vie quotidienne réalisé par les éducateurs d'internat.

Chaque internat, est constitué d'une équipe de :

- 8 ETP travailleurs sociaux (ES et ME majoritairement)
- 1 ou 1.5 ETP maitresse de maison
- 2 ETP surveillants de nuit
- S'ajoutent en complément des apprentis (ME/ES), des stagiaires (ME/ES) gratifiables et non gratifiables.

Les professionnels en poste assurent une continuité de service de jour comme de nuit afin de répondre aux besoins des enfants et de les accompagner dans leur projet personnalisé d'accompagnement (éducatif, pédagogique, thérapeutique).

L'organisation quotidienne est structurée avec un roulement de travail avec a minima 2 professionnels de matin (6h30-14h30), 2 professionnels d'après-midi (14h00-22h30) et un surveillant de nuit (22h15-6h45).

Les 4 maisons savinoises bénéficient de la livraison des repas préparés par notre cuisine centrale (2 cuisiniers) alors que sur les 2 maisons dites extérieures (Pons et Surgères) les maitresses de maison s'occupent de la confection des repas.

Enfin, les 6 maisons bénéficient également d'un service de lingerie interne pour le linge de maison (draps, serviettes, linge souillé, etc.). Les vêtements des enfants sont lavés sur chaque internat.

L'entretien des maisons (petites réparations, entretien des espaces verts, etc.) est assuré par nos 2 agents d'entretiens.

SERVICE ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF A DOMICILE (UV1)

En 2024, l'accompagnement à domicile représente : 29 mesures en PEAD (placement éducatif à domicile) et 25 mesures en AED (aide éducative à domicile). Un accord avec le conseil départemental précise qu'une mesure PEAD équivaut à 4 mesures AED.

Le service, sous la responsabilité d'un chef de service est composé de :

- 3 éducateurs(rices) spécialisés(es)
- 2 éducatrices de jeune enfant
- 1 conseillère en économie sociale et familiale
- 1 psychologue dédiée à 0.10%.

Dans le cadre d'un travail de partenariat avec les autres établissements habilités du département et la Direction de l'Enfance et de la Famille, les secteurs d'intervention de nos éducateurs ont été circonscrits à des zones clairement établies :

- 3 éducateurs du service sont basés sur le siège administratif. Ils couvrent un secteur allant de l'île d'Oléron en passant par le secteur de Rochefort / Marennes, se poursuivant au sud de Saint-Savinien et l'Est de Saintes.
- 3 éducateurs sont basés à Gémovac. Ils couvrent les secteurs au sud de Pons jusqu'aux limites Sud du département.

En 2025, et suite à la décision de ne plus financer les 3 postes d'assistants familiaux et qui ont donné lieu à des ruptures conventionnelles, le nombre de mesures PEAD est passé de 29 à 34 au 1^{er} avril 2025. Nous constatons encore cette année que les mesures d'accompagnement au domicile et en particulier les AED sont bien souvent des situations très dégradées et nous sommes amenés à faire des informations préoccupantes pour demander une requalification de la mesure :

- 5 replis PEAD mis en œuvre
- 4 PEAD se sont transformés en placement à l'internat
- 4 signalements pour les AED.

UNITE PEDAGOGIQUE D'ENSEIGNEMENT (UPE)

L'UPE, sous contrat simple avec l'Education Nationale, se compose de :

- 5 enseignants
- 1 éducateur technique
- 1 éducateur sportif (0.5 ETP)

Cette diversité permet une complémentarité dans les actions auprès des enfants et favorise des accompagnements individualisés en fonction des besoins de chacun et en référence à un emploi du temps individualisé.

L'effectif des élèves à l'UPE varie tout au long de l'année en fonction des besoins repérés, des départs et arrivées mais en moyenne nous comptons une vingtaine d'enfants scolarisés pour 26 élèves autorisés.

Des interventions sont proposées à l'école primaire et au collège partenaire de Saint-Savinien ainsi que l'aide aux devoirs sur les internats.

Chaque année l'animation pédagogique repose sur un travail thématique qui donne une dynamique et place aux élèves en position d'acteurs et de « chercheurs ».

En 2025, les thèmes choisis pour l'année étaient « Le cinéma est un art » et « Les voyages ». Les activités proposées ont permis des échanges et partages entre les classes en respectant la verticalité. Cette année encore nous avons fait le choix de réaliser un film en lien avec les thèmes de l'année. La réalisation d'un film nous semble être devenue la meilleure option au vu des compétences individuelles et des troubles du comportement d'un grand nombre d'enfants. Les nombreuses prises de vue et le montage nous permettent de valoriser chacun d'entre eux. Ceci demande également un investissement important de la part de l'équipe de l'UPE.

L'EQUIPE SOINS

Sous la responsabilité directe de la direction, elle est constituée de :

- 1.5 ETP de psychologues (2 psychologues pour les internats à 0.7 ETP chacun et une psychologue pour le PEAD/AED à 0.1 ETP)
- 0.5 ETP pour l'infirmière
- 0.5 ETP pour la psychomotricienne.

Chaque semaine une réunion d'équipe est animée par la directrice. Les membres de l'équipe participent également à certaines réunions d'équipes internat et aux bilans des projets des enfants de l'UPE.

L'activité principale sur 2025 :

- L'INFIRMIERE : vaccins, soins spécifiques (pansements, blessures, etc.), surveillance problème somatique, accompagnements spécifiques (rendez-vous ophtalmologiques, bilans orthoptiques et cycles de séances de rééducation diabète), coordination des soins réalisés par les équipes, gestion des traitements à long terme, gestion des stocks de médicaments, vérification des prises et des effets.
- LA PSYCHOMOTRICIENNE : suivis individuels hebdomadaires, suivis individuels ponctuels, bilans psychomotricité, prises en charge spécifiques en salle bulle (salle équipée pour la relaxation).
- LES PSYCHOLOGUES : suivis en psychothérapie, accompagnements des parents, passation de bilans, animation d'un groupe de parole « ado », groupe théâtre, remédiation cognitive.

5) Les temps forts de l'année

❖ Le CVS

Cette année les enfants du CVS ont été associés à la rédaction des règles de vie institutionnelles communes à toutes les maisons d'internat mais ont aussi participé à la réflexion du projet de construction de 3 nouvelles maisons à St Savinien à la suite de l'achat par l'APLB d'un terrain.

❖ La commission loisirs

Cette commission se réunit toutes les 6 semaines. Elle est organisée par deux chefs de service, un représentant éducatif par maison, une personne des services généraux, un éducateur SAF, un éducateur PEAD, un représentant de l'UPE.

Cette année, la commission loisirs a organisé 4 grandes fêtes institutionnelles :

- La fête du printemps en avril sur le thème de Koh Lanta
- La fête de fin d'année fin juin
- La fête « rencontrons-nous » fin septembre dans la cour de l'UPE.
- Le marché et la boum de Noël le 16 décembre à St Savinien avec des invités (représentants ASE, Mairie, commerçants).

Chaque année la commission organise aussi un tournoi de football qui a eu lieu au mois de mai.

❖ **Les séjours et activités spécifiques**

Toutes les maisons ont organisé **des séjours (« transferts ») et des sorties variées** en lien avec la thématique de l'année. Les enfants ont pu bénéficier de temps de loisirs à l'extérieur et découvrir durant les transferts de nouvelles régions de France. Ils ont été sensibilisés à l'Art, à la protection de la Nature, à l'Histoire. Certains de ces temps privilégiés ont été présentés par les éducateurs à la réunion institutionnelle de rentrée en septembre.

Nous avons par ailleurs participé à la 3^{ème} édition du Challenge APLB du 15 au 18 dans le département des Deux Sèvres. Un évènement cette année placée sous le signe de l'environnement et dont l'établissement est sorti vainqueur et organisera donc l'édition 2026.

Dans le cadre du partenariat entre le stade Rochelais et le département de la Charente Maritime, des enfants ont pu assister à des matchs professionnels de basket ou de rugby et participer à des stages de sport au cours de certaines périodes de vacances scolaires. En décembre, 6 enfants ont eu l'honneur d'assister au match de football à Paris : PSG – Rennes.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

L'évaluation externe de l'établissement s'est déroulée du 19 au 21 juin 2024. Le rapport met en évidence des points forts mais également des axes de progrès.

❖ **Les points forts de l'établissement sont notamment les suivants :**

- **La stratégie bientraitance et éthique est posée institutionnellement et diffusée.** Des séances d'analyse des pratiques et des réflexions éthiques sont réalisées en équipe et étayées par les psychologues. L'encadrement se pose en garant de la bientraitance et du questionnement éthique transversal et individuel. Les enfants évoquent un accompagnement bientraitant.
- **Les droits de la personne accompagnée sont largement communiqués**, sous forme simplifiée. Les règles de vie collectives sont expliquées et revues tous les ans. Le soutien à l'exercice des droits est réalisé par les équipes éducatives. À souligner, que le cadre de vie en petites maisonnées réparties dans la ville favorise l'autonomie et l'intégration sociale.

- **L'expression et la participation des enfants sont organisées** dans des réunions d'enfants hebdomadaires, dans chaque maisonnée. À noter l'organisation d'un conseil de vie social (CVS) (alors que l'établissement n'en a pas l'obligation) et l'association des enfants au comité « Jamette » qui prépare le prochain projet immobilier.
 - Dans une **approche inclusive et largement ouverte sur son environnement**, le Projet Individuel de l'Enfant (PIE) fait l'objet d'une co-construction en équipe pluridisciplinaire (éducatif, santé, enseignement). L'équipe du Service Aux Familles (SAF), renforce les liens et apporte son soutien aux familles.
 - L'accompagnement quotidien vise à **développer l'autonomie**. La présence d'une UPE (Unité Pédagogique d'Enseignement) permet un **accompagnement spécifique aux enfants déscolarisés**.
 - **L'accompagnement à la santé physique et psychique est réalisé par une équipe paramédicale** (infirmière, psychologue, psychomotricienne) et par des partenariats forts (médecin traitant, SESSAD, CMP). Le circuit du médicament est formalisé et la traçabilité est effectuée. L'accompagnement au deuil est réalisé.
 - La **continuité et la fluidité des parcours des enfants est un point fort grâce à la transversalité et la complémentarité des différents dispositifs de l'établissement**. La coordination dans les différents réseaux est effectuée et tracée. Les départs sont anticipés.
 - La *politique ressources humaines* est effectuée en lien avec le siège de l'APLB. Elle est forte d'une **procédure d'accueil des nouveaux salariés, d'un plan de développement des compétences** complété par de nombreuses actions de sensibilisation et de temps d'échange et de partage pluridisciplinaires fréquents et utiles.
 - Soutenue par l'APLB, la **politique qualité et gestion des risques** est mise en œuvre depuis plusieurs années. Le recueil et le traitement des évènements indésirables et des faits de violence et de maltraitance est mature.
- ❖ **Des axes de progrès ont été pointés, le comité de suivi de l'évaluation externe, piloté par le Directeur qualité de l'APLB et la Directrice de l'établissement mettent en œuvre les changements et améliorations nécessaires :**

Axes de progrès	Actions à prévoir	Actions en cours	Actions terminées
Il n'y a pas de recours à un comité d'éthique associatif ou territorial.	X		
La traçabilité des questionnements éthiques et de l'association de l'enfant au questionnement le concernant est diffuse.	X		
La plupart des chambres accueillent plusieurs enfants. Ceux-ci ne disposent pas d'une clef individuelle de leur chambre, et pas systématiquement un espace sécurisé pour leurs affaires personnelles.		X	
Les règles de vie collectives varient d'une maison à l'autre. Un travail d'uniformisation pour la rentrée 2024 est en projet.			X
Les bureaux des éducateurs dans les maisonnées (affichage, utilisation) ne permettent pas de garantir totalement la confidentialité des informations qu'ils contiennent.		X	
L'utilisation du dossier unique informatisé est confrontée à des difficultés techniques dans les maisonnées où l'utilisation de multiples supports papier (cahiers, classeurs, agenda, ...) rend complexe et fragile le travail de traçabilité.		X	

L'expression individuelle de l'enfant est peu tracée dans les maisonnées.	X		
À part ceux utilisés par l'équipe paramédicale, il n'est pas utilisé d'outils validés d'évaluation des besoins.	X		
À l'internat, la co-construction du projet avec l'enfant n'est pas tracée systématiquement	X		
La trame du projet personnalisé ne permet pas de formaliser les ressources qui permettent d'atteindre les objectifs fixés.	X		
Les partenariats existants sont peu formalisés.		X	
Il y a peu d'outils d'évaluation des besoins liés à l'autonomie.	X		
La stratégie et les actions de lutte contre le risque infectieux sont incomplets (pas de DAMRI (Document d'Analyse et de Maîtrise du Risque Infectieux), et la traçabilité des actions de nettoyage et de contrôle des trousse de secours notamment est incomplète).	X		
Il n'y a pas d'évaluation adaptée de la douleur des enfants ayant des troubles spécifiques type TSA.	X		
La politique Qualité de Vie au Travail est récente.		X	
Les entretiens professionnels ne sont réalisés que tous les 3 ans.	X		
Les enquêtes de satisfaction réalisées ne font pas l'objet d'une analyse.	X		
La cartographie des risques de maltraitance et son plan d'action n'ont pas été réalisés.		X	
Les notes d'incidents (fiches d'évènements indésirables) n'ont souvent pour objet que les situations de violence ou de maltraitance.		X	
Le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité est incomplet (toutes les situations de crise n'ont pas été répertoriées) et n'est pas mis à jour tous les ans.	X		

7) Les partenaires

Le maillage partenarial sur le territoire est un élément indispensable à la mise en œuvre des projets des enfants accueillis : scolarité, activités extra-scolaires, soins, etc., nos partenaires sont multiples et nous nous appuyons sur ces ressources externes qui contribuent grandement à l'accompagnement global apporté aux enfants.

Nos principaux partenaires institutionnels :

- Le département
- L'ASE et les délégations territoriales
- La mairie de Saint-Savinien, de Surgères et de Pons
- L'Education Nationale
- Gendarmerie de secteur

Nos principaux partenaires internes :

- CAFIC
- MD2S

Nos principaux partenaires concernant la scolarité :

- Ecoles primaire et maternelle de secteur
- ULIS de secteur
- Collèges de secteur
- SEGPA de secteur
- MFR

Nos principaux partenaires concernant la santé :

- Les médecins généralistes de secteur
- Les pharmacies de secteur
- Les infirmières scolaires
- CMPP / CAMPE de Saintes, Saint Jean d'Angély, Rochefort
- IME / ITEP du territoire
- La psychiatrie de secteur

Nos principaux partenaires sportif et culturel :

- L'Atlantic Ciné de Saintes
- L'association « Le Pli »
- Local jeunes de Saint-Savinien
- Les clubs sportifs de secteur (Saint-Savinien, Pons et Surgères)
- Le stade Rochelais.

8) Les projets en cours

- ❖ Le projet « Jamette » : projet de construction de 3 nouvelles maisons d'internat est toujours en cours d'étude avec l'élaboration du plan pluriannuel d'investissements.
- ❖ La mise en œuvre de nouveaux partenariats :
 - Ateliers culturels avec « Le Pli » pour l'UPE
 - Un film de fin d'année pour l'UPE avec une nouvelle projection à l'Atlantic Ciné
 - Une journée de prévention-santé dédiée aux plus de 11 ans en avril 2025 organisée par l'infirmière de l'établissement
- ❖ Les internats préparent leurs transferts d'été, Maison Saintonge et Maison Charente emmènent les enfants en Espagne, à la découverte d'une culture différente à l'été 2025.

9) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement

a. Formation du Personnel

Pour l'année 2025, la formation a concerné **119** personnes.

Nombre d'action de formation par service	
Direction/Encadrement	6
Administration/Gestion	1
Général	9
Restauration	4
Socio-éducatif	12
Paramédical	4
TOTAL	36

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	
Hommes	32
Femmes	87
TOTAL	119

INTITULÉS DES ACTIONS DE FORMATION	
Formations individuelles	Formations collectives
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtresse de maison qualifiée - CAFERUIS - VAE ES - Certibiocide désinfectant - Intervention systémique et thérapie familiale - Intervention systémique : l'usager 	<ul style="list-style-type: none"> - SST initiale - Recyclage SST - Formation incendie - Analyse de la pratique - Appréhender l'hygiène alimentaire en restauration - Conférence théorie de l'attachement - DIU NEXT / VIVALITY - DIU VIVALITY EN LIGNE Volet accompagnement - Système de sécurité incendie - Tuteur Maître d'apprentissage - Formation SSCT membres du CSE

b. Les mouvements de personnel

Effectifs au 01/01/2025 : 128

Effectifs au 31/12/2025 : 135

	Entrées	Sorties
CDI	23	26
CDD	249	242
TOTAL	272	268

Nombre de licenciements (poste et motif) :

- 1 Moniteur Educateur (*inaptitude physique non professionnelle*)
- 1 Educateur Spécialisé (*inaptitude physique non professionnelle*)
- 1 Moniteur Educateur (*Faute grave*)
- 1 Moniteur Educateur (*Autre*)
- 1 Surveillant de nuit (*Autre*)

Nombre de ruptures conventionnelles :

- 2 Assistantes familiales

Nombre de ruptures CDD : 3

Nombre de Démissions :

- Moniteur éducateur : 5
- Educateur spécialisé : 3
- Educateur jeunes enfants : 1
- Chef de service : 0
- Agent d'entretien : 1
- Maitresse de maison : 0
- Assistant familial : 0
- Psychologue : 2
- Professeur d'enseignement spécialisé : 1
- Directrice : 1

Nombre de fin de période d'essai :

- A l'initiative de l'employeur : 0
- A l'initiative du salarié : 1

Nombre de fin de mission volontaire :

- *Moniteur éducateur* : 1

Nombre de départ en retraite :

- *Professeur d'enseignement spécialisé* : 1
- *Psychologue* : 1
- *Chef de service* : 1

Nombre de départ (changement affectation) : 0

Nombre de recrutements en CDI (poste + ETP) :

- Moniteur éducateur : 8
- Educateur spécialisé : 5
- Agent d'entretien : 1
- Maîtresse de maison : 1
- Surveillant de nuit : 3
- Professeur des écoles : 3
- Psychologue : 1
- Directeur : 1

c. Les stagiaires

- **Stagiaires gratifiables :**

- EJE : 1
- Moniteur éducateur : 1
- Educateur spécialisé : 1

- **Stagiaires non gratifiables :**

- Moniteur éducateur : 2
- Maître de maison : 1
- Secrétariat : 1
- Animation Sociale et Socioculturelle : 1
- AES : 1

d. Les apprentis

- Apprentis éducateurs spécialisés (2024-2027) : 1
- Apprentis moniteurs éducateurs (2024-2026) : 3
- Apprenti en comptabilité (2024-2026) : 1

e. Le DUERP

En 2025 dans le cadre du DUERP nous avons associé les membres du CSE à une démarche commune avec la direction de recueil de la parole des salariés concernant l'évaluation des risques professionnels. Nous avons organisé des visites sur tous les sites puis le DUERP mis à jour a été présenté en CSE SSCT et mis à disposition des salariés au secrétariat.

10) Les faits marquants de l'année

Pour 2025, 5 EIG (Evènement Indésirable Grave) ont été déclarés au département dont 3 concernant des faits à caractère sexuels entre enfants dont un avec un défaut de surveillance de professionnels en service. Une problématique de punaises de lit sur la maison Bel Air peu de temps après la rentrée scolaire a également impactée le fonctionnement puisque que les enfants ont été répartis sur d'autres maisons et certains ont été hébergés temporairement en mobil-home au camping municipal de St Savinien.

Après pratiquement 20 mois en qualité de Directrice et à sa démission, un nouveau Directeur a été recruté. Il a pris ses fonctions le 25 août 2025 avec une expérience et connaissance de la protection de l'enfance. La rentrée scolaire à l'UPE a été marquée par la nomination d'un nouveau Chef de service pédagogique et Coordinateur de l'UPE suite au départ à la retraite de la titulaire en place. Déjà professeur à l'UPE, ce « nouveau » Chef de service s'inscrit dans la démarche d'ouverture de l'établissement dans une recherche permanente d'inclusion des élèves dans les établissements scolaires de Droit commun.

Sur décision du département, les 3 Assistantes Familiales de la Maison Saint Louis de Montfort qui assuraient l'accueil de certains enfants le weekend et les vacances au vu de leur situation familiale ont quitté l'établissement au 1er avril 2025. Cette décision peut interroger au regard du nouveau schéma départemental de la petite enfance, de la prévention et de la protection de l'enfance 2025-2029 qui préconise des réponses de type familiale au détriment d'accompagnement en établissement.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

❖ Nouveau CPOM

Suite à la réunion de négociation du CPOM 2025-2029 le 9 octobre 2024 des axes de travail ont été fixés à la Maison Saint Louis de Montfort et ont donc commencé à être mis en œuvre :

- **Améliorer la qualité de la prise en charge, garantir son adaptation à l'évolution des besoins et contribuer à une meilleure couverture départementale :**
 - Mettre en œuvre les capacités autorisées
 - Atteindre le taux d'occupation départemental de 95%
 - Réaliser la prochaine évaluation prévue par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) d'ici le 31.12.2029
 - Mettre à jour le projet d'établissement d'ici le 31.12.2028
 - Continuer à favoriser les accueils des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance de Charente-Maritime
 - Transmettre sans délai la disponibilité des places au Département
- **Contribuer à la mise en œuvre des actions définies par le nouveau schéma départemental**
- **Rechercher l'efficacité des fonctionnements : gestion des ressources humaines, analyse des coûts à la place**
 - Garantir l'équilibre financier
 - Optimiser l'utilisation des ressources allouées
 - Formaliser un plan pluriannuel d'investissement notamment dans le cadre de notre projet de 3 nouveaux internats.

Par ailleurs, dans le cadre de ce nouveau CPOM une **extension de capacité** a été proposée et validée par l'arrêté du 03 février 2025 pour :

- 70 places d'internat pour garçons et filles âgés de 6 à 16 ans
- 34 places PEAD pour garçons et filles âgés de 3 à 16 ans
- 25 mesures d'AED pour garçons et filles âgés de 1 à 18 ans

La transformation du PEAD en AEMORH à moyens constants donnera lieu à une augmentation du nombre de mesure au 1^{er} janvier 2026 avec l'augmentation de 5 places d'où un passage de 34 à 39 places.

Le projet de construction de 3 maisons à Saint Savinien a donné lieu à une première réunion de travail avec les représentants du département en octobre 2025 concernant l'évaluation de l'enveloppe budgétaire possible. Le premier retour du financeur en décembre 2025 à l'APLB concernant ce projet montre un écart conséquent entre la proposition du budget alloué et les besoins architecturaux travaillés avec un cabinet d'architecte. L'année 2026 doit conduire à des négociations avec le département pour tenter de trouver un accord.

Sous l'impulsion de la nouvelle Direction, les Droits de l'enfant, la participation des enfants aux décisions seront renforcés car trop souvent bafoués ou méconnus des professionnels. Un axe fort est d'ores et déjà mis au travail avec les professionnels concernant les maltraitances sur enfant, l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

L'établissement poursuivra son ouverture dans et sur son environnement en proposant l'organisation de manifestations ouvertes aux partenaires en particulier en lien avec l'UPE. Un projet d'organisation d'un évènement sportif rassemblant des établissements scolaires du territoire est à l'étude. Concernant cette singularité d'avoir une école adossée au fonctionnement de la Maison d'enfants, il convient de régulariser le dossier administratif de cette entité qui ne l'avait pas été fait car le risque de fermeture de classes est possible.

L'attractivité des métiers de rejoindre la Maison Saint Louis de Montfort et plus largement l'APLB s'inscrit dans le renforcement de notre partenariat avec les instituts de formation mais également avec les services de France Travail (accueil de stagiaires, immersions professionnelles, participation à des jobs dating, etc.).

Dans une volonté de complémentarité de répondre aux besoins du territoire pour un public 6-21 ans, les équipes de Cadres de la Maison Saint Louis de Montfort et du CAFIC ont commencé un travail de diagnostic de leurs spécificités, besoins en considérant leur appartenance à un CPOM commun.

6- Maison d'Enfants Dordogne Périgord (Le Fleix - 24)

1) Présentation

La Maison d'Enfants Dordogne Périgord (MEDP) est répartie sur le département de la Dordogne en multi-sites. Sa capacité d'accueil est de 102 mesures depuis la réhabilitation de l'hébergement du FLEIX. Le siège de l'établissement se situe sur la commune du FLEIX.

La MEDP comprend :

L'internat, 58 places :

Le FLEIX, 36 places selon une classification par 3 tranches d'âges :

Groupe des REVEURS (6/11 ans) : 12 places

Groupe des PENSEURS (12/15 ans) : 12 places

Groupe des REALISATEURS (15/18 ans) : 12 places

- Foyer Mangout (12/18 ans) : 18 places

- Equipe dédiée (8/18 ans) : 4 places

L'externat, 44 places :

- Service d'Hébergement Diversifié - SHD (18/21 ans): 39 places

- SAPMN (6/18 ans) : 5 places

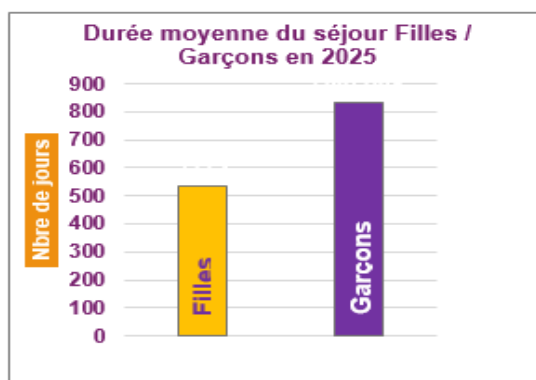
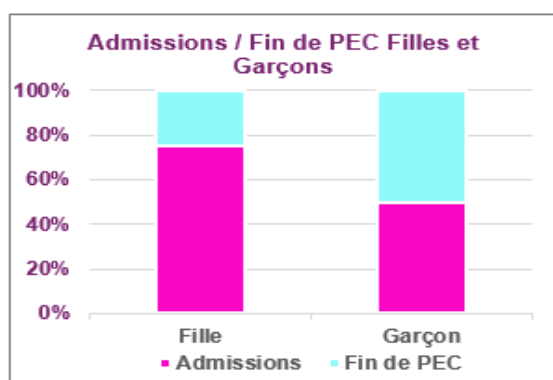
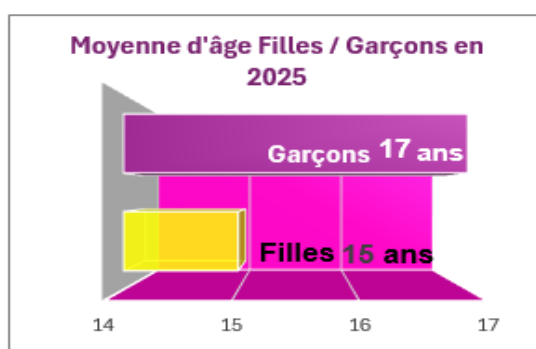
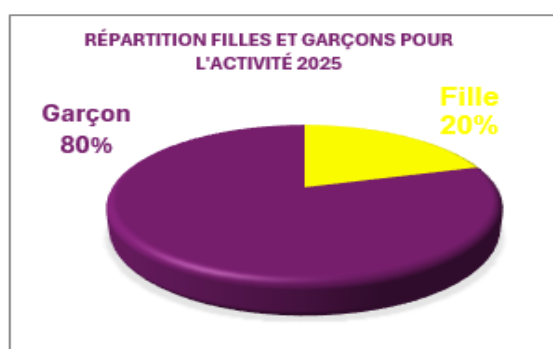
Missions principales :

- Protection et accompagnement éducatif,
- Accompagnement psychologique et éducatif,
- Soutien scolaire et remobilisation vers l'accès au droit commun,
- Travail avec les familles, maintien du lien familial.

2) L'activité et le public accueilli/accompagné

Tableau de répartition filles / garçons de l'activité 2025

Civilité	Nombre	Effectif Total	Admission	Fin de PEC	Durée du séjour (en jour)	Durée moyenne du séjour (en jour)	Moyenne d'âge
Fille	19	93	15	5	533,2	772,16	15
Garçon	74		23	23	833,75		17



Nombre de journées réalisées sur l'exercice 2025 :

	Prix de journée	Prix de revient	Nombre de Journées prévues	Nombre de Journées réalisées	Taux de réalisation activité
Internat	239,04 €	: 275,48 €	17700	16582	93,68%
SHD-SAPMN	115,62 €	103,19 €	13523	13703	101,33%
Equipes Dédiées	664,34 €	724,58 €	1314	1556	118,41%

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	48		58.14	32
SHD	39 +5	12-21	16.02	10
ED	4		16.84	11

3) L'organisation de la prise en charge réalisée au sein de l'établissement

- Procédure d'accueil
- Evolution des profils des jeunes accueillis
- Accompagnement des jeunes dans leur quotidien
- PPA
- MNA
- Travail avec les familles – (VM en interne et externe – VL – VSM) – soutien à la parentalité
- Travail en lien avec la santé

Lorsque le jeune est accueilli sur l'établissement, nous récupérons tous les documents en lien avec la santé (carnet de santé/vaccinations/antécédents d'examens ; bilans etc) et les soins psychologiques ou psychiatrique. Nous tentons de maintenir les suivis déjà existants (psychologique et psychiatrique) et prenons le relai sur les RDV déjà posés afin d'assurer la continuité des soins du jeune.

Un bilan santé est fait dans le cadre de la CPAM lors de sa prise en charge dans l'établissement. La secrétaire médicale traite les différentes informations en lien avec la santé et est en contact avec les partenaires de santé et de soin.

Chaque référent sur les différents services sont responsables du suivi santé des jeunes et sont en charge de l'organisation et des prises de RDV médicaux en lien avec la secrétaire médicale. Dès l'arrivée de l'enfant, nous tentons d'identifier les besoins en termes de santé et de mettre en place le plus rapidement possible les suivis adaptés aux besoins de chaque jeune.

Sur le site de MANGOUT, un éducateur a pour mission la référence santé, Il est chargé de coordonner les parcours de soins et de mettre en place le suivi santé des jeunes accueillis en lien avec les éducateurs référents, la secrétaire médicale, les jeunes et les familles dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Il est à noter que nous sommes situés dans des déserts médicaux et qu'il est très compliqué de trouver des spécialistes (dentistes / dermatologue / pneumologue/ gynécologue etc) qui sont proches et enclins à prendre en charge les jeunes que nous accueillons.

Nous avons donc des délais très long pour obtenir des RDV et sommes donc obligés de faire de longs trajets pour assurer le suivi santé des jeunes. (jusqu'à 1H/2H de route).

Cela demande beaucoup d'organisation et mobilise un grand nombre d'éducateurs parfois au détriment de la prise en charge du groupe.

- Partenariat (transversal)
 - JUGE
 - ASE
 - Médico-Social
 - Agences d'intérim (C3i – DMS)
 - Vauclaire
 - UHA
 - CMP Ribérac -Vélines – Bergerac-
 - Hôpitaux Périgueux- Bergerac- Ste Foy la grande
 - Fondation John Bost
 - Centre Médical du Pays Foyen
 - Entreprises du territoire
 - Etablissements scolaires
 - _ ITEP – DITEP – IME – IMPRO
 - Prignonrieux – Ailhaud Castelet – St Astier Fondation de Lisle –
- Accompagnement à l'autonomie et à la majorité
- Transport
- Démarches administratives et régulation auprès des ambassades

- **Continuité de parcours du jeune**

Depuis janvier 2025 et l'aménagement des services sur le FLEIX nous avons élargi notre habilitation et pouvons désormais accueillir des enfants âgés de 6 à 18 ans en internat. Cela nous permet de penser le parcours des jeunes accompagnés dans une continuité et une perspective d'adulte en devenir et de faciliter leur passage entre minorité et majorité dans un logique d'actions. Cela permet également d'apporter des réponses adaptées, au plus près des besoins repérés des jeunes accueillis.

Sur le site du FLEIX, les passages se font généralement d'un groupe à l'autre en fonction de l'âge des jeunes. Ensuite, les passages entre les internats des différents services (LE FLEIX/RIBERAC) vers la villa tremplin et le SHD se font selon des critères bien précis en lien avec l'acquisition de l'autonomie et en fonction du projet des jeunes. Des passages de jeunes de l'équipe dédiée vers un internat et vice et versa sont également possibles.

Pour permettre aux jeunes de répondre aux attendus du SHD et d'atteindre les objectifs fixés, plusieurs outils sont utilisés et mis à leur disposition au sein des services et à l'extérieur :

-Grille grandir

-Machine autonomes

-Appartement dans Ribérac (avec des outils permettant un accompagnement : contrat, état des lieux, journal de bord, etc.). Cet appartement est accessible aux jeunes selon un calendrier établi par les éducateurs en amont.

Le travail d'autonomie pour préparer les jeunes à l'orientation sur le SHD est à favoriser au quotidien dans le cadre de leur PPA notamment en encourageant les déplacements des jeunes (train, bus, etc.), la réalisation des actes de la vie quotidienne (vêtue, hygiène, entretien de leur espace personnel, démarches administratives, etc.) mais également en favorisant les appuis et ressources extérieurs au foyer (amis, partenaires, association sportives, artistiques et culturelles). Tous ces points sont évidemment à travailler de manière graduelle, individualisée en évitant la mise en danger du jeune.

Grace à la diversité des projets de service déployés sur différents territoires du département, l'établissement dispose d'une capacité de réorientation interne permettant d'ajuster les modalités d'accompagnement aux besoins spécifiques et aux attentes évolutives des jeunes accueillis.

Organisation de la prise en charge au sein d'un Service d'Hébergement Diversifié

Le Service d'Hébergement Diversifié (SHD) propose une prise en charge individualisée à des personnes accompagnées, principalement des adolescents et jeunes adultes, disposant des capacités nécessaires pour intégrer un hébergement en diffus. Ce dispositif vise à favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et la responsabilisation, tout en maintenant un cadre éducatif sécurisant et structurant.

1. Modalités d'hébergement

L'hébergement est assuré au sein de logements diffus (studios, appartements individuels ou partagés) situés dans le milieu ordinaire. Ce mode d'accueil permet aux personnes accompagnées d'expérimenter une vie quotidienne autonome, tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif régulier et adapté à leurs besoins. Une attention particulière est portée à la localisation des logements, privilégiant la proximité des centres-villes afin de faciliter l'accès aux transports, aux services et aux dispositifs de droit commun.

2. Cadre de la prise en charge

La prise en charge s'inscrit dans le cadre :

- d'une décision administrative ou judiciaire (Aide Sociale à l'Enfance via des Contrats Jeunes Majeurs, décisions judiciaires, etc.) ;
- d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA ou PIA), co-construit avec la personne accompagnée.

Les objectifs définis dans le projet personnalisé font l'objet d'un suivi régulier et sont réajustés lors des réunions d'équipe et des entretiens formalisés.

3. Accompagnement éducatif

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'éducateurs spécialisés, de conseillers en économie sociale et familiale et d'un psychologue. Il comprend :

- des visites éducatives régulières au logement,
- des entretiens individuels,
- un accompagnement à la gestion du quotidien (budget, alimentation, hygiène, entretien du logement),

- un soutien dans les démarches administratives, scolaires, professionnelles et de soins.

La fréquence et l'intensité des interventions sont modulées en fonction du niveau d'autonomie et de la situation de chaque personne accompagnée.

Pour les mineurs non accompagnés devenus majeurs, la prise en charge s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance et tient compte des enjeux spécifiques liés à leur situation administrative. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des démarches de régularisation, en lien avec l'ASE, les services préfectoraux, les avocats et les partenaires associatifs spécialisés. Cet accompagnement comprend notamment l'aide à la constitution des dossiers, le suivi des échéances liées à la majorité et l'anticipation des démarches relatives au titre de séjour et à l'autorisation de travail.

4. Vie quotidienne et responsabilisation

La personne accompagnée est pleinement actrice de sa prise en charge. Elle est responsabilisée quant :

- au respect du cadre institutionnel et du règlement de fonctionnement,
- à la gestion de son logement,
- à l'organisation de son temps et de ses obligations.

Des temps de régulation peuvent être proposés en cas de difficultés afin de soutenir le maintien dans le dispositif et prévenir les ruptures de parcours.

5. Travail en réseau et coordination

Le SHD s'inscrit dans un travail partenarial étroit avec les acteurs du territoire : services sociaux et judiciaires, établissements scolaires et organismes de formation, missions locales, employeurs et professionnels de santé. Des temps de coordination et des écrits professionnels garantissent la cohérence et la continuité de la prise en charge.

6. Évaluation et évolution de la prise en charge

La prise en charge est évolutive et fait l'objet d'évaluations régulières permettant d'ajuster les modalités d'accompagnement, d'évaluer l'atteinte des objectifs et de préparer les perspectives de sortie du dispositif vers des solutions adaptées (logement autonome, autre structure, retour en famille). Une vigilance particulière est portée aux échéances liées à la majorité pour les jeunes MNA.

7. Accompagnement à la santé mentale

L'accompagnement à la santé mentale constitue un axe essentiel de l'intervention du SHD, au regard de la vulnérabilité psychique de certaines personnes accompagnées et de l'impact de celle-ci sur leur parcours d'insertion sociale, éducative et professionnelle.

Cet accompagnement repose sur le repérage des fragilités psychiques par l'équipe éducative, à travers l'observation du quotidien et l'analyse des situations. Les signes de mal-être, d'isolement, d'anxiété ou de souffrance psychique font l'objet d'une attention particulière et sont partagés lors des temps de coordination.

Lorsque nécessaire, le service oriente les personnes vers les dispositifs de droit commun (CMP, médecins généralistes, psychiatres, psychologues libéraux, équipes mobiles), en levant les freins à

l'accès aux soins. Un accompagnement administratif et, si besoin, physique aux premiers rendez-vous est proposé afin de sécuriser l'entrée dans le soin.

Le suivi s'inscrit dans une logique de coordination partenariale avec les professionnels de santé, permettant d'adapter l'accompagnement éducatif aux préconisations thérapeutiques et de prévenir les ruptures de parcours. La proximité des bureaux avec les logements favorise également un soutien éducatif quotidien, contribuant au renforcement du lien social, de l'autonomie et des capacités d'adaptation.

8. Accès au droit commun

Dès l'entrée dans le service, un état des lieux des droits ouverts et des démarches en cours est réalisé, notamment en matière de séjour, de santé, de ressources, de formation et de logement. Pour les jeunes majeurs MNA, la situation administrative fait l'objet d'un accompagnement renforcé en raison de son impact déterminant sur l'accès aux autres droits.

Le SHD soutient les démarches de régularisation (constitution des dossiers, respect des échéances, préparation aux rendez-vous préfectoraux), en lien avec les partenaires spécialisés. Il accompagne également l'accès au droit commun en matière de santé, d'insertion professionnelle, de formation et de logement.

L'ensemble de cet accompagnement s'inscrit dans une logique de progressive autonomisation, visant à rendre le jeune acteur de ses démarches, tout en tenant compte de son parcours migratoire, de son âge et de ses fragilités éventuelles. Le service s'appuie pour cela sur un réseau partenarial structuré afin de garantir la continuité des droits et l'inscription durable des jeunes majeurs MNA dans le droit commun.

4) La problématique des personnes accompagnées

Analyse des profils et besoins en santé psychique des jeunes accueillis par la MEDP en 2025 :

Sur l'année 2025, 121 jeunes ont été accueilli au sein de la MEDP.

Sur ces 121 jeunes, 28 sont sortis du dispositif au courant de l'année 2025.

L'analyse des profils des jeunes accueillis a été réalisée à partir des informations accessibles sur le DIU ou en notre possession. Elle porte donc sur **94 jeunes**.

Sur ces 94 jeunes, la majorité présente des troubles psychiques plus ou moins sévères et/ou des traumatismes complexes. L'analyse des données révèle une prévalence très élevée de besoins en soins psychiques : plus d'un jeune sur deux (51 jeunes, soit 54%) nécessite un accompagnement spécialisé (avec besoin de bilan neuropsychologique, psychiatrique ou sensoriel et suivi psychologique).

La file active se caractérise par :

- Une lourdeur clinique marquée par des comorbidités (TDAH, TOP, traumatismes, conduites suicidaires).
- Un recours massif au secteur public (CMP) mais une sous-exposition au soin libéral pour raisons financières.
- Un taux d'hospitalisations psychiatriques important (9 jeunes, soit près de 10% de l'effectif).
- Une proportion significative de jeunes sous traitement psychotrope (18 jeunes, soit 19%).

Cependant, ce rapport met en lumière un paradoxe majeur : alors que les besoins explosent, les moyens humains dédiés à la réponse psychologique ne suivent pas, réduisant considérablement le pouvoir d'agir des 2 psychologues à temps plein de l'établissement.

Chiffres Clés et Indicateurs de Besoins

Indicateur	Effectif	Part %	Commentaires
Effectif total ayant pu être recensé	94	100	Public pré-adolescent, adolescent, jeune majeur
Reconnaissance MDPH	21	22%	Notification pour ULIS, SESSAD, IME, IMPRO, ITEP
Suivi en CMP	21	22%	Principaux recours aux soins (secteur public), mais souvent avec des délais ou une fréquence insuffisante / pas de prise en charge spécifique des traumatismes
Suivi en libéral	5	5%	Frein identifié : contrainte budgétaire et choix financiers. Le libéral est la seule solution pour la prise en charge thérapeutique des traumatismes et la grande majorité des jeunes pris en charge souffre de traumatismes complexes.
Jeunes sous traitement psychotrope	18	19%	Taux élevé représentant la sévérité des troubles (anxiété, dépression, TDAH, TOP, troubles du développement...)
Hospitalisation en psychiatrie (au moins une fois)	9	10%	Indicateurs de crises et de souffrances majeures, et de rupture
Besoins identifiés en accompagnement psy	51	54%	Plus de la moitié des jeunes nécessiterait une intervention spécialisée.

Analyse des Troubles et Comportements Observés

Les jeunes accompagnés présentent des tableaux cliniques complexes, souvent intriqués entre troubles psychiatriques, neurodéveloppementaux et psycho-traumatiques.

Troubles Neurodéveloppementaux et du Comportement

- TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité)
- TOP (Trouble Oppositionnel avec Provocation)
- Retards de développement
- Intolérance à la frustration

· Troubles du Spectre Autistique

Troubles de l'Humeur et de la Régulation Émotionnelle

· Troubles anxio-dépressifs

· Troubles bipolaires

· Troubles du sommeil sévères

Conduites à Risques et Crises Suicidaires (Indicateurs de gravité)

· Tentatives de suicide

· Scarifications (auto-agressivité)

· Auto-agressivité / Hétéro-agressivité

· Addictions (produits, écrans...)

Traumas Complexes et Violences

· Traumas complexes (carences précoces, maltraitances)

· Violences sexuelles subies et/ou agies

· Comportements sexualisés inappropriés.

5) La scolarité, la formation, réussite à l'examen

1. Contexte institutionnel

La Maison d'Enfants Dordogne Périgord (MEDP) est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) accueillant des mineurs confiés au titre de la protection de l'enfance. L'accompagnement proposé vise à soutenir leur développement global, notamment à travers la construction d'un parcours scolaire adapté et sécurisant.

L'établissement organise l'accueil des jeunes en plusieurs groupes correspondant aux différentes étapes du développement et de la scolarité :

Groupe Rêveurs : 6 à 12 ans, correspondant principalement aux élèves de l'école primaire.

Groupe Penseurs : 12 à 16 ans, accueillant majoritairement des collégiens et des jeunes en début d'orientation professionnelle.

Groupe Réalisateurs : 16 à 18 ans, orienté vers la préparation à l'insertion professionnelle et à l'autonomie.

Afin d'assurer la continuité et la qualité des parcours scolaires, la MEDP travaille en partenariat étroit avec les établissements du territoire, notamment :

- l'école publique du Fleix
- l'école de Saint-Médard-de-Mussidan
- l'école de Mussidan
- l'école du Pizou
- le collège de La Force
- le CFA IDC Pro de Bergerac

ainsi que d'autres structures de formation ou d'orientation selon les situations individuelles.

Ces collaborations permettent de mettre en place un suivi éducatif cohérent et coordonné entre les équipes éducatives, pédagogiques et les services sociaux.

2. Missions et actions menées

L'accompagnement à la scolarité constitue un axe central du projet éducatif de la MEDP. Les missions réalisées s'articulent autour de plusieurs dimensions complémentaires.

Soutien scolaire individualisé.

Un accompagnement pédagogique individualisé est proposé aux jeunes afin de :

- consolider les apprentissages fondamentaux
- favoriser l'autonomie dans le travail scolaire
- prévenir les situations de décrochage
- valoriser les compétences et les progrès des jeunes

Ce soutien peut prendre la forme d'aides aux devoirs, de reprise de notions non acquises ou d'un accompagnement méthodologique.

Coordination avec les établissements scolaires.

Un travail de liaison régulier est assuré avec les équipes pédagogiques afin de garantir un suivi cohérent des situations scolaires. Cette coordination permet notamment :

- l'échange d'informations sur les progrès ou difficultés des jeunes
- l'adaptation des modalités d'accompagnement éducatif
- la mise en place d'orientations ou de dispositifs spécifiques lorsque cela est nécessaire.

Participation aux instances scolaires

L'accompagnement comprend également une participation active aux différentes instances organisées par les établissements scolaires :

- rencontres parents-professeurs
- équipes de suivi de scolarisation (ESS)
- commissions éducatives
- réunions d'orientation

Ces temps de concertation permettent d'ajuster les stratégies éducatives et pédagogiques au plus près des besoins de chaque jeune.

Travail avec les familles

Lorsque la situation le permet, un travail est mené avec les familles autour de la scolarité des enfants.

Cet accompagnement peut inclure :

- un soutien dans les démarches administratives liées à la scolarité
- une médiation avec les établissements scolaires
- un travail de valorisation du rôle parental dans le suivi scolaire.

Cette collaboration contribue à maintenir ou restaurer le lien entre la famille et le parcours éducatif du jeune.

3. Données quantitatives et résultats

Au 9 juillet 2025, la Maison d'Enfants Dordogne Périgord accompagnait 26 jeunes dans leur parcours scolaire.

Participation et maintien dans la scolarité

Parmi ces jeunes :

25 jeunes étaient scolarisés, soit une très large majorité des enfants accueillis.

1 jeune était en situation de déscolarisation, faisant l'objet d'un accompagnement spécifique visant une remobilisation progressive vers un projet de formation ou d'insertion.

Ces données témoignent d'un fort maintien dans les dispositifs scolaires ou de formation, malgré des parcours souvent marqués par des ruptures ou des difficultés antérieures.

Résultats aux examens

Les résultats obtenus par les jeunes dans le cadre des certifications et diplômes sont globalement très encourageants.

Diplôme d'Études en Langue Française (DELFF)

Parmi huit mineurs étrangers ayant présenté le DELFF, les résultats sont les suivants :

7 réussites

1 échec

Ces résultats reflètent l'investissement des jeunes dans l'apprentissage de la langue française ainsi que l'accompagnement éducatif et pédagogique mis en place.

Diplômes scolaires et professionnels

Parmi six jeunes ayant présenté un diplôme au cours de l'année :

5 ont obtenu leur diplôme

1 jeune a échoué au Diplôme National du Brevet (DNB)

Ces résultats témoignent d'une dynamique globalement positive de réussite scolaire, malgré les parcours souvent complexes des jeunes accueillis en protection de l'enfance.

4. Analyse et perspectives

L'année 2025 met en évidence plusieurs éléments positifs concernant l'accompagnement scolaire des jeunes accueillis à la MEDP.

Tout d'abord, le maintien dans la scolarité de la quasi-totalité des jeunes constitue un indicateur important. Les dispositifs d'accompagnement éducatif, la coordination avec les établissements scolaires et le soutien individualisé contribuent à limiter les situations de rupture.

Ensuite, les résultats obtenus aux examens, notamment le taux de réussite élevé au DELF et aux diplômes présentés, témoignent des efforts fournis par les jeunes ainsi que de la mobilisation des équipes éducatives et pédagogiques.

Enfin, le travail partenarial avec les établissements scolaires et les familles apparaît comme un levier essentiel pour soutenir les parcours scolaires et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Pour les années à venir, les perspectives d'amélioration concernent notamment :

- le renforcement des actions de prévention du décrochage scolaire
- le développement de dispositifs de remobilisation pour les jeunes en difficulté
- la poursuite du travail de coopération avec les partenaires scolaires et de formation.

6) Les temps forts et faits marquants de l'année

L'année 2025 à la MEDP a été marquée par la rénovation des bâtiments du Fleix : déménagements, aménagement ; appropriation des lieux ; mise en route du groupe des petits (les Rêveurs) qui s'est étoffé au fur et à mesure ; inauguration avec les jeunes et le Président du Conseil départemental...

2025 est aussi marquée par un important turn-over au niveau des équipes, une difficulté à stabiliser le personnel et à recruter.

7) Les partenaires

La Maison d'Enfants Dordogne Périgord inscrit son action éducative dans une dynamique partenariale active, considérant que l'accompagnement des enfants et adolescents confiés ne peut être envisagé sans une ouverture constante sur l'environnement social, éducatif, culturel et professionnel du territoire. Ces partenariats contribuent à la mise en œuvre des projets personnalisés, à l'inclusion des jeunes et à la diversification des supports éducatifs proposés, conformément aux orientations institutionnelles et aux principes de la loi du 2 janvier 2002-2.

Mission Locale de Bergerac :

Le partenariat avec la Mission Locale de Bergerac constitue un appui essentiel dans l'accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle. Il permet la mise en place de conventions de stages de découverte des métiers et l'organisation d'ateliers de visites d'entreprises. Ces actions favorisent la construction du projet d'orientation, la connaissance du monde professionnel et l'acquisition de repères en lien avec les attentes du milieu de travail.

Association "Roue Libre" :

L'association Roue Libre intervient auprès de la MEDP dans le cadre d'ateliers d'auto-réparation de vélos à destination des enfants et adolescents accueillis. Ces ateliers visent le développement de

l'autonomie, l'apprentissage de compétences techniques de base et la sensibilisation à la mobilité douce et au développement durable.

Association La Traverse :

Dans le cadre d'une convention partenariale, l'association La Traverse constitue un espace ressource inclusif pour les jeunes accompagnés, favorisant l'accès aux droits, à la culture et aux actions collectives.

Association Croix-Rouge Française :

Le partenariat avec la Croix-Rouge permet l'accueil de jeunes au sein d'actions solidaires encadrées, favorisant la socialisation et la valorisation de l'engagement.

Aéroclub de Bergerac :

Le partenariat avec l'Aéroclub de Bergerac a permis la mise en œuvre du projet aviation, incluant des baptêmes de l'air, favorisant l'ouverture culturelle et la confiance en soi.

Association Cœur de Bastide :

L'association Cœur de Bastide propose des cours de français, de l'aide aux devoirs et des ateliers informatiques, soutenant les apprentissages et l'inclusion sociale.

SPA de Bergerac :

Des ateliers de médiation animal sont réalisés.

Club de football de Saint-Antoine-de-Breuilh et du Fleix:

Le partenariat avec le club de football favorise l'inclusion des jeunes dans un cadre sportif structuré, support éducatif pour le vivre-ensemble.

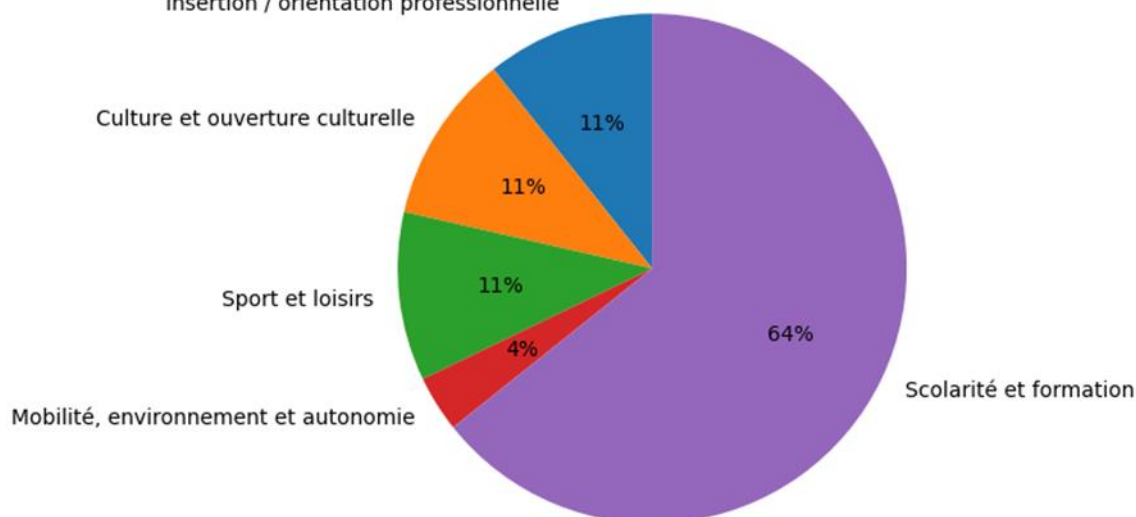
Partenariats en cours de développement :

Des partenariats sont en cours de construction avec le centre socioculturel du Pays Foyen, la ferme pédagogique de Meynard (Fondation John Bost), le Rocksane de Bergerac dans le cadre du Collectif 24 Carats, le centre équestre de saint Antoine de Breuilh.

Établissements scolaires et de formation :

La MEDP travaille en lien étroit avec les établissements scolaires et de formation du territoire afin d'accompagner la scolarité des jeunes, de mettre en place des aménagements adaptés et de soutenir leur inclusion scolaire.

Répartition des partenariats par champ d'intervention - Année 2025
Insertion / orientation professionnelle



Ce graphique présente la répartition des partenariats mobilisés par la Maison d'Enfants Dordogne Périgord selon les principaux champs d'intervention éducative pour l'année 2025. Le poids du champ « scolarité et formation » reflète le nombre important d'établissements scolaires partenaires, témoignant de l'attention portée à la continuité et à la sécurisation des parcours scolaires des jeunes accompagnés.

8) Les projets en cours

Projet de partenariat : Club de football « Pays de l'Eyraud », Mairie du FLEIX, Mairie de Saint Pierre d'Eyraud et la Maison d'Enfants Dordogne Périgord (MEDP)

1. Contexte et justification

Le sport constitue un levier essentiel d'éducation, d'intégration sociale et de bien-être. Il favorise la santé, la coopération et la transmission de valeurs citoyennes.

Dans le cadre des politiques publiques de **cohésion sociale** et de **promotion du sport pour tous**, la mise en place d'un **partenariat entre les clubs sportifs locaux (football et basketball)**, la **mairie du FLEIX** et la **Maison d'Enfants Dordogne Périgord** vise à développer des actions sportives partagées, ouvertes et inclusives.

Ce projet s'inscrit dans une **dynamique locale de coopération éducative et sportive**. Il a pour ambition de :

- Favoriser la **découverte du sport** et de ses bienfaits ;
- Promouvoir la **diversité des disciplines sportives** (football, basketball, judo, etc.) ;
- Développer les **valeurs de respect, de solidarité et d'esprit d'équipe** ;
- Permettre une **ouverture de la structure de la MEDP sur son environnement local** ;
- Favoriser une démarche inclusive **des enfants accueillis** auprès du public extérieur, dans un cadre bienveillant et valorisant.

2. But général du projet

Créer un **programme sportif éducatif et coopératif** entre acteurs locaux afin de soutenir le **développement personnel, social et physique** des enfants et adolescents à travers la pratique du football, du basketball et d'autres disciplines complémentaires.

3. Objectifs

Objectif éducatif

- Promouvoir les **valeurs citoyennes**, le respect des règles, la coopération et la persévérance à travers la pratique sportive.
- Développer l'**autonomie** et la **responsabilité** des jeunes dans la gestion de leurs activités sportives.

Objectif social

- **Renforcer les liens** entre les structures locales (clubs, établissement, mairie).
- Créer un **réseau solidaire et pérenne** autour de l'enfance, de la jeunesse et du sport.
- Favoriser la **mixité sociale et intergénérationnelle** lors de rencontres sportives.

Objectif sportif

- Offrir aux jeunes la possibilité de **découvrir plusieurs disciplines** et d'améliorer leurs **compétences motrices**, leur **coordination** et leur **esprit d'équipe**.
- Encourager une **pratique régulière** et adaptée à chaque âge et niveau.

Objectif santé

- Lutter contre la **sédentarité** et promouvoir une **hygiène de vie équilibrée**.
- Sensibiliser les jeunes aux **bienfaits de l'activité physique** sur la santé physique et mentale.

4. Partenariat et rôles des acteurs

Maison d'Enfants Dordogne Périgord (MEDP)

- Met à disposition les **infrastructures sportives** du site du FLEIX : terrain de football, gymnase, vestiaires et sanitaires.
- Facilite la **participation des jeunes** accueillis aux activités sportives.
- Participe à la **coordination du projet** et à l'évaluation de son impact éducatif.

Club de football du FLEIX

- Assure l'**encadrement des séances d'entraînement** les vendredis soirs, encadrées par les éducateurs sportifs du club.
- Propose des **ateliers techniques, des jeux collectifs et des mini-rencontres**.
- Contribue à la **formation des jeunes** autour des valeurs du sport et du fair-play.

Club de basketball du FLEIX (et autres clubs partenaires)

- Participe à la **co-construction du projet** et à la planification des activités.
- Encadre des **séances de sport en intérieur** (basketball, judo, etc.) selon un planning défini.
- Organise des **mini-tournois**, des **rencontres amicales** et des **actions de sensibilisation au respect et à la coopération**.

Mairie du FLEIX

- Soutient le projet sur les plans **logistique, financier et communicationnel**.
- Facilite la **coordination entre les acteurs locaux** et valorise le projet dans les actions municipales.
- Encourage la **pérennisation** de cette initiative dans la politique locale de la jeunesse et du sport.

5. Perspectives et évaluation

Ce partenariat a vocation à s'inscrire dans la durée et à devenir un **modèle de collaboration locale** entre institutions éducatives, sportives et municipales.

Une **évaluation annuelle** (questionnaires, bilans d'activités, retours des enfants et des encadrants) permettra d'ajuster les actions et de mesurer les effets surs :

- la participation des jeunes,
- la qualité de la coopération entre acteurs,
- l'impact sur le bien-être et la socialisation des enfants.

9) La gestion des ressources humaines

a. Répartition H/F

Hommes: 45

Femmes: 40

b. Formation du Personnel

Formations collectives :

THEMES	PUBLIC
Formation incendie, évacuation, serre-file guide et SSI	Tous les salariés
SST Initiale	Tous les salariés
SST Recyclage	Tous les salariés
ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	Tous, sauf le personnel administratif, les services généraux
TUTEUR APPRENTIS	Le personnel éducatif
Risques suicidaires chez les adolescents	Le personnel éducatif
Formations	Nombres de participants
SST initiale	10
Tuteur maître d'apprentissage	3
Analyses des pratiques	tous
Situation de tension et agressive	10
Accueillir et accompagner un sujet psychotique	8
Comprendre la violence comme symptôme	8
Troubles du comportement chez l'adolescent	10

Formations individuelles :

THEMES	PUBLIC
Maître de maison en secteur social et médico-social - RNCP37424	Salarié en CDI non formé
CQP Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire - RNCP36360	Salarié en CDI non formé
SSIAP 1	Agent d'entretien
Habilitation électrique	1
CACES R482 Catégorie a et F	1

c. Les mouvements de personnel (départ / recrutement CDI)

Nombre de départs : 33

Nombre d'embauches : 17 en CDI et 12 en CDD

d. Les stagiaires

Nombre de stagiaires : 3 sur les métiers de l'éducatif

e. Les apprentis

4 éducateurs spécialisés

f. Suivi DUERP

Mis à jour en juin 2025

11) Les perspectives et projets avenir

Les perspectives seront de :

- finaliser le projet d'établissement,
- finaliser un projet de construction d'un city-stade,
- finaliser le projet de partenariat avec le club de foot de la commune et la mairie du Fleix,
- réactualiser le règlement de fonctionnement,
- finaliser l'outil Plaintes et réclamations,
- consolider l'effectif salariés et réduire le volume intérimaire

7- La Maison d'Enfants Saint Joseph (Tarbes - 65)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

La Maison d'Enfants Saint Joseph (MESJ) s'inscrit dans le dispositif du Conseil Départemental (Direction de la Solidarité Départementale) des Hautes-Pyrénées et, éventuellement, des départements limitrophes.

La MESJ regroupe différents services dont les actions sont financées par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, voire des Départements limitrophes, dans le cadre de leurs compétences obligatoires en matière de protection de l'Enfance.

Dans le strict respect du cadre réglementaire, la MESJ assure des missions de protection, d'insertion et d'autonomie des personnes prises en charge, dans le respect et la prise en compte des problématiques individuelles et familiales.

L'établissement est ouvert 24h/24h tous les jours de l'année. Il accueille 140 enfants âgés de 6 à 18 ans. L'accompagnement du jeune peut se poursuivre au-delà de 18 ans si un contrat « jeune majeur » est accordé par l'ASE.

La MESJ propose un dispositif d'accueil diversifié qui permet de développer l'autonomie et le sens des responsabilités et de favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale. Pour ce faire, l'établissement s'appuie sur :

- quatre sites d'hébergement en internat ou en semi-autonomie :
 - L'Oustal (11 enfants de 6 à 15 ans)
 - Les Pyrénées (13 enfants de 6 à 18 ans)
 - Le Cantou (15 filles de 15 à 21 ans)
 - L'Occitan (15 garçons de 15 à 21 ans)
- un Espace Pédagogique de Jour,
- un service d'autonomie Espace Pédagogique avec Hébergement d'Insertion Sociale et d'Orientation Professionnelle (EPHISOP) (60 jeunes de 15 à 21 ans).
- un Service en Milieu Ouvert (SMO) crée le 1er mars 2021 qui accompagne les « placements hébergement à domicile » (PHD) 20 places, et les enfants accueillis chez des Assistantes Familiales (ASFAM), 8 places.

La MESJ est localisée sur cinq sites différents. Hormis le groupe « Les Pyrénées » implanté sur la commune de Lannemezan, les quatre autres sites se trouvent sur l'agglomération tarbaise.

Malgré un entretien permanent et des investissements ciblés, les espaces locatifs présentaient au fil du temps vétusté et inconvénients fonctionnels. C'est pourquoi la Direction a eu la volonté d'améliorer le bâti, en réalisant des constructions ou rénovations sur quatre sites : l'Occitan en 2018, l'Oustal en avril 2021, les Pyrénées en septembre 2021 et le Cantou en juillet 2023. Les aménagements ou constructions ont tous été réalisés en tenant compte de la diversité des problématiques et des besoins des jeunes ainsi que dans une logique de parcours. Nous avons ainsi, la capacité de proposer des espaces d'internat, de semi-autonomie et de studios indépendants en fonction de l'autonomie du jeune accueilli. Chaque jeune est accueilli dans une chambre individuelle avec sanitaire.

Chaque site est chargé d'appliquer, à son niveau, le projet d'établissement.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Le public accueilli à la MESJ

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat	130	6 à 21 ans	69.26	36
PHD			3.25	3
EPHISOP			16.85	5.5

L'activité de l'année à la MESJ

Comme on peut le constater nous avons un taux de rotation assez soutenu qui traduit une activité intense en termes d'admission et de départ des jeunes.

Taux d'activités					
	Prix de journée	Prix de revient	Nombre de journées prévues	Nombre de journées réalisées	Taux de réalisation
Internat SMO	224.78	163.17	20000	27559	134.85%
EPHISOP	58.54	74.11	20805	19503	94 %

Taux de rotation	
MECS	55.7%
SMO PHD	41.2 %
EPHISOP	62.7%

File Active					
	Effectifs au 1/1/2025	Départs	Admissions	Effectifs au 1/1/2026	File active par site en 2025
Oustal	12	5	4	11	16
Pyrénées	14	6	5	13	19
Occitan	16	13	12	15	28
Cantou	14	8	9	15	23
ASFAM-SMO	5	2	4	7	9
Total	61	34	34	61	95
PHD-SMO	17	7	10	20	27
EPHISOP	59	37	35	57	94

Toutefois, afin de continuer à répondre aux besoins identifiés sur le territoire, EPHISOP a accueilli des jeunes n'ayant pas encore acquis les prérequis nécessaires à l'autonomie. Ces jeunes présentent par ailleurs des problématiques spécifiques rendant leur accueil en structure collective inadapté. Le dispositif a ainsi permis de proposer un accompagnement individualisé, ajusté à leurs besoins, tout en garantissant un cadre sécurisant et adapté à leur situation.

Durée moyenne d'accueil							
	Oustal	Pyrénées	Occitan	Cantou	ASFAM	PHD	EPHISOP
Durée moyenne d'accueil	23 mois	24 mois	16 mois	16 mois	25 mois	19 mois	15 mois

Nature des mesures de placements

Nature des mesures de placement sur les sites MECS						
Année	J.A.E confié par l'ASE	APMI	OPP	Tutelle d'Etat MNA	Autres Tutelles (DAP)	APJM
2023	41	2	1	15	6	14
2024	65	2	2	4	3	23
2025	67	1	7	5	519	

Nature des mesures de placement sur le SMO			
Année	J.A.E confié par l'ASE	APMI	APJM
2023	34	2	-
2024	24	2	-
2025	22	5	-

Nature des mesures de placement à EPHISOP

Année	J.A.E confié par l'ASE	APMI	OPP	Tutelle d'Etat MNA	Autres Tutelles (DAP)	APJM
2023	13	-	1	15	-	70
2024	7	-	-	14	-	64
2025	7	-	-	6	-	81

Les mesures qui nous sont confiées par l'ASE sont majoritairement des jugements en assistance éducative sauf à EPHISOP qui accueille principalement des jeunes en contrats jeunes majeurs.

3) La problématique des personnes accompagnées à la MESJ

La typologie du public accueilli sur les sites internat

Public accueilli sur les sites MECS					
Année	% Fille	% Garçon	Moyenne d'âge à l'entrée à la MECS	Fourchette d'âge	
				Min	Max
2023	41%	59%	15.30	7	21
2024	46%	54%	15.75	6	21
2025	43%	57%	15.30	6	20

Nous pouvons constater que malgré une légère augmentation du nombre de filles accueillies depuis 3 ans, l'accueil de garçons reste majoritaire.

Nous accueillons beaucoup plus d'adolescents que de jeunes enfants, l'ASE privilégiant l'accueil chez des ASFAM pour ces derniers. Mais nous constatons que la moyenne d'âge à l'admission augmente au fil des années (13,77 ans en 2021 contre 15,30 en 2025).

La problématique des enfants accueillis

Problématiques des enfants accueillis sur les 4 sites												
Année	Conflit familial	Maltrait. phy.	Maltraitance psychique	Rupt scol.	Carence éduc.	Abus sexuel	Trbles psy	Violence	Errance	MNA	Délinquance	Addict.
2023	29	10	37	29	48	8	51	27	19	20	14	22
2024	28	8	18	22	45	6	21	25	6	22	8	14
2025	34	4	21	19	30	5	24	23	12	12	10	12

Les troubles psychiques sont très prégnants dans la problématique des jeunes accueillis et demandent une prise en charge spécifique qui engendre un travail partenarial important avec le secteur psychiatrique. Il est à noter que 26 jeunes (contre 19 en 2024) ont une notification MDPH avec une orientation vers des établissements ou des services médico-sociaux.

Les problématiques familiales sur les 4 sites

Année	Addictions		Conflit parental	Problème psychologique		Marginalité		Aide précarité matérielle	Problème Logement	Problème culturel
	Père	Mère		Père	Mère	Père	Mère			
2023	14	8	25	14	31	10	3	16	6	2
2024	8	6	22	7	15	4	1	9	5	0
2025	9	5	23	8	19	7	2	9	8	5

De nombreux enfants accueillis sont impactés par des conflits parentaux qui entravent leurs propres développements et entraînent de la confusion, des angoisses et des conflits de loyauté. On repère aussi un nombre important de troubles psychiques qui peuvent fortement impacter le soutien à la parentalité proposé par les intervenants.

Les situations scolaires et/ou professionnelles des enfants accueillis sur les sites MECS									
Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi	Mission locale	ULIS / SEGPA
2023	5	4	23	21	12	1	3	NR	NR
2024	7	6	23	35	16	0	1	3	6
2025	9	8	18	39	12	1	2	8	7

Nous constatons une forte hausse d'enfants déscolarisés, correspondant pour certains à un défaut d'orientation durant leur scolarité vers le milieu spécialisé par manque de places ou de négligences parentales, pour les autres à une problématique addictive et commettant des actes délictueux. Ces jeunes ne sont actuellement pas accessibles pour construire leur projet de vie, notre rôle est de rester présent dans leur errance et être force de proposition pour leur permettre d'envisager les possibilités qui s'offrent à eux. Pour rappel en 2021, nous avions 51 jeunes scolarisés en milieu ordinaire contre 35 aujourd'hui.

La scolarité ou l'insertion professionnelle sont des axes prioritaires dans l'élaboration des projets individuels. Le rôle des professionnels est de faire émerger du désir et de la motivation chez le jeune, lui faire prendre conscience de ses compétences ou lacunes, afin de coconstruire ensemble un projet cohérent en lien avec ses appétences. Les équipes sont en contacts réguliers avec les établissements scolaires, centres de formation et maîtres d'apprentissage.

La typologie du public accueilli sur le SMO

Public accompagné au SMO					
Année	% Fille	% Garçon	Moyenne d'âge à l'entrée au SMO	Fourchette d'âge	
				Min	Max
2023	44%	56%	11.75	3	18
2024	36%	64%	14.17	7	18
2025	40%	60%	14.20	8	17.7

Nous pouvons constater que le public accueilli est majoritairement masculin et dans la période de l'adolescence. En effet, les placements à domicile permettent de soutenir les parents dans cette période durant laquelle le rôle parental est mis à rude épreuve, et plus particulièrement lorsque le système familial est empreint de fragilités, carences ou autres troubles.

La problématique du public accueilli sur le SMO (PHD)

Problématiques des enfants accompagnés par le SMO											
Année	conflit familial	maltrait. physique	maltrait. Psychique	rupture scolaire	carence éduc.	abus sexuel	troubles psy.	violence	fugue / errance	délinq.	addic .
2023	12	6	12	5	36	-	1	6	2	-	-
2023	9	-	6	2	26	2	3	3	1	2	1
2025	5	1	4	1	26	1	6	1	-	-	2

Les carences éducatives sont présentes dans l'ensemble des situations, et impactent de fait le développement intellectuel et psychique des enfants. Un tiers des enfants ont une notification MDPH avec une orientation en établissement médico-social.

Les problématiques familiales au SMO										
Année	Addictions		Conflit parental	Problème psychologique		Marginalité		Précarité matérielle	Problème Logement	Problème culturel
	Père	Mère		Père	Mère	Père	Mère			
2023	3	2	6	-	2	-	-	-	6	-
2024	2	-	9	2		1	-	-	3	-
2025	1	1	7	1	1	-	-	1	4	

Le climat familial conflictuel est exacerbé lorsque l'un, ou les parents rencontrent des fragilités psychologiques ou des problématiques addictives. La relation d'aide est plus complexe à instaurer et l'orientation des personnes vers des soins est souvent nécessaire. Plusieurs familles vivent dans des logements insalubres ou qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Nous avons effectué cinq replis au cours de l'année dont trois ont abouti à un placement en MECS ou famille d'accueil.

Les situations scolaires et/ou professionnelles des enfants accueillis au SMO									
Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi	Mission locale	ULIS / SEGPA
2024	5	2	3	14	1	-	-	-	2
2025	2	2	3	16	2	-	--	-	3

Typologie du public accueilli sur EPHISOP

Public accompagné à EPHISOP							
Année	Total	% Fille	% Garçon	Moyenne d'âge à l'entrée à EPHISOP	EPHISOP Durée moyenne de l'accueil (en mois)	Fourchette d'âge	
						Min	Max
2023	93	10.00%	90.00%	17.30	21	16	21
2024	85	8.24%	91.76%	17.50	21	16	21
2025	91	9 %	91 %	18 ans	15	15	21

EPHISOP accompagne majoritairement des garçons pour la plupart majeurs qui ont obtenu un statut de MNA avant leur majorité. L'allongement des délais des démarches administratives et le fait que la majorité des jeunes n'a pas acquis les bases de la langue française peuvent entraver ou retarder les projets d'insertion et ainsi accroître les besoins d'accompagnement. Certains jeunes ont des parcours traumatiques qui doivent être pris en compte avant d'amorcer un travail sur l'autonomie. Le recrutement d'une infirmière permet de soutenir les jeunes dans leurs démarches de soins et de les orienter vers les services médicaux le cas échéant.

Nous pouvons faire le constat que les jeunes arrivent à l'aube de leur majorité alors que le dispositif peut accueillir des jeunes à partir de 15 ans. En moyenne, la durée de prise en charge à EPHISOP est de 15 mois contre 21 mois en 2024.

Structures d'origine du jeune orienté EPHISOP						
Année	MECS	FJT	DATA	POLE AVA/ protection judiciaire	SAMADE	FDE
2023	3	1	17	1	13	1
2024	11	2	7	1	9	5
2025	20	10	23	6	22	10

Auparavant les jeunes arrivaient majoritairement du DATA, mais nous constatons que l'ensemble des dispositifs de la protection de l'enfance orientent les jeunes sur EPHISOP.

Les situations scolaires et/ou professionnelles des enfants accompagnés à EPHISOP								
Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi	Mission locale
2023	-	-	-	4	40	3	-	8
2024	-	-	4	9	53	9	5	6
2025			4	21	48	10	3	8

La majorité des jeunes accueillis à EPHISOP sont en situation d'apprentissage.

L'obtention d'un diplôme est souvent complexe pour ces jeunes qui rencontrent des difficultés d'apprentissage dans les matières théoriques en raison de leurs lacunes en français. La conseillère d'insertion d'EPHISOP est présente auprès des jeunes pour les aider à se créer un réseau professionnel et acquérir de l'expérience dans le milieu du travail à travers des stages ou des contrats de professionnalisation. La non-scolarisation des jeunes est souvent liée à l'attente du recours suite à une OQTH qui empêche le jeune d'avoir une activité scolaire ou professionnelle. Afin d'éviter cette période d'inactivité, nous orientons les jeunes à l'EPJ.

Les départs et orientations des jeunes accueillis sur les sites MECS									
Année	Vers autre site de la MESJ)	Retour en famille	Autre établissement	Autonomie	Placement familial)	Autre	Hébergement chez un tiers ressource	Partenaires extérieurs avec accompagnant logement	Partenaires extérieurs avec accompagnant social
2023	ND	6	5	3	2	4	ND	ND	ND
2024	16	9	3	2	1	-	3	1	3
2025	13	5	5	5	2	1	0	3	4

Les départs et orientations des jeunes accompagnés au SMO				
Année	Vers autre site de la MESJ	Retour en famille	Autre établissement	Autonomie / Retour droit commun
2023	ND	7	1	2
2024	1	6	2	-
2025	2	2	3	-

Les départs et orientations des jeunes accompagnés à EPHISOP								
Année	Vers autre site de la MESJ)	Retour en famille	Autre établissement	Autonomie retour droit commun	ATRIUM-FJT	Hébergent chez un tiers ressource	Partenaires extérieurs avec accompagnt logement (IML-ASLL-BG UDAF)	Partenaires extérieurs avec accompagn social (SAVA, IRIS65 ...)
2023	ND	6	ND	18	1	6	7	-
2024	1	-	1	13	-	4	7	10
2025			1	11	1	6	12	14

Cinq jeunes majeurs ont quitté la MECS et sont aujourd'hui autonomes dans leur vie, 5 jeunes majeurs, ayant encore besoin d'être accompagnés ont été réorientés vers un autre dispositif à l'autonomie. Concernant les retours en famille, les familles ont été accompagnées de retours progressifs de l'enfant au domicile familial et des étayages ont été proposés (TISF, AEMO, internat scolaire) pour les sécuriser. Un jeune a été réorienté chez une ASFAM de la MESJ, 5 jeunes ont été orientés dans d'autres établissements (PJJ ou MECS hors département).

La majorité des jeunes qui sortent d'EPHISOP louent un logement autonome avec ou sans accompagnement social. En matière de partenariat, le dispositif IML-FJT semble le plus approprié à l'accès au logement pour les jeunes qui quittent EPHISOP. Six jeunes sont partis vivre chez un tiers. Ceci démontre la difficulté pour les jeunes sortants de s'inscrire dans le droit commun soit par précarité financière, soit par manque de papier administratif.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Si auparavant les 4 sites accueillait les enfants selon plusieurs modalités (internat, famille d'accueil, PHD, accueil séquentiel), l'ouverture du Service SMO, en mars 2021 a permis de recentrer l'action sur l'accueil en internat.

Le quotidien, est un alliage fragile entre l'accès à une certaine « normalité » de vie (rythme, scolarité, loisirs, socialisation...), et un travail permettant à chacun de cheminer afin d'inventer leurs propres solutions et de trouver une place dans la « cité ».

Au sein de chaque service ou site, un projet d'accompagnement personnalisé, est pensé et mené pour l'ensemble des jeunes accueillis en concertation avec le jeune concerné, sa famille et les différents partenaires.

Dès l'admission du jeune, un DIPC est formalisé et présenté à la personne accueillie et à ses représentants légaux. Après une période d'observation de trois mois, un projet d'accompagnement personnalisé est coconstruit avec la personne accueillie et ses éducateurs référents.

Ce projet d'accompagnement personnalisé va définir les objectifs d'accompagnement prioritaires ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Les modalités d'accompagnement sont évaluées régulièrement (au minimum tous les six mois), afin qu'elles soient adaptées aux besoins et aux attentes des personnes accueillies dans le cadre fixé par l'autorité judiciaire ou administrative. L'accompagnement éducatif s'appuie sur le projet d'accompagnement personnalisé, considéré comme une feuille de route pour l'équipe éducative et plus particulièrement pour les référents du projet de chaque jeune.

La spécificité des dispositifs et la richesse des équipes pluridisciplinaires permettent de proposer un accompagnement diversifié avec des modalités d'accueil « adaptables » aux situations et aux problématiques individuelles. Le tableau ci-dessous indique les axes prioritaires travaillés avec les jeunes accueillis. En lien avec les problématiques des jeunes, les objectifs privilégiés de l'accompagnement sont axés sur l'apaisement des troubles, la restauration de l'estime de soi et le projet de scolarité ou d'insertion.

Le soutien à la parentalité est aussi un axe fortement favorisé par les équipes lorsque la situation le permet.

Les axes d'orientations prioritaires des projets éducatifs :

- Accompagner les troubles du comportement et travailler en partenariat sur les troubles psychologiques
- Assiduité et réussite scolaire, apprentissage FLE
- Insertion professionnelle
- Soutenir l'estime de soi
- Apprentissages des actes de la vie quotidienne
- Suivi santé
- Socialisation (laïcité, citoyenneté et ouverture culturelle)
- Gestion du budget et démarches administratives
- Soutien des compétences parentales.

Site « L'Occitan »

Le site de l'Occitan, accompagne plus particulièrement des adolescents dans le dispositif de la MECS. Il reçoit des jeunes entre 14 et 21 ans, aux problématiques diverses, avec comme point commun le besoin de protection.

L'équipe pluridisciplinaire du site L'Occitan est composée de treize professionnels : 7 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage 0.75 ETP de maîtresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service.

Son implantation géographique dans l'agglomération de Tarbes permet une certaine autonomie des jeunes qui peuvent utiliser les transports collectifs pour se déplacer. Situé en zone urbaine, au quotidien, l'ensemble des ressources du territoire est utilisé pour la formation, l'emploi, le soin, les loisirs et la culture. Il s'agit d'activer ou de construire des réseaux de partenaires dans une réciprocité bénéfique au projet de l'adolescent.

La structuration des espaces sur le site permet de proposer des lieux d'accueil en collectif, en semi-autonomie, et en studio indépendant.

Dans la logique de la MESJ, le site développe une approche individuelle de la prise en charge pour chacun de ces adolescents. Pour chaque situation, est mis en œuvre un accompagnement adapté et singulier. Ce faisant, la dimension collective de la prise en charge n'est pas négligée. Les règles, codes et modalités qui la structurent, représentent un socle commun fondateur et indispensable à la vie en société.

La spécificité de la problématique adolescente est travaillée par une équipe pluridisciplinaire.

À partir de l'appropriation de leur placement, en devenant autonomes dans les actes de la vie quotidienne et en s'appuyant sur tous les leviers d'insertion socio-professionnels possibles, les adolescents sont moteurs d'une évolution visant à un projet de vie constructif et serein en famille ou ailleurs. Dans cette dynamique, la singularité de chaque projet individuel fait que, le support de l'accompagnement est une somme d'expérimentation en s'appuyant, notamment, sur des modes d'hébergement diversifiés qui rythment et qui suivent l'évolution des besoins du jeune et de sa famille. Ces modalités sont ajustables au plus près des besoins de chaque adolescent et s'entendent dans un accompagnement rapproché, spécifique et technique. Fort de ce positionnement, l'accompagnement se situe, vis-à-vis des jeunes et de leurs familles, dans une dynamique apprenante et d'adaptation, sous-tendue par des capacités d'innovation et de créativité pour mieux répondre aux défis des prises en charge où le travail partagé avec les jeunes et leurs parents, se concrétise par l'élaboration d'une stratégie commune d'intervention.

L'accueil de quelques mineurs non accompagnés donne une autre dimension au travail d'accompagnement de ces mineurs dont l'exil et l'isolement sont des facteurs de fragilité qui peuvent se rajouter à des problématiques d'enfants en souffrance dans leur pays d'origine avec l'enjeu majeur de l'intégration dans notre pays et de l'autonomie financière.

Site « Le Cantou »

Le site Le Cantou, accueille des jeunes filles, âgées de 14 à 21 ans, en grande difficulté sociale, familiale et psychique.

L'équipe pluridisciplinaire du site Le Cantou est composée de treize professionnels : 7 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en contrat de professionnalisation. 0.75 ETP de maîtresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

Pour répondre à de nouveaux besoins, le site Le Cantou a développé de nouvelles modalités d'accueil diversifiées.

Le mode de prise en charge n'est pas normalisé. Le Cantou exploite au plus possible la diversité des modes d'accompagnement que permet le projet de l'établissement. Ces différentes possibilités sont perfectibles en fonction des besoins de chaque situation, en essayant d'individualiser les prises en charge.

En plus de la protection immédiate que représente le placement, le Cantou tente de donner aux jeunes accompagnées l'occasion d'appréhender leur histoire familiale, leurs relations sociales afin de mesurer la place qu'elles occupent dans leur environnement, et celle qu'elles peuvent occuper en s'appuyant sur l'étayage éducatif et pluridisciplinaire. Ceci, dans un premier temps, en les accueillant au plus près de ce qu'elles sont, c'est-à-dire avec leurs propres solutions, leur manière toute singulière d'avoir fait face jusque-là à ce qu'elles ont vécu. Si ces solutions sont symptomatiques, si elles sont causes de souffrance pour la jeune elle-même ou la société, il s'agit d'amener la personne à inventer des manières d'agir adaptées avec le reste de la société. Les professionnels du Cantou mettront alors en œuvre les conditions pour que la jeune puisse opérer un réaménagement et ainsi lui permettre d'inventer une manière de s'inscrire dans le lien social.

La prise en charge du Cantou repose donc sur la possibilité d'accueillir les adolescentes là où elles en sont, avec les solutions qu'elles ont trouvées dans un processus adolescent complexe et fragilisant.

Différents éléments constituent des indicateurs de l'action du Cantou. Ces derniers ont pour but d'établir, maintenir le lien, et inscrire la jeune dans un processus d'intégration dans une société codifiée.

Pour ce faire, les actions développées sont :

- La disponibilité et la souplesse des postures professionnelles,
- L'articulation entre les professionnels,
- L'observation et la compréhension de la dynamique familiale, de la jeune, accueillie au sein d'un collectif,
- La mise en place et/ou la poursuite des soins,

- La mise en place d'un accompagnement contenant, conduisant à l'apaisement,
- Le travail avec la famille, les parents...
- L'élaboration, la construction et le suivi du projet, jusqu'à la préparation du départ.

Le Cantou s'organise autour de ces spécificités.

Le Cantou associe la famille. Il s'agit de travailler les enjeux liés au processus de séparation-individuation avec la jeune, sa famille et ses lieux de socialisation. C'est en favorisant une verbalisation que se travaillent les conflits mis en scène dans les différents espaces de vie de l'adolescent (famille, placement, scolarité, ...).

Le projet vise aussi à construire et à consolider des partenariats et des réseaux cohérents, associant les différentes ressources existantes en termes de dispositifs spécifiques, sanitaires et sociaux.

En outre, le Cantou met tout en œuvre pour construire un subtil alliage entre des individualités formant un collectif et une cohabitation collective permettant un travail individuel. Le site du Cantou est attentif et vigilant à prendre soin de chacune, en fonction des besoins et possibilités respectifs des jeunes filles accueillies.

Site « L'Oustal »

L'Oustal accueille des enfants garçons et filles, âgés de 6 et 14 ans, en référence à l'article 375 du Code Civil, au Code de l'Action Sociale et des Familles. L'Oustal peut exceptionnellement être amené à accueillir des enfants plus âgés, entre 14 et 18 ans, lorsque ces accueils sont motivés par des raisons particulières :

- Accueil de fratries, spécificité de l'Oustal,
- Logique institutionnelle : particularité du projet d'un enfant ou maintien de l'équilibre des groupes de chaque site.

L'Oustal dispose d'une capacité d'accueil de 12 enfants : ses locaux spacieux permettent de les accueillir en chambres individuelles (équipées chacune de sanitaires individuels) dont une peut être doublée pour des projets spécifiques (accueil de fratrie, accueil d'urgence d'un enfant en PHD, ...).

Un studio attenant au site permet d'accueillir un adolescent en semi-autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire du site L'Oustal est composée de treize professionnels : 7ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage. 1 ETP de maîtresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

La spécificité de l'accompagnement éducatif à L'Oustal se situe dans la gestion de la mixité et de la verticalité. Ces caractéristiques propres à L'Oustal servent de supports incontournables et quotidiens à la prise en charge des enfants. C'est au travers de la mixité et de la verticalité des âges que sont travaillés des points essentiels de l'accompagnement éducatif, tels que le respect, l'exemplarité, la tolérance, la différence, l'intimité, l'échange, le soutien et la responsabilisation. Si ces questions servent de supports essentiels à l'action éducative, elles requièrent néanmoins une vigilance accrue pour l'ensemble de l'équipe en matière de surveillance propre aux âges et aux difficultés des enfants accueillis.

La dimension de la clinique institutionnelle du projet de la Maison d'Enfants Saint Joseph est mise en œuvre de manière prégnante à L'Oustal. Le fonctionnement quotidien du site s'appuie tout particulièrement sur cette notion de communauté éducative. Ainsi, chaque membre de l'équipe, qu'il soit chef de service, éducateur spécialisé ou technique, psychologue, surveillant de nuit, cuisinier ou maîtresse de maison, est repéré par les enfants comme un adulte de référence et peut intervenir en tant que tel auprès d'eux.

Pour l'Oustal, cette année 2025, comme les années précédentes, reste marquée par la complexité des situations familiales rencontrées et par des restrictions judiciaires à l'égard des droits des parents. Des DVH restreints pour les familles nécessitant des visites en présence d'un tiers alourdissent la charge de travail de l'équipe (déplacements, temps de travail hors les murs) et demandent des compétences spécifiques. L'accompagnement de jeunes présentant des troubles psychologiques nécessite également une prise en charge adaptée, en lien avec nos partenaires du secteur médico-social. Sur les 24 enfants accueillis au cours de l'année, 10 enfants avaient un dossier MDPH.

Le jeune âge des enfants accueillis implique un travail conséquent auprès des familles. Ainsi, cet aspect de la prise en charge est prépondérant dans le quotidien de l'équipe et le rythme du site. L'objectif est d'engager et de maintenir un travail de co-éducation avec les familles au regard des décisions judiciaires. Ce travail avec les familles se dessine sous forme d'entretiens in situ ou au domicile familial, entre l'éducateur référent et la famille, avec ou sans la présence de l'enfant. Des entretiens psycho-éducatifs sont aussi proposés aux enfants et aux parents. L'équipe éducative effectue également les visites médiatisées, semi-médiatisées ou encadrées ordonnées par le magistrat. Des rendez-vous familiaux ont également lieu à L'Oustal avec le chef de service pour élaborer et/ou réévaluer le projet de l'enfant.

L'implantation géographique de la structure confère au site une dimension particulière. En effet, L'Oustal est situé dans la partie sud de Séméac, ville à proximité immédiate de Tarbes, ce qui lui permet de bénéficier de toutes les infrastructures nécessaires au projet des enfants et à l'autonomie des plus grands. Ainsi, la dimension de l'environnement de l'enfant, tant celui qu'il fréquentait avant son placement que celui qu'il fréquente désormais, est largement prise en compte dans la dynamique de son projet (vie culturelle, associative, ...).

Installé dans une maison ancienne dont la restauration s'est achevée au mois d'avril 2021, le site jouit d'un cadre verdoyant, adapté aux enfants, avec un grand parc arboré et un terrain herbé, leur permettant ainsi de s'aérer et de se dépenser physiquement.

Site « Les Pyrénées »

Le site Les Pyrénées accueille des enfants garçons et filles, âgés de 6 à 18 ans en référence à l'article 375 du Code Civil, au Code de l'Action Sociale et des Familles et aussi des jeunes en situation d'accueil prolongé au titre d'un éventuel Contrat Jeune Majeur établi auprès des services départementaux.

L'admission des enfants répond avant tout à une logique institutionnelle mais elle veut aussi s'inscrire dans les propositions de territoire et en particulier lorsqu'il s'agit de maintenir l'enfant dans son environnement. Cependant des logiques d'éloignement géographique ont également pu être déterminantes dans le projet des enfants au sein de la MESJ, voire de l'APLB.

Le site Les Pyrénées est situé en zone rurale à la périphérie de la ville de Lannemezan. L'équipe et les enfants ont intégré la nouvelle construction fin août 2021. Le nouveau site dispose d'une capacité d'accueil de 13 enfants : ces nouveaux locaux permettent un accueil en chambres individuelles (équipées chacune de sanitaires individuels). Des fratries sont très régulièrement accueillies à des fins de maintien des relations et pour éviter la discontinuité des liens familiaux.

L'équipe pluridisciplinaire du site Les Pyrénées est composée de treize professionnels : 7 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage. 1.75 ETP de maîtresse de maison, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

La démarche d'accompagnement du site se fonde sur cinq axes qui structurent la nature des interventions et définissent le rôle et les fonctions des professionnels.

Une attention soutenue est appliquée en ce qui concerne l'accueil du jeune, la prise en compte de sa santé et de son développement, l'expression de ses besoins affectifs, matériels mais aussi la singularité de l'histoire de vie des jeunes et de leur environnement familial.

L'évaluation des difficultés contextualisées des jeunes accueillis donne lieu à des réponses éducatives adaptées aux besoins dans le respect des droits parentaux grâce à un dispositif d'accompagnement souple et modulable dans le temps. Un cadre de vie où l'expression de la loi est clarifiée et mise à l'exploitation à travers des expérimentations en prise directe avec l'environnement social local (scolarité, vie professionnelle, accès à la culture, inscription sportive, actions citoyennes).

Le projet du site Les Pyrénées réside dans cette capacité de l'équipe pluridisciplinaire de rechercher les moyens de garantir à l'enfant les repères éducatifs nécessaires à la construction de sa maturité psycho-affective et à sa bonne intégration sociale. Il tient compte du parcours personnel et unique du jeune accueilli, avec son rapport à lui-même, à sa famille et à son environnement.

Le site Les Pyrénées s'appuie sur des formes modulables de prise en charge pour répondre aux besoins de singularité des projets individuels de chacun des usagers.

L'accueil du jeune en internat a pour objectif prioritaire de lui apporter des soutiens, des étayages dans le domaine éducatif, psychologique et affectif, de sorte qu'il puisse expérimenter des relations sociales

diversifiées sur un mode adapté, hors de sa sphère familiale. L'internat a également pour objectif de le soutenir dans l'apprentissage des limites et dans la découverte de ses compétences. Il propose, également, une dimension de socialisation, par un travail progressif d'intégration de la loi, d'immersion dans les organisations sociales de droits communs proposés à Lannemezan.

À partir de 16 ans et selon sa maturité, le site Les Pyrénées offre au jeune accueilli la possibilité de vivre selon une progression et une organisation quotidienne plus autonome dans une des parties du site dédiée à l'apprentissage de l'autonomie.

Le site Les Pyrénées porte de manière très forte le projet du maintien du lien entre le jeune accueilli et sa famille. L'objectif est de soutenir l'enfant dans son cadre familial d'origine et de redynamiser les fonctions parentales.

L'implantation géographique de la structure en milieu rural confère au site une dimension particulière qui doit construire son action dans un réseau partenarial moins étoffé mais dynamique. Les nouveaux bâtiments offrent aux enfants accueillis des conditions de confort moderne et un environnement immédiat adapté qui permettent et de s'aérer et de se dépenser physiquement.

L'Espace Pédagogique de Jour

Complémentaire à l'action éducative conduite par les quatre sites de la MECS, l'espace pédagogique de jour, sous l'encadrement de deux éducateurs techniques, a pour objectif premier de proposer aux préadolescents et adolescents confiés à la Maison d'Enfants Saint Joseph des médiations éducatives de découverte et de sensibilisation à l'environnement de travail. Il s'adresse également aux plus jeunes au travers de supports favorisant le partage et la réalisation de projets en petits groupes, avec pour objectif de les sensibiliser au respect de l'autre, à la citoyenneté et au vivre ensemble.

Sur un plan concret, il s'agit pour les uns de favoriser :

- L'initiation, en interne, aux différents métiers espaces verts et second œuvre du bâtiment,
- L'acquisition des prérequis professionnels (ponctualité, tenue, comportement, écoute, travail en équipe...), la découverte et l'expérimentation de gestes professionnels, la valorisation ou l'émergence de motivations, de capacités à faire, dans une mise en lien avec des apprentissages scolaires souvent fragiles, l'ouverture sur des métiers ou des employeurs, au travers de visites et de stages en entreprise en vue de confirmer une orientation professionnelle.

Et, pour les autres de favoriser :

- La découverte et le développement de centres d'intérêts, d'envies, d'imagination, au travers d'activités ludiques et culturelles, la conduite de projets en interne, mais aussi tournés sur l'extérieur favorisant le vivre ensemble, la citoyenneté, la solidarité, de respect de l'autre, des différences, de l'environnement, ...

Les publics concernés sont les enfants âgés de plus de 15 ans, accueillis à la MESJ, tout particulièrement lorsqu'ils sont scolarisés en établissements spécialisés, adaptés, circuits courts ; les mineurs non accompagnés en phase préalable à une intégration scolaire et/ou professionnelle ; les jeunes en rupture scolaire ; et durant les périodes de congés scolaires, les jeunes de plus de 14 ans, sous réserve de respecter la réglementation du travail en vigueur.

Le SMO

Historiquement, chacun des quatre sites de la Maison d'Enfants Saint Joseph proposait des modalités de placements différents afin d'adapter la prise en charge en fonction des besoins de chaque situation. Les éducateurs avaient la charge des accueils en internat, des suivis de placement à domicile ainsi que l'accompagnement d'une ou plusieurs familles d'accueil.

En 2020, une réflexion a été menée pour arriver à la conclusion que la MESJ était largement sollicitée sur des accueils hors internat. En revanche, le temps imparti pour mener à bien ces accompagnements, sans sacrifier le quotidien de l'internat, n'était plus suffisant. C'est pourquoi en collaboration étroite avec le département des Hautes-Pyrénées, nous avons imaginé une expérimentation qui permettrait de créer un service dédié, appelé le SMO, Service de Milieu Ouvert.

Le SMO fonctionne avec 3 ETP d'éducateurs spécialisés, 0.25 ETP de psychologue, une coordinatrice à mi-temps, 8 ASFAM et un 0.5 de chef de service. Le service a une capacité de 28 places.

Le service devrait fonctionner avec 8 assistantes familiales. En réalité, nous sommes en difficulté pour recruter. Pour le moment, nous disposons de 5 professionnels, dont une mise à « disposition du conseil départemental ».

⇒ Le SMO est composé de 2 pôles :

○ **Le Pôle de placement familial :**

Ce pôle travaille sur la relation entre la famille d'accueil et le jeune. Il associe la famille naturelle. Il s'agit de travailler les enjeux liés au processus de séparation-individuation avec le jeune, sa famille et ses lieux de socialisation.

Le SMO permet aux différents professionnels une lecture croisée et partagée de leur représentation de la problématique du jeune et de sa famille pour être en mesure d'y apporter des réponses diversifiées. L'apaisement recherché pour le jeune accueilli concerne donc également les professionnels. Ce dispositif agit dans le sens d'un « contenant », « d'une enveloppe » au sein desquels un climat de sécurité et de confiance permet au jeune de se poser et de s'apaiser. L'accueil d'un jeune au sein d'une famille permet de rejouer une problématique familiale et de s'interroger sur la place occupée au sein de celle-ci.

Le projet vise aussi à construire et à consolider des partenariats et des réseaux cohérents, associant les différentes ressources existantes en matière de dispositifs spécifiques, sanitaires et sociaux.

○ **Le placement avec hébergement à domicile :**

L'hébergement de l'enfant placé est maintenu au domicile parental, en référence à une mesure administrative ou d'une décision judiciaire. Il relie l'Institution, la Famille, l'Enfant par un dispositif garant de la Protection de l'Enfance.

Il concrétise et met en application les orientations prises dans le cadre de la Réforme de la Protection de l'Enfance, le Code Civil dans son art 375-2 et le code de l'action sociale dans ses articles L.222-3 et L.222-4.

Les enjeux essentiels de l'accompagnement en PHD pensés à la MESJ sont les suivants :

- La place de l'enfant dans sa famille (tenant compte des besoins physiologiques, affectifs, psychologiques, etc. de l'enfant),
- Les compétences et responsabilités parentales : développer et consolider les compétences parentales par un travail de guidance, de soutien, d'incitation pour garantir l'existence d'un cadre familial sécurisant pour l'enfant.

Cette mesure interroge la problématique familiale dans son ensemble avec l'intervention d'une « fonction de tiers » au domicile de la famille.

Il requiert une participation active et concrète des parents au projet individualisé de leur enfant. Il s'appuie sur la remobilisation des compétences parentales et le réinvestissement du jeune dans sa vie familiale tout en protégeant le jeune d'une situation de danger.

Il tient compte et utilise l'environnement social et les ressources personnelles auxquelles la famille peut se référer ou avoir recours pour élaborer le projet du jeune.

Le PHD propose de sortir d'une logique de suppléance parentale et de cloisonnement entre l'enfant placé et ses parents.

Le PHD réhabilite les parents dans leurs rôles et responsabilités à partir d'un cadre et des modalités de travail proposés par la MESJ, en s'appuyant sur les raisons de la décision judiciaire ou des conclusions de la mesure administrative.

Il requiert de la part des intervenants des compétences en matière d'accompagnement parental.

Le Placement avec Hébergement à Domicile est structuré à partir d'un cadre de référence et de modalités explicitées par les intervenants et repérées par la famille.

Il est le lieu d'une réflexion familiale, d'un travail à partir duquel les rôles et les tâches de chacun (parents, enfants, référents) sont définis et décrits dans le projet individualisé de l'enfant.

L'exploitation des compétences familiales et des ressources sont largement soutenues. Le soutien et l'étayage des institutions, ou personnes ressources désignées par la famille (famille élargie, cadre scolaire, professionnel, milieu de soins, autres...) sont repérés. La famille va alors pouvoir s'inscrire dans un environnement socio-familial soutenant.

Le PHD peut répondre à trois grands types de situations :

- Avant un placement, le PHD peut être ordonné en vue de la préparation à une séparation physique,
 - Après un placement, il s'inscrit dans la perspective d'un retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,
 - Dans certaines situations particulières où le placement traditionnel n'est pas possible pour le mineur et sa famille et peut être source de traumatisme supplémentaire.
- Objectifs en direction du jeune :
 - Soutenir et accompagner le projet individuel du jeune à partir de son lieu de résidence principal en tenant compte de son discours et de l'évaluation de ses besoins,
 - Observer et soutenir les relations enfant / parent dans les moments de la vie quotidienne au domicile,
 - Proposer des interventions différenciées et externalisées en direction du jeune (insertion scolaire ou professionnelle, soutien psychologique, soins spécialisés...).
 - Objectifs en direction des parents :
 - Etayer les fonctions parentales en s'appuyant sur les droits et les devoirs de chacun, sur leurs pratiques de vie quotidienne et leurs représentations concernant la place de chacun,
 - Proposer des interventions sous forme d'entretiens à partir des contenus diversifiés (rôle et place du père ou de la mère dans le contexte de la famille, organisations familiales, relations entre les parents, enfant, régulation des rythmes de vie et besoins de l'enfant, relation intergénérationnelle).
 - Objectifs en direction de l'Institution :
 - Rendre compte des orientations prises avec la famille à propos de l'enfant,
 - Assurer une continuité éducative institutionnelle par un rendu compte des avancées dans l'action éducative et d'accompagnement de la famille.

Si son objectif premier demeure la Protection du jeune, il permet aussi le maintien des liens familiaux et le renforcement des responsabilités parentales en s'exonérant d'une rupture intrafamiliale.

Il propose une intervention pluridisciplinaire autour d'un projet personnalisé sans que le jeune impliqué directement dans le placement soit désigné par sa famille, son environnement social ou la société comme le « mauvais objet ».

Afin d'être au plus près de la situation et permettre à la famille de se mobiliser, il convient d'organiser au minimum deux entretiens hebdomadaires, et de se rendre au moins une fois par semaine au domicile de la famille. La disponibilité des parents et leurs contraintes doivent être prises en considération grâce à des temps de rencontres qui doivent être proposés sur des créneaux horaires larges et suffisamment à l'avance.

Le SMO se caractérise par une grande souplesse d'intervention notamment au niveau des horaires. L'amplitude horaire de fonctionnement du service doit être le plus large possible sur la journée, incluant les débuts de soirée, au moment où la famille est réunie. Elle doit également couvrir une partie du week-end, il s'agit le plus fréquemment du samedi.

Il convient de veiller aussi tout particulièrement à assurer une continuité de suivi durant les périodes de vacances scolaires.

Il garantit l'existence d'un interlocuteur 24h/24 avec un accueil téléphonique permettant aux parents de prendre contact si nécessaire en cas d'urgence avec un représentant de la structure.

À la suite des décisions jurisprudentielles et des orientations nationales rappelant l'absence de fondement légal du placement éducatif à domicile (PHD) en tant que mesure de placement, il est apparu nécessaire de requalifier ce dispositif en une mesure conforme au droit de l'assistance éducative.

Ainsi, le service évolue vers un Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO-R) avec possibilité d'hébergement, conformément aux articles 375 et suivants du Code civil et aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF) à compter de janvier 2026.

Cette transformation vise à garantir la continuité des accompagnements, la sécurité juridique des pratiques professionnelles, ainsi que le respect des droits des enfants et de leurs familles.

Cette procédure de transformation a été réalisée dans le cadre d'élaboration d'un CPOM à compter de janvier 2027.

L'ASE a souhaité transformer l'offre en gardant les mêmes missions et moyens que le PHD

À la suite d'une concertation entre l'Ase et les juges des enfants de Tarbes, il a été convenu :

1. Le Jugement en Assistance Educative viendra mentionner que la mise en œuvre de l'AEMO Renforcée avec Hébergement sera confiée à l'ASE des Hautes Pyrénées. Durant l'exercice de cette mesure, l'enfant pourra être accueilli si besoin suite à une crise ou en anticipation en lieu neutre pour une durée ne pouvant excéder 15 jours ;

2. Dès lors que l'enfant devra être accueilli en lieu neutre : le service de la MECS (qui exerce la mesure d'AEMO Renforcée avec Hébergement) devra adresser une note d'information au J.E. (par le biais de la transmission à l'ASE) qui indiquera les motifs et objectifs de cet accueil en lieu neutre. Seront précisées les dates de début et de fin d'accueil ;

3. Avant l'échéance des 15 jours (délai maximal de l'accueil initial), le service de la MECS adressera une note circonstanciée du projet élaboré durant le temps d'accueil en lieu neutre. Cette note devra faire apparaître les modalités de retour au domicile ou, à défaut, les motifs pour lesquels l'accueil doit perdurer et sa temporalité et le cas échéant, la préconisation d'une main levée de l'AEMO Renforcée avec Hébergement à la faveur d'une mesure de placement.

Concernant l'AEMO R administrative, un groupe de travail avec l'ASE et les MDS doit se constituer pour travailler sur l'actualisation des documents de demande qui précisera les modalités d'accompagnement et les conditions de mise en place de temps de répit.

Lorsque l'ensemble de ces modalités seront formalisées, nous pourrons actualiser notre projet de service.

EPHISOP

EPHISOP est un service d'accueil, d'accompagnement, de soutien à l'autonomie et d'insertion socioprofessionnelle.

Le dispositif EPHISOP est construit sur le principe de la mutualisation des moyens, des compétences et des expériences de la MESJ.

À l'origine, EPHISOP était une structure provisoire et expérimentale qui a vu le jour en janvier 2018 et devait prendre fin en juin 2019. Suite à la réponse de la MESJ à un Appel à Projet du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, EPHISOP est devenu, le 1er octobre 2018, une structure pérenne.

Du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2019, EPHISOP accompagnait 20 jeunes, âgé(e)s de 15 à 21 ans dans la mixité, capables d'un minimum d'autonomie et n'ayant pas besoin d'une action éducative intensive. Du 1er novembre 2019 au 30 juin 2020, EPHISOP a accueilli, à la demande du Conseil Départemental, 6 jeunes de plus. Depuis le 1er juillet 2020, EPHISOP accueille 47 jeunes répondant aux mêmes prérequis précités.

Pour autant, cette augmentation n'a pas suffi à répondre aux besoins du département et en juin 2021, EPHISOP a été en suractivité en accueillant les 8 jeunes qui étaient sur liste d'attente depuis plusieurs mois.

Au regard des besoins identifiés, d'une part par la MESJ et d'autre part par l'ASE, le département des Hautes-Pyrénées a pérennisé le dispositif autonomie à 60 places à compter du 01 janvier 2022, avec un taux d'occupation de 95% (57 jeunes en moyenne).

Du fait de l'augmentation du nombre de jeunes accueillis, l'équipe pluridisciplinaire d'EPHISOP s'est développée.

L'équipe d'EPHISOP est composée, à ce jour, de 9 ETP travailleurs sociaux, de 5 ETP services généraux (veilleurs de nuit et maitresses de maison, 0.5 ETP IDE, 0.25 ETP Psychologue, et de 1 ETP Chef de service et d'un conseiller technique à compter du 17/01/2022.

EPHISOP est un dispositif d'accompagnement avec un parc locatif diversifié pour répondre à la mise en autonomie des jeunes et à leur responsabilisation.

EPHISOP comprend :

À Séméac : 5 studios individuels,

1 T4 : colocation de 3 jeunes avec 3 chambres individuelles,

13 T3 : colocation de 2 jeunes avec 2 chambres individuelles,
23 T2-T1 : appartements individuels avec projet de bail passant.

L'ensemble des objectifs de la prise en charge découle d'un socle commun : l'accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation du jeune.

Les interventions sont axées sur :

- L'accès à la formation et l'insertion socio-professionnelle,
- La socialisation : laïcité, citoyenneté, ouverture culturelle,
- Le budget : apprendre à gérer ses ressources et à anticiper des dépenses futures par des économies financières,
- La santé : suivi médical dans le droit commun soutenu et accompagné par l'équipe pluridisciplinaire,
- Les démarches administratives : soutenues et accompagnées par l'équipe pluridisciplinaire.

C'est dans cette dynamique pédagogique de responsabilisation que le jeune accompagné devient acteur de son projet de vie. Comme défini lors de l'extension d'EPHISOP en juillet 2020, EPHISOP se décompose en deux services qui permettent un parcours institutionnel pour l'usager :

- EPHISOP 1 : l'entrée, l'accueil, l'accompagnement vers une insertion professionnelle l'évaluation, la réorientation si besoin,
- EPHISOP 2 : accompagnement autour de la sortie du dispositif et de la prise d'indépendance.

Tout jeune orienté par la Commission d'Orientation et de Suivi est accueilli sur le pôle 1 d'EPHISOP puis admis sur le pôle 2 en fonction de l'évaluation effectuée par l'équipe.

Il n'existe pas de temporalité automatique de la prise en charge, l'idée étant de répondre à une question fondamentale : est-ce que l'usager a la capacité de s'orienter vers le droit commun en cas de besoin ? À partir du moment où tel est le cas, le travail autour de la sortie du dispositif de façon concrète peut s'enclencher. L'idée principale est que le jeune sorti d'EPHISOP se soit approprié l'ensemble des outils existants pour répondre à ses besoins et que son projet soit, a minima, sécurisé.

5) Les temps forts de l'année

La MESJ est aujourd'hui un établissement doté de différents dispositifs permettant de proposer un panel diversifié d'accompagnements, qui se veulent complémentaires et répondant aux besoins évolutifs des enfants accompagnés.

Les équipes ont été force de créativité pour proposer aux jeunes accueillis des temps conviviaux et festifs qui favorisent la cohésion de groupe, la solidarité et l'ouverture vers l'extérieur.

Sur les sites des Pyrénées et du Cantou des fresques ont été réalisées avec des intervenants extérieurs. Comme chaque année depuis 4 ans, l'APLB organise un séjour qui permet d'accueillir une cinquantaine de jeunes accompagnés par l'APLB. Sept jeunes de la MESJ ont participé.

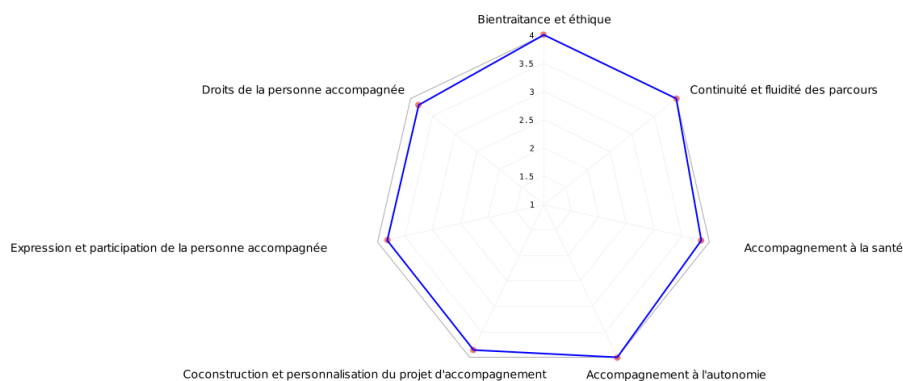
L'établissement a souhaité mettre en place avec les équipes des moments conviviaux inter-sites en organisant chaque année un concours de gâteaux. Chaque site prépare un gâteau et un jury présidé par un artisan pâtissier de Tarbes (qui a été accueilli à la MESJ durant son enfance) détermine le site gagnant.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

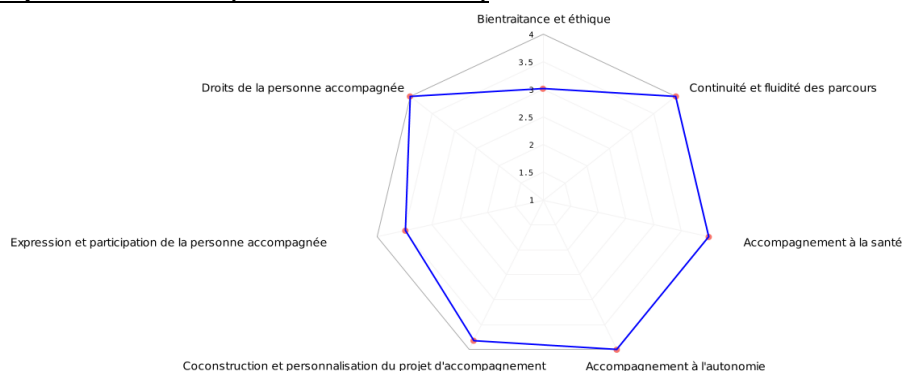
L'évaluation externe

L'évaluation externe a eu lieu du 4 au 6 octobre 2023. Durant les 3 jours d'évaluation, 5 jeunes ont été interviewés, ainsi qu'une douzaine de professionnels et l'ensemble de l'équipe de direction. Pour rappel, nous avons obtenu les cotations suivantes :

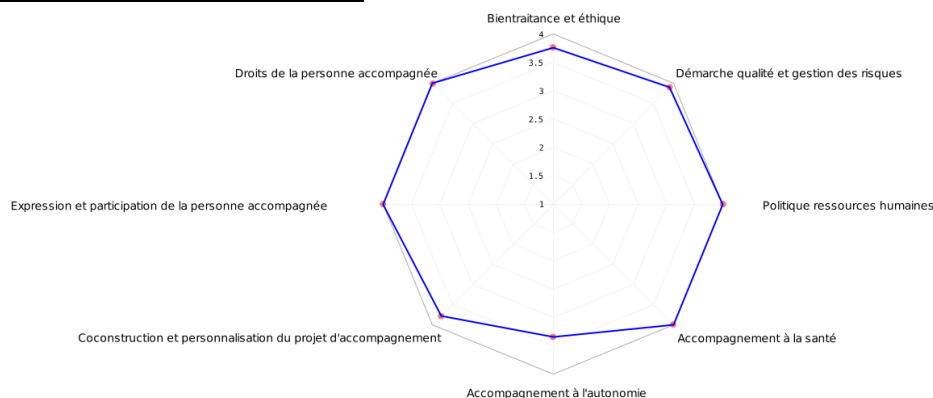
Chapitre 1 la Personne (cotation 3.91 sur 4)



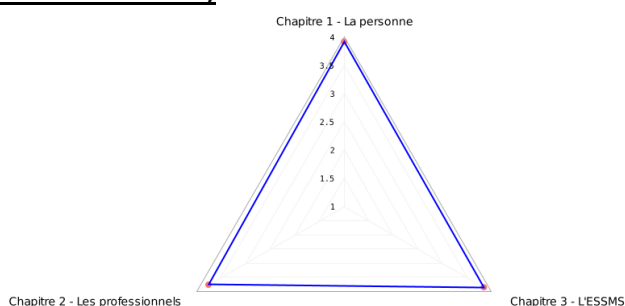
Chapitre 2 les professionnels (cotation 3.76 sur 4)



Chapitre 3 l'ESMS : (cotation 3.85 sur 4)



Synthèse des 3 chapitres (cotation 3.84 sur 4)



Appréciation générale du rapport final d'évaluation externe :

La MECS Saint Joseph a été confrontée, ces dernières années, à une vacance du poste de direction et à un turn-over important de chefs de service et de professionnels.

Depuis début 2023, la situation s'est stabilisée et a permis d'engager un travail d'analyse des pratiques et d'amélioration continue de la qualité du service rendu.

Dans cet établissement, on observe une corrélation entre les pratiques des professionnels et la présentation de la gouvernance qui démontre une appropriation certaine des valeurs, des procédures et des pratiques, ce qui est confirmé par les dires des jeunes accompagnés.

L'accompagnement du public est très individualisé et axé sur le respect des droits des personnes, leur participation et leur inscription dans le droit commun.

L'ESSMS remplit l'ensemble des critères impératifs. Certains autres critères sont insuffisants car la culture de l'oralité est encore forte et la traçabilité pas toujours systématique, ce qui rend difficile l'analyse au-delà des situations individuelles.

Ainsi les points suivants seront à améliorer :

- Bienveillance et éthique : formaliser le cadre éthique en y associant davantage les professionnels et les jeunes ;
- Droits de la personne accompagnée : l'ensemble des professionnels doit s'approprier le projet personnalisé afin de renforcer la traçabilité et la formalisation. Le projet d'établissement est à actualiser
- Expression et participation de la personne : insuffisance de co-construction avec les jeunes ;
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement : des projets pas systématiquement formalisés ;
- Accompagnement à l'autonomie : la capitalisation d'un réseau social peu soutenue ;
- Accompagnement à la santé : anticiper la problématique du désert médical afin que chaque jeune puisse bénéficier d'un suivi médical ;
- Démarche qualité et gestion des risques : un plan de crise insuffisamment formalisé.

L'ensemble de ces points d'amélioration seront travaillées avec la commission Démarche qualité (CDAC).

Depuis 2021 une commission Démarche qualité (CDAC) a été mise en place qui vise à :

- Améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes accueillis,
- À développer une culture d'établissement,
- Apporter une sécurité dans les pratiques pour les professionnels (chacun peut se référer à des écrits, des protocoles ou guides communs à l'ensemble de l'établissement).

Cette commission se réunit 3 à 5 fois par an. Elle s'inscrit dans une logique régissant quatre grands principes :

- Participative : elle associe les professionnels et les usagers,
- Spécifique : elle prend en compte les spécificités et l'histoire de la MESJ en s'appuyant sur les textes réglementaires et les recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM,
- Intégrée : elle inclue les travaux associatifs (plans stratégiques, procédures associatives),
- Continue : elle s'inscrit dans un processus continu annuel.

Les Objectifs opérationnels de cette commission :

Lister ensemble les besoins inhérents à un fonctionnement efficient sur l'ensemble des sites de la MECS et les référencer par items (projet d'établissement, droit des usagers, cohérence des interventions, garantie et responsabilité, prévention et traitement des maltraitances, environnement, ressources architecturales et logistiques),

Intégrer les plans d'action élaborés lors de l'audit,

Planifier avec l'équipe de direction les axes prioritaires de cette démarche à court, moyen ou long terme.

Le Fonctionnement et rythme des réunions :

La commission est composée de 12 membres issus de l'ensemble des métiers exercés à la MESJ et des différents sites et services,

La commission se réunit 3 heures par trimestre.

Depuis sa création, le CDAC a participé à l'élaboration et/ou à l'évaluation :

- Des protocoles suivants :
 - Fiche d'astreinte des cadres,
 - Protocole sur les déclarations de disparitions des mineurs,
 - Procédure du circuit du médicament,
 - Projet de partenariat avec le secteur psychiatrique,
- Des outils de loi 2002-02
 - Livret d'accueil,
 - Règlement de fonctionnement,
 - Chartre des droits et libertés des personnes accueillies,
 - Enquête de satisfaction,
 - DIPEC.

En 2024, la commission a travaillé sur l'ensemble des nouvelles trames de rapports construites par l'équipe de direction et sur la notion de bienveillance au sein de la MESJ.

En 2025, l'équipe de direction a actualisé la trame des PAP et élaboré un protocole violence. Ces documents ont été présentés au CDAC. Pour 2026, la commission travaille sur une nouvelle enquête de satisfaction.

7) Les partenaires

Les modes de travail et d'intervention sont connus des différents partenaires qui ont autorité sur les placements. Ils font l'objet d'échanges réguliers à partir du projet individualisé, de prise en charge travaillée de concert avec les parents et le jeune accueilli. Ils sont révisés lors de réunions en interne (réunions de synthèse) et en externe à l'ASE (Commission d'Orientation, réunions de concertation,) et auprès des instances judiciaires (audiences civiles ou pénales).

Ainsi l'établissement a travaillé en lien étroit avec différents partenaires qui sont :

▶ **Les services de l'ASE**, notamment la Commission des Jeunes en Grande Difficulté, le service des assistantes familiales ainsi que le service adoption, mais aussi avec le service jeunes majeurs qui est systématiquement présenté aux adolescents qui deviennent majeurs dans l'année.

▶ **Les Juges des Enfants**, facilité par la visite annuelle sur nos sites d'un des deux Juges des Enfants du TGI de Tarbes qui vient concrétiser cette nécessaire collaboration.

▶ **L'inspection académique** pour les situations de déscolarisation ou de parcours scolaires et professionnels atypiques pour les jeunes les plus en marge du système scolaire classique.

▶ **Le secteur associatif**, pour favoriser l'inscription des jeunes sur le territoire Tarbais dans le cadre d'activités culturelles et/ou sportives de façon individuelle (danse, musique, centre de loisir, ...) ou collective (participation à des événements...).

▶ **Des employeurs potentiels** proches des Foyers avec l'utilisation d'un document interne qui facilite les stages à l'extérieur pour enrichir le jeune lors de découvertes professionnelles, dans le but de renforcer l'estime de soi et l'espérance d'une possible réalisation de soi-même, par l'expérience d'une immersion dans la réalité du monde du travail.

▶ **Le secteur psychiatrique** et l'unité mobile psychiatrique en réalisant du « sur mesure » avec certains thérapeutes pour les jeunes les plus en difficulté qui sont aussi les plus réticents aux soins spécialisés.

▶ **Le service AEMO**, lorsque la famille bénéficie de double mesure. L'action concertée a permis des mises au point régulières et l'élaboration d'un projet individualisé tenant compte des missions de chacun.

▶ **Les établissements médico-sociaux** qui prennent en charge les jeunes accueillis pour coordonner nos missions et les interventions de chacun.

▶ **La PJJ**, toujours dans le cadre de situations particulières, le rapprochement de ce service est nécessaire pour que des réponses adaptées et cohérentes soient amenées aux jeunes.

▶ **Les services de Police et de gendarmerie** dans le cas, de signalements de fugues ou de « non-réintégration », de protection des personnes et des locaux (majoritairement pour des situations en interne d'agressions physiques), de procédures civiles ou pénales.

Si le travail en partenariat est unanimement reconnu comme incontournable et indispensable, ses enjeux importants et les regards différents portés selon la spécificité de chacun rendent le travail de collaboration parfois périlleux. Les efforts constants de tous sont requis afin de permettre d'agir dans les mêmes objectifs, à savoir l'intérêt des enfants accueillis.

8) La gestion des Ressources Humaines

a. Formation du Personnel

Tous les types de personnels de la MESJ ont, au fil des années, développé du savoir-faire et du savoir-être qui, reliés à leur implication, permettent aux ressources humaines de l'établissement d'être très favorablement considérées tant en intra que par ses partenaires, placeurs et financeurs.

De plus avec l'accroissement de la capacité d'accueil, la MESJ a largement accru ses moyens, ce qui permet d'envisager de nombreuses synergies liées en particulier à la diversité des métiers, à des formations partagées ou encore à des mutualisations de moyens permettant des économies d'échelle. L'évolution de notre secteur s'accélère et implique des mutations et des changements très importants visant à pérenniser l'établissement par une adaptation aux besoins de l'environnement.

Une réflexion sur le sens du travail en MECS, étalée sur deux ans avec un cabinet de consultant extérieur qui intervient auprès des équipes pour les amener à réfléchir sur leur pratique et quel sens ils y mettent.

L'ensemble des salariés est satisfait de ce travail et en exprime clairement la pertinence.

La question du sens a donc pu être travaillée collectivement et de manière participative à travers une refonte globale du Projet d'Etablissement.

Depuis 2024, des modules spécifiques de 4 jours au travail en MECS sont proposés aux salariés qui ont intégré la MESJ récemment. L'objectif est d'avoir une culture commune.

Afin de prévenir les comportements violents des jeunes envers les professionnels, la direction a décidé de proposer une formation de 4 jours à 12 personnes sur la gestion des comportements violents en MECS.

Cette formation a été énormément appréciée par les salariés, car elle propose des outils accessibles et pertinents. Cette formation sera reconduite en 2026.

L'adaptation permanente de la MESJ à son environnement, tout en contribuant à sa pérennité, peut représenter une menace dans le sens où elle implique de nombreux changements. Comme l'expérience l'a démontré, ces changements sont difficiles à accepter et à supporter s'ils ne sont pas accompagnés et soutenus à tous les niveaux.

Parallèlement, nous essayons de mettre en mots les mouvements psychiques auxquels sont exposés les professionnels en lien avec les problématiques rencontrées. Accompagner des adolescents a un impact fort sur les professionnels en faisant résonance avec la dimension personnelle. Chaque équipe, y compris l'équipe des chefs de service, des veilleurs de nuit et des maitresses de maison, bénéficie de séances d'analyse de la pratique avec un intervenant extérieur, ces temps sont fortement appréciés. Une formation sur les risques incendie a été organisée sur chacun des sites.

b. Les mouvements de personnel

En 2025, il y a eu 29 départs qui se répartissent de la manière suivante :

- 25 démissions ont été enregistrées (contre 16 en 2024). Certaines équipes ont été fortement affectées, avec un renouvellement des effectifs dépassant 50 %.
- 2 ruptures pendant la période d'essai à l'initiative de l'employeur (1 cuisinier et 1 chef de service)
- 2 départ en retraite (surveillants de nuit).

Au cours de l'année, il y a eu 30 recrutements en CDI dont le poste de directeur adjoint qui était vacant depuis juillet 2024.

c. Les stagiaires

La MESJ a toujours la volonté d'accueillir des stagiaires. Même si cela demande une attention et une disponibilité particulière, c'est une plus-value pour les équipes en termes de dynamique d'équipe et d'apport mutuel de connaissances. En 2025, nous avons accompagné 12 éducateurs spécialisés en formation qui ont effectué des stages longs (2 mois à 1 an).

d. Suivi DUERP

Deux séances de SSCT en présence de la médecine de travail ont été consacrées à la réactualisation du DUERP.

Avec les membres de SSCT, nous avons pu recenser et analyser le classeur des notes d'incidents. Nous avons aussi effectué ensemble des visites de sites avec une rencontre des professionnels pour évoquer les difficultés qu'ils rencontraient concernant les conditions de travail matérielles.

9) Les faits marquants de l'année

Nous avons organisé trois réunions institutionnelles. Nous avons invité différents partenaires qui sont intervenus sur les thèmes des réseaux sociaux, le fonctionnement de la MDPH, les écrits professionnels. Chaque fin de réunion institutionnelle est l'occasion de déguster les spécialités de nos cuisiniers et d'échanger entre nous sur la vie institutionnelle de la maison d'enfants. Ces moments favorisent le climat social et la dynamique de projets transversaux.

10) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Évolution du public à double vulnérabilité en MECS

Depuis plusieurs années, la MECS accueille un public dont les profils et les besoins se sont considérablement transformés. L'évolution sociétale, les mutations familiales, les difficultés économiques et l'accroissement des problématiques de santé mentale ont contribué à l'émergence d'un public à double vulnérabilité. Cette double vulnérabilité se manifeste à la fois sur le plan social et familial (parcours marqués par la précarité, la rupture du lien parental, les carences éducatives ou les

placements successifs) et sur le plan psychique et comportemental (troubles de la régulation émotionnelle, troubles du comportement, pathologies psychiatriques émergentes, troubles neuroatypiques (TDAH, TSA), traumatismes précoces ou conduites à risque).

La MECS est ainsi confrontée à une complexification des situations et à la nécessité d'adapter en profondeur ses modes d'accompagnement et notamment concernant la consolidation du travail en réseau avec les partenaires du soin et le développement d'une culture commune autour de la notion de parcours global du jeune.

Au sein de la MESJ, nous devons proposer à ces jeunes un quotidien structuré en donnant des repères stables dans le temps et l'espace, en limitant les sources d'imprévisibilité et d'anxiété et encourager la participation active et la responsabilisation des jeunes et de professionnels.

Face à cette réalité, la MECS a engagé une réflexion institutionnelle et doit mettre en œuvre plusieurs axes d'adaptation visant à mieux répondre aux besoins spécifiques de ce public.

Conscients de la charge émotionnelle et technique que représente l'accompagnement de ces jeunes, les professionnels bénéficient de formations sur les troubles psychiques, les traumatismes complexes et la gestion de crise.

Des espaces d'analyse des pratiques et de supervision sont institués afin de soutenir la réflexion, prévenir l'épuisement professionnel et renforcer la cohérence institutionnelle.

Une augmentation du ratio d'encadrement éducatif permettrait un accompagnement plus individualisé, nous sollicitons dans le cadre du CPOM 2027/2032 des moyens humains supplémentaires.

La transformation du PHD en AEMO R avec hébergement

À la suite des décisions jurisprudentielles et des orientations nationales rappelant l'absence de fondement légal du placement éducatif à domicile (PHD) en tant que mesure de placement, il est apparu nécessaire de requalifier ce dispositif en une mesure conforme au droit de l'assistance éducative.

Ainsi, le service évolue vers un Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO-R) avec possibilité d'hébergement, conformément aux articles 375 et suivants du Code civil et aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF) à compter de janvier 2026.

Cette transformation vise à garantir la continuité des accompagnements, la sécurité juridique des pratiques professionnelles, ainsi que le respect des droits des enfants et de leurs familles.

Cette procédure de transformation a été réalisée dans le cadre d'élaboration d'un CPOM à compter de janvier 2027.

L'ASE a souhaité transformer l'offre en gardant les mêmes missions et moyens que le PHD.

À la suite d'une concertation entre l'ASE et les juges des enfants de Tarbes, il a été convenu :

1. Le Jugement en Assistance Éducative viendra mentionner que la mise en œuvre de l'AEMO Renforcée avec Hébergement sera confiée à l'ASE des Hautes Pyrénées. Durant l'exercice de cette mesure, l'enfant pourra être accueilli si besoin suite à une crise ou en anticipation en lieu neutre pour une durée ne pouvant excéder 15 jours ;

2. Dès lors que l'enfant devra être accueilli en lieu neutre : le service de la MECS (qui exerce la mesure d'AEMO Renforcée avec Hébergement) devra adresser une note d'information au J.E. (par le biais de la transmission à l'ASE) qui indiquera les motifs et objectifs de cet accueil en lieu neutre. Seront précisées les dates de début et de fin d'accueil ;

3. Avant l'échéance des 15 jours (délai maximal de l'accueil initial), le service de la MECS adressera une note circonstanciée du projet élaboré durant le temps d'accueil en lieu neutre. Cette note devra faire apparaître les modalités de retour au domicile ou, à défaut, les motifs pour lesquels l'accueil doit perdurer et sa temporalité et le cas échéant, la préconisation d'une main levée de l'AEMO Renforcée avec Hébergement à la faveur d'une mesure de placement.

Concernant l'AEMO R administrative, un groupe de travail avec l'ASE et les MDS doit se constituer pour travailler sur l'actualisation des documents de demande qui précisera les modalités d'accompagnement et les conditions de mise en place de temps de répit.

Lorsque l'ensemble de ces modalités seront formalisées, nous pourrons actualiser notre projet de service.

Élaboration d'un CPOM

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement et de sécurisation de son fonctionnement, la MECS s'engage dans un projet d'élaboration d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil départemental.

Le CPOM constitue un outil stratégique permettant :

- De renforcer la lisibilité des orientations de l'établissement,
- D'inscrire l'action de la MECS dans une trajectoire pluriannuelle partagée,
- D'adapter l'offre aux besoins évolutifs des enfants confiés et du territoire,
- De concilier exigences de qualité et maîtrise des moyens.

L'élaboration du CPOM reposera sur les principes suivants :

- Diagnostic partagé entre l'établissement, le siège et l'autorité de tarification,
- Approche centrée sur le parcours de l'enfant, en lien avec le Projet Pour l'Enfant (PPE),
- Contractualisation fondée sur des engagements réciproques,
- Souplesse organisationnelle, favorisant l'adaptation des réponses éducatives.

Le futur CPOM de la MECS s'articulera autour de plusieurs axes prioritaires :

Axe 1 : Adaptation et diversification de l'offre

Axe 2 : Qualité de l'accompagnement et individualisation des parcours

Axe 3 : Travail avec les familles et partenariats

Axe 4 : Accompagnement vers l'autonomie et la sortie du dispositif

Axe 5 : Structuration des outils de pilotage et de suivi des indicateurs,

Le CPOM fera ensuite l'objet d'un suivi régulier, de bilans intermédiaires, d'une évaluation finale permettant d'ajuster les orientations de l'établissement.

À travers ce projet d'élaboration du CPOM, la MECS affirme sa volonté de s'inscrire dans une dynamique de contractualisation responsable, au service de la qualité de l'accompagnement des enfants et de la sécurisation de leurs parcours.

8- Le SAMADE (Tarbes - 65)

1) Présentation du service

Le projet du SAMADE est bâti sur le principe de la mutualisation des moyens, des compétences et des expériences. Il s'engage dans une forte convergence entre les valeurs, les savoirs être et les savoirs faire véhiculés par l'APLB-MESJ et ATRIUM-FJT.

Le SAMADE est destiné à des garçons ou filles déclarant être âgés de moins de 18 ans, originaires d'un pays étranger, dépourvus de titulaire ou de représentant de l'autorité parentale sur le territoire français, primo-arrivants dans le département des Hautes-Pyrénées.

La capacité d'accueil et d'évaluation de ce dispositif est de 200 jeunes sur un exercice annuel en leur fournissant un hébergement et un environnement sécurisé dans des conditions décentes, ceci pendant toute la durée de l'évaluation précédant la désignation du département compétent.

En s'appuyant sur des moyens préexistants dans nos deux établissements, un accueil est possible et garanti 24h/24h et 365 jours par an. L'évaluation de la situation de la personne accueillie sera réalisée dans le respect du « protocole des 5 jours », mais ne débutera qu'une fois l'évaluation de sa santé physique et psychologique réalisée par les professionnels de santé (infirmier) et/ou la psychologue du service.

Pour ce faire un ou plusieurs entretiens sont programmés dès les deux premiers jours de son accueil en plus de l'accompagnement au bilan de santé avec un médecin.

Pour les personnes non reconnues mineures, le service s'est doté de moyens qui permettent de garantir une sortie qui respecte leur dignité et leurs droits dans un accompagnement bienveillant.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

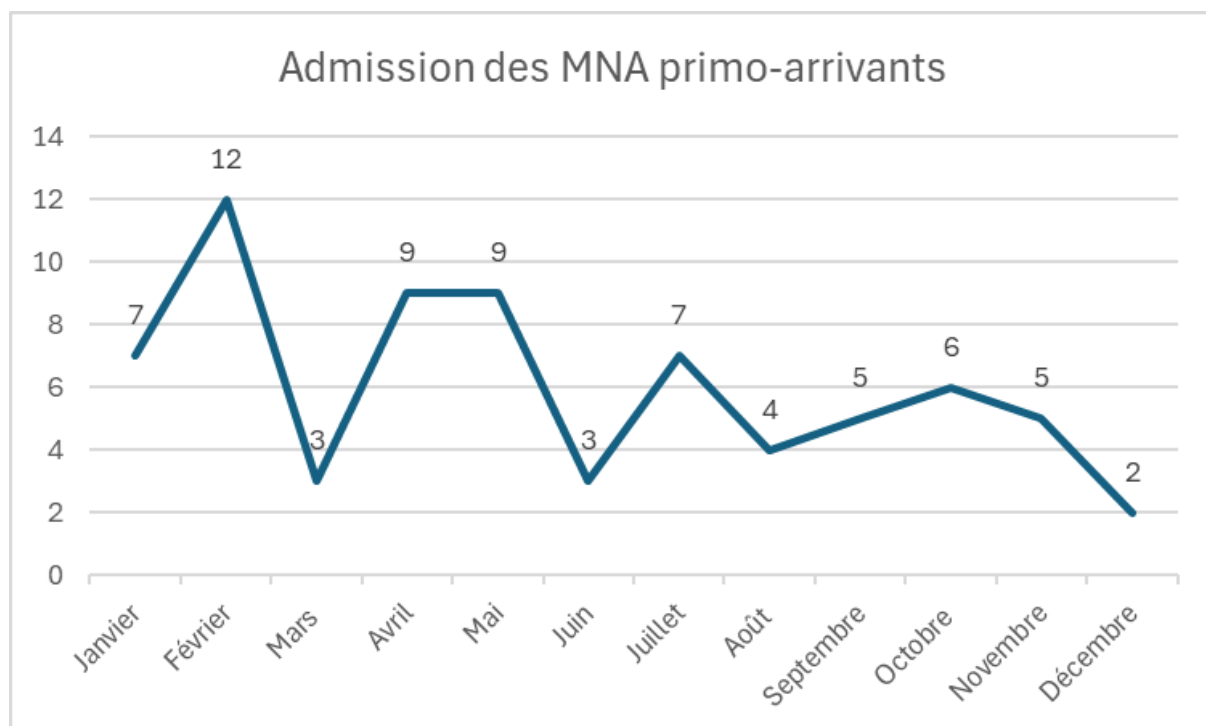
Type	Nombre de places	Personnel ETP	Dont Educatif
Evaluation de la minorité et de l'isolement	200 mesures	2.44	1.80

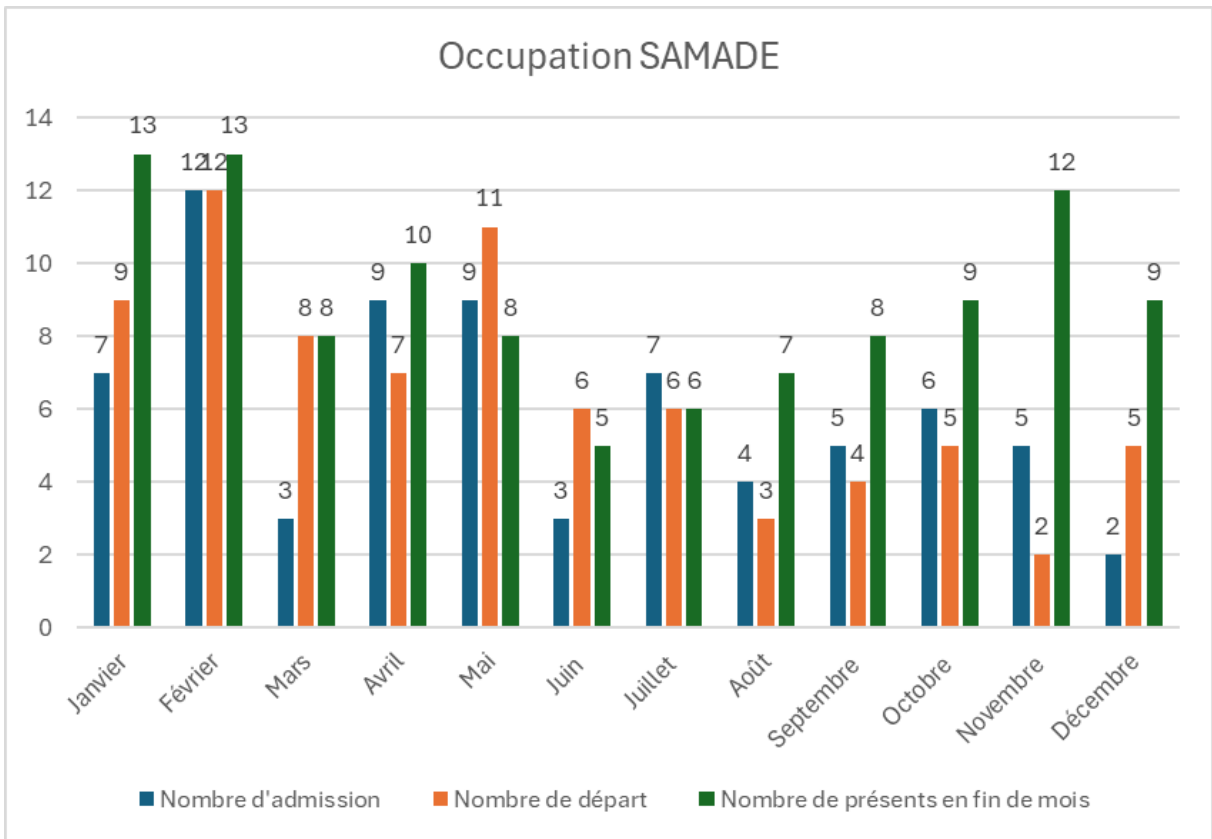
	Dotation annuelle	Nombre de journées
Prévisionnel	Mise à l'abri : 539273.80	Mise à l'abri : 5000
Réel	Mise à l'abri :	Mise à l'abri : 1989 OPP/JAE : 1453

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un accueil au sein du dispositif	
Nombre de jeunes présents au 31/12/25	9
Nombre de jeunes se présentant au cours de l'année, se déclarant mineur et isolé	72
Nombre de jeunes admis au titre des péréquations orchestrées par la cellule nationale	0

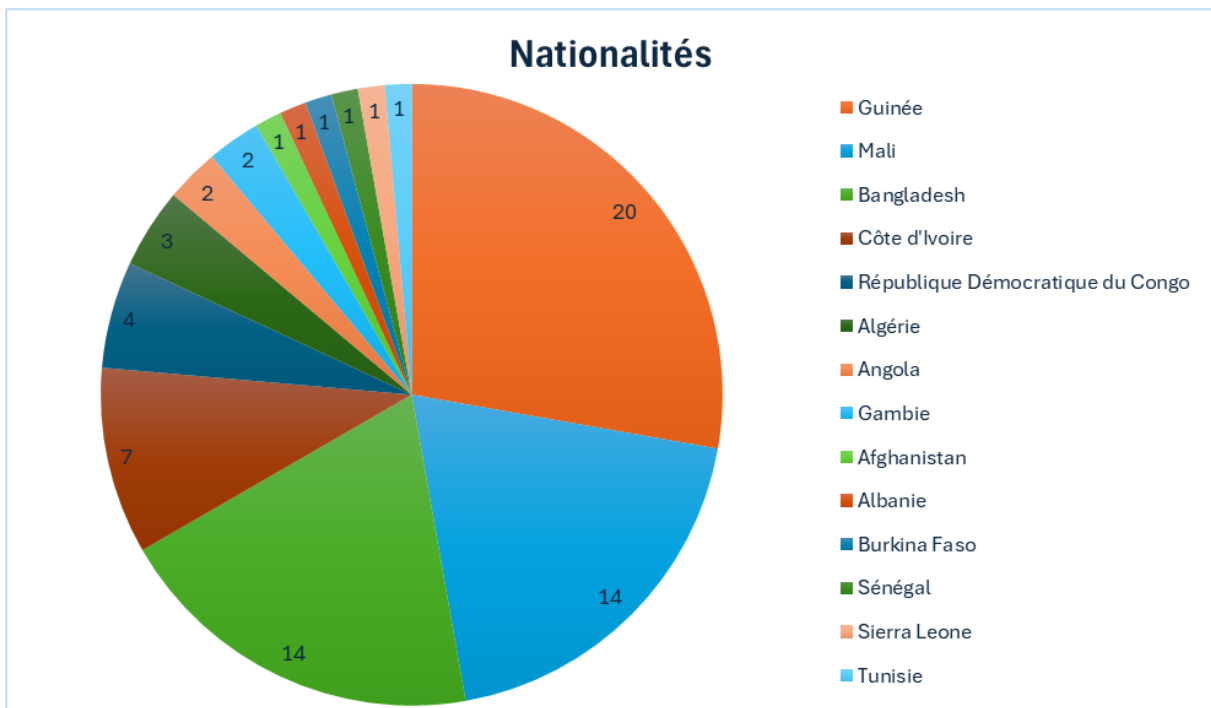
Le SAMADE constate une baisse très nette des admissions entre 2024 et 2025. Les principaux facteurs pouvant expliquer la baisse des admissions pour l'évaluation des mineurs non accompagnés sont :

- ⇒ Modifications administratives et procédurales avec le fichier AEM et des évaluations plus contrôlées, possiblement dissuasives ou filtrantes.
- ⇒ Recul significatif des flux migratoires irréguliers vers l'UE, observé par Frontex, diminuant les projections de passages et donc de prises en charge pour les mineurs.
- ⇒ Politiques migratoires européennes plus strictes et évolutions des demandes d'asile, entraînant une baisse générale des candidatures même chez les populations vulnérables.





3) La problématique des personnes accompagnées



Le public accueilli est majoritairement originaire d'Afrique de l'Ouest : Guinée Conakry, Côte d'Ivoire et Mali. La Guinée cumule un contexte sanitaire, économique et politique depuis 2016 pour expliquer ce flux migratoire.

Le SAMADE a accueilli 10 filles en 2025, notamment 4 provenant de la République Démocratique du Congo. Depuis la création du service en 2019, nous étions sur l'accueil d'en moyenne 4 filles par an, chiffres qui a plus que doublé en 2025. Cette augmentation de filles et les nationalités accueillis sur le territoire sont alignées avec les données sur le plan national.

Également, nous avons accueilli 29 individus déclarant être âgé de moins de 16 ans, et 43 déclarants être âgé de plus de 16 ans. De plus, nous avons accueillis 8 MNA déclarants être âgés de 13 ou 14 ans, caractéristique non identifié dans les bilans des années précédentes. En effet, le rajeunissement des MNA primo-arrivants corrobore les données nationales.

La moyenne d'âge à l'admission est de 16 ans et 1 mois.

Moins de 16 ans	Plus de 16 ans
29 jeunes	43 jeunes

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'Admission

Les professionnels du SAMADE vont chercher le jeune au commissariat ou à la MDS de Tarbes pour l'accompagner au FJT.

Les professionnels du FJT Atrium réalisent un entretien de présentation pour expliquer le planning hebdomadaire (permanence, repas, animations, cours de FLE, entretien du cadre de vie) et les règles de vie en communauté.

Un colis alimentaire est donné en cas d'accueil en dehors des horaires de restauration.

De plus, un vestiaire d'urgence est effectué pour donner à l'individu les vêtements nécessaires et un kit hygiène est donné (savon, brosse à dent, shampoing, dentifrice, serviette de toilette) pour son bien-être quotidien.

Le jeune est informé des moyens de communication mis à disposition pour joindre la famille ou des proches (wifi, ordinateur et téléphone). Une visite des locaux est aussi réalisée.

Après un temps de répit de 2 à 5 jours, les professionnels du SAMADE/APLB réalisent un entretien d'admission afin de présenter le service ainsi que la procédure d'évaluation sociale.

Dans les deux premiers jours, une rencontre auprès de la psychologue et/ou de l'infirmière est réalisée, conformément au guide de recommandation des bonnes pratiques.

Ces rencontres permettent d'évaluer la santé physique et psychologique de la personne, pour identifier une éventuelle vulnérabilité extrême ou danger immédiat. De plus, un bilan de santé est réalisé auprès du CLAT ou de la PASS afin de dépister d'éventuelles pathologies conformément à la politique de santé publique en France.

L'Évaluation sociale

Conformément au cadre de la loi, « le président du conseil départemental peut demander au représentant de l'Etat dans le département de lui communiquer les informations utiles à la détermination de l'identité et de la situation de cette personne ».

En avril 2024, le Département a demandé au SAMADE de solliciter systématiquement la préfecture des Hautes-Pyrénées dans l'objectif d'enregistrer les jeunes sur le fichier AEM.

Au mois d'août 2024, le Département des Hautes-Pyrénées a indiqué l'existence d'un accord entre l'ensemble des départements de France. Ce protocole indique que la décision du Parquet du 1er département de présentation en tant que MNA est désormais prise en compte, si un jeune a été évalué majeur sur un territoire, le SAMADE ne doit pas refaire l'évaluation et doit renvoyer le jeune sur le département où il a été évalué pour demander un recours.

Désormais conformément à la demande du département, l'évaluation sociale est débutée lorsque nous avons les résultats du fichier AEM qui certifie qu'aucune évaluation n'a été effectuée sur le territoire français.

Les entretiens sont menés dans des locaux spécifiques de l'APLB comprenant des bureaux et une salle d'attente.

L'évaluation se déroule dans le cadre de trois entretiens distincts : deux avec la personne et un avec l'équipe d'accueil et d'accompagnement du FJT.

Les professionnels du FJT transmettent les éléments d'observation de la vie quotidienne qui permettront de les analyser et d'en tirer des conclusions pour l'évaluation.

Les entretiens d'évaluation sociale sont réalisés par les évaluateurs du SAMADE dans la langue souhaitée de l'intéressé pour assurer une compréhension des enjeux de la procédure, et s'exprimer aisément pour tenter d'apporter les éléments concernant sa situation. Une plateforme de traduction, AFT com, est sollicitée par téléphone en temps réel pour garantir un échange de qualité et le bon déroulé des entretiens.

Également, l'évaluation sociale est systématiquement supervisée par un cadre : chef de service, directeur ou directeur adjoint.

Cette organisation vise à garantir un regard croisé, assurant ainsi une relecture approfondie et tendre vers une analyse objective.

Pour rappel, la phase d'évaluation sociale doit respecter certains principes : une posture professionnelle, un protocole d'évaluation structuré et sécurisé, le respect des droits des personnes, pour assurer le respect des droits de l'enfant.

En effet, une évaluation de qualité nécessite l'instauration d'un climat de confiance, d'une posture, d'une méthode et d'outils adaptés à la personne, à son sexe, à son âge allégué et à sa situation au moment de l'entretien.

Il est important d'instaurer un climat bienveillant dans ce processus.

En 2025, nous comptabilisons 67 MNA présentés en préfecture des Hautes-Pyrénées, mais aussi 3 refus d'enregistrement AEM, 1 départ volontaire avant l'enregistrement AEM et 1 en attente de convocation en préfecture. Sur les 67 MNA présentés en préfecture, uniquement 50 ont été soumis à une évaluation sociale par le SAMADE, c'est-à-dire que 17 MNA avait déjà été soumis à une évaluation sociale dans un autre département français. A noter, plusieurs individus étaient connus du fichier VISABio, cependant, le département a considéré que cela donnait lieu à une évaluation sociale, bien que la personne soit déjà connue de l'administration.

Ainsi, le nombre d'évaluation sociale a fortement diminué premièrement en raison de la baisse d'admission, mais aussi par une mise en place claire du protocole AEM.

Le protocole AEM a été opérant en permettant de :

- mieux garantir la protection de l'enfance et lutter contre l'entrée et le séjour irréguliers des étrangers en France,
- mieux répondre aux besoins, renforcer la coordination entre les services de l'Etat et les services du conseil départemental ;
- d'identifier, à partir des empreintes digitales, et ainsi lutter contre la fraude documentaire et la fraude à l'identité ;
- d'améliorer et fiabiliser l'évaluation de la situation ;
- d'accélérer la protection de ceux qui en ont besoin ;
- d'éviter que ceux qui n'ont pas besoin de la protection de l'enfance cherchent malgré tout, par tout moyen, à en bénéficier.

Les problématiques du public accueilli

Les MNA déclarent comme motivations de départ des conflits familiaux (maltraitance physique et/ou psychologique par la belle-mère), des motivations d'ordre économique, ou des départs involontaires s'appuyant sur la confiance accordée à un tiers les conduisant en Europe à leur insu.

Tous les jeunes qui ont été reçus par le SAMADE cette année ont été vus par l'infirmière du service en entretien préalable à la procédure d'évaluation.

L'accompagnement à la vie quotidienne.

L'accompagnement des jeunes au quotidien est assuré principalement par les professionnels du FJT
Leurs missions sont :

- Assurer l'accueil du jeune avec un membre de l'équipe APLB,
- Sécuriser affectivement le jeune pendant son séjour au FJT, le conseiller, lui expliquer, le rassurer et gérer les conflits interpersonnels et/ou de colocation,
- S'assurer du bon entretien du logement en lien avec une agent de nettoyage en sensibilisant les jeunes sur la bonne utilisation des produits et l'importance de vivre dans un endroit sain,
- Veiller à la santé des jeunes en lien avec l'infirmière de l'APLB,
- Organiser les lessives et les repas du week-end,
- Inscrire le jeune aux activités occupationnelles et FLE, et veiller à la prise des repas au restaurant la semaine,
- Centraliser les informations (équipe « Vie sociale » et animatrice FLE) et échanger régulièrement avec l'APLB sur leur vie au sein de la résidence,
- Participer aux réunions inter-partenariales hebdomadaires et mensuelles,
- Faire le lien avec l'infirmière du service APLB dès qu'un jeune rencontre un problème de santé. Ce sont les professionnels de l'APLB qui effectuent les accompagnements santé (RDV médicaux et accompagnements aux urgences)
- Coordonner les informations pour chaque jeune lors d'une réunion hebdomadaire APLB/FJT.

L'accompagnement collectif au FJT

Afin de structurer l'accueil au sein de l'association Atrium FJT, un planning d'activités (effectué par l'Intervenante FLE en fonction du niveau linguistique des jeunes évalués à leur arrivée) est affiché dans chaque chambre (cours de FLE, ateliers animations, temps d'entretien du logement, des draps et de lessive, de repas).

Au-delà de la mise à disposition d'un logement, la mission du SAMADE consiste également à créer du lien social et à combattre l'isolement et la solitude que vivent certains jeunes. Dans une société où se développent le repli sur soi et la peur de l'autre, l'équipe socio-éducative souhaite simplement affirmer que « connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble ».

C'est dans cet esprit que sont favorisés les rencontres et les échanges au travers d'animations collectives pendant lesquelles les jeunes, tout dispositif confondu, s'y rencontrent et se retrouvent en partageant leurs différences et leurs points communs.

Il s'agit de sorties « découverte du territoire », d'animations collectives socio-culturelles et socio-éducatives, de soirées organisées sur le FJT, de l'implication des jeunes dans la vie et l'organisation du FJT.

L'accès à l'autonomie est l'un des autres grands enjeux. Le SAMADE offre un lieu d'écoute et d'information pour les jeunes qui doivent souvent acquérir des notions de citoyenneté, des compétences pour la gestion de leur vie quotidienne et pour effectuer les différentes démarches administratives dont ils auront besoin tout au long de leur vie.

C'est donc un véritable parcours vers l'autonomie qui se construit. C'est ce parcours que l'équipe de professionnels accompagne, en mettant en place des outils mais surtout des actions tant individuelles que collectives.

Des cours de FLE (Français Langue Etrangère) et FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) individualisés, proposés par le Pôle « Habitat Jeunes » ATRIUM permettent de mettre à disposition des jeunes du SAMADE des ateliers individualisés ou en petits groupes, en s'adaptant aux profils d'apprentissage et aux besoins (alphabétisation, correction phonétique, compréhension écrite de documents authentiques...). De plus, la RHVS et l'animatrice en charge de la formation FLE travaillent en complémentarité ; l'une pouvant relever les difficultés quotidiennes rencontrées dans le cadre de la vie quotidienne, l'autre pouvant les analyser et proposer une remédiation.

L'accompagnement socio-professionnel

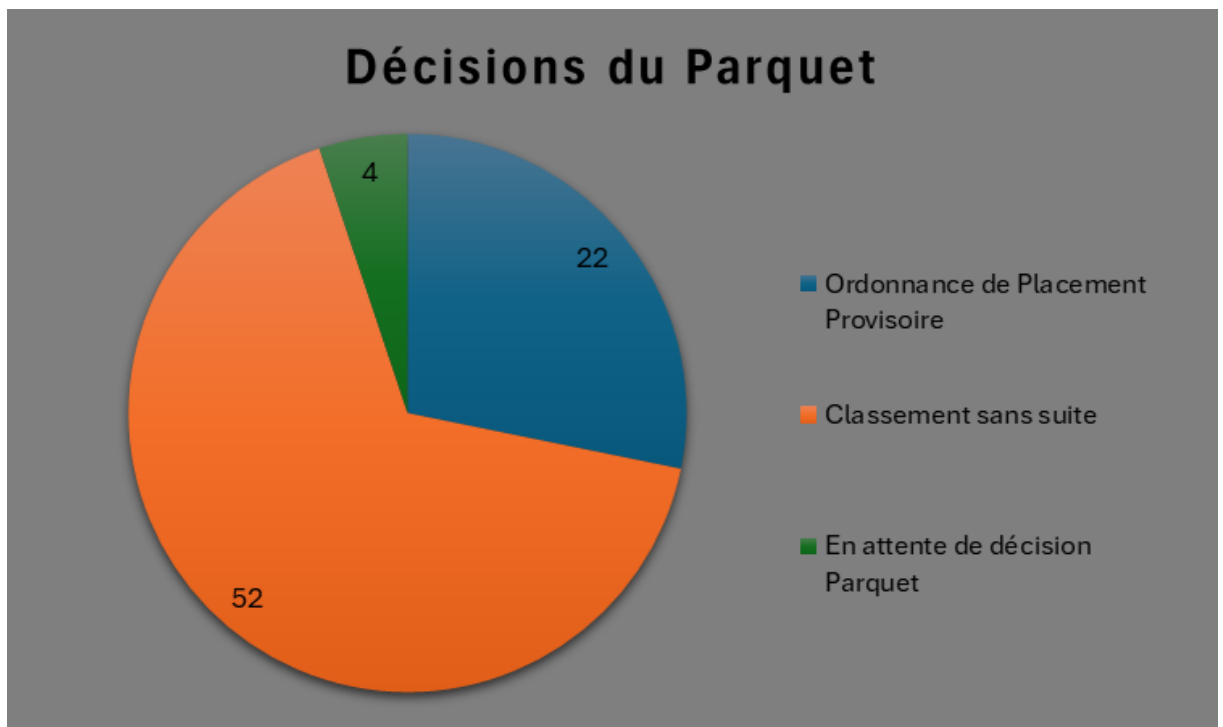
Le SAMADE/APLB a pour mission principale l'évaluation des personnes se présentant en tant que mineur non accompagné.

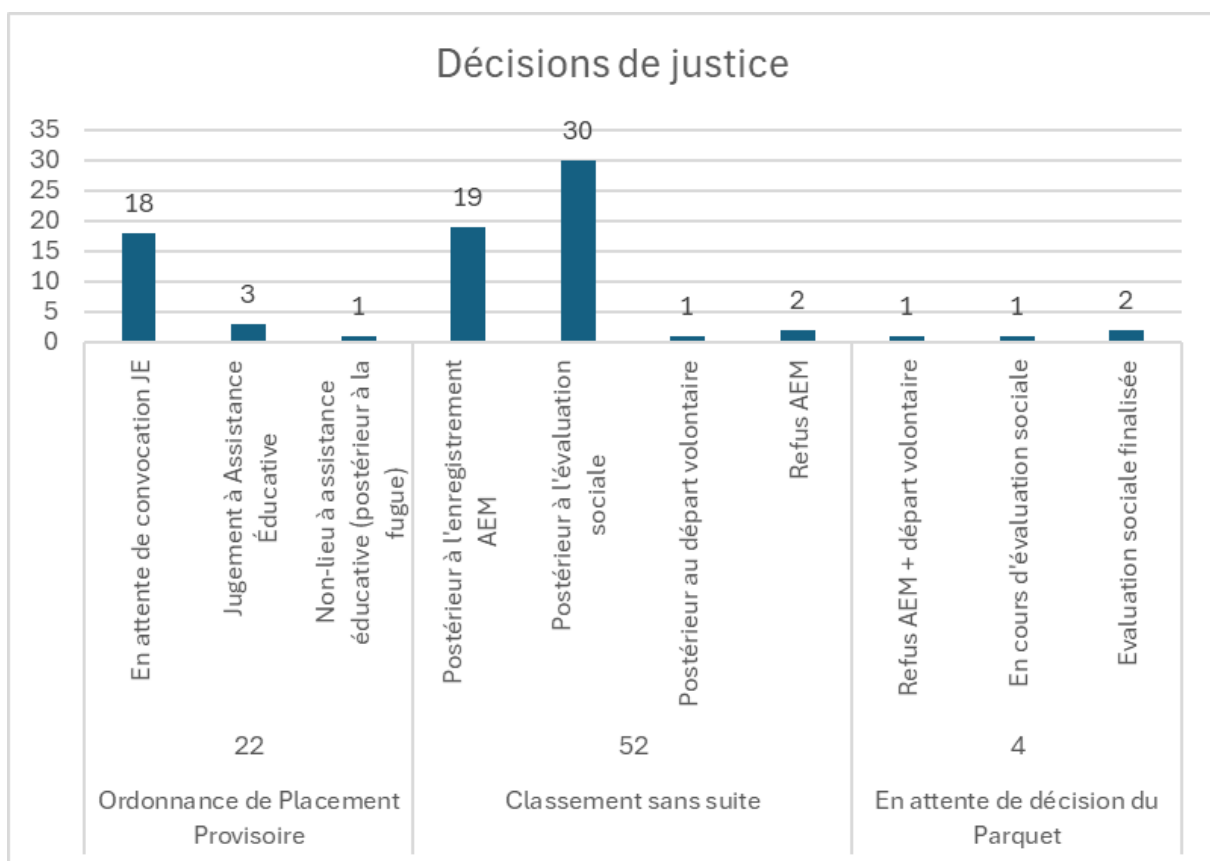
Une fois la minorité et l'isolement reconnus, l'initiation d'un accompagnement socio-professionnel est réalisée.

Ainsi, la mission du dispositif est de commencer l'élaboration d'un projet individuel en attendant l'orientation vers un dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance. En ce sens, les professionnels assurent la prise de rendez-vous auprès du Centre d'Information et d'Orientation et/ou de la Mission locale. Par la suite, ils s'occupent des démarches d'inscription scolaire et de formation, tout en établissant des partenariats avec les établissements scolaires ou centres de formation, afin de favoriser leur intégration sur le territoire et la continuité de leur projet de vie.

De manière concrète, l'ensemble des jeunes bénéficiant d'une OPP en 2024 (soit 55 jeunes) ont été soit inscrits au CIO, soit inscrits à la Mission locale. Ce chiffre de 55 jeunes s'explique par la totalité des OPP directes, des OPP et des OPP péréquations entrantes. Par conséquent, l'ensemble de ces jeunes ont été accompagnés soit dans leur inscription scolaire (UPE2A au collège Paul Eluard, prépa-métiers UPE2A Lycée Vincent de Paul), soit en PMSMP, soit en prépa-apprentissage à l'école des métiers, soit en promo 16/18 de l'APFA, remise à niveau Lectio GRETA... Ces accompagnements ont généré un travail conséquent sur le service. Effectivement, ces actions ont été réalisées à la fois pour répondre à des impératifs légaux (obligation scolaire) et à la fois à un besoin de débiter un projet d'inscription sur le territoire, ainsi, aucun jeune n'a été laissé sans projet.

5) Les Sorties du SAMADE





Le service a vocation à l'accueil temporaire du public jusqu'à la décision du Parquet. De ce fait, les graphiques mettent en avant les décisions de justice prononcées en 2025, c'est-à-dire pour les personnes se déclarant MNA en 2024 toujours présentes en 2025, et les personnes se déclarant MNA en 2025, dont la décision est intervenue en 2025.

Ainsi, nous constatons une part majoritaire de classement sans suite (52) contrairement à une part minoritaire d'Ordonnance de Placement Provisoire (22 mesures). Cependant, nous pouvons mettre en avant dans les décisions de classement sans suite une part considérable ne relevant pas de l'évaluation sociale : connu au fichier AEM, refus d'enregistrement au fichier AEM, départ volontaire (22 intéressés). Également, la baisse considérable des admissions a permis de réaliser des évaluations sociales dans les délais raisonnables.

Le SAMADE/APLB assure la présentation des situations individuelles en Commission d'Orientation et de Suivi (COS) à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en vue d'une orientation adaptée vers une autre structure. Dans l'attente du départ effectif, le service s'engage à maintenir les prestations (hébergement, alimentation, animation...) pour un bien-être, une intégration sociale et citoyenne. De plus, les démarches d'insertion sociale et professionnelle sont débutées : inscription scolaire et/ou professionnelle, intégration culturelle, insertion sociale. Par la suite, le jeune est accompagné dans son départ vers la structure d'hébergement par la présentation de la situation, la visite de la nouvelle structure et l'aménagement pour assurer une continuité de l'accompagnement.

A noter, la durée moyenne entre la décision d'OPP et le passage en COS est de 31 jours (pour les 21 ayant fait l'objet d'un passage en COS), et la durée moyenne entre le passage en COS et l'orientation vers un dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance est de 29 jours (pour les 15 ayant fait l'objet d'un départ effectif). Ces délais mettent en avant la nécessité des prémisses d'un accompagnement socio-professionnel.

Orientations	NB de jeunes en 2025	Nb de jeunes en 2024	Nb de jeunes en 2023	Nb de jeunes en 2022
DATA	10	7	24	21
EPHISOP	4	7	12	12
DAAII	6	4	4	8
TREMPLIN	0	21	0	0
MECS	2	3	NR	NR

6) Les partenaires

Afin de favoriser au maximum l'inclusion dans le droit commun, le SAMADE entretient un partenariat riche et diversifié :

En matière de Santé : CPAM, CLAT, CMP et de nombreux cabinets médicaux (généralistes, dentiste, ophtalmologue, ORL)

En matière de scolarité ; CIO, mission locale, CFA

En matière d'insertion sociale ; croix rouge, club de sport, associations culturelles....

7) La gestion des Ressources Humaines

Tel que défini dans le projet de création, le SAMADE est doté de :

- 0,5 ETP d'encadrement
- 2 ETP d'évaluateurs
- 0,5 ETP d'infirmière
- 0,25 ETP de psychologue
- Astreintes 7 jours /7 de 19h à 8h30 ainsi que les week-ends.

Outre ces emplois salariés de l'APLB, le dispositif finance 1.70 ETP pour les prestations dites de mise à l'abri au sein de l'ATRIUM :

- 1 Directeur (0.05 ETP)
- 1 Chef de service (0.15 ETP)
- 1 Référente Hébergement et Vie Sociale (RHVS à 1 ETP)
- 1 animatrice Français Langue Etrangère (0.5 ETP)

L'équipe SAMADE s'appuie sur l'ensemble des moyens de l'APLB et du FJT Atrium pour la gestion administrative, maintenance et entretien des locaux.

8) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'année 2025 a été marquée par une évolution significative de l'activité du SAMADE, caractérisée par une baisse notable des admissions de MNA primo-arrivants. Cette diminution des flux, en lien avec les évolutions du contexte migratoire européen et la montée en puissance du protocole d'Appui à l'Évaluation de la Minorité (AEM), a profondément modifié les modalités d'intervention du service. Elle a néanmoins permis de consolider la qualité des pratiques professionnelles, tant en matière de mise à l'abri que d'évaluation sociale et d'accompagnement.

Dans ce contexte, le SAMADE a démontré sa capacité d'adaptation et sa solidité organisationnelle. Les équipes ont su ajuster leurs pratiques face à l'évolution des profils accueillis, notamment le rajeunissement des publics, l'augmentation des admissions féminines et la diversification des parcours migratoires. La mise en œuvre opérationnelle du protocole AEM a renforcé la coordination avec les

services de l'État et du Conseil départemental, contribuant à une meilleure fiabilisation des évaluations et à une gestion plus efficiente des situations ne relevant pas de la protection de l'enfance.

Le service a assuré l'ensemble de ses missions dans le respect du cadre légal et des recommandations de bonnes pratiques. L'accompagnement des jeunes reconnus mineurs, bien que secondaire au regard de la mission première d'évaluation, a fait l'objet d'un investissement conséquent, garantissant à chaque jeune l'amorce d'un projet socio-professionnel et éducatif dans l'attente d'une orientation ASE. Aucun jeune concerné par une mesure de protection n'a été laissé sans accompagnement, attestant de l'engagement et de la polyvalence des équipes.

Les partenariats territoriaux, sanitaires, éducatifs et associatifs demeurent un levier essentiel de la prise en charge globale, favorisant l'accès au droit commun et l'insertion progressive des jeunes. La supervision systématique des évaluations et le travail en réseau participent à la qualité, à l'objectivité et à la cohérence des décisions transmises à l'autorité judiciaire. Dans un environnement institutionnel et migratoire en constante évolution, le SAMADE dispose aujourd'hui d'une organisation stable, éprouvée et adaptable, lui permettant de répondre efficacement aux enjeux futurs de l'accueil, de l'évaluation et de la protection des mineurs non accompagnés.

9- Le CAFIC (Le Grallet-Champagnac) (17) et le SAMIE (Saintes) (17)

1) Présentation

Le Centre d'Animation de Formation et d'Insertion Cordouan (CAFIC) est un établissement implanté en Charente-Maritime, engagé depuis plus de trente ans dans l'accompagnement de jeunes en difficulté, principalement confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Issu d'un projet associatif fondé à la fin des années 1980, le CAFIC s'est construit autour d'une volonté de proposer des modalités d'accueil à taille humaine, favorisant la relation éducative, l'autonomie et l'insertion sociale des adolescents.

Aujourd'hui, le CAFIC constitue un dispositif diversifié, articulé autour de plusieurs modalités d'accompagnement complémentaires :

- deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) : la maison du Grallet et la maison de Champagnac, proposant un accueil en internat éducatif ;
- un service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel (APMN), permettant un accompagnement individualisé en logement autonome ;
- un Service d'Accueil de Mineurs Isolés Étrangers (SAMIE) ;
- des mesures de Placement Éducatif à Domicile (PEAD), désormais intégrées dans une logique d'AEMO renforcée à domicile (AEMORH).

Cette organisation permet de proposer une palette de réponses graduées et modulables, adaptées aux besoins et à l'évolution des situations des jeunes accompagnés.

Le CAFIC accueille des adolescents et jeunes majeurs âgés de 15 à 21 ans, dont les parcours sont souvent marqués par des ruptures multiples (familiales, scolaires, institutionnelles, parcours d'exil), des carences éducatives et des fragilités psychologiques importantes. L'accompagnement proposé repose sur une approche globale, intégrant les dimensions éducatives, sociales, sanitaires et d'insertion.

L'intervention éducative s'appuie sur des principes forts :

- la reconnaissance de la singularité de chaque jeune ;
- une approche fondée sur le "faire avec, faire ensemble" et "l'être avec, être ensemble" ;
- la valorisation des compétences et du potentiel d'évolution ;
- un accompagnement inscrit dans la durée, favorisant la remobilisation et l'accès à l'autonomie.

En 2024, le CAFIC a intégré l'Association Père Le Bideau, marquant une étape importante dans son évolution. Ce rapprochement s'inscrit dans une logique de consolidation institutionnelle, de mutualisation des ressources et de renforcement de la qualité des accompagnements. Elle permet notamment :

- de renforcer les fonctions supports et la structuration des pratiques professionnelles
- de soutenir la démarche qualité et l'amélioration continue
- de développer une vision stratégique à l'échelle associative
- de consolider les partenariats au service des jeunes accompagnés.

Tout en conservant son identité et ses spécificités, le CAFIC s'inscrit désormais dans un cadre associatif élargi, permettant de renforcer la cohérence des parcours et la qualité de l'accompagnement proposé.

2) L'activité de l'année et le public accueilli / accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	PMN
Internat Mixte	9	16 -18 ans et jeunes majeurs 18 - 21 ans	34.11 au global	20.20 au global
PEAD	2			
APMN	15			
SAMIE Maison de premier accueil et logements diffus en colocation T3 et T4 sur deux villes du sud du département	28	15 -18 ans et jeunes majeurs 18 - 21 ans	7.59	5.70

	Nombre de journées	Taux de réalisation	Prix de journée	Prix de revient
Internat	5895	5880	248.92	263.60
PEAD	694	715	63.48	73.32
APMN	5895	5725	110.03	130.26

		Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis	
CHAMPAGNAC			
6	10		
GRALLET			
Internat : 5 APMN : 7	Internat 5 APMN : 7	Total : 30 jeunes Internat 13 APMN : 17, dont 7 issues de l'internat	
SAMIE			
9	8	37	

3) La problématique des personnes accompagnées

Une complexité croissante des parcours

L'établissement accueille des adolescents et jeunes adultes dont les trajectoires de vie se caractérisent par une multi-causalité des ruptures. Les problématiques rencontrées ne se limitent plus à une seule dimension mais s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Clinique** : Troubles de l'adaptation, psychopathologies complexes et fragilités narcissiques profondes.
- **Comportemental** : Manifestations d'auto-sabotage, passages à l'acte, fugues et violences mettant à l'épreuve la capacité de contenance de l'institution.
- **Social** : Désorientation, errance et "incapacité" momentanée ou durable à s'inscrire dans les cadres classiques du droit commun.

Ces profils, parfois qualifiés d'«incasables», interrogent directement nos logiques de protection. Ils mettent en échec les cadres traditionnels et exigent une approche transdisciplinaire (sanitaire, sociale, médico-sociale et judiciaire) pour éviter le risque de clivage dans la prise en charge.

L'historiographie comme outil de compréhension : Pour répondre à ce qui s'exprime dans le « ici et maintenant », nos équipes déploient un travail d'historiographie dont l'objectif est « de tracer des lignes de vie et identifier les événements traumatiques ou de développement » pour donner du sens aux comportements actuels et coconstruire un projet personnalisé cohérent.

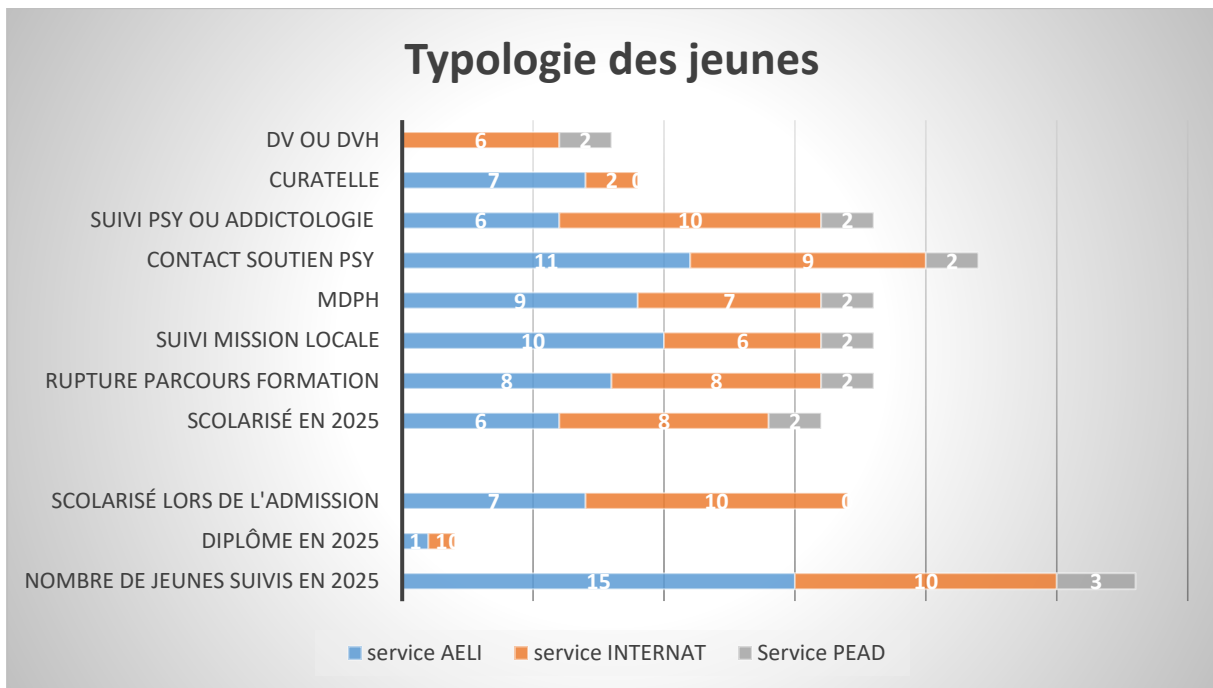
Le maintien et le travail autour des liens familiaux constituent un enjeu important dans l'accompagnement des jeunes accueillis. Lorsque les situations le permettent, l'équipe éducative veille à soutenir ces relations à travers différents dispositifs, notamment les droits de visite (DV) et les droits de visite et d'hébergement (DVH) décidés dans le cadre des mesures de protection. Les professionnels accompagnent les jeunes dans la préparation de ces temps de rencontre, en veillant à sécuriser les conditions de visite et à favoriser des échanges apaisés avec les familles. Ces moments constituent des supports de travail éducatif permettant d'aborder l'histoire familiale, la place de chacun et les attentes réciproques. Selon les situations, les éducateurs peuvent également jouer un rôle de médiation, en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les magistrats, afin d'ajuster les modalités de rencontre et de préserver l'intérêt du jeune. Toutefois, pour certains adolescents, les relations familiales restent fragilisées ou distendues. Dans ces situations, l'équipe éducative veille à maintenir un accompagnement soutenant, tout en favorisant lorsque cela est possible la restauration progressive de liens familiaux sécurisants, dans le respect du rythme et du parcours de chaque jeune.

La complexité des situations rencontrées invite ainsi les équipes à maintenir une posture professionnelle fondée sur l'écoute, l'analyse des parcours de vie et l'ajustement constant des pratiques éducatives. L'enjeu est de permettre à chaque jeune de reconstruire des repères, de développer ses compétences sociales et de s'inscrire progressivement dans un parcours d'autonomie, dans un cadre éducatif contenant et sécurisant.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

La maison de Champagnac

Analyse de l'activité 2025 sur la maison de Champagnac : Une typologie marquée par la fragilité.



Les données recueillies en 2025 confirment la pertinence de notre approche axée sur le "bas seuil d'exigence" et le "maintien inconditionnel du lien". La typologie des 28 jeunes accompagnés (AELI, Internat et PEAD) révèle des parcours de vie fragmentés nécessitant une expertise pluridisciplinaire.

Une Santé Mentale au cœur des préoccupations

Le tableau souligne une prévalence importante des problématiques de soin :

- . 18 jeunes sur 28 font l'objet d'un suivi en psychiatrie ou addictologie.
- . 22 jeunes bénéficient d'un contact ou d'un soutien psychologique régulier.

Analyse : Ces chiffres justifient notre priorité de "maîtrise de l'angoisse" avant toute mise en injonction. L'étayage clinique renforcé (SAMSAH et SAMSAH ASE) n'est pas une option, mais le socle même de notre accompagnement.

La Sécurisation par le Droit et la Protection

La vulnérabilité administrative et juridique est un trait commun à une grande partie de notre public :

18 jeunes disposent d'un dossier MDPH, témoignant de situations de handicap ou de besoins spécifiques reconnus socialement.

9 jeunes bénéficient d'une mesure de curatelle, ce qui vient renforcer notre besoin d'une "fonction de tiers" pour sécuriser leur environnement financier.

Le Défi de l'Insertion et de la Scolarité

Le passage de la scolarité à la vie active est une zone de rupture majeure :

Si 17 jeunes étaient scolarisés lors de leur admission, ils ne sont plus que 16 en 2025, illustrant la fragilité des parcours.

18 jeunes sont identifiés en rupture de parcours de formation, ce qui donne tout son sens à l'utilisation du CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) et de la Mission Locale (18 suivis).

Analyse : Face à ces ruptures, nous n'optons pas pour le « forcing ». L'obtention de diplômes (2 en 2025) reste un succès notable, mais notre victoire réside d'abord dans le maintien du lien pour les 26 autres, évitant ainsi l'exclusion totale.

Spécificité du PEAD

Le service PEAD, bien que plus réduit en nombre (2 jeunes), concentre des situations très fragiles et où le soutien psy est systématique. Cela confirme que ce dispositif est bien le lieu du "maintien inconditionnel" pour les profils les plus en marge des normes institutionnelles.

Le passage du dispositif PEAD vers l'AEMO-RH marque une mutation profonde de notre approche de la protection de l'enfance. Il ne s'agit plus simplement d'une alternative au placement traditionnel, mais d'un véritable travail de l'intervention à domicile. Ce dispositif s'adresse aux situations de haute complexité où le risque de rupture est constant et où le cadre institutionnel classique est souvent mis en échec.

Le renforcement comme filet de sécurité : L'AEMO-RH permet une intensité d'intervention modulable, capable de se déployer au plus près du quotidien des familles. Cette réactivité est la condition sine qua non du maintien inconditionnel du lien : en étant présents dans l'espace privé, les éducateurs agissent comme des régulateurs d'angoisse en temps réel, évitant ainsi les passages à l'acte ou les effondrements qui mèneraient à une séparation brutale.

Une fonction "Contenant-Contenu" : Dans ce cadre, l'équipe n'est plus seulement une autorité de contrôle, mais un étayage contenant. Elle reçoit les projections, les colères et les impasses du système familial pour les transformer en paroles et en actes éducatifs. Comme le souligne la typologie (100% de suivi psy et de DVH sur ce segment), l'AEMO-RH est le lieu où la préoccupation clinique prime sur la norme : on travaille à restaurer la fonction parentale et la sécurité de l'enfant sans l'extraire de son milieu, sauf si le danger devient immédiat.

La pédagogie de la présence : L'innovation réside dans cette posture de "faire avec" plutôt que de "dire de faire". En habitant le terrain du jeune, l'intervenant devient un témoin actif de sa réalité, permettant une reconnaissance sociale et une valorisation du sujet là où il vit. Ce dispositif est le garant que personne n'est "inéducatable" ; il prouve que c'est l'institution qui, en se déplaçant, permet au désir de changement d'émerger.

Innover face à la marge : Le "Maintien inconditionnel du lien"

Pour les jeunes les plus éloignés des dispositifs d'insertion, l'institution a développé une approche spécifique où la relation devient une fin en soi.

La primauté du lien social

Lorsque le "principe de réalité" fait obstacle à l'autonomie, nous privilégions un socle relationnel sécurisant. L'enjeu n'est plus l'insertion immédiate, mais le maintien inconditionnel du lien, quels que soient les comportements.

Une posture professionnelle réinventée

Ce travail clinique vise à offrir une reconnaissance sociale à ceux qui n'en ont pas bénéficié lors de leur socialisation primaire. Nos équipes s'attachent à :

- Valoriser le jeune pour ce qu'il est et non pour ce qu'il doit devenir.
- Réinventer les pratiques professionnelles par la formation continue.

- Créer un espace propice à l'émergence du désir, préalable indispensable à toute intégration future des normes sociétales.

La maison du Grallet

L'organisation de la prise en charge au sein de la maison du Grallet repose sur une articulation entre plusieurs modalités d'accompagnement permettant d'adapter les réponses éducatives aux besoins et aux capacités des jeunes accueillis. Cette organisation vise à offrir un cadre structurant tout en favorisant progressivement l'accès à l'autonomie.

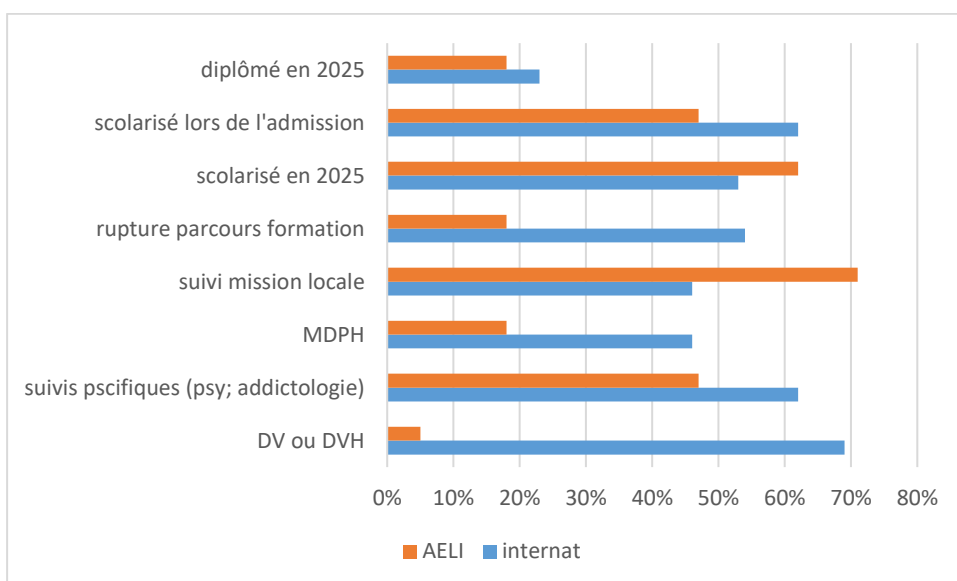
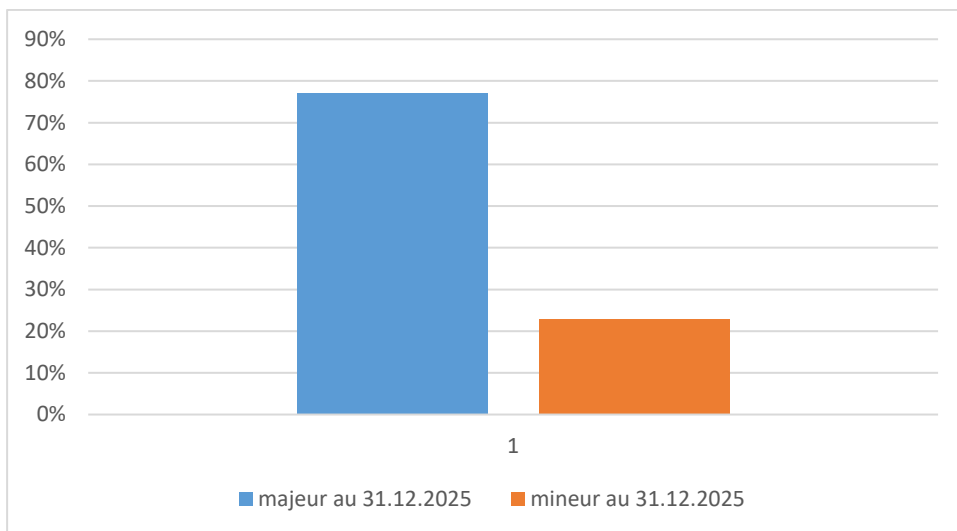
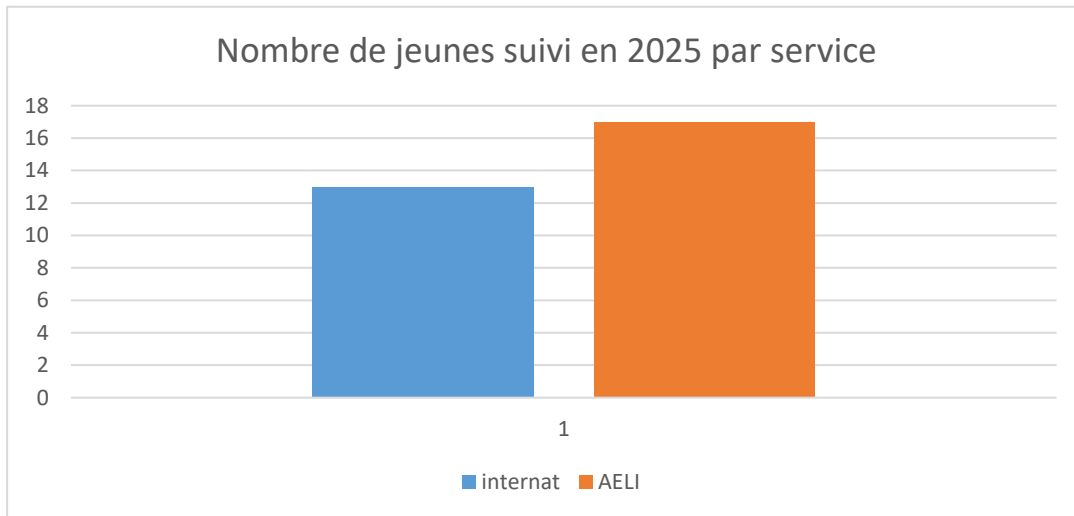
Ces dispositifs s'inscrivent dans une logique de parcours, permettant d'adapter progressivement l'accompagnement aux évolutions de la situation des jeunes.

L'internat constitue un lieu d'accueil collectif permettant d'offrir à 8 jeunes (6 garçons et deux filles) un cadre de vie structurant et sécurisant. Il s'adresse principalement à des adolescents ou jeunes majeurs dont la situation nécessite une présence éducative quotidienne et un accompagnement rapproché. L'accompagnement éducatif s'appuie largement sur le quotidien comme support de travail. Les temps de vie collective - repas, entretien des espaces, activités éducatives ou sportives - constituent des moments privilégiés pour travailler les compétences sociales, la gestion des émotions et l'apprentissage des règles de la vie en collectivité. Les éducateurs assurent un suivi individualisé à travers des entretiens réguliers, la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement et un travail constant avec les partenaires du territoire. Des réunions d'équipe hebdomadaires permettent d'analyser les situations, d'ajuster les accompagnements et de maintenir une cohérence dans les pratiques éducatives.

Pour certains jeunes, des dispositifs intermédiaires peuvent être proposés afin de préparer progressivement une sortie vers l'autonomie. En 2025, 4 jeunes ont ainsi bénéficié d'un dispositif « tremplin », leur permettant d'expérimenter de manière progressive certaines dimensions de la vie autonome tout en conservant un cadre éducatif sécurisant.

Le service AELI constitue une étape importante dans le parcours des jeunes vers l'autonomie. Il s'adresse principalement à des jeunes majeurs ou à des jeunes proches de la majorité, capables d'expérimenter une forme de vie autonome tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif régulier. Les jeunes disposent d'un logement individuel et sont accompagnés par les éducateurs dans l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne : gestion du budget, entretien du logement, démarches administratives, accès aux droits, insertion professionnelle ou formation. L'accompagnement repose sur des visites régulières au domicile, des entretiens éducatifs et des temps collectifs visant à maintenir un lien éducatif et à prévenir les situations d'isolement. Les éducateurs accompagnent également les jeunes dans leurs démarches auprès des partenaires du territoire, notamment les services d'insertion, les structures de formation ou les dispositifs d'accès au logement. En 2025, 17 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du service AELI, dont 7 issus de l'internat de la maison du Grallet, illustrant la continuité des parcours entre les différents dispositifs.

Typologie des jeunes suivis à la maison du Grallet



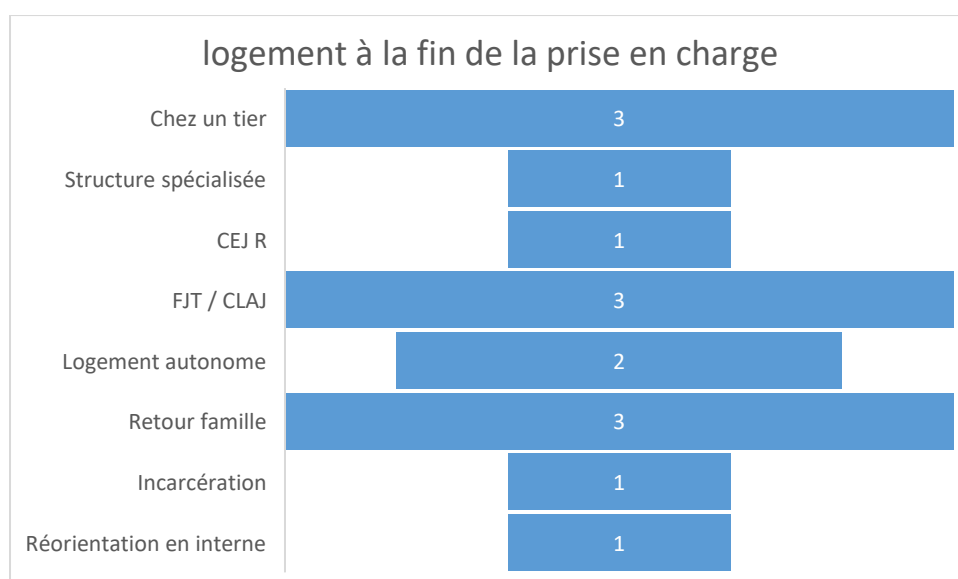
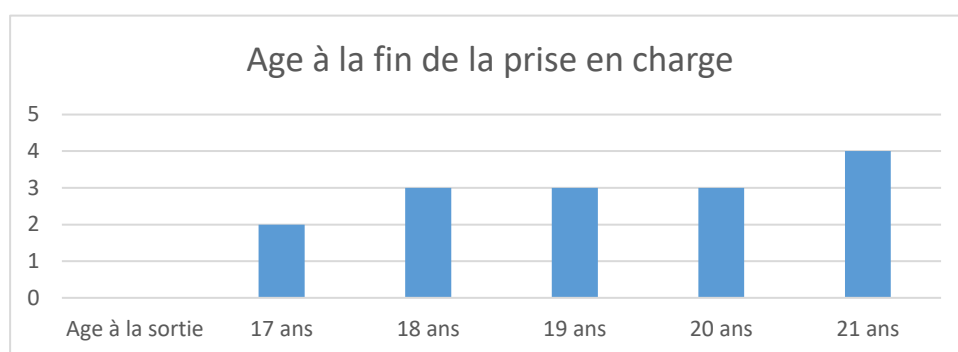
La scolarité et l'insertion professionnelle constituent des axes essentiels de l'accompagnement éducatif proposé par la maison du Grallet. Les jeunes accueillis présentent souvent des parcours scolaires marqués par des ruptures ou des difficultés d'apprentissage, nécessitant un travail de remobilisation progressif. L'équipe éducative accompagne les jeunes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de formation ou d'insertion, en lien avec les établissements scolaires, les centres de formation et les partenaires du territoire. En 2025, 62 % des jeunes accueillis à l'internat (8 jeunes sur 13) étaient engagés dans un parcours scolaire ou de formation, tandis que 53 % des jeunes suivis dans le cadre du service AELI (9 jeunes sur 17) étaient inscrits dans un dispositif de formation ou d'insertion professionnelle. Les partenariats développés avec la Mission Locale de Royan, les centres de formation et les entreprises du territoire permettent de soutenir les jeunes dans la construction d'un projet professionnel réaliste et adapté à leurs capacités.

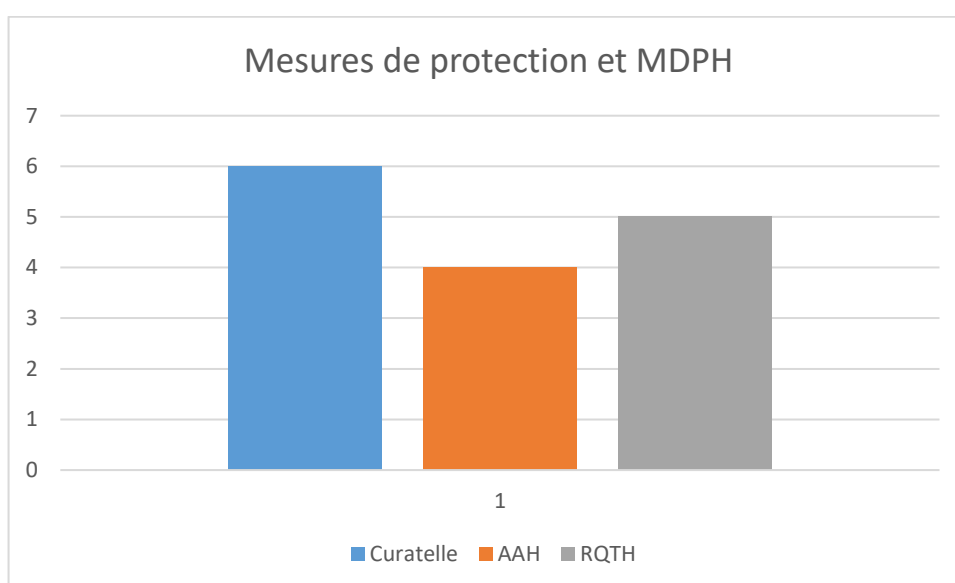
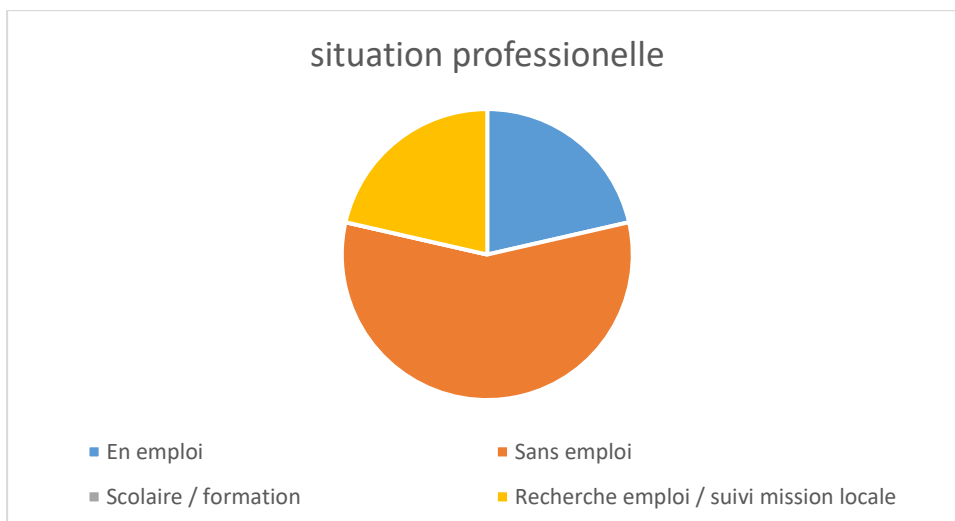
Au cours de l'année 2025, six jeunes ont obtenu un diplôme, illustrant les effets positifs d'un accompagnement éducatif inscrit dans la durée et articulé avec les acteurs de l'insertion.

La gestion des sorties

En 2025 :

- **6 jeunes ont quitté les services de Champagnac.** La durée moyenne de leur prise en charge a été de 3 ans et 6 mois.
- **9 jeunes ont quitté les services de Breuillet.** La durée moyenne de leur prise en charge a été de 1 an et 6 mois.





En 2025, les dynamiques de sortie mettent en évidence des fonctionnements sensiblement différents entre les deux sites.

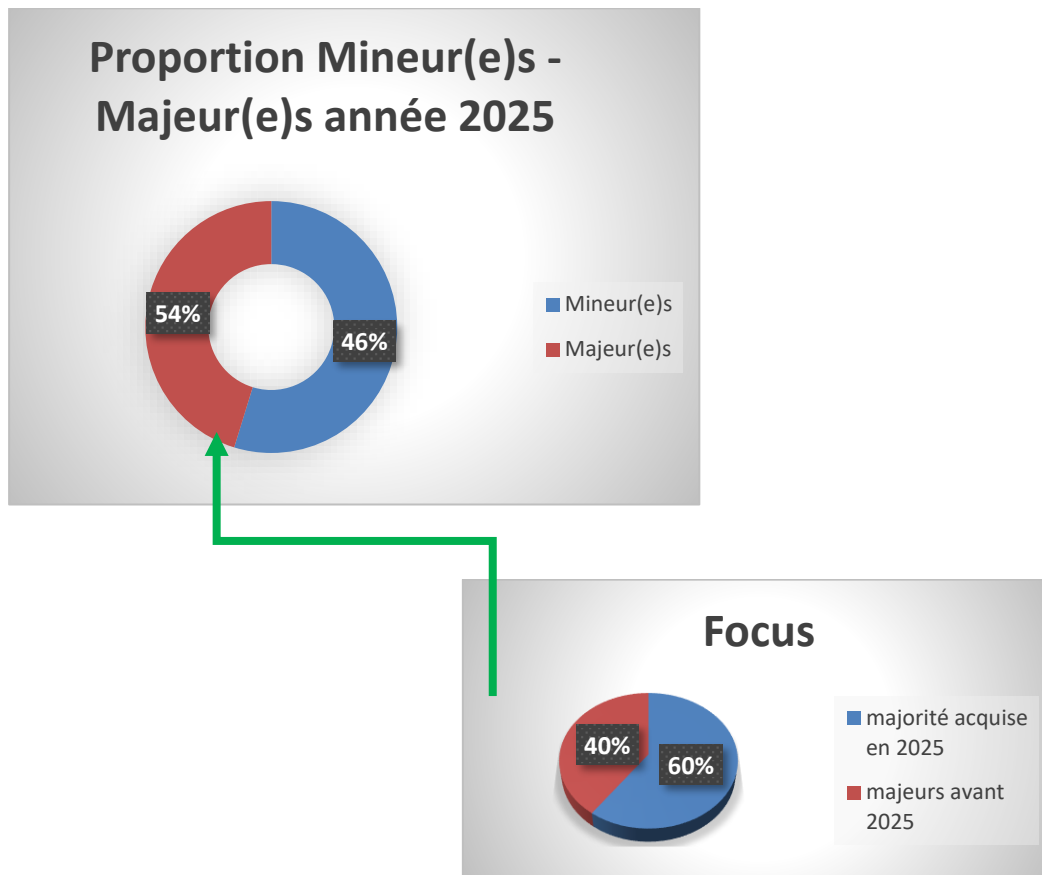
A Champagnac, 6 jeunes ont quitté le service, avec une durée moyenne de prise en charge de 3 ans et 6 mois. Cette temporalité relativement longue traduit des accompagnements inscrits dans la durée, permettant un travail éducatif approfondi, notamment autour de la stabilisation des parcours, de la relation éducative et de la préparation progressive à l'autonomie. Ces sorties s'inscrivent davantage dans une logique de continuité et d'anticipation.

A l'inverse, à Breuillet, 9 jeunes ont quitté le service avec une durée moyenne de 1 an et 6 mois. Cette durée plus courte témoigne de parcours plus rapides, pouvant s'expliquer par des situations nécessitant des réponses plus immédiates ou encore des mobilités institutionnelles plus fréquentes. Elle peut également refléter une fonction davantage centrée sur l'évaluation, la remobilisation ou la transition vers d'autres dispositifs.

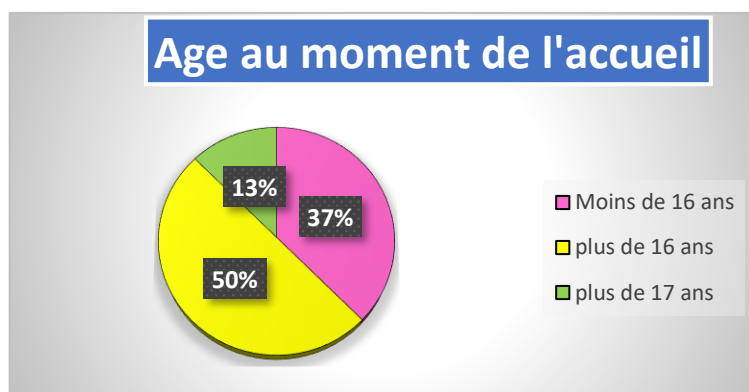
Cette différence significative de durée de prise en charge interroge les logiques d'accompagnement propres à chaque site. Elle invite à analyser plus finement les profils accueillis, les objectifs des admissions ainsi que les conditions de préparation à la sortie.

Le SAMIE

Typologie des jeunes accompagnés en 2025

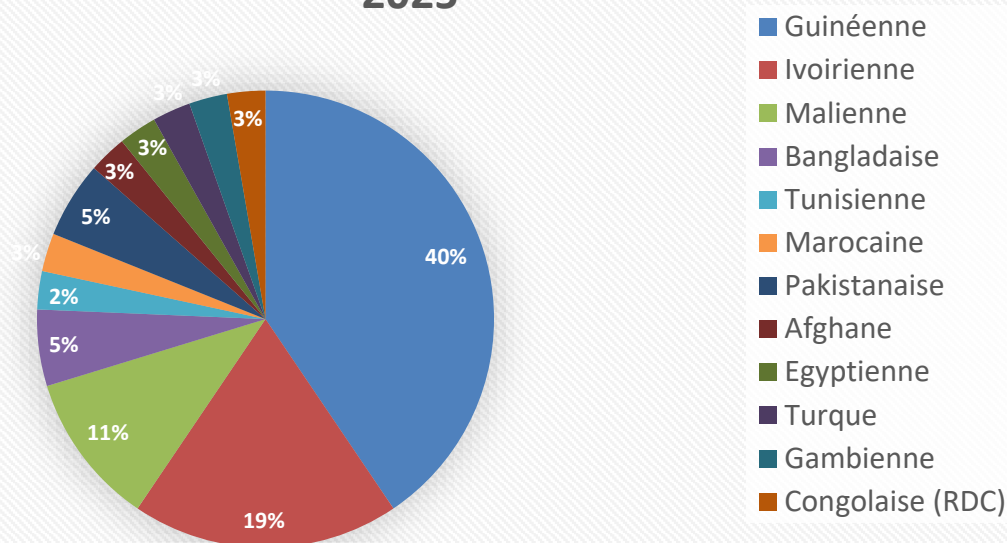


En 2025, **8 adolescents(es)** ont rejoint les effectifs du SAMIE.



En 2025, **12 Nationalités différentes** se sont côtoyées au sein du SAMIE.

Nationalités des 37 jeunes accompagnés en 2025



Les jeunes accueillis au SAMIE vivent une double transition : celle d'une culture à une autre, mais aussi celle de tout adolescent, soit le passage de l'enfance à l'âge adulte avec pour certains une forte angoisse due à :

- des remaniements identitaires et corporels,
- des questionnements concernant la sexualité, le sens de la vie,
- une nécessaire prise de responsabilité quant à sa vie future.

Certains d'entre eux se sentent sans boussole pour saisir ce qui leur arrive et évoquent une forme d'ébranlement de la confiance accordée à l'Autre.

Un grand nombre d'entre eux sont en souffrance psychique importante :

- du fait de leur parcours souvent traumatisant,
- de leur isolement familial et social,
- de la pression subie lors de leur arrivée :
 - o quant à la nécessité de raconter leur histoire et de préciser leur identité,
 - o quant aux enjeux d'insertion socio-professionnelle et donc la nécessité d'opérer en peu de temps des choix qui les engagent fortement et peuvent les mettre en échec,
- du fait, pour certains, d'un état psychique déjà fragilisé dans leur pays d'origine et depuis leur plus jeune âge et que l'exil ne fait qu'accentuer.

Le repérage de ces fragilités psychiques est important et délicat. Nous tentons au quotidien d'y être particulièrement attentifs.

Nous pouvons cependant noter que la grande majorité des adolescent(e)s qui nous sont confié(e)s sont porteurs d'un désir de réussite, souvent pour leur famille, qui peut organiser toute l'économie psychique et soutenir leur dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Mais cela peut aussi écraser le désir propre du sujet, produire une position sacrificielle et parfois empêcher l'émergence d'une parole singulière.

Charge à nous de proposer un accompagnement qui puisse allier les injonctions de réussites et la prise en considération des parcours de chacun(e).

Nous soutenons que les murs de l'institution prennent de multiples fonctions : fonction d'accueil, fonction de contenance, fonction d'appartenance, d'identification, vecteurs de transmissions, contrées de mémoire, surfaces d'expressions ou d'illustrations des lien intersubjectifs.

Arriver dans l'histoire de ces adolescents, sur un temps parfois court, après les maisons qui ont du être laissées, nous enjoint à prendre soin de leur accueil et à le penser comme un enjeu majeur du travail qui pourra être mené avec eux.

Ainsi, nous avons maintenu en 2025, que chaque jeune garçon orienté au SAMIE soit hébergé dans les premiers temps de son accompagnement dans la maison de premier accueil du service.

N'ayant pas de possibilité matérielle d'un accueil mixte sur la maison, les jeunes filles accompagnées, après leur pré-accueil, sont toujours accueillies directement en appartement.

Mi 2025, la propriétaire de la maison de premier accueil a mis en vente son bien avant de finalement abandonner ce projet. Cet évènement, entre autres, fut l'occasion de réexpliquer en interne la pertinence :

- de l'existence de ce lieu de premier accueil
- de la localisation de ce dernier : cœur de ville à Saintes.

En effet, l'équipe du SAMIE s'appuie sur ce lieu pour rencontrer les jeunes là où ils en sont tant d'un point de vue de leur autonomie à gérer matériellement leur quotidien que de leur état émotionnel et psychique. Nous tentons ainsi d'avoir un pilotage le plus fin possible de leur entrée en logements diffus.

En 2025, nous avons maintenu le soin particulier apporté à la prise en compte, dans nos accompagnements, des remaniements identitaires singuliers provoqués pour chaque jeune tant par le parcours d'exil que par la transition adolescente.

Nous avons poursuivi notre travail d'explicitation du choix qui est celui de notre service, de faire de notre accompagnement un levier qui permette aux jeunes qui nous sont confiés d'acquérir une autonomie subjective (responsabilisation), durable et pérenne, plutôt qu'une simple indépendance reposant sur des critères purement objectifs (un logement, un contrat professionnel etc....)

Nous avons maintenu en 2025 notre engagement pour permettre à chaque jeune accompagné de bénéficier d'un parcours de soin adapté et compris.

La démarche de travail visant à accorder une place centrale à la vie psychoaffective de chaque jeune et à étayer les fonctions éducatives de l'équipe du SAMIE, reste pour nous une priorité.

L'accompagnement vers l'insertion des jeunes MNA :

La scolarisation, l'apprentissage de la langue française

Nous continuons à travailler, à proposer et à construire, en lien avec nos différents partenaires, des parcours d'apprentissage linguistique et scolaire les plus personnalisés possibles.

En fin d'année 2025, sur les 37 jeunes accompagné(e)s :

- **6 jeunes** arrivés avant leur 16ième anniversaire bénéficiaient d'une scolarisation en collège dans une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) ou en inclusion totale ou partielle dans une classe de troisième ou de quatrième générale.

- **Deux collèges partenaires dans la ville de Saintes :**
 - Collège René Caillié : 3 élèves
 - Collège Agrippa D'Aubigné à Saintes : 3 élèves
- **4 jeunes** ont bénéficié de cours de FLE dispensés par :
 - La Croix Rouge de Saintes (3 jeunes)
 - L'organisme de formation pour adultes « Homme et Savoir » à Royan pour une jeune en chantier d'insertion.

Il est à noter à ce sujet, que les cours de FLE dispensés par les bénévoles de la Croix Rouge de Royan ont pris fin en 2025 pour des raisons liées à l'organisation interne de l'antenne Royannaise.

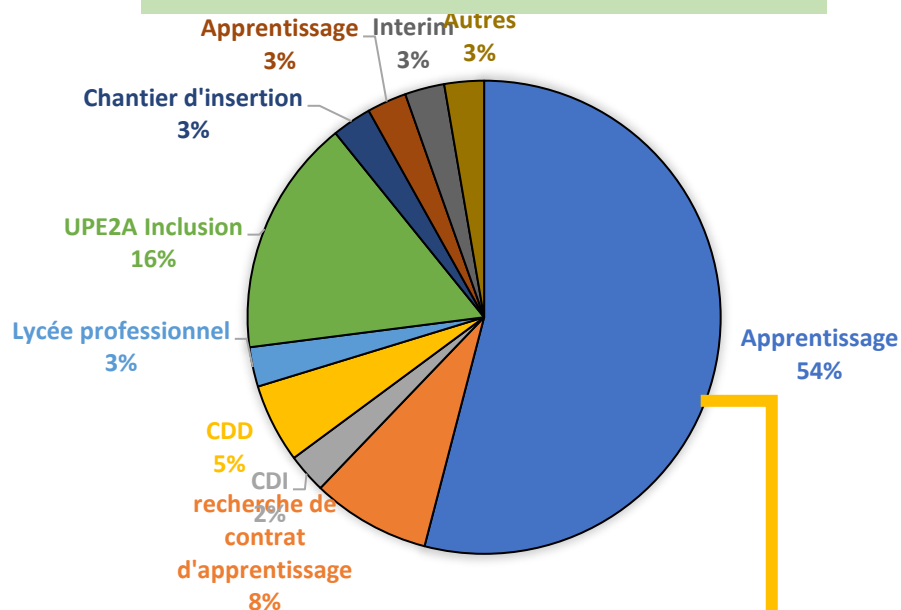
Parallèlement nous avons poursuivi, premier semestre 2025, notre travail avec le pôle adulte insertion de l'association Boiffiers-Bellevue.

Ainsi, **3 jeunes** plus en difficulté dans leur apprentissage du français ont pu intégrer, dans le cadre d'une convention de formation, les ateliers FLE proposés par le centre social afin de trouver des leviers originaux pour améliorer leur capacité d'expression et d'appropriation de la langue française et tisser du lien.

L'insertion professionnelle

Pierre angulaire des régularisations de séjour, nous nous employons, avec nos partenaires du droit commun, à être inventif quant au parcours d'insertion professionnelle des jeunes qui nous sont confiés. Nous œuvrons à ce que ce travail soit réalisé en fonction du profil et des aspirations de chacun.

SITUATIONS, FIN 2025, DES 37 JEUNES ACCOMPAGNES PAR LE SAMIE



	TYPES D'ENTREPRISES	NBRE	TAUX
MECANIQUE	Carrosserie	1	10%
	Mécanique automobile	1	
SERVICE A LA PERSONNE	Maison de retraite	1	5%
BATIMENT	Peinture	1	30%
	Plombier	1	
	Menuisier	1	
	Electricien	2	
	Construction	1	
METIERS DE BOUCHE	Cuisine	3	45%
	PSR (prod et service en restauration)	3	
	Boulangerie	3	
COMMERCE	Vente	1	10%
	Gestion logistique	1	
TOTAL		20	100%

En 2025, nous avons travaillé avec 11 organismes de formation des apprentis ou sites qualifiants dans 7 villes différentes.

Ainsi, en comparaison à l'année 2024, nous avons quasi doublé les lieux de formation à destination des jeunes qui nous sont confiés.

Ce constat est également le reflet :

- de la diversité des parcours des jeunes confiés
- de l'adaptation des types de formation à leur niveau scolaire.

Etablissement de formation	Type de diplômes préparés	Nombres de jeunes en cursus par établissements	
Campus des métiers de La Rochelle	CAP boulanger	1	6
	CAP peintre en carrosserie	1	
	CAP Mécanique	1	
	CAP Cuisinier/ère ou PSR	3	
Campus des métiers de Saint Germain de Lusignan	CAP cuisinier ou CAP PSR	4	6
	CAP Boulanger	2	
CFA du bâtiment de Saintes	CAP Peintre – Applicateur de revêtement	1	3
	CAP Plombier Chauffagiste	1	
	CAP Menuisier installateur	1	
CFA du Bâtiment de Saint Benoit *	CAP peintre en carrosserie	1	1
Pôle formation UIMM Poitou-Charentes à Chatellaillon Plage	Titre PRO Soudeur Assembleur Industriel	1	1
CLIP Formation à Saintes	Titre professionnel conseiller de Vente (niveau BAC Professionnel)	1	1
UFA – Lycée Jean Hyppolite – Jonzac	Bac Pro Accompagnement Soins Services à la Personnes	1	1
UFA – Lycée Romsay à La Rochelle	BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (M.E.L.E.C)	1	1
CFA TLV APALT à Floirac	CAP Opérateur Logistique	1	1
UFA – Lycée Fénelon à La Rochelle	Diplôme d'Etat Accompagnateur Educatif et Social (AES)	1	1
AFPA LE VIGEAN	Titre PRO Monteur des Réseaux Electriques Aéro-Souterrains	1	1

**fermeture de la filière à LR à la rentrée 2025-26*

Diplômes obtenus en 2025 :

Nature du diplôme obtenu	Nombre de jeunes	Filières ou niveaux	Mentions
Titre Pro	1	Soudeur Assembleur Industrie	
CAP	2	Une peintre en carrosserie automobile	2 mentions AB
		Un cuisinier	
DELF	5	Trois diplôme niveau A1	
		Deux diplômes niveau A2	

Pour information complémentaire, 6 autres jeunes pris en charge par le SAMIE mais ayant quitté le service avant la présentation de leur diplôme, l'ont obtenu brillamment en 2025.

Une mention très bien pour un jeune en CAP vente ; une mention très bien pour un jeune en CAP peintre en bâtiment ; une mention bien pour un CAP APR pour une jeune fille, une mention bien pour un jeune en BAC PRO carrosserie automobile, une mention assez bien pour un jeune en CAP cuisinier et enfin un dernier jeune a obtenu son CAP maçon.

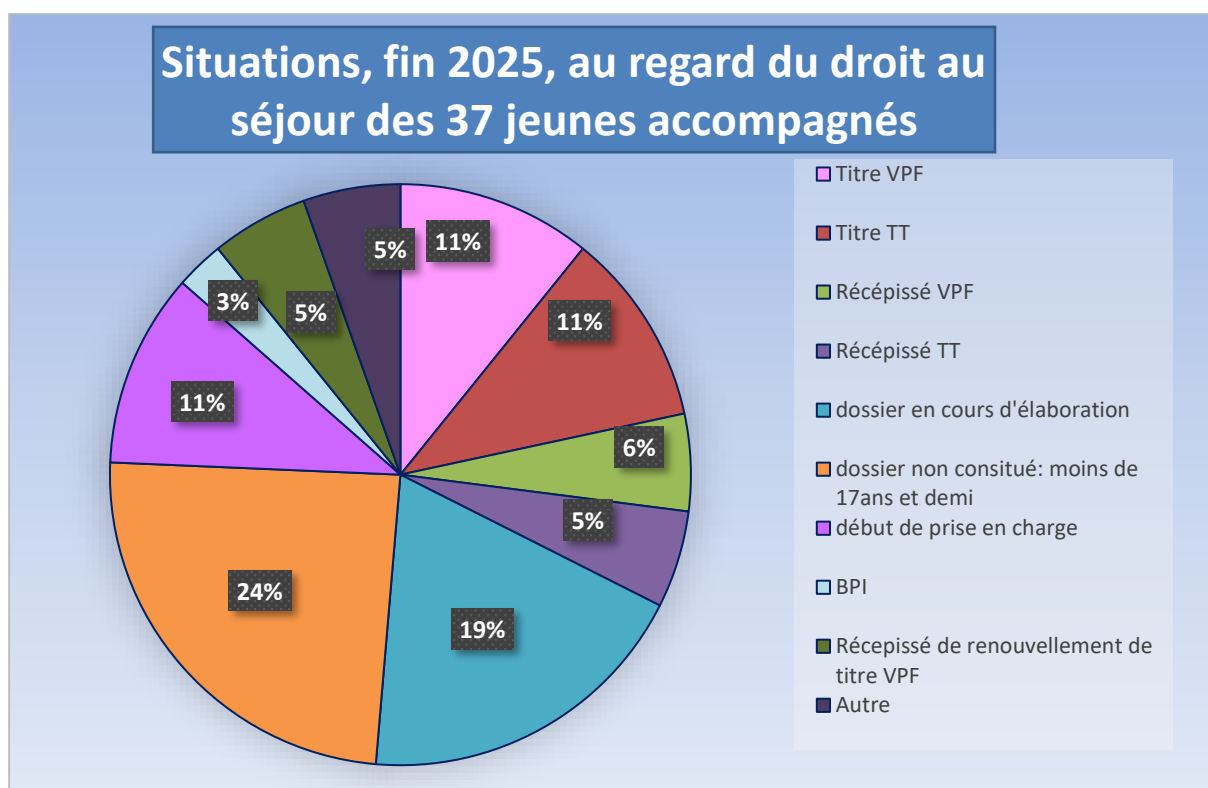
L'aide administrative

Enjeu majeur lié à la poursuite de leur parcours, nous menons un travail d'appropriation des démarches liées à la régularisation du séjour tout au long de l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés. Ce travail se mène de façon étroite avec le service MNA du département.

L'année 2025, fut marquée par la multiplication de difficultés liées à la dématérialisation des démarches de demande de récépissés et de titre de séjour.

Parallèlement, nous avons poursuivi tout au long de l'année notre travail de veille juridique et administrative pour tenter d'appréhender au mieux les changements opérés par la mise en œuvre de la loi immigration du 26 janvier 2024 et de la « circulaire de fermeté » de Bruno Retailleau de janvier 2025.

- Quelques données pour 2025 :



- La demande d'asile :

En 2025, nous n'avons pas accompagné de nouvelles demandes d'asile.

- L'aide au retour volontaire :

En 2025, nous avons accompagné un jeune majeur dans ses démarches de demande d'aide au retour volontaire vers le Mali auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Cette décision lourde de sens et de conséquences faisait suite à de nombreuses démarches visant à régulariser le séjour de ce jeune dans le cadre d'une demande de carte de séjour pour raison de santé. Nous avons mené ces démarches de demande carte pour soins auprès des médecins conseil de l'OFII entre fin 2024 et mi-2025 mais cela n'a pas abouti favorablement.

La gestion des sorties

En 2025, 9 jeunes ont quitté le SAMIE.

La durée moyenne de leur prise en charge a été de 2 ans et 4 mois.

Quelques données :

Modalités de relogement :

SLHAJ (asso le Logis)			Logement privé/baux autonomes			Tiers / solution personnelle			Résidence			Autre		
Nb	%	Villes	Nb	%	Villes	Nb	%	Précisions	Nb	%	Précisions	Nb	%	Précisions
5	56 %	Saintes Royan Meschers	1	11 %	La Rochelle	1	11 %	Paris – logée chez un ami	1	11%	Habitat humanisme Royan	1	11 %	Départ volontaire

La situation professionnelle ou de formation des 9 jeunes sortis en 2025 était répartie comme suit :



5) Les temps forts de l'année

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des orientations éducatives portées par le CAFIC, en consolidant des modalités d'accompagnement fondées sur le "faire avec, faire ensemble" et le "vivre avec, vivre ensemble". Les actions mises en œuvre ont permis de renforcer les supports éducatifs favorisant l'autonomie, la responsabilisation et l'ouverture sur l'environnement social.

Les jeunes accompagnés présentent des parcours marqués par des ruptures multiples (familiales, scolaires, institutionnelles), souvent associées à des fragilités psychiques et des difficultés d'insertion. Dans ce contexte, les actions éducatives constituent de véritables outils de médiation, permettant de

restaurer l'estime de soi, de soutenir la remobilisation et d'inscrire progressivement les jeunes dans des parcours d'autonomie.

Des supports éducatifs structurants : les séjours et temps de rupture

Les séjours éducatifs organisés en 2025 ont constitué des temps forts du parcours des jeunes, en proposant des expériences de rupture favorisant la remobilisation.

Les séjours de remobilisation en Espagne organisés pour les jeunes de Champagnac ont permis aux jeunes de sortir du cadre institutionnel habituel et de se confronter à un environnement culturel différent. Ils ont été impliqués dans l'organisation du quotidien (installation, règles de vie, gestion des temps collectifs), favorisant leur responsabilisation. Les activités proposées ont travaillé la cohésion du groupe, l'entraide et la gestion de l'effort. Les observations éducatives mettent en évidence une amélioration des relations entre pairs et avec les adultes, ainsi qu'une participation plus active à la vie collective.

Le **séjour APMN**, organisé en camping **avec les jeunes de Champagnac**, a permis aux jeunes majeurs d'expérimenter concrètement les exigences de la vie autonome. La gestion des courses, des repas, de l'entretien du logement et du budget a constitué un support d'apprentissage central. L'implication financière des jeunes (participation de 50€) et leur engagement dans une action de financement (vente lors du marché de Champagnac) ont renforcé leur investissement. Le soutien du Lions Club et du Rotary Club de Jonzac illustre l'ancrage territorial du projet.

Le **séjour au parc O'Gliss en Vendée**, combiné à une expérience de camping pour 4 jeunes du Grallet, a permis aux jeunes de vivre une expérience collective dans un environnement différent, favorisant l'adaptation, la gestion des interactions et le développement de compétences sociales.

Les opérations de l'association **GRAND LARGUE** : 2 sorties à la journée et un week-end organisés en 2025 ont permis la pratique de la voile et la découverte du Perthuis breton pour 8 jeunes des services de la maison du Grallet.

Le **séjour collectif au Pays Basque**, réunissant 4 jeunes du SAMIE et 2 jeunes d'une structure partenaire, a été construit sur plusieurs mois à travers des temps de préparation communs. Les jeunes ont été impliqués dans l'organisation du séjour, renforçant leur capacité de projection et leur engagement. Ce projet s'inscrit dans le dispositif **Vacances Ouvertes**, qui vise à permettre à des jeunes éloignés du droit commun d'accéder aux vacances dans un cadre accompagné.

Ces temps de rupture permettent aux jeunes de sortir des logiques d'échec dans lesquelles ils peuvent être enfermés et de se réinscrire dans une dynamique positive, en expérimentant leurs capacités dans un cadre valorisant.

Un projet de séjour semi-autonome a également permis à un jeune du SAMIE de participer à l'ensemble des étapes (préparation, installation, séjour, démontage). Ce jeune, initialement en difficulté, s'est montré particulièrement investi, allant jusqu'à prolonger son séjour. Cette expérience a constitué un levier de remobilisation important.

Le quotidien comme espace éducatif : spontanéité et relation

Les temps du quotidien constituent un levier éducatif central. Les activités telles que les **repas partagés, barbecues, sorties, concerts, ateliers cuisine ou jardin** permettent d'introduire des espaces relationnels moins formalisés.

La période estivale a particulièrement favorisé ces initiatives. Dans ces moments, l'institution s'efface partiellement au profit de la relation. Les jeunes peuvent alors s'exprimer différemment, faire preuve de créativité (danse, animation des temps collectifs) et s'inscrire dans une dynamique de groupe plus spontanée.

Ces temps permettent également aux professionnels d'ajuster leur posture, en développant une relation plus horizontale, fondée sur le partage et l'expérience commune.

Dans ce contexte, les jeunes ont pu faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'une créativité notable, notamment dans la danse ou dans l'animation de ces moments collectifs. Ils deviennent alors acteurs de l'ambiance et de la dynamique du groupe. Cette participation active peut également amener l'éducateur à ajuster sa posture professionnelle, en dépassant une position strictement normative pour entrer dans une relation plus horizontale, fondée sur le partage et la co-construction de l'expérience.

Ces sorties non anticipées ou plus préparées permettent ainsi aux jeunes de se reconnaître comme sujets au sein du collectif et, plus largement, comme membres de la société. En participant à des événements culturels ou festifs ouverts sur l'extérieur, ils expérimentent des formes de sociabilité proches de celles rencontrées dans la vie ordinaire. Les activités, même lorsqu'elles émergent de manière spontanée, constituent donc de véritables supports de médiation éducative et des enjeux de socialisation. Elles participent au processus de construction identitaire des jeunes en tant qu'adultes en devenir, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance au groupe et à l'espace social.

Deux jeunes du SAMIE ont participé à **la semaine olympique du CDOS 17**, renforçant leur ouverture à des environnements sportifs structurés.

Ces temps informels favorisent l'expression, la socialisation et l'inscription des jeunes dans des expériences de vie ordinaires, essentielles dans leur construction identitaire.

Une ouverture citoyenne et territoriale renforcée

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation des jeunes dans des actions citoyennes.

La participation à **FestiPREV** a permis aux jeunes d'assister à des projections abordant des thématiques sociales (discriminations, conduites à risque), puis de s'impliquer dans l'organisation d'un événement à Montendre (préparation et service d'un cocktail d'înatoire). Cette expérience a mobilisé leurs compétences relationnelles et renforcé leur confiance.

Les jeunes se sont également engagés dans la vie locale à travers leur participation aux événements du **Comité des fêtes de Champagnac**, contribuant à l'installation, au service et à l'organisation.

La participation au **forum « Ma vie d'adulte »** à Royan et à La Rochelle a permis aux jeunes proches de la majorité ou récemment majeurs de rencontrer des partenaires du droit commun et de mieux appréhender les enjeux liés à l'autonomie.

Participation à La **Brocante de Breuillet** : les jeunes ont organisé un stand et collecté près de 1000 €, contribuant au financement d'activités. Cette action a permis des rencontres et le financement d'activités sportives.

La **visite du député Christophe Plassard** à la maison du Grallet a permis d'aborder concrètement les enjeux de citoyenneté et de fonctionnement des institutions.

Ces actions permettent aux jeunes de se repositionner comme acteurs dans la société, en développant leur sentiment d'utilité et leur engagement citoyen.

Engagement culturel et sportif : valorisation et socialisation

Les jeunes ont été fortement impliqués dans des événements culturels et sportifs.

Le partenariat avec le festival **Les Sables Électroniques** à Royan a mobilisé : 10 jeunes pour 33 journées de bénévolat. Les jeunes ont participé à différentes missions (logistique, restauration, accueil), leur permettant de découvrir des environnements professionnels et de développer des compétences relationnelles. L'expérience a été complétée par une participation au festival **Feel'in Live**, où 4 jeunes ont pu vivre une expérience valorisante et rencontrer Joey Star et des musiciens.

La **journée Jaune & Noir avec le Stade Rochelais** a constitué un temps fort : initiation aux gestes de premiers secours, découverte des métiers de pompier, activités sportives (rugby, boxe, volley) et rencontre avec des sportifs de haut niveau.

Le SAMIE a soutenu cette dynamique en facilitant **l'accès aux loisirs**. 9 jeunes ont pu accéder à une activité sportive (football, boxe, basket), favorisant leur inscription dans des espaces sociaux ordinaires.

Ces expériences favorisent la valorisation des jeunes, leur ouverture et leur inscription dans des environnements sociaux diversifiés.

Les ateliers : des médiations éducatives essentielles

Les ateliers constituent des supports éducatifs fondamentaux.

Les **ateliers de création manuelle** à Champagnac ont permis à des groupes restreints de jeunes de s'investir dans un processus de création, favorisant la concentration, l'apaisement et la valorisation. Les productions réalisées ont généré une fierté importante.

Les **ateliers cuisine**, notamment pour les jeunes en AELI, ont permis de travailler l'autonomie (gestion du budget, organisation, préparation des repas) tout en favorisant la convivialité.

Des ateliers spécifiques ont également été proposés : écriture, confiture, bricolage, restauration d'objets, avec l'intervention de bénévoles.

Au SAMIE, **l'intervention d'une bénévole (ancienne enseignante)** auprès de jeunes scolarisés a permis de renforcer les apprentissages, mais aussi de créer des repères relationnels sécurisants.

Un projet de **médiation animale** est également en réflexion pour 2026 à Champagnac ainsi qu'un projet d'atelier **d'aide à la mobilisation professionnelle** à Breuillet.

Ces ateliers permettent un travail éducatif en profondeur, notamment avec les jeunes les plus en retrait, en offrant des supports concrets d'expression et de valorisation.

Les actions menées en 2025 ont permis de mettre en évidence :

- un renforcement de l'estime de soi,
- un développement des compétences sociales,
- une amélioration de la gestion des émotions,
- une ouverture culturelle et citoyenne,
- une remobilisation progressive vers l'insertion.

Une dynamique éducative au service de l'inclusion

L'ensemble de ces temps forts confirme la pertinence d'une approche éducative globale, fondée sur la mobilisation d'expériences concrètes et valorisantes. Ces actions permettent aux jeunes de se reconstruire, de se projeter et de s'inscrire progressivement dans une dynamique d'autonomie et d'inclusion sociale, en cohérence avec les missions du CAFIC.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

L'établissement CAFIC s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration continue de la qualité, conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Cette démarche vise à garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes confiés, à renforcer la participation des personnes accompagnées et à inscrire les pratiques professionnelles dans une logique d'évaluation et d'évolution constante.

Dans le cadre de cette dynamique, l'établissement a engagé en 2025 une actualisation de plusieurs outils fondamentaux permettant de structurer la relation avec les personnes accompagnées et de formaliser l'accompagnement éducatif :

Le livret d'accueil a été révisé afin de présenter de manière claire et accessible l'organisation de l'établissement, ses missions et les modalités d'accompagnement proposées. Il rappelle notamment les valeurs portées par l'association APLB et les principes d'accompagnement des jeunes accueillis au sein des deux maisons d'enfants à caractère social et du service SAMIE.

Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et le projet personnalisé ont également fait l'objet d'une actualisation afin de renforcer leur dimension participative et opérationnelle. Ces outils permettent de formaliser, avec le jeune et les partenaires, les objectifs de l'accompagnement et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ils constituent un support central dans le suivi éducatif individualisé et dans l'évaluation régulière du parcours de chaque personne accompagnée.

Le projet personnalisé intègre plusieurs domaines structurants tels que la scolarité ou la formation, la santé, les relations familiales, l'autonomie financière, la vie sociale et les loisirs. Cette organisation permet d'articuler les différentes dimensions du parcours du jeune et de rendre plus lisible le suivi éducatif.

Par ailleurs, les règlements de fonctionnement et les règles de vie collective ont été clarifiés afin de rappeler les droits et devoirs de chacun et de favoriser un cadre de vie structurant et sécurisant pour les jeunes accueillis.

L'établissement veille à favoriser la participation des jeunes à la vie institutionnelle, notamment à travers l'organisation régulière de réunions avec les jeunes de l'internat ou du service AELI, qui permettent d'aborder collectivement les questions liées à la vie quotidienne et au fonctionnement de l'établissement. Pour chaque service des jeunes ont été élus « délégués » par leurs pairs pour les représenter. Ces espaces d'échanges contribuent à développer l'expression des jeunes, leur capacité à formuler des propositions et leur apprentissage de la citoyenneté.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une culture de la bientraitance, visant à garantir le respect des droits, de la dignité et de l'intégrité des personnes accompagnées. Elle implique une vigilance permanente des professionnels quant à leurs pratiques éducatives, ainsi qu'un travail collectif autour des valeurs de respect, d'écoute et de responsabilité.

L'établissement s'inscrit pleinement dans le dispositif d'évaluation prévu par le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS) applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux. Dans ce cadre, le CAFIC a fait l'objet d'une **évaluation externe réalisée à les 25 et 26 avril 2024** par l'organisme accrédité SOCRATES.

Cette évaluation s'appuie sur le référentiel national structuré autour de trois grands axes : la personne accompagnée, les professionnels et l'organisation de l'établissement.

Les résultats de l'évaluation mettent en évidence un niveau global satisfaisant de qualité des pratiques professionnelles et de l'accompagnement proposé. Plusieurs points forts ont été relevés :

- le respect des droits fondamentaux des jeunes accompagnés, largement intégré dans les pratiques professionnelles,
- la construction des projets personnalisés, associant les jeunes et leurs entourages,
- la continuité et la fluidité des parcours, reposant sur un travail partenarial structuré avec les acteurs du territoire,
- le développement d'activités éducatives, sportives et sociales favorisant l'inclusion et la participation des jeunes.

Les outils institutionnels tels que le projet personnalisé, le DIPC ou encore les supports de suivi éducatif constituent des éléments centraux dans l'organisation de l'accompagnement et ont été identifiés comme des supports structurants pour les équipes éducatives.

L'évaluation externe a également permis d'identifier plusieurs axes de progression, qui alimentent désormais le plan d'amélioration continue de l'établissement. Parmi les principaux axes de travail figurent :

- le renforcement de la structuration de la démarche de bientraitance, notamment par la formalisation d'outils et de temps dédiés à la réflexion éthique,
- le développement de la formation et de la sensibilisation des professionnels aux enjeux de bientraitance, d'éthique et de prévention des risques,
- l'amélioration de certains processus institutionnels, notamment en matière de gestion des risques, de traitement des plaintes et réclamations et de gestion des situations de crise.

Ces axes constituent aujourd'hui des leviers structurants pour l'évolution des pratiques professionnelles et l'amélioration de la qualité de l'accompagnement. A la suite de l'évaluation externe réalisée en 2024, l'établissement a engagé dès 2025 une démarche d'amélioration continue visant à renforcer la qualité et la sécurité de l'accompagnement des jeunes. Les axes de progression identifiés concernent principalement :

- la prévention des risques de maltraitance et de violence,
- la formalisation du traitement des plaintes et réclamations,
- l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité.

Un travail est ainsi engagé pour structurer un plan de prévention des risques reposant sur

- l'analyse des situations à risque,
- la formalisation de protocoles,
- le traitement des plaintes et réclamations,
- un plan de gestion de crise sera élaboré afin d'anticiper les situations exceptionnelles et de sécuriser le fonctionnement de la structure,
- l'efficacité.

6) Les partenaires

Partenaires institutionnels et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : collaboration avec les délégations territoriales pour le suivi des jeunes placés. - Conseil Départemental de la Charente-Maritime : financeur et instance de régulation du dispositif de protection de l'enfance. - Préfecture et services de l'État : interventions pour les jeunes Pupilles de l'Etat. - Justice et Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : suivi des jeunes sous mesures judiciaires, échanges avec les juges et éducateurs spécialisés de la PJJ. - Communes et intercommunalités : soutien pour les projets éducatifs et d'insertion locale.
Partenaires éducatifs et insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements scolaires et centres de formation : lycées, Maisons Familiales et Rurales (MFR), Centres de Formation d'Apprentis (CFA). - Missions Locales : Accompagnement vers l'emploi, la formation et l'insertion sociale. - Pôle emploi et dispositifs d'insertion : Accès aux droits et formations pour les jeunes en recherche d'emploi. - Entreprises locales et associations d'insertion : Accords pour stages, apprentissages et chantiers éducatifs.
Partenaires de santé et de soutien psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Centres Médico-Psychologiques (CMP) et hôpitaux psychiatriques : Prise en charge des troubles psychiques des jeunes. - Médecins généralistes et spécialistes : Suivi médical des jeunes accueillis. - Associations de prévention des addictions : Interventions et actions de sensibilisation sur les conduites addictives. - Psychologues et psychiatres partenaires : Séances d'accompagnement thérapeutique. - Maison des adolescents de Saintes
Partenaires culturels, sportifs et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives locales : Clubs de football, surf, boxe, etc. - Local jeunes de Breuillet : animations. - Structures culturelles et artistiques : Théâtres, médiathèques, associations d'arts plastiques. - Association Grand Lague : Activités maritimes et séjours de rupture éducative pour favoriser l'ouverture au monde maritime. - Association ABANE et BIO DIVERS CITES : développement durable. - Pti Ben surf Club, Océan Peak et autres organisations d'aventure : Séjours et expériences immersives pour favoriser l'autonomie et la gestion des émotions. - Association Les sonorités diatoniques : organisation du festival les Sables électroniques.

Partenaires en logement et accompagnement vers l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - Bailleurs sociaux et privés, associations d'aide au logement : Facilitation de l'accès au logement pour les jeunes en phase d'autonomisation. - Secours Populaire, Restos du Cœur, Banque Alimentaire : soutien en cas de précarité matérielle et alimentaire. - Nous faisons également partie depuis plusieurs années de la CLIJ à JONZAC, notre implication dans cette commission nous permet d'être en réseau avec la mission locale, la prévention spécialisée, le FJT et le CLAJ
Partenaires en prévention et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> -Gendarmerie et Police Nationale : interventions en prévention des comportements à risque et gestion des incidents. -Service de prévention spécialisée : intervention sur la voie publique

Dimension essentielle de notre travail au quotidien, un grand soin est apporté à faire vivre nos partenariats de proximité afin de permettre une prise en considération des spécificités des jeunes qui nous sont confiés tout en leur permettant une meilleure inscription dans le tissu social des territoires où ils résident.

Nous poursuivons notre démarche de recherche constante des meilleures adaptations de notre service à son environnement et nous faisons en sorte que l'ouverture vers le partenariat local soit en phase avec les aspirations des jeunes qui nous sont confiés.

7) Les projets

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de structuration et de diversification des supports éducatifs, en cohérence avec les projets personnalisés des jeunes.

Conceptualisation et écriture du projet d'établissement

Dans le prolongement de ces évolutions, l'année 2025 a également été marquée par l'engagement d'une démarche de réécriture du projet d'établissement. Cette dynamique s'inscrit à la fois dans une logique de continuité - en s'appuyant sur les fondements historiques du CAFIC et les pratiques éprouvées et dans une volonté d'adaptation aux transformations du secteur de la protection de l'enfance ainsi qu'au nouveau cadre associatif issu de l'intégration au sein de l'APLB.

La méthodologie retenue repose sur une approche participative, associant l'ensemble des professionnels, afin de favoriser l'appropriation des orientations et de valoriser les savoirs d'expérience.

Des temps de réflexion collective sont progressivement déployés pour interroger les pratiques, clarifier les références éducatives et renforcer la cohérence des interventions. Cette démarche vise à formaliser un projet d'établissement renouvelé, en capacité de répondre aux enjeux actuels : complexification des profils accueillis, place croissante des problématiques de santé mentale, nécessité de renforcer les partenariats et d'inscrire davantage les accompagnements dans une logique de parcours et d'inclusion.

Elle constitue ainsi un levier structurant pour consolider l'identité de l'établissement, soutenir les équipes dans leurs pratiques et garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Santé mentale des jeunes

En 2025, nous avons poursuivi nos démarches pour intégrer le Groupement de Coopération Santé Mentale 17 afin de participer à la réflexion concernant la déclinaison des offres de soins en santé mentale sur le territoire de la Charente Maritime. Notre participation effective devrait se concrétiser à partir de 2026.

Au Grallet, dans un contexte où une part importante des jeunes accompagnés présente des fragilités psychologiques, l'établissement a engagé en 2025 le recrutement d'une psychologue à hauteur de 0,2 ETP, afin de renforcer la prise en compte des enjeux de santé mentale dans l'accompagnement éducatif. Son intervention vise à apporter un éclairage clinique sur les situations rencontrées, à contribuer à l'analyse des parcours et à soutenir l'élaboration et le suivi des projets personnalisés. Elle peut proposer des entretiens individuels avec les jeunes, les accompagner dans leurs démarches d'accès aux soins et faciliter l'orientation vers les structures sanitaires du territoire lorsque cela s'avère nécessaire. Des temps collectifs ou ateliers à visée préventive ou thérapeutique pourront également être organisés en fonction des besoins repérés. La psychologue contribue par ailleurs à l'accompagnement des phases de transition, notamment lors des sorties du dispositif, et apporte un regard clinique complémentaire au travail éducatif, en soutenant les équipes dans l'analyse des situations complexes. Elle exerce ses missions en lien étroit avec le chef de service et le directeur, dans le cadre de temps réguliers d'échange et de coordination visant à garantir la cohérence et la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'application de la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, le CIDFF17 anime depuis novembre 2023 un groupe de travail partenarial sur La Rochelle (secteur Nord du département) sur la prostitution des mineurs. Afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des mineurs en situation de prostitution ou à risque sur l'ensemble du département, nous avons été conviés à participer, à partir d'avril 2025, au groupe de travail sur le secteur sud du département. Dans ce cadre, nous participons notamment à la construction d'une journée interprofessionnelle qui se déroulera en 2026.

Ouverture culturelle et sportive

Un projet de sortie éducative à Paris a eu lieu en partenariat avec la Fondation Paris Saint-Germain.

Cette action a permis de travailler :

- La mobilité et l'autonomie en milieu urbain,
- L'orientation et la gestion des déplacements collectifs,
- La découverte patrimoniale et culturelle,
- La sensibilisation aux valeurs du sport de haut niveau.

Ce type d'expérience favorise l'élargissement des horizons et la confrontation à des environnements nouveaux.

Les 2^e journées Jaune & Noir faisant suite au partenariat commencé en 2025 se sont ouvertes sous l'équipe Teams Stade Rochelais D17 Structures ASE, elle a eu lieu le 12 février 2026 pour les plus de 13 ans au stade Yvon CHEVALIER à Saintes. Un instant de partage entre sportifs, jeunes confiés à l'ASE, structures d'accompagnement autour du sport.

8) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement :

Formation du Personnel

- 1 Surveillant de nuit pour la maison Grallet
- 2 Maitresses de maison pour les maisons de Champagnac et du Grallet.

Toutes les équipes bénéficient de séances d'analyse de la pratique (6 par an sur chaque site). L'équipe de Champagnac bénéficie en sus de 6 séances de supervision.
Les chefs de service ont bénéficié d'une séance d'analyse de la pratique.

Au SAMIE, en 2025, la totalité de l'équipe du SAMIE a suivi, au sein du service, une demi-journée de sensibilisation aux risques prostitutionnels chez les mineurs et les jeunes majeurs. Ce temps de trois heures a été animé par une professionnelle du CIDFF 17.

Deux membres de l'équipe ont participé à une conférence de présentation du fonctionnement national, régional et départemental du défenseur des droits organisée par la Ligue des Droits de l'Homme antenne de Saintes et Royan.

Un professionnel du service a participé à une demi-journée de sensibilisation à la prévention des conduites addictives chez les jeunes, animée par les professionnels du pôle addictologie de l'association Tremplin 17. Cette action s'inscrit dans le cadre du Comité Local de Santé (CLS) de la Saintonge Romane au sein duquel le SAMIE est engagé depuis plusieurs années.

L'une des membres de l'équipe SAMIE a suivi, dans le cadre de son mandat d'élu(e) CSE, la formation obligatoire visant à disposer des bases essentielles à l'exercice de son mandat.

Une professionnelle du service s'est formée, dans le cadre du CISPD de la CDA de Saintes présenté en amont, à l'animation de l'exposition « Moi jeune citoyen 13-18 ans » (2 jours).

Pour finir, deux professionnels du service ont suivi la formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

Les mouvements de personnel

Poste GRALLET	Départ 2025	Recrutement 2025
Surveillant nuit	Démission	0.5 ETP
1 éducatrice	Inaptitude	1 ETP
Poste	Arrêt supérieur à 1 mois	Durée
Surveillant de nuit	Maladie	4 mois cumulés
Educatrice INT	Maladie	8 mois consécutifs
Educatrice INT	Maladie	1 mois
Educatrice AELI	Maladie	4 mois
Poste CHAMPAGNAC	Départ 2025	Recrutement 2025
Poste	Arrêt supérieur à 1 mois	Durée
Surveillant de nuit	Maladie	4 mois cumulés
Educatrice INT	Maladie	2 mois ½ consécutifs
Educateur INT	Maladie	2 mois ½ consécutifs
Maitresse de maison	Maladie	7 mois consécutifs
Agent d'entretien	Maladie	4 mois

Analyse de l'absentéisme et de la continuité de service

L'exercice écoulé a été marqué par une recrudescence des arrêts maladie de longue durée, créant une tension inédite sur nos ressources humaines. Cette situation est complexifiée par les difficultés structurelles du marché de l'emploi, rendant le remplacement systématique des absences quasi impossible. Ce déficit de relais impacte directement la charge de travail des équipes en place, qui doivent absorber les missions courantes avec un effectif réduit. À terme, cette configuration fragilise la continuité de service et nécessite une réflexion approfondie sur nos leviers de recrutement ainsi que sur la prévention de l'épuisement professionnel au sein de la structure.

Points à travailler :

Accompagnement de l'usure au travail

Le secteur éducatif est particulièrement exposé à une usure singulière, croisant fatigue physique et épuisement émotionnel liés à la relation d'aide. Pour répondre à cette réalité, l'établissement a placé l'accompagnement des professionnels au cœur de son projet social.

Cela passe par une reconnaissance accrue de la pénibilité des interventions et la mise en place d'espaces de régulation, tel que l'analyse des pratiques professionnelles (APP).

En agissant sur les leviers de l'autonomie et du soutien entre pairs, nous cherchons à prévenir le désengagement et à redonner du sens aux missions, garantissant ainsi une prise en charge des usagers qui reste à la fois bienveillante et de haute qualité.

Au SAMIE, il n'y a pas eu de mouvement de personnel en 2025. Il est cependant à noter que la secrétaire comptable du service, dans le cadre de la retraite progressive, est passée d'un temps plein à un 80% au cours de l'année 2025.

L'accueil des stagiaires

A Champagnac, depuis plusieurs années, nous collaborons avec la MFR de Blaye qui dispense la formation AES. Au cours de l'année, nous accueillons de 1 à 3 stagiaires. Nous accueillons aussi une apprentie ES qui est maintenant en 2ème année.

En 2025, le SAMIE a accueilli en stage l'apprentie ES de la maison d'enfants de Champagnac.

Notre collègue suivant sa formation en alternance au SAMIE a, quant à elle, été accueillie à Champagnac sur la même période. Ainsi, ce stage n'était pas pleinement hors employeur mais a permis à ces deux professionnelles en formation d'apercevoir des quotidiens de travail différents mais prenant leurs sources dans une dynamique institutionnelle commune.

Dans une dynamique de transmission et de professionnalisation des métiers du secteur social, l'équipe de la maison du Grallet s'engage régulièrement dans l'accueil de stagiaires issus de différentes formations du travail social. En 2025, huit stagiaires ont ainsi été accueillis au sein de la Maison du Grallet, permettant à ces futurs professionnels de découvrir les réalités de l'accompagnement éducatif auprès de jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Parmi ces accueils, l'équipe a accompagné un stage de découverte, permettant à une personne en reconversion de mieux appréhender les métiers du secteur social.

Par ailleurs, plusieurs étudiants en formation qualifiante ont été accueillis : deux stagiaires en formation d'Accompagnant Educatif et Social (AES), deux en formation de Moniteur-Éducateur (ME) et deux en formation d'Éducateur Spécialisé (ES). L'accueil de stagiaires constitue ainsi un levier important pour la transmission des pratiques professionnelles, la réflexion collective autour des accompagnements

éducatifs et le renouvellement des dynamiques d'équipe. Il participe également à renforcer l'attractivité des métiers du secteur social et à soutenir les parcours de formation des futurs professionnels.

La maison du Grallet a également poursuivi son engagement dans la formation par l'alternance avec l'accueil d'une apprentie éducatrice spécialisée, qui a effectué ses trois années de formation au sein de l'équipe d'internat et a obtenu son diplôme en juin 2025. Cette expérience illustre la volonté de l'établissement de contribuer activement à la formation des professionnels du secteur et de favoriser l'émergence de nouvelles compétences au sein des équipes éducatives.

Suivi DUERP

Suite à notre évaluation de 2024, nous avons identifié des priorités pour 2025, notamment la création d'un plan de gestion de crise (noté 1/5) et la formalisation d'un outil de traçabilité pour la prévention de la maltraitance. Le comité de suivi s'est réuni 3 fois en 2025 pour valider ces procédures qui sont désormais partagées avec les équipes.

Mise à jour et ajustement du DUERP

La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été réalisée dans chaque service du CAFIC, en présence des membres du CSE et de la direction. Cette démarche a permis d'actualiser l'identification des risques professionnels et de définir plusieurs actions de prévention visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail des professionnels.

Organisation et gouvernance de la démarche :

- Organisation d'une réunion de mise à jour du DUERP avec les membres du CSE et la direction.
- Analyse collective des risques professionnels liés aux activités de l'établissement.
- Validation et traçabilité de la mise à jour dans le registre de suivi du DUERP.

Plusieurs actions concrètes ont été identifiées ou engagées afin de réduire les risques professionnels.

Sécurité des locaux et des équipements

- Vérification et amélioration de la signalétique de sécurité et des consignes affichées.
- Contrôle et entretien des extincteurs et équipements de sécurité incendie.
- Vérification de la conformité de certaines installations techniques (électricité, gaz, équipements).

Organisation du travail et prévention des risques professionnels

- Clarification de certaines procédures internes liées aux situations à risque.
- Mise en place ou rappel de protocoles d'intervention pour les situations d'urgence.
- Renforcement de l'information et de la sensibilisation des professionnels aux règles de sécurité.

Prévention des risques psychosociaux

- Identification des situations susceptibles de générer des tensions ou des difficultés dans l'exercice des missions éducatives.
- Mise en place d'espaces d'échange permettant l'analyse des situations professionnelles et la régulation des pratiques.

Sécurité des déplacements et des interventions extérieures

- Rappel des règles de sécurité lors des déplacements professionnels et accompagnements extérieurs des jeunes.
- Sensibilisation aux comportements à adopter en situation d'incident.

La mise à jour du DUERP s'inscrit dans une démarche continue de prévention des risques professionnels. Les actions identifiées feront l'objet d'un suivi régulier par la direction et les représentants du personnel, afin d'évaluer leur mise en œuvre et leur efficacité. Cette démarche contribue à renforcer la sécurité des professionnels, la qualité des conditions de travail et la prévention des risques au sein de l'établissement.

9) Les faits marquants de l'année

Sur le plan institutionnel, le départ du directeur de l'établissement CAFIC en cours d'année a constitué un moment important pour l'organisation du service. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement et des accompagnements, l'association a procédé à la nomination d'un directeur de transition, chargé d'accompagner l'établissement dans cette phase intermédiaire et de sécuriser les dynamiques de travail en attendant la stabilisation de la gouvernance.

L'année 2025 s'est inscrite dans la poursuite du processus d'intégration du CAFIC au sein de l'APLB, engagé dans le cadre de la fusion associative. Ce processus s'est traduit par un travail d'harmonisation progressive des pratiques, des outils et des cadres de fonctionnement entre les différents services de l'association. Cette période de transition a mobilisé les équipes et les cadres autour d'un objectif commun : consolider l'identité du service tout en s'inscrivant dans une dynamique associative élargie.

L'année 2025 a également été marquée par un climat de tension entre la direction et les représentants du personnel, ayant notamment donné lieu à plusieurs alertes formalisées par le Comité Social et Économique (CSE). Ces signalements faisaient état de préoccupations relatives au fonctionnement institutionnel, aux conditions de travail des professionnels et à la gestion de certaines situations sensibles au sein de l'établissement. Ces événements ont conduit l'établissement et l'association à renforcer les espaces de dialogue institutionnel et les démarches d'analyse des pratiques, afin de maintenir un cadre de travail sécurisant pour les professionnels et de garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Pour le SAMIE, l'année 2025 fut marquée par notre invitation à intégrer, en tant que membre associé, le CA de l'association Boiffiers Bellevue. Participer à ces espaces de réflexion et d'élaboration des orientations des différents pôles du centre social est une belle opportunité de pousser plus loin encore notre implication dans le tissu social du territoire.

L'année 2025 fut également marquée par une diminution du nombre d'arrivées de jeunes MNA sur le territoire et notamment la diminution d'arrivée de jeunes filles. Ainsi, la 29ième place créée en 2024 à la demande du département dans le cadre d'une dérogation de capacité d'accueil, a été clôturée et le nombre de jeunes filles accueillie est passé de 6 à 5.

10) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'équipe de Champagnac souhaite consolider et développer plusieurs ateliers éducatifs structurants et réguliers :

- Atelier musique (batterie, guitare, basse).
- Atelier photo avec production d'un album.

- Atelier de création manuelle (bijoux, petits objets) : L'activité étant un support éducatif pertinent, il est préconisé de la pérenniser et d'envisager une exposition des créations pour renforcer la valorisation des jeunes.
- Atelier restauration et de la fabrication avec l'intervention hebdomadaire d'un bénévole.
- Atelier Pêche & Nature dont l'objectif central est de restaurer le "pouvoir d'agir" d'adolescents aux parcours traumatiques à travers la pratique régulière de la pêche (sorties bimensuelles).
- Médiation animale avec le Refuge Cognaçais.
- Les actions envisagées visent la régulation émotionnelle, la responsabilisation par le soin apporté à l'animal, le développement de l'empathie. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de diversification des supports éducatifs et d'ouverture vers le territoire.

Les objectifs éducatifs de l'ensemble de ces ateliers sont de sortir du face-à-face institutionnel pour un "faire ensemble" côte à côte. Cela favorise des échanges spontanés, la patience et le respect. Mais aussi de soutenir l'expression personnelle, encourager la persévérance, valoriser les compétences et favoriser la production concrète. Ces ateliers constituent des supports adaptés au travail sur l'estime de soi et la capacité à mener un projet jusqu'à son terme.

L'équipe de la maison du Grallet engage une réflexion visant à faire évoluer son organisation afin de **renforcer la qualité de l'accompagnement éducatif et de mieux répondre aux besoins des jeunes**.

A ce titre, un travail de refonte du planning éducatif sera engagé début 2026, avec pour objectif de redonner toute sa place à la fonction d'éducateur technique. Cette évolution vise à développer des supports concrets (bricolage, entretien, jardinage, mécanique) permettant de travailler l'autonomie, la responsabilisation et l'acquisition de compétences transférables dans une perspective d'insertion.

Parallèlement, l'équipe souhaite **renforcer les actions en faveur de l'insertion professionnelle**, en luttant contre le décrochage et en accompagnant les jeunes dans la construction de projets réalistes. Ce travail sera conduit en lien étroit avec les partenaires du territoire (missions locales, organismes de formation, entreprises).

Enfin, la maison du Grallet envisage de **développer un projet éducatif autour du développement durable**, inscrit dans une démarche citoyenne et participative. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux à travers des actions concrètes (gestion des ressources, potager, biodiversité, mobilités durables), en lien avec les acteurs locaux. Il constitue un support éducatif mobilisateur, favorisant l'engagement, la responsabilisation et l'inscription des jeunes dans leur environnement.

L'équipe du SAMIE souhaite créer une journée d'étude avec nos partenaires de territoire sur le thème de la transmission. Ce projet s'inscrit dans une volonté de l'équipe éducative de donner une suite au temps fort de la célébration des 10 années d'existence du service.

Les perspectives 2026 traduisent une volonté de structuration progressive des partenariats et de diversification des supports éducatifs, afin de permettre aux jeunes accompagnés de développer leurs compétences, leur pouvoir d'agir et leur capacité à s'inscrire durablement dans la vie sociale.

Développement des compétences et formations

Afin de participer pleinement à la réflexion concernant la prise en charge des soins psychiques des jeunes, nous avons maintenu en 2025 notre participation aux temps d'échange et de travail dans le cadre du Plan Territorial de Santé Mentale (PTSM) de la Charente Maritime.

Nous avons également avancé en 2025 sur notre souhait d'**intégrer le GCSM 17 à compter de 2026**.

Le SAMIE prévoit pour 2026, d'accueillir pour la première fois un groupe d'étudiants de l'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) dans le cadre de leur Service Sanitaire en Santé. (*Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé*).

Une première étape pour une éventuelle déclinaison au niveau de l'ensemble du CAFIC.

Nous œuvrerons en 2026 à **remettre en place des temps de formation interservices**. Ainsi, une réflexion a été menée pour permettre aux différentes équipes du CAFIC d'entreprendre le suivi d'une formation collective autour du thème du travail avec les familles.

L'objectif serait entre autres de mieux appréhender les dynamiques relationnelles qui se jouent entre :

- les jeunes et leurs familles,
- les jeunes et les éducateurs,
- les familles et l'établissement.

Cette formation viserait également à tenter d'approfondir la question du « *Comment faire famille après avoir quitté la sienne ?* » tant pour les jeunes nés en France et pris en charge par l'ASE, que pour ceux qui la rejoignent et sont également confiés (après reconnaissance de leur minorité) à un dispositif de protection de l'enfance.

La question des transmissions : éducatives, culturelles mais aussi traumatiques pourraient également constituer l'une des thématiques de ce temps de travail.

Conclusion

L'année 2025 confirme les évolutions à l'œuvre dans le champ de la protection de l'enfance et l'adaptation constante qu'elles exigent des établissements et des professionnels. Les jeunes accompagnés au sein du CAFIC présentent des parcours de plus en plus complexes, marqués par des ruptures multiples, des fragilités psychiques importantes et des difficultés d'inscription dans les dispositifs de droit commun.

Dans ce contexte, l'établissement poursuit une orientation claire : proposer un accompagnement éducatif à la fois exigeant, ajusté et profondément humaniste, fondé sur la reconnaissance de la singularité des parcours et sur le maintien d'un lien éducatif stable, y compris dans les situations les plus fragiles.

L'année écoulée met en évidence la pertinence d'une approche globale, articulant cadre structurant, accompagnement individualisé et mobilisation d'expériences concrètes. Les actions éducatives déployées qu'elles relèvent des temps du quotidien, des projets structurés ou des dynamiques partenariales constituent de véritables leviers de transformation. Elles permettent aux jeunes de restaurer leur estime d'eux-mêmes, de développer des compétences sociales et de se réinscrire progressivement dans une dynamique d'autonomie.

Les constats réalisés viennent également souligner plusieurs enjeux structurants pour l'avenir. La prévalence des problématiques de santé mentale, conjuguée à un accès encore limité aux soins sur le territoire, impose de renforcer les articulations avec le secteur sanitaire et de poursuivre le développement de réponses internes adaptées, à l'image du recrutement d'une psychologue en 2025.

Par ailleurs, les ruptures de parcours de formation et les difficultés d'insertion nécessitent de maintenir des partenariats étroits avec les acteurs du droit commun, afin de construire des réponses progressives et réalistes.

Dans un environnement institutionnel et social en tension, la capacité du CAFIC à tenir une position éducative stable, contenante et évolutive apparaît comme un élément central. Le maintien du lien, notamment avec les jeunes les plus en difficulté, constitue aujourd'hui un enjeu majeur, à la fois éthique et professionnel.

L'année 2025 met également en lumière l'importance du travail collectif et du soutien aux équipes.

Les tensions liées aux ressources humaines et à l'usure professionnelle invitent à poursuivre les efforts engagés en matière de prévention des risques psychosociaux, de formation et de régulation des pratiques, afin de garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement.

Enfin, l'inscription du CAFIC dans son environnement territorial, à travers ses nombreux partenariats, contribue à favoriser l'inclusion des jeunes et à faire évoluer les représentations les concernant.

L'ouverture vers le droit commun, la participation à des actions citoyennes et l'engagement dans des projets collectifs constituent des axes essentiels de notre travail.

Dans cette dynamique, l'établissement a engagé en 2025 une démarche participative de réécriture de son projet d'établissement, en cohérence avec le nouveau cadre associatif et les évolutions du secteur de la protection de l'enfance. Ce travail, associant les équipes professionnelles, vise à consolider les références éducatives et cliniques, à adapter les pratiques aux besoins actuels des jeunes et à renforcer la lisibilité du projet institutionnel. Il doit aboutir à la fin de l'année 2026 et constitue un levier structurant pour accompagner les transformations à l'œuvre et soutenir la qualité de l'accompagnement proposé.

Au regard de ces éléments, le CAFIC réaffirme son engagement dans une protection de l'enfance attentive aux évolutions du public accueilli, capable d'ajuster ses pratiques tout en maintenant un haut niveau d'exigence éducative. L'enjeu demeure de permettre à chaque jeune, malgré la complexité de son parcours, de trouver une place, de se projeter et de construire progressivement les conditions de son autonomie.

10- ATI de La Charente (L'Isle d'Espagnac - 16)

1) Présentation du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, l'ATI16

En 1992, était fondée l'Association Tutélaire des Inadaptés de la Charente, communément dénommée l'ATI16. Sa création, née de la volonté de parents d'enfants handicapés mentaux, avait pour mission initiale de gérer les mesures de protection juridique les concernant.

L'ATI16 est affiliée au mouvement parental UNAPEI ¹.

La rénovation des statuts de l'ATI16 intervenue en juin 2015 a été l'occasion de renommer l'Association en ATI de la Charente ou ATI16 puisque le terme « Inadaptés » ne trouvait plus guère à s'appliquer au vu des différents profils de personnes dont nous nous occupons. L'ATI16 n'a plus été dédiée aux personnes seules présentant un handicap mental.

Le 1^{er} janvier 2018, notre Association a fusionné par absorption avec l'Association Père le bideau (APLB) pour en devenir une Section protection juridique des majeurs, dénommée **APLB – ATI16**.

Faisant partie désormais de l'APLB, l'ATI16 en tant que section autonome se voit doter d'un Bureau de section désigné par le Conseil d'Administration de l'APLB, présidé par une Présidente de section, Mme MINGAUD Chantal.

L'APLB – ATI16 figure sur l'arrêté du 17 septembre 2018 fixant la liste de services de tutelles et mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le Département de la Charente et se voit à ce titre habilitée à gérer des mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) et des mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ). A ce jour, l'APLB – ATI16 n'a jamais exercé de MAJ. Notre service n'a pas de limite en terme quantitatif de mesures. Il ne nous a pas été posé un nombre déterminé maximum de mesures pouvant être exercées, comme cela peut être le cas pour d'autres Services.

L'APLB – ATI16 poursuit une mission de service public en assurant par mandat l'exercice de toutes les mesures de protection juridique confiées par les Juges des tutelles. Notre mission s'exerce sur tout le département de la Charente et les mandats peuvent venir des Juges des tutelles de tout le territoire français.

Dans le cadre de l'exercice de ces mesures, l'APLB – ATI16 assure un accompagnement et un accueil qui se veut dans le respect des principes de continuité, d'adaptation et de non discrimination.

Notre projet de service a été révisé en 2019 et rappelle l'action de notre établissement. Nous poursuivons notre mission de service public selon un cadre juridique défini. Nous veillerons à garder une qualité de service auprès des majeurs protégés. Nous essaierons de travailler en profondeur la notion de bienveillance des majeurs protégés. Nous tenterons de développer davantage la participation des majeurs protégés à la vie du Service et nos partenariats.

Période	Nombre de mesures Au 31 décembre de l'année	Nombre de salariés
1995	10	
1998	17	
1999	32	
2000	44	
2002	50	
2003	76	
2006	178	5
2007	206	7
2008	262	7
2009	277	9
2010	308	11
2011	323	13
2012	347	13
2013	350	
2014	369	13,75
2015	409	14
2016	442	15,5
2017	456	15,5
2018	463	16
2019	472	16
2020	473	16
2021	490	16
2022	486	18
2023	494	19
2024	497	19
2025	497	21 (pour 20.10 ETP)

33 ans après sa création, l'activité du service s'est transformée et développée.

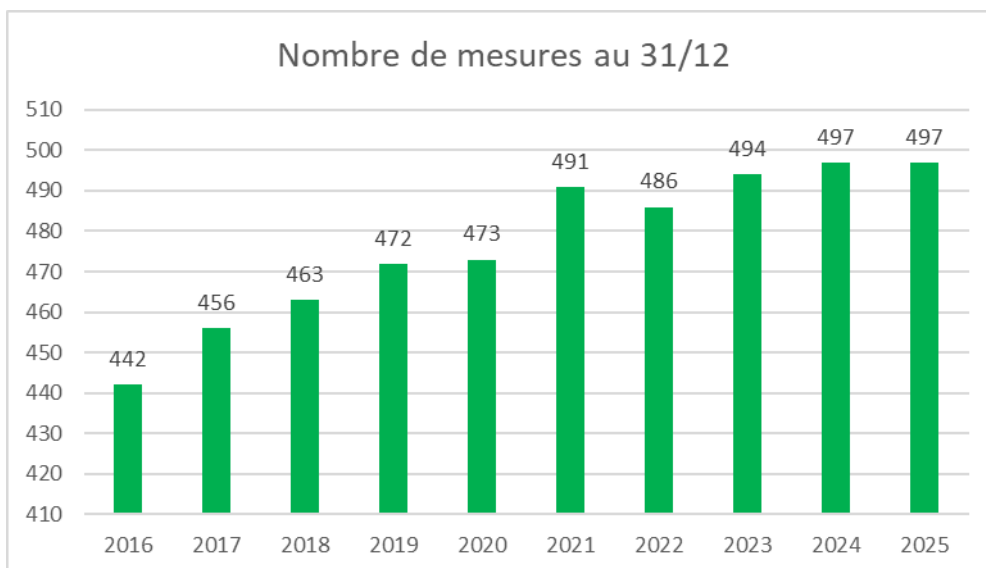
2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Le nombre de mesures confiées à l'ATI16 a fortement augmenté depuis sa création jusqu'en 2017. De 2017 à 2020, cette évolution s'est réduite avec une progression annuelle de 1.19 % sur ces 3 années (soit +5.66 mesures par ans).

L'exercice 2021 a été marqué par une nouvelle croissance importante de cette activité, avec un taux d'évolution de l'activité de +3.8 % (soit +18 mesures de moyenne dans l'année).

Depuis, le niveau moyen de cette activité est resté stable.

Pour autant, cette apparente stabilité de l'activité globale ne traduit pas la réalité des mouvements enregistrés ces dernières années.



En effet, au cours de cet exercice le nombre de fins de mesures a été très important (39 en 1 an). La stabilité du nombre moyen de mesures résulte ainsi d'un nombre donc tout aussi important de nouvelles situations (39 en 1 an) que de fins de mesures.

Nous pouvons néanmoins constater que le nombre de nouvelles mesures a été moins important au cours de cet exercice que lors des précédents.

La stabilité de notre activité globale est ainsi liée à un nombre également moins important de départs en 2025 que lors des précédents exercices.

Nous avons questionné les magistrats pour essayer de comprendre les raisons de cette activité légèrement moindre.

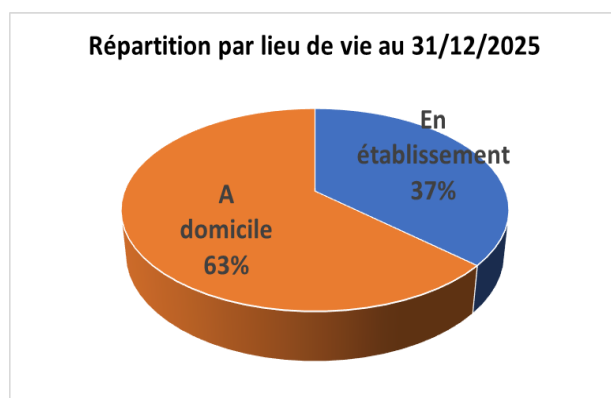
L'explication qu'ils apportent correspond à l'habilitation de 8 nouveaux mandataires indépendants début 2025, à qui ils ont souhaité attribuer des mesures pour leur début d'activité ; tout en insistant sur le fait que l'activité globale en termes de nombre de mesures sur la Charente ne va faire qu'augmenter, et qu'il faut pour cela nous préparer à voir notre activité augmenter dans les exercices à venir.

Exercice 2025		Mesures au 01/01	Mesures Nouvelles	Sorties de Mesures	Mesures au 31/12
Curatelle Renforcée	En établissement	52	3	4	57
	A Domicile	232	18	14	236
Total Curatelle renforcée		284	21	18	293
Curatelle Simple	En établissement	0	0		0
	A Domicile	14	1	0	14
Total Curatelle simple		14	1	0	14
Tutelle	En établissement	119	4	15	116
	A Domicile	58	3	6	57
Total Tutelle		177	7	21	173
Sauvegarde de Justice		7	10	5	1
Tutelle ou curatelle aux biens		12	2		12
Tutelle ou curatelle à la personne					
Subrogé tuteur ou curateur		2	1	1	4
TOTAL		496	42	45	497

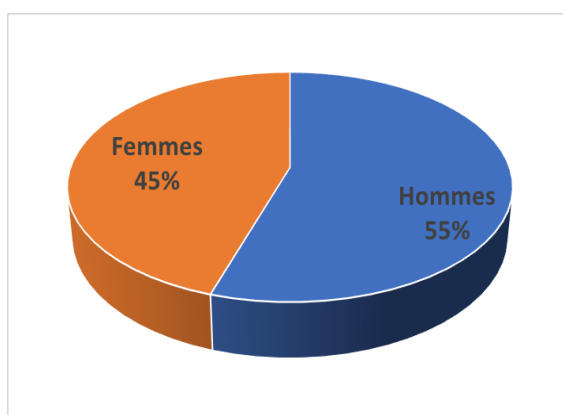
Nb/ à cette activité au 31/12/2025 se rajoute également 8 mesures ad hoc.

Au 31/12/2025, l'APLB – AT116 exerçait 497 mesures (et 8 mesures ad hoc), soit : 60,4 % de curatelles, 35,6 % de tutelles, 4 % de mesures autres (sauvegardes, tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne, subrogé).

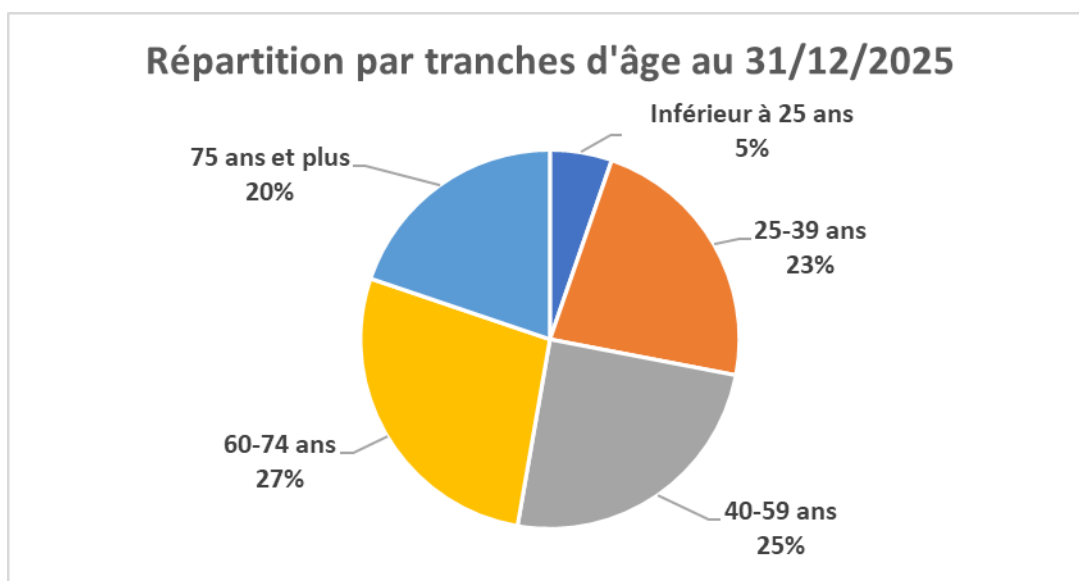
Nous accompagnons aussi bien des personnes vivant à domicile ou en établissement.



Les femmes représentent 45% des personnes accompagnées et les hommes représentent 55%.



La répartition par tranches d'âge est relativement équilibrée.



3) La problématique des personnes accompagnées par le SMJPM de l'ATI16

Les personnes que nous accompagnons souffrent nécessairement d'une altération de leurs facultés personnelles, qu'elles soient d'ordre mentales et/ou corporelles de nature à empêcher l'expression de la volonté constatée par un certificat médical circonstancié.

S'il n'en est disposé autrement, la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions.

L'article 440 du Code civil dispose : « *La personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin, pour l'une des causes prévues à l'article 425, d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile peut être placée en curatelle.*

La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la sauvegarde de justice ne peut assurer une protection suffisante.

La personne qui, pour l'une des causes prévues à l'article 425, doit être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile, peut être placée en tutelle.

La tutelle n'est prononcée que s'il est établi que ni la sauvegarde de justice, ni la curatelle ne peuvent assurer une protection suffisante ».

Lorsque nous sommes mandatés pour exercer une mesure de protection, nous découvrons une pluralité de profils de personnes avec des difficultés et des attentes très différentes.

Il y a des personnes présentant un handicap mental : déficience intellectuelle, troubles du comportement, autisme, trisomie.

Des personnes ayant une maladie mentale : névrose, psychose, états limites, Alzheimer.

Des personnes présentant un handicap physique associé.

Et parallèlement à ces handicaps, peuvent venir se greffer des handicaps sociaux : toxicomanie, alcoolisme, pertes de repères sociaux, manque d'autonomie, violence, marginalisation, endettement, isolement, solitude, rupture des liens sociaux.

Certaines personnes rencontrent des difficultés de communication, qu'elles soient sourdes ou malentendantes ou qu'elles ne maîtrisent pas le français. Dans ces cas de figure, le mandataire judiciaire a recours à des interprètes pour faciliter le bon déroulement des rencontres et garantir l'expression de la volonté du majeur protégé.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Dès qu'une mesure de protection nous est confiée par le Juge des tutelles, la Direction décide de l'attribuer à un(e) délégué(e) Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. C'est l'ordonnance de sauvegarde de justice ou le jugement de curatelle/tutelle qui va fixer le cadre de notre intervention, de nos missions d'accompagnement.

Sectorisation des interventions :

Chaque Mandataire Judiciaire travaille sur un secteur géographique qui lui est attribué.

Le secteur correspondant à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est partagé entre tous les mandataires.

5) Les temps forts de l'année, en termes d'accompagnements des majeurs protégés

En terme d'accompagnement l'année 2025 est marquée par les 2deux mêmes problématiques qui nous préoccupent ces dernières années :

. le manque de places d'accueil en établissement d'hébergement adultes handicapés sur le département, notamment pour des accueils complexes.

Des majeurs protégés qui disposent d'orientation en structures adaptés se retrouvent ainsi sans réponse adaptée, maintenus en établissements d'accueil de mineurs (IMPro), chez leurs parents, ou en appartement autonome alors qu'ils n'en ont pas les capacités nécessaires.

. les difficultés que nous rencontrons dans l'accompagnement des adultes qui nécessitent une prise en charge psychiatrique réactive, notamment depuis la fermeture de la structure d'accueil d'urgence du CHCC d'Angoulême. Les majeurs protégés et les établissements d'accueil se retrouvent ainsi dans de grandes difficultés pour accompagner des majeurs en « crise » qui bénéficiaient auparavant de réponses psychiatriques adaptées en complément de leur accompagnement éducatif (hospitalisation, réactivité, suivi psychiatrique, ...).

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Le Service utilise les outils issus de la loi 2002-2.

Ces outils sont regroupés dans un livret d'accueil élaboré par le service et remis lors de l'ouverture d'une mesure. Il comprend :

- La charte des droits et libertés
- Un règlement de fonctionnement
- Une notice d'information

L'ATI16 accorde également une attention toute particulière au projet de vie du majeur dans le cadre de son Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM).

Le projet de service a été réactualisé en Juillet 2019.

En 2022, l'APLB-ATI16 a conduit un travail de réflexion et de mise en conformité autour du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) conduit à l'échelle de l'association ; avec la mise en place d'un comité de pilotage. Ce travail s'est poursuivi en 2025.

L'APLB-ATI16 a été évaluée par un organisme externe les 22 et 23 janvier 2024. Cette évaluation a fait ressortir la qualité du travail des professionnels de l'ATI16 dans l'exercice de leurs missions, ainsi qu'un certain nombre de points d'améliorations que nous avons intégré à notre plan d'amélioration de la qualité.

Cette évaluation externe de l'APLB-ATI16 a été réalisée du 22 au 23 janvier 2024, selon le référentiel HAS par Réalités et Projets Consultants, dont le siège est domicilié 31 rue d'Armagnac à Bordeaux (33800), organisme évaluateur accrédité par le COFRAC.

Notre établissement n'a pas obtenu la note minimale de 4 pour 8 critères impératifs.

Un plan d'action a donc été adressé à notre autorité de tarification lors de la transmission du rapport d'évaluation.

Un Comité de suivi de la Démarche d'Amélioration Continue, composé de 4 salariés (1 mandataire, 1 juriste, 1 administratif, 1 directeur) a été mis en place en 2026 pour assurer un travail de suivi des différents axes de progrès relatifs aux critères impératifs de l'évaluation externe.

Voici donc pour chaque critère le plan d'action actualisé :

Axes de progrès prioritaires déterminés par l'évaluation	Définition des objectifs et détermination des actions d'amélioration
<p>Critère 3.11.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. Cotation de l'évaluateur : 2 Axes de progrès : absence de formalisation de la cartographie des risques du service permettant de servir d'appui à la définition et la formalisation d'un plan de prévention des risques de violence et de maltraitance. Absence de formalisation du plan de prévention des risques de violence et de maltraitance.</p>	<p>Définir un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Constituer la cartographie des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées par le service. o Elaborer un plan de prévention de ces risques de violences et de maltraitance. o Sensibiliser les professionnels à ce plan de prévention des risques de violences et de maltraitance
<p>Critère 3.12.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. Cotation de l'évaluateur : 3 Axes de progrès : Le service ne présente pas encore de procédure formalisée dans le cadre du recueil et traitement des plaintes/réclamations. Le registre des plaintes/réclamations intégrant l'ensemble des éléments oraux et écrits de toutes les parties prenantes est mis en place mais peu utilisé. La sensibilisation des professionnels sur cette thématique n'est pas systématiquement formalisée.</p>	<p>Améliorer la traçabilité des plaintes et réclamations pour une analyse institutionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Formaliser le fonctionnement mis en œuvre pour le traitement des plaintes/réclamations, par l'élaboration d'une procédure de recueil et de traitement de ces plaintes/réclamations. o Réactualiser les fiches et le registre actuel de recueil et de traitement des plaintes et réclamations afin d'y inscrire de façon plus repérable les actions correctrices entreprises. o Sensibiliser le personnel sur cette procédure de recueil et de traitement de ces plaintes/réclamations.
<p>Critère 3.12.2 L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. Cotation de l'évaluateur : 2 Axes de progrès : Absence de diffusion systématique de l'analyse et du traitement des plaintes/réclamations et les mesures correctives associées aux professionnels. Le bilan des plaintes et réclamations n'est pas présenté, communiqué aux personnes accompagnées. Le bilan des plaintes et réclamations et les mesures correctives associées n'est pas présenté, communiqué aux professionnels.</p>	<p>Formaliser la communication sur le traitement des plaintes et réclamations :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Établir un processus formel de communication interne et externe sur le traitement des plaintes et réclamations.

<p>Critère 3.12.3 Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. Cotation de l'évaluateur : 2 Axes de progrès : Les analyses des causes des plaintes et réclamations réalisées en équipe pluridisciplinaire, associant les compétences requises en fonction du motif de la plainte, réclamation, ne sont pas organisées et formalisées. Absence de formalisation dans un plan d'amélioration de la qualité des actions issues de l'analyse des plaintes et réclamations.</p>	<p>Formaliser les temps d'analyses des causes des plaintes et réclamations :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Distinguer les temps de réunions en équipe pluridisciplinaire dédiés à l'analyse des plaintes/réclamations. o Analyser lors de ces temps de réunion dédiés, les plaintes et réclamations qui auront été enregistrées sur le registre de recueil et de traitement des plaintes et réclamations. o Proposer des actions d'amélioration issues de ces espaces d'analyse des plaintes/réclamations, et les porter sur le Compte rendu de réunion.
<p>Critère 3.13.2 L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes. Cotation de l'évaluateur : 2 Axes de progrès: Absence de formalisme concernant la communication auprès des professionnels de l'analyse et du traitement des événements indésirables. Le bilan des événements indésirables n'est pas présenté aux personnes accompagnées. Le bilan des événements indésirables n'est pas présenté aux professionnels.</p>	<p>Formaliser la communication sur le traitement des événements indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> o Formaliser le fonctionnement mis en oeuvre pour le traitement des événements indésirables, par l'élaboration d'une procédure de recueil et de traitement de ces événements indésirables. o Réactualiser les fiches et le registre actuel de recueil et de traitement des plaintes et réclamations afin d'y inscrire de façon plus repérable les actions correctrices entreprises. o Établir un processus formel de communication interne et externe sur le traitement des événements indésirables.
<p>Critère 3.13.3 Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives. Cotation de l'évaluateur : 3 Axes de progrès: Les analyses des causes des événements indésirables réalisées en équipe pluridisciplinaire, associant les compétences requises en fonction du motif de l'évènement, ne sont pas organisées et formalisées. Les professionnels ne sont pas, à ce jour, en connaissance et en maîtrise du process relatif à l'analyse des causes des événements indésirables (méthodologie d'analyse des causes). Le plan d'amélioration continu de la qualité n'étant pas formalisé, il ne présente pas d'actions issues des EI/EIG.</p>	<p>Formaliser les temps d'analyses des événements indésirables :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Distinguer les temps de réunions en équipe pluridisciplinaire dédiés à l'analyse des événements indésirables. o Analyser lors de ces temps de réunion dédiés, les événements indésirables qui auront été enregistrées sur le registre de recueil et de traitement des événements indésirables. o Proposer des actions d'amélioration issues de ces espaces d'analyse des événements indésirables, et les porter sur le Compte rendu de réunion. o Formaliser le plan d'amélioration continu de la qualité, et constitution d'un comité de suivi de ce plan d'amélioration de la qualité. o Sensibiliser les professionnels au plan d'amélioration continu de la qualité du service.

<p>Critère 3.14.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. Cotation de l'évaluateur : 2 Axes de progrès : il n'existe pas au sein du service un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité regroupant l'ensemble des risques auxquels le service est exposé.</p>	<p>Formaliser le plan de gestion de crise et améliorer la communication : o Constituer, en complément du plan de continuité de l'activité formalisé dans le cadre de la crise sanitaire de 2020, le plan de gestion de crise du service. o Sensibiliser le personnel sur l'application de ce plan de gestion de crise.</p>
<p>Critère 3.14.2 L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. Cotation de l'évaluateur : 2 Axes de progrès : le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité n'étant pas constitué, il ne fait pas l'objet à ce jour d'une communication auprès des professionnels et auprès des usagers.</p>	<p>Formaliser le plan de gestion de crise et améliorer la communication : o Mettre en place une procédure de communication interne et externe adaptée.</p>

7) Les partenaires

L'ATI travaille avec un très large réseau de partenaires :

Des partenaires juridiques par le biais du tribunal (tous greffes et liens privilégiés avec le greffe du service de la protection juridique des majeurs) et des professionnels du droit plus généralement (avocats, huissiers, notaires, commissaires-priseurs,...),

Des partenaires bancaires via des conventions de télétransmission de comptes (Crédit Agricole et Caisse d'Épargne).

Des partenaires sociaux via des conventions pour utilisation de comptes internet (CAF, CPAM, MSA).

L'ensemble des intervenants des secteurs social et médico-social et du sanitaire intervenants autour du projet d'accompagnement des majeurs protégés (Conseil départemental, CCAS, ESAT, EHPAD, foyer de vie, SAVS, SAMSAH, Services d'aide à domicile, IME, Centres hospitaliers, DAC-PTA, PCPE, ...).

8) Les projets en cours

L'année 2025 a été très fortement marquée par l'application du décret n° 2024-659 du 2 juillet 2024 relatif au contrôle des comptes de gestion, qui s'est traduit par :

. la désignation de contrôleurs externes pour contrôler les comptes rendus de gestion (CRG) des majeurs protégés,

.une évolution conséquente dans la présentation et le contenu de ces comptes de gestions (présentation standardisé, grand nombre de pièces justificatives à fournir, ...).

Ce travail de constitution et de transmission de ces CRG, ainsi que d'échanges avec ces contrôleurs externes est volumineux et chronophage.

Pour cela, nous travaillons activement à l'acquisition et à l'utilisation d'outils informatiques ainsi qu'à la mise en place de procédures adaptées pour l'organisation et la facilitation de ce travail conséquent, scrupuleux, structuré et méthodique.

9) La gestion des Ressources Humaines du SMJPM de l'ATI16

Formation du Personnel en 2025

Certificat National de compétence MJPM	300 heures Public concerné : 1 mandataire
Le couple et le logement en location	1/2 jours Public concerné : 1 juriste, 1 mandataire
Passage à la version 14 de TWIN	1 jour Public concerné : l'ensemble des professionnels de l'ATI16
TWIN, CRG version décret	1 jour Public concerné : l'ensemble des professionnels de l'ATI16
TWIN, module bureautique	1 jour Public concerné : 1 juriste, 2 comptables, 2 assistantes, 4 mandataires, le directeur
Vivre avec des troubles du comportement	1 jours Public concerné : 4 mandataire, 1 assistante
Aide sociale aux personnes âgées et handicapées	2 jours Public concerné : 1 mandataire, 1 comptable

Les mouvements de personnel

Effectif au 31/12/2025 : 19

CDD durant l'année : 2

CDI : 19 CDI, dont 1 nouveau CDI en 2025.

Départs : 1 déléguée mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Arrêts maladie : 13 personnes concernées (257 jours d'absence)

Temps partiel thérapeutique : 1 personne concernée (282 jours).

Accidents du travail : 0

Arrêt pour maladie professionnelle : 0

10) Les faits marquants de l'année (côté institution, salariés)

L'année 2025 a été marquée par le départ d'une déléguée Mandataire. Sur ce poste depuis 2 ans, elle devait partir en formation CNC, mais elle est partie de Charente pour rapprochement familial.

Nous ne pouvons que constater la difficulté de plus en plus préoccupante à recruter des délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Malgré le projet de création d'un diplôme universitaire (DU) de MJPM, cette profession semble en effet mal reconnue, et n'attire plus suffisamment de nouveaux professionnels.

Néanmoins, nous pouvons nous féliciter de la formation CNC entreprise par l'un des mandataires de l'AT116 en décembre 2024, qui s'est brillamment terminée en décembre 2025 par l'obtention de ce Certificat.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'année 2025, fut une nouvelle fois une année très dense en terme d'activité.

Cette année fut particulièrement marquée par l'application du décret n° 2024-659 du 2 juillet 2024 relatif au contrôle des comptes de gestion qui constitue une masse de travail considérable.

Ces nouvelles obligations étaient présentées comme étant l'un des défis principaux que les SMJPM auraient à relever en 2025.

Elles demandent en effet un investissement important des professionnels, en termes de rigueur, d'échanges, et d'adaptation.

Ce travail se continuera en 2026.

III- ETABLISSEMENTS ET SERVICES HORS PRIX DE JOURNÉES

11 - Service d'Accueil et d'Hébergement (Soyaux - 16)

1) Présentation de l'établissement

Le SAH, établissement de l'association du Père Le BIDEAU, rattaché à la Maison Jean-Baptiste, s'appuie sur les valeurs de l'association (laïcité, respect des opinions et des convictions personnelles) pour accueillir un public le plus souvent en situation de précarité matérielle, d'isolement familial et social. Le SAH est habilité et conventionné d'une part, par le ministère de la justice et d'autre part, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Depuis le milieu d'année 2016, le Conseil Départemental mandate le SAH pour deux missions : la mise en œuvre des visites médiatisées ordonnées par le juge des enfants et l'évaluation de la minorité et de l'isolement des migrants non accompagnés arrivés sur le territoire.

Depuis 2017 une convention a été signée entre le SPIP et le SAH pour accompagner des détenus dans le cadre d'un aménagement de peine.

Par convention signée en novembre 2020, le SAH possède un Espace de Rencontres qui permet d'assurer le droit et le devoir de relation parents/enfants, mesures ordonnées par le juge aux affaires familiales.

Depuis 2021, le SAH représente l'antenne locale de la Charente du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violence Conjugale (CPCA) Nord Nouvelle Aquitaine dont l'ARSL (Association de Réinsertion Sociale du Limousin) à Limoges est le porteur national.

Nom : **S.A.H. Service Accueil et Hébergement**

Date de Création : 1982

N° Siret : 775563 190 00484

Adresse : 40 chemin de la Jaufertie
16800 SOYAUX

Coordonnées : ☎ 05.45.92.92.01.
06 70 72 99 39 / 07 57 09 52 08

💻 direction@mjb16.aplb.fr

💻 directionadj2@mjb16.aplb.fr

Localisation

Les bureaux du SAH se situent au 40 chemin de la Jaufertie à Soyaux (16).

Le SAH possède également deux salles à proximité des anciens locaux à Angoulême permettant d'effectuer des rencontres parents-enfants, une salle dédiée à la même fonction à Ruffec ainsi qu'une maison dédiée à l'accueil des auteurs de violences conjugales évincés du domicile, à la suite d'une décision judiciaire.

Les missions, cadre juridique du service et public accueilli.

Les activités du Service :

- Des missions socio-judiciaires au pénal et au civil.
- Des missions dans le cadre de la protection de l'enfance : évaluation MNA et Visites médiatisées.
- Un CHRS diffus de 17 places
- Des aménagements de peines
- Une antenne locale du Centre de Prise en Charge des auteurs de Violences Conjugales Nord-Nouvelle-Aquitaine.

	Mesures judiciaires pénales	Mesures judiciaires Civiles	Protection de l'enfance	Hébergement
Autorité financière	Ministère de la justice	CAF, DDETSPP, CD, MSA, Ministère de la Justice	Conseil Départemental de la Charente	DDETSPP DISP
Autorité mandante	Procureur de la République et Parquet, Juge des Libertés et de la Détention, Juge d'Instruction	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants (VM)	Juge d'Application des Peines
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Enquête sociale rapide dans le cadre de la permanence d'orientation pénale du Parquet ☛ Médiation pénale ☛ Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ☛ Enquête de personnalité dans le cadre de procédures criminelles ☛ Contrôles judiciaires socio-éducatifs présentenciels pour les auteurs de violences conjugales et autres types d'infractions. <p>Dans ce cadre, un hébergement collectif de 3 places permet d'accueillir des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Espace de rencontre en lieu neutre permettant d'assurer les droits et devoirs des relations familiales du parent non hébergeant avec son/ses enfants(s). ☛ Enquête sociale ☛ Audition de l'enfant ☛ Expertise psychologique 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Evaluation de l'âge, de la minorité et de l'isolement des personnes arrivants sur le territoire français et se déclarant mineures. ☛ Visites médiatisées entre un/des parent(s) et leur(s) enfants dans un cadre judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Accompagnement social global et individuel des personnes sortantes d'établissement pénitentiaire priorisant les personnes soumises à une longue peine. 17 places ☛ Accompagnement socio-judiciaire permettant d'éviter ou de raccourcir la détention (Placement Extérieur).

	<p>soumises à la mesure de CJSE avec hébergement « le Pas Lié » à la suite d'une éviction ordonnée par le magistrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures alternatives aux poursuites, classement sous conditions avec orientation vers une structure sanitaire, sociale ou de soins dans le cadre du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. 			
<p>Dans le cadre du CPCA (financement par subvention) nous accompagnons des personnes à risque de violences situationnelles au sein du couple, soit à la demande spontanée de la personne soit orientée par un partenaire. Une mesure préventive dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et complémentaires aux mesures judiciaires.</p>				

2) L'activité de l'année et le public accueilli

Si à son origine, le SAH avait pour seule activité la prise en charge des sortants de prison via son CHRS, très rapidement, les autres missions sont venues enrichir l'activité du service. Globalement, le public accueilli est composé de personnes placées sous-main de justice dans le champ du présentiel, mais à travers la multitude de ses missions, le SAH est aujourd'hui aussi amené à travailler et/ou à intervenir auprès d'un public mineur (Visites Médiatisées, Point-rencontre, Audition d'Enfant, MNA...).

Concernant le **CHRS**, le public spécifique d'accueil de personnes à la suite d'une longue condamnation (5, 10, 20, 30 ans) porte à la fois des dimensions historiques éthique garantie par son projet social. En effet, ces personnes vivent le plus souvent en marge de notre société qui a évolué durant toute ces années. C'est ce travail de restauration et de réinsertion sociétale, familiale, adaptative, dans un but d'inclusion, que nous menons au sein du CHRS. L'hébergement est donc indissociable de l'accompagnement, un engagement incontournable.

L'objectif des aménagements de peine et particulièrement du **placement extérieur** est sensiblement identique à celui de l'accueil en CHRS. Toutefois, les personnes accueillies sont encore « sous écrou » et dépendent du directeur de la maison d'arrêt jusqu'à la fin de leur peine. Cette mission se réalise en lien étroit avec le SPIP. En cas de non -respect, le SPIP est immédiatement informé.

Pendant la durée des **contrôles judiciaires socio-éducatifs**, il est important que les personnes en attente de jugement puissent, à la fois, apprendre à respecter un cadre, mener une réflexion sur les actes posés, prendre en compte la/les victime(s) dans le but, in fine, de lutter contre la récidive. Le travail du service sera également d'éclairer le cas échéant la juridiction sur la personnalité de l'usager permettant une individualisation de la peine.

Dans le cadre des **enquêtes sociales**, au-delà du processus même de l'enquête, cette mesure d'investigation représente une aide à la décision du magistrat (Juge aux Affaires Familiales). En ce sens, les enquêtes servent à évaluer les éléments de contexte, à un moment donné, d'une situation conflictuelle familiale à la suite d'une séparation parentale en proposant les modalités liées à la résidence de l'enfant et surtout à son intérêt dans une dynamique familiale caractérisée.

Les **auditions d'enfants** consistent à un entretien du professionnel SAH, avec l'enfant, en présence de son avocat permettant le recueil de sa parole, de son avis, dans un contexte parental et familial complexe nécessitant un encadrement lié au droit de la famille, à destination du Juge aux Affaires Familiales.

L'**examen psychologique** de l'enfant et de sa famille apporte des données cliniques sur l'équilibre, la santé, la dangerosité...de la cellule familiale ainsi que sur le développement et l'intérêt de l'enfant. Ils sont accompagnés ou non de tests psychologiques et permettent de faire des propositions éclairées au magistrat en ce qui concerne les modalités de résidence et autres préconisations.

Les **enquêtes de personnalité** réalisées à la demande du Juge d'Instruction ou le Président de la Cour d'Assises, retracent le parcours de vie de la personne concernée, repèrent les fissures et les événements importants de son existence. Pour cela, cette mesure d'investigation s'appuie sur des témoignages. La production de ce travail permet de dégager les traits de personnalité d'une personne qu'elle soit auteure ou victime (décédée ou non). Elles sont utilisées lors d'audiences au Tribunal Correctionnel ou présentées par les enquêtrices à l'oral dans le cadre des audiences en Cour d'Assises ou en Cour Criminelle Départementale.

Les **enquêtes sociales rapides** (ESR), effectuées à la demande du Parquet, sont réalisées sur le lieu de garde à vue de la personne, parfois au Tribunal Judiciaire et depuis la crise sanitaire, en visio ou par téléphone auprès des brigades de Gendarmerie ou des Commissariats de Police sur le territoire charentais. Concernant la visio, cela a été rendu possible par le partenariat avec France Victime 16. L'objectif de ces enquêtes est de donner une photographie de la situation matérielle, sociale, professionnelle et familiale du gardé à vue, de manière à individualiser la peine. En cas de violences conjugales ou familiales, notre rôle est aussi de rechercher une solution d'hébergement en situation d'éviction du domicile ordonnée par la Juge des libertés et de la détention. Dans ces situations, si la sécurité dans la prise en charge d'enfants au domicile du couple s'avérait potentiellement compromise, le service peut, uniquement à la demande du Parquet, aller vérifier les conditions de vie familiale.

Les **médiations pénales** ont pour but de favoriser le dialogue entre deux parties favorisant une réponse à l'amiable au litige qui les oppose.

Les **stages de sensibilisation aux dangers et à l'usage des produits stupéfiants** permettent de favoriser la réflexion, informer et prévenir des risques de la consommation. Il s'agit dans les modalités d'une alternative aux poursuites.

Ils se déroulent une fois par mois sur deux jours dans les locaux de la Maison de la Justice et du Droit à Angoulême, un lieu symbolique situé dans un quartier prioritaire, les grandes garennes, de la politique de la ville.

Dans le cadre des **visites médiatisées**, il s'agit de restaurer ou de maintenir le lien parent/enfant, de soutenir la parentalité, d'accompagner l'enfant avec son parent sur le plan psycho-éducatif, de permettre l'apprentissage d'un nouveau positionnement éducatif parental, tout en préservant la sécurité de l'enfant. Ordonnées par le juge des enfants, elles visent avant tout à un intérêt en faveur de la protection de l'enfant.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non accompagnés ont pour objectif de donner un avis par un professionnel du travail social et éducatif, compte tenu du récit de la personne, et d'apprécier sa minorité et des facteurs d'isolement au regard de son trajet migratoire entre autres éléments de biographie. Elle est croisée avec l'évaluation du Conseil Départemental qui statue à la suite, vers un dispositif de droit commun s'il s'avère d'une majorité ou la pris en charge par les services en protection de l'enfance, s'il s'agit d'une minorité.

Les visites en **espace de rencontres** offrent un cadre sécurisant et contenant dans la reprise ou le maintien de relations d'enfants avec l'un de ses parents, avec pour vocation, à termes, l'exercice des droits de visite non tiersés.

L'agrément a été validé par la DDETSPP en octobre 2020, la convention avec la CAF signée en novembre 2020.

L'identité, le fonctionnement et l'action des espaces de rencontres pour le maintien des relations enfants-parents bénéficient d'une reconnaissance juridique depuis le 15 octobre 2012.

Le SAH possède à ce jour deux lieux d'accueil effectifs à Angoulême et à Ruffec, commune rurale dont l'emplacement géographique permet de répondre à une demande en zone rurale.

Les deux structures sont ouvertes les mercredis et samedis.

Depuis 2021, le SAH est l'antenne locale du **CPCA (Centre de Prise en charge des Auteurs de Violence conjugale)** Nord-Nouvelle Aquitaine, composé de 5 autres antennes départementales (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, et les Deux-Sèvres), l'ARSL (Association de Réinsertion du Limousin) en étant le porteur national.

Deux appels à projet faisant suite au Grenelle contre les violences conjugales, en 2019 et porté par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations s'étaient succédé, soulignant la nécessité d'une prise en charge relative aux auteurs de violence conjugale. Il s'agit de l'accompagnement des personnes soit dans un cadre contraint (CJSE, alternative

aux poursuites- Classement sous condition) soit dans le cadre d'une démarche préventive de la personne ou orientée par un partenaire. L'accompagnement est constitué de plusieurs entretiens favorisant la prévention des situations de violence relationnelle, l'aide à la communication, à la compréhension et au traitement du comportement violent.

Cet accompagnement repose sur des entretiens individuels, la participation à une information /échange autour de la parentalité, à la réalisation d'un stage de responsabilisation le cas échéant.

Pour parfaire la prise en charge de ces personnes, le SAH possède depuis juin 2021 une maison, le « Pas Lié », à Angoulême, permettant d'accueillir, de manière concomitante, 3 personnes qui auraient été évincées, par décision judiciaire du domicile conjugal.

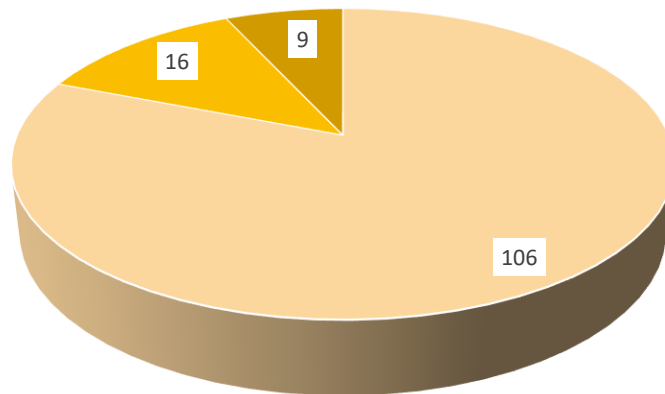
Depuis 2023, dans le cadre d'une convention actée avec le Parquet, et en corrélation avec la vocation du dispositif du CPCA, le SAH réalise, dans le cadre de **mesures alternatives aux poursuites**, des classements sous conditions avec une orientation vers une structure sanitaire et de soins, en l'espèce, le CPCA porté par la SAH.

L'évolution des activités

1/ Les chiffres

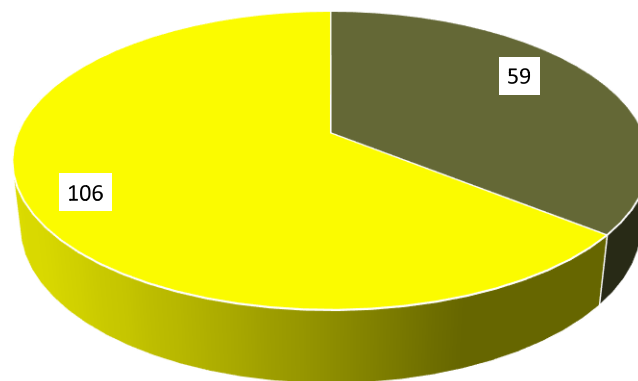
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contrôle Judiciaire Socio-Educatif	115	138	135	138	85	69	84	49
CPCA				19	96	99	86	106
MAP						5	39	16
DV							9	9
Enquête de Personnalité	28	34	14	21	13	15	39	28
Enquête Sociale Rapide	295	324	286	365	439	436	482	510
Médiation Pénale	71	113	57	100	100	92	107	95
Stages de Sensibilisation à l'usage et aux dangers des Produits Stupéfiants	123	112	74	86	59	72	83	84
Enquête Sociale	56	53	61	85	45	68	58	44
Audition d'Enfant	243	305	190	175	209	215	236	180
Examen Psychologique	1	7	18	27	12	20	21	21
Espace de rencontres				38	50	45	13	17
Placement Extérieur	2.3	2.5	10	6	8	10	10	3
C.H.R.S.	21	19	14	22	17	7	16	15
Visites Médiatisées	100h et+	100h et +	100h et+	100h et+	100h et+	100h et +	100h et +	100h et +
Primo-Arrivants évaluations	110	212	34	80	81	110	131	73

Nombres de mesures CPCA - DV - MAP 2025



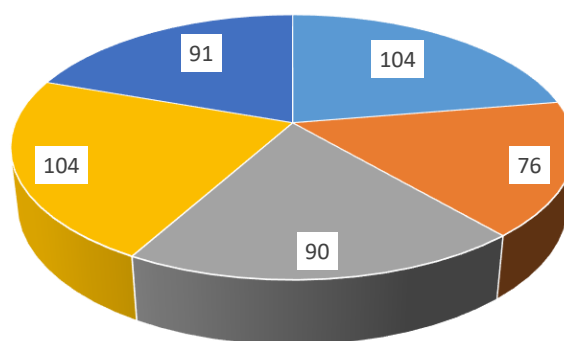
■ Nombres de dossiers CPCA ■ MAP ■ DV

Eviction 2025



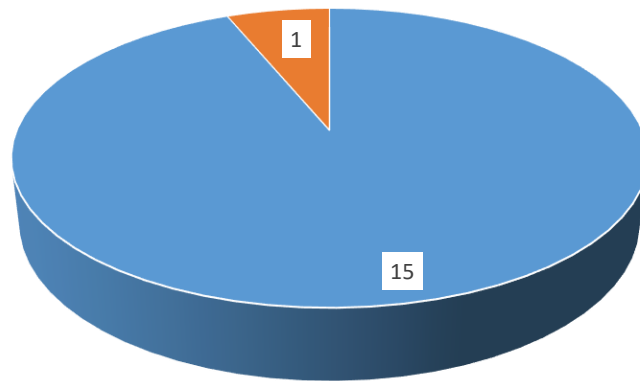
■ Eviction ■ Nombres de dossiers CPCA

CJ 2025



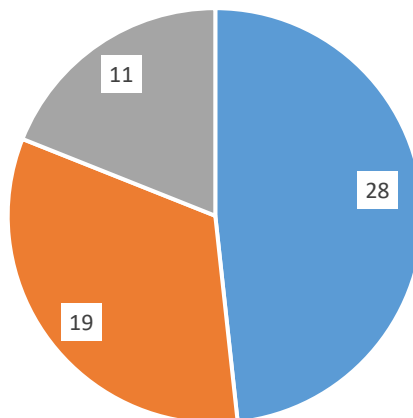
■ Ordo et confiées avant le 01/01/25 ■ Ordo confiées entre 1er /01 et 31/12/25
■ Pris fin en 2025 ■ En cours au 31.12.24
■ En cours au 31.12.25

CSC 2025



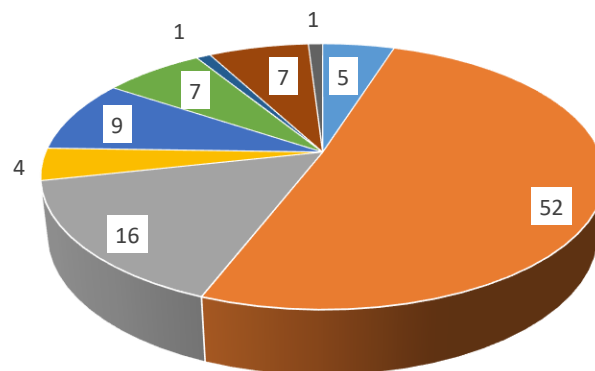
■ HOMME ■ FEMME

EP 2025



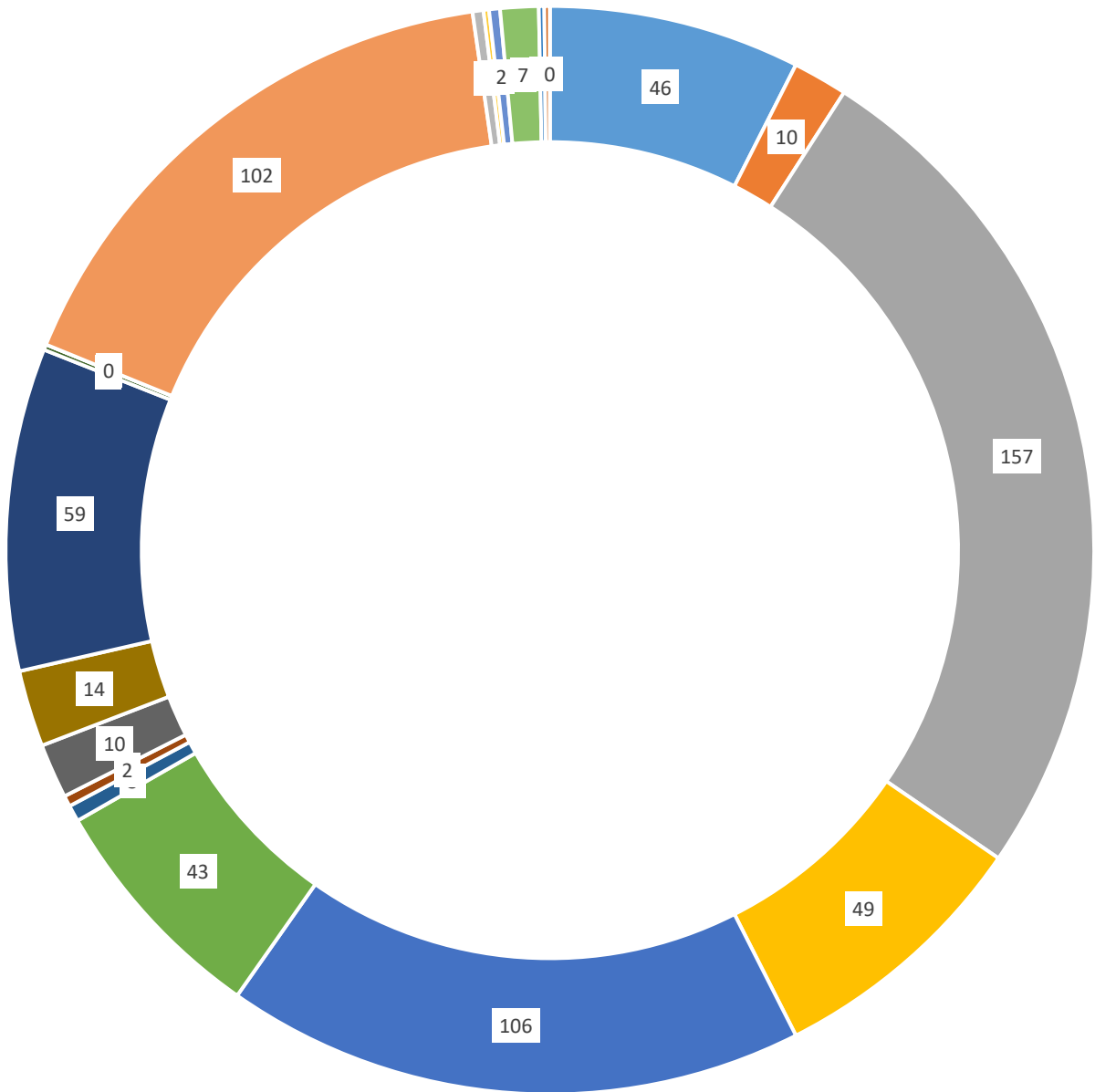
■ EP Saisines en 2025 ■ Terminées en 2025 ■ En cours au 31/12/2025

Origine géographique CPCA 2025



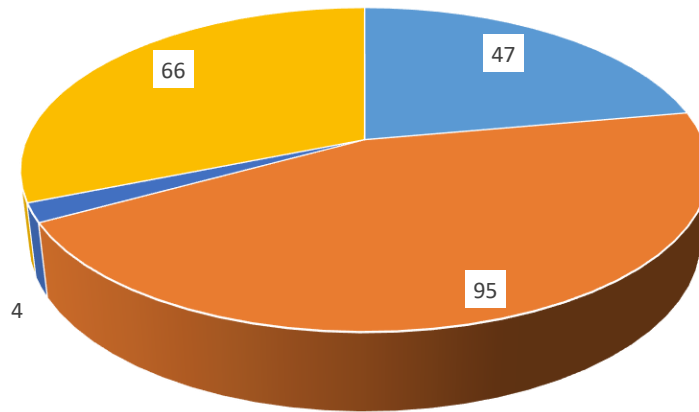
■ Val de Charente ■ Grand Angoulême ■ Grand Cognac
■ Charente Limousine ■ 4B Sud Charente ■ Terres de Haute Charente
■ Rouillacais ■ Cœur de Charente ■ Chateaneuf

ESR 2025



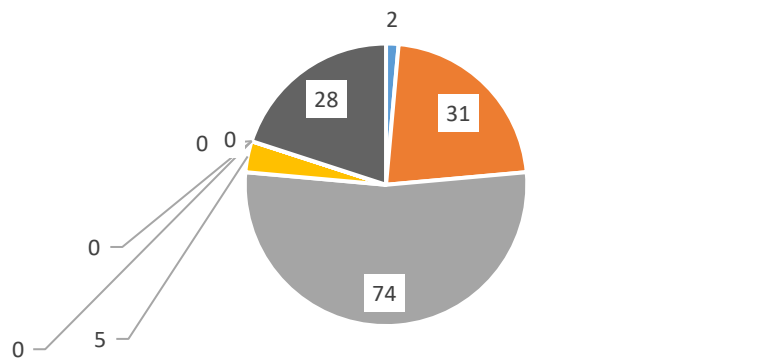
- Vol
- Agression sexuelle
- Violences conjugales
- Violences intra
- eviction
- Violences volontaires
- Homicide involontaire
- blessures involontaires
- conduite alcool
- usages stup
- trafic stup
- abandon fam
- non présentation enfant
- autre délit
- non renseigné
- Vol ou recel
- Homicide
- Viol
- Autre crime
- Non renseigné
- Non renseigné

MP 2025



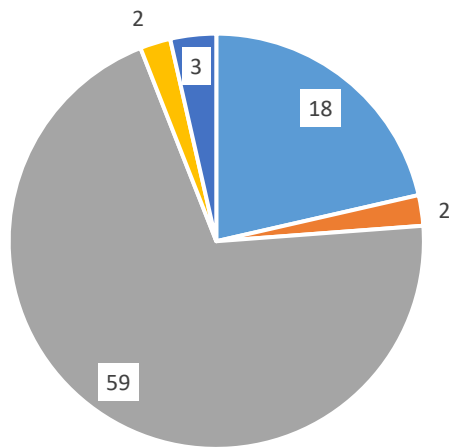
■ En cours au 31/12/24 ■ Saisine en 2025 ■ En cours au 31/12/2025 ■ Fin en 2025

NATURES DES INFRACTIONS MP 2025



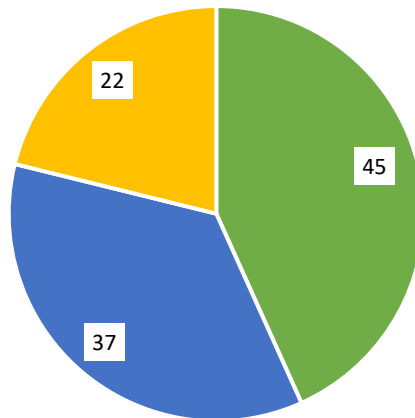
■ blessures involontaires ■ Menaces, injures outrages
 ■ Violences volontaires ■ Violences et menaces intrafamiliales
 ■ Non présentation enfant ■ Non paiement pension
 ■ Vol, recel ■ Dégradations, destruction
 ■ Autres infractions

STAGES ILS EFFECTUES 2025



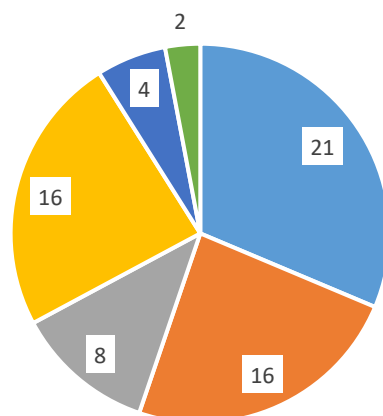
■ Compo pénale ■ Jgt correctionnel ■ Ordo pénale ■ Ordo homologation ■ CSC

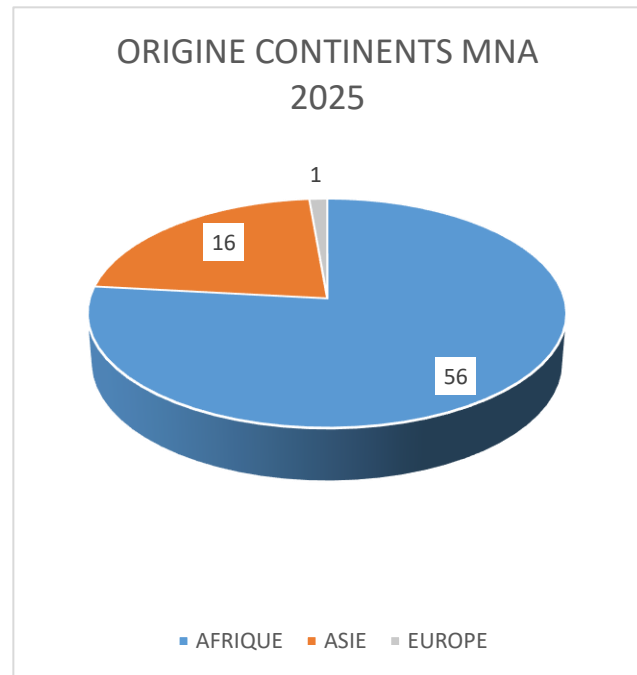
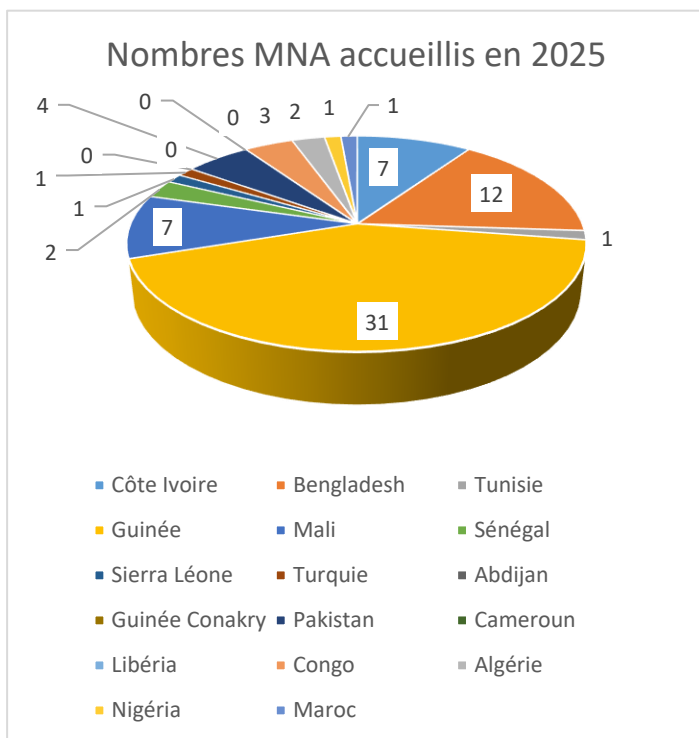
ES 2025



■ ES Saisines en 2025 ■ ES Terminées en 2025 ■ En cours au 31/12/24

Expertises Psy 2025





2/ L'analyse

De manière quasi globale, l'activité du SAH accuse une baisse sur l'année 2025. Une baisse parfois difficile à analyser, si ce n'est à comprendre les mouvances des politiques pénales, les enjeux des orientations des magistrats, puisque nous sommes soumis, pour la plus grande partie de nos activités, au choix de l'autorité mandante.

Un équilibre à maintenir qui nécessite parallèlement une vigilance sur l'efficacité du travail, la mise en corrélation entre les attentes et réponses apportées, mais également une volonté de renouvellement, d'amélioration, de pensées.

Précédemment, les auteurs de violences conjugales placés sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif étaient comptabilisés dans la globalité des autres personnes placées sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif, quel que soit la nature du délit.

Depuis fin 2021, ces mesures sont catégorisées sous l'égide CPCA, ce qui explique la nouvelle répartition des chiffres à partir de 2022. En 2025, le nombre de mesures est en augmentation.

Dans le cadre des Contrôles Judiciaires Socio-éducatifs orientation CPCA, les mis en cause exerçant une fonction de parentalité (enfants propres, beaux-enfants), sont systématiquement orientés pour participer à un groupe de soutien à la parentalité coanimé par la MPF (Maison Pour les Familles) et le SAH dans le contexte d'action de sensibilisation aux droits et devoirs de parents dans le cadre du CPCA. Une action qui, à l'écoute des retours, trouve sens auprès des personnes.

Concernant les obligations et interdictions judiciaires auxquelles les personnes en CJ sont soumises, dans le cadre des violences conjugales, il est possible de voir davantage d'interdiction d'être en lien avec les enfants du temps de la mesure, réaffirmant ainsi la place de victime de ces derniers dans ces contextes particuliers. La nécessité d'un tiers ou d'un recours au Juge aux Affaires Familiales peut être suggérée.

Si les classements sous condition (MAP) ont pu connaître une forte augmentation en 2024 (39 mesures, 26 hommes pour 13 femmes), l'année 2025 acte d'une baisse importante de ce dispositif (16 mesures, 15 hommes pour 1 femme).

Dans le cadre de cette mesure d'alternative aux poursuites, depuis la fin d'année 2024, la même orientation vers le groupe de soutien à la parentalité est proposée aux personnes concernées.

Le nombre de démarches préventives stagne (9 mesures), et reste faible comparativement aux actions de développement et de sensibilisation menées sur le territoire.

Sur les 9 recensées en 2025, 2 faisaient suite à l'exécution d'un classement sous condition, 4 à une mesure de contrôle judiciaire, dont 2 dans le cadre de violence conjugale et 3 provenaient d'orientation de partenaires.

Il est aussi possible pour ce public de participer au groupe de soutien à la parentalité.

La demande d'ESR est en constante augmentation.

Le recours y est systématique dans le cadre des violences conjugales et intra-familiales.

Parallèlement, le nombre d'ESR ayant trait aux violences conjugales avec une demande d'éviction (et qui ont été suivies d'un placement sous contrôle judiciaire auprès de notre service) est en augmentation (74 pour 52 en 2024).

Le nombre global de demandes d'éviction (pour violence conjugale, violence intrafamiliale, ou autre délit) est de 106.

Les personnes sous le coup d'une éviction du domicile trouvent majoritairement des solutions dans leur environnement. En 2025, le recours à des nuitées d'hôtel via la plateforme -éviction, dispositif tenu par le groupe SOS Solidarité, ou à une prise en charge au sein du « Pas lié », maison dédiée à l'accueil des auteurs de violence conjugale, fût moindre.

Peu de changement à noter concernant les dossiers de médiations pénales et le nombre des personnes devant effectuer un stage de sensibilisation aux dangers et à l'usage des produits stupéfiants.

Les enquêtes de personnalité sont en baisse.

Concernant les témoignages aux Assises, de manière nouvelle, les personnes ayant réalisées les ESR ou les mesures de contrôle judiciaire des personnes renvoyées devant cette juridiction, peuvent être appelées à témoigner lors du procès.

L'apparition des Cours Criminelles Départementales, juridiction de jugement composée uniquement de magistrats, a favorisé le déroulement d'un plus grand nombre de procès sur l'année 2025, conduisant par répercussion, à de plus nombreux témoignages devant la juridiction pour les professionnelles en charge de ces enquêtes, soit 25 témoignages pour cette année.

Dans le domaine civil, si les examens psychologiques stagnent avec 21 mesures sur l'année, une baisse significative se perçoit pour les enquêtes sociales (44 pour 58 en 2024) et pour les auditions d'enfants (180 pour 256 en 2024). Les mouvements internes au sein du pôle social du tribunal pourraient en être une des explications.

Quant aux mesures de visites en espace de rencontres, du fait de notre fonctionnement singulier (pas de rencontre parents-enfants en collectif), une liste de situations en attente de mise en place nous avait contraint à ne plus accepter de nouveaux dossiers.

La situation ayant retrouvé un équilibre, nous avons pu relancer notre implication dans cette mesure auprès du tribunal.

Sur l'année 2025, un équilibre est constaté sur les accueils en CHRS alors que les accueils en placement extérieur accusent une forte diminution.

Également, les évaluations des mineurs non accompagnés ont pratiquement diminué de moitié (73 pour 131 en 2024).

L'Afrique reste à nouveau la zone la plus représentée, notamment à travers la Guinée

La violence, qu'elle soit conjugale, intra-familiale ou autre, demeure dans l'ensemble de nos missions une thématique récurrente et transversale.

Le travail amorcé depuis les dernières années sous l'égide des CPCA, axé plus sensiblement sur le parcours de vie de la personne, sa situation psycho-sociale, la psychoéducation de l'usage de la violence, la stratégie d'évitement du recours à la violence et la mise en lumière de ses capacités au changement, trouve aussi toute sa place dans l'accompagnement des autres justiciables des différentes mesures.

La professionnalisation des intervenants sur cette thématique, avec le suivi de formation, une veille documentaire ou bien encore l'utilisation d'outils adaptés (le violentomètre, le cycle de la violence...) permet de renforcer l'accompagnement des justiciables et concourent à la lutte contre la récidive.

La précarisation des justiciables est aussi très perceptible et en augmentation par rapport à l'année précédente, quel que soit le domaine. A cela s'ajoutent des fragilités psychologiques, des addictions, des carences diverses, complexifiant nos prises en charge et demandant constamment un réajustement.

Le travail en partenariat reste un impondérable.

3) L'organisation de la Prise en Charge au sein de l'Etablissement

LES MOYENS HUMAINS

Que ce soit sous la contrainte judiciaire ou non, les accompagnements sont basés sur la mise en place d'une relation de coopération et d'écoute, premier outil d'interaction.

C'est en s'appuyant sur cette relation que les projets des personnes se construisent et se mettent en œuvre.

En fonction des mesures, la rencontre ou l'accompagnement des personnes a une temporalité différente : d'une demi-heure dans le cadre d'audition d'enfants à plusieurs mois dans le cadre du CHRS ou du placement extérieur.

L'équipe du SAH est composée de 14 personnes :

- 1 Directeur, 1 Directrice adjointe, 1 Cheffe de service, soit 1.20 ETP
- 1 Secrétaire, soit 1 ETP
- 2 Psychologues à temps partiel, soit 1 ETP
- 1 Médiatrice pénale, soit 0.80 ETP
- 8 Travailleurs Sociaux (éducateurs spécialisés, diplômés en travail social ou en droit), soit 7.70 ETP

Soit :

- **10.96 ETP (14 personnes).**

Les professionnelles du SAH sont, pour la majorité, polyvalentes dans leurs activités. Certaines ont des activités dominantes en lien avec leur formation, leur accointances ou des besoins de service.

L'enquête sociale rapide apparaît comme l'activité « fil rouge », réalisée par l'ensemble des professionnelles (sauf les psychologues et la médiatrice).

C'est une mission à laquelle le service répond 365 jours par an, ce qui nécessite la mise en place de jours d'astreinte.

D'autres profils professionnels tels que des juristes ont pu étoffer la pluridisciplinarité de cette équipe sur les dernières années, comme en 2024, ce qui a permis de dynamiser d'ouvrir le recrutement des professionnels au sein de l'équipe.

L'année 2025 a connu, comme l'année précédente, quelques mouvances au sein de l'équipe de professionnelles (démission, congés maternité), sans que cela n'ait eu, contrairement à l'année précédente, un véritable impact sur le fonctionnement du service.

Du fait notamment d'un problème RH, l'espace de rencontres de Ruffec a été voué à disparaître. Aussi, l'activité sur ce dispositif s'est amenuisée jusqu'à s'interrompre en juin 2025. Cependant, avec le soutien de la CAF, et le recrutement d'une nouvelle salariée, l'activité a repris en décembre 2025.

Une psychologue vacataire intervient toujours dans le cadre de **l'analyse de la pratique**, à raison de 2h par mois, pour conduire une réflexion, avec les membres de l'équipe, à propos des situations complexes et questionnantes.

Attachés à l'accueil de stagiaires souhaitant découvrir les missions socio-judiciaires et la prise en charge des personnes hébergées dans notre CHRS, nous avons pu permettre à deux étudiantes l'une en master droit pénal et sciences criminelles et l'autre en DEES, de découvrir l'ensemble de notre travail.

Par ce biais, nous gardons le projet de promouvoir notre secteur socio-judiciaire auprès des écoles en travail social, entre autres, afin de rendre notre domaine professionnel plus visible.

Partenariat et travail en réseau

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Les différentes actions du SAH ne pourraient pas se réaliser sans l'appui d'un réseau partenarial divers.

Actuellement, le service participe à 5 réseaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui couvrent tout le territoire charentais. Cela permet d'intervenir directement sur la question des violences conjugales et de rendre plus lisible le dernier dispositif porté par le SAH avec le CPCA. Avec le réseau, piloté par la DDFE, nous participons aux journées de sensibilisation destinées aux acteurs locaux de santé, associations et communauté éducative, entre autres.

Le SAH est un partenaire incontournable de la cellule de veille des violences intrafamiliales et du comité de pilotage des bracelets anti-rapprochement qui se réunit, une fois par trimestre, sous l'égide du parquet de la juridiction d'Angoulême. L'objectif est d'assurer un suivi des victimes et des auteurs, de prendre en compte la situation des enfants, de réunir dans une même instance tous les partenaires liés à cette problématique et de coordonner les actions de chacun.

Les partenaires financiers sont assez nombreux du fait de la diversité des missions socio-judiciaires et d'hébergement : soit la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations) ou la Justice, plus particulièrement le Tribunal Judiciaire d'Angoulême, ainsi que la Cour d'Appel de Bordeaux.

D'autres partenaires opérationnels œuvrant dans le champ du social tels que : le Conseil Départemental, le CCAS, les MDS, les Mairies.... Le domaine de la santé à travers le CMP Judiciaire, le CSAPA (CHCC) Addictions France. L'emploi / Formation France travail, les missions locales, les

entreprises d'insertion, AFPA, Charente intérim... et enfin les services de justice et auxiliaire : le SPIP, France Victime 16, Maison Pour les Familles, les Gendarmeries, les Commissariats, Délégué du Procureur, les centres de détention. Et d'autres tissus associatifs tels que L'AFUS 16, la fédération Citoyens et Justice, la fédération des acteurs de solidarités...

Les réunions trimestrielles entre les responsables des établissements du sud-ouest adhérents à « citoyens et justice » permettent d'évoquer les missions communes, l'interprétation et/ou la mise en œuvre des textes, les relations avec la magistrature, les formations proposées ou les idées portées auprès du ministère par citoyens et justice, les difficultés de gestion rencontrées et de participer au plaidoyer national des associations socio-judiciaires.

4) Les temps forts de l'année 2025

- En 2025, le SAH a connu des mouvements en termes de RH. Le départ de deux salariées a conduit au recrutement de deux autres professionnelles, dont l'une est partie au bout de 6 mois. Elle a pu être remplacée en suivant.

La professionnelle en congé maternité sur fin 2024 / début 2025 n'a pas souhaité reprendre son poste, qui n'a pas été pourvu.

Sur les mesures de visites médiatisées, l'appui d'une collègue dépendante d'un service de la MJB perdue.

Depuis octobre 2025, la personne en charge du secrétariat est en arrêt maladie. Un remplacement a pu être orchestré.

Également, la directrice adjointe MJB/SAH n'a pas donné suite à sa période probatoire. Un nouveau directeur adjoint a pris ses fonctions en août 2025.

- Fin 2025, le décès soudain du Directeur MJB/SAH a conduit au recrutement d'un directeur de transition pour 6 mois, le temps que le poste soit à nouveau pourvu.
- Un professionnel de la médecine du travail est intervenu en début d'année dans le cadre d'une réunion d'information sur la santé au travail.
- Les professionnelles ont pu, pour certaines, suivre des temps de formation/sensibilisation (thématiques : les addictions, les figures d'attachement).
- Sur le plan du partenariat, une rencontre a eu lieu avec Madame Le Procureur afin de réactualiser certaines convention (ILS/ESR) et déployer une convention spécifique concernant les Contrôles Judiciaires Socio-éducatifs dans le cadre des violences conjugales.
- Une autre convention reste en cours de mise en œuvre avec Addictions France afin de proposer une action collective auprès de personnes sous contrôle judiciaire dans le cadre de la prévention et des troubles de l'usage d'alcool et de consommations de produits stupéfiants.
- Dans le cadre du CPCA Nord Nouvelle Aquitaine, les temps d'analyse de la pratique mis en place pour les professionnels des différentes antennes n'ont pas été renouvelés à la fin du premier dispositif, la formule n'ayant pas trouvée toute son efficacité.

- Sur la fin d'année 2025, le service a participé à trois actions de sensibilisation dans le cadre des violences intrafamiliales à destination des professionnels. Un moyen de remettre en lumière le dispositif du CPCA, de faire un focus sur les modalités de prise en charge des auteurs de violence conjugale et de réactiver le partenariat en termes d'orientation de personnes à risque.
- Pareillement, une convention a été signée entre le ministère des armées et le SAH, ayant donné lieu en mai 2025 à une journée de sensibilisation relative au repérage des personnes agissantes, à risques et des auteurs de violences et à l'orientation des personnes à risques, journée à destination des assistant(e)s de service social des armées CTAS 16, 87, 23, 19.
- Depuis début 2025, à la suite de l'arrêt de l'intervention d'un médecin du CSAPA au sein des stages de sensibilisation aux dangers et à l'usage des produits stupéfiants, la MPF a investi ce temps d'intervention, via un conventionnement, sur le module « drogue et société ».

1) Supports de travail

❖ Les écrits professionnels utilisés

Si la parole est notre premier support de travail, il demeure parfois nécessaire de la soutenir, de la contenir, de la paraphraser, de la provoquer.

Les écrits professionnels viennent border la réalisation de nos missions, que ce soit tout au long de la mesure ou en toute fin. Seule la démarche préventive reste du domaine de l'oralité.

Répondant à des trames institutionnalisées, non seulement pour uniformiser les rendus mais également pour une efficience de réponse quant à l'attente de la magistrature ou du conseil départemental, la densité des rapports varie d'une mission à l'autre.

❖ Les outils institutionnels

• Les notes de Direction/ procédures institutionnelles

Elaborées par l'équipe de cadres sous l'autorité et la validation de la Direction de l'établissement, elles sont matérialisées sous la forme d'un écrit interne à l'organisation qui établit une communication institutionnelle et hiérarchisée.

Elles visent à définir une ligne directrice commune en lien avec le cadre réglementaire et législatif en vigueur. Sous la responsabilité de la cheffe de service éducatif au niveau de leur application opérationnelle, elles sont disponibles sur le service et destinées à l'ensemble des professionnels.

Réactualisées au besoin, elles ont vocation à harmoniser les pratiques des différents professionnels.

En matière de gestion des ressources humaines et de normes réglementaires, elles représentent un support à l'action des chefs de service éducatifs.

Présentées en réunion de service par la cheffe de service éducatif, elles sont renseignées au sein d'un classeur unique disponible sur le service et accessible par tous les professionnels.

- **Les notes de service**

Rédigées sous l'autorité de la Direction de l'établissement, elles constituent un outil de communication groupé interne au service dans l'intérêt d'un fonctionnement efficient de celui-ci (bonnes conduites, règles de sécurité, instruction sur l'utilisation d'un outil, ...).

Présentées en réunion de service par la cheffe de service éducatif. Elles sont affichées dans la salle de réunion ou archivées par ce dernier.

5) Les outils de prise en charge- Loi du 2 janvier 2002-2

A ce jour, les outils de la loi 2002-2 sont finalisés et formalisés pour chaque usager.

Leur mise en œuvre est assurée par les professionnels. Cependant, il est nécessaire de s'assurer régulièrement de leur utilisation.

C'est à travers la pratique que nous pouvons évaluer la pertinence ou la nécessité de révision de ces outils.

Ces outils sont utilisés pour les accueils dans le cadre de tous les hébergements (CHRS, Placement Extérieur, CPCA), singularisés à chaque type de prise en charge.

Ils permettent non seulement de s'assurer du cadre de l'accompagnement, mais également de formaliser le projet personnalisé, de permettre à la personne concernée d'avoir un regard sur ce qu'elle met à l'œuvre elle-même et d'évaluer régulièrement les carences éventuelles.

Pour les accompagnements inhérents au CPCA, les outils ont parfois dû être créés, innovés.

Liste des outils confondus :

- le livret d'accueil.
- le contrat de séjour.
- le projet personnalisé.
- le règlement de fonctionnement.
- la chartre des droits et des libertés.
- Enquête de satisfaction.
- chartre d'engagement
- Fiche d'entrée et de sortie du parcours CPCA.
- Tableau quantitatif permettant l'extraction et l'analyse de résultats, les comparatifs annuels et leur évolution et la synthèse des données.

❖ Les outils de communication internes

L'ensemble des données concernant le travail au sein du service, autant en ce qui concerne les écrits institutionnels, partenariaux que ce qui a trait à l'activité propre au service (données qualitatives/quantitatives, ordonnances) et les données concernant les usagers, sont stockées dans le logiciel professionnel communément appelé « TSE ».

Chaque professionnel est doté d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable, et à l'usage d'un parc automobile composé de 5 véhicules.

Un téléphone portable est dédié à l'astreinte du week-end.

Une boîte mail nominative ainsi qu'un agenda électronique facilite la communication et la gestion des rendez-vous en interne.

❖ Les réunions d'équipe

Chaque semaine, une réunion de service permet la transmission des informations à l'échelle associative ou de l'établissement, des directives, des projets, et de l'organisation hebdomadaire, par la Cheffe de service.

Les professionnelles amènent également des questionnements soit d'ordre fonctionnels soit liés à leurs mesures.

6) Projets en cours et perspectives

- Initié en 2023, l'activité du passage de bras, en parallèle des mesures en espace de rencontres, n'a pas trouvé sa place au sein de nos activités.

Pareillement, la spécificité de notre fonctionnement en espace de rencontres (un professionnel pour une famille), fonctionnement qui ne correspond pas au référentiel de cette mesure et qui amène régulièrement des points d'achoppement avec le financeur (réalités institutionnelles et budgétaires différenciées), amène à se questionner sur la mise en place d'un autre dispositif davantage en corrélation : les espaces de rencontres renforcés.

- L'arrivée d'un nouveau procureur en février 2025 vient marquer un changement dans le paysage judiciaire charentais et pourrait, possiblement, modifier certains de nos fonctionnements selon les attentes. Ainsi, la convention à l'œuvre en 2025 entre le Parquet et notre service à destination des Contrôles Judiciaires Socio-éducatifs « labellisés » CPCA n'est pas arrivée à termes avant le départ du précédent Procureur.
- Faisant suite à une décision ministérielle souhaitant le retour des SPIP dans le champ du présentiel, un protocole expérimental sur les ESR sera à l'œuvre début 2026 entre le SPIP, le Parquet et le SAH, de manière à formaliser le partenariat SAH/SPIP dans ce dispositif selon également les lignes directrices du Parquet.
- En perspective sur l'année 2026, apparaît également la nécessité de relancer la fonctionnalité de certaines conventions, en lien avec le CPCA : celle passée avec le CHS Camille CLAUDEL,

notamment sur la thématique de l'échange de savoirs et de pratiques entre les deux services pour une meilleure efficacité dans nos prises en charge respectives et / ou mutuelles, et celle avec l'association addiction France afin d'organiser des modules d'addictions auprès des personnes mis en cause.

- La démarche d'amélioration continue, à travers la mise en place d'outils, de temps de paroles et de pensées, pour les professionnelles restent un enjeu dans l'accompagnement de notre public.
- La prise en charge de plus en plus exponentielle d'un public, toutes mesures confondues, présentant des troubles ou des addictions nous oblige à réadapter, réajuster, repenser nos interventions et de fait à développer des outils différents, des accompagnements modifiés et adaptés, un travail en perpétuel mouvement.
- La continuité de nos activités et du développement du CPCA restent à l'œuvre.

7) Conclusion

Le service du SAH conserve toute son efficacité dans le paysage judiciaire charentais. Soutenu par une équipe de direction engagée, une équipe de professionnelles dynamiques et polyvalentes, la mise en œuvre des différentes mesures qui lui sont confiées se déclinent à travers les mouvances des politiques pénales, les attentes de la juridiction charentaise, les profils changeants du public concernés et la volonté des professionnelles de mettre en perspective le travail effectué, avec une logique d'adaptabilité, de réactivité et de qualité.

Si la fragilité financière du service, du fait de sa dépendance à l'activité du tribunal, reste une donnée importante de son fonctionnement, le cœur même du champ d'intervention socio-judiciaire demande une relecture constante de son travail, de ses prises en charge, de manière à apporter les réponses le plus adaptées à une juridiction et à ses justiciables.

Forte de ses expériences passées, toujours en devenir, le service du SAH s'attache à développer ses savoir-faire, bien conscient que son champ d'intervention regorge encore de pistes à explorer.

12 - SECTION FORMATION (16 et 24)

EFID (24) et EFIC (Ruffec - 16)

La section **FORMATION** de l'APLB se compose de deux organismes de formation :

- . **APLB – EFID (Espace Formation Insertion Dordogne)** qui accompagne et mobilise des publics fragilisés vers l'emploi et des formations linguistiques et numérique.
- . **APLB - EFIC (Espace Formation Insertion Charente)** qui forme les demandeurs d'emplois, les salariés d'insertion et les primo arrivants ...

Les Organismes ont une double labellisation APP - Qualiopi et qui justifie de certifications Tosa, CLEA et CLEA numérique.



APLB - EFID

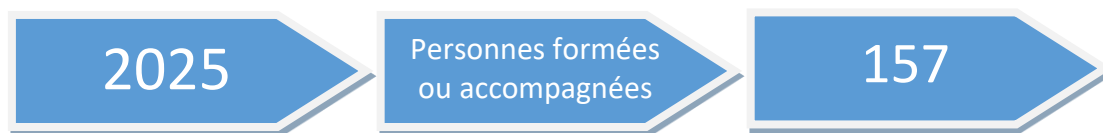
Implantation géographique

- Pôle insertion et accompagnement RSA - 5 avenue de Royan - 24600 Ribérac

Moyens humains

En 2025, l'équipe pédagogique se compose de :

- . 1 Responsable pédagogique pour les deux organismes de formation,
 - . 1 Formatrice : Formation Linguistique à Ribérac,
- . 4 Encadrants techniques (atelier de remobilisation),
 - . 1 Accompagnatrice socio-professionnelle,
 - . 1 Référente coordonnatrice,
- . 1 Accompagnatrice socio-professionnelle : Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi (ADVE)



157 personnes formées ou accompagnées

ORIGINE DES PERSONNES ACCUEILLIES

- demandeurs d'emploi prescrits par Pôle Emploi ou Missions Locales,
- bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux prescrits par les Référents insertion du Département
- personnes reconnues en situation de handicap prescrites par CAP Emploi
 - salariés (entreprises - intérimaires - chantier d'insertion).

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT

En 2025, Cadillac Formation a dispensé **9 576 heures** pour son propre compte.

PRINCIPAUX FINANCEURS (voir tableau)

- Fonds Social Européen
- Conseil Départemental de la Dordogne
- OPCO Santé

PRINCIPAUX PARTENAIRES

- AI - C3I (formation linguistique)
- Prescripteurs
- Chantiers d'insertion, réseau IAE, CORIDOR
- Agences d'intérim
- Collectivités
- Entreprises, ...

PRINCIPAUX FINANCEMENTS

PARTENAIRES PEDAGOGIQUES ET/OU FINANCIERS	PUBLIC FORMÉ	DOMAINES D'INTERVENTION
Département de la Dordogne Subvention dans le cadre du FDI avec un cofinancement FSE	Bénéficiaires du RSA ou minima sociaux, personnes en situation de grande précarité et en grande difficulté d'accès à l'emploi résidant sur le secteur de l'Unité Territoriale de Ribérac	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de remobilisation ESPACE RESSOURCE Ribérac et St Michel de Rivière ▪ Dispositif ADVE
OPCO - Santé	Salariés entreprise Salariés en reconversion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation Linguistique FLR ▪ Formation numérique FLR ▪ Formation MATU

SYNTHESE PAR ACTIONS DE FORMATION

Nombre de stagiaires	Libellé formations	Nombre d'heures réalisées
87	Atelier de remobilisation Espace Ressource	7 399 h
27	ADVE	910 h
15	Formation Linguistique Ribérac	1 141 h
18	Maitre d'apprentissage et tuteur	126 h
157	Heures réalisées	9 576 h

Les faits marquants de l'année :

- Départ de la coordinatrice du dispositif Espace Ressource
- Refonte des ateliers et travail sur la nouvelle réponse à l'appel à projet Ateliers de remobilisation
- Mise en place des certifications CléA et Tosa

Les perspectives et projets à venir :

- Continuité du marché Espace ressource avec une réponse à l'appel à projet pour 2026 (au 28 février) avec un développement sur la réponse (sur le volet insertion professionnel et sur le volet insertion social)
- Prise de contact avec différents partenaires du territoire afin de former les salariés aux savoirs de base et aux besoins de compétences sur le site Ribérac (développement du dispositif FLR).
- Création de dispositif en fonction des appels à projet régionaux et départementaux.
- Répondre à l'appel à projet sur le dispositif ADVE pour 2026-2027 si celui-ci est reconduit par le département.
- Création d'un dispositif « Bilan de compétences ».

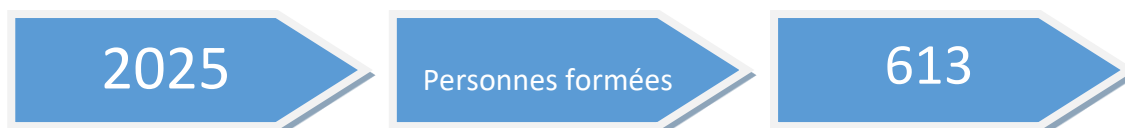
Implantation géographique

- 3 impasse du Chêne vert - 16700 Ruffec
- Rue de l'Ouillette - 16500 Confolens
- 48 rue de la charité – 16000 Angoulême

Moyens Humains

En 2025, l'équipe pédagogique se compose de 6 personnes

- . 1 Responsable pédagogique pour les deux organismes de formation,
- . 1 coordonnatrice/secrétaire et formatrice en informatique en CDI - 35h,
 - . 1 formatrice en CDI - 31h/semaine,
- . 1 formatrice et assistante administrative en CDI pour le marché HSP - 35h/semaine,
 - . 1 formatrice en Anglais en CDI pour le marché HSP - 16h/semaine,
- . 1 Accompagnatrice Socio-Professionnel – formatrice et référente Handicap en CDI - 31h/semaine.



CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI en 2025 sur le marché HSP Socle de Compétences

- 114 personnes ont été formées par l'APP dans le cadre de ce marché - Ruffec, Terres-de-Haute-Charente, Mansle et Confolens.

Ces personnes sont majoritairement prescrites par Pôle Emploi (68%). Les autres prescripteurs sont CAP Emploi, Mission Locale, les SIAE, l'auto positionnement sur le site Cmaformation-na.fr.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI en 2025 sur le projet BOP 104

- 10 personnes ont été formées par l'APP dans le cadre de ce marché –Confolens.

Subventionné par la direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI sur le dispositif Formation Linguistique
Angoulême FLA

- 51 personnes ont été formées par l'APP dans le cadre de ce marché –Angoulême.

Partenariat avec AISD emploi, le Maillon (APLB), l' Association Régie Urbaine et La Bascule.

AUTRES FORMATIONS

- Formation DIU Vivality (Prise en main de la plateforme du Dossier des usagers) auprès de 316 salariés de l'APLB
- Formation SST auprès de 103 salariés de l'APLB
- Certification Cléa 19 personnes

NOS PARTENAIRES

Nos principaux partenaires et financements sont :

PARTENAIRES PEDAGOGIQUES ET/OU FINANCIERS	PUBLIC FORMÉ	DOMAINES D'INTERVENTION
CONSEIL REGIONAL Nouvelle Aquitaine Marché Habilitation Service Public Socle de compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandeurs d'emploi ▪ Bénéficiaires RSA ▪ Salariés des chantiers d'insertion 	3 Itinéraires : Itinéraire 2 FLE Itinéraire 3 Numérique Itinéraire 4 RAN/Anglais
Subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projet "Intégration et accès à la nationalité française" BOP 104	Accompagnement des étrangers en situation régulière <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne d'origine étrangère primo-arrivants et signataire du contrat d'intégration républicaine depuis moins de 5 ans ▪ Réfugiés Ukrainiens ▪ Confolens et Ruffec 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la langue française ▪ Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté ▪ Accompagnement vers l'emploi ▪ Accompagnement global ▪ Atelier de recherches de stages en entreprise
Opco Uniformation Opco Santé	Salarié des SIAE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation linguistique ▪ Formation numérique
Salarié(e)s des structures de l'APLB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés de l'APLB 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation DIU- SST

SYNTHESE PAR ACTIONS DE FORMATION

Nombre de stagiaires	Libellé formations EFIC	Nombre d'heures réalisées
114	HSP	6963 h
10	BOP 104	558 h
316	DIU- VIVALITY	1213 h
51	Formation Linguistique Angoulême	3470 h
19	CléA	97 h
103	SST	1400 h
613	Total	13647 h

PRINCIPALES ACTIVITES EN 2025

- Déménagement à Ruffec.
- Nouveau l'HSP 2025-2028 avec 2 partenaires Cassiopée et Cedif.
- Continuité du dispositif Formation Linguistique Angoulême FLA en partenariat avec AISD EMPLOI, Le MAILLON, l'Association Régie Urbaine et La bascule
- Formation SST.

PROJETS 2026 :

- Continuité de la formation DIU et SST auprès des salariés de l'APLB sur 2026,
- ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité) pour le Nord Charente bassin de l'emploi Confolens Ruffec. Marché région et FSE.
- Reprise des communications pour la certification CléA, CléA Numérique et CléA Management.
- Projet BOP 104, Action d'accompagnement des étrangers en situation régulière et signataires du Contrat d'Intégration Républicaine depuis moins de 5 ans, 1 action est prévue février 2025 sur Confolens.
- Développement du dispositif FLA à destination d'autres SIAE du secteur ainsi que sur le secteur Nord Charente.
-
- Réponse à des appels à projet sur la Charente.
-
- Création d'un dispositif « Bilan de compétences ».
-
- Nouvelle Formation « PRAP 2S/IBC » et « gestes et postures ».

13 - SIAE (Charente - 16 et Dordogne - 24)

1) Présentation

La section Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à faciliter leur insertion professionnelle.

Elle regroupe différentes structures, conventionnées par l'Etat pour accueillir ces publics :

- **2 associations intermédiaires (AISD'EMPLOI en Charente et AI Service en Dordogne).**
Elles permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers – collectivités essentiellement).
- **2 entreprises de travail temporaire d'insertion (Le Maillon en Charente et C3i en Dordogne)**
Entreprises d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Structures	Nb de salariés accompagnés	Equivalent ETP	Répartition Hommes Femmes	Agés	Autres caractéristiques
Le Maillon	75	38,3	99% d'hommes	19 % moins de 26 ans 15 % plus de 50 ans	36 % de BRSA 52 % de DELD 57 % QPV
C3i	147	25,9	82% d'hommes	21 % moins de 26 ans 25 % plus de 50 ans	27 % de BRSA 43 % de ZRR 50 % de DELD
Alsd'emploi	158	18,76	42% de femmes	30 % moins de 26 ans 25 % plus de 50 ans	60 % QPV 34 % de BRSA 53 % de DELD
AI SERVICE	210	38,3	55% de femmes	12 % moins de 26 ans 40 % plus de 50 ans	28 % de BRSA 26 % de DELD 64 % de ZRR
APLB EMPLOI INSERTION	590	102,70			

¹ Bénéficiaires du RSA

² Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

³ Quartiers Prioritaires de la Ville

⁴ Zone de Revitalisation Rurale

3) La problématique des personnes accompagnées

L'insertion par l'activité économique (IAE) s'adresse à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Les profils des personnes accompagnées sont très divers :

- Chômeurs de longue durée
- Personnes qui touchent des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH,...)
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification
- Travailleurs reconnus handicapés

Les deux principaux freins à l'emploi constatés sont **la garde d'enfants** et le **manque de mobilité**.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Un entretien individuel permet de vérifier les critères d'éligibilité des candidats puis de formaliser l'inscription. Il s'agit ensuite de rechercher des missions adaptées au profil de la personne (selon ses compétences – ses contraintes familiales – sa mobilité etc..).

Nous bénéficions d'une aide au poste par le biais de la DDETSPP, permettant de financer le nécessaire accompagnement de nos salariés à lever les freins à une insertion sociale et professionnelle durable. Cette aide au poste est calculée en fonction du nombre d'heures de travail effectuées par nos salariés en parcours. L'accompagnement social, en lien avec les partenaires, débute dès lors qu'un premier contrat de travail ou de mise à disposition est signé.

L'accompagnement dure 2 ans, (si dérogation, possibilité de prolonger d'une année et doit permettre à nos salariés d'accéder à un emploi stable ou à une formation.

5) Les partenaires

Partenaires financiers : La DDETSPP essentiellement.

Les départements de la Charente, de la Gironde et de la Dordogne.

Le Conseil Régional vient par ailleurs en soutien pour le financement de certains de nos projets.

Autres partenaires : Pôle Emploi – Missions locales – ADSEA – Les autres SIAE du territoire – BSC (FFB).

6) Les projets en cours

Développement de notre activité sur la Communauté de Communes Lavalette Tude et Dronne (Montmoreau/Chalais) :

Après plusieurs mois de prospection auprès des collectivités sur la CdC Lavalette Tude et Dronne, menée conjointement par l'équipe d'Angoulême et de Ribérac, les premières interventions auprès de crèches et écoles du secteur ont démarré au cours du second semestre 2025.

Il s'agit pour Aisd'emploi d'être dans une démarche « d'aller vers » de nouveaux demandeurs d'emploi et potentiels clients, de développer son chiffre d'affaires et de mailler le territoire entre l'agence de Ribérac et d'Angoulême. A noter qu'aucune SIAE n'est à ce jour implantée sur ce territoire. Nous sommes en attente d'une validation officielle de la DDETSPP Charente pour faire reconnaître ce territoire comme faisant partie du territoire d'intervention d'Aisd'emploi.

Démarche RSE engagée pour les 4 Etablissements IAE :

Nos SIAE bénéficient d'un accompagnement collectif via le réseau Coorace qui a pour but de **poser les bases de la démarche, en permettant aux participants de s'approprier le cadre méthodologique et d'initier une dynamique collective autour de la labellisation CAP RSE.**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) correspond à la contribution des entreprises aux principes du développement durable. Selon l'ISO 26000 (norme internationale de recommandation sur la RSE), la RSE est « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement », se traduisant par un comportement éthique et transparent. L'accompagnement se terminera en juin 2026, suite à quoi le bureau de section devra se prononcer sur l'intérêt de poursuivre la démarche afin de prétendre à une labellisation ISO 26000 à terme.

7) La gestion des Ressources Humaines

Les équipes de la section IAE représentent 19.63 ETP au global.

➤ **Hausse de rémunération de 3% au 1^{er} janvier 2025** décidée en bureau de section pour l'ensemble des salariés permanents, considérant le taux d'inflation de 2023 et 2024 et les hausses successives du SMIC.

➤ **Nouvelle grille de classification des emplois – Convention du Travail Temporaire :**

Les partenaires sociaux de la branche du TT se sont accordés pour faire évoluer la classification des emplois des salariés permanents. La principale évolution est la création de la filière « insertion » visant à reconnaître la spécificité des EETTI. Les partenaires sociaux ont par ailleurs précisé les critères classants (Autonomie/Expérience/Relationnel/Complexité/Responsabilité) qui permettent d'objectiver davantage le positionnement des emplois dans la grille de classification. **Chacun de ces critères classants est composé de 5 degrés** définissant une progression croissante des niveaux d'exigence et de compétences. A chaque degré correspond un nombre de **points de cotation** (de 100 à 500 points)

Cette nouvelle classification fait suite à un Accord du 19/07/24. Elle **est applicable depuis le 1^{er} janvier 2026**.

Les impacts principaux sont : la reconnaissance d'un statut d'agent de maîtrise pour tous les salariés qui occupent un emploi classé de E à F (10 salariés concernés) et le statut cadre automatique pour tous les salariés qui occupent un emploi classé de G à M (2 salariés concernés).

Eric Ficheux est venu en soutien pour mener les démarches ad hoc et le CSE a été sollicité.

➤ **Les agences de Sainte-Foy et de Ribérac attirent de nouveaux profils :**

Le développement de notre collaboration avec les maisons d'enfants MEDP et l'ASEPF nous permet désormais de capter de nouveaux profils, intéressés pour découvrir le secteur de la protection de l'enfance. Ainsi nos partenaires prescripteurs nous orientent des profils plus qualifiés, sachant que nous sommes en mesure de proposer des postes différents de ceux ordinairement proposés en AI (agent de nettoyage – ouvrier polyvalent etc..) tels que celui d'adjoint moniteur éducateur et nous constatons que des personnes se présentent spontanément via le bouche à oreille.

8) Les faits marquants de l'année

➤ **Le retour à l'équilibre financier pour 3 Etablissements :**

Après une année 2024 marquée par une forte baisse d'activité sur la Charente, Aisd'emploi et le Maillon retrouvent leur niveau d'activité de 2023 et leur équilibre financier. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre de chantiers clausés en 2025 sur le territoire de Grand-Angoulême et l'obtention de nouveaux marchés pour aisd'emploi (cf ci-dessous).

2025 est également l'année du retour à l'équilibre financier de AI Service, après 6 ans d'exercices déficitaires successifs.

➤ **Deux nouveaux marchés pour Aisd'emploi :**

L'association Aisd'emploi a été retenue dans le cadre de 2 marchés publics : le marché de Grand-Angoulême pour le remplacement de ses ripeurs et agents de déchetterie ; et le marché de l'Université de Poitiers pour le nettoyage quotidien de son gymnase universitaire à la Couronne.

➤ **Déménagement du Maillon et d'Aisd'emploi dans des locaux temporaires**

Depuis plusieurs années, notre agence faisait face à une présence persistante de mites, liée à une isolation en laine de mouton qui s'était révélée défectueuse dans les murs et plafonds. Malgré les interventions régulières menées par Grand Angoulême, propriétaire des locaux, les conditions n'étaient plus pleinement satisfaisantes pour notre équipe.

Afin d'améliorer durablement la qualité des espaces de travail, Grand Angoulême a engagé une rénovation complète de l'isolation. Les travaux ont débuté début novembre, et notre retour dans les locaux rénovés est prévu pour le mois de juin.

Pendant cette période, une partie de l'équipe est installée dans un algéco sur le parking du siège de l'APLB ; l'autre partie de l'équipe dans un bâtiment des Molines, à quelques dizaines de mètres du siège.

9) Les perspectives et projets à venir, conclusion

- **Développer l'activité de C3i** qui enregistre une baisse importante de son chiffre d'affaires en 2025.
 - L'ETTI vient d'être référencée par le groupe **la Poste** ce qui ouvre une belle perspective de développement. Par ailleurs nous effectuons des démarches de prospection auprès des maisons d'enfants du secteur de Bergerac et Périgueux (hors territoire de AI Service) afin de proposer nos services en mettant en avant notre partenariat avec la MEDP et l'ASEPF.
 - Le bureau de section de janvier 2026 a acté le **recrutement en CDD temps partiel d'une chargée de recrutement pour réinvestir le territoire de Lalinde** via notamment des clauses à venir sur le territoire de Beynac et le développement via les MECS de Bergerac et de Lalinde.

- **Favoriser la montée en compétences et la reconnaissance professionnelle des salariés en parcours d'AI Service, en vue d'une insertion durable dans le secteur social et médico-social :**
AI Service a déposé un projet auprès de la DDETSPP visant à faciliter l'accès à la VAE aux salariés mis à disposition auprès de la MEDP et de l'ASEPF. AI Service a fait appel au centre de formation CE.F de Bergerac pour construire une offre de formation sur mesure visant à :
 - Permettre aux salariés de **situer leurs compétences** par rapport aux référentiels métiers visés (Surveillant de nuit qualifié, Maîtresse de maison, Moniteur éducateur).
 - Identifier les **acquis et les manques** pour que, le cas échéant, la conseillère en insertion AI Service puisse négocier avec le client des évolutions dans la mise en œuvre de la mission (associer l'intérimaire à de nouvelles tâches, le faire participer à des réunions pluri disciplinaires etc.)
 - Organiser des **ateliers thématiques ciblés** pour combler les écarts identifiés.
 - Initier les participants à la **démarche VAE**, et les accompagner méthodologiquement dans cette perspective.
 - Produire un **livrable individuel** retraçant l'évaluation et les perspectives de qualification de chaque salarié.

Ce projet va se déployer sur l'année 2026 et bénéficie d'un soutien financier de l'Etat. Il est actuellement à l'étude par OPCO Santé pour faciliter la prise en charge des coûts pédagogiques.